www.echodelarecherche.com

ECHO DE LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

ECHO DE LA RECHERCHE - REVUE DES LANGUES, LETTRES, SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE - INTERDISCIPLINAIRE

ECHO DE LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

Revue des Langues, Lettres, Sciences de l'Homme et de la Société



VARIA n°007 novembre 2026

ECHO DE LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

INDEXATION INTERNATIONALE

ECHO DE LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

Revue des Langues, Lettres, Sciences de l'Homme et de la Société

Liens d'indexation

- https://reseau-mirabel.info/revue/18458/Echo-de-la-recherche-interdisciplinaire-ERI
- https://doaj.org/toc/2959-3840
- https://miar.ub.edu/issn/2959-3832
- https://kanalregister.hkdir.no/publiseringskanaler/erihplus/periodical/info?id=506240
- https://portal.issn.org/resource/issn/2959-3840

Indexed in

DOAJ

Mir@bel "(RE)CUEILLIR LES SAVOIRS"

ERIHPLUS EUROPEAN REFERENCE INDEX FOR THE HUMANITIES AND SOCIAL SCIENCES

MIAR

ISSN INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER INTERNATIONAL CENTRE

ISSN PORTAL The Global Index for Continuing Resources

Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

ECHO DE LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

Revue des Langues, Lettres, Sciences de l'Homme et de la Société

https://www.echodelarecherche.com/

open access

ECHO DE LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

PÉRIODIQUE : SEMESTRIEL

CC BY 4.0 - Creative Commons

CC BY

EDITEUR
INP-HB –Côte d'Ivoire

ISSN-L (imprimé) 2959-3832 **E-ISSN (en ligne) 2959-3840**

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur scientifique

Prof. Georges L. LOUM, Directeur Général-adjoint chargé de la Pédagogie et de la Vie Étudiante, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Directeur de publication et Rédacteur en chef

Prof. Djoa Johnson MANDA, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Rédacteurs en chef Adjoints

Dr (MC) Bi Lama GOURÉ, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr (MC) Oumar Nangahouolo SORO, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Secrétariat de rédaction

Dr Amany Hyppolite BOUSSOU, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr Bah Isaac KOUAKOU, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr Souleymane DIARRASSOUBA, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Gnanda Béatrice ANGHU, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr Karidja FOFANA, *Université Jean Lorougnon GUEDÉ, Côte d'Ivoire*

Dr Kouakou Guillaume YAO, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr Kouamé Herbert Arnaud KASSI, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr Natalia SIAKA STEPANOVA, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr Privat SÉ, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr (MC) Yao Charles BONY, *Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire*

Dr Yao Gatien KONAN, *Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire*

Dr Yao Jacques Denos N'ZI, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

National

Prof. Abia Alain Laurent ABOA, *Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Prof. Adja Ferdinand VANGA, *Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire*

Prof. Adjaffi Angéline NANGA, *Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Prof. Adjé Joseph ANOH, *Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire*

Prof. Aimée-Danielle LEZOU KOFFI, *Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr (MC) Amoikon Dyhie ASSANVO, *Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Prof. Appoh Enoc KRA KOUAKOU, *Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr (MC) Arsène Thierry SEKA, *École Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire*

Prof. Bi Gohy Mathias IRIÉ, *Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire*

Dr (MC) Bi Lama GOURÉ, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Prof. Camille ABOLOU, *Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire*

Dr (MC) Eugène ADAMA, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Prof. Koia Jean Martial KOUAMÉ, *Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Prof. Koléa Paulin ZIGUI, *Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire*

Prof. Kouadio Germain N'GUESSAN, *Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Prof. N'da Lazare BAZOUMANA, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr (MC) N'de Tano DJAHA, *Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Dr (MC) Sidiki COULIBALY, *Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire*

Prof. Zoguéhi Arnaud Kévin DAYORO, *Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire*

International

Prof. Alain Joseph SISSAO, *Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso*

Prof. Anouar Ben MSILA, *Université Moulay Ismaïl, Maroc*

Prof. Assiata KINDO, *Université Abdou Moumouni, Niger*

Dr (MC) Augustin Emmanuel EBONGUE, *Université de Buea, Cameroun*

Prof. Bernard KABORÉ, *Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso*

Dr (MC) Brahim AZAOUI, *Université de Montpellier, France*

Prof Delali Komivi AVEGNON, *École Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo*

Prof. Denis DOUYON, *École Normale Supérieure de Bamako, Mali*

Dr (MC) Drame MAMADOU, *Université Cheikh Anta Diop, Sénégal*

Prof. Eugénie EYEANG, *École Normale Supérieure de Libreville, Gabon*

Prof. Floquet ORESTE, *Université Degli studi « La Sapienza » de Rome, Italie*

Prof. Gabriel DANZI, *Université de Bangui, Centrafrique*

Prof. Jean-Claude BATIONO, Université de Koudougou, Burkina Faso

Prof. Kakpo Thomas MAHOUGNON, *Université d'Abomey Calavi, Bénin*

Dr (MC) Léa Zame AVEZO'O, *Université de Libreville, Gabon*

Prof. Maïmouna KANE, *Université Cheikh Anta Diop, Sénégal*

Prof. Moufoutaou ADJERAN, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*

Prof. Ouassa Monique KOUARO, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*

Prof. Sanou SALAKA, *Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso*

Prof. Tchaa PALI, *Université de Kara, Togo*

Prof. Tossou Pascal OKRI, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*

Dr (MC) Venant ELOUNDOU ELOUNDOU, *Université de Yaoundé 1, Cameroun*

Prof. Zineb HAROUN, *Université Frères Mentouri de Constantine 1, Algérie*

ÉDITORIAL

La revue *Echo de la Recherche Interdisciplinaire-ERI*-trouve son fondement dans les dispositions du CAMES pour la normalisation et la reconnaissance des revues scientifiques, adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako. Elle s'inscrit également dans les axes fondamentaux de la réflexion contemporaine en matière de recherches interdisciplinaires. Ce support documentaire à publication périodique fait partie des premières revues scientifiques dans l'histoire de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, temple d'excellence, la locomotive de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire. Il y a donc lieu de nous réjouir de sa création. De fait, elle apporte un légitime réconfort à nos universitaires qui ont des difficultés pour diffuser les résultats de leurs recherches. *Echo de la Recherche Interdisciplinaire* s'intéresse, par excellence, aux études relevant du domaine des Langues, des Lettres, des Sciences humaines et sociales. La revue, qui se veut un espace de débat intellectuel, de mise en circulation d'idées, se propose de systématiser les nouveaux savoirs générés par la communauté scientifique, d'assurer la circulation des idées et de contribuer ainsi au développement culturel à l'échelle nationale et internationale. Il importe de fusionner nos efforts par le canal de la revue *ERI* pour donner naissance à de nouvelles perspectives et découvertes scientifiques passionnantes ! Il y a donc lieu de croire que le haut niveau d'exigence scientifique des textes publiés fera d'eux des outils de travail et fournira matière à réflexion aux chercheurs et aux décideurs.

Prof. Djoa Johnson MANDA

Ligne éditoriale et présentation générale des manuscrits

1. Ligne éditoriale

Écho de la Recherche Interdisciplinaire (ERI) est rattachée à l'Unité Mixte pour la Recherche et l'Innovation Communication, Langues et Sciences Humaines (UMRI-CLSH) de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). Cette revue à comité scientifique et de lecture publie des recherches inédites et originales dans les domaines des Langues, des Lettres, des Sciences de l'Homme et de la Société. Tous les projets d'articles sont doublement examinés par les membres du comité scientifique, selon la spécialité et le domaine, et soumis à un test anti plagiat avant leur publication. Les projets d'articles soumis sont évalués selon les critères suivants :

- la pertinence de la problématique et du cadre théorique ou des analyses menées ;
- la conformité du contenu développé avec cette problématique ;
- la qualité rédactionnelle (la clarté de la langue, l'accessibilité des propos, la qualité d'exposition, la démarche d'ensemble) ;
- la qualité de l'argumentation ou de la réflexion ;
- la qualité et la richesse de la documentation (références bibliographiques) ainsi que la pertinence des ouvrages convoqués, relativement à l'actualité de la recherche dans le domaine concerné ;
- et, pour les numéros thématiques, la prise en charge effective de la question proposée ainsi que la pertinence des développements menés par rapport à la problématique générale du numéro.

Les articles sont acheminés uniquement par courriel à ***revue.echo48@gmail.com.***

Périodicité : Semestrielle :

- un numéro thématique en juin ;
- un numéro ouvert (varia) en novembre.

2. Présentation générale des manuscrits

2.1. Caractéristiques para textuelles des articles

L'ordre logique du texte doit respecter le canevas suivant :

Le titre de l'article, le nom de l'auteur, son adresse électronique ainsi que l'université de provenance de l'auteur sont indiqués en début de texte. Le corps du texte comprend nécessairement une introduction, un développement et une conclusion. L'article, accompagné de résumés en français et en anglais d'environ 100 mots chacun et de 5 mots-clés, n'excède pas 5000 mots.

2.2. Mise en forme et articulations de l'article

Chaque projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word d'un maximum de 50 000 signes (espaces et notes comprises), police Times News Ruman, taille (12 pour le corps de texte, 10 pour les notes de bas de page et 11 pour les citations détachées du texte), interligne 1,5, avec la mise en forme la plus simple possible (pas

de styles, de puces ou de retraits, mais des alinéas (0,5 cm à gauche, et 0 cm à droite) au début de chaque paragraphe). L'article ne comporte aucun caractère souligné. Les phrases ne sont séparées que d'un espace.

Les articulations du développement du texte sont à titrer et/ou à sous-titrer de la façon suivante :

1. pour le titre de la première section ;

1.1. pour le sous-titre de la première sous-section ;

1.2. etc.

2. pour le titre de la deuxième section ;

2.1. pour le sous-titre de la deuxième sous-section ;

2.2. etc.

Les sous-sous-titres sont à éviter autant que possible. Les langues de publication de la revue sont le français et l'anglais. Les termes étrangers au français et à l'anglais sont en italique et sans guillemets.

2. 3. Citations

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

(Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (…) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation

des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

2. 4. Références bibliographiques

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Il est conseillé d'écrire tout le nom en caractère d'imprimerie suivi de tous les prénoms.

Ouvrages

ADAM Jean-Michel, 2015, *La linguistique textuelle*, 3e édition, Paris, Armand Colin.

MANDA Djoa Johnson, 2023, *Apports de la linguistique à la formation en Français sur Objectif Spécifique. Herméneutique du référentiel médical*, Abomey-Calavi, Éditions du Sodylary.

Ouvrages électroniques

FREUD Sigmund, 1911, *The interpretation of dreams* (A. Brill, Trad.), USA, Plain label books, En ligne http://books.google.com, consulté le 20 août 2009.

RIEBER Robert, 2006, *The bifurcation of the self : the history and theory of dissociation and its disorders*, Boston, MA : Springer, Doi : 10.1007/b139008, consulté le 10 janvier 2020.

Articles de revue

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, pp. 145-151.

GOURÉ-BI Boli, 2017, « Robbing the fire of knowledge in a leftist perspective », *Revue Ivoirienne de Langues Étrangères*, n°12, pp. 103-114.

Article de périodique électronique

SINCLAIR Francine & NAUD Jacques 2005, « L'intervention en petite enfance : Pour une éducation développementale », *Éducation et Francophonie*, 33(2), p. 28-43, En ligne http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIII_2_028.pdf.

Article d'un ouvrage collectif

LEZOU KOFFI Aimée-Danielle, 2014, « De la description à la classification des discours : l'analyse linguistique du discours (ALD) selon la perspective de Olga Galatanu », dans Gérard-Marie Messina et Augustin Emmanuel Ebongue (Eds.), *Médias et construction idéologique du monde par l'Occident,* Paris, L'Harmattan. pp. 61-73.

Actes de colloques

Les actes ont été publiés sous la forme d'un livre avec un éditeur scientifique.

ABAKA Kouassi Gérard, 2020, « La langue française ou le début des difficultés dans l'apprentissage des mathématiques en Côte d'Ivoire », dans Koia Jean Martial Kouamé et Djoa Johnson Manda (Eds), *L'enseignement-apprentissage en/des langues européennes dans les systèmes éducatifs africains : place, fonctions, défis et perspectives*, actes de colloque, 20-22 novembre 2019, INP-HB Yamoussoukro, Paris, Observatoire européen du plurilinguisme, pp.15-32.

Les actes ont été publiés sous la forme d'un livre sans éditeur scientifique.

MSILA Ben Anouar, 2016, « Sémiotique et enseignement : une même quête. Approche de l'énonciation », In *Langue et discours, quel enseignement?* actes de colloque, 25-26 novembre 2014, Université Moulay Ismaïl de Meknès-Maroc, Série Actes de colloque 44, pp. 141-151.

Mémoires de recherches et thèses de doctorat

KOUAKOU Isaac, 2014, *Le développement local participatif dans le contexte de la décentralisation en Côte d'Ivoire : le cas du chef-lieu de la région du N'Zi (Dimbokro)*, Thèse de doctorat unique en Sociologie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire.

N'ZI Yao Jacques Denos, 2016, *La francophonie ivoirienne : variété(s) ou continuum linguistique(s) ?* Mémoire de Master en Sciences du langage, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire.

SOMMAIRE

Synthèse des articles

LINGUISTIQUE – STYLISTIQUE – COMMUNICATION

01 Alexandre Ehouman BLEOU
Le rythme de la phrase dans *Un piège sans fin* d'Olympe Bhêly Quenum 5

02 Awa TOURÉ & Yao Jacques Denos N'ZI
Les proverbes dans le français de Côte d'Ivoire : de la créativité linguistique au dialogue interculturel 21

03 Chia Francine ASSI & Camille Roger ABOLOU
« Enfant serpent », « enfant maudit » : performativité des désignations et leviers communicationnels de déstigmatisation en Côte d'Ivoire 33

04 Ambemou Oscar DIANÉ & Kissi Henri Joël AMANGOUA
Usage des langues ivoiriennes dans les sphères numériques : entre codification et standardisation 45

05 Konan Abel KOUAMÉ
La construction de l'image : fonctions de la métaphore et de la comparaison dans le dévoilement de l'ineffable 61

06 Nangahouolo Oumar SORO & Hortense Euphrasie KOUASSI YAO
Communication numérique et prise en charge des femmes enceintes en Côte d'Ivoire : un levier de changement social à l'épreuve de la fracture numérique 79

07 Sidy Mockhtar NDAO
Dynamiques conflictuelles entre apprentis et passagers dans les transports en commun au Sénégal : étude sociopragmatique des interactions quotidiennes en wolof 89

08 Georges Joseph RAZAFIMAMONJY
Les rôles des figures dans le langage 105

LITTÉRATURE – PÉDAGOGIE

09 ADJÉ Tanoh Linda Danielle épse BAH
La psychopathologie comme poétique discursive dans *Pauvre folle* de Chloé Delaume 121

10 Hayat ASBAI
La place de la pédagogie interculturelle dans la pratique des enseignants en classe de FLE au Maroc 135

11 Jean Soumahoro ZOH
Le corps insurgé : de la dépossession à la reconquête chez Calixthe Beyala et Assia Djebar 145

12. Narcice Wolfgan MOUNZIEGOU-MOMBO
Fables de Jean de La Fontaine et contes gabonais d'André Raponda-Walker : ambiguïté de discours littéraires de jeunesse entre moralité et impudence 159

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

13 Aline Désirée Laugba N'CHO & Tatin Brice-Louis TIECOURA
Financement des services de garde d'enfants en Côte d'Ivoire : réflexion sur le rôle des collectivités territoriales à partir de l'expérience des pays nordiques 173

14 Bakary TOE, Zakaria ZONGO & Issa SORY
Modes d'insertion résidentielle des personnes déplacées internes (PDI) à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : entre précarité et pression foncière 193

15 Mamadou BAMBA & Bi Youan Firmin IRIÉ
Multipartisme : vecteur de la violence politique en Côte d'Ivoire de 1990 à 2011 209

16 Marie Therese BILO'O ALO'O
Foncier urbain, enjeux de sécurisation et effets multiformes : cas de la ville d'Akono Cameroun 221

17 Zara DAO
Incidence et lutte contre des prédateurs des cultures au Burkina Faso de 1973 à 2020 239

SOCIOLOGIE – PSYCHOLOGIE – PHILOSOPHIE

18 Affoua Krah Elisabeth ADOUA & Steve Raulier N'DEPO
Production sociale du retrait des structures étatiques sur la gestion des copropriétés ivoiriennes : les cités Sogefiha de Koumassi et Sicogi-Latrille de Cocody Deux-Plateaux 255

19 Aïkpa Benjamin DIOMAND & N'gouan Mathieu AGAMAN
Penser la transformation sociale en Afrique à partir de Platon, Marx et Negri 267

20 Antoine BORUGH-BU-DJORH
Homme fort ou institutions fortes : quel modèle politique pour la culture de la paix en Afrique ? 281

21 Armand Marc BEYENE
Philosophie et émancipation : une approche taguieffienne du jeune Marx et perspectives pour l'Afrique 301

22 Grahon Marie Thérèse Sidonie BEUGRÉ Épse. KONAN & Mafa Georges ASSEU
La violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest 317

23 Mamadou Malal SY
Violence in african american culture : a post-slavery traumatic expression 325

24 Marodegueba BARMA, Kaka KALINA, Bassantea Lodegaena KPASSAGOU, Kodzo Jude GUEDE & Angélique DUSABE
Violence conjugale et normes socioculturelles : analyse clinique qualitative en contexte togolais 339

25 Navouon FANNY
La situation de handicap à l'épreuve de l'institutionnalisation prolongée des enfants à la pouponnière publique de Bouaké (Côte d'Ivoire) 351

26 Néné BA TRAORÉ, Simon Konan KOUAMÉ & Lamine COULIBALY
Absentéisme au travail chez les ouvriers des entreprises privées d'Abidjan selon le style de management et la socialisation organisationnelle 363

27 Péyéna LOFIGUE
The psychosocial experience of patients with poorly unioned bone fractures and changes in traditional therapeutic practices in Ferké (Côte d'Ivoire) 373

28 Sogo Jacques BLÉ
Intermédiation immobilière et mobilité sociale à Bouaké (Côte d'Ivoire) 385

29 Koffi Mélaine-Anicet Victorien KOUAKOU
(Re) Présentation de l'absurdité du crime de meurtre : une réflexion à partir des chansons « Murder in USA » et « Diallo » 401

Synthèse des articles

Le septième numéro de la revue *Écho de la Recherche Interdisciplinaire (ERI)* rassemble vingt-neuf (29) articles repartis entre quatre grands mouvements disciplinaires : 1) Linguistique, Stylistique et Communication, 2) Littérature et Pédagogie, 3) Histoire et Géographie, 4) Sociologie, Psychologie et Philosophie.

Le premier mouvement débute par deux contributions en linguistique. Ainsi le travail de Alexandre Ehouman BLEOU se propose de montrer en quoi les constructions phrastiques d'Olympe-Bhêly QUENUM, dans son œuvre romanesque *Un piège sans fin*, sont pour l'auteur l'expression d'une revendication de sa civilisation de l'oralité, à travers les contes, les proverbes et les chants. Dans la même veine, la recherche de Awa TOURÉ & Yao Jacques Denos N'ZI examine les proverbes présents dans le français parlé en Côte d'Ivoire. L'analyse des auteurs vise à mettre au jour les mécanismes qui président à leur formation : des procédés de réélaboration linguistique, métaphores puisées dans l'environnement immédiat, des arrangements syntaxiques qui doivent tout à l'oralité, et parfois des créations lexicales qui enrichissent le français. Les proverbes sont ici envisagés comme un lieu privilégié où se manifeste la créativité linguistique des locuteurs, mais aussi comme un vecteur de dialogue entre les cultures. Dans une contribution commune, Kissi Henri Joël AMANGOUA & Ambemou Oscar DIANÉ examinent les rapports entre les langues ivoiriennes et les usages numériques. À partir des données relevées sur ces différents espaces numériques, l'article tente de dresser un état des lieux de la codification des langues locales et ressortir les perspectives de standardisation qu'appelle leur usage dans ces sphères numériques. Les analyses ont ressorti que la standardisation et la codification constituent des enjeux majeurs pour une insertion durable des langues ivoiriennes dans le numérique. En outre, dans « Dynamiques conflictuelles entre apprentis et passagers dans les transports en commun au Sénégal : étude sociopragmatique des interactions quotidiennes en wolof » Sidy Mockhtar NDAO s'intéresse aux interactions entre les aides-chauffeurs communément appelés apprentis et les usagers. Au cœur de ces interactions se dessinent des actes de langage marqués par l'urgence, la rudesse et la nécessité de faire valoir sa position dans un contexte fréquemment chaotique. En s'appuyant sur une approche sociopragmatique, cette étude se propose d'analyser les formes, les fonctions et les enjeux de ces échanges quotidiens, afin de mieux comprendre comment s'articulent pouvoir, identité sociale et légitimité dans le microcosme du transport sénégalais. Enfin, l'analyse linguistique de Georges Joseph RAZAFIMAMONJY a pour objectif général de montrer que les figures, loin d'être de simples ornements du discours, constituent un principe anthropologique du langage : elles en assurent l'économie, en font un instrument de connaissance et autorisent le contournement des tabous linguistiques.

Dans une optique stylistique, l'étude de Konan Abel KOUAMÉ se propose de montrer que, par les images apocalyptiques empruntées aux réalités terrestres, visibles et saisissables, Jean tente de matérialiser des réalités spirituelles, totalement abstraites et non admises par la conscience pour aider les lecteurs à les appréhender. En communication, le travail de Chia Francine ASSI & Camille Roger ABOLOU est intitulé « *Enfant serpent , enfant maudit* : performativité des désignations et leviers communicationnels de déstigmatisation en Côte d'Ivoire ». L'étude analyse la contribution de ces désignations à la construction du statut social de l'enfant et ses implications communicationnelles. La réflexion de Nangahouolo Oumar SORO & Hortense Euphrasie KOUASSI YAO s'intéresse à la communication numérique et à la prise en charge des femmes enceintes en Côte d'Ivoire. Les résultats montrent que les utilisatrices d'outils numériques présentent une probabilité significativement plus élevée de suivi prénatal complet et une meilleure connaissance des signes de danger. Mais la fracture numérique inverse partiellement la promesse d'équité.

Les quatre contributions qui composent le second mouvement s'adossent, pour la plupart, à des œuvres littéraires d'expression française. Aussi le travail de ADJÉ Tanoh Linda Danielle épse BAH analyse-t-il la manière dont la psychopathologie participe à la construction de *Pauvre folle* de Chloé Delaume. À partir d'une approche immanente, marquée par la psychopathologie cognitive, la narrativité, la polyphonie et l'intermédialité, l'étude montre que les souvenirs se recomposent selon une logique associative que matérialise l'image du « puzzle ». Le roman fait ainsi de la psychopathologie une poétique discursive où l'expérience psychique se construit entre mémoire, discours et formes d'expression. Quand la contribution de Jean Soumahoro ZOH, à travers une approche comparatiste, inspirée des Gender studies et de la sociologie du pouvoir, analyse d'abord les formes de dépossession propres à chaque aire culturelle. Elle se focalise ensuite sur les stratégies de résistance orchestrées par les héroïnes pour reconquérir leur chair. En déconstruisant les dispositifs de domination, Calixthe Beyala et Assia Djebar réhabilitent le corps féminin qui devient le territoire premier d'où s'élancent la liberté et l'écriture. La réflexion de Narcice Wolfgan MOUNZIEGOU-MOMBO est intitulée « Fables de Jean de La Fontaine et contes gabonais d'André Raponda-Walker : ambiguïté de discours littéraires de jeunesse entre moralité et impudence ». Ici, la coexistence de la moralité et de l'impudence a permis de questionner la morale et le récit de la fable de Jean de La Fontaine et du conte d'André Raponda-Walker pour tenter d'élucider leurs orientations réceptives par les jeunes. Mais dans une optique pédagogique, la contribution de Hayat ASBAI met l'accent sur la place de la pédagogie interculturelle dans la pratique des enseignants au Maroc. À travers des entretiens semi-directifs, l'auteure analyse l'importance accordée à la pédagogie interculturelle dans la pratique enseignante et comment les œuvres littéraires sont exploitées. Sans oublier les obstacles qui entravent son intégration dans la pratique enseignante.

Cinq contributions alimentent l'histoire et la géographie. Les études ont pour cadre la Côte d'Ivoire, les pays du Nord, le Burkina Faso et le Cameroun. Ainsi l'étude de Aline Désirée Laugba N'CHO & Tatin Brice-Louis TIECOURA se propose de comparer le financement des services de garde d'enfants dans les pays nordiques à ce qui est pratiqué en Côte d'Ivoire. Les résultats montrent que les pays nordiques se distinguent par un investissement public conséquent et une forte implication des collectivités territoriales. À l'inverse, en Côte d'Ivoire, l'offre de services de garde est limitée et les ménages supportent une part importante du coût d'accès à ces services. La recherche de Bakary TOE, Zakaria ZONGO & Issa SORY est intitulée « Modes d'insertion résidentielle des personnes déplacées internes (PDI) à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : entre précarité et pression foncière ». Elle ambitionne d'analyser les modes d'insertion des PDI dans cette capitale économique du Burkina Faso. Des données recueillies, il ressort que les PDI sont intégrées à Bobo-Dioulasso par les offres de logements sociaux de l'État, l'installation de maisons de fortune par des ONG ainsi que de l'occupation des logements dans les quartiers non lotis de la ville. Par ailleurs, les quartiers non lotis restent les zones les plus privilégiées par les PDI. Cependant, ces zones non loties, qui semblent être moins coûteux, ont connu une spéculation sur le prix des lopins de terre, exerçant une pression foncière sur les franges urbaines. Dans la même logique, la réflexion de Marie Therese BILO'O ALO'O analyse les enjeux de la sécurisation foncière et ses effets multiformes dans la ville d'Akono, au Cameroun. La démarche utilisée a privilégié la recherche documentaire, la collecte des données sur le terrain et leur traitement. Les principaux résultats montrent qu'il existe deux modes de sécurisation foncière adossés à la dualité des droits fonciers et des effets multiformes notamment les conflits, les inégalités et l'instabilité résidentielle. En outre, l'objectif du travail de Zara DAO est d'analyser les effets et la lutte contre ces prédateurs. Afin de répondre à cet objectif, l'auteure a exploité des sources orales, électroniques et les rapports de certaines institutions. Les résultats empiriques révèlent que la régularité et les impacts de ces prédateurs ont conduit à la prise de textes règlementaires et à la mise en place de dispositifs de lutte. Ces actions ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants dans la lutte contre les criquets pèlerins

et autres ravageurs. Enfin dans une perspective historique, le travail de Mamadou BAMBA & Bi Youan Firmin IRIÉ vise à présenter la scène politique ivoirienne à l'ère du multipartisme. L'analyse des données s'est faite à partir de la méthode historique qui consiste à sélectionner les faits majeurs au détriment d'autres moins importants, de sorte à parvenir à des faits historiques fiables. Il en ressort que la réinstauration du pluralisme politique a donné une allure plus agitée à la scène politique ivoirienne à cause de sa mauvaise utilisation.

Le quatrième mouvement est alimenté par des contributions en sociologie, en psychologie et en philosophie avec pour cadre d'étude la Côte d'Ivoire, le Togo et l'Afrique.

En sociologie, les études s'ouvrent sur « Production sociale du retrait des structures étatiques sur la gestion des copropriétés ivoiriennes : les cités Sogefiha de Koumassi et Sicogi-Latrille de Cocody Deux-Plateaux », signée de Affoua Krah Elisabeth ADOUA & Steve Raulier N'DEPO. L'article analyse la contribution des conflits de compétences entre institutions et l'absence de suivi publics liés à la dégradation des cités SOGEFIHA de Koumassi et SICOGI-Latrille de Cocody Deux-Plateaux. Fondée sur une recherche documentaire, des entretiens semi-directifs et une observation directe, l'étude montre que les lacunes du dispositif institutionnel de suivi fragilisent l'entretien des espaces communs. Quand Grahon Marie Thérèse Sidonie BEUGRÉ Épse. KONAN & Mafa Georges ASSEU s'intéressent à « la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest », non seulement comme un fait social, sanitaire et juridique, mais également comme un objet philosophique à part entière, engageant les concepts de pouvoir, de reconnaissance et de justice. L'hypothèse centrale est que la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest ne peut être pleinement comprise sans articuler trois registres : le registre du pouvoir et de sa généalogie coloniale, le registre de la reconnaissance et du déni de reconnaissance et le registre épistémologique de la construction même du concept de « genre » dans des sociétés précoloniales, dont l'organisation sociale différait essentiellement du modèle binaire occidental. Par ailleurs, la réflexion de Navouon FANNY examine les facteurs et les conséquences du séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké (Côte d'Ivoire). Les résultats montrent que sur 58 enfants en situation de handicap, 50 (86,25 %) ont dépassé trois ans. La stigmatisation, les représentations sociales négatives, la précarité familiale, les difficultés d'adoption et l'insuffisance des dispositifs alternatifs favorisent leur maintien institutionnel, fragilisant leur développement et leurs liens familiaux. Le travail de Sogo Jacques BLÉ intéresse également la ville de Bouaké. En effet dans cette ville du centre de la Côte d'Ivoire, l'intermédiation immobilière et foncière ne mobilise plus uniquement des jeunes sans emploi. L'enquête met au jour un espace d'activité investi aussi par des étudiants, des fonctionnaires et des salariés du secteur privé. À partir d'une enquête qualitative, l'article analyse 105 entretiens et des observations conduites auprès des différents acteurs du secteur. Il montre que l'entrée dans l'intermédiation répond certes aux difficultés d'accès à l'emploi, mais également à la recherche de revenus complémentaires, de possibilités d'investissement et de formes d'autonomisation économique. Dans le monde du travail, la contribution de Néné BA TRAORÉ, Simon Konan KOUAMÉ & Lamine COULIBALY sur l'absentéisme au travail vise à l'expliquer, par le biais de facteurs psychologiques tels que le style de management et la socialisation organisationnelle chez des ouvriers des entreprises privées. Il ressort de la recherche que les ouvriers soumis au management autocratique s'absentent plus que leurs pairs soumis au management participatif. Par ailleurs, les résultats montrent que les ouvriers qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle s'absentent plus que leurs collègues qui la réussissent. On retient donc dans ce cas que la prévention contre l'absentéisme au travail doit prendre en compte le style managérial et la socialisation organisationnelle.

En psychologie, le travail de Marodegueba BARMA, Kaka KALINA, Bassantea Lodegaena KPASSAGOU, Kodzo Jude GUEDE & Angélique DUSABE propose une analyse

clinique qualitative des normes socioculturelles impliquées dans les violences conjugales à partir de récits de cinq femmes victimes suivies au One Stop Center d'Adidogomé à Lomé (Togo). Les résultats mettent en évidence le rôle prépondérant des normes de domination masculine, de la valorisation du maintien du couple, de la stigmatisation de la séparation et de la dépendance économique dans la persistance des violences conjugales. Ces normes contribuent à l'intériorisation de la violence par les victimes et à leur maintien dans des relations abusives, malgré la souffrance psychique engendrée. L'étude souligne la nécessité d'approches cliniques et préventives intégrant explicitement la dimension socioculturelle dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales. Dans la même veine, l'étude de Péyéna LOFIGUE analyse le vécu psychosocial des patients atteints de fractures osseuses mal consolidées et son influence sur l'évolution des pratiques thérapeutiques traditionnelles à Ferkessédougou (Côte d'Ivoire). Les résultats montrent que les souffrances vécues favorisent une adaptation progressive des pratiques thérapeutiques traditionnelles et une ouverture croissante à la biomédecine.

Les quatre contributions en philosophie s'inscrivent dans la perspective de l'émergence africaine. C'est ainsi que Aïkpa Benjamin DIOMAND & N'gouan Mathieu AGAMAN, dans étude intitulée « Penser la transformation sociale en Afrique à partir de Platon, Marx et Negri », examinent la question de la transformation et de la production d'un nouvel ordre social à partir de Platon, Karl Marx et Antonio Negri. Ces trois penseurs proposent des figures distinctes du sujet politique : le philosophe-gouvernant, le prolétariat et la multitude. Leurs pensées permettent ainsi d'interroger les rapports entre pouvoir, conflit, praxis et transformation historique. L'enjeu est donc de penser les conditions d'une transformation sociale historiquement située et politiquement effective en Afrique. Emboitant le pas à ces auteurs, le travail de Antoine BORUGH-BU-DJORH, inscrit dans la philosophie politique, entend examiner une question fondamentale : la culture de la paix, en terrain africain, peut-elle se fonder durablement sur la figure de l'homme fort, dont l'autorité politique est censée garantir la stabilité institutionnelle et l'ordre politique ? L'hypothèse défendue est la suivante : la paix politique en Afrique ne dépend ni de la personnalisation du pouvoir, ni de la seule existence formelle d'institutions fortes, mais de la capacité à articuler autorité politique responsable, institutions légitimes, bien commun et ressources endogènes. Et c'est à juste titre que le travail de Armand Marc BEYENE se propose d'évaluer la portée de la philosophie de l'émancipation du jeune Marx et de réinterroger l'actualité des catégories de Marx pour les États africains à l'heure du capitalisme globalisé. Débarrassée ses usages idéologiques, sa philosophie offre un cadre analytique pertinent pour penser les conditions d'une émancipation économique et humaine des sociétés africaines. Pour clore, Koffi Mélaine-Anicet Victorien KOUAKOU propose une analyse sur l'absurdité du crime de meurtre à partir des chansons « Murder In USA » et « Diallo ». L'objectif est de montrer à partir de la théorie de la représentation l'absurdité que revêt très souvent l'acte du crime de meurtre. Les deux représentations de meurtre ont montré que les mobiles et les motifs parfois de crime de meurtre sont absurdes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les coupables du crime de meurtre en viennent à éprouver parfois des remords.

Le comité de rédaction

LINGUISTIQUE – STYLISTIQUE - COMMUNICATION

LE RYTHME DE LA PHRASE DANS *UN PIÈGE SANS FIN* D'OLYMPE BHÊLY QUENUM

Alexandre Ehouman BLEOU
Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB), BP. 1093 Yamoussoukro, Côte d'Ivoire**.** **https://www.inphb.edu.ci**

Reçu : 22/07/2026 **Évalué** :02/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : L'Afrique est considérée comme un continent appartenant à une civilisation de l'oralité. Ses langues sont orales, et c'est par elles que la vie des peuples et leurs histoires étaient racontées. Fils de ce continent ou de cette civilisation de l'oralité, ou voulant se réclamer comme tel, Olympe-Bhêly QUENUM, dans son œuvre romanesque *Un piège sans fin* va conjuguer les prestiges du discours oral avec l'efficacité de la technique narrative occidentale. En d'autres termes, l'auteur bâtit son récit en s'appuyant sur des constructions phrastiques qui se déploient suivant le rythme de la langue parlée. L'objectif poursuivi est de montrer en quoi ses constructions phrastiques et l'œuvre dans son ensemble sont pour l'auteur l'expression d'une revendication de sa civilisation de l'oralité, vu aussi la présence de contes, proverbes et chants, qui dégage un fort relent d'une affirmation de son identité africaine, c'est-à-dire son appartenance à la civilisation de l'oralité propre à l'Afrique.

Mots clés : Rythme, construction phrastique, langue parlée, civilisation de l'oralité, identité africaine.

THE RYTHM OF THE SENTENCE IN *UN PIÈGE SANS FIN* BY OLYMPE BHELY QUENUM

Abstract: Africa is considered a continent belonging to a civilization of orality. Its languages are oral, and it is through them that the lives of its peoples and their histories were told. As a son of this continent or this civilization of orality, or as one who wishes to claim it as such, Olympe-Bhêly QUENUM, in his written work *Un piège sans fin*, combines the prestige of oral discourse with the efficiency of Western narrative technique. In other words, the author constructs his narrative by relying on phrasal structures that unfold according to the rhythm of spoken language. The aim is to show how the author's phrasal structures and the work as a whole served as an expression of is assertion of a culture of orality, a theme further underscored by the inclusion of tales, proverbs, and songs, all of which exude a song sense of pride in his African identity-in other words, his belonging to the civilization of orality inherent to Africa.
keywords: Rhythm, sentence structure, spoken language, oral civilization, African identity.

Introduction

Le rythme est un terme qui est employé dans différents domaines tels que la médecine, le sport, etc. En médecine, l'on entend parler de rythme cardiaque pour

exprimer la fréquence du battement du cœur. Dans le domaine du sport, plus précisément dans les courses de formule 1 ou en cyclisme, l'on entend parler de rythme de la course, ce qui renvoie à la vitesse à laquelle la course s'effectue. Au football aussi, il revient le plus souvent dans les propos des commentateurs de matchs, des entraîneurs d'équipe ou même des joueurs des expressions comme : donner du rythme au match, changer ou casser le rythme du match. Il apparaît donc ici, de toute évidence, que la notion de rythme semble plus ou moins renvoyer à la même signification dans ces domaines ci-dessus cités.

Dans le domaine littéraire, le rythme est une notion dont l'évocation fait tout simplement penser à l'écriture en vers, pour ne pas dire à la poésie. Sa définition, qui n'est pas sans évoquer des notions en rapport avec la poésie, le pose comme un procédé essentiel de celle-ci. Mais pour Germain KOUASSI, « le rythme n'est plus appréhendé comme une notion consubstantielle au vers. Le sentiment du rythme saute le pont et devient, comme l'écriture tout court, propriété de l'artiste (auteur ou acteur). » (2006, p.10).

Le rythme revêt donc un caractère important, car participant de l'expressivité dans la plupart des textes en prose, qu'il s'agisse de la prose poétique ou même de la prose romanesque. Dans la prose romanesque comme ici, l'expression des idées se fait par phrase, et toute phrase, on le sait, est bâtie sur un certain rythme, qu'on soit dans un énoncé oral ou écrit. La langue, telle que pratiquée à l'oral, présente quelques traits qui la caractérisent. L'écrit, caractérisé par le respect d'une norme rigide, devrait se passer de tous les attributs du domaine de la langue parlée. Pourtant, affirme René GEORGIN, « il y a souvent à côté de la règle stricte appliquée dans la langue écrite soutenue des tolérances de la langue parlée qui ne sont pas vraiment des incorrections, mais des familiarités aimables. » (1973, p.425). Il est donné d'observer cette réalité chez nombre d'écrivains négro-africains parmi lesquels figure l'écrivain béninois Olympe-Bhêly QUENUM, issu d'une civilisation de l'oralité. C'est dans ce sens que le présent sujet trouve sa justification : Le rythme de la phrase dans *Un piège sans fin* d'Olympe Bhêly QUENUM. De ce sujet, il importe de se poser les questions suivantes : comment le rythme apparait-il dans les phrases du corpus ? Ces constructions phrastiques chez QUENUM n'apparaissent-elles pas comme des caractéristiques d'une revendication de la civilisation de l'oralité africaine ?

Cette étude a pour objectif de montrer en quoi ses constructions phrastiques et l'œuvre dans son ensemble sont pour l'auteur l'expression d'une revendication de sa civilisation de l'oralité africaine. Nous nous adosserons aux grammaires structurale, normative et transformationnelle. La structurale, qui, selon René LAGANE et Jean DUBOIS, se définit comme « une méthode d'analyse formelle qui doit rendre compte explicitement de la structure expressive (forme de l'expression ou signifiant) et de la structure sémantique (forme du contenu ou signifié. » (1969, p.6). En tant que méthode descriptive, elle permettra de voir comment l'organisation en groupe rythmique des phrases du corpus rend compte du mouvement ou du rythme de l'expression orale. La normative, relative à la norme, permettra de voir si, dans l'impression des différents rythmes, les constructions phrastiques du corpus ne foulent pas aux pieds les règles régissant le fonctionnement de la langue. Par la transformationnelle, nous procéderons à la réécriture de certaines phrases pour mettre en relief leur structure selon la norme.

En un mot, elles nous aideront à analyser les constructions phrastiques quenumiennes pour faire ressortir les traits de l'oralité à partir du rythme ou des rythmes qui leur sont insufflés. Nous partirons d'une étude théorique de la notion de rythme, puis il sera question de faire ressortir les traces de l'incursion de l'oralité dans l'écrit de QUENUM, avant de montrer, en dernier lieu, que sa technique narrative se pose comme quelque chose de voulu pour mettre en exergue sa culture orale africaine.

1-Notion et organisation du rythme dans la phrase française

Cette première étape de l'étude constitue le lieu de la présentation de la notion de rythme, c'est-à-dire la définir. Aussi, il sera question de montrer comment doit se faire l'organisation rythmique de la phrase française.

1-1-Définition de la notion de rythme

Le mot *rythme* provient du latin « *rhythmus* » et signifie entre autres « cadence, harmonie, mesure, mouvement, nombre, temps » (*Dictionnaire des synonymes, nuances et contraires, 2005, p.1046)*. Il est aussi défini comme « une qualité du discours qui, par le moyen de syllabes accentuées, vient frapper notre oreille à de certains intervalles ; ou succession de syllabes accentuées (sons forts) et de syllabes non accentuées (sons faibles). » (Dictionnaire *Le Nouveau Lttré 2006*, p.1540)

Les notions de « *mesure* », *« harmonie* » sont loin d'être anodines. Elles rappellent en effet que le rythme obéit à un certain nombre de règles dans le vers classique ou dans la prose poétique. C'est ce que semble dire MAKOUTA-M'BOUKOU en ces termes : « le rythme, c'est le mouvement de la phrase ou du vers qui est comme réglé, mesure ; et en quelque sorte attendu, parce qu'il obéit à des règles définies une fois pour toute. Il est marqué par des accents qui, eux-mêmes obéissent à des règles codifiées. » (1985, p.143). *Mais* qu'en est-il de la prose romanesque ?

1-2-Procédé organisationnel du rythme dans la phrase française

Parler de rythme dans la phrase française, c'est parler, en effet, du rythme dans la prose, et, plus singulièrement de la prose romanesque qui est l'objet de notre intérêt ici. La prose, on le sait, est notre façon naturelle de nous exprimer, contrairement au vers qui est le resserrement de la pensée dans un cadre syllabique. Le rythme du vers est donc le produit de l'observation d'un certain nombre de principes par l'auteur. Mais cette observation de règles ou de principes ne devrait plus avoir sa raison d'être lorsque nous passons à la prose, étant donné que cette dernière, comme nous l'avions dit, est appréhendée comme notre façon naturelle de nous exprimer, c'est-à-dire sans contrainte, l'expression de la pensée se faisant de façon spontanée. Mais il n'en est pas le cas, car, comme le dit Patrick BACRY,

> la prose, elle aussi, a ses règles rythmiques, ses séquences traditionnelles – éventuellement contrariées par un auteur qui vient produire tel ou tel effet (surprise, distorsion, harmonie…) la règle ordinaire en français est celle dite des « masses croissantes » : pour aboutir à un ensemble harmonieux, les groupes de mots successifs d'une phrase (ou d'un morceau de phrase) doivent être de plus en plus longs ; ceux-ci sont bien sûr déterminés par la syntaxe, mais chacun d'entre eux compose une unité rythmique (1996, p.263).

L'on comprend donc que, d'une manière ou d'une autre, tout procédé obéit au respect d'une certaine norme et c'est d'ailleurs ce qui caractérise la grammaire. En d'autres termes,

> Parmi les raisons qui poussent les hommes à décrire les langues en réalisant des grammaires, le désir de fixer une norme considérée comme la plus correcte joue un rôle important. La norme est donc un phénomène social qui s'appuie sur un jugement d'inégalité entre productions linguistiques, une façon d'isoler l'usage correct de ce qui est jugé relâché, incorrect, impur, fautif ou vulgaire. (Michel ARRIVE, François GADET et Michel GALMICHE, 1986, p.424).

> La norme fonctionne donc comme une sorte de repère, sinon une sorte de ligne dans laquelle tout usager de la langue doit marcher. Elle est, dans un contexte plus large, porteuse d'unité. Et le fait que l'on donne un canon à l'organisation rythmique de la phrase traduit bien cette quête d'unité autour de la langue française, voire autour de la culture française, puisque la langue est « le fondement de la culture », selon Maurice DRUON (1992, p.p.1-2).

En parcourant l'œuvre, on se rend compte, de toute évidence, que QUENUM n'ignore pas cette norme, car une pluralité de phrases sont bâties au rythme de celle-ci. Nous convoquons ici quelques-unes pour illustrer nos propos.

Vaincu par ma femme, je l'étais aussi par le dernier des rongeurs. (p.160)
Terrorisée, elle éclata en sanglots. (p.188)
De Cotonou, le couple partit pour le Cameroun. (p.13)
Son père, à l'époque dont je parle, avait une vaste bananeraie située à la limite ouest de notre champ. (p.22)
Un souffle léger, traversant par intervalles réguliers l'atmosphère embrasée, comme d'ordinaire la saison des grandes chaleurs, soulevait par endroits en des mouvements giratoires des mélanges de feuilles mortes recroquevillées et de poussière couleur de rouille (p.175).

A l'analyse, ces phrases se déploient toutes suivant un rythme de type progressif. Chaque groupe rythmique est suivi, dans son apparition, d'un autre ayant un volume plus important. Il s'agit donc là d'une disposition à la régulière, car, comme l'a dit Marcel CRESSOT, c'est « bien caractéristique aussi de la phrase française, la tendance à sérier la phrase par masses croissantes pour une raison à la fois logique et musicale » (1980, p.203), car, poursuit-il, « mettre un mot court après une masse d'une certaine importance, c'est l'exposer à passer inaperçu, ce qui peut nuire à la clarté : c'est bouleverser désagréablement la continuité de la phrase, à moins qu'on attende un effet de cette place inattendue. »

La disposition par masses croissantes, définie comme l'un des traits caractéristiques de la phrase française, peut donc être dite en phase avec la norme. Mais cette réalité cache bien une autre qui, elle-même, semble bien cacher plus qu'un simple fait d'écriture.

1-3-Quand le rythme de la phrase quenumienne prend ses distances vis-à-vis de la norme

Pour rappel, la réalisation rythmique de la prose obéit à une règle qui veut que les membres les plus courts de la phrase viennent avant les plus longs. Certes, les constructions phrastiques de QUENUM dans *Un piège sans fin* ne présentent toutes pas une allure « rebelle » à la norme ci-dessus mentionnée, mais nombreuses sont celles qui la foulent au pied. En voici quelques exemples :

Trois ou quatre jours après mon départ de kiniba, j'arrivai à Abomey. (p.155)
Mon père entra, en colère. (p.52)
Je marchai sans arrêt la nuit entière, sans le sou, sans kpété ni tôba. (p.153)
Affolée, saisie d'une peur panique, elle s'enfuit en courant, comme ivre. (p.140)
Excité par la musique, saisi par les sons voluptueusement pénétrants des instruments, déterminé par l'appel depuis longtemps irrésistible de la voix de mon ami, je sautai dans le cercle. (p.112)
J'allais le voir ; à ses côtés se trouvaient ma mère et ma sœur, les traits tendus, l'air dur. (p.68)
Ce fut sûrement en une de ces promenades solitaires qu'il aperçut l'école, aux dortoirs jaunes, sales, avec des traces de doigts partout et, sur les murs, des écailles qui s'en allaient au moindre coup de vent. P.88)
Bâtie sur un rythme binaire, la phrase 1 par exemple, devrait, selon la norme, présenter la structure suivante :

J'arrivai à Abomey, trois ou quatre jours après mon départ de Kiniba.
Examinons aussi la phrase 5. Elle est une phrase de rythme progressif. Du moins, elle remplit l'un des critères de ce type de rythme, puisque sa définition rappelle la règle relative à l'organisation rythmique de la phrase, dans la mesure où il est présenté comme une succession de groupes de mots de plus en plus longs qui aboutit à un rejet de l'information principale en fin de phrase. Il y a ici deux principes à observer : le premier concerne la disposition des groupes rythmiques dans un ordre croissant. Le second veut, lui, que l'information véritable soit réservée pour la fin de la phrase. Mais, à l'image de cette phrase 5, en parcourant le récit, l'on se rend compte que de ces deux traits caractéristiques du rythme progressif, seul le second est respecté. Car, sur le plan sémantique, l'idée véhiculée par cette phrase 5 n'est appréhendée qu'en fin de phrase. Mais sur le plan syntaxique, en parcourant le récit, à l'image de cet exemple, la disposition par masses croissantes des groupes rythmiques est loin d'être une préoccupation majeure chez QUENUM, comme si en écrivant, il s'est laissé aller au rythme du flux des idées telles qu'elles lui venaient à l'écrit.

A l'analyse, l'explication de cet état de fait semble être une volonté de l'auteur de présenter un écrit calqué sur le modèle de la communication orale ; car, à l'écrit, l'on a le temps de bien réfléchir pour choisir telle ou telle structure pour sa phrase, ce qui n'est pas véritablement le cas dans la communication orale qui, elle, est spontanée. Bien de constructions phrastiques nous confortent dans cette idée. L'étape suivante sera

consacrée à l'analyse de ces constructions qui épousent les traits caractéristiques de la communication orale.

2-Quand l'allure des constructions phrastiques quenumiennes rappelle le rythme de l'expression orale

Nous présenterons ici à titre illustratif quelques constructions, allant des phrases de type périodique aux phrases avec des rythmes interrompus, en passant par des phrases avec insertion de parenthèses et des phrases avec répétition de mots ou groupes de mots.

2-1-Par des réalisations phrastiques de type périodique

Issue du grec *periodos*, qui veut dire *« circuit »*, la période est définie par Maurice GREVISSE, comme « une phrase particulièrement complexe et qui forme un ensemble logiquement et harmonieusement articulé. » (2006, p.272) Elle est aussi présentée comme « une phrase complexe très longue, de type oratoire ou lyrique où la construction syntaxique, étroitement liée aux contenus exprimés, crée des effets de rythme », affirme Claude PEYROUTET (2002, p.57). Nombreuses sont ces longues phrases dénommées « périodes » rencontrées dans le récit d'*Un piège sans fin*. Ce sont, en effet, des phrases qui accusent fortement des traits de la communication telle que pratiquée dans une conversation orale. Olympe-Bhêly QUENUM semble donner l'impression d'avoir décidé de transcrire fidèlement les propos du locuteur. Observons ces quelques exemples.

> Le soleil ne brillerait que pour nous, la lune serait à portée de nos mains ; ces étoiles qui perçaient les ténèbres épaisses des nuits, rivalisant d'éclat avec la lune elle-même, étaient nos étoiles ; Kiniba, le cours d'eau qui traverse notre pâturage, paraissait étonnamment pur, limpide jusqu'à la transparence ; et cette eau qui coule avec lenteur et majesté en chantant parmi les herbes toujours tendres, les joncs et les roseaux frêles que ploie le moindre souffle d'air, faisait s'épanouir en nous, chaque fois que nous la regardions, la sensation de bienêtre que nous éprouvions en pensant à Tertullien ; nous sentions augmenter, excessivement, l'illusion bête que nous nous faisions vde notre bonheur. (P. 47)
>
> Vers midi, je rencontrai une bande de gamins revenant de l'école ; ils étaient gais et gambadaient tels des cabris ; chacun d'eux m'apparaissait comme l'un de mes enfants, je les voyais en eux et commençai de penser à ces bouches nées de moi désormais abandonnées à kiniba où elles ont dû vainement accabler leur mère de questions (p.153**).**

Ces constructions phrastiques donnent fort bien l'impression d'être calquées sur le modèle d'un énoncé oral. Il s'agit donc de véritables périodes comportant plusieurs propositions qui, grâce à leur unité syntaxique, arrivent à former un tout cohérent. Le premier exemple présente une longue phrase qui laisse remarquer une variété rythmique, car dans cette phrase, différents types de rythmes, à savoir des rythmes binaires, ternaires et pluri ternaires se relaient comme pour éviter une certaine monotonie qui pourrait rendre, sur le plan rythmique, la phrase fade ou pauvre.

Le deuxième exemple de phrase à l'allure oratoire se distingue par le fait que l'information principale est donnée à l'entame de la phrase. Les autres propositions ou groupes de mots qui suivent ont pour rôle de fournir des précisions sur l'information

en début de phrase. Il s'agit d'un type de période appelé période descendante. Il y a, en effet, d'autres types, à savoir les périodes ascendante et pyramidale.

Selon Claude PEYROUTET, la période est dite ascendante lorsque « la succession des groupes de mots et des propositions aboutit à l'information principale, donnée en fin de phrase, » et elle est dite pyramidale lorsque l'information principale est « au milieu entre la protase (partie montante) et l'apodose (partie descendante). » (1994, p.57).

Revenons à la période descendante. Cette période qu'illustre notre deuxième exemple, contrairement à celle dite ascendante, est, selon Claude PEYROUTET, celle dont la « vectorisation est inverse. » (1994, p.57). Ce qui retient notre attention dans cette construction de QUENUM est qu'elle répond fort bien à la définition de PEYROUTET la présentant comme « une phrase complexe très longue, de type oratoire ou lyrique… » (1994, p.57). Mais il n'y a pas que ces longues phrases appelées périodes qui rappelle l'expression orale. Il y a aussi des phrases avec des insertions de parenthèses.

2-2-Par des insertions répétées de parenthèses dans les phrases

La notion de parenthèse est utilisée pour désigner une réalité : elle désigne un signe de ponctuation, mais aussi un procédé de construction. En tant que procédé, elle est présentée comme une « interruption provisoire d'une construction syntaxique par une proposition autonome sur les plans syntaxique et sémantique » (Patrick BACRY, 1996, p.290) ou « un fragment discursif inséré entre deux éléments d'une phrase », selon Michel ARRIVE et al. (1986, p.469).

Il faut noter que la parenthèse, en tant que procédé, peut être insérée dans la phrase par le biais de différents signes graphiques tels que les parenthèses, les tirets. Ces derniers cités sont de loin les signes de ponctuation les plus utilisés par QUENUM dans la construction du récit. Selon Marcel CRESSOT et Laurence JAMES, la construction parenthétique « est caractéristique de l'exposé scientifique qui se soucie davantage de la précision que d'élégance. Mais certains romanciers contemporains l'ont mise à la mode. [Et] affirme-t-il, A. SAUVAGEOT voit dans ce développement de la phrase parenthétique l'influence de la langue parlée sur la langue écrite… » (1980, p.258). Ce qui veut implicitement dire que des constructions phrastiques avec des parenthèses sont une pratique propre à la langue parlée que QUENUM transpose ici dans son écrit. Ci-dessous quelques exemples.

> Je ne me supportais plus, mon cœur battait avec angoisse, j'empochai ma flûte, laissai les bêtes dans le pâturage, courus à travers champs et montagnes vers le chantier où je savais (*puisque ma mère l'avait supplié d'obéir par amour pour elle et pour moi, comme elle-même me l'avait dit au pâturage)* mon père en train de trimer sur le travail administratif. P.54

> Quelques mouches étaient subrepticement entrées dans le cachot quand HOUNNOUKPO l'avait ouvert ; lorsqu'on l'ouvrit de nouveau pour l'enterrement, les mouches étaient en pleine action ; alors BOULIN et TOUPILLY dont – *coïncidence curieuse entre le bagnard et le commissaire* – les

> pères avaient été des collectionneurs d'insectes, de mouches en particulier, se mirent à discuter de la valeur des phores, « les mouches les plus vulgaires » selon BOULIN, des lucilies, des taons et des calliphores. (p.208-209)

> Non ! non ! AFFOGNON ne veut plus que vous le battiez ainsi ! AFFOGNON ne peut plus souffrir ! Il ne veut plus ! plus ! jamais plus ! Est-ce que vous le comprenez ? – sa voix faiblit et baissa soudain comme dans un rêve – Comprenez-vous ce que cela veut dire : ne plus vouloir souffrir ? AFFOGNON n'a pas demandé à naître… C'est un homme comme vous, seulement, il n'a pas de chance. Le comprenez-vous ? Le comprenez-vous ? (p.184)

A l'analyse, la parenthèse représente une idée, une impression ou une information complémentaire venue à l'esprit du locuteur lors de l'émission de sa phrase et qu'il a jugé bon de noter avant de reprendre son cours normal. En d'autres termes, comme le font remarquer Marcel CRESSOT et Laurence JAMES, les parenthèses semblent « correspondre au désir de marquer la continuité de la phrase, qui semble trouver en elle-même un nouvel élan, un nouveau dynamisme, continuité visant à associer dans un même mouvement de pensée plusieurs plans de souvenirs ou d'expérience. » (1980, p.258). Ce sont donc des constructions qui rappellent de toute évidence le rythme de la communication orale, à l'instar de celles contenant des répétitions de mots.

2-3-Par des constructions avec des répétitions de mots ou groupes de mots

Dans le corpus, nombreuses sont les constructions phrastiques qui ont été purement et simplement reprises, comme si QUENUM avait voulu rendre compte des phrases telles qu'elles ont été pensées. Au lieu de les réadapter à la réalité de l'écrit, il semble avoir préféré de les rendre de façon brute ou originale. Nous parlons donc ici de répétitions simples. En effet, selon Patrick BACRY, « la répétition la plus simple apparaît lorsque les mots ou groupes de mots sont répétés dans le même membre de phrase… » (1996, p.164), en témoignent les exemples ci-dessous.

> AFFOGNON criait d'abord qu'on pouvait le tuer, il ne porterait plus le fardeau ; mais les coups redoublaient, aussi n'en pouvant plus, se mit-il à hurler comme un fou **:** *Non ! non* ! *AFFOGNON ne veut plus* que vous le battiez ainsi ! *AFFOGNON ne peut plus* souffrir ! Il ne veut *plus* ! *plus* ! jamais *plus* ! Est-ce que vous le comprenez ?... (p.164)

> Les gens se rendit compte de ce dont il s'agissait et, affolés, se mirent à pousser des cris de détresse : « *les criquets ! les criquets ! les criquets* ! … » (p.37)

Dans l'exemple 1, le phénomène de répétition touche une pluralité d'éléments dans les propos d'AFFOGNON. Il s'agit des mots et groupes de mots tels que ***« non »***, ***« plus »*** et ***« le comprenez-vous ? »***, lesquels rythment la phrase. Ces répétitions simples n'ont ici rien de superflu. Elles ont une valeur expressive indéniable, car elles se posent comme un moyen que QUENUM met dans la bouche du personnage d'AFFOGNON pour donner plus de force à l'expression de son ras-le-bol face aux durs traitements que l'on lui inflige. Exténué, exaspéré par la souffrance sous le poids de laquelle il ploie, AFFOGNON répète ces mots comme pour amener ses bourreaux à bien entendre et à bien comprendre ce qu'il leur dit. Il n'est pas, si l'on devrait voir les choses sous un autre angle, responsable de la situation qu'il vit, car il « n'a pas demandé à naître ».

On voit donc clairement par ces phrases que QUENUM a préféré à la façon commune d'écrire cette structure particulière qui semble être pour lui une meilleure manière de rendre compte du ressenti du personnage d'AFFOGNON. Il y a donc pour cet écrivain africain une volonté manifeste d'utiliser autrement la langue écrite pour donner un caractère original à certaines de ses communications écrites. Ce qui n'est pas sans rappeler cet appel d'Ahmadou KOUROUMA : « Les Africains ayant adopté le français, doivent maintenant l'adapter et le changer pour s'y trouver à l'aise, ils y introduiront des mots, des expressions, une syntaxe, un rythme nouveau. » (1988, p.6). Et on le voit, cette façon d'écrire, ce style, rapproche l'écrit de l'oral. Et, il faut le noter, cette façon d'écrire intègre aussi des constructions de phrases avec des rythmes interrompus.

2-4-Par des constructions au rythme interrompu

En parcourant le corpus, il nous a été donné d'observer que des phrases quenumiennes ont vu leurs rythmes interrompus de diverses manières. Ces interruptions résultent, d'une part, du fait d'insérer des parenthèses, qui sont en effet des idées non indispensables, non nécessaires. Ici, nous l'avons signifié précédemment, l'interruption n'est pas définitive, mais elle est une suspension du rythme de la phrase principale au profit de l'élément inséré, et juste après cet élément, la phrase renoue avec son rythme normal. C'est ce que dit Germain KOUASSI en ces termes :

> Au niveau rythmique, on sait que la phrase, le syntagme ou le mot encadré par des parenthèses ou des tirets a vocation à être prononcé sur une gamme inférieure à la gamme de l'énoncé principal : la voix qui court sur l'énoncé principal adopte ou doit adopter ici une pause qui permette la démarcation nette entre le texte intégrant et le texte intégré. (2006, p.38).

D'autre part, nombreuses sont les phrases ou les idées qui ne sont pas émises d'un seul trait. Le locuteur commence sa phrase et il s'arrête de parler un moment. Puis il la reprend. Dans ce deuxième cas, l'interruption est marquée par des points de suspension. Ces interruptions par les points de suspension dans les phrases quenumiennes, lorsqu'elles sont à l'intérieur de la phrase, sont l'expression du sentiment qui anime le locuteur. Mais il nous est donné de remarquer, avec Martin RIEGEL et al. que « placés en fin de phrase, les points de suspension marquent une pause prosodique et syntaxique comme un point simple, mais ouvrent un prolongement sémantique. » (1994, p.91) Ci-dessous quelques exemples qui illustrent ces propos.

> Le devin parlait encore quand ma mère, les larmes aux yeux et secouée de sanglots, vint nous annoncer : « *Nous sommes perdus !... perdus !* **…** une vache et deux chèvres viennent encore *de ... de* **…** mourir sous mes yeux ! Ce n'est pas normal ! c'est injuste que nous soyons *aussi* **…** si rudement éprouvés en moins d'une journée ! » (p.34)
>
> « *Déshérité ...* murmurai-je en sortant comme ivre et assommé. Non, je n'attendais rien, mais rien de mes parents ; je n'avais jamais compté sur eux pour vivre : n'empêche, la brutalité et l'absurdité de cette déchéance m'ont *bouleversé… jusque* **…** jusqu'à *l'âme* **…** » (p.70)
>
> Je n'imite personne ; tu as tort de t'en prendre aux gens du sud. Je t'ai dit avoir eu des pressentiments, ensuite des rêves qui jamais n'avaient cessé de mettre la réalité devant mes yeux ; enfin j'ai décidé d'aller surprendre la vérité, je l'ai vue,

> je l'ai saisie. Tu ne peux nier ce que j'ai vu. Par Allah ! AHOUNA, cette jeune fill
>
> Je ne la connais pas ! je ne l'ai jamais rencontrée ! dis-je avec fermeté.
>
> AHOUNA ? **…** Pourquoi recommences-tu à mentir ? Pourquoi persistes-tu à mentir ? Prends une autre femme si ton cœur t'en dit. (p.p.132-133)
>
> « Je vous ai dit de partir, comprenez-vous ? Oui ou non ?
>
> On vous aura peut-être dit du mal de moi, mais … mais **…** par Allah, je n'ai aucune arrière-pensée contre vos bêtes en …
>
> Fi chez-moi la paix ! disparaissez ! imbécile ! **…** je n'ai que faire de vos arrière-pensées ! » (p.138)

Quand nous prenons le cas de l'exemple 1, nous y observons cinq apparitions des points de suspension, ce qui veut dire que l'allocution de MARIATOU, la mère d'AHOUNA (le personnage principal de l'œuvre) a été interrompue à cinq reprises. Ce discours entrecoupé est l'expression de toute l'émotion qui la secoue devant les ravages que fait la maladie du charbon au sein de leur troupeau de bétails. Comme si les points de suspension seuls ne suffisaient pas à exprimer tout ce sentiment, QUENUM leur associe un autre signe de ponctuation, notamment le point d'exclamation, reconnu comme un signe qui rend compte du sentiment du locuteur. Cette association de signes de ponctuation dans « *Nous sommes perdus !... perdus !* **…** » est des plus expressive, car les points de suspension, en suivant les points d'exclamation, ajoutent ici à leur valeur émotive : *« une vache et deux chèvres viennent encore de … de* **…** *mourir sous mes yeux !»*

QUENUM nous offre ainsi un écrit oralisé, c'est-à-dire une transcription pure et simple de l'expression orale. Il se sert donc des moyens que lui offre la langue française pour valoriser la civilisation de l'oralité à laquelle il appartient. Et l'intrusion dans le récit de bien d'autres éléments tels que les contes, les proverbes et les chants achève de convaincre de l'intention de QUENUM de donner vie à sa culture, à sa civilisation par le moyen même d'expression de la culture de l'autre, la culture étrangère.

3-*Un piège sans fin* : une technique narrative qui rappelle la culture orale africaine

Avec l'avènement de l'écriture sur le continent du fait de la colonisation, l'Afrique, comme l'a dit Jacques CHEVRIER, va passer d'une civilisation de l'oralité à une civilisation de l'écriture (1984, p9). Pourtant les vestiges de l'oralité, les éléments qui caractérisent la culture orale africaine sont convoqués dans cette création romanesque d'Olympe Bhêly QUENUM, notamment les contes, les proverbes et les chants. Un intérêt particulier leur sera accordé à cette dernière étape de notre travail.

3-1-Par l'insertion de contes dans le roman

Le conte revêt un caractère on ne peut plus important dans la société africaine. « Art de la parole, le conte africain est aussi et en même temps une littérature totale qui tient à la fois de tous les genres (récits, théâtre, poésie, chanson, épopée) et qui a besoin pour s'exprimer, non seulement d'un narrateur, mais aussi de la présence, au mieux de la participation d'un agent rythmique et d'un auditoire actif », affirme Pierre N'DAH (1983, p.23).

Selon TOUOUI BI IRIE Ernest, « le conte a été transmis à l'homme par Kazan Bali (Le Dieu Créateur). Comme Il nous a donné la parole pour nos besoins, Il nous a

également apporté le conte pour nous distraire et pour l'éducation de nos enfants. » (2014, p.107).

Dans le *Dictionnaire de la langue française, Tome 1*, Jean GIRODET définit le conte comme un « récit d'aventure imaginaire, distinct du roman par sa brièveté et de la nouvelle par son rejet de la vraisemblance » (1978, p.569). Le conte est une forme de littérature dont la transmission se fait, en Afrique, de bouche à oreille, c'est-à-dire par voie orale. C'est un pan de la littérature orale qui revêt, comme nous le disions tantôt, une grande importance pour les sociétés africaines. Et plus qu'un moyen de divertissement, les traditions orales

> ont pour principes de fixer et de diffuser, au plan diachronique, les mœurs, les faits et les expériences accumulés de génération en génération. En répétant ces expériences par le mécanisme de l'oralité, les traditions orales contribuent à une perception spécifique du monde, ce qui a pour corollaire d'élaborer un type culturel donné. De la sorte, elles exercent une action qualitative déterminante sur un groupe d'individus ou une communauté en fonctionnant non pas comme de simples récits, mais comme un véritable courant de pensée qui finissent par être acceptées ou reconnues par la collectivité comme un patrimoine commun. Ce qui constitue le substrat de ces récits apparaît comme des principes d'éducation, d'éthique et de spiritualité, note TOUOUI BI IRIE Ernest (2001, p.42).

Mais, comme on le constate aujourd'hui, ce pan de la littérature orale qu'est le conte semble avoir trouvé, grâce à la langue écrite qu'est le français, un autre moyen d'expression. Ci-dessous un exemple à titre illustratif.

> C'est vrai, mais dans des circonstances pareilles à celles où nous vivons – ce qui d'ailleurs n'a jamais eu lieu à Zounmin – nos pères, à bout de souffre comme je le suis, recouraient à la morale des contes et à leur sens symbolique, dit le vieillard, qui commença un de ces contes dahoméens rendu aujourd'hui célèbre par l'auteur d'Au pays des Fons :
>
> « Trois hommes, un jour, firent un pari. Le premier dit : « Quand ma mère mourra, je ne l'enterrai pas avant d'être allé chez la nymphe du lac Nohoué demander une pierre de son lit. » Le second dit : « Si ma mère vient à mourir, je parie que je ne la mettrai pas en terre avant d'avoir obtenu un linceul des mains du tonnerre. » Le troisième dit : « Moi j'enterrerai ma mère avec la queue d'un lion vivant ! » Le premier homme perdit sa mère. Il courut au bord du Nohoué et se jeta à l'eau. Au fond de l'eau, il se trouva en présence de l'ondin : « Ne sais-tu pas, lui dit le génie, que ma demeure est interdite aux gens de ton espèce et ceux qui s'y hasardent ne s'en retournent plus ?
>
> -Oui, répondit l'homme, mais grand génie, sauve-moi ! J'ai soutenu à mes amis que je ne mettrai point ma mère en terre sans t'avoir demandé auparavant une pierre de ton lit ; ma mère vient de mourir ! » Le génie eut pitié de lui et lui remit une pierre de son lit. Peu après, le second perdit sa mère. Il se rendit chez le Tonnerre. « Que cherches-tu ici ? lui demanda le dieu.
> -Grand dieu, répondit-il, pardonne ma hardiesse ; ma mère vient de mourir, et si tu n'as pas pitié de moi, je ne pourrai l'enterrer, car j'ai parié de ne l'enterrer qu'avec un linceul du dieu Tonnerre. » Le Tonnerre eut pitié de lui et lui donna un linceul. Le troisième homme perdit sa mère. « Serais-je le seul qui ne ferait pas honneur à ma parole ? » s'écria-t-il en se lamentant. Puis, après un moment de réflexion, il dit à sa femme : « Je vais à la recherche d'un lion vivant ; veille sur le corps de ma mère, et si demain je ne suis pas rentré, soulève le couvercle de la

calebasse placée derrière ma case ; si le sang qui y est entre en ébullition, donne du ragoût de chair de tortue à mes chiens, et lâche-les. » Il marcha droit devant lui et parvint, à la tombée de la nuit, à une caverne retirée. Une vieille femme en sortit et lui adressa vertement la parole : « Ne sais-tu pas que tu es ici dans la demeure des lions et qu'aucun être humain ne s'aventure impunément en ces lieux ?

-Oui, sanglota l'homme, je sais tout ce que je risque en venant en ces lieux ; mais sauve-moi : j'ai juré de n'ensevelir ma mère qu'avec une queue de lion. Si tu ne me sauves pas, j'expose l'auteur de mes jours à être privée des honneurs de la sépulture. » La vieille femme – qui est la gardienne des lions – réfléchit et dit : « Je te cacherai sous un pot ; quand les lions rentreront, tu ne bougeras pas. Quand tu entendras : Hounou ! Hounou ! gben ! ne bouge pas davantage, ils seront encore éveillés. Mais quand tu entendras "Hitô" ! "Hitô" ! ils seront endormis ; sors, coupe une queue et sauve-toi ! » Au baisser du jour, les lions rentrèrent de leur chasse et se mirent à agacer la gardienne : « Nous sentons la présence de chair à manger ! » rugirent-ils longuement en soulevant la tête et en humant l'air. Mais la vieille tint bon. Harassés, les lions prirent la position du repos. Bientôt on entendit : « Hounou ! Hounou ! gben ! » Puis ce fut : « Hitô ! Hitô ! » Les lions dormaient. Notre homme souleva son abri, coupa une queue de lion et se mit à fuir. Un rugissement strident mit toute la caverne en émoi. Les lions s'élancèrent à la poursuite de l'audacieux personnage. Traqué, celui-ci dit une incantation et, aussitôt, surgit entre lui et les félins en furie un immense brasier. Les lions dirent aussi une incantation et le brasier s'éteignit. L'homme fit surgir un fleuve et les lions le desséchèrent. Puis ce furent d'insondables précipices, une impénétrable forêt, etc. chaque fois, les lions surmontèrent la difficulté. A bout d'incantations, notre aventurier grimpa au haut d'un fromager. Les lions entourèrent l'arbre. L'homme était perdu… à moins que ses chiens… En fait, il y avait trois jours qu'il était parti, et les chiens n'avaient été lâchés. Sa femme, abîmée par la douleur devant le corps de sa belle- mère qu'elle veillait nuit et jour, avait oublié de surveiller la mystérieuse calebasse. Un taon, par hasard, se posa sur sa jambe ; d'un geste rapide et adroit, elle l'abattit. A la vue du sang qui en jaillit, elle se rappela la consigne. Quand elle courut près de la calebasse, le contenu en avait bouilli à tel point qu'il s'était répandu par terre. Lestement, elle apprêta du ragoût avec une tortue, en fit manger aux chiens et les lâcha. Les chiens galopèrent de toute l'agilité de leurs pattes et partirent droit au secours de leur maître en détresse. Il était temps : les lions, pour hâter leur vengeance, s'étaient mis à la besogne avec les dents et les griffes et « en dix clins d'œil » allaient être maîtres de la situation lorsque les chiens survinrent. Ce n'était pas des chiens ordinaires : ils avaient été rituellement immunisés et pouvaient, sans crainte, lutter contre des lions. Le combat dura le temps « d'aller d'Abomey à Kanan » - trois heures environ – et aucun lion n'en sortit vivant. (Un piège sans fin p. 49 à 52)

Avec l'insertion du conte, QUENUM suspend provisoirement le cours de l'histoire réelle qui fait l'objet du récit. L'important ici, c'est que cette place accordée au conte dans cette œuvre romanesque est doublement bénéfique pour le lecteur, dans la mesure où il est non seulement porteur de moralité, mais aussi cela constitue un rappel de notre culture que l'auteur semble vouloir faire cohabiter avec la culture impérialiste occidentale, comme pour marquer son refus implicite de voir cette culture africaine mourir. La présence de proverbes nous fortifie aussi dans cette idée.

3-2-Par l'insertion de proverbes dans le roman

Outre les contes, l'on note la présence de nombreux proverbes, qui sont aussi source d'instruction et constituent un élément incontestable du patrimoine culturel africain. QUENUM les a donc insérés dans le récit pour véhiculer des messages au lecteur. Selon Jean-Pierre MAKOUTA-M'BOUKOU, « Les proverbes sont une forme poétique très répandue en Afrique Noire. Elle est surtout en usage dans les cours de justice traditionnelles. » (1985, p.70) Présenté comme la « forme de pensée la plus concise, le proverbe exige en principe l'âge, la raison, l'expérience, la réflexion. Et c'est pourquoi cette forme poétique est l'apanage de la couche populaire la plus mûre, habituée à réfléchir », ajoute MAKOUTA M'BOUKOU (1985, p.70). Fils d'un continent auquel l'on attribue une civilisation de l'oralité, insérer cet élément de sa culture dans son œuvre romanesque est sans doute pour OLYMPE-BHELY QUENUM une façon d'affirmer ou de revendiquer son appartenance à cette culture pleine d'enseignements, pleine de richesses. L'expression au moyen de proverbes ou leur maitrise se pose comme un art de s'exprimer. Plus qu'une marque d'éloquence, leur usage témoigne aussi de la maturité d'esprit, de la sagesse du sujet parlant. Et tout authentique africain, du moins celui qui veut se réclamer comme tel, a cette propension d'en faire usage en situation d'échange ou de communication. C'est ce que fait QUENUM par son personnage AHOUNA dans la séquence ci-dessous :

> Cette aversion m'amenait à regretter que mon père et ma mère n'eussent pas eu d'autres enfants, ou que mon père ne fût pas polygame. Mais aucun fleuve ne roule ses eaux à rebours : me trouvant face au fait accompli, j'aidais mes parents à cultiver une partie de nos champs, à l'ensemencer, à en récolter les produits ou à conduire nos bêtes au pâturage. (*Un piège sans fin*, p.14)

Outre les contes et les proverbes, il faut souligner, en dernier lieu, que l'attachement de QUENUM à sa culture africaine a été aussi affirmé par la présence de chants dans le roman.

3-3-Par l'insertion de chants dans le roman

Un chant est en général d'une portée rythmique remarquable. C'est un fait qui revêt un caractère presqu'indéniable, dans la mesure où il est bâti sur un refrain, lequel se pose comme un fait hautement important dans la création du rythme. Le retour à une sonorité dans les chants écrits que nous appelons poèmes est une sorte de refrain qui crée un certain rythme.

Dans notre corpus, les chants sont de loin les plus utilisés. Ils sont présentés en français, mais aussi en langue locale. En voici quelques exemples.

> Terre, t'avais-je jamais dérangée ?
> Te creuserais-je maintenant sans y être contraint ?
> N'eût été la volonté du commandant, serais-je en
> train de te creuser ?
> Le commandant a dit :
> Il faut mettre la terre à nu,
> Il faut la creuser,
> Il faut la retourner,
> Il faut la niveler,

Puis la retourner,
Puis la fouiller,
Puis la cribler,
Et la reniveler,
Et l'arroser,
Et la battre :
Car il faut agir !
Le commandant a dit qu'il faut que tu deviennes une route,
Et moi j'obéis,
Et tu seras une route.
Terre, t'avais-je jamais dérangée ?
Te creuserais-je maintenant sans y être contraint ?
N'eût été la volonté du commandant, serais-je en
train de te creuser ? (pp.54-55**)**

Fanikata, Fanikata !
L'heureux Fanikata a une fille.
Une jeune fille belle comme le jour,
Gracieuse comme ma sœur Séitou.
Fanikata, Fanikata !
Heureux Fanikata !
Votre fille est aussi belle que ma sœur.
Anatou a un regard divin,
Un corps de déesse,
C'est pour elle seule que désormais je voudrais
Chanter,
Jusqu'à l'extase … Jusqu'à l'extase.
Anatou, Anatou !
Fille de Fanikata,
Je sens que ma vie va prendre une autre tournure,
Tout simplement parce que je vous ai vue,
Et que je sens que je vous aime ! (p.91)

Yé do tome bo do ha ba mi wê,
Yokpo le do tome bo da ha bami wê,
A do gbé mi on, ahoo,
Medé ma do gbé mi houn, ahoo
Me ni gbo :
Adjâ éba houékpo
Adjâ lo non I houé,
Adjinakou ma non gon daa ton houé,
Étêwê énasso mi do wâ?
Nou tê kpossin gbêtô nasso gnin do wâ do
Wêkêmê?
Adjâ éba houékpo
Adjâ lô non I houé,
Adjinakou ma ton gon dâ ton houé. (p.129)

Dans ces chants, plus précisément le premier, les nombreuses reprises de « *il faut* » fonctionnent comme un refrain qui vient non seulement rythmer le chant, mais aussi exprimer au lecteur aussi bien le nombre important de tâches à accomplir que la complexité de celles-ci.

C'est un chant qui semble être au rythme de l'effort, au rythme de la souffrance, la souffrance liée au travail, le travail de l'esclavage.

Ne pouvant pas marquer par écrit son ressenti face à de nombreuses situations heureuses ou malheureuses, parce que n'ayant pas inventé de système d'écriture, le chant, élément culturel, se pose pour l'homme noir comme l'abri de sa mémoire pour capter, figer et transmettre un message, un enseignement, un vécu, etc.

Il faut retenir de cette troisième partie que le chant, les proverbes et les contes sont des éléments de la tradition africaine. Ils semblent être sollicités par QUENUM pour permettre au lecteur de se retrouver, de se replonger dans sa culture africaine, et aussi pour l'égayer et lui donner une certaine envie d'aller jusqu'au bout du récit, comme le faisaient dans l'Afrique traditionnelle les conteurs face à leurs auditoires rassemblés en plein clair de lune ou autour d'un feu de bois. Ces éléments propres à la société orale africaine sont loin d'être sans importance. Ils sont importants pour ceux qui vivent directement la narration du conte en tant que spectateur car, comme le dit TOUOUI BI IRIE Ernest (2001, p.47),

> Le soir, lorsque se couche le soleil et que remis des labeurs de la journée pour dîner, les villageois se retrouvent autour d'un feu ardent ou d'une lampe tempête, il s'agit pour eux d'oublier, pendant cet instant précis, toutes sortes de querelles à la peau dure qui résisteraient encore malgré toutes les tentatives de règlement. C'est un moment de communion dans la douceur d'un chant de paix rendu possible par les mouvements alternés du conteur et de son agent-rythmique se suivant comme une ombre et son repère …

Les chants, contes et proverbes sont aussi importants pour les lecteurs. C'est ce que disent FARY KA et SONJA FAGEBERG DIALLO en ces termes : « le fait de voir les connaissances et les informations locales valorisées sur du papier imprimé constitue souvent une motivation supplémentaire pour les lecteurs. » (2005, p.30).

Conclusion

Ce travail, pour rappel, s'est voulu une étude du rythme de la phrase d'Olympe-Bhêly QUENUM dans son œuvre *Un piège sans fin*, laquelle ne manque pas de dresser un sombre tableau de la période coloniale où l'homme blanc exerçait sa domination à tous les niveaux sur les peuples africains. L'objectif était de montrer en quoi ses constructions phrastiques et l'œuvre dans son ensemble étaient pour l'auteur l'expression d'une revendication de sa civilisation de l'oralité. Nous appuyant sur les grammaires normative et transformationnelle, nous sommes parti d'une étude théorique de la notion de rythme de la phrase française pour arriver, de façon pratique à une analyse des phrases quenumiennes. Il faut noter que **l**'étude du rythme dans les constructions phrastiques d'Olympe-Bhêly QUENUM dans *Un piège sans fin* a permis de comprendre que le rythme chez cet écrivain est le fait d'un écrit calqué sur le modèle de la langue parlée ou communication orale, laquelle selon Georges GALICHET et al., « cherche à simplifier, à ramener la langue aux formes les plus faciles à employer. » (1969, p.322). Le rythme, en effet, est plus observable dans les phrases périodiques, sa structure récurrente est pluri ternaire. En réalité, l'auteur construit de longues phrases dans lesquelles, par des procédés rythmiques, il fait évoluer le récit. Aussi, à côté de ces constructions rythmiques relevant de la langue orale, s'ajoutent d'autres faits linguistiques, à savoir des répétitions de mots ou groupes de mots, des insertions de

parenthèses, etc. Et comme si cela ne suffisait pas, il va conjuguer par la même occasion à ses constructions phrastiques oralisées des éléments reconnus comme appartenant à la littérature orale, notamment les contes, les proverbes et les chants. De ce qui précède, il apparait évident que le rythme chez QUENUM est bien une marque de l'oralité derrière laquelle il fait la promotion de sa civilisation de l'oralité africaine.

Références bibliographiques

Corpus :

BHÊLY-QUENUM Olympe, *Un piège sans fin*, Paris, Présence africaine, 1985, 258 p.

Ouvrages

ARRIVE Michel, GADET François, GALMICHE Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française***,** Paris, Flammarion.

BACRY Patrick, 1996, *Les figures de style*, Paris, Belin.

CHEVRIER Jacques, 1984, *Littérature nègre*, Paris, Armand Colin.

CRESSOT Marcel, 1980, *Le style et ses techniques, 10ème édition*, Paris, P.U.F.

DUBOIS Jean et LAGANE René, 1969**,** *Grammaire structurale du français : la phrase et ses transformations*, Paris, Larousse.

FARY KA et SONJA FAGEBERG DIALLO, 2005, *Langue africaines, de l'oralité à la publication : guide du développement de la langue écrite*, Abidjan, Inwent.

GALICHET Georges, CHATELAIN Louis et GALICHET René, 1969, *Grammaire française expliquée*, Paris, Charles-Lavauzelle et Cie.

GEORGIN René, 1973, *Guide de langue française*, Paris, Edition André Bonne.

GREVISSE Maurice, 2006**,** *Le petit Grevisse, 13ème édition*, Bruxelles, Editions De Boeck.

KOUASSI Germain, 2006, *La poésie de Césaire par la langue et le style : l'exemple du Cahier d'un retour au pays natal*, Paris Edition Publibook.

MAKOUTA-M'BOUKOU Jean-Pierre, 1985**,** *Les grands traits de la poésie négro-africaine : Histoire – Poétiques – Significations*, Abidjan.

N'DA KAN Pierre, 1983, *Le conte africain et l'éducation*, Paris, L' Harmattan.

PEYROUTET Claude, 2002**,** *Style et rhétorique*, Paris, Nathan/VUEF.

RIEGEL Martin, PELLAT Jean Christophe et RIOUL René, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

TOUOUI BI IRIE Ernest, 2014, *Expression et socialisation dans les contes gouro de Côte d'Ivoire*, Tome 1, Paris, L'Harmattan.

Articles de revue

KOUROUMA Ahmadou, 1988, Revue *Diagonale**s*** N*7 du mois de Juillet, pp. 4-6.

TOUOUI BI IRIE Ernest, 2001, « Le cercle de conte comme unité symbolique chez les Gouro de Côte d'Ivoire », extrait de la Revue *En – Quête N*8*, éditions Presses Universitaires de Côte d'Ivoire, p.41.

Dictionnaires

Dictionnaire de l'Académie française, Tome 1, 9ème édition, Paris, Imprimerie nationale, 1992.

Dictionnaire de la langue française (A-H), *Tome 1*, 1976.

Dictionnaire des synonymes, nuances et contraires, Paris, Editions Dictionnaires Le Robert, 2005.

Dictionnaire *Le Nouveau Littré 2006, édition augmentée et mise à jour*, Paris, Garnier, 2005, 1957.

LES PROVERBES DANS LE FRANÇAIS DE CÔTE D'IVOIRE : DE LA CRÉATIVITÉ LINGUISTIQUE AU DIALOGUE INTERCULTUREL

Awa TOURÉ
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan,
Côte d'Ivoire
&
Yao Jacques Denos N'ZI
Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB), BP. 1093
Yamoussoukro, Côte d'Ivoire**.** **https://www.inphb.edu.ci**

Reçu : 31/08/2026 **Évalué** :11/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Cet article examine les proverbes présents dans le français parlé en Côte d'Ivoire. Nous les envisageons comme un lieu privilégié où se manifeste la créativité linguistique des locuteurs, mais aussi comme un vecteur de dialogue entre les cultures. Le corpus sur lequel nous travaillons compte cinquante-sept énoncés proverbiaux recueillis à Abidjan entre 2017 et 2024. Notre analyse vise à mettre au jour les mécanismes qui président à leur formation : des procédés de réélaboration linguistique, métaphores puisées dans l'environnement immédiat, des arrangements syntaxiques qui doivent tout à l'oralité, et parfois des créations lexicales qui enrichissent le français. Ces proverbes ne sont pas de simples traductions. Ils témoignent d'une appropriation du français qui est tout sauf passive. Par ailleurs, ils font office de pont : entre les langues autochtones et la langue officielle, mais aussi entre une sagesse particulière et des préoccupations universelles.

Mots-clés : Proverbe, français de Côte d'Ivoire, créativité linguistique, dialogue interculturel, sémantique.

PROVERBS IN IVORIAN FRENCH: FROM LINGUISTIC CREATIVITY TO INTERCULTURAL DIALOGUE

Abstract : This paper looks at proverbs in spoken French in Côte d'Ivoire. In our view, these sayings are not just fixed expressions-they're a real hotspot for linguistic creativity, and they also help different cultures talk to one another. The corpus we've put together contains fifty-seven proverbial utterances collected in Abidjan between 2017 and 2024. The analysis focuses on understanding how these proverbs are actually built. We're looking at things like processes of linguistic re-elaboration, metaphors that draw directly on the Ivorian environment (for instance, from nature, daily life, or the urban setting), certain syntactic twists that come from spoken language, and some completely original lexical inventions that don't follow standard French rules. These proverbs are far from being simple translations. They demonstrate a dynamic appropriation of French. And they act as a bridge between indigenous languages and French, but also between a particular wisdom and universal human concerns.

Keywords: Proverb, Ivorian French, linguistic creativity, intercultural dialogue, semantic.

Introduction

La Côte d'Ivoire est un carrefour de langues. Le français, langue officielle héritée de la colonisation, y voisine avec une soixantaine de langues locales. Cette cohabitation s'inscrit dans des rapports de statut et d'usage inégaux entre le français, langue officielle et langue de l'école, de l'administration et des médias, et les langues ivoiriennes, principalement mobilisées dans les interactions familiales, communautaires et de nombreux échanges informels. Ces contacts entre le français et les langues ivoiriennes ont contribué à l'émergence d'un « français ivoirien », manière de parler français qui ne relève ni du «mauvais français» ni du français simplement « africanisé», mais d'une variété à part entière, avec ses règles, ses créations et ses images.

Parmi les traits qui caractérisent ce français, les proverbes occupent une place singulière. En Afrique de l'Ouest, le proverbe n'est pas un ornement rhétorique. C'est une parole d'expérience, un condensé de sagesse qu'on utilise dans la vie quotidienne pour conseiller, mettre en garde, trancher un débat, ou simplement faire comprendre une situation sans avoir à tout expliquer (M. G. Dago & P. Kouadio, 2025). Ce qui nous intéresse ici, c'est ce qui se passe quand cette parole ancestrale s'exprime en français. Ce qui importe alors est d'observer comment cette parole proverbiale se réalise en français et mobilise les ressources linguistiques et culturelles d contexte ivoirien. Le proverbe transcende les échanges quotidiens pour se retrouver dans des contextes de communication formels tels que le discours politique, le discours médiatique, les productions littéraires et/ou artistiques. Il occupe ainsi une place de choix dans le contexte sociolinguistique ivoirien.

Les travaux existants sur les proverbes en Côte d'Ivoire portent le plus souvent sur une aire ethnolinguistique particulière (dida, agni, baoulé, etc.) et privilégient un angle d'approche spécifique (ethnologique, syntaxique, lexical ou rhétorique). À notre connaissance, peu d'études portent sur un corpus constitué de proverbes du français ivoirien et articulent plusieurs niveaux d'analyse à partir d'un ensemble explicitement documenté.

Notre approche est différente parce qu'elle se fonde sur un corpus qui traverse les frontières ethniques locales. À travers ces données, nous voulons comprendre comment les proverbes deviennent des outils de dialogue entre les cultures.

Les questions qui guident cette réflexion sont les suivantes : par quels mécanismes linguistiques ces proverbes réinventent-ils le français dans le contexte ivoirien ? En quoi ces mêmes proverbes constituent-ils un vecteur de dialogue entre langues, entre générations, entre visions du monde ? Cette recherche vise, d'une part, à examiner les procédés de création linguistiques qui interviennent dans la réalisation des énoncés proverbiaux. Nous montrerons, d'autre part, que ces proverbes, loin d'être de simples habillages langagiers, jouent un rôle de médiation culturelle.

1. Cadre théorique et méthodologique

1.1. Fondement théorique

Cet article s'inscrit dans le cadre de la (socio)linguistique. Il étudie le proverbe sur les plans sémantiques, pragmatiques et variationnistes. Plusieurs études ont abordé l'analyse linguistique des parémies. Dans cette étude, le terme parémie est employé comme terme générique désignant les énoncés sentencieux, tandis que le proverbe constitue la catégorie parémique spécifiquement étudiée. Ces travaux se caractérisent par leur diversité d'approche et d'orientation, démontrant la richesse linguistique que ces usages renferment. Bien qu'énoncé de façon laconique (Y. J. Kouadio, 2012), le proverbe transmet un spectre sémantique important. En examinant les travaux de F. de Saussure (1916) dans le Cours de linguistique générale, on se rend compte que le proverbe illustre la dualité du signe linguistique (signifiant/signifié). En effet, le proverbe se perçoit et s'étudie à travers sa forme (littérale) et son sens (figuré).

Le proverbe est aussi un langage qui retranscrit les caractéristiques de la métaphore conceptuelle (G. Lakoff, 1993a et b). L'on part d'un énoncé abstrait ou banal pour arriver à une interprétation mobilisant les connaissances concrètes des locuteurs. Sur le plan pragmatique, les parémies ont suscité plusieurs réflexions. P. H. Grice (1989) aborde l'implicite dans le proverbe. Pour lui, à travers le proverbe, l'énonciateur dit moins qu'il ne le pense et le locuteur décode l'implicite du message à travers ses inférences socioculturelles. Cela suggère que l'interprétation des proverbes relève d'une compétence linguistique et socioculturelle.

Cette conception est soutenue dans les travaux de K. E. Koffi et K. K. Fodjo (2022), selon lesquels les expressions proverbiales, tout comme les expressions idiomatiques, constituent des unités figées dont le sens ne peut être déduit de la simple somme des portées des mots qui les composent. En fait, leur interprétation exige la prise en compte du contexte culturel et linguistique dans lequel elles sont produites. Se référant au contexte ivoirien, K. Yao (2018) montre comment le français ivoirien construit ses expressions figées par calque : « demander la route », « faire la bouche » sont des manières de dire inspirées des langues locales.

La dynamique du français en Côte d'Ivoire est un fait largement évoqué dans les écrits scientifiques. À travers ses différentes variétés (français ivoirien, français populaire et nouchi), le français de Côte d'Ivoire fait la part belle aux langues ivoiriennes en transposant la vision du monde véhiculée par celles-ci (N. J. Kouadio, 2008). Le français de Côte d'Ivoire devient, avec le temps, la norme endogène qui structure les interactions dans le contexte ivoirien (A. B. Boutin, 2002). Né du contact entre le français et les langues ivoiriennes, il a su se démarquer de la norme exogène pour rendre compte du quotidien et des représentations des Ivoiriens. Il est un outil de communication interethnique, intergénérationnel et représente, aujourd'hui, une identité linguistique et culturelle.

K. J.-M. Kouamé (2012) rend compte de cette réalité en soutenant que le dynamisme du français de Côte d'Ivoire favorise la création d'expressions proverbiales et idiomatiques traduisant les réalités culturelles, sociales et cognitives des Ivoiriens. Cela

révèle que le français parlé en Côte d'Ivoire est une source importante pour analyser les proverbes. Cette observation rend légitime la démarche que nous menons à travers cet article.

1.2. Méthodologie de la recherche

Le français parlé en Côte d'Ivoire regorge de plusieurs parémies inspirées de la réalité sociolinguistique ivoirienne. De fait, cette recherche se propose de rendre compte de cette réalité (socio)linguistique. Pour atteindre cet objectif, nous avons constitué un corpus d'étude à partir de techniques de recherche telles que la recherche documentaire et l'observation. À partir de la recherche documentaire, nous avons pu recueillir des données dans des articles de journaux, des blogs sur le français parlé en Côte d'Ivoire, et des ouvrages/publications scientifiques. L'on a pu observer également, dans une perspective écologique, les pratiques langagières de locuteurs ivoiriens. L'ensemble de ces techniques a permis de recueillir et de constituer le corpus d'étude composé de 57 items. Ces données ont été transcrites, dépouillées et analysées dans une perspective qualitative. Les proverbes étant des propos ou écrits avec un important spectre sémantique, l'analyse qualitative des données vise à rendre compte des significations que les individus leur attribuent. Elle aide à comprendre la forme et le fond des énoncés proverbiaux. Les résultats de cette démarche méthodologique sont présentés dans le point suivant.

2. Résultats de la recherche

2.1. Une langue qui s'invente : les ressorts de la créativité proverbiale

Dans le corpus de proverbes ivoiriens en français, ces énoncés ne fonctionnent pas comme de simples calques, mais résultent d'une réélaboration à partir de ressources locales et du français, observable à plusieurs niveaux que l'analyse détaillée du corpus met en évidence.

2.1.1. Calquer pour inventer

Le mécanisme le plus fréquent, sans doute, est celui du calque. Il s'agit de prendre une structure, une image, une façon de raisonner propre à une langue locale, et de la transposer en français (cf. K. J.-M. Kouamé, 2012). Non pas mot à mot, mais structurellement. Prenons le proverbe n°1 :

« ***C'est l'homme on ne connaît pas on appelle Hé***. »

L'énoncé met l'accent sur la méconnaissance de l'identité de la personne interpellée. L'interjection **Hé** couramment utilisée pour interpeller ou héler une personne dont on ignore le nom, prend ici une valeur particulière. Le proverbe peut ainsi être compris comme une mise en garde adressée à celui qui interpelle une personne sans véritablement savoir à qui il a affaire. Cette lecture rejoint l'idée d'un avertissement adressé à l'interlocuteur et invite à la prudence face à une personne dont l'identité, le statut et les caractéristiques sont méconnus. La structure de la phrase avec cette relative sans pronom « **on ne connaît pas** » est typique de l'oral. Ce proverbe illustre ainsi ce que L.-J. Calvet (1999) nomme la créativité des situations de contact : le locuteur ne commet pas une erreur de français. Il produit du sens en français avec une logique empruntée à une autre langue. C'est la définition même du calque sémantique.

Le calque ne porte pas seulement sur la forme. Il porte sur la conception du monde qu'exprime ce proverbe. Dans les cultures akan dont le baoulé, le nom d'une personne n'est pas une simple étiquette. Il est l'expression de son identité, de son rang, de son histoire familiale. Un autre exemple permet d'observer cet procédé.

*« **Souris même saoulée connaît carrefour de chat.** »*

Dans cet énoncé, le terme *saoulée* évoque une altération de l'état habituel de la souris, tandis que le «carrefour de chat» représente un espace associé à la présence du prédateur et, par conséquent, au danger. Malgré cet état, la souris «connaît» cet espace. L'énoncé met ainsi en relation un état de vulnérabilité et la connaissance d'un danger. Toutefois, en l'absence de d'informations suffisantes sur le contexte d'emploi du proverbe, sa portée figurée ne peut être déterminée avec certitude.

L'item n°50, « **Son derrière est soudé** », fournit un autre exemple d'expression métaphorique. L'image repose sur une métaphore corporelle associant le fait d'être «soudé» à l'idée de fixation ou de stabilité. Dans l'usage, l'expression peut ainsi renvoyer à une personne solidement installée dans une position ou bénéficiant d'appuis qui la rendent difficile à déloger.

2.1.2. Des images qui viennent du terrain

La créativité proverbiale puise aussi dans un répertoire d'images qui sont celles du quotidien ivoirien. Le corpus en est une illustration. « **Petit marteau casse gros cailloux** » (n°2) représente l'image d'un chantier, d'un travail manuel. Il souligne le fait que la force ne se mesure pas à la taille. Quant à l'expression « **Piment brûle mais asticot vit dedans** » (n°4), elle fait référence à l'agressivité, à un environnement hostile. Malgré cette agressivité, l'asticot, étant celui qui s'adapte, trouve toujours sa place.

Les proverbes relatifs à la faune sont également bien présents dans le répertoire langagier des Ivoiriens, comme en témoigne « **Moustique n'aime pas amusement où on applaudit** » (n°11). L'énoncé ne semble pas opposer le silence au bruit l'image repose plutôt sur le danger que représente, pour le moustique le geste d'applaudir, qui implique le rapprochement brutal des mains. Le proverbe peut ainsi suggérer qu'une situation apparemment plaisante ou favorable peut constituer une menace pour celui qui s'y expose. Le proverbe (n°16) énonce « **Même si le lion a maigri, le singe ne peut pas porter son body** ». Le lion représente l'autorité, celui qui a l'expérience. Le singe, quant à lui, c'est le subalterne. Il en résulte que, même affaiblie, l'autorité reste ce qu'elle est, et ne peut être remplacée. Cette même idée se retrouve dans le proverbe (n°18), formulé autrement : « **Même si la panthère a maigri, on ne peut pas l'appeler chat** ».

Des références sont aussi faites à la flore. « **C'est au bois dur qu'on attache le bœuf** » (n°33) : on attache l'animal sur un pieu solide, pas à une branche pourrie. Autrement dit, on confie les tâches importantes aux personnes fiables. « **Ne mets pas ton doigt entre l'écorce et l'arbre** » (n°57) : c'est une mise en garde contre l'ingérence.

Certains proverbes mélangent les références de façon particulière. Le n°12 : « **Nous tous on connaît Jésus mais il n'est pas encore descendu pour donner agouti à**

quelqu'un. » Jésus, c'est la figure chrétienne, universelle. L'*agouti*[1], c'est ce petit animal de brousse qu'on chasse pour se nourrir. Le proverbe dit : *la providence ne fait pas tout, il faut s'activer/se mettre au travail*. Ce mélange entre référents chrétiens et réalités locales est très ivoirien.

2.1.3. Une syntaxe qui ne doit rien à l'écrit

Les proverbes ivoiriens en français ont aussi des structures syntaxiques qui ne ressemblent pas à celles du français standard. A.-P. Andredou et K.-M. Ngou (2019) l'ont déjà noté. Ils se construisent souvent en une ou deux propositions, avec des arrangements qui doivent tout à l'oralité. Le proverbe n°1 illustre bien ces mécanismes : la dislocation à gauche « C'**est l'homme** », la relative sans pronom relatif « on ne connaît pas », et la proposition principale réduite « **on appelle Hé** » relèvent de l'oralité. Cette construction informelle est pourtant efficace dans le registre proverbial ivoirien.

L'autre phénomène que nous observons c'est l'absence de négation dans certains énoncés. Une formule qui circule beaucoup, « **C'est non qui envoie palabre** » (absente de notre corpus numéroté), illustre cette tendance : *C'est le refus qui entraine les dissensions/le conflit*. La répétition est aussi un procédé courant, comme en témoigne le proverbe n°21. La répétition de gaou crée une gradation : *naïf une fois, ce n'est pas grave ; naïf deux fois, c'est stupide.*

2.1.4. Des mots nouveaux pour dire le monde

Certains proverbes intègrent des termes qui viennent des langues locales ou qui ont été inventés par les locuteurs. *Gaou* et *gnata* (n°21), popularisés par le groupe *Magic System*[2], sont entrés dans l'usage courant. *Bêlard* (n°8), c'est l'ouvrier docker ou le charretier. *Coco taillé* (n°10), c'est un chauve. *Body* (n°16), c'est un t-shirt près du corps. *Agouti* (n°12), c'est ce petit animal que nous évoquions plus haut.

Ces termes ne sont pas de simples emprunts. Ils sont intégrés dans des structures françaises, ils participent d'un lexique hybride qui est propre au français ivoirien. Le n°9, « **Si tu te comportes comme un crabe tu seras mangé avec bruit** », n'utilise pas de mot étranger, mais l'image est typique : *le crabe mangé avec bruit*, c'est-à-dire qu'on entend craquer la carapace. La force expressive est là.

2.2. Des proverbes qui font le pont

Les procédés décrits précédemment montrent comment les proverbes mobilisent et réorganisent différentes ressources du français de Côte d'Ivoire. Leur intérêt ne se limite toutefois pas à leur configuration linguistique. Ces énoncés peuvent aussi remplir des fonctions de médiation dans les échanges. La section suivante examine cette dimension à travers les relations qu'ils entretiennent avec les langues, les références culturelles et les expériences partagées.

2.2.1. Un pont entre les langues

Le proverbe en français ivoirien est un produit du plurilinguisme. Il est le lieu où les

[1] Nom vernaculaire de l'Aulacode, rongeur sauvage tropical (*Thryonomys swinderianus*) prisé pour sa viande.

[2] Groupe musical ivoirien de zouglou connu pour ses chansons mêlant musique populaire, humour, critique sociale et expressions issues du français de Côte d'Ivoire et du nouchi.

langues locales et le français se rencontrent, se négocient, produisent du sens nouveau. Il permet à un locuteur de continuer à penser dans la sagesse de sa communauté tout en utilisant la langue officielle, celle de l'école, des médias, de l'administration.

Prenons le n°21, avec *gaou* et *gnata*. Un locuteur qui ne connaîtrait que le français de référence ne comprendrait pas ce proverbe. Mais une fois ces termes intégrés, le proverbe circule dans tout l'espace social ivoirien, indépendamment des appartenances ethniques. Il devient un langage commun. C'est ce que K. Yao (2018) nomme, à propos du français ivoirien, un « *creuset identitaire* ». Notre corpus montre concrètement comment cela fonctionne.

Le proverbe devient alors un espace de médiation : celui qui parle une langue locale s'y retrouve, celui qui ne parle que le français accède à une sagesse qui n'était pas directement la sienne.

2.2.2. Un pont entre tradition et modernité

Le proverbe en français de Côte d'Ivoire témoigne aussi d'un dialogue entre tradition et modernité. La sagesse ancestrale n'est pas figée, elle est vivante, elle s'adapte.

Une analyse du n°21 témoigne de cette réalité. Popularisé par *Magic System*, ce proverbe a investi les médias, les réseaux sociaux, les conversations urbaines. La parole proverbiale s'empare des nouveaux canaux de diffusion. Le n°50, « **Son derrière est soudé** », illustre aussi cette adaptation. L'image est traditionnelle et désigne une métaphore corporelle. Mais elle traduit une réalité contemporaine : *les relations*, *le piston*. De fait, la tradition fournit l'image, la modernité fournit le référent.

2.2.3. Un pont entre le particulier et l'universel

Les proverbes portent une double dimension. Ils expriment une vision du monde ancrée localement, mais ils touchent à des préoccupations qui sont universelles.

Le proverbe n°19 « **Ce qui peut t'avaler ne le laisse pas te laper** » met en garde contre la provocation envers plus fort que soi. On retrouve cette sagesse dans bien des cultures. Le n°56, « **Cabri mort n'a plus peur du couteau** », exprime le désespoir de celui qui a touché le fond, une expérience humaine qui n'a pas de frontières. Quant au n°54, « **Donner de l'amitié à qui veut de l'amour, c'est donner de l'eau à qui meurt de faim** », il parle de l'importance de répondre aux attentes de l'autre de manière appropriée.

En les formulant en français, le proverbe ivoirien s'offre à un public plus large. Il invite le non-Ivoirien à entrer dans un univers de pensée, tout en lui renvoyant un reflet de sa propre humanité.

3. Discussion

Les proverbes dans le français parlé en Côte d'Ivoire sont des énoncés riches de sens et de valeurs socioculturelles. Ils se caractérisent tant par leurs structures linguistiques singulières que par leur portée sémantique et sociopragmatique.

D'une part, ils sont la manifestation de la créativité linguistique des Ivoiriens. Cela se perçoit à travers les différentes opérations linguistiques qui sous-tendent leur

formulation (emprunt, calque, resémantisation/désémantisation, néologismes, etc.). À travers une communication indirecte, les savoirs traditionnels sont transmis et remodelés de sorte à donner une coloration locale à la langue française. On constate que ces proverbes se construisent à partir d'une originalité lexicale et syntaxique, mais aussi à travers des métaphores inspirées du quotidien des locuteurs ivoiriens. En se fondant sur ces aspects linguistiques, l'on est à même de soutenir que les énoncés proverbiaux sont également des marqueurs de la vitalité de la norme endogène du français en Côte d'Ivoire (cf. A. B. Boutin, 2002). Comme le souligne K. J.-M. Kouamé (2012, p. 24), les Ivoiriens ont :

> adapté et modelé la langue française pour traduire leurs expériences du monde et pour s'y retrouver à l'aise. Ils y ont introduit des référents, des expressions, des images, une syntaxe, un rythme nouveau, pour lui permettre de rendre compte de leur société.

Au-delà de leurs particularités linguistiques, les proverbes deviennent un outil de dialogue interculturel. Ils s'érigent en passerelles interculturelles et promeuvent le brassage culturel. Cette caractéristique du proverbe en français ivoirien s'inscrit dans un contexte sociolinguistique marqué par le contact entre le français et les langues ivoiriennes. M. G. Dago (2025) et E. Dibié (2025) se sont intéressés aux proverbes, respectivement, chez les Dida (langue krou) et les Agni (langue kwa). Ces auteurs montrent, à travers leurs recherches, que les parémies sont des éléments discursifs qui favorisent la cohésion sociale au sein de la communauté linguistique à travers la gestion des conflits discursifs et sociaux. Ils rapprochent donc les membres d'une même communauté linguistique. En effet, le décodage du proverbe implique une bonne compétence linguistique. Le locuteur capable de décoder un proverbe et de le produire affiche ainsi une identité linguistique et s'affirme, de ce fait, comme membre de la communauté linguistique. Dans cette même perspective, le proverbe dans le français de Côte d'Ivoire révèle le spectre identitaire du locuteur qui le formule et/ou le décrypte. Enfin, nous sommes à même de dire, à la suite des résultats de cette recherche, que si le français de Côte d'Ivoire rassemble les langues et inférences culturelles de la société ivoirienne (cf. N. J. Kouadio, 2008), alors les proverbes font partie des outils discursifs qui retranscrivent cette dynamique sociolinguistique.

Conclusion

Cet article montre que les proverbes du français de Côte d'Ivoire sont bien plus que des curiosités linguistiques. Ils sont des témoignages vivants d'une créativité langagière qui s'exerce à tous les niveaux (lexical, syntaxique, sémantique) et qui traduit une manière d'être au monde propre aux locuteurs ivoiriens. Par les images qu'ils puisent dans l'environnement quotidien, par les structures orales qui les caractérisent et par les termes nouveaux qu'ils intègrent, ces proverbes illustrent la créativité linguistique qui caractérise le français en situation de contact. Ce que L.-J. Calvet (1999) nomme la créativité des situations de contact. Ces proverbes remplissent également une fonction de médiation. Ils établissent des passerelles entre les langues, les générations ainsi qu'entre les références locales et des significations plus largement partagées. En ce sens, ils donnent à voir le plurilinguisme non seulement comme une situation de contact entre langues, mais également comme une ressource mobilisée dans les pratiques langagières.

Références bibliographiques

ANDREDOU Alain-Pierre & NGOU Koffi-Michel, 2019, « Analyse syntaxique des proverbes du français ivoirien », dans Kouabena Théodore Kossonou, Jean-Claude Dodo et Yves-Michel Youant (Eds.), Parlers urbains africains au prisme du plurilinguisme : description sociolinguistique, Paris, Éditions OEP, pp. 247-258.

BOUTIN Akissi Béatrice, 2002, *Description de la variation : études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat en Sciences du langage, Université Grenoble 3, France.

CALVET Louis-Jean, 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.

DAGO Michel Gnessoté & KOUADIO ADJOUA Patrice, 2025, « Valeurs rhétorique et symbolique du proverbe en Afrique », Cahiers Africains de Rhétorique, vol. 4, n° 2, pp. 246-256.

DAGO Michel Gnessoté, 2025, « Dynamique de l'interdiscursivité proverbiale chez les Dida de Côte d'Ivoire », Cahiers Africains de Rhétorique, vol. 4, n° 1, pp. 63-78.

DIBIÉ BESMEZ SENY Ehouman, 2025, « La parole proverbiale et contée chez les Agni : des facteurs de cohésion sociale et culturelle », Cahiers Africains de Rhétorique, n° 3, pp. 79-94.

GRICE Paul Herbert, 1989, *Studies in the way of words*, Cambridge (Mass.)/Londres, Harvard University Press.

KOFFI Kouamé Emmanuel & FODJO Kouakou Kouman, 2022, « De l'usage des expressions idiomatiques dans la communication en milieu ivoirien », Langues et littératures, n° 29, pp. 123-144.

KOUADIO N'Guessan Jérémie, 2008, « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, 40-41, pp. 179-197.

KOUADIO Yao Jérôme, 2012, *Les proverbes baoulé (Côte d'Ivoire) : types, fonctions et actualité*, Abidjan, DAGEKOF.

KOUAMÉ Koia Jean-Martial, 2012, « La langue française dans tous les contours de la société ivoirienne », Notes de recherche de l'ODSEF, Québec, pp. 1-27.

LAKOFF George, 1993a,« The contemporary theory of metaphor. », dans Andrew Ortony (Ed.), Metaphor and Thought, New York, Cambridge University Press, pp. 202-251.

LAKOFF George, 1993b,« How metaphor structures dreams: The theory of conceptual metaphor applied to dream analysis. », Dreaming, vol. 3, n° 2, pp. 77-98.

SAUSSURE Ferdinand de, 1916, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

YAO Koffi, 2018, « Métaphores et calques dans la création phraséologique du français ivoirien », Íkala, Revista de Lenguaje y Cultura, vol. 23, n° 3, pp. 469-483.

ANNEXE : Corpus de proverbes et expressions du français de Côte d'Ivoire

Note : Les numéros renvoient aux analyses du texte. Les définitions des termes locaux figurent dans le glossaire ci-dessous. Les items mobilisés dans l'analyse du dialogue interculturel sont examinés dans le corps de l'article selon trois dimensions : le dialogue entre les langues, le dialogue entre tradition et modernité et le dialogue entre le particulier et l'universel. Ces dimensions n'ont pas été utilisées comme catégories exclusives de classement d'ensemble du corpus, un même énoncé pouvant participer de plusieurs dimensions.

1. *C'est l'homme on ne connaît pas on appelle Hé*-Mise en garde face à une personne dont on méconnaît l'identité ou le statut.

2. *Petit marteau casse gros cailloux*-La force ne dépend pas de la taille.

3. *Caca ne blesse pas mais quand tu marches dedans tu boites*-Les petites choses apparemment sans importance peuvent avoir de grandes conséquences.

4. *Piment brûle mais asticot vit dedans*-Il faut savoir s'adapter à son environnement.

5. *La vache n'est pas celle qui beugle le plus qui donne le plus de lait*-Les apparences sont trompeuses.

6. *Le chien qui aboie ne mord pas*-Méfie-toi des fanfarons.

7. *Il faut tuer le serpent mais ne pas casser le bâton*-Régler un problème sans créer d'autres complications.

8. *Même le bêlard a son moment de gloire*-Tout le monde peut connaître le succès.

9. *Si tu te comportes comme un crabe tu seras mangé avec bruit*-Tes actions ont des conséquences.

10. *Coco taillé dit qu'il n'a pas froid*-Fierté mal placée face à l'adversité.

11. *Moustique n'aime pas amusement où on applaudit*-une situation apparemment plaisante peut constituer un danger pour celui qui s'y expose

12. *Nous tous on connaît Jésus mais il n'est pas encore descendu pour donner agouti à quelqu'un*-La providence ne fait pas tout, il faut agir.

13. *Souris même saoulée connaît carrefour de chat*-Evocation de la connaissance du danger malgré un état de vulnérabilité

14. *On court pas pour maigrir mais pour pas grossir*-L'effort est une nécessité, pas un luxe.

15. *Gaou qui donne son argent pour voir quelqu'un prier c'est le même gaou*-La naïveté répétée est une forme de stupidité.

16. *Même si le lion a maigri, le singe ne peut pas porter son body*-L'autorité reste ce qu'elle est malgré les apparences.

17. *Chasseur qui a tué l'éléphant dit qu'il est fatigué pas qu'il a peur*-On peut admettre ses limites sans perdre sa dignité.

18. *Même si la panthère a maigri, on ne peut pas l'appeler chat*-L'essence d'une chose ne change pas.

19. *Ce qui peut t'avaler ne le laisse pas te laper* -Ne provoque pas plus fort que toi.

20. *C'est le couteau qui connaît le cœur du poulet* -Seul l'intéressé connaît ses propres problèmes.

21. *Gaou c'est pas gaou, mais gaou est gaou*-La naïveté est une faiblesse qu'on ne peut excuser deux fois.

22. *La vache qui n'a pas de queue, c'est Dieu qui chasse les mouches pour elle*-Les sans-ressources ont toujours un protecteur.

23. *C'est pas parce que le chemin est difficile qu'on n'ose pas marcher*-Le courage transcende les obstacles.

24. *Le forgeron ne se brûle pas avec son propre feu*-L 'expert maîtrise son domaine.

25. *L'eau chaude ne se souvient pas qu'elle était eau froide*-Les gens oublient leur condition passée.

26. *Le rat qui a un seul trou est presque mort*-Il faut toujours avoir une alternative.

27. *Quand le fleuve est en crue, ce n'est pas le moment de traverser*-Il faut savoir attendre le bon moment.

28. *Celui qui creuse une fosse pour autrui y tombe lui-même*-Le mal qu'on projette pour les autres revient à soi.

29. *On ne vend pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué*-Ne pas compter sur ce qui n'est pas encore acquis.

30. *L'araignée tisse sa toile avec patience*-La persévérance mène au succès.

31. *La tortue a beau être lente, elle arrive quand même à destination*-La régularité vaut la rapidité.

32. *Même la rivière la plus calme a ses tourbillons*-Méfie-toi de ce qui semble paisible.

33. *C'est au bois dur qu'on attache le bœuf*-On confie les tâches importantes aux personnes fiables.

34. *Le caméléon change de couleur mais pas de nature*-Les apparences changent mais le caractère reste.

35. *On ne sait pas la valeur de l'eau quand on est près de la rivière*-On n'apprécie ce qu'on a que quand on le perd.

36. *La vérité est comme le soleil : on peut la cacher un moment mais pas indéfiniment*-La vérité finit toujours par éclater.

37. *Celui qui avale une noix de coco entière fait confiance à son anus*-Il faut mesurer les conséquences de ses actes.

38. *L'étranger ne connaît pas le sentier qui passe sous les calebasses*-Un nouveau venu ignore les non-dits.

39. *On ne montre pas son village de la main gauche*-On ne dit pas de mal de ses origines.

40. *C'est sorcier qui connaît son ami sorcier* -Qui se ressemble s'assemble.

41. *Il est bête de croire que celui qui est bon est bête*-Il ne faut pas confondre bonté et naïveté.

42. *La culture n'a pas de frontière*-Le savoir et la sagesse sont universels.

43. *Avant de dire que quelqu'un est mince, il faut regarder sa propre forme*-Il faut s'observer avant de critiquer.

44. *Le lézard croit qu'il a grossi alors que c'est son ventre qui est ballonné*-Il ne faut pas se faire d'illusions sur soi-même.

45. *L'élégance n'est pas synonyme de délinquance*-Il ne faut pas juger sur l'apparence.

46. *Même la poule noire pond des œufs blancs*- L'apparence ne détermine pas la qualité.

47. *Les gens n'aiment pas les gens mais les gens aiment l'argent des gens*-Réflexion sur les relations intéressées.

48. *Le chef ressemble à la poubelle*-On se confie au chef, on lui déballe ses soucis.

49. *Quand la tête est là, le genou ne porte pas le chapeau*-Le subordonné ne prend pas la place

du chef.

50. *Son derrière est soudé*-Se dit de quelqu'un qui a des relations haut placées.

51. *La main qui reçoit est toujours en dessous de la main qui donne*- Le donateur a une position de supériorité vis-à-vis de celui qui reçoit.

52. *On est ensemble mais on n'est pas mélangés*-Amis, mais de situations différentes.

53. *Les moutons se promènent ensemble mais n'ont pas le même prix*-La valeur des gens est différente.

54. *Donner de l'amitié à qui veut de l'amour, c'est donner de l'eau à qui meurt de faim*-Il faut répondre aux attentes de manière appropriée.

55. *Même à un chien qui n'aboie pas il ne faut pas retirer un os sans précaution*-Il faut se méfier de ce qui semble inoffensif.

56. *Cabri mort n'a plus peur du couteau*-Quand on a touché le fond, on n'a plus rien à perdre.

57. *Ne mets pas ton doigt entre l'écorce et l'arbre*-Ne te mêle pas des affaires des autres.

Glossaire :

(1) *bêlard* (ouvrier docker ou charretier / terme tiré de « Bellah/Bellas », un groupe ethnique du nord du Mali. Les premiers charretiers et dockers en Côte d'Ivoire étaient, pour la plupart, issus de cette ethnie. L'usage quotidien a déformé l'appellation.) · (2) *body* (t-shirt près du corps*)* · (3) *coco taillé* (chauve ou crâne rasé) · (4) *gaou* (naïf) · (5) *gnata* (imbécile).

« ENFANT SERPENT », « ENFANT MAUDIT » : PERFORMATIVITÉ DES DÉSIGNATIONS ET LEVIERS COMMUNICATIONNELS DE DÉSTIGMATISATION EN CÔTE D'IVOIRE

Chia Francine ASSI
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

&

Camille Roger ABOLOU
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Reçu : 31/08/2026 **Évalué** :05/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : En Côte d'Ivoire, la malformation congénitale reçoit fréquemment une explication occulte qui se cristallise dans un nom donné à l'enfant. L'étude analyse la contribution de ces désignations à la construction du statut social de l'enfant et ses implications communicationnelles. Elle repose sur un questionnaire administré à 150 parents dans 49 localités en février 2026. Dans l'échantillon, 85,3 % des parents ont été confrontés à une attribution causale occulte, avec une variation faible selon le milieu et le niveau d'instruction. Le lexique recueilli s'organise en quatre registres cosmologiques différenciés. La variabilité porte davantage sur les conduites que sur les interprétations. Ces résultats orientent vers des dispositifs adossés à des énonciateurs socialement habilités.
Mots-clés : Représentations sociales, stigmatisation, malformations congénitales, performativité, Côte d'Ivoire.

"SNAKE CHILD", "CURSED CHILD": PERFORMATIVITY OF NAMING PRACTICES AND COMMUNICATION LEVERS FOR DESTIGMATISATION IN CÔTE D'IVOIRE

Abstract: In Côte d'Ivoire, congenital malformation frequently receives an occult explanation that crystallises in a name given to the child. This study analyses how such naming practices contribute to building the child's social status, and their communication implications. It draws on a questionnaire administered to 150 parents across 49 localities in February 2026. Within the sample, 85.3% of parents faced an occult causal attribution, with little variation by residential setting or education level. The collected lexicon falls into four differentiated cosmological registers. Variability affects conducts more than interpretations. These findings point towards interventions grounded in socially authorised speakers.
Keywords: Social representations, stigma, congenital malformations, performativity, Côte d'Ivoire.

Introduction

En Côte d'Ivoire, la naissance d'un enfant porteur d'une malformation congénitale ouvre rarement sur un diagnostic. Elle ouvre sur une question de sens : pourquoi cet enfant, dans cette famille, à ce moment précis. Le personnel soignant avance parfois

une explication étiologique. L'entourage en avance une autre, plus immédiatement disponible et socialement plus opérante, qui rapporte l'anomalie corporelle à une causalité occulte. Cette explication prend la forme d'un nom. L'enfant devient « enfant serpent », « enfant sorcier », « enfant maudit » ou « enfant ancêtre » selon l'aire culturelle et le groupe ethnolinguistique de son entourage.

Le contexte donne à ce phénomène sa portée. Les malformations congénitales comptent parmi les causes majeures de morbidité infantile en Afrique subsaharienne, où le dépistage prénatal reste limité et la chirurgie inégalement accessible. À la difficulté médicale s'ajoute un discrédit social qui compromet la scolarisation, l'accès aux soins et l'insertion communautaire. Les politiques ivoiriennes de lutte contre l'exclusion reposent pourtant surtout sur des campagnes de sensibilisation informatives dont l'efficacité n'a pas été établie.

La littérature consacrée aux accusations de sorcellerie visant les enfants en Afrique subsaharienne est aujourd'hui abondante. Elle a établi la vulnérabilité spécifique des enfants présentant une différence corporelle visible (A. Cimpric, 2010), documenté le continuum de violences qui découlent de ces accusations (B. Martinelli et J. Bouju, 2012 ; S. Fancello, 2015) et rattaché ces mécanismes à des reconfigurations sociales contemporaines plutôt qu'à des survivances (P. Geschiere, 1995). L'anthropologie du handicap a montré de son côté que les représentations africaines de l'infirmité forment des architectures symboliques cohérentes, oscillant entre registre maléfique et registre bénéfique (P. Devlieger, 1995 ; C. Gardou, 2010 ; B. Ingstad et S. R. Whyte, 2007).
Ce corpus laisse cependant subsister une zone d'ombre. Il traite les désignations comme des symptômes de la représentation, indices verbaux d'une croyance qui leur préexisterait, et examine peu le travail que la nomination accomplit par elle-même. Or, si nommer un enfant « enfant serpent » revient à lui assigner publiquement un statut, la désignation en constitue l'opérateur plutôt que la traduction. La lacune commande la conception des dispositifs de communication : si la désignation exprime une croyance, l'information étiologique suffit à la corriger ; si elle institue un statut, cette information ne touche pas l'opération qu'il faudrait défaire.

De ce constat découle la question principale de recherche : comment les désignations mystico-religieuses participent-elles à la construction du statut social de l'enfant porteur d'une malformation congénitale en Côte d'Ivoire, et quelles conditions cette participation impose-t-elle aux dispositifs communicationnels visant à réduire la stigmatisation ?

L'objectif général est d'analyser la contribution des désignations mystico-religieuses à la construction du statut social de ces enfants et d'en dégager les implications pour la communication de déstigmatisation. Trois objectifs spécifiques le déclinent : mesurer la prévalence et la distribution des attributions causales occultes dans l'échantillon ; décrire la structure du lexique recueilli ; en déduire les conditions de conception d'interventions ajustées.

Trois propositions de recherche orientent l'analyse. La première pose que l'attribution causale occulte occupe une position centrale, et non périphérique, dans la représentation sociale de la malformation congénitale, ce dont témoignerait une faible variation selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction. La deuxième pose que les désignations ne forment pas un lexique homogène, mais un ensemble de registres cosmologiques différenciés, associés à des prescriptions de conduite distinctes. La

troisième pose que la variabilité contextuelle porte davantage sur les conduites d'exclusion que sur la prévalence des interprétations qui les fondent.

Le cadre théorique articule la théorie des représentations sociales (S. Moscovici, 1961 ; J.-C. Abric, 1994), la sociologie du stigmate (E. Goffman, 1975 ; B. G. Link et J. C. Phelan, 2001), la théorie des actes de langage corrigée par la sociologie de l'autorité énonciative (J. L. Austin, 1970 ; P. Bourdieu, 1982) et les travaux sur le changement des normes sociales (B. Cislaghi et L. Heise, 2018). L'intérêt scientifique de ce croisement est de traiter la nomination comme une opération sociale saisissable dans ses effets.

L'étude s'organise en trois sections : cadre théorique et démarche méthodologique, résultats de l'enquête, discussion de ces résultats au regard de la littérature et implications communicationnelles.

1. Cadre théorique et démarche méthodologique

Cette section expose d'abord les quatre apports théoriques retenus et leur articulation, puis le dispositif d'enquête dont proviennent les données : terrain, échantillon, instrument de collecte, traitement et précautions éthiques.

1.1. Repères théoriques

La théorie des représentations sociales fournit le premier instrument. S. Moscovici (1961) décrit deux processus par lesquels un objet déstabilisant est intégré à l'univers de sens d'un groupe : l'objectivation, qui transforme une notion abstraite en image concrète, et l'ancrage, qui rattache cette image aux valeurs déjà disponibles. Appliqués à la malformation congénitale, ils rendent compte du passage d'une anomalie biologique opaque à une figure identifiable, le serpent, le sorcier, l'ancêtre revenu, inscrite dans une cosmologie qui la rend intelligible. J.-C. Abric (1994) distingue ensuite un noyau central, stable et non négociable, qui assure la cohérence de la représentation, et des éléments périphériques, adaptables, qui absorbent les contradictions et protègent le noyau. Une intervention qui ne modifie que la périphérie laisse donc la représentation intacte et produit une adaptation réversible.

La sociologie du stigmate fournit le deuxième instrument. E. Goffman (1975) établit que le stigmate naît de l'écart entre une identité sociale virtuelle, attribuée par anticipation, et une identité sociale réelle : l'individu porteur d'un attribut disqualifiant est réduit à cet écart et perd son statut de personne complète. La notion de stigmate par association éclaire la situation des parents. B. G. Link et J. C. Phelan (2001) décomposent le processus en cinq composantes, l'étiquetage, la stéréotypie, la séparation, la perte de statut et la discrimination, en soulignant qu'aucune n'opère hors d'un rapport de pouvoir.

La théorie des actes de langage fournit le troisième instrument. J. L. Austin (1970) distingue les énoncés constatifs, qui décrivent un état de choses et peuvent être vrais ou faux, des énoncés performatifs, qui accomplissent l'acte qu'ils énoncent et ne peuvent être que réussis ou manqués. Nommer un enfant « enfant serpent » ne décrit aucune propriété observable : l'énoncé accomplit une assignation qui retire à l'enfant sa qualité de membre ordinaire du groupe. P. Bourdieu (1982) y apporte un correctif décisif. Les conditions de réussite d'un performatif sont sociales avant d'être linguistiques : l'énoncé n'accomplit ce qu'il énonce que si son auteur est socialement

habilité à le prononcer. J. Butler (1997) étend cette lecture aux énoncés injurieux, dont la force tient à la reprise d'un ordre de discours antérieur.
Les travaux sur les normes sociales fournissent le quatrième instrument. B. Cislaghi et L. Heise (2018) montrent que les pratiques sanitaires dépendent moins des attitudes individuelles que des attentes normatives, c'est-à-dire de ce que chacun croit que les autres attendent de lui : un individu peut avoir révisé son opinion et continuer à se conformer par anticipation de la sanction du groupe. Articulé aux approches de communication pour le développement fondées sur le dialogue plutôt que sur la transmission verticale (J. Servaes, 1999), ce cadre oriente vers des dispositifs qui rendent visible un changement d'attente.

Ces quatre apports convergent vers une hypothèse de lecture : la désignation constitue le point où la représentation devient acte, où le stigmate est assigné et où se joue la question de savoir qui détient l'autorité de dire ce qu'un enfant est. Reste à éprouver cette lecture sur des données.

1.2. Démarche méthodologique

Les données proviennent d'une enquête transversale par questionnaire administré en face-à-face, conduite en février 2026 par cinq enquêteurs dans 49 localités réparties sur l'ensemble du territoire ivoirien. L'échantillon compte 150 parents d'enfants porteurs d'une malformation congénitale, recrutés par l'intermédiaire de structures sanitaires, d'associations de parents et de relais communautaires. Le recrutement n'a pas suivi de procédure probabiliste, la population de référence n'étant pas dénombrée en Côte d'Ivoire. La dispersion géographique et la diversité des profils ont été recherchées afin de limiter les effets de sélection.

L'échantillon comprend 83 hommes et 67 femmes, répartis entre Abidjan (33), villes de l'intérieur (20), localités semi-urbaines (62) et milieu rural (35). Le niveau d'instruction se distribue entre non scolarisés (20), primaire (30), secondaire (57), supérieur (26) et formation professionnelle (17). Pour les analyses de contraste, ces modalités ont été regroupées en deux catégories, urbaine et rurale, les localités semi-urbaines étant affectées selon la présence d'une structure sanitaire de premier recours. Les malformations relèvent principalement de la fente labio-palatine, du pied bot, des malformations des membres, de l'hydrocéphalie, de l'albinisme et de la trisomie 21. Leur point commun tient à la visibilité de la différence corporelle.

Le questionnaire comportait plusieurs blocs thématiques. L'étude n'en mobilise qu'un, consacré aux attributions causales rapportées par l'entourage, complété par une question ouverte sur les termes employés pour désigner l'enfant ; les blocs relatifs à la scolarisation, aux soins, à la situation économique et à la santé mentale des parents ne sont pas exploités ici. Le bloc retenu comprend cinq items fermés à réponses multiples non exclusives : attribution à la sorcellerie, à une malédiction, à l'action d'un esprit malfaisant, proposition d'un rituel d'exorcisme, recommandation d'abandonner l'enfant. Pour chacun, il était demandé au répondant s'il y avait été confronté depuis la naissance de l'enfant.

Les items fermés ont fait l'objet de tris à plat et de tris croisés selon la zone de résidence. Aucun test d'inférence n'a été réalisé, la procédure d'échantillonnage ne permettant pas d'extrapoler à une population de référence ; les écarts entre zones sont rapportés en points de pourcentage à titre descriptif. Les réponses à la question ouverte ont été traitées par analyse catégorielle, les termes étant regroupés selon la logique

causale qu'ils mobilisent. Deux précautions s'imposent. La formulation de la question ne permettait pas un dénombrement fiable par terme, plusieurs répondants en ayant cité plusieurs sans les hiérarchiser ; aucune fréquence par désignation n'est donc rapportée. La typologie relève en outre d'une construction analytique et non d'une catégorisation indigène.

Les répondants ont été informés de l'objet de l'enquête, de son caractère facultatif et de l'anonymisation des réponses ; leur consentement oral a été recueilli avant administration. Aucune donnée nominative concernant les enfants n'a été collectée et les localités de faible taille sont désignées par leur région.

Ce dispositif descriptif établit la distribution des attributions et la structure du lexique employé.

2. Résultats

Les résultats sont présentés en trois temps : la prévalence des attributions causales occultes et leur distribution selon le milieu, la structure du lexique des désignations, puis les conduites associées et la persistance de l'assignation.

2.1. Prévalence et distribution des attributions causales occultes

Sur les 150 parents interrogés, 128 déclarent avoir été confrontés à au moins une attribution causale occulte, soit 85,3 % de l'échantillon, dont 83 % en milieu urbain et 88 % en milieu rural. Le tableau 1 détaille la distribution des attributions et des conduites recommandées.

Tableau 1. Attributions causales et conduites recommandées selon la zone de résidence (N = 150, réponses multiples)

Item	Total (%)	Urbain (%)	Rural (%)
Attribution à la sorcellerie	65,3	60,0	70,0
Attribution à une malédiction	56,7	52,0	61,0
Attribution à un esprit malfaisant	41,3	35,0	47,0
Proposition d'un rituel d'exorcisme	30,0	22,0	37,0
Recommandation d'abandonner l'enfant	14,7	9,0	19,0
Au moins une attribution occulte	85,3	83,0	88,0

***Source** : Enquête des auteurs, février 2026.*

Trois observations se dégagent. La première concerne la hiérarchie : la sorcellerie vient en tête avec 65,3 %, suivie de la malédiction (56,7 %) et de l'esprit malfaisant (41,3 %). Ces registres se cumulent chez un même répondant, ce qui suggère une accumulation interprétative plutôt qu'un choix entre étiologies concurrentes.

La deuxième observation porte sur le gradient entre milieux. La prévalence d'ensemble de l'attribution occulte ne varie que de 5 points. Les items d'attribution pris isolément varient de 9 à 12 points, et les items relatifs aux conduites de 10 à 15 points, l'écart maximal étant atteint sur la proposition d'exorcisme. Dans l'échantillon étudié, l'interprétation occulte circule donc de façon globalement comparable dans les deux milieux, tandis que les conduites qu'elle autorise s'expriment plus librement en milieu rural.

La troisième observation est négative. La distribution ne varie pas de manière notable selon le niveau d'instruction : les parents ayant atteint l'enseignement supérieur

rapportent des attributions occultes dans des proportions voisines de celles des parents non scolarisés. Cette absence de gradient invite à ne pas lire ces représentations comme un déficit d'information que l'instruction formelle suffirait à corriger.

2.2. Un lexique organisé en quatre registres

Les termes recueillis par la question ouverte se laissent regrouper selon la logique causale qu'ils mobilisent. Quatre registres se dégagent, chacun adossé à une cosmologie propre et associé à une conduite attendue distincte. Le tableau 2 en présente la structure.

Tableau 2. Typologie des registres de désignation

Registre	Désignations relevées	Logique causale	Conduite attendue
Tératologique	« enfant serpent », gbagba	L'enfant relève d'un ordre non humain, la frontière entre les espèces est brouillée	Restitution à son ordre d'origine, éloignement du groupe
Agression occulte	« enfant sorcier », djina	L'enfant est agent ou véhicule d'une force nuisible dirigée contre les siens	Neutralisation, exorcisme, mise à distance protectrice
Sanction	« enfant maudit »	L'enfant matérialise une faute antérieure de la mère ou du lignage	Réparation par la famille, expiation, dissimulation
Retour ancestral	« enfant ancêtre », anoman	Un ancêtre mécontent revient sous cette forme pour signaler un manquement	Rite de réparation envers l'ancêtre, statut ambivalent

***Source** : Enquête des auteurs, février 2026.*

Ces registres n'ont pas les mêmes effets. Les deux premiers produisent une exclusion de l'enfant lui-même. Celui de la sanction déplace la charge sur les parents, principalement sur la mère. Celui du retour ancestral présente une ambivalence notable : le statut assigné demeure défavorable mais reste négociable, l'ancêtre pouvant être apaisé.

Les désignations présentent en outre des variantes vernaculaires dont la distribution suit les aires ethnolinguistiques. Le terme djina, d'origine arabe passé dans les langues mandé, renvoie chez les répondants malinké à un esprit. Le terme gbagba, relevé chez des répondants bété, désigne un être anormal. Le terme anoman, relevé chez des répondants baoulé, réfère à un ancêtre mécontent. Ces termes ne sont pas interchangeables : ils engagent des cosmologies distinctes, assignent des responsabilités différentes et appellent des réparations spécifiques.

2.3. Des désignations aux conduites et la persistance de l'assignation

Les désignations ne demeurent pas au plan verbal. Dans l'échantillon, 30 % des répondants se sont vu proposer un rituel d'exorcisme pour leur enfant et 14,7 % ont reçu une recommandation explicite d'abandon. Entre ces deux pôles s'installe un régime de gestion quotidienne de l'assignation : 75,3 % des répondants déclarent limiter les sorties publiques de leur enfant et 28 % rapportent des pratiques de dissimulation.
Interrogés sur une réintégration sociale de l'enfant après prise en charge médicale, 64 % des répondants la jugent envisageable. Cette ouverture est aussitôt restreinte : 58 %

assortissent leur réponse de réserves explicites et 28 % estiment l'enfant durablement marqué. Dans les perceptions rapportées, une correction chirurgicale ne suffit donc pas à effacer l'assignation initiale.

Leur mise en rapport avec les acquis de la littérature en précise à présent la portée.

3. Discussion

La discussion suit l'ordre des propositions de recherche : position de l'attribution occulte dans la représentation, différenciation du lexique au regard de l'anthropologie du handicap, relation entre nomination et conduite, puis implications communicationnelles et limites.

3.1. Une attribution centrale plutôt que périphérique

La prévalence de 85,3 % converge avec les constats d'A. Cimpric (2010) sur la surexposition des enfants présentant une différence corporelle visible aux accusations de sorcellerie, et avec le rapport du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (2021), qui identifie les croyances occultes comme cause profonde des attaques visant les personnes dont l'apparence s'écarte de la norme. La convergence est nette sur le fait, moins sur sa distribution. En contexte ivoirien, D. K. Dagou (2014) a documenté les effets de ces dynamiques d'exclusion sur le développement des enfants concernés.

Sur ce dernier point, les résultats s'écartent en partie de la littérature. Les travaux consacrés aux enfants dits sorciers décrivent une concentration urbaine du phénomène, liée aux crises familiales, à la précarité et à l'essor des églises de réveil (A. Cimpric, 2010 ; S. Fancello, 2015 ; B. Martinelli et J. Bouju, 2012). Les données recueillies ne font pas apparaître une telle concentration, l'écart entre milieux se limitant à 5 points. Une différence d'objet explique vraisemblablement cette divergence : les travaux cités portent sur des accusations formulées après coup contre des enfants socialement vulnérables, orphelins ou enfants des rues, alors que la présente étude porte sur une assignation prononcée à la naissance et adossée à un fait corporel perceptible. Les conclusions du premier mécanisme ne se transposent donc pas sans précaution au second.

En revanche, l'absence de gradient selon le niveau d'instruction rejoint la thèse défendue par P. Geschiere (1995), selon laquelle la sorcellerie ne constitue pas un résidu de tradition appelé à s'effacer avec la scolarisation et l'urbanisation, mais une grammaire d'interprétation du malheur qui se recompose au sein même de la modernité. Ce résultat contredit le postulat implicite d'une large part des campagnes de sensibilisation déployées en Côte d'Ivoire, qui traitent l'attribution occulte comme un déficit de connaissance.

La théorie du noyau central explique cette invariance. Selon J.-C. Abric (1994), les éléments périphériques varient avec le contexte tandis que le noyau y demeure insensible. L'attribution occulte, stable à travers les milieux et les niveaux d'instruction observés, présente les propriétés d'un élément central, ce qui soutient la première proposition de recherche. Une campagne qui obtiendrait une modération des conduites sans toucher à l'interprétation produirait donc un déplacement périphérique, réel mais réversible.

3.2. Un lexique différencié qui nuance le modèle binaire

Le second résultat concerne la structure du lexique. C. Gardou (2010) propose de lire les représentations africaines du handicap selon deux modèles, l'un maléfique associant l'infirmité à la honte et à l'exclusion, l'autre bénéfique lui conférant une forme de sacralité. Les données confirment cette polarité pour les trois premiers registres et la nuancent pour le quatrième : le retour ancestral assigne un statut défavorable tout en le maintenant négociable, puisque l'ancêtre peut être apaisé. Cette ambivalence rejoint les observations de P. Devlieger (1995) et de B. Ingstad et S. R. Whyte (2007) sur le caractère non univoque des interprétations locales du handicap. L'apport propre de l'étude tient à la mise en évidence d'une organisation interne du lexique, chaque registre associant une étiologie, une attribution de responsabilité et une prescription de conduite, ce qui soutient la deuxième proposition.

Cette complétude éclaire un point peu abordé. E. E. Evans-Pritchard (1937) a montré que le recours à la sorcellerie répond à une question que la causalité naturelle laisse ouverte, celle du pourquoi cet individu et pourquoi maintenant ; A. Kleinman (1980) a montré que plusieurs modèles explicatifs coexistent dans une même trajectoire thérapeutique. Les deux analyses convergent avec les données : l'étiologie biomédicale explique un mécanisme sans désigner de responsable ni prescrire de conduite, alors que les quatre registres fournissent les trois éléments simultanément. Le message informatif ne concurrence donc pas l'interprétation occulte, faute d'opérer sur le même plan.

3.3. Nommer, instituer, empêcher le contact

Le troisième ensemble de résultats concerne l'articulation entre nomination et conduite. La persistance de l'assignation après correction médicale, 28 % des répondants estimant l'enfant durablement marqué, illustre ce que B. G. Link et J. C. Phelan (2001) nomment perte de statut, composante du processus qui survit à la disparition de l'attribut initial. Leur insistance sur la dimension de pouvoir converge avec P. Bourdieu (1982) : l'étiquette n'opère que portée par des acteurs en position de la faire tenir.

Cette convergence autorise une lecture performative des désignations, au sens de J. L. Austin (1970) : nommer l'enfant reviendrait moins à décrire une propriété qu'à accomplir une assignation de statut. Une réserve s'impose. Le dispositif mobilisé mesure des attributions rapportées et des conduites déclarées, sans observer les situations de nomination ni leurs effets immédiats. La lecture performative constitue donc une interprétation cohérente avec les données, non une proposition que ces données suffiraient à établir ; sa mise à l'épreuve appellerait l'observation directe des interactions de désignation.

Un résultat mérite en revanche d'être souligné. P. W. Corrigan et A. C. Watson (2002) ont établi que le contact interpersonnel constitue le mécanisme le mieux documenté de réduction du préjugé. Or 75,3 % des parents interrogés limitent les sorties publiques de leur enfant et 28 % recourent à la dissimulation. Ces conduites relèvent de ce que E. Goffman (1975) analyse comme un contrôle de l'information sur le stigmate, mais elles produisent un effet second rarement relevé : en soustrayant l'enfant à l'espace public, elles suppriment les occasions de contact qui pourraient réfuter l'assignation. Le mécanisme se protège ainsi de sa propre contradiction empirique.

La troisième proposition trouve un appui partiel dans la structure des écarts. La prévalence d'ensemble de l'attribution occulte ne varie que de 5 points selon le milieu, alors que les conduites recommandées varient de 10 à 15 points. La dissociation est cependant moins nette au niveau des items d'attribution pris isolément, dont les écarts atteignent 12 points, ce qui invite à formuler cette proposition avec prudence. Elle rejoint, dans cette limite, la distinction établie par B. Cislaghi et L. Heise (2018) entre attitudes individuelles et normes sociales. Les données restent compatibles avec cette lecture sans la mesurer, l'enquête n'ayant pas recueilli les attentes normatives perçues.

3.4. Implications pour les dispositifs de communication

De l'ensemble de ces analyses se déduisent quatre orientations, présentées par ordre de dépendance logique.

La première concerne la production de contre-désignations en langues locales. L'assignation s'opérant par un terme vernaculaire adossé à une cosmologie particulière, sa révocation suppose un terme concurrent doté de la même épaisseur symbolique. Les campagnes conduites en français, appuyées sur le vocabulaire juridique de la personne en situation de handicap, ne le fournissent pas. Le registre du retour ancestral, en raison de son ambivalence, constitue le point d'entrée le plus praticable.

La deuxième concerne la ritualisation de la réintégration. Le rite réunit un énonciateur habilité, une formule consacrée, un public témoin et un cadre reconnu, soit les conditions que P. Bourdieu (1982) identifie comme nécessaires à la réussite d'un énoncé instituant. Concevoir avec les autorités coutumières des séquences de réintégration publique mobilise donc la seule forme sociale capable de défaire une assignation du même ordre que celle qui l'a produite. L'implication des chefs et des guides religieux constitue à ce titre une condition de possibilité de l'acte visé plutôt qu'un accommodement destiné à faciliter l'accès aux communautés.

La troisième concerne la coordination des instances énonciatives. Le pluralisme religieux ivoirien multiplie les autorités habilitées et ouvre un risque de contradiction : un enfant réintégré par une autorité coutumière peut être réassigné par un prophète d'une église de réveil, phénomène documenté par S. Fancello (2015). Des plateformes locales réunissant autorités coutumières, guides religieux, thérapeutes traditionnels et professionnels de santé viseraient à fermer ces voies de réassignation.

La quatrième concerne le déplacement des attentes normatives. Dans l'échantillon, 64 % des répondants jugent une réintégration envisageable alors que les conduites d'évitement restent massives. Rendre cette proportion publiquement visible, par la délibération communautaire et la mise en récit de familles ayant maintenu leur enfant dans l'espace public, relève d'une opération distincte de la correction cognitive (B. Cislaghi et L. Heise, 2018).

3.5. Limites de l'étude

Quatre limites doivent être signalées. Le recrutement non probabiliste interdit toute extrapolation au-delà de l'échantillon : les proportions décrivent 150 répondants et fournissent des ordres de grandeur, non des estimations nationales. Le caractère déclaratif des données constitue la deuxième limite, les répondants rapportant des attributions dont ils ont été destinataires sans que leur adhésion propre soit mesurée. Le traitement de la question ouverte constitue la troisième, l'absence de dénombrement par désignation permettant d'établir une structure sans en documenter la distribution.

L'absence de recueil de la parole des enfants constitue la quatrième et la principale voie de prolongement. Les quatre orientations proposées procèdent enfin d'une déduction et n'ont fait l'objet d'aucune évaluation d'effet en contexte ivoirien.

Conclusion

Cette étude est partie d'un constat de terrain : en Côte d'Ivoire, la malformation congénitale reçoit majoritairement une explication occulte qui se cristallise dans un nom donné à l'enfant. Son objectif général était d'analyser la contribution de ces désignations à la construction du statut social des enfants concernés et d'en dégager les implications communicationnelles.

La démarche a croisé quatre apports théoriques, la théorie des représentations sociales, la sociologie du stigmate, la théorie des actes de langage et les travaux sur les normes sociales, avec une enquête par questionnaire administrée à 150 parents dans 49 localités ivoiriennes en février 2026.

Trois résultats principaux se dégagent. Dans l'échantillon étudié, 85,3 % des parents ont été confrontés à une attribution causale occulte, avec une variation faible selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction, ce qui soutient la première proposition de recherche et situe cette attribution dans le noyau central de la représentation. Le lexique des désignations s'organise en quatre registres cosmologiques distincts, dotés de variantes vernaculaires suivant les aires ethnolinguistiques, ce qui soutient la deuxième proposition et nuance le modèle binaire disponible dans la littérature. La variabilité contextuelle porte davantage sur les conduites d'exclusion que sur la prévalence d'ensemble des interprétations, ce qui soutient partiellement la troisième proposition. La lecture performative des désignations, cohérente avec l'ensemble, demeure quant à elle une interprétation théorique que le dispositif d'enquête ne permet pas d'établir directement.

L'apport principal tient à la mise en évidence d'une organisation interne du lexique de la stigmatisation et de son articulation avec l'autorité de ceux qui l'emploient. Il en découle une orientation pratique : la réduction de la stigmatisation suppose de mobiliser des énonciateurs socialement habilités et des formes rituelles plutôt que la seule diffusion d'une information étiologique correcte. Les limites signalées circonscrivent la portée de ces conclusions.

Deux prolongements paraissent souhaitables : observer directement les situations de nomination afin d'éprouver la lecture performative, puis évaluer l'effet des dispositifs proposés, en particulier des séquences rituelles de réintégration, au moyen d'un protocole quasi expérimental. Une question demeure ouverte, qui excède le cadre communicationnel : l'implication d'instances produisant parfois elles-mêmes l'assignation appelle une réflexion sur les limites de cette collaboration au regard des engagements pris par la Côte d'Ivoire dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Nations unies, 2006).

Références bibliographiques

ABRIC Jean-Claude, 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses universitaires de France.

AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

BUTLER Judith, 1997, *Excitable Speech. A Politics of the Performative*, New York, Routledge.

CIMPRIC Aleksandra, 2010, *Les enfants accusés de sorcellerie. Étude anthropologique des pratiques contemporaines relatives aux enfants en Afrique*, Dakar, UNICEF, Bureau régional Afrique de l'Ouest et du Centre.

CISLAGHI Beniamino & HEISE Lori, 2018, « Theory and practice of social norms interventions: eight common pitfalls », *Globalization and Health*, 14, 1, p. 1-10.

CORRIGAN Patrick W. & WATSON Amy C., 2002, « Understanding the impact of stigma on people with mental illness », *World Psychiatry*, 1, 1, p. 16-20.

DAGOU Denis Koménan, 2014, *Grilles d'observation de l'enfant handicapé mental en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

DEVLIEGER Patrick, 1995, « Why disabled? The cultural understanding of physical disability in an African society », dans Benedicte Ingstad et Susan Reynolds Whyte (Eds), *Disability and Culture*, Berkeley, University of California Press, p. 94-106.

EVANS-PRITCHARD Edward Evan, 1937, *Witchcraft, Oracles and Magic among the Azande*, Oxford, Clarendon Press.

FANCELLO Sandra (Ed.), 2015, *Penser la sorcellerie en Afrique*, Paris, Hermann.

GARDOU Charles (Ed.), 2010, *Le handicap au risque des cultures. Variations anthropologiques*, Toulouse, Érès.

GESCHIERE Peter, 1995, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala.

GOFFMAN Erving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit.

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, 2021, *L'albinisme dans le monde*, Genève, HCDH.

INGSTAD Benedicte & WHYTE Susan Reynolds (Eds), 2007, *Disability in Local and Global Worlds*, Berkeley, University of California Press.

KLEINMAN Arthur, 1980, *Patients and Healers in the Context of Culture*, Berkeley, University of California Press.

LINK Bruce G. & PHELAN Jo C., 2001, « Conceptualizing stigma », *Annual Review of Sociology*, 27, p. 363-385.

MARTINELLI Bruno & BOUJU Jacky (Eds), 2012, *Sorcellerie et violence en Afrique*, Paris, Karthala.

MOSCOVICI Serge, 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, Presses universitaires de France.

NATIONS UNIES, 2006, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, New York, Nations unies.

SERVAES Jan, 1999, *Communication for Development. One World, Multiple Cultures*, Cresskill, Hampton Press.

Note des auteurs

Cet article s'appuie sur les données d'une enquête de terrain conduite dans le cadre d'une thèse de doctorat préparée à l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké, sous

la direction du second auteur. Les auteurs remercient les cinq enquêteurs ayant conduit la collecte ainsi que les associations de parents ayant facilité le recrutement des répondants. Le second auteur est membre du comité scientifique et de lecture de la revue et n'est intervenu à aucun stade de l'évaluation du présent manuscrit.

USAGE DES LANGUES IVOIRIENNES DANS LES SPHÈRES NUMÉRIQUES : ENTRE CODIFICATION ET STANDARDISATION

Ambemou Oscar DIANÉ
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

&

Kissi Henri Joël AMANGOUA
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Reçu : 31/08/2026 **Évalué** : 07/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : La présente étude examine la codification et les perspectives de standardisation des langues ivoiriennes telles qu'impulsées par les usages numériques. Elle prend appui sur l'émergence de pratiques scripturales nouvelles intégrant des spécificités locales menées par les internautes ivoiriens sur les réseaux sociaux numériques tels que Facebook, Whatsapp, Tik tok et YouTube. Elle s'appuie également sur certaines applications numériques bilingues ou trilingues, associant une interface commune : une langue ivoirienne et une ou plusieurs langues européennes (français, anglais et allemand). À partir des données relevées sur ces différents espaces numériques, cet article tente de dresser un état des lieux de la codification des langues locales et ressortir les perspectives de standardisation qu'appelle leur usage dans ces sphères numériques. Les analyses ont ressorti que la standardisation et la codification constituent des enjeux majeurs pour une insertion durable des langues ivoiriennes dans le numérique. En outre, cette présence des langues ivoiriennes dans les artéfacts numériques marque une transition entre l'usage informel et un effort de structuration technique des langues locales dans les interactions. Par ailleurs, l'intérêt que suscitent les adhésions aux communautés numériques et les commentaires sur les contenus au moyen des langues de Côte d'Ivoire témoignent des aspirations et attentes des usagers de ces langues.

Mots-clés : Langues ivoiriennes, sphères numériques, perspectives, standardisation, codification.

Abstract : This study examines the codification and standardization prospects of Ivorian languages as driven by digital usage. It draws on the emergence of new writing practices—incorporating local characteristics—developed by Ivorian internet users on social media platforms such as Facebook, WhatsApp, TikTok, and YouTube. It also considers bilingual or trilingual digital applications that combine a shared interface featuring an Ivorian language alongside one or more European languages (French, English, and German). Based on data gathered from these various digital spaces, this article assesses the current state of local language codification and highlights the standardization prospects prompted by their use in these digital spheres. The analysis reveals that standardization and codification are critical factors for the sustainable integration of Ivorian languages into the

digital landscape. Furthermore, the presence of Ivorian languages in digital artifacts marks a transition from informal usage to efforts aimed at technically structuring these local languages within interactions. Finally, the interest shown in joining digital communities and commenting on content using languages from Côte d'Ivoire reflects the aspirations and expectations of the users of these languages.

Keywords: Ivorian languages, digital spheres, perspectives, standardization, codification.

Introduction

Les langues ivoiriennes sont présentes dans l'espace numérique, notamment sur les réseaux sociaux et dans les applications numériques. Cette présence révèle l'émergence de pratiques scripturales nouvelles intégrant des spécificités locales. Ces pratiques prennent sens dans des conversations scripturales sur des réseaux sociaux, des cours sur les chaines YouTube et dans des applications numériques (Amangoua,2026, p.1). De cette pratique ressortent, également, des créations terminologiques adaptées aux langues concernées et aux réalités technologiques modernes. Toutefois, ces usages illustrent une inadéquation entre les systèmes scripturaux existants et les spécificités des langues ivoiriennes les reléguant au rang des usages péjoratifs suscités par le numérique. En effet, une bonne partie de ces internautes ou même de la population n'a pas connaissance de l'existence du système orthographique des langues ivoiriennes. Vraisemblablement, ces usages manquent de standards d'écritures harmonisées, créant des confusions lors de la constitution de manuels didactiques physiques et numériques de nos jours. De plus, certains ivoiriens sont dans l'incapacité d'utiliser les appareils numériques ainsi que les outils informatiques, en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissance à propos de leurs fonctionnements.

Au regard de ces constats, nous nous posons la question suivante : comment pouvons-nous aboutir à la codification et à la standardisation à partir de l'usage des langues ivoiriennes à travers les artéfacts numériques ?

Vu ce qui précède, il s'agira dans cette étude, de dresser un état des lieux de la présence des langues ivoiriennes à travers les artefacts numériques que sont les réseaux sociaux numériques et les applications numériques et de ressortir les perspectives de standardisation qu'appelle leur usage dans ces sphères numériques.

Pour ce faire, nous opterons pour la technique de l'immersion ou de l'observation participante pour nous infiltrer plusieurs communautés numériques ivoiriennes, ce qui nous a valu d'observer ces usages et de recenser l'ensemble des langues ivoiriennes en usage. De façon spécifique, nous avons opté pour la méthode quantitative en vue de dénombrer les langues, évaluer les fréquences d'usages (nombre de vues, nombre de téléchargements, etc.)

Pour y parvenir, nous avons opté pour une approche théorique diptyque mêlant la théorie de l'aménagement linguistique et de la linguistique descriptive.

1. Approche théorique

Cette étude fait appel à deux approches : l'aménagement linguistique de Haugen et la linguistique descriptive.

1.1. La théorie de l'aménagement linguistique

La standardisation est considérée comme une étape importante dans le processus de développement d'une langue. Par développement, nous entendons le fait que cette dernière acquiert le statut de langue de transmission de connaissance dans un système éducatif contemporain (Afane-Otsaga, 2006, p.349). La standardisation est l'une des étapes qui compose l'aménagement linguistique.

De l'anglais *language planning*, l'aménagement linguistique apparait pour la première fois dans les travaux d'Einar Haugen en 1959. Il désigne toute intervention conduite par un État sur un système linguistique en vue de sa réorientation ou de sa réorganisation (Don, Konaté& Koffi,220, pp.114-115). Selon le modèle de Haugen, le concept d'aménagement linguistique est un processus qui consiste à agir sur le statut et sur le corpus d'une ou de plusieurs langues dans un territoire donné. La planification de corpus permet d'établir et de fixer un corpus uniforme ; la planification de statut permet de déterminer les fonctions sociolinguistiques des éléments du corpus.

Dans ses travaux, Haugen expose les processus d'apparition et de diffusion desdites normes en trois phases que sont la sélection, la codification et la mise en œuvre.

La sélection concerne la désignation d'une langue ou de la variante d'une langue locale, régionale, sociale ou composite comme base pour la norme. La codification fait référence à la création d'un ensemble de textes normatifs (des dictionnaires et grammaires). Si la standardisation est un processus linguistique de promotion d'une langue à un niveau de prestige, la codification désigne la phase de dotation de cette variété d'une grammaire et d'un alphabet standardisé. L'élaboration ou graphisation est la constitution d'une terminologie (pour les nouveaux usages) à utiliser dans le processus de standardisation ; particulièrement dans l'éducation et dans l'administration locale.

La mise en œuvre concerne les ordonnances politiques prises pour garantir l'applicabilité des normes ainsi que les domaines concernés.

1.2. La linguistique descriptive

La linguistique actuelle enregistre un grand nombre de disciplines, et son objet d'étude s'étend encore de nos jours. Une de ces disciplines, la linguistique descriptive, a mis au point des méthodes pour décrire les langues. Ces méthodes sont parfois différentes, selon les différentes écoles de linguistique, mais elles ont un fond commun qui est maintenant largement partagé (Cusimano, 2013, p. 8).

Cette discipline doit son essor aux travaux de Ferdinand de Saussure (1857-1913). Considéré comme le père de la linguistique moderne, Saussure jette les bases d'une linguistique descriptive. Appelée également linguistique synchronique, elle s'attèle à décrire les faits de langue à un moment précis de leur histoire. Selon Baylon & Fabre (2001, p. 234) *:*

> La linguistique descriptive considère la langue comme un système de signes linguistiques. Elle s'appuie, par conséquent, sur l'observation objective du comportement des sujets parlants : elle décrit tout ce qui caractérise en propre la langue reconnue comme telle, considérant que l'étude d'un état de langue peut avoir valeur explicative et pas seulement descriptive.

Dans la présente étude, l'approche descriptive sert à décrire les faits, les corpus relevés sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les applications numériques. Elle procède par une dissection de l'agencement interne des lexèmes collectés sur les plateformes numériques. Singulièrement, cette analyse se fait au niveau de la grammaire, ainsi qu'aux niveaux phonétique, phonologique, morphologique, lexicale et syntaxique. Par conséquent, vu la complexité que revêtent les langues ainsi que le domaine dans lequel elles prennent forme, nous signifions que notre étude ne suit pas un ordre de description précis. Mais, elle s'aligne sur les réalités du moment. Selon Creissels (1991, p. 9) « il n'y a pas de plans de description universellement valable (…) C'est en fonction des particularités de langue qu'on décrit qu'il faut choir l'ordre d'exposition le mieux adapté ».

2. Situation des langues ivoiriennes sur les plateformes numériques

Cette section fait l'état des lieux de la présence des langues ivoiriennes sur les interfaces numériques, notamment, Facebook, YouTube ainsi que quelques applications numériques en langues locales.

2.1. Facebook

Sur Facebook, nous relevons 55 communautés que nous exposons dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Les communautés virtuelles ivoiriennes sur Facebook

Nombre de communautés virtuelles	Désignation	Nombre de membres
1	Abouré et fier.e	15339
2	Abron et fier de l'être	176
3	Apprenons l'Abouré	3808
4	Apprenons les langues d'Afrique	08
5	Art et culture Dida	70873
6	Bienvenu en pays Attié	144
7	Communauté Abouré	1449
8	Communauté Abouré	2078
9	Communauté Abouré	51050
10	Communauté Gouro	25336
11	Dida et fier	54823
12	En savoir plus sur les Lorhon	88
13	Fier d'être Abron	3900
14	Fier d'être Agni	138
15	Fier d'être Agni	28
16	Fier d'être Agni et toi	06
17	Fier d'être Baoulé	17
18	Fier d'être Baoulé et toi	178
19	Fier d'être Bété et toi	107796
20	Fier d'être Gouro (Kayaho)	12537
21	Fier d'être Malinké	185

22	Fier d'être Senoufo	3379
23	Fier d'être Senoufo	8235
24	Fier d'être Senoufo	73184
25	Fier d'être senoufo	23133
26	Fière d'être kroumen	1564
27	Fière kroumen	528
28	Gouro et fier de ma culture	8000
29	Je suis fier d'être Akan /Abron/Fanti/N'zima/Appolo/Agni/Baoulé	392
30	Je suis fier d'être Baoulé	1042
31	Je suis fier d'être Baoulé et toi	13435
32	Je suis fier d'être Koulango d'origine Abron	6042
33	La culture Senoufo	338070
34	Le peuple N'gain en action	10282
35	Les abbey de sang et donc d'origine	2200
36	Les Abouré de Côte d'Ivoire	12710
37	Les abouré de demain	7932
38	Les Abouré de Facebook	1047
39	Les abrons qui parlent koulango	23635
40	Les akans	270777
41	Les amis qui aiment les ethnies de Côte d'Ivoire et d'Afrique	21
42	Les ethnies de la Côte d'Ivoire	789
43	Les fils et filles de la bagwé	2700
44	Les langues africaines sur internet	49
45	Les langues d'Afrique	32
46	Mieux connaitre les Wan et les Mona	10278
47	N'nowé baoulé n° 2 de Bonoua	28
48	Nous parlons Senoufo ici	1907
49	On ne force pas pour parler Senoufo	1230
50	ONG fier d'être Senoufo	5838
51	Oyopouemin komon	05
52	Parlons abouré original d'Ebrah	1000
53	Parlons ivoirien	21
54	Parlons Senoufo	41223
55	Pays Toura (grand ouest)	3669
	Nombres totaux des membres	**1224334**

Tableau 2 : Nombre de communautés par langue

Langues	Nombre de groupes	Nombre de membres
Abbey	01	2200
Abouré	11	96446
Abron	02	4076
Agni	03	170
Attié	01	144
Baoulé	04	14672
Bété	01	107796
Dida	02	125696
Gouro	03	45873
Kroumen	02	2092
Lorhon	01	88
Malinké	01	185
Ngain	01	10282
Senoufo	09	496199
Toura	01	3669
Bagwé	01	2700

Tableau 3 : Les communautés linguistiques promouvant deux ou plusieurs langues ivoiriennes

Désignations	Langues ou groupes ethniques promus	Nombre de membres
Je suis fier d'être Akan /Abron/Fanti/N'zima/Appolo/Agni/Baoulé	Akan Abron Fanti,N'zima, Appolo, Agni, Baoulé	392
Mieux connaitre les Wan et les Mona	Wan, mona	10278
Les ethnies de la Côte d'Ivoire	Les langues locales	789
Les amis qui aiment les ethnies de Côte d'Ivoire et d'Afrique	Langues ivoiriennes et africaines	21
Les akans	Le groupe akan	270777
Je suis fier d'être Koulango d'origine Abron	Koulango, abron	6042
Les abrons qui parlent koulango	Koulango, abron	23635

Tableau 4 : Les communautés de langues africaines et/ ou ivoiriennes

Désignations	Nombre de membres
Les amis qui aiment les ethnies de Côte d'Ivoire et d'Afrique	21
Les langues africaines sur internet	49
Les langues d'Afrique	32

Ces tableaux révèlent la présence de 55 groupes virtuels promouvant le patrimoine linguistique des peuples ivoiriens. L'abouré et le senoufo enregistrent respectivement onze (11) et neuf (09), plateformes numériques. Le baoulé quatre (04), l'agni et le gouro en compte (03) trois chacune, le kroumen et le dida en disposent de (02) deux chacune. Enfin, l'abbey, l'attié, le bété, le lorhon,le malinké, le n'gain, le toura et le bagwé compte une plateforme chacune. Toutefois, le senoufo avec neuf plateformes, compte plus de participants (496199) comparé à l'abouré (96446). Le tableau révèle également que certaines plateformes promeuvent deux ou plusieurs langues. C'est le cas des pages « mieux connaitre les Wan et les Mona », « les Abrons qui parlent koulango », « les ethnies de Côte d'Ivoire » les « les Akans ». D'autres plateformes dépassent, les frontières ivoiriennes et font la promotion des langues africaines à l'instar de « Les amis qui aiment les ethnies de Côte d'Ivoire et d'Afrique », « Les langues africaines sur internet » et « Les langues d'Afrique ».

2.2. Sur YouTube

YouTube est un site internet et une application mobile qui permet de visionner et de publier des vidéos. C'est également un média social sur lequel les usagers peuvent envoyer, visionner, commenter, évaluer et partager du contenu en streaming. Ce site héberge des cours et autres activités sur les cultures et dans les langues ivoiriennes.

Ainsi, plusieurs langues ivoiriennes sont présentes sur YouTube à travers des cours en ligne. L'on y trouve, en effet, des langues telles que l'Abouré, à travers le compte « langue abouré » qui propose un contenu audiovisuel faisant la sensibilisation en langue abouré contre le coronavirus. Cette sensibilisation, date du 30 juin 2020, avec 485 vues. L'on relève également sur cette plateforme, *apprendre l'Attié bodin* avec les comptes « achibac » de Jean Daniel Atsé, et « évangile en attié » (7 k de vues). Au niveau de la langue yacouba, avec le compte « apprendre le Yacouba », l'on dénombre 8 k de vues. En Agni avec le compte « je me débrouille en Agni » (410 vues). Il propose d'autres contenus dans la même langue sur l'histoire de ce peuple. Toutefois, selon les données recueillies, les langues les plus enseignées sur YouTube sont l'atchan, le baoulé, le sénoufo et le bété.

L'atchan est enseignée à travers les comptes « Appôha » et VINA tv (Nouvelle Vision Atchan). Cette langue totalise quarante-sept (47) vidéos de thèmes d'enseignement différents. Le compte « appôha » doté de 2,71 k abonnés a enregistré trente-six (36) vidéos pour un nombre total de 37,4 k de vue. La nouvelle Vision Atchan, quant à elle, a enregistré onze (11) cours de thèmes différents pour un nombre total de 2,2k de vues.

Après l'atchan suit le bété. Les cours en bété se remarquent à travers deux comptes ; apprendre le bété gbadi (bété de Gagnoa) et apprendre le bété de Soubré. Le compte bété gbadi a enregistré dix-huit (18) contenus didactiques pour 35,28 k de vues. La plateforme d'apprentissage du bété gbadi est le compte le plus prolifique des comptes d'enseignement de la langue bété. Le bété de Soubré a enregistré cinq (5) vidéos pour 1,08 k de vues.

Au compte des langues ivoiriennes les plus enseignées sur YouTube, nous comptons aussi le sénoufo. En effet, la langue sénoufo est enseignée sur trois plateformes YouTube qui sont « apprendre le sénoufo » avec Jean Soro, « apprendre le sénoufo » avec Mathieu SILUE et « les chroniques de TCHONTÉ ». Au cours de nos observations, nous avons remarqué que, le compte apprendre le sénoufo de Jean Soro a publié trente-sept vidéos de 2017 à nos jours pour un total de 65,94k vues. Ce compte totalise, par ailleurs, 7, 36k d'abonnées. « Les chroniques de TCHONTE » est un compte créé dans le courant de 2017. Pour le compte de TCHONTÉ, nous avons enregistré vingt- deux publications de cours en sénoufo pour un total de 37,64k de vues.

Le compte YouTube d'apprentissage de la langue sénoufo de Mathieu SILUE a vu le jour en 2021. Cette plateforme d'enseignement compte 473 abonnées. SILUE a publié dix-huit (18) vidéos pour 15,4k de vues.

En somme, les comptes YouTube d'apprentissage du sénoufo enregistrent soixante-dix-sept (77) publications de cours en langue sénoufo pour un nombre total de 118,98k de vues.

Pour finir, la dernière langue ivoirienne enseignée sur YouTube dans nos observations est la langue baoulé. En effet, le baoulé est enseigné sur un compte dénommé « Baoulé facile ». Cette chaine YouTube totalise 9,5k d'abonnés. Au compte du baoulé facile, nous enregistrons cent-quarante-quatre (144) publications pour un nombre total 129,6 k de vues. Nous signifions aussi que le compte baoulé facile a été créé en 2016.

Enfin, dans nos investigations sur YouTube, nous avons remarqué qu'il existe des contenus sur la culture et dans plusieurs langues ivoiriennes. Toutefois, l'atchan, le bété, le baoulé et le sénoufo compte plus de publications que toutes les autres langues ivoiriennes présentes sur cet artéfact numérique. Nous remarquons également que le compte *baoulé facile* publie toujours des vidéos d'enseignement en langue baoulé, ce qui n'est pas le cas de « les chroniques de TCHONTE » dont la publication de contenu a cessé depuis 2020.

Tableau 5 : **Les langues ivoiriennes enseignées sur YouTube**

Langue	Comptes YouTube	Nombre de vidéos	Nombre de vue en kilobits	Pourcentage
Abouré	Langue abouré	01	0,48	0,14
Atchan	-Appôha -Vna tv	47 11	37,4 2,2	11 1
Akyé	-Apprendre l'akyé bodin -Évangile en attié	07 05	7	2
Agni	Je me débrouille en agni	01	0 ,41	0,12
Baoulé	Baoulé facile	144	129,6	38,22
Bété	-Apprendre le Bété de Gagnoa -Apprendre le Bété de soubré	19 5	35,28 1,08	10,38 0,31
Yacouba	Apprendre le yacouba	12	7	2
Sénoufo	-Apprendre le sénoufo (jean SORO -Apprendre le sénoufo (Mathieu SILUE -Les chroniques de CHONTÉ	37 18 22	65,4 15,4 37,64	19,29 4,54 11,10
Total	13	329	338,89	100%

Source : Enquête Amangoua Kissi, 2023

2.3. Les applications numériques et la fréquence d'utilisation

La présence des langues ivoiriennes dans le numérique se perçoit aussi à travers des applications numériques. Ces applications sont présentes sur les plateformes de téléchargement. Effectivement, nous avons recensé pour cette étude plusieurs applications utilisant les langues ivoiriennes. Les langues les plus représentées dans les applications sont :
l'abouré

L'abouré compte une seule application nommée luku (Luc en français) bible en abouré (100 téléchargements et plus) ;

L'agni. Cette langue compte également une seule application : la bible en Agni sanwi (1 k[1] et plus) ;
l'akyé. Cette langue est représentée par une application nommée bible en attié (1 k et plus)
le baoulé. Le baoulé est l'une des langues ivoiriennes les plus utilisées dans les applications. Elle compte trois applications numériques que sont :
apprendre le baoulé (10k et plus) ;
la bible baoulé (nyanmiɛn ndɛn) (10 k et plus)
dictionnaire baoulé-français (dicolang) (1k et plus)
le bété. Il est représenté dans deux applications : zbété ou apprenons le bété 5k et plus bible en bété (1k et plus)
le dioula. Il est représenté dans trois applications, à savoir : dioula facile (10 k et plus), dictionnaire dioula (50k et plus) et bible en dioula (10k et plus).
l'adioukrou. La langue adioukrou est présente avec deux applications : bible en adioukrou (500 téléchargements et plus) et adioukrou bible (1 k et plus)
le yacouba. Il est présent avec trois applications bibliques : la bible en dan blowo (1k et plus), dan blowo bible (500 téléchargements) et la bible en dan gweetaawu (500 téléchargements).
la langue sénoufo est la langue ivoirienne la plus représentée en termes d'application. Elle est représentée sous trois dialectes dans cinq applications : le lexique de Kafiré (1k et plus), « Apprendre le Sénoufo »(10 k et plus), Sénoufo bible (10 k et plus), Bible en sénoufo Supyré (1k et plus) et Bible en sénoufo Cebara (1k et plus).

Pour connaitre la fréquence d'utilisation des langues ivoiriennes dans les différents artéfacts numériques, nous nous référons aux tableaux (5) et (6). Le premier met en exergue les langues les plus utilisées sur YouTube et le second met en lumière les langues les plus représentées dans les applications.

Tableau 6 : Présence des langues ivoiriennes dans les applications numériques

Langues	Nombre d'applications	Nombre de téléchargements en kilobit	Pourcentage
Abouré	01	1	0,00080
Atchan	01	1	0,0008
Agni	01	1	0,0008
Akyé	01	1	0,0008

[1] 1 K = 1000 vues ou 1000 téléchargements.

Agni	01	1	0,0008
Adioukrou	02	1,5	1,20
Baoulé	03	21	16,93
Bété	02	06	4,8
Dioula	03	70	56,45
Yacouba	02	1,5	1,2
Sénoufo	03	22	17,74
TOTAL	20	127	100

Source : Enquête Amangoua Kissi 2024

3. Les perspectives

La pratique des langues ivoiriennes dans les espaces et applications numériques est une aubaine pour l'établissement d'une orthographe harmonisée en vue de transformer ces langues en véritables outils de communication technologique et de développement. L'existence de graphies telles que l'orthographe pratique des langues ivoiriennes de l'ILA (Institue de Linguistique Appliquée) et l'alphabet phonétique international (API) contribuent à fixer ces langues et favoriser une transcription plus aisée sur les claviers et autres applications numériques. La question des signes diacritiques et des sons complexes semble aujourd'hui réglée avec le consortium Unicode. Cette dynamique offre des outils pour documenter et archiver les données linguistiques produites par les internautes ivoiriens et permettre des usages de masses par les générations à venir. Cependant, pour être efficaces, ces langues doivent constituer les facteurs clés d'une politique linguistique bien menée. Vraisemblablement, il s'agit de décisions fortes, comme des arrêtés et décrets autorisant l'élévation desdites langues au rang de langues nationales (pour certaines) et de langues officielles (pour d'autres). Ces dispositions constituent des rampes de lancement pour l'usage effectif desdites langues dans l'administration et tous les niveaux de l'enseignement.

3.1. Les sites d'apprentissage spécialisés en langues locales ivoiriennes

Le numérique est présent dans les langues africaines et, depuis quelque temps, cette présence se manifeste par les langues ivoiriennes. Cette présence se manifeste d'un point de vue didactique par la création de sites d'apprentissage, d'enseignements spécialisés dans plusieurs langues ivoiriennes. Ces usages prennent en compte aussi bien les langues démographiquement importantes que celles comptant moins de locuteurs. En outre, il existe plus d'une soixantaine de langues et de dialectes sur ces sites. Ce sont des sites comme SAPOMIVIE, JULAKAKAN, qui créent les conditions d'apprentissage en ligne des langues locales. Nous relevons, également, des applications des enseignements bibliques, des cours de cuisines, des cours d'histoire ou des informations sur le système politique et économique des populations ivoiriennes. Au niveau de l'enseignement, ces auteurs profitent du numérique pour faire connaitre et vendre leurs produits aux usagers des réseaux sociaux et des outils

numériques. Hormis les sites spécialisés, l'enseignement ou l'apprentissage des langues ivoiriennes se perçoit à travers les réseaux sociaux (WhatsApp et Facebook). Plus utilisés par les populations ivoiriennes, ces réseaux sont une aubaine d'enseignement et de promotion du patrimoine linguistique et culturel.

À cet effet, nous constatons plusieurs groupes ou plusieurs pages Facebook au nom des communautés linguistiques et culturelles ivoiriennes. Ce sont des pages comme communauté abouré, fière d'être Bété, fier d'être Agni, fier d'être Sénoufo, Yaouré, etc., sur ces pages l'enseignement quoique peut vérifier, permet à ces usagers d'avoir des informations sur des faits culturels ou historiques dont ils peuvent en vérifier la véracité auprès de personnes plus aguerrir sur les langues ivoiriennes.

L'autre avantage des réseaux sociaux dans l'enseignement des langues locales reste la gratuité et son accessibilité à tout le monde. Cela donne la possibilité de répertorier en quelque sorte le nombre de langues et de dialectes présents sur le sol ivoirien. En somme, les perspectives didactiques de la présence des langues ivoiriennes se manifestent par la création de sites spécialisés ou même par la mise en ligne de page Facebook ou WhatsApp, dans ces langues. Elle appelle aussi par la création de ressources linguistiques de plus en plus modernes et adaptées.

3.2. La création de ressources linguistiques modernes et adaptées

Les ressources linguistiques sont l'ensemble de matériels didactiques utilisés dans un processus « enseignement ou d'apprentissage. Ce matériel se conçoit pour la plupart des cas, en fonction des moyens de l'enseignant mais aussi, en fonction de la cible. Avant l'avènement du numérique, l'on utilisait, pour se former en langues locales, des manuels d'alphabétisation (en support papier), des syllabaires, des livres de chant, des cahiers de conte.

Avec l'avènement du numérique, les usagers ont la possibilité d'utiliser des applications mobiles pour se former par les langues locales, et s'informer sur les peuples. Ils peuvent par ailleurs se rendre sur les réseaux sociaux ou ils peuvent se servir des versions numérisées déjà existantes. Ils peuvent aussi, observer sur ces réseaux, des extraits de films réalisés en langues ivoiriennes.

En outre, le numérique offre la possibilité d'adapter l'enseignement à la cible. Pour les plus petits, le numérique permet de créer des applications ludico-éducatives pouvant allier le mode d'éducation africaine, voire ivoirienne (chants, contes, danses) et apprentissage numérique. Pour l'occasion, une application comme le livre sonore présenté par Khady Diallo[2] serait une application innovante pour intéresser les plus petits aux langues ivoiriennes. En effet, cette ressource éducative en langue africaine se manifeste par des comptines ou des berceuses dans des langues sénégalaises. Une telle application permettrait aux enfants ivoiriens de découvrir l'histoire de leurs peuples dès l'âge du primaire. D'un point de vue ludique des jeux qui ont bercé l'enfance de l'ancienne génération (et qui tendent à disparaitre) comme la marelle, l'élastique pourraient être numérisés afin de permettre à la jeune génération de se distraire en apprenant et la vieille génération de se remémorer le passé. La numérisation des langues ivoiriennes doit passer par une éducation du public.

[2] Khady Diallo est journaliste, animatrice TV et comédienne. Voir l'émission du 23 décembre 20121 à 10 h 41mn.

L'éducation multilingue et multiculturelle nécessite une production d'ouvrages scolaires multilingues et diversifiés adaptés aux réalités nationales, régionales et internationales et aux diverses langues enseignées ou utilisées comme médias d'instruction. (UNESCO, 2010, p 56).

Cette opportunité est à saisir pour créer une politique du livre dans les langues locales, mais aussi, pour créer des ressources linguistiques de plus en plus adaptées au temps et aux langues ivoiriennes.

3.3. Vers une intégration définitive des langues ivoiriennes dans le système éducatif

Connaissant une présence dans le numérique, les langues de Côte d'Ivoire dissipent ainsi les malentendus et les préjugés s'opposant à leur industrialisation. En effet, l'idée qu'elles sont un obstacle à la cohésion sociale qu'elles seraient incapables de produire des savoirs modernes et scientifiques semble ne plus être valable. Aujourd'hui, l'avenir des langues locales serait meilleur si elles sont intégrées dans le système éducatif.

Ayant déjà fait l'objet de plusieurs expérimentations concluantes, avec le projet Grand nord, de l'ONG savane ainsi qu'une première phase du Programme Ecole Intégrée (PEI), ces langues ont déjà foulé le sol de l'école ivoirienne. Mais tous ces projets quoique concluant n'ont jamais dépassé la phase expérimentale. Or, l'éducation dans la langue maternelle est aujourd'hui prônée par les organismes internationaux, tels que l'UNESCO, qui soutient que ce type d'éducation permet une acquisition rapide du savoir.

Le savoir dans le monde moderne permet aux individus de produire des biens et des services consommables. Le savoir est aussi essentiel pour permettre aux populations de devenir des citoyens avertis et épanouis. Le savoir est donc un moteur de compétitivité économique et de développement des communautés. L'intégration des langues locales dans le système éducatif favoriserait non seulement la compétence, la polyvalence, la productivité et l'ancrage culturel. Cette intégration permettrait également la revalorisation des traditions ainsi que la capacité de vivre ensemble. Ce type d'éducation suppose donc de stimuler la curiosité de façon responsable.

Avec le numérique et les résultats que les phases d'expérimentations des projets ont donnés, nous percevons à quel point les langues ivoiriennes peuvent être capables de produire du savoir et servir de langue de scolarisation. Il est donc temps de réintégrer ces langues dans le système éducatif ivoirien.

Cependant, cela suppose l'élaboration d'une stratégie et d'une politique nationale apte à intégrer progressivement toutes les langues que compte la Côte d'Ivoire afin de ne pas marginaliser certains peuples ou certaines cultures. Comme l'a indiqué l'article 67 de la loi du 18 aot 1977 n° 77-584, portant réforme de l'enseignement « l'introduction des langues nationales dans l'enseignement officiel doit être conçue comme un facteur d'unité nationale et de revalorisation du patrimoine culturel ivoirien ».

La mise en œuvre de cette réforme suppose l'identification, la description et la documentation de toutes les langues du pays.

Au moment où tout cette dynamique pour les langues locales sur les plateformes numériques suscite un réel intérêt, le défi de l'harmonisation des graphies demeure.

Jusqu'ici, de manière évidente, les textes scientifiques sur les langues de Côte d'Ivoire s'écrivent majoritairement avec l'API. Quant aux textes que l'on trouve sur les réseaux sociaux numériques, l'on relève l'orthographe pratique des langues de l'ILA et d'autres formes qui s'en écartent. Autrement, la conclusion de Diané Oscar (2012, p 9) demeure d'actualité. Il notait en effet

> L'écriture des langues ivoiriennes est une bonne initiative qui mérite l'attention des scientifiques et des partenaires de l'éducation. L'élaboration des manuels ne peut se faire sans prendre en compte la grammaire de la langue au risque de desservir la formation. Il faut donc élaborer des manuels de grammaire dans les langues de Côte d'Ivoire. Il y a donc lieu d'apporter des corrections à ces outils pédagogiques de première nécessité et de grande importance. La phase pilote a fait ses preuves dans ce projet. Elle a laissé comprendre que ce projet est réalisable et qu'il intéresse les peuples de Côte d'Ivoire ; la preuve est que les trois langues qui ont fait leur entrée par la suite en ont fait la demande. Les tons jouent un rôle très déterminant dans une langue comme l'akyé ; même le meilleur locuteur de langue se trouverait confronté à des problèmes de lecture si les tons ne sont pas bien notés. Ils font partie de la grammaire de nos langues et jouent un rôle de distinction lexicale. Les manuels d'apprentissage/lecture que sont les syllabaires doivent intégrer le lexique et la grammaire des langues de Côte d'Ivoire.

Conclusion

Que conclure ? Montrer que la dynamique d'usage les langues ivoiriennes à travers les réseaux numériques ouvre une piste à la codification et à la standardisation des langues ivoiriennes. Pour ce faire, nous avons usé de la technique de l'immersion infiltrer plusieurs communautés numériques ivoiriennes. Cela nous a permis d'observer ces usages in situ et de recenser l'ensemble des langues ivoiriennes présentes. De façon spécifique, nous avons opté pour la méthode quantitative en vue de dénombrer les langues, évaluer les fréquences d'usages (nombre de vues, nombre de téléchargements, etc.)

Par conséquent, l'imaginaire ivoirien est conscient de l'importance des langues nationales dans le développement local. C'est ce qu'atteste cette frénésie de l'usage de nos langues sur les plateformes que cette étude a mis en exergue. Cette dynamique contribue en effet à entretenir la « vie » des langues et également la culture des peuples. Cependant, ces usages sont jusqu'ici plus ou moins informels. Les différentes pratiques scripturales en cours attendent un encadrement de la part des décideurs. Cet encadrement serait de créer les conditions de standardisations et de codifications harmonisées à travers une politique linguistique favorable aux langues locales. À ce jour, tous les voyants sont ouverts et attendent la décision politique.

Références bibliographiques

AFANE-OTSAGA, Thierry. (2006), «Standardisation de la langue fang:pourquoi et comment.», pp338-350.

AMANGOUA, Kissi Henri Joël.(2025),«Les reseaux sociaux numériques rampe de visibilité des langues ivoiriennes à faible importance numerique .» *Akofena*, juin, pp 254-260.

AMANGOUA, Kissi Henri Joël. (2025), «La pratique scripturale des langues ivoiriennes à travers les artéfacts numeriques : une solution à l'exclusion linguistique et culturelle des populations ivoiriennes.» *Edition Institut de Formation et de Perfectionnement* janvier 2026,pp 75-87.

AMANGOUA, Kissi Henri Joël, et N'guessan Isabelle KOUADIO. (2025), «Les violences discursives en langues locales sur facebook: un frein à la dynamique de promotion des langues et des valeurs culturelles.» *Ziglôbitha, Revue de Littératures & Arts, Civilisations, Linguistique,* Korhogo, pp 254-261.

AMANGOUA, Kissi Henri Joël. (2024) «La problematique de la numerisation des langues ivoiriennes: cas des applications numeriques.» *Akofena*, ,pp287-294.

ANOKOUA, Christelle, et Laurent ABOA. (2025), «Reseaux sociaux numerique et interactions en Côte d'Ivoire.» *Akofena*, 31 Mars,pp.361-370.

BAYLON, Christian et FABRE, Paul. (2001), *Initiation à la linguistique : cours et applications corrigés*. 2e éd. Paris : Nathan, p234.

COSTA James. (2021),«Standardisation.» *Langage et Société*, Editions de la maison des Sciences de l' Homme,pp 319-321.

CUSIMANO, Christophe. (2013), *Grammaire descriptive du Français- Tome 1, pronoms.* Brno: Masarikova Univerzita.

CREISSELS**,** Denis. (1991), *Description des langues africaines et théorie linguistique*. Paris : Ellipses.

DIANÉ, Ambemou Oscar. (2012), « Ecriture des langues ivoiriennes dans le projet école intégrée : Quelques problèmes de morphosyntaxe », *Sankofa, Revue ivoirienne des arts et de la culture*, n°2, pp 31-44.

DJILÉ, Donald, et Stéphanie BLÉ. (2019),«Pratique des langues ivoiriennes en ligne: entre effort et confort.» *Revue du centre de recherche en analyse du discours de Succeava*, pp 49-59.

DON, Benjamin Marcelin. (2018),«Dans la perspective de la standardisation du francais langue ivoirienne: une alternative crédible.» *Revue Semestrielle CRELIS*, pp197-206.

DON, Benjamin Marcelin, Yaya KONATE, et Konan Thomas KOFFI. (2020), «Le dioula de Côte d'Ivoire: un standart apparant en attente de standardisation.» *Akofena*, Mars, pp113-122.

GUANGUÉ, Minlipe Martin. (2013), « Quelle norme linguistique pour les langues africaines? Une étude de la langue moba.» *Synergie Algerie*, pp 151-162.

HAUGEN, Einar. (1959), «The planning in modern Norway.» *Anthropological Linguistics*, pp 8-21.

UNESCO. *(*2010), *« Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue* » (Études thématiques / Rapport de l'ADEA).

LA CONSTRUCTION DE L'IMAGE : FONCTIONS DE LA MÉTAPHORE ET DE LA COMPARAISON DANS LE DÉVOILEMENT DE L'INEFFABLE

Konan Abel KOUAMÉ
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Reçu : 23/06/2026 **Évalué** :30/06/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : L'Apocalypse est un livre dans lequel Jean rend compte de sa vision de l'ineffable, un monde insaisissable par les perceptions sensorielles de l'homme ordinaire. Deux figures d'analogie l'aident à représenter les réalités suprasensorielles : la métaphore et la comparaison. Elles participent ainsi à la construction de l'image apocalyptique. Ces deux figures, qui servent de réceptacle ou de socle à la construction de l'image apocalyptique, favorisent le rapprochement des réalités observées dans le monde surnaturel et spirituel à des réalités connues du récepteur pour mieux les lui faire entrevoir. Toutefois, leur choix par Jean n'est pas fortuit. En effet, elles rapprochent des réalités sans jamais les assimiler. La force de l'image apocalyptique réside donc dans cette approximation. Le monde supranaturel, par le biais de l'image apocalyptique, est révélé avec imprécision. Cette insuffisance de la révélation ou du dévoilement assurée par la métaphore et la comparaison préserve la distance entre le créé et l'incréé, le visible et l'invisible, le matériel et le spirituel. Le mystère de l'ineffable demeure alors certes tout entier en offrant cependant toute une polysémie herméneutique.

Mots-clés : Apocalypse, image apocalyptique, métaphore, comparaison.

THE CONSTRUCTION OF THE APOCALYPTIC IMAGE THROUGH ANALOGY : FUNCTIONS OF METAPHOR AND SIMILE IN THE UNVEILING OF THE INEFFABLE

Abstract : Apocalypse is a book in which John gives an account of his vision of the ineffable, a world elusive to the sensory perceptions of the ordinary man. Two figures of analogy help him represent suprasensory realities : metaphor and simile. They thus participate in the construction of the apocalyptic image. These two figures, which serve as a receptacle or base for the construction of the apocalyptic image, favor the rapprochement of the realities observed in the supernatural and spiritual world with realities known to the receiver in order to give them a better glimpse. However, their choice by John is not accidental. In fact, they bring realities closer together without ever assimilating them. The strength of the apocalyptic image therefore lies in this approximation. The supernatural world, through the apocalyptic image, is revealed imprecisely. This insufficiency of revelation or unveiling ensured by metaphor and simile preserves the distance between the created and the uncreated, the visible and the invisible, the material and the spiritual. The mystery of the ineffable then certainly remains intact while offering a rich hermeneutic polysemy.

Keywords : Apocalypse, apocalyptic image, metaphor, simile.

Introduction

Les récits des événements supranaturels ont toujours animé les sociétés, qu'elles soient traditionnelles, religieuses, spirituelles ou encore qu'elles soient occidentales, africaines ou asiatiques. Et ils leur sont inhérents. Dans leurs volontés de révéler les réalités surnaturelles, spirituelles, les prophètes ou les visionnaires ont très souvent recours à des procédés analogiques pour rendre compte de l'ineffable. Tel est cas de Jean dans le livre de l'Apocalypse. L'Apocalypse est l'un des livres majeurs de la Bible et est le dernier du Nouveau Testament. Le terme « apocalypse » est dérivé du grec *apocalypsis* et signifie étymologiquement révélation, dévoilement. Dans certaines versions de la Bible, ce livre porte clairement le titre de « Révélation ». En outre, dès le premier verset du premier chapitre du livre de l'Apocalypse qui constitue le préambule des visions décrites par Jean, il est écrit : « Révélation de Jésus-Christ. Dieu la lui a donnée pour montrer à ses serviteurs ce qui doit arriver bientôt et l'a fait connaître en envoyant un ange à son serviteur Jean » (Apocalypse 1 : 1). L'Apocalypse est donc un livre qui est la résultante de la vision de Jean et dont l'objectif est de dévoiler, de révéler des mystères spirituels, des réalités cachées.

La particularité de ce livre réside dans la convocation des plusieurs figures pour désigner, pour représenter, et pour décrire des réalités spirituelles, des réalités transcendantes. « Pour décrire ses visions, exprimer l'indicible et lui donner sens, il [Jean] fait œuvre de poète et recourt à un langage imagé » (Donegani 1997 : 383). Plusieurs figures sont certes utilisées mais l'intérêt de notre étude porte sur deux figures, en l'occurrence la métaphore et la comparaison. Ces deux figures, sous le prisme des visions, permettent à Jean de représenter des réalités spirituelles, abstraites et insaisissables. La métaphore et la comparaison servent ainsi de réceptacles à la construction d'images apocalyptiques. Le recours à l'image apocalyptique est révélateur de l'aporie à laquelle était confronté Jean : celle de rendre compte de ce qu'il a vu dans le monde spirituel sans pour autant réduire le divin à l'humain. La médiation linguistique entre le visible et l'invisible assurée par l'image apocalyptique mérite d'être analysée d'un point de vue stylistique.

Aussi convient-il de s'interroger : comment l'image apocalyptique, par le biais de la métaphore et de la comparaison, permet-elle à Jean de dire l'ineffable ? Comment la métaphore et la comparaison assurent-elles syntaxiquement et sémantiquement la construction de l'image apocalyptique dans l'Apocalypse de Jean ? Quels sont les effets de réception de l'image apocalyptique ?

L'hypothèse générale sur laquelle repose la réflexion relève du fait que l'image apocalyptique est une figure qui assure à Jean de rendre explicite et compréhensible les réalités spirituelles sans totalement les dévoiler. De plus, pour parvenir à représenter les réalités spirituelles, Jean, s'appuie sur deux figures d'analogie, la métaphore et la comparaison, pour construire l'image apocalyptique. Enfin, par un usage particulier de ces deux figures, l'auteur fait de ses lecteurs ses co-visionnaires.

Dans le cadre de la présente étude, deux méthodes d'analyse ont été mobilisées pour analyser dans une perspective stylistique la construction de l'image apocalyptique. Il s'agit de l'analyse structurale et de la sémiostylistique. Si la première méthode se propose de montrer les mécanismes de la construction de l'image apocalyptique pour

dégager le sens des différents relevés textuels, la seconde, quant à elle, vise à mettre en lumière l'effet de l'image apocalyptique sur la réception.

Cet article se propose de montrer que, par les images apocalyptiques empruntées aux réalités terrestres, visibles et saisissables, Jean tente de matérialiser des réalités spirituelles, totalement abstraites et non admises par la conscience pour aider les lecteurs à les appréhender. Il s'agit de montrer premièrement les mécanismes stylistiques mis en œuvre pour la construction de l'image apocalyptique. Deuxièmement, il convient de mettre en évidence l'idée selon laquelle la métaphore et la comparaison assurent la médiation du révélé. Le troisième objectif est de montrer l'effet de l'image apocalyptique sur la réception.

1. Cadre théorique et enjeux stylistiques : métaphore, comparaison et image apocalyptique

Les figures d'analogie dans les visions de Jean dans l'Apocalypse occupent une place de choix. Si la métaphore et la comparaison sont les deux figures d'analyse les plus utilisées, il convient de noter qu'elles ont été détournées de leurs caractéristiques premières pour servir de socle à la construction d'un nouveau type de figure que nous avons nommé l'image apocalyptique. Pour mieux appréhender l'image apocalyptique dans l'Apocalypse, il convient de mener une approche théorique des figures qui constituent le socle de l'image apocalyptique.

1.1. Approche théorique des figures d'analogie : la métaphore et la comparaison

Dans la classification des figures, la métaphore et la comparaison sont regroupées dans la catégorie des figures d'analogie ou de ressemblance. La métaphore est souvent comprise comme une comparaison abrégée alors que la comparaison est présentée comme une extension de la métaphore. Ces deux figures d'analogie jouent un rôle essentiel dans la construction de l'image apocalyptique.

1.1.1. La métaphore

La métaphore est un trope. Ce trope « est bâti sur une relation concernant les valeurs connotatives, les valeurs x internes au Sé [signifié] de chacun des termes en jeu » (Molinié1993 : 134). La métaphore est considérée depuis Aristote comme la reine des figures. KOUABENAN-KOSSONOU dit à cet effet : « La métaphore triomphe toujours dans le langage littéraire, en raison de sa puissance expressive et de son pouvoir d'enrichissement » (2017 : 207). Cette figure, comme avancé par Molinié, met généralement côte à côte deux termes appartenant à deux isotopies différentes du fait des similitudes de leurs différents sèmes pour expliciter un énoncé. Le terme métaphorisé est directement rattaché au terme métaphorisant sans outil comparatif. Les deux termes fusionnent, en des sèmes qui leur sont communs. Par ailleurs, Molinié, dans ses travaux, classe la métaphore dans les figures microstructurales. Celles-ci se repèrent facilement. Elles sont isolables dans un énoncé et s'interprètent dans un microcontexte (Molinié 1993 : 30).

Dans différents emplois discursifs, la métaphore est très souvent sollicitée du fait de sa faculté à éclairer l'énoncé. En effet, la métaphore, par ses différentes configurations qu'elle soit *in praesentia* ou *in absentia*, parvient à rendre des réalités abstraites ou innommables perceptibles par le biais de la synesthésie. Au regard donc de cette faculté particulière de la métaphore, plusieurs autres figures se greffent à la configuration aussi

bien syntaxiquement que sémantiquement pour mieux mettre en évidence l'expressivité du message que renferment les énoncés qu'elles portent.

Dans l'Apocalypse de Jean, la métaphore est utilisée non pas uniquement comme une figure microstructurale, mais plutôt comme une figure macrostructurale. Les figures macrostructurales, à la différence des figures microstructurales, ne sont pas isolables. De plus, elles sont difficilement repérables et s'interprètent dans un contexte beaucoup plus large. Les énoncés métaphoriques, dans l'Apocalypse sont interdépendantes et sont loin de proposer une herméneutique se limitant au microcontexte.

1.1.2. La comparaison

La comparaison est une figure qui est très souvent associée à la métaphore. En effet, il est dit de cette figure qu'elle est l'extension de la métaphore. À l'inverse, la métaphore est généralement présentée comme une comparaison abrégée tant les deux figures présentent des dispositifs structurels identiques. Catherine Fromilhague montre clairement que les deux figures présentent une structure tripartite : un comparé, un comparant et un motif dont le signifié comporte des sèmes attribués à la fois au comparé et au comparant. La principale différence se trouve : « là où la comparaison établit entre Cé et Ca un lien de ressemblance vérifiable — ou donné comme tel -, la métaphore établit un lien d'analogie symbolique » (Fromilhague 2010 : 81). Observons cet énoncé extrait de *Les Soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma.

> Comme la feuille avec laquelle on a fini de se torcher, Fama fut oublié et jeté aux mouches.
>
> Ahmadou Kourouma, *Les Soleils des indépendances*, Paris, Seuil, 1970, p.22

Cet énoncé présente une structure inversée. L'énoncé débute par l'outil comparatif « comme » suivi du comparant « la feuille » étendu par proposition subordonnée relative introduite par le pronom relatif « laquelle ». Ensuite l'énoncé met en évidence le comparé « Fama », nom propre de personne. Le comparant « la feuille avec laquelle on a fini de se torcher » et le comparé « Fama » rapprochés par le biais de l'outil comparatif « comme » ont en partage le même motif « fut oublié et jeté aux mouches ». Le recours à cette figure permet de mieux expliciter la situation dans laquelle se trouve Fama. Il est rejeté tout comme le papier hygiénique que l'on a déjà utilisé.

Cette analyse, certes succincte de cet énoncé, permet d'éclairer et de confirmer le mécanisme de la comparaison. Dans l'Apocalypse, il est cependant impossible de vérifier le lien que l'auteur établit entre le comparé et le comparant. En effet, l'un des termes, notamment le comparé, n'appartient pas au monde sensible. Seul le comparant permet de se faire une idée du comparé. La comparaison, loin d'expliciter ou d'élucider l'énoncé, pourrait être comprise comme une image.

1.2. De la notion d'image littéraire à l'image apocalyptique

« L'image est le produit de l'imagination, non de la perception » (Ricalens-Pourchot 2005 : 147). C'est une figure qui, tout comme la métaphore et la comparaison, résulte du rapprochement de deux réalités appartenant à différentes isotopies mais ayant des sèmes plus ou moins proches. Ricalens-Pourchot, citant Arlette Éboué, montre que l'image peut « prendre la forme d'une comparaison, d'une métaphore, d'une allégorie » (Ricalens-Pourchot 2005 : 147). La métaphore et la comparaison sont des figures

essentielles dans la construction de l'image littéraire. À la notion d'image, de nombreux substantifs adjectivaux peuvent lui être adjoints pour caractériser une image particulière. Aussi existe-t-il l'image littéraire, l'image surréaliste. À côté de ces images, il faut ajouter l'image apocalyptique.

1.2.1. L'image littéraire

Le terme d'image, employé généralement seul, fait référence à l'image littéraire. Pour Georges Molinié, le terme image « doit être réservé au cas où le trope métaphorique comprend une troisième composante sémantique parmi les valeurs que l'on a marquées par des symboles à l'intérieur de la parenthèse explicitant le Sé2 : un S1 encadré de pointillé S1, pour symboliser que se surimpressionne, sur le S2, une sorte de représentation gazée de la dénotation non tropique. L'image, ainsi techniquement définie, est un puissant caractérisème de littérarité. » (Molinié 1994 : 136). L'image littéraire est une figure qui suggère la figure imagée. Michel Murat présente clairement l'image littéraire comme l'image type dans la construction de laquelle « l'un des deux termes réfère au monde du réel, alors que l'autre est virtuel, imaginaire » (Murat 2013 : 82).

L'image littéraire, telle que présentée, est une figure d'analogie favorisant une meilleure appréhension du terme imagé par le biais du terme imageant. Suivant la construction de l'image mise en relief par Murat, il est fort probable que le terme imagé est celui qui relève du monde virtuel ou imaginaire. Le terme imagé est, dès lors, celui qui se réfère au monde réel. L'image littéraire n'est pas une figure à part entière. Elle prend en compte plusieurs autres figures, spécifiquement celles qui répondent aux observations de Georges Molinié et de Michel Murat. Il s'agit de la métaphore, de la comparaison, de la personnification, de l'allégorie, du symbole.

Observons l'exemple suivant :

> Ces paroles totalement méchantes déchiraient la grande estime qu'il avait de lui-même.

Dans cet extrait, l'image littéraire repose sur une métaphore *in absentia* à double pivot : un pivot adjectival « méchantes » et un pivot verbal « déchiraient ». Les paroles, le métaphorisé, manifestent par le canal du pivot adjectival une attitude, généralement humaine. Les paroles ne renvoient donc plus à des propos, à l'attitude de l'être humain tout entier. Cette image littéraire est renforcée par « déchiraient », un verbe d'action rattaché à l'homme et négativement connoté. Le complément verbal « le grand estime » relève de l'abstrait. L'homme ne s'attaque pas à quelque chose de physique, il s'attaque à un sentiment. Cette seule phrase rend compte de l'image littéraire.

1.2.2. L'image apocalyptique : une figure de dévoilement

L'image apocalyptique est entendue comme une figure de révélation, de dévoilement non seulement des mystères du monde spirituel mais également des événements à venir. Cette figure, à l'instar des figures d'analogie, met côte à côte un comparé et un comparant ou encore un métaphorisé et un métaphorisant appartenant à deux univers totalement différents. Le terme comparé, n'appartenant pas au monde sensible, échappe dans la plupart des cas, à la compréhension du récepteur. Ainsi pour permettre au récepteur de se faire une idée de cette réalité, le comparant est emprunté au monde sensible. L'image apocalyptique doit être comprise suivant son sens étymologique. C'est une image qui résulte d'une vision, d'une révélation.

L'énonciateur dévoile au récepteur l'image des réalités qui transcendent la vue, le monde sensible. C'est le cas de la plupart des figures présentes dans l'Apocalypse de Jean.

> La ville n'a besoin ni du soleil ni de la lune pour l'éclairer ; car la gloire de Dieu l'éclaire, et l'agneau est son flambeau (Ap.21 :23).

L'image apocalyptique pourrait s'apparenter au symbole, présenté par Georges Molinié comme « la réunion de plusieurs figures, dont éventuellement la personnification, et toujours de métonymies, soit métonymie-synecdoque de type excellent (l'antonomase), soit métonymie de l'attribut, soit de la concrétisation – ou tout à la fois » (Molinié 1993 : 151). Mais ces deux figures sont totalement distinctes. En effet, le symbole s'appuie sur la personnification, la métonymie et la synecdoque. Or, l'image apocalyptique repose essentiellement sur deux figures d'analogie : la métaphore et la comparaison. Quoiqu'apparemment distinctes, force est de reconnaître que le discours apocalyptique a également recours au symbole. De nombreux indices symboliques sont présents dans l'Apocalypse, notamment la numérologie. Ce qui suscite notre intérêt est avant tout la contribution des figures d'analogie à la construction de l'image apocalyptique.

Si l'image apocalyptique et le symbole, du fait de leurs configurations syntaxiques, ne sont nullement identiques, l'image surréaliste, elle, apparaît comme une figure presque identique à l'image apocalyptique. Les deux figures semblent échapper à toute dictée de la conscience. L'image surréaliste est une marque particulière du surréalisme, « automatisme psychique pur par lequel on se propose d'exprimer […] le fonctionnement réel de la pensée » (Breton 1962 : 36). L'apparente similitude entre ces deux figures relève du fait qu'elles échappent à la conscience. Les visions apocalyptiques, à l'instar de l'image surréaliste, sont automatiques et se dérobent à la pensée et au contrôle de Jean.

Par ailleurs, l'une comme l'autre, a pour socle syntaxique la métaphore et la comparaison. Comme le montrent ces deux énoncés extraits pour le premier de *l'Apocalypse* et le second dans *L'Amour la Poésie* de Paul Éluard.

> Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme laine blanche, comme neige (Ap 1 : 14).
>
> La terre est bleue comme une orange (Paul Éluard).

1.3. Valeur discursive du langage analogique dans l'Apocalypse

L'image apocalyptique fonctionnant suivant la structure de la métaphore et de la comparaison emprunte également leurs configurations sémantiques. Sa valeur sémantique s'articule autour du dévoilement et la synesthésie.

1.3.1. L'analogie comme stratégie de dévoilement

Le dévoilement ou la révélation des réalités spirituelles à venir est la principale raison des constructions de l'image apocalyptique. Cette figure permet ainsi au visionnaire de partager son expérience spirituelle et suprasensorielle à ses contemporains et à ses coreligionnaires. Par la mise en relation des deux pôles imagés dans son énoncé, l'auteur présente la réalité spirituelle, la décrit en établissant un rapport analogique entre cette réalité et une autre réalité. Cette dernière connue de l'interlocuteur ou du récepteur assure une meilleure perception du monde spirituel dans

lequel évolue l'auteur visionnaire. Dans le deuxième verset du chapitre vingt-et-un de l'Apocalypse, il est écrit :
Et je vis descendre du ciel, d'auprès de Dieu, la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, préparée comme une épouse qui s'est parée pour son époux (Ap.21 : 2).

Jean présente ici, par le biais d'une double figure d'analogie, la nouvelle Jérusalem. Ainsi par la métaphore *in praesentia* par apposition, il établit un rapport entre « la ville sainte » le métaphorisé, et « la nouvelle Jérusalem », le métaphorisant. Le rapprochement de la ville sainte à Jérusalem permet au récepteur de mieux appréhender cette ville sainte que seul Jean voit, en s'appuyant sur des références historico-géographiques qu'il a de la ville de Jérusalem. De plus, cette ville sainte est différente de la Jérusalem originelle. D'où le rattachement du substantif adjectival « nouvelle » à « Jérusalem ». Le dévoilement de cette ville ne s'arrête pas aux agrégats sémantiques entre la ville sainte et Jérusalem. Il s'étend aussi à une comparaison « la ville sainte préparée comme une épouse qui s'est parée pour son époux ». En effet, la ville sainte, par l'entremise de la comparaison, est personnifiée. Elle porte désormais les sèmes de l'épouse /femme/, /mariée/. Les motifs « préparée » et « s'est parée » de l'isotopie de l'ornement ou de l'embellissement se rapportent, *a priori*, uniquement à l'épouse. Mais par rapprochement, ils suggèrent que tout comme la femme mariée apprêtée, la ville sainte est embellie ; et ce, grâce au mot de comparaison « comme ». Cet extrait met en lumière la capacité de l'image apocalyptique de dévoiler, de révéler les réalités du monde spirituel en les assimilant aux réalités du monde tangible. Une telle approche de l'image dans l'Apocalypse rend compte du souci du visionnaire de proposer au récepteur une représentation claire des événements surnaturels dont lui seul a accès. Ce souci du visionnaire de mieux faire appréhender les réalités supranaturelles au récepteur témoigne de ce que celui-ci en est le véritable destinataire.

1.3.2. La synesthésie : une stratégie de co-visionnement de l'ineffable

Dans l'Apocalypse, Jean, le visionnaire, ne se contente pas de représenter les réalités « d'en haut » au récepteur. Par le biais de l'image apocalyptique bâtie par la métaphore et la comparaison, il fait du récepteur un co-visionneur. Ce dernier, par l'analogie descriptive du monde surnaturel, arrive à percevoir, voire à accéder à ce monde et à voir, en même temps que le visionnaire principal les réalités qu'il décrit.

Jean, en offrant une description des réalités supranaturelles, stimule les sens du récepteur, notamment la vue, afin que, par le processus de l'imagination, le destinataire soit tout comme lui témoin de ce qu'il voit. Tout cela n'est possible que par la synesthésie, décrite comme un phénomène neurologique mobilisant des organes de sens pour voir, sentir, entendre des couleurs, des parfums, des bruits.

Dans le cas de l'image apocalyptique, le récepteur se retrouve au cœur d'un monde surnaturel dans lequel il regarde avec le visionnaire, observe tout ce qui se passe. Il est parfois effaré par les bruits terrifiants des voix qu'il entend.
Observons le verset ci-dessous et l'analyse qui en découle :

> Et j'entendis une voix venant du ciel, comme la voix des océans, comme le grondement d'un fort coup de tonnerre, et la voix que j'entendis était comme la voix de joueurs de harpe touchant leurs instruments (Ap.14 : 2).

Dans cet extrait, le visionnaire est le témoin privilégié de l'expérience supranaturelle. Dans une posture de narrateur, il relate les faits. Mais ce qui frappe ici,

c'est la convocation du verbe de perception « entendis ». L'ouïe est sollicitée pour rendre compte de tous les bruits étendus. Outre le verbe « étendis », la réitération du vocable « voix » appartenant à l'isotopie de la parole est fortement expressive dans la mesure où la voix, pour être entendue, sollicite l'ouïe. Le recours au vocable « voix », qui appartient à l'isotopie de la parole et subséquemment à l'isotopie de l'humain, est rattaché par la comparaison à divers phénomènes naturels, en l'occurrence les flux et les reflux des océans « comme la voix des océans », des phénomènes atmosphériques voire climatiques « comme le grondement fort coup de tonnerre ». Au-delà de la comparaison entre le comparé la voix et les comparants renvoyant à des phénomènes naturels et climatiques grâce à l'outil de comparaison « comme », la structure interne des comparants repose sur des constructions métaphoriques, notamment la métaphore *in praesentia* par compléments de détermination en « de ». Par la métaphorisation « la voix des océans », les océans ne sont plus seulement d'énormes masses ondulantes. Elles sont personnifiées et ont désormais un langage décryptable. Les sèmes que le vocable « océans » renferme sont entre autres /étendue d'eau/, /immense/, /vagues/. Ces sèmes ramenés à la voix mettent en relief une voix assez grande, imposante voire effrayante. C'est d'ailleurs ce qu'atteste le second comparant juxtaposé au précédent « le grondement fort coup de tonnerre ». Si cette voix semble, *a priori*, menaçante, force est de constater que le dernier segment propositionnel du verset coordonné au premier segment par la conjonction de coordination « et » révèle une opposition. En effet, la comparaison « et la voix que j'entendis était comme la voix de joueurs de harpe touchant leurs instruments ». Le comparé, dans cette construction demeure « la voix ». Le comparant « la voix de joueurs de harpe touchant » nous plonge dans le monde de la musique où l'harmonie des sons demeure l'une des caractéristiques principales. En faisant référence aux musiciens, la voix, qui initialement était effrayante, est désormais agréable à l'oreille. La conjonction de coordination « et » met donc en lumière le caractère paradoxal de la voix entendue. Elle n'a donc pas la valeur d'addition, mais celle de l'opposition.

Cette perception ambivalente de la voix ne se limite pas à l'expérience suprasensorielle de Jean. La réception, du fait de l'expressivité des figures, vit la même expérience que le visionnaire narrateur.

2. De l'analogie à l'image apocalyptique : la métaphore et la comparaison comme matrices de l'image apocalyptique dans l'Apocalypse

L'image apocalyptique, à l'instar de bien de figures, a pour socle syntaxique la métaphore et la comparaison. Ces deux figures procèdent par analogie pour rendre l'énoncé explicite. Elles sont souvent sollicitées pour rendre compte de divers événements qui échappent à l'entendement humain. Tel est le cas des visions.

2.1. Configurations syntaxiques de l'image apocalyptique

L'image apocalyptique, comme indiqué dans les lignes précédentes, sollicite deux figures d'analogie : la métaphore et la comparaison. Si ces deux figures sont indispensables pour traduire la visions, l'auteur s'appuie fondamentalement sur les structures internes pour construire l'image apocalyptique.

2.1.1. La métaphore : outil de construction de l'image apocalyptique

De toutes les études qui ont été menées sur la métaphore, deux structures reviennent couramment. Il s'agit de la structure *in praesentia* et de la structure *in absentia*. Cette

configuration a été également rappelée par KOUABENAN-KOSSONOU dans son ouvrage *Stylistique et poétique. Pour une lecture impliquée de la poésie africaine* (2017 : 207).

2.1.1.1. Le recours à la métaphore *in praesentia* dans l'Apocalypse de Jean

La métaphore *in praesentia* se caractérise par la présence des deux pôles métaphoriques : le métaphorisé et le métaphorisant. Cette structure métaphorique présente trois configurations. Il s'agit de la métaphore attributive, de la métaphore par complément de détermination en « de » et de la métaphore appositive. Dans l'apocalypse de Jean, ces trois configurations sont présentes, même s'il faut reconnaître que celle qui a la forte occurrence est la métaphore attributive. Celle-ci convoque autour de la copule « être » le métaphorisé et le métaphorisant. La forte occurrence de cette configuration métaphorique ne signifie pas pour autant une absence ou une insuffisance de représentativité des autres configurations *in praesentia*. Ces trois configurations spécifiques à la métaphore *in praesentia* permettent à l'auteur visionnaire de partager son expérience sensorielle et suprasensorielle avec la réception. Elle vit les évènements, les voit grâce à la synesthésie. Le choix pour l'auteur de cette configuration où le métaphorisé et le métaphorisant sont présents n'est donc pas fortuit. Il permet clairement à la réception d'avoir une approche vivante de la réalité décrite.
Observons le tableau ci-dessous dans lequel sont rangées les trois configurations métaphoriques *in praesentia.*

	La métaphore attributive	La métaphore par complément de détermination en « de »	La métaphore appositive
Les structures syntaxiques	Mé + copule « être » + Ma	Mé + « de » + Ma Ou Ma + « de » + Mé	Mé + « , » + Ma Ou Ma + « , » + Mé
Les extraits	L'étang de feu, c'est la seconde mort. (Apocalypse 20 : 14)	L'étang de feu (Apocalypse20 : 14)	Il saisit le dragon, le vieux serpent. (Apocalypse20 : 1)

Le tableau présente dans l'Apocalypse les trois structures de la métaphore *in praesentia*. Mais ce qui est frappant dans ces trois énoncés, c'est la capacité de ces différentes configurations à s'imbriquer. Dans le verset, *L'étang de feu, c'est la seconde mort*, le substantif nominal « l'étang de feu » se révèle véritablement significatif. Le métaphorisé « le feu » en complément de détermination est rattaché au nom noyau « l'étang », le métaphorisant. Si d'un point de vue sémantique, le rapprochement entre le métaphorisant « étang » et le métaphorisé « feu » pourrait paraître paradoxal, force est de reconnaître que l'analogie entre ces deux phénomènes est justifiée.

En effet, « l'étang » relève de l'isotopie de l'eau et renferme les sèmes /étendue d'eau /, /liquide/. Quant au feu, qui renferme les sèmes /chaleur/, /brûlure/. L'opposition apparente se rapporte à certains sèmes, mais le rapprochement souligne le fait que le feu coule comme un étang. Aussi s'agit-il d'une larve volcanique. La construction par détermination est un indice clé pour mettre en lumière la matière. Ce qui frappe par ailleurs dans ce verset, on note la présence d'une métaphore attributive « c'est la seconde mort. ». Le présentatif « c'est » permet d'établir grâce à la copule

« est » le rapprochement entre la larve volcanique désignée métaphoriquement par « l'étang de feu » et « la seconde mort ». « La seconde mort », le métaphorisé, porte désormais les sèmes du métaphorisant « l'étang de feu ». La seconde mort assimilée à une larve volcanique met en lumière l'état de souffrance de ceux qui la connaîtront. En rapprochant la seconde mort, l'auteur fait ressentir au récepteur la souffrance infernale qui attend toutes les personnes qui la subiront.

Dans le verset qui met en relief la métaphore par apposition, l'auteur met côte à côte deux animaux, « le dragon » et « le serpent ancien ». « Le serpent ancien », juxtaposé au « dragon » par une virgule, vise, pour l'auteur, à donner une image claire de cet animal mythique et mythologique qu'est le dragon. Ce dernier est présenté sous les traits d'un reptile, « le serpent ancien ». Il y est même assimilé. L'un et l'autre sont désormais identiques. Ils pourraient symboliser le mal. En nous référant à de nombreux autres récits bibliques, notamment le récit génésiaque de la tentation d'Ève dans le jardin d'Éden. Le mal voire le diable est présenté sous les traits du serpent. L'assimilation du dragon au serpent est révélatrice des sèmes du mal qui unissent ces deux animaux. Cette approche est corroborée par la suite du verset « qui est le diable et Satan ». Cette subordonnée relative dont l'antécédent est « dragon » est construite sur une métaphore attributive « le dragon (…) est le diable et Satan ». Le dragon n'est pas seulement assimilé au diable. Il est le diable. La métaphore attributive en soutenant la métaphore appositive dans ce verset lève toute ambiguïté sur la contiguïté entre le dragon et le diable.

2.1.1.2. Le recours à la métaphore *in absentia* dans l'Apocalypse de Jean

Les constructions métaphoriques n'abondent pas dans le texte. Celles-ci qui sont présentes sont beaucoup plus proches du symbole. La métaphore *in absentia* comprend trois configurations : la métaphore à pivot verbal, à pivot adjectival et à pivot adverbial. Mais seules les deux premières sont la plupart du temps mises en évidence dans les textes littéraires.

Dans l'apocalypse, en dépit de la rareté des constructions métaphoriques *in absentia*, il convient de souligner qu'une construction métaphorique à pivot verbal a été relevée.

> De sa bouche sortait une épée aiguë, à deux tranchants (Ap.1 :16).
> De sa bouche sort une épée aiguë pour frapper les nations (Ap.19 :15).

Ces deux versets présentent un même métaphorisant « une épée aiguë ». L'énoncé ne présente pas de métaphorisé. Toutefois, le verbe « sort de » et le complément circonstanciel de lieu « sa bouche » permet de comprendre que la bouche pourrait être comprise ou assimilée à un fourreau ou un étui dans lequel serait rangée l'épée aiguë. La bouche n'étant pas en soi un étui, l'analyse se porte désormais sur l'épée, ce métal létal dont se servaient des soldats ou des aristocrates à une époque donnée de l'histoire de l'humanité. Pour trouver le référant de l'épée, il convient de chercher le lien qui le rattache à la bouche. La bouche renferme entre autres les sèmes /la voix/, /la parole/, /le goûter/. Quant à l'épée, elle porte les sèmes /objet en métal/, /tranchante/, /létal/. Au regard des différents sèmes, le métaphorisant « une épée aiguë » pourrait être assimilée à la parole. En effet, c'est de la bouche que sort la parole. Ce verset n'est pas uniquement construit sur le modèle de la métaphore *in absentia* à pivot verbal. L'adjectif qualificatif « aiguë » rattaché au métaphorisant « une épée » marque la construction métaphorique *in absentia* à pivot adjectival et indique que l'épée est

tranchante. La parole qui sort donc de la bouche de la réalité spirituelle dont il est question ici est blessante voire assassine.

Au regard de ce qui précède, la métaphore participe à la construction de l'image apocalyptique. Toutefois son usage est totalement restreint de façon générale. Ce recours minimaliste de la métaphore dans l'Apocalypse est encore plus prononcé avec la métaphore *in absentia*, qui est presque inexistante.

2.1.2. La comparaison : figure-socle de la construction de l'image apocalyptique

La comparaison est la figure la plus présente dans l'Apocalypse de Jean. Cette figure est la véritable figure d'analogie qui aide à la construction de l'image apocalyptique. La comparaison est une figure qui mobilise dans sa construction différents pôles : le comparé + le motif + le mot de comparaison (comme) + le comparant. L'image apocalyptique ne déroge pas à cette structure syntaxique de la comparaison. Dans ce texte de la Bible, l'outil de comparaison présente 71 occurrences. Un tel chiffre est révélateur du rapport étroit qu'entretient l'image apocalyptique et la comparaison. La comparaison, par sa structure interne, se révèle beaucoup plus précise que la métaphore. Elle ne laisse pas le récepteur suggérer le motif qui rapproche le comparé et le comparant.

Observons cet extrait :

Son visage était comme le soleil lorsqu'il brille dans sa force (Ap.1 :16).

Cet extrait obéit à la structure classique de la comparaison. Aussi se présente-t-il ainsi :

Son visage [comparé] était comme [mot de comparaison] le soleil [le comparant] lorsqu'il brille dans sa force [motif]. La comparaison offre une structure permettant d'établir sans ambiguïté le rapport entre le comparé et le comparant. Cette figure pourrait *a priori* se révéler moins expressive que la métaphore. Toutefois, elle est tout aussi un puissant caractérisème de littérarité, si l'on se réfère à ce que Patrick Bachy en dit : « Pour qu'il y ait effectivement comparaison, il faut que s'opère dans le discours un rapprochement imprévu et non nécessaire entre deux réalités différentes, *a priori* étrangères l'une à l'autre » (Bacry 1992 : 42).

Même si elle semble moins expressive que la métaphore, ce qui importe de comprendre, c'est qu'elle sert de socle à l'image apocalyptique. En précisant davantage le rapport étroit qu'entretiennent le comparé et le comparant, la comparaison offre au récepteur une image claire de la réalité évoquée. Toutefois, avec le mot outil « comme » un écart reste néanmoins entre le comparé et le comparant. Le comparant donne une idée de ressemblance de la réalité qu'elle éclaire sans pour autant se substituer à elle.

Hormis le mot-outil de comparaison « comme », la comparaison, dans l'Apocalypse s'appuie sur d'autres ressources pour s'établir. Dans certains versets, le mot-outil « comme » est substitué par « semblable à », comme dans le verset ci-dessous :

Le premier être vivant semblable à un lion…le second semblable à un veau…le troisième avait le visage d'un homme…le quatrième semblable à un aigle (Ap.4 :7).

Outre les mots de comparaison « comme » et « semblable à », certains verbes, notamment le verbe « ressembler à », assurent le rapprochement entre le comparé et le comparant. Dans l'Apocalypse, cette structure est également présente. Ce livre ne se contente donc pas d'une seule structure axée sur « comme ».

La forme des chevaux ressemblait à des chevaux préparés pour le combat (Ap.9 :7).

Quoique présentant différentes configurations, la comparaison, dans le livre de l'Apocalypse, se révèle indispensable pour dire l'ineffable. Mieux elle se propose comme certes le socle de l'hypotypose mais surtout de l'image apocalyptique pour dévoiler des réalités transcendant la perception humaine. Par ailleurs, une des spécificités de l'image apocalyptique est sa capacité à se construire par la combinaison simultanée, dans certains cas, de la comparaison et de la métaphore. Plusieurs versets rendent compte de cette particularité de l'image apocalyptique dont le verset suivant : Une mer de verre, semblable à du cristal (Ap.4 :6).

Cette perception du surnaturel par le lecteur se réalise grâce à l'image apocalyptique dont la comparaison apparaît comme le moule, par excellence, de sa construction. Aussi convient-il de relever que si le récepteur a cette force de se représenter les réalités « d'en haut », c'est parce que des paramètres sémantiques et pragmatiques sont mis en œuvre pour mieux faire percevoir les réalités surnaturelles et spirituelles convoquées.

2.2. Paramètres sémantiques et pragmatiques de l'image apocalyptique

Les paramètres sémantiques et pragmatiques confèrent à l'image apocalyptique tout son dynamisme. L'image apocalyptique se veut dévoilement, révélation des mystères cachés et des évènements à venir. De ce fait, il est impérieux de présenter, bien que par analogie, les réalités auxquelles le récepteur, ne disposant pas des mêmes capacités ou sensibilités que Jean, n'y a pas accès.

2.2.1. Figures anthropomorphiques

Dans l'Apocalypse, certaines analogies sont construites sur certaines parties ou organes du corps humain. Ces attributs sont, dans bien de cas, prêtés à des êtres célestes voire divins. Cette personnification des réalités célestes favorise une meilleure appréhension de la réalité décrite par le récepteur.

> Au milieu des chandeliers, quelqu'un qui ressemblait à un fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ayant une ceinture d'or sur la poitrine. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche, comme de la neige ; ses yeux étaient comme une flamme de feu ; ses pieds étaient semblables à de l'airain ardent, comme s'il eût été embrasé dans une fournaise ; et sa voix était comme le bruit de grandes eaux. Il avait dans sa main droite sept étoiles. De sa bouche sortait une épée aiguë, à deux tranchants. Son visage était comme le soleil lorsqu'il brille dans sa force (Ap.1 : 13-16).

La densité de ces versets est révélatrice de la personnification d'une réalité transcendante. Celle-ci est d'entrée de jeu désignée par le vocable « quelqu'un ». Le choix de l'auteur pour ce pronom indéfini témoigne de sa difficulté à avoir vu clairement l'être qu'il se prépare à décrire. La comparaison « quelqu'un qui ressemblait à un fils de l'homme ». L'être aperçu a des traits de ressemblance avec un fils de l'homme. Le groupe verbal « ressemblait à », s'il établit un rapprochement étroit entre l'être vu et un fils d'homme et admet l'identité des traits, ne dit cependant pas que le comparé « quelqu'un » et « fils de l'homme devraient être pris l'un pour l'autre. Tous les autres comparés se rapportant à « quelqu'un » appartiennent à l'isotopie de l'homme. Dans ces versets, ce sont plutôt les comparants qui convoquent des réalités appartenant à diverses isotopies.

L'anthropomorphisme se réalise uniquement à partir des comparés. En effet, les référents du comparé se rapportent tous à l'homme. Cela est d'autant logique dans la

mesure où dès le premier verset, la comparaison s'est réalisée à travers une silhouette que l'auteur a prise pour un « fils de l'homme » sans qu'il n'en soit totalement convaincu. La comparaison dans les versets suivants renforce l'hésitation de Jean. Cet être pris pour un homme a des traits qui s'éloignent de l'homme standard ou normal. Diverses isotopies sont nécessaires pour dresser son portrait comme l'atteste le tableau.

2.2.2. Figures animales et hybrides

Des figures sont également réalisées par animalisation ou hybridation. La stratégie adoptée met en rapport un comparé imprécis sur l'espèce vivante. L'animalisation s'opère par l'entremise du comparant. Toutefois, ce procédé est insuffisant. L'animalisation, du fait de l'emploi par l'auteur de l'adjectif comparatif « semblable à » ne se réalise pas totalement. Avoir les traits de ne signifie pas automatiquement être la réalité décrite. Le verset ci-dessous confirme les premières impressions, à la lecture du livre de l'Apocalypse.

> Au milieu du trône et autour du trône, il y avait quatre êtres vivants, remplis d'yeux devant et derrière. Le premier être vivant était semblable à un lion, le deuxième être vivant était semblable à un veau, le troisième être vivant avait la face d'un homme, et le quatrième être vivant était semblable à un aigle qui vole. Les quatre êtres vivants avaient chacun six ailes, et ils étaient remplis d'yeux tout autour et en dedans (Ap.4 : 6-8).

La deuxième phrase de cet extrait est constituée de quatre propositions indépendantes juxtaposées les unes aux autres, excepté la dernière qui est coordonnée à la précédente par la conjonction de coordination « et ». Mais ce qui frappe ici, c'est non seulement la structure syntaxique de ces différentes propositions, mais surtout le rapport entre les comparés et les comparants. Si les adjectifs numéraux ordinaux ne sont pas pris en compte, on a le même comparé dans les différentes configurations de la comparaison. Celui-ci est à chaque fois mis en relation avec un comparant différent. Tout en excluant la troisième comparaison, les autres établissent un lien entre « un être vivant » et des animaux de différentes espèces. Aussi passe-t-on du félin « le lion », à un rapace « l'aigle », en passant par un bovidé « le veau ». L'animalisation, à elle seule, n'est pas le seul procédé des réalités d'en haut. Un processus d'hybridation s'opère. En effet, au-delà des traits animaliers qui caractérisent ces êtres, une spécification dans leur description met en évidence ce procédé analogique. Les différents êtres vivants comparés à des animaux particuliers possèdent « des ailes », un sème propre généralement aux oiseaux. Cette hybridation participe à rendre le comparé davantage imprécis. Il devient alors difficile de le rapprocher à une réalité connue dans le monde des réalités concrètes et saisissables.

2.2.3. Figures minérales, lumineuses et cosmiques

D'un point de vue sémantique, la comparaison est révélatrice d'un procédé qui confère au métaphorisé ou au comparé des caractéristiques qui ne lui sont pas propres. Si l'humanisation, l'animalisation ou l'hybridation des réalités spirituelles perçues dans la vision de Jean sont récurrentes, force est de reconnaître un nombre élevé de figures analogiques dans lesquelles des minéraux ou des phénomènes cosmiques et lumineux sont convoqués. C'est d'ailleurs ce qui transparaît à titre illustratif dans le verset ci-dessous :

> La ville n'a besoin ni du soleil ni de la lune pour l'éclairer ; car la gloire de Dieu l'éclaire, et l'agneau est son flambeau (Ap.21 :23).

Dans ce verset, on observe une métaphore *in praesentia* dans « l'agneau est son flambeau ». Cette métaphore présente un métaphorisé « l'agneau » qui est, en lui-même un symbole. L'agneau, en effet, fait référence à Jésus-Christ. Celui-ci, depuis le prophète Jean le baptiste, il a été désigné comme « l'agneau de Dieu qui enlève le péché du monde » (Jean 1 : 29). Cette animalisation du Dieu n'est pas fortuite. Bien avant l'avènement de Jésus-Christ, l'expiation des péchés ne s'obtenait que le sacrifice d'un agneau sur l'autel. Dans l'approche du christianisme, Jésus est identique à l'agneau. Il en est même cet animal parfait dont la crucifixion a permis le rachat des péchés de l'humanité tout entière.

Ce verset, à travers l'usage du verbe copule « est », attribue à Jésus-Christ les sèmes du métaphorisant « son flambeau ». Ce vocable porte les sèmes /feu/, /torche/, /lumière/, /illumination/. Jésus est ici présenté comme la lumière qui sort la ville des ténèbres. La figure lumineuse est ici sollicitée.

Dans certains versets, il est observé le recours à des configurations analogiques qui font à la fois appel à des figures cosmiques et lumineuses, tout comme à des figures minérales et lumineuses. Analysons le verset ci-après :

> Il tomba du ciel une grande étoile ardente comme un flambeau ; et elle tomba sur le tiers des fleuves et sur les sources des eaux (Ap.8 :10).

Le comparé « une grande étoile » est mis en relation avec le comparant « un flambeau ». Les deux pôles de la comparaison appartiennent pour le premier à l'isotopie du cosmos. Le second, quant à lui, renvoie à l'isotopie du feu. Ces deux pôles par le biais du mot de comparaison « comme » partagent le même motif « ardente ». L'étoile est ici aussi lumineuse que le flambeau. Mieux, elle porte d'autres sèmes du flambeau /feu/, /chaleur/, /combustion/. C'est finalement une étoile brûlante qui tombe du ciel.

De nombreux autres versets offrent une configuration dans laquelle sémantiquement des minéraux sont convoqués. Tel est le cas du verset ci-dessous :

> Celui qui était assis avait l'aspect d'une pierre de jaspe et de sardoine ; et le trône était environné d'un arc-en-ciel semblable à de l'émeraude (Ap.4 :3).

3. Régime stylistique et herméneutique de l'image apocalyptique dans l'Apocalypse

L'image apocalyptique n'est pas une simple figure dont le rôle est d'établir une analogie entre des réalités surnaturelles ou transcendantes et des réalités naturelles, naturelles et saisissables. Elle vise à établir un rapprochement entre le naturel et le surnaturel, le monde physique et le monde spirituel, entre le monde visible et le monde invisible. De plus, l'image apocalyptique, dans sa démarche, ne rend pas fidèlement compte des réalités supranaturelles. Elle maintient, par l'approximation, une certaine distance entre les réalités révélées et leurs rapports au monde réel. Enfin, l'image apocalyptique n'offre pas une lecture monosémique. Elle invite la réception à la co-création du sens.

3.1. L'image apocalyptique comme médiation de l'ineffable

L'image apocalyptique, par le biais des figures d'analogie en général, et de la métaphore et de la comparaison en particulier, s'appréhende comme une figure qui assure à l'auteur de la vision de rendre compte de ce qui lui est relevé. La révélation ne se limite pas à une simple présentation ou description des réalités vues ou observées,

elle transcende le monde matériel. L'image apocalyptique assure donc la médiation entre ces deux univers diamétralement distincts. Le socle structurel de l'image apocalyptique permet à l'auteur de révéler le monde immatériel, spirituel en s'appuyant sur des réalités du monde matériel, physique et intellectuellement saisissable.

L'image apocalyptique, à la différence des figures microstructurales, n'est pas isolable et n'est ni interprétable dans un microcontexte. C'est son insertion dans le contexte général du livre de l'Apocalypse que se dégage le sens de chacune des images apocalyptiques. Les différentes images, étant interdépendantes, assurent au récepteur de saisir la quintessence de la vision. Aussi convient-il de noter que l'hermétisme du décryptage de l'image apocalyptique s'observe si l'on tient à l'isoler du contexte général du texte. Par ailleurs, grâce à la comparaison et à la métaphore qui sont sous-jacentes dans l'image apocalyptique, celle-ci acquiert tout son sens. Sans désacraliser les êtres observés dans sa vision, Jean essaie par le biais de la métaphore, mais surtout de la comparaison, de permettre à l'entendement humain de comprendre, de visualiser, d'entendre des réalités supérieures. La synesthésie observée plus haut s'avère alors importante. La médiation entre le visible et l'invisible, le réel et l'irréel, le naturel et le surnaturel se réalise aisément. Le monde révélé par Jean avec les réalités, les sensations du quotidien favorise une meilleure perception des réalités décrites.

Observons ce verset, puis analysons-le :

> Le soleil devint noir comme un sac de crin, la lune entière devint comme du sang, et les étoiles du ciel tombèrent sur la terre, comme lorsqu'un figuier secoué par un vent violent jette ses figues vertes (Ap.6 :12-13).

Jean plonge le récepteur dans un univers semblable au sien. Les trois comparés sont des astres : le soleil, la lune et les étoiles. Toutefois, à la différence de celles observées quotidiennement, ceux-ci ont diverses apparences « noir comme un sac de crin », « comme du sang ». Le verbe d'état « devint » indique clairement le changement d'état. Le soleil perd son éclat, sa luminosité naturelle. Il est assombri si bien que cette obscurité pousse l'auteur à le rapprocher de la noirceur des poils de certains animaux, en particulier les chevaux. De plus, la lune n'est plus de cette clarté pâle, elle est désormais d'un rouge sang. Les étoiles, quant à elles, ne tiennent plus et subissent la loi de la pesanteur. Par la médiation, l'image apocalyptique, dans ces versets, en s'appuyant sur la comparaison, met en évidence le dérèglement cosmique. C'est le chaos total. N'eût-été le recours au procédé analogique, il aurait été difficile pour le récepteur de se représenter le phénomène cosmique en cours.

L'image apocalyptique vise à montrer, à révéler, à dévoiler au récepteur tout ce qui se passe dans le monde spirituel, un monde auquel seul le visionnaire a accès. Cette figure se propose d'être le trait d'union entre le visionnaire et le récepteur. Aussi faut-il noter que le visionnaire n'est pas l'unique destinataire de la vision. Le récepteur l'est autant que lui. L'image apocalyptique permet donc de faire vivre au récepteur les mêmes expériences que le visionnaire. Le récepteur, dès lors, n'est plus qu'un simple destinataire du message. Il participe, lui aussi, à l'expérience de la vision par le canal du visionnaire.

3.2. L'image apocalyptique comme un moyen de maintien de la distance ontologique de la poétique de l'approximation

Outre sa capacité à assurer la médiation entre le monde physique et le monde surnaturel, l'image apocalyptique, par le biais de la comparaison et de la métaphore, crée une véritable distance entre les réalités observées dans la vision et leur relation dans la vie matérielle. Que ce soit dans la comparaison ou dans la métaphore, le comparant « est un mot qui intervient dans la phrase selon une autre modalité, il introduit la visée subjective de l'énonciateur » (Françoise Rullier-Theuret (1995 :210). C'est cette subjectif du comparant ou du métaphorisant qui permet à Jean de garder une certaine distance ontologique entre ce qu'il voit et ce qu'il décrit. Le mystère demeure donc toujours autour des réalités que Jean voit.

La forte occurrence de la comparaison dans le livre de l'Apocalypse témoigne de la volonté de Jean de préserver le mystère autour « des réalités célestes ». Son langage, à travers l'image apocalyptique, se veut énigmatique. L'image apocalyptique n'affirme pas une identité stricte. Grâce aux mots de comparaison « comme », « semblable à », « ressembler à », l'image apocalyptique assure un écart entre l'expérience visionnaire et les catégories ordinaires du monde sensible. L'exemple ci-dessous explicite à propos cette distance ontologique :

> Quelque chose comme une montagne embrasée par le feu fut jeté à la mer (Ap.8 :8).

Dans ce verset, on note que le comparé « quelque chose » est indéfini, indéterminé. Il est certes rapproché du comparant « une montagne embrasée » mais l'imprécision du comparé et son approximation au comparant rend difficilement perceptible la réalité référentielle. L'analogie rapproche finalement deux mondes sans jamais les assimiler. L'image apocalyptique fonctionne donc comme un marqueur d'insuffisance descriptive. Elle donne accès au récepteur à la vision tout en protégeant le mystère du divin.

En somme, l'image apocalyptique est une figure d'analogie qui assure le dévoilement des mystères cachés, divins sans jamais totalement réduire ceux-ci au langage ou à la perception de l'homme. L'imprécision et l'approximation qui caractérisent l'image apocalyptique permettent de garder la distance entre le visible et l'invisible, le monde humain et le monde divin, le créé et l'incréé. Donegani confirme cet état de fait, en ces termes :

> Pour dire Dieu et l'histoire, le salut en Jésus et la destinée humaine promise à la béatitude de la Jérusalem céleste, il opère par touches successives et approximations multiples, d'essence symboliques, tendant toutes à exprimer la richesse du mystère révélé sans jamais d'ailleurs pouvoir en épuiser la plénitude de Réalité (Donegani 1997 : 371).

Enfin, l'outil comparatif « comme » et ses dérivés « semblable à », « ressembler à » assurent simultanément la proximité et l'écart. Le comparé se laisse entrevoir par le comparant sans jamais se laisser substituer par lui. Il en est de même pour les images apocalyptiques construites sur le modèle syntaxique et sémantique de la métaphore. Comme l'attestent les versets suivants :

> Il y a encore devant le trône comme une mer de verre, semblable à du cristal (Ap.4 :6).
>
> La muraille était en jaspe, et la ville était d'or pur, semblable à du verre pure (Ap.21 : 18).

La place de la ville était d'or pur, comme du verre transparent (Ap.21 :21).

3.3. Effets de réception : lisibilité, polysémie et construction du sens symbolique

Les visions de Jean sont destinées à une réception s'étendant à diverses époques et à diverses communautés. Donegani écrit à cet effet : « l'Apocalypse rejoint l'aujourd'hui de chaque époque et de chaque existence (Donegani 1997 : 479). L'image apocalyptique en maintenant une distance ontologique par le recours à l'approximation comparative, ouvre ainsi un espace de polysémie interprétative. Elle permet également la coexistence de plusieurs niveaux de sens et favorise la construction d'une signification symbolique toujours renouvelée. En d'autres termes, la médiation entre l'humain et le divin, par l'entremise de l'image apocalyptique, empêche toute fixation univoque de sens. Le sens, suivant la période ou l'auditoire, varie.

> Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche, comme de la neige. Ses yeux étaient comme une flamme de feu (Ap.1 :14).

Dans l'extrait ci-dessus, la blancheur des cheveux est comparée à de laine blanche sans y être assimilée. Cette distance dans le rapport entre les deux réalités témoigne de la polysémie de signification. Pourquoi une telle comparaison ? Que doit comprendre le récepteur ? Le motif « blancs » autour duquel s'articulent le comparé « sa tête et ses cheveux » et le comparant « la laine blanche » offre diverses possibilités d'interprétation. « Blanc » pourrait signifier entre autres « sagesse », « propreté », « pureté », « sainteté », « divinité ».

Dans le contexte général, la notion d'Agneau est souvent soulignée dans l'Apocalypse. Celui-ci fait référence à Jésus-Christ, l'agneau immolé. Le comparant « la laine blanche » pourrait se référer à lui et indiquer sa sainteté et sa divinité. Par ailleurs, la sagesse et la pureté ne sont-elles pas des caractéristiques propres à Dieu ?

Outre le comparant « la laine blanche », le comparé est aussi rattaché à un autre comparant « la neige ». Le blanc ici s'inscrit-il dans le même contexte que la précédente analyse ?

Toutes ces interrogations témoignent dans la pluralité d'interprétation qu'offre l'image apocalyptique. La seconde phrase de ce verset confirme la précédente. D'ailleurs, elle se révèle beaucoup plus hermétique. Dans « ses yeux étaient comme une flamme de feu », les yeux ne sont pas assimilés à une flamme de feu. Il y a approximation entre le comparé « les yeux » et le comparant « une flamme de feu ». Le motif étant absent, le rapport entre les deux pôles est à rechercher dans les sèmes du comparant. Ceux-ci sont entre autres /rougeoyant/, /chaleur/, /incandescence/, /brûler/. Les yeux peuvent-ils porter les sèmes de « flamme de feu » ? Cela ne peut être possible. D'autres possibilités d'interprétation doivent être envisagées. Celles-ci, cette fois-ci, peuvent être porter vers le sens figuré.

L'incongruité de rapport clair entre le comparé et le comparant révèle la particularité de la comparaison, portée sur la pluralité d'interprétations. Françoise Rullier-Theuret écrit, à cet effet : « ce qui caractérise la comparaison c'est que la similitude n'est pas vraie. » (1995 :210) Patrick Bacry s'inscrit a relevé cette incomplétude du rapport entre le comparé et le comparant en ces termes : « Faire une comparaison, c'est donc affirmer que, d'un certain point de vue, le comparant et le comparé se ressemblent. Cette ressemblance n'est évidemment que partielle - sinon il n'y aurait pas similarité, mais identité. » (Bacry 1993 : 43)

Le choix de Jean, de faire de la métaphore et de la comparaison les socles de la construction de l'image apocalyptique, n'est donc pas anodine. Elle est voulue. L'image apocalyptique, en surfant sur l'approximation des figures d'analyse, propose au récepteur une herméneutique diverse et variée de l'image apocalyptique. En outre, la polysémie interprétative permet à Jean de préserver le caractère mystérieux et énigmatique du monde divin.

Conclusion

Le texte apocalyptique se veut avant tout comme un discours de dévoilement des mystères du monde invisible. Il porte généralement sur des évènements à venir et résulte de la vision de Jean. C'est dans cette perspective que cet article s'est donné pour objectif de comprendre comment l'image apocalyptique, par le biais de la métaphore et de la comparaison, a permis à Jean de dire l'ineffable. Pour mener à bien cette entreprise, deux approches complémentaires ont été mobilisées : l'analyse structurale, afin de mettre au jour les mécanismes internes du texte, et la sémiostylistique, pour éclairer la relation entre le texte et la réception. À travers ce double prisme méthodologique, notre analyse a mis en lumière les mécanismes syntaxiques qui structurent l'image apocalyptique. Elle a également démontré que la métaphore et la comparaison opèrent une indispensable médiation du révélé. En rapprochant par approximation les réalités célestes des êtres vivants, des choses ou des phénomènes terrestres, ces figures traduisent l'invisible sans pour autant réduire le divin à l'humain. Enfin, l'examen des effets de réception a établi que le récepteur, se positionnant comme co-visionnaire et co-créateur des réalités qu'il observe par des descriptions analogiques, s'engage activement dans la construction du sens du texte. Cependant les approximations analogiques de l'image apocalyptique ne lui offrent pas la possibilité de proposer une interprétation stable. Celle-ci est, selon le récepteur, l'époque et l'environnement social, sans cesse mouvante. Cette pluralité d'interprétations que s'autorise l'image apocalyptique traduit l'incapacité absolue de l'homme à décrire avec les limites du langage humain ce qui relève de la transcendance divine.

Références bibliographiques

BACRY Patrick, *Les figures de style*, Paris, Belin, 1992.

DONEGANI Isabelle. « À cause de la parole de Dieu et du témoignage de Jésus… » *Le témoignage selon l'Apocalypse de Jean. Son enracinement extra-biblique et biblique. Sa force comme parole de sens*. Paris : Éditions J. Gabalda et Cie, 1997, (Études bibliques, Nouvelle série, n° 36).

KOUABENAN-KOSSONOU François, *Stylistique et poétique*, Pour une lecture impliquée de la poésie africaine, Paris, Harmattan Côte d'Ivoire, 2017.

MOLINIÉ Georges, *La stylistique*, Paris, PUF, 1993.

MURAT Michel, *Le Surréalisme*, Paris : Le Livre de Poche, coll. « Références », 2013.

RICALENS-POURCHOT Nicole, *Dictionnaire des figures de style*, Paris, Armand Colin, 2003.

RULLIER-THEURET Françoise. *L'emploi des mots « comparé » et « comparant » dans la description de la comparaison et de la métaphore*. In: Faits de langues, n°5, Mars 1995. La comparaison. pp. 209-216. DOI : https://doi.org/10.3406/flang.1995.99

COMMUNICATION NUMÉRIQUE ET PRISE EN CHARGE DES FEMMES ENCEINTES EN CÔTE D'IVOIRE : UN LEVIER DE CHANGEMENT SOCIAL À L'ÉPREUVE DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Nangahouolo Oumar SORO
Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB), BP. 1093 Yamoussoukro, Côte d'Ivoire**.** **https://www.inphb.edu.ci**

&

Hortense Euphrasie KOUASSI YAO
Doctorante, EDP STI
Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB), BP. 1093 Yamoussoukro, Côte d'Ivoire**.** **https://www.inphb.edu.ci**

Reçu : 03/09/2026 **Évalué** :12/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : En Côte d'Ivoire, la mortalité maternelle fait partie plus élevées en Afrique de l'Ouest (460 décès pour 100 000 naissances vivantes). Face à l'éloignement géographique, au déficit de personnel qualifié et aux carences informationnelles, la communication numérique est présentée comme un levier stratégique d'amélioration de la prise en charge prénatale. Cet article l'analyse non comme une simple offre technologique, mais comme un processus de communication pour le développement et le changement social, mêlant transmission descendante et dialogue communautaire. Cette étude a mobilisé une approche mixte. Un questionnaire auprès de 400 femmes a été réalisé dans trois zones contrastées (Abidjan, Yamoussoukro, Attiégouakro). Ensuite, 30 entretiens semi-directifs avec des professionnels et responsables a été réalisé. Enfin une observation directe dans 10 structures a été effectuée. Les résultats montrent que les utilisatrices d'outils numériques présentent une probabilité significativement plus élevée de suivi prénatal complet et une meilleure connaissance des signes de danger. Mais la fracture numérique inverse partiellement la promesse d'équité. Analysés à la lumière des paradigmes participatifs (Freire, Servaes, Figueroa et al.) et systémiques (Watzlawick), ces résultats confirment un impact réel mais conditionnel. Ainsi, ils plaident pour une communication numérique dialogique, multilingue et sensible au genre adossée aux réseaux communautaires.

Mots-clés : Communication numérique, santé maternelle, suivi prénatal, e-santé, changement social, fracture numérique.

DIGITAL COMMUNICATION AND CARE FOR PREGNANT WOMEN IN IVORY COAST : A LEVER FOR SOCIAL CHANGE FACING THE DIGITAL DIVIDE

Abstract : In Côte d'Ivoire, maternal mortality is among the highest in West Africa (460 deaths per 100,000 live births). Faced with geographical distance, a shortage of qualified staff, and informational gaps, digital communication is seen as a strategic way to improve prenatal care. This article looks at it not just as a

technological tool, but as a communication process for development and social change, blending top-down messaging with community dialogue. This study used a mixed-method approach. A survey of 400 women was conducted in three contrasting areas (Abidjan, Yamoussoukro, Attiégouakro). Then, 30 semi-structured interviews with professionals and officials were carried out. Finally, direct observation was done in 10 facilities. The results show that users of digital tools have a significantly higher likelihood of complete prenatal care and better knowledge of danger signs. But the digital divide partially reverses the promise of equity. Analyzed in the light of participatory paradigms (Freire, Servaes, Figueroa et al.) and systemic ones (Watzlawick), these results confirm a real but conditional impact. Thus, they call for dialogic, multilingual, and gender-sensitive digital communication based on community networks.

Keywords : Dgital communication, maternal health , prenatal follow-up , e-health, social change, digital divide.

1. Introduction

La Côte d'Ivoire affiche un taux de 385 décès pour 100 000 naissances vivantes, l'un des plus élevés d'Afrique de l'Ouest et quatre à cinq fois supérieur à la moyenne mondiale (UNFPA Cote d'Ivoire 2026). Derrière chaque chiffre, une femme souvent jeune disparaît d'une complication détectable et évitable si elle avait été informée à temps. C'est cette injustice fondamentale largement informationnelle et communicationnelle, qui est au cœur de la présente recherche.

Face à ce défi persistant, un outil à l'essor exponentiel attire l'attention : la communication numérique. En Afrique subsaharienne, la pénétration mobile dépasse 80 % dans de nombreux pays et la Côte d'Ivoire compte près de 37 millions d'abonnements actifs en 2026 (ARTCI). Mais l'hypothèse d'une transformation de la santé maternelle par le numérique soulève des questions fondamentales : dans quelles conditions le numérique améliore-t-il efficacement la prise en charge ? Qui en bénéficie réellement ? Et dans quelle mesure la fracture numérique risque-t-elle de reproduire, voire d'aggraver des inégalités déjà profondes ?

Pour comprendre l'apport du numérique, il faut d'abord préciser ce que l'on entend par communication en santé. Le modèle de Shannon et Weaver (1949) a posé le paradigme dominant, à savoir, une transmission linéaire d'un message de l'émetteur (le soignant) vers le récepteur (la patiente). Ce cadre utile pour structurer les systèmes d'information sanitaire, s'avère insuffisant pour rendre compte de la complexité des échanges en santé maternelle. Les approches interactionnelles de l'École de Palo Alto (Watzlawick, Beavin et Jackson, 1972) rappellent au contraire que la communication est un processus permanent où chacun est simultanément émetteur et récepteur. Elles montrent que la relation thérapeutique n'est pas un simple transfert d'informations mais une co-construction de sens traversée par des rapports de pouvoir et des représentations culturelles. Cette conception systémique ouvre directement sur le champ de la communication pour le développement et le changement social (CDCS), qui constitue la base de cet article.

Malgré les efforts déployés depuis les années 2000, les indicateurs ivoiriens restent préoccupants : une minorité de femmes atteignent les huit consultations prénatales (CPN) préconisées par l'OMS, et les disparités entre villes et campagnes témoignent

d'un système peinant à toucher les plus vulnérables. Cette situation tient à une constellation de facteurs (inégalités géographiques d'infrastructures, insuffisance de personnel qualifié, coûts encore élevés, déficits informationnels). C'est dans cet optique que s'inscrit la communication numérique (SMS de rappel, groupes WhatsApp de soutien, applications de suivi et téléconsultation forment une infrastructure informelle de communication sanitaire au potentiel sous-évalué), mais inégalement accessible (87 % des femmes urbaines possèdent un téléphone contre 64 % à Attiégouakro).

La question principale de recherche est donc : dans quelle mesure la communication numérique contribue-t-elle à améliorer la prise en charge des femmes enceintes en Côte d'Ivoire, en termes d'accès aux soins, de suivi prénatal et d'information sanitaire ? Elle se décline en trois questions secondaires : comment les outils numériques réduisent-ils les difficultés d'accès liées à la distance et au transport ? dans quelle mesure compensent-ils le manque d'équipement et de personnel qualifié ? comment améliorent-ils l'information et la réactivité face aux signes de danger ?

L'hypothèse principale postule que la communication numérique améliore la prise en charge des femmes enceintes en facilitant l'accès aux soins, à l'information et au suivi prénatal. Elle se décline en trois hypothèses spécifiques : la communication numérique réduit les difficultés d'accès aux soins liées à la distance et au transport ; elle améliore la prise en charge malgré le manque de personnel et d'équipements, en facilitant la coordination entre acteurs de santé ; elle améliore l'information et la réactivité des femmes enceintes face aux signes de danger.

L'enjeu de cette étude dépasse la seule efficience sanitaire. Car, la santé maternelle est un indicateur sensible du développement social et l'inclusion numérique en santé engage une dynamique de changement social à condition qu'elle ne devienne pas un nouveau vecteur d'inégalités. L'article se structure de la façon suivante : le cadre théorique et la revue de la littérature, le cadre méthodologique, les résultats et la discussion.

2. Cadre théorique et revue de la littérature

Ce cadre se situe à la croisée des sciences de l'information et de la communication, de la sociologie de la santé et de la santé publique. Elle est organisée en trois phases : les paradigmes de la communication pour le développement et le changement social, base intégrateur ; les théories de la communication numérique en santé ; les acquis empiriques sur la prise en charge prénatale, l'e-santé et la fracture numérique.

2.1. De la transmission au dialogue : la communication pour le développement et le changement social

Le champ de la communication pour le développement s'est d'abord construit autour d'un paradigme diffusionniste, dont la matrice procède du modèle linéaire de Shannon et Weaver (1949) et de la théorie de la diffusion des innovations de Rogers (2003). La communication y est conçue comme la transmission de comportements « modernes » d'un centre émetteur vers des récepteurs à convaincre. Ici, des femmes enceintes sont à « sensibiliser ». Ce paradigme a fourni des outils analytiques précieux (rôle des canaux, des leaders d'opinion, des attributs de l'innovation). Cependant, il a été critiqué pour son unilatéralité et son présupposé de déficit, qui impute le non-usage à un manque de la réceptrice plutôt qu'à une inadéquation de la relation (Waisbord, 2001).

À partir des années 1970, un paradigme participatif et dialogique s'impose. Freire (1970) en pose le fondement à la communication « bancaire » qui dépose un savoir dans des esprits passifs. Il y oppose une communication dialogique génératrice de conscientisation où les personnes deviennent sujets et non objets du changement. Servaes (1999) systématise ce tournant sous le nom de paradigme de la multiplicité ou le développement emprunte des voies plurielles ancrées dans les cultures locales. Ce qui impose une communication participative contextualisée et respectueuse des codes linguistiques des communautés. Mefalopulos (2008) distingue la communication monologique (informer) de la communication dialogique (co-construire) et fait de cette dernière la condition d'un développement approprié et durable.

Le modèle intégré de la communication pour le changement social de Figueroa, Kincaid, Rani et Lewis (2002) offre un cadre opératoire particulièrement adapté à la santé maternelle car le changement social y résulte d'un processus itératif de dialogue communautaire et d'action collective produisant des effets mesurables au niveau individuel (savoir, confiance, auto-efficacité) et collectif (normes sociales, cohésion, capacité d'agir). Ce modèle prolonge le modèle de convergence de Rogers et Kincaid (1981), pour lequel communiquer, c'est converger vers une compréhension mutuelle. Il rejoint ainsi la théorie sociale cognitive de Bandura (1986), échanger dans un groupe d'entraide qui renforce le sentiment d'auto-efficacité, moteur de l'adoption de comportements préventifs. Cette base éclaire d'emblée un résultat central de l'étude : les dispositifs les plus appropriés par les femmes ne sont pas les canaux descendants mais les espaces dialogiques (groupes WhatsApp, relais communautaires), pleinement cohérents avec la logique participative de la CDCS.

2.2. La communication numérique en santé : apports et mises en garde

La communication numérique (échanges d'informations via internet, téléphonie mobile, applications et plateformes) se distingue par le stockage massif d'informations, la décentralisation des flux, la quasi-instantanéité et une diffusion multidirectionnelle. Elle déplace la relation de soin d'un modèle descendant vers un modèle bidirectionnel où la « patiente connectée » s'informe, partage et interagit. Plusieurs auteurs en éclairent les enjeux. Wolton (1999) met en garde contre le technocentrisme. Pour lui, le numérique n'est qu'un support dont l'efficacité dépend de la capacité des individus à interpréter etiliser l'information (mise en garde décisive là où littératie et barrières culturelles pèsent lourd). Breton et Proulx (2002) soulignent le rôle de la communication dans la construction des représentations et des comportements, mais aussi le risque de diffusion d'informations erronées, notamment via les réseaux sociaux. Foucault (1963) à travers le biopouvoir éclaire les rapports de savoir/pouvoir (l'élargissement de l'accès au savoir médical reconfigure la relation entre savoirs profanes et experts ; et peut renforcer l'autonomie des patientes).

Ces apports s'articulent autour de la participation. La théorie des deux étages de la communication de Katz et Lazarsfeld (1955) rappelle que les messages médiatiques transitent par des relais interpersonnels (leaders d'opinion) en conditionnent la réception. L'on retrouve ces mécanismes dans le rôle des mères, belles-mères, sages-femmes et administratrices de groupes WhatsApp. Castells (1998, 2001) montre que la société en réseau redistribue l'accès au savoir mais engendre aussi de nouvelles exclusions pour les non-connectés. Le modèle d'acceptation de la technologie (TAM)

de Davis (1989) rappelle enfin que l'usage dépend de l'utilité et de la facilité perçues, elles-mêmes tributaires de la compréhension et de la confiance.

2.3. Prise en charge prénatale, e-santé et fracture numérique : les acquis empiriques

L'OMS (2016) préconise un minimum de huit CPN (consultation prénatale) contre quatre auparavant dans une approche holistique associant soins médicaux, soutien psychosocial et éducation sanitaire. La qualité de l'expérience vécue lors des consultations conditionne fortement la fréquentation (mauvais accueil et déficit de communication constituent des barrières majeures). L'approche socio-anthropologique d'Olivier de Sardan (1995) montre que le recours aux soins est modelé par les représentations sociales de la grossesse et les normes culturelles, tandis que la sociologie distingue des déterminants sociaux de la santé (Krieger, 2001) rappellant que les inégalités sociales structurent l'état de santé des populations.

L'e-santé désigne l'usage des TIC pour améliorer la santé et la télémédecine en est une composante (téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance). La m-santé cible spécifiquement les technologies mobiles particulièrement pertinentes là où le mobile dépasse l'internet fixe. En Afrique subsaharienne, plusieurs initiatives sont documentées : le SMSGH au Ghana, le MOTECH au Ghana et en Bolivie, le MomConnect en Afrique du Sud, le RapidSMS au Rwanda et la plateforme DHIS2. Ces expériences montrent une efficacité réelle lorsque les dispositifs sont adaptés au contexte local et accompagnés de formation et d'implication communautaire. Cependant leur durabilité et leur passage à l'échelle butent sur le financement, la fragmentation et l'inadaptation culturelle et linguistique. La fracture numérique (accès, coût, littératie, inégalités de genre) menace de concentrer les bénéfices sur les femmes urbaines et instruites. C'est-à-dire celles qui en ont le moins besoin de tension centrale. Et c'est cela que cette recherche entend documenter.

3. Cadre méthodologique

Cette recherche adopte une posture épistémologique constructiviste, qui reconnaît à la fois la réalité objective des phénomènes (taux de fréquentation, indicateurs de mortalité) et la part de construction sociale de leur interprétation (représentations, expériences des actrices). Elle procède selon une logique hypothético-déductive, confrontant des hypothèses théoriquement fondées, à des données de terrain.

L'approche mixte que nous choisissons s'articule autour d'un volet quantitatif (usage des outils, fréquentation des CPN, connaissance des signes de danger) et d'un volet qualitatif qui en approfondit les mécanismes. Cette triangulation avec l'exigence participative de la CDCS croise trois sources : questionnaire, entretiens et observation directe.

Un échantillon 400 femmes au nombre desquelles figurent des femmes enceintes et celles qui ont récemment accouché a été réuni. La technique retenue est celui de l'échantillonnage probabiliste stratifié dans trois zones : Abidjan (160 femmes ; contexte urbain), Yamoussoukro (120 ; ville intermédiaire) et Attiégouakro (120 ; localité rurale). Trente (30) entretiens semi-directifs ont été conduits par échantillonnage raisonné : vingt (20) professionnels de santé, six (6) responsables de

structures et quatre (4) représentants institutionnels. Dix (10) structures ont fait l'objet d'observations directes non participantes.

Le questionnaire comprend quatre items : profil sociodémographique, suivi prénatal, accès et usage du numérique, connaissance des signes de danger. Les données quantitatives ont été traitées sous SPSS et les données qualitatives par analyse thématique de contenu selon Bardin (1977). Le respect du consentement, de l'anonymat et de la confidentialité a été garanti avec une attention particulière à la vulnérabilité des participantes.

4. Résultats

Les résultats sont issus du croisement des données quantitatives (N = 400), qualitatives (N = 30) et d'observation (10 structures).

4.1. Profil de l'échantillon et fracture numérique

L'échantillon est majoritairement jeune (52 % de 20–30 ans ; âge moyen 26,4 ans), avec 15 % de moins de 20 ans, ce qui souligne le poids des grossesses précoces. Le niveau d'instruction est hétérogène (18 % sans instruction, 24 % primaire, 35 % secondaire, 23 % supérieur). La majorité des ménages (68 %) vivent en-dessous de 100 000 FCFA de revenu mensuel. Ces caractéristiques conditionnent l'accès au numérique, dont les disparités entre zones sont considérables (Tableau 2).

Tableau 1. Accès et usage du numérique selon la zone (n = 400)

Indicateur	Abidjan	Yamoussoukro	Attiégouakro
Possession d'un téléphone mobile	87 %	78 %	64 %
Possession de smartphone	62 %	38 %	18 %
Accès internet régulier	58 %	32 %	8 %
Accès internet occasionnel	28 %	24 %	22 %
Usage du numérique pendant la grossesse	55 %	28 %	12 %

Globalement, 35 % des répondantes ont utilisé au moins un outil numérique pendant leur grossesse. Mais l'écart entre Abidjan (55 %) et Attiégouakro (12 %) matérialise une fracture numérique profonde. Parmi les utilisatrices, les groupes WhatsApp d'entraide (67 %) et la recherche internet (58 %) devancent les applications de suivi (31 %) et les SMS de rappel (24 %). Le coût de l'accès (cité par 73 % des non-utilisatrices de Attiégoukro) et la faiblesse du réseau (58 %) sont les principaux obstacles. La prépondérance des groupes d'entraide confirme les usages dialogiques et communautaires sur les usages purement informationnels.

4.2. Suivi prénatal et connaissance des signes de danger

Si (92 %) des répondantes déclarent au moins une CPN, la continuité du suivi reste faible et très inégale selon les zones (Tableau 2) : 12 % seulement atteignent les huit CPN de l'OMS au niveau national, contre (21 %) à Abidjan et (3 %) à Attiégouakro.

Tableau 2. Nombre de CPN effectuées par zone (n = 400)

Nombre de CPN	Abidjan	Yamoussoukro	Attiégouakro	Total
Aucune	3 %	6 %	15 %	8 %
1 à 3 CPN	22 %	38 %	58 %	38 %
4 à 7 CPN	54 %	44 %	24 %	42 %
8 CPN et plus (seuil OMS)	21 %	12 %	3 %	12 %

Les femmes qui ont recours aux applications ou aux rappels par SMS atteignent bien plus souvent les 8 CPN que les autres. Les raisons du suivi incomplet sont multidimensionnelles (difficultés de transport (38 %), manque de temps (25 %), coût perçu malgré la gratuité (20 %) et manque d'information (17 %). Sur les signes de danger, (44 %) seulement des répondantes en citent au moins trois (03). Le personnel de santé reste la première source d'information (72 %), suivi des réseaux sociaux et groupes WhatsApp (38 %) parmi lesquelles (61 %) ont moins de 25 ans. Ce qui soulève les questions sur la qualité et sur la fiabilité des contenus qui y circulent.

4.3. Vérification statistique de l'effet numérique

Une régression logistique multivariée montre que l'usage des outils numériques est associé à une probabilité accrue de suivi prénatal complet (OR : 2,8 ; IC 95 % : 1,7–4,6 ; $p < 0,001$), indépendamment du niveau d'instruction et de la zone. La connaissance des signes de danger est positivement corrélée à l'usage du numérique ($r = 0,42$; $p < 0,001$) et à l'instruction ($r = 0,38$), et négativement au lieu de résidence ($r = - 0,35$). L'effet compensatoire du numérique sur le déficit de personnel relève de l'analyse qualitative.

4.4. Apports qualitatifs : perceptions, expériences et obstacles

Les professionnels sont majoritairement positifs car (73 %) reconnaissent une amélioration de l'assiduité. Les rappels par SMS cités par 17 des 20 professionnels, auraient réduit l'absentéisme d'environ (30 %) dans un centre d'Abidjan, et la téléconsultation permet à des sages-femmes isolées de consulter des spécialistes et d'éviter des évacuations dangereuses. Ils pointent toutefois deux limites majeures : la fracture numérique « les femmes qui bénéficient le plus de ces outils sont souvent celles qui en ont le moins besoin » et la circulation d'informations erronées sur les réseaux sociaux, qui sape l'observance.

Les expériences des femmes sont contrastées car une usagère urbaine diplômée combine applications, pages spécialisées et rappels SMS pour préparer ses consultations. Parallèlement, une femme de Attiégouakro se limite à l'appel faute de réseau et de moyens ou s'en remet à sa mère, sa belle-mère et à la sage-femme parfois surchargée. Entre les deux, les groupes WhatsApp de quartier apparaissent comme des espaces de dialogue et de soutien continu mais aussi soumis à des désinformations potentielles. L'analyse thématique dégage quatre catégories d'obstacles : techniques (réseau, coût, équipement) ; humains et organisationnels (déficit de formation et de temps, absence de protocoles) ; socioculturels (représentations de la grossesse, contrôle masculin ou familial du téléphone, inégalités de genre) et institutionnels (absence de

cadre juridique de la télémédecine, protection des données, fragmentation des initiatives). L'analyse transversale confirme la corrélation numérique et le suivi tout en révélant que la confiance et l'usage du numérique en conditionnent l'efficacité.

5. Discussion

La discussion confronte les résultats aux hypothèses et au cadre théorique en réinscrivant l'analyse dans la perspective de la communication pour le développement et le changement social.

5.1. Réduction des difficultés d'accès aux soins (H1)

La corrélation entre usage du numérique et suivi régulier est élevé (OR : 2,8). Par ailleurs, les rappels SMS et téléconsultations améliorent la continuité pour certaines femmes. Mais le numérique informe et facilite la décision sans se substituer au transport car dans les zones enclavées, l'obstacle géographique demeure entier. Ce résultat illustre la limite du paradigme diffusionniste (mettre l'outil à disposition ne suffit pas) et confirme, avec Krieger (2001), que la communication agit sur un déterminant parmi d'autres d'un système d'inégalités. L'hypothèse1 est partiellement validée.

5.2. Compensation du manque de personnel et d'équipements (H2)

La téléconsultation et le partage d'informations médicales pallient en partie le déficit de spécialistes dans les zones périphériques. Elle se fait en cohérence avec la lecture systémique de Watzlawick (1972) et la logique de coordination en réseau (Castells, 1998). Mais les professionnels rappellent unanimement que ces outils sont complémentaires, non substituables : « ils ne remplacent pas un scanner, une salle d'opération ou un pédiatre ». Le numérique renforce la coordination sans compenser l'absence d'infrastructure et de ressources humaines. L'hypothèse 2 est partiellement validée.

5.3. Amélioration de l'information et de la réactivité (H3)

Les utilisatrices sont mieux informées et plus réactives face aux signes de danger. Cela est prouvé par la théorie sociale cognitive de Bandura (1986) comme un gain d'auto-efficacité et par le modèle de Figueroa et al. (2002) comme un effet du dialogue communautaire car les groupes WhatsApp fonctionnent comme des espaces de conscientisation au sens de Freire. Cette autonomisation rejoint l'analyse foucaldienne de la redistribution du savoir médical (Foucault, 1963) et la société en réseau de Castells. Elle demeure toutefois conditionnelle car une information erronée ou alarmiste peut induire des comportements inadaptés. C'est pourquoi Wolton (1999) affirme que la littératie en santé numérique reste une compétence-clé à développer. L'hypothèse 3 est la mieux validée ($r = 0,42$; $p < 0,001$).

5.4. Promesse d'équité à l'épreuve de la fracture numérique

Le résultat le plus structurant est un paradoxe : conçu comme levier d'équité, le numérique risque de reproduire, voire d'aggraver les inégalités existantes en concentrant ses bénéfices sur les femmes urbaines et instruites (55 % d'usage à Abidjan contre 12 % à Attiégouakro). Ce paradoxe constitue une critique du diffusionnisme et un plaidoyer pour l'approche participative. Les canaux les plus appréciés par les femmes (groupes d'entraide, relais communautaires, médiation interpersonnelle) sont précisément ceux du dialogue et du soutien. Trois orientations en découlent : une

réduction de la fracture numérique (extension du réseau, tarification sociale, littératie numérique adossée aux réseaux de femmes) ; une intégration formelle du numérique dans la stratégie nationale de santé maternelle (protocoles, formation du personnel, dossiers prénataux partagés, SMS en langues locales sur téléphones basiques) et une mobilisation des communautés (associations de femmes, relais, groupes WhatsApp, interventions sensibles au genre impliquant hommes et familles). Ces axes traduisent le passage d'un modèle « informer » à un modèle « dialoguer et responsabiliser ».

6. Conclusion

Cette étude s'est proposée, d'analyser la contribution de la communication numérique à la prise en charge des femmes enceintes en Côte d'Ivoire, en l'abordant comme un processus de communication pour le développement et le changement social. Les résultats confirment globalement l'hypothèse principale : les outils numériques améliorent la fréquentation des CPN (OR : 2,8) et la connaissance des signes de danger (r = 0,42), particulièrement là où les infrastructures le permettent. Mais la fracture numérique en limite fortement la portée car, à Attiégouakro, les femmes les plus vulnérables restent à l'écart de ces bénéfices.

Au-delà de la validation des cadres d'adoption et de diffusion, la contribution de l'article est de montrer que ces effets ne se réalisent pleinement que dans le registre participatif. C'est le dialogue de proximité, le soutien communautaire et la médiation interpersonnelle qui crées la confiance et la capacité d'agir. La communication numérique est un levier réel mais insuffisant à lui seul. Elle doit s'articuler à des investissements dans les infrastructures, la formation du personnel et des politiques d'équité, sous peine de faire du numérique un amplificateur d'inégalités plutôt qu'un instrument de justice sanitaire. Aussi le numérique doit-il rester au service d'une vision humaniste et dialogique de la santé maternelle, condition pour devenir un authentique vecteur de changement social en Côte d'Ivoire.

Références bibliographiques

ARTCI (2023). Rapport annuel sur l'état du marché des communications électroniques en Côte d'Ivoire. Abidjan : ARTCI.

BANDURA, Albert (1986). *Social Foundations of Thought and Action : A Social Cognitive Theory*. Englewood Cliffs : Prentice-Hall.

BARDIN, Laurence (2013 [1977]). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France.

BRETON, Philippe et PROULX, Serge (2002*). L'explosion de la communication*. Paris : La Découverte.

CASTELLS, Manuel (1998). La société en réseaux. Paris : Fayard.

CASTELLS, Manuel (2001). La Galaxie Internet. Paris : Fayard.

DAVIS, Fred D. (1989). Perceived Usefulness, Perceived Ease of Use, and User Acceptance of Information Technology. MIS Quarterly, 13(3), 319-340.

FIGUEROA, Maria Elena, KINCAID, D. Lawrence, RANI, Manju et LEWIS, Gary (2002). Communication for Social Change : An Integrated Model for Measuring the Process and Its Outcomes. New York : Rockefeller Foundation / CFSC Consortium.

FOUCAULT, Michel (1963). Naissance de la clinique. Paris : Presses Universitaires de France.

FREIRE, Paulo (1970). Pedagogy of the Oppressed. New York : Herder and Herder.

KATZ, Elihu et LAZARSFELD, Paul (1955). Personal Influence. New York : Free Press.

KRIEGER, Nancy (2001). Theories for Social Epidemiology in the 21st Century. International Journal of Epidemiology, 30(4), 668-677.

LABRIQUE, Alain B. et al. (2013). mHealth Innovations as Health System Strengthening Tools. Global Health : Science and Practice, 1(2), 160-171.

LUND, Stine et al. (2014). Mobile Phones as Health Communication Tools in Sub-Saharan Africa. The Lancet, 384(9946), 30-31.

MECHAEL, Patricia N. (2009). The Case for mHealth in Developing Countries. Innovations, 4(1), 103-118.

MEFALOPULOS, Paolo (2008). Development Communication Sourcebook: Broadening the Boundaries of Communication. Washington D.C. : Banque mondiale.

NATIONS UNIES (2024). Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2024. New York : ONU.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (1995). Anthropologie et développement. Paris : Karthala.

OMS (2010). Telemedicine: Opportunities and Developments in Member States. Genève : OMS.

OMS (2016). Recommandations concernant les soins prénatals pour une expérience positive de la grossesse. Genève : OMS.

OMS (2021). Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025. Genève : OMS.

ROGERS, Everett Mitchell (2003). Diffusion of Innovations. 5e éd. New York : Free Press.

ROGERS, Everett Mitchell et Kincaid, D. Lawrence (1981). Communication Networks : Toward a New Paradigm for Research. New York : Free Press.

SERVAES, Jan (1999). Communication for Development : One World, Multiple Cultures. Cresskill : Hampton Press.

SHANNON, Claude Elwood et WEAVER, Warren (1949). The Mathematical Theory of Communication. Urbana : University of Illinois Press.

UNICEF (2022). Santé maternelle en Afrique de l'Ouest et du Centre. Dakar : UNICEF WCARO.

WAISBORD, Silvio (2001). Family Tree of Theories, Methodologies and Strategies in Development Communication. New York : Rockefeller Foundation.

WATZLAWICK, Paul, BEAVIN, Janet et JACKSON, Don (1972). Une logique de la communication. Paris : Seuil.

WOLTON, Dominique (1999). Internet et après ? Paris : Flammarion.

DYNAMIQUES CONFLICTUELLES ENTRE APPRENTIS ET PASSAGERS DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN AU SÉNÉGAL : ÉTUDE SOCIOPRAGMATIQUE DES INTERACTIONS QUOTIDIENNES EN WOLOF

Sidy Mockhtar NDAO
Université Cheikh Anta DIOP, Dakar
Sénégal

Reçu : 09/07/2026 **Évalué** :16/07/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Dans les transports en commun, les interactions entre les aides-chauffeurs communément appelés apprentis et les usagers révèlent des dynamiques complexes, souvent conflictuelles. Ces échanges, loin d'être anecdotiques, incarnent les tensions sous-jacentes d'un espace social en mutation, où cohabitent informalité, précarité et négociation constante du vivre-ensemble. Au cœur de ces interactions se dessinent des actes de langage marqués par l'urgence, la rudesse et la nécessité de faire valoir sa position dans un contexte fréquemment chaotique. En s'appuyant sur une approche sociopragmatique, cette étude se propose d'analyser les formes, les fonctions et les enjeux de ces échanges quotidiens, afin de mieux comprendre comment s'articulent pouvoir, identité sociale et légitimité dans le microcosme du transport sénégalais.

Mots-clés : Apprentis, usagers, interaction, conflit, sociopragmatique, Sénégal.

CONFLICT DYNAMICS BETWEEN APPRENTICES AND PASSENGERS ON PUBLIC TRANSPORT IN SENEGAL : A SOCIOPRAGMATIC STUDY OF DAILY INTERACTIONS

Abstract : In public transport, interactions between driver's helpers, commonly known as apprentices, and users reveal complex and often conflictual dynamics. These exchanges, far from being anecdotal, embody the underlying tensions of a changing social space, where informality, precariousness and constant negotiation of living together coexist. At the heart of these interactions are acts of language marked by urgency, harshness and the need to assert one's position in an often chaotic context. Using a sociopragmatic approach, this study aims to analyse the forms, functions and stakes of these day-to-day exchanges, in order to gain a better understanding of how power, social identity and legitimacy are articulated in the microcosm of Senegalese transport.

Keywords : Apprentice, user, interaction, conflict, sociopragmatic, Senegal.

Introduction

Dans les grandes agglomérations sénégalaises, les « Ndiaga Ndiaye » et les « cars rapides » jouent un rôle central dans la mobilité quotidienne des populations. Ces véhicules, bien que souvent vétustes et non réglementés, constituent, par excellence, des espaces d'interactions sociales intenses, où se croisent des individus de milieux et

d'horizons divers. Parmi les acteurs clés de ce microsome figurent les apprentis, jeunes hommes chargés de collecter les tarifs, de gérer les usagers et d'assister le chauffeur. Leur position, à la fois subalterne et centrale, les expose à des tensions fréquentes avec des passagers. Ces interactions, souvent marquées par des malentendus, des joutes verbales et des conflits ouverts, révèlent des dynamiques sociopragmatiques complexes.

Les apprentis, souvent perçus à travers un ethos prédiscursif défavorable, sont généralement jugés impolis, irrespectueux et indisciplinés ; les qualificatifs péjoratifs à leur égard sont nombreux. Les lignes de tension, entre incompréhensions, joutes verbales et autres formes d'agression, semblent toutes tracées lorsqu'il est question de tarification, de refus de rendre la monnaie ou de comportements perçus comme agressifs. Se pose, avec acuité, la question suivante : Comment les interactions entre apprentis et passagers dans les transports urbains au Sénégal révèlent-elles des rapports de pouvoir, des tensions sociales et des formes de négociation identitaire dans un espace informel et conflictuel du quotidien ?
Cet article propose d'analyser les conflits quotidiens entre apprentis et passagers à travers une approche sociopragmatique, en mettant en lumière les stratégies discursives, les enjeux de face et les représentations sociales qui sous-tendent ces échanges. Il s'agit de comprendre comment le langage devient simultanément un outil de négociation, de résistance et de reproduction des rapports sociaux au sein d'un espace public informel.

La suite de cette étude présentera successivement le cadre théorique, la méthodologie et l'analyse du corpus.

1. Cadre théorique

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la sociopragmatique, une approche de la linguistique actionnelle qui met l'accent sur l'interaction entre les usages du langage et les contextes sociaux dans lesquels ils s'inscrivent. Elle considère que le sens ne réside pas uniquement dans les mots ou les structures grammaticales, mais dans la manière dont les locuteurs co-construisent le sens en interaction, en tenant compte de facteurs comme le statut social, les normes culturelles, les intentions communicatives et les relations interpersonnelles. Austin (1970), Searle (1972 ; 1982), et plus tard Orecchioni (2012), ont contribué au développement de cette approche centrée sur les actes de langage, en articulant normes culturelles, hiérarchies sociales et enjeux relationnels.

L'analyse des interactions conflictuelles ne saurait être sous-tendue par une seule approche. Elle requiert, sans doute, une démarche pluridisciplinaire et conciliatrice. A cet égard, la méthode adoptée par le Groupe de Recherche sur la Violence Verbale apparait comme l'une des plus abouties. S'appuyant sur la Sociolinguistique interactionnelle, ce groupe propose une modélisation des dynamiques interactionnelles qui intègre, au-delà de la sociopragmatique, une analyse de la construction interactive du sens, fondée sur la description et la compréhension des discours en situation (Bakhtine, 1977) dans le cadre spécifique de l'interaction conflictuelle. Entre autres courants qui constituent leurs points d'ancrage théorique, on retrouve les outils de

l'analyse conversationnelle (Kerbrat-Orecchioni, 1990 ; 1992 ; 1994 ; 1996 ; 2005), la théorie de la politesse (Brown et Levinson, 1978 ; 1987), les approches de l'argumentation (Amossy, 2010 ; Perelman et Olbretchs-Tyteca, 1988 ; Platin, 1996), le concept de la préservation des faces (Goffman, 1973a ; 1973b ; 1974) et de l'analyse des actes de qualification péjorative (Laforest et Vincent, 2004).

2. Méthodologie de la recherche

> Selon C. K. Orecchioni (2007, p. 2) :
> Si l'on veut savoir comment les choses se passent vraiment dans les interactions quotidiennes, le seul moyen fiable consiste à enregistrer des échanges se déroulant entre personnes réelles, puis à les transcrire de la façon la plus fidèle possible, le corpus étant constitué à la fois par l'enregistrement (auquel il faut sans cesse revenir) et par sa transcription artefact indispensable pour pouvoir procéder commodément à l'analyse.

> Traverso (2007, p. 22) a affiné et complété ce point de vue en ces termes :
> L'analyse des interactions repose sur une méthode inductive, elle part des données en cherchant à identifier des comportements interactionnels récurrents, pour en proposer des catégorisations et formuler des généralisations. La démarche est résolument descriptive. Elle se fonde sur l'observation, l'enregistrement et la transcription minutieuse d'interactions authentiques.

L'analyse des interactions quotidiennes impose le recours à une approche empirico-inductive (une approche qualitative) centrée sur l'analyse fine des interactions verbales (et non verbales) entre apprentis et passagers dans les transports urbains informels au Sénégal.

Le corpus est constitué de données recueillies sur une période de deux mois dans la région de Dakar, incluant :

- une observation participante à bord de « Ndiaga Ndiaye » et de « cars rapides » ;
- un enregistrement audio d'interactions quotidiennes entre apprentis et passagers ;
- des notes ethnographiques sur le comportement, les gestes, les postures et les réactions émotionnelles.

Les interactions retenues pour l'analyse présentent au moins un des éléments suivants :

- un désaccord explicite (sur le prix, la monnaie, la place assise, etc.) ;
- une montée en tension verbale (ton agressif, insultes, ironie) ;
- une tentative de résolution ou d'évitement du conflit.

L'analyse repose sur deux approches complémentaires :

- l'analyse conversationnelle : segmentation des échanges en tours de parole, identification des marqueurs de conflit (interruptions, reformulations, justifications, etc.)
- l'analyse des actes de langage : identification des actes illocutoires (ordres, reproches, excuses, menaces) et des stratégies de politesse ou d'impolitesse (Brown & Levinson, 1987).

Les outils théoriques mobilisés tournent autour de :

- l'ethos prédiscursif qui constitue l'image sociale associée aux apprentis avant même qu'ils ne prennent la parole ;
- la théorie de la face qui est la gestion de l'image de soi dans l'interaction ;
- la politesse et de l'impolitesse : stratégies pour atténuer ou accentuer les tensions.

Après avoir présenté le cadre méthodologique de l'étude, nous analysons nos données dans la section suivante.

3. Analyse des interactions conflictuelles

Les interactions entre apprentis et passagers dans les transports urbains sénégalais sont marquées par une forte densité pragmatique. Elles mettent en évidence des tensions sociales, des négociations implicites et des stratégies discursives qui traduisent des rapports de pouvoir et des enjeux identitaires. Trois grands types de conflits ont été identifiés dans le corpus : la tarification, le refus de rendre la monnaie et les comportements jugés agressifs.

3.1. Conflits liés à la tarification

Généralement, ces types de conflits surgissent lorsque le prix fixé par l'apprenti (désormais A1) est jugé excessif ou incohérent par le passager (P1). L'extrait suivant a été enregistré à la gare des Beaux maraichers[1] :

A1.1. Hee soxna si foo jëm yaw ?
(Hey ! Madame, toi, où vas-tu ?)
P1.2. Ngaay
(À Ngaye)
A1.3. 6.000 la
(Le tarif c'est 6. 000 francs)
P1.4. 6.000 moom duma ko fay. Ngaay gii
(Je ne vais pas payer 6. 000 francs. Ngaye n'est pas aussi éloigné)
A1.5. Waay soo ko fayul yaa xam ↑yendu fi ↑
(Si tu ne peux pas payer ce tarif, c'est ton problème, passe la journée ici, si tu veux)
P1.6. Hee yaw danga reew de. Man duma sa moroom. Nii rekk ngeen def kenn yaru leen
(Hey ! Toi, tu es très indiscipliné. Moi, je ne suis pas ton égale. Vous êtes très mal éduqués)
A1.7. Yaw dooma yar sa moroom duma yar. Dimbalileen nit ñi. Yorooleen bëgg a tukki. Jógal fii waay.
(Ce n'est pas à toi de me donner une éducation, ni aucune autre personne d'ailleurs. Foutez-nous la paix, vous ne pouvez pas vous payez un billet et vous voulez voyager. Otes-toi de ma vue.

[1] La gare des Beaux Maraîchers, située dans le département de Pikine (région de Dakar), constitue le plus grand garage interurbain du Sénégal. Ce lieu stratégique, au cœur de la mobilité urbaine et régionale, concentre une intense activité sociale et commerciale, et représente un espace privilégié pour l'observation des interactions entre apprentis et passagers.

P1.8. Hã yaw xamadi nga de (voix tremblante+larmes aux yeux). Dingeen liggéey ba sonn doo leen am dara.
(Que tu es indiscipliné. Vous passerez toute votre vie à travailler, mais vous ne réaliserez absolument rien)
A1.9. Merde nga naan doo leen am dara, soo dee Yàlla mayal sa bopp paas
(Merde ! Je m'en fous totalement de ce que tu dis, si tu étais capable de quelque chose, tu allais pouvoir payez ton billet)
P1.10. Baax na jërëjëf. Bu doon sa nday it nii nga koy tontoo.
(Merci beaucoup ! Tu te comporterais de la même manière avec ta mère)

L'un des rituels décrits par les conversationnalistes, est absent dans l'organisation globale de cette interaction : la séquence d'ouverture. Cette séquence

> « correspond à la mise en contact des participants. Elle comprend matériellement les salutations obligatoires dans la majorité des cas » (Traverso, 2007, p. 32).

La salutation, qu'elle soit verbale ou physique, constitue un rituel qui ponctue et détermine la nature d'une relation. Dès que l'entrée en contact avec autrui, elle apparait comme le moyen privilégié d'établir ou de rétablir un lien social avec ce dernier. Son absence dès le début de l'échange entre les acteurs peut être interprétée comme un indice annonciateur d'un débat à multiples rebondissements.

Dès la première intervention, le locuteur fait une incursion territoriale. L'acte de langage interrogatif qu'il effectue est une attaque directe à la face négative de l'interlocuteur. La présence de l'interpellation dans l'acte (hee) renforce le degré de gravité du FTA. Étant un acte ardent de premier degré, il ouvre la voie à une violence potentielle, susceptible de basculer rapidement vers une forme de violence embryonnaire. Ce glissement s'observe clairement dans l'extrait 5, lorsqu'en 4, P1 refuse de payer le tarif fixé par A1. Par ce refus, P1 porte atteinte à la face positive de A1 et à son amour-propre. Ainsi, la montée en tension se cristallise dans cette intervention qui a l'allure plutôt d'un énervement. A1 enchaine alors deux actes relevant de la violence verbale fulgurante : le premier (waay soo ko fayul yaa xam ↑[2]) est un expressif ardent de premier degré ; le second (yendu fi ↑[3]) est un directif, également ardent de premier degré. Dans les deux cas, la nature ardente de l'acte est renforcée par l'intonation montante, la gestuelle provocatrice et le regard agressif, traduisant l'état colérique du locuteur.

Analysé du point de vue de la politesse, l'acte correspond à la première stratégie décrite par Brown et Levinson (1987, p. 69) : *Do the FTA on record (without redressive action, baldly)*[4]. Cette stratégie traduit une attaque directe, sans atténuation ni précaution, et relève de l'impolitesse[5] (linguistique). Selon l'argument par la force des

[2] Mais toi, si tu ne le payes pas, va te faire foutre !
[3] Que tu passes la journée ici.
[4] Sans actions réparatrices.
[5] Culperer (1996 : 356) classe ce type d'acte dans la première stratégie de son schéma d'impolitesse, laquelle correspond à : Bald on record impoliteness – The FTA is performed in a direct, clear, unambiguous and concise way in circumstances where face is not irrelevant or minimised.

croyances partagées, il est socialement répréhensible d'insulter sur la place publique, d'autant plus que lorsque l'acte est dirigé vers une personne plus âgée, qui pourrait, de surcroit, avoir l'âge de sa mère. Ce type de transgression sociale accentue la gravité de l'acte menaçant la face, en rompant avec les normes de respect et de hiérarchie générationnelle.

Dans l'extrait 6, P1 recourt à un acte de condamnation pour répliquer. Elle attaque frontalement son interlocuteur, accomplissant ainsi un « *FTA on record* [6]», sans redressement selon la typologie de Brown et Levinson. Son intervention est rythmée par une succession de trois assertifs ardents de premier degré, accompagnés de gestes et d'une tonalité qui aggrave le degré de gravité du FTA. Chacun de ces énoncés est plus rabaissant que le précédent, traduisant une volonté explicite de disqualification.
Comme évoqué précédemment, l'ethos prédiscursif associé à la figure de l'apprenti, souvent perçu comme insolent et peu éduqué, ne joue pas généralement en sa faveur, P1 s'appuie sur cette représentation pour formuler une nouvelle attaque. Sur le plan argumentatif, elle mobilise deux procédés: l'argument de la culpabilité par association et celui de l'homme de paille. Le premier dévalorise l'ensemble des apprentis en les assimilant à une catégorie homogène et négativement connotée, à travers le pronom de la troisième personne « **leen »**, dont la portée est généralisante et destructrice. Le second réduit la position professionnelle de l'interlocuteur à sa version la plus critiquable, la moins honorable, niant toute complexité ou légitimité à son rôle. La violence verbale se cristallise dans cette séquence, et l'escalade interactionnelle atteint un seuil critique. Il s'en est fallu de peu pour que les deux protagonistes en viennent aux mains. À cette succession d'actes de langage menaçants, A1 répond de manière symétrique, par des actes encore plus menaçants, renforçant ainsi la dynamique conflictuelle et l'intensité de la confrontation.

Dans l'extrait 7, le locuteur débute sa prise de parole par un assertif qui prend la forme d'un auto-jugement (yaw doo ma yar+sa moroom duma yar[7]). En affirmant, en substance, que personne ne peut l'éduquer, il reconnait son acte d'indiscipline. Par inadvertance, il réalise un Face Threatening Act envers ses propres faces. Il enchaine ensuite avec un directif (Dimbalileen nit ñi)[8] et un assertif (yorooleen bëgg a tukki)[9], tous deux ardents de premier degré. Réciproquement, pour disqualifier les autres passagers, au-delà de P1, le locuteur déploie la stratégie de l'argument de la culpabilité par association, marqué par le pronom « **leen** ». Sa réplique prend la forme d'une réponse collective, qui peut être interprétée comme un raisonnement causal visant à justifier son comportement décrié. En enchainant subrepticement par un directif ardent de premier degré, combinant regard et gesticulation très menaçant, A1 décide d'exacerber la tension. La dynamique interactionnelle atteint ici un point de non-retour. La relation personnelle entre les protagonistes se désagrège, et le passager décide de se retirer. Toutefois, avant de partir, elle verbalise une dernière attaque, moins virulente mais toujours marquée par une violence verbale polémique. Malgré un état colérique

[6] Un FTA sans ménagement
[7] Ce n'est pas à toi de m'éduquer, ni aucune autre personne d'ailleurs.
[8] Laissez les gens en paix.
[9] Vous êtes pauvres et vous voulez voyager.

manifeste, cette ultime intervention témoigne d'une volonté de clore l'échange sur une note conflictuelle, sans basculer dans la violence physique.

Dans l'extrait 8, l'interlocuteur a recours à un *parler faible* qui dissimule son mal-être. Son intervention débute par un expressif ardent de second degré (*hã yaw moom xamadi nga*↓)[10], adouci par le substantif « xamadi », forme atténuée de « reew », qu'elle avait employé précédemment. Sa voix tremblante et les larmes qui coulent sur son visage traduisent des émotions négatives qui découlent d'une perte de face qu'elle tente de recouvrer vaille que vaille. La suite de son intervention a l'allure d'un appel à la malédiction (*dingeen liggéey ba sonn doo leen am dara*)[11]. Rappelons que l'appel à la malédiction est un acte purement disqualifiant. Faisons entendre, à ce propos, la voix de Fracchiolla et al. (2013, p. 43) en ces termes :

> L'appel à la malédiction vient aussi intensifier la disqualification des individus en prolongeant l'agression dans la formulation d'un souhait que ces derniers soient poursuivis par le malheur. L'énonciateur a non seulement frappé en disant du mal, mais il insiste sur le fait que cet acte de condamnation n'est pas suffisant et que d'autres forces frapperont […]

Il s'agit ici d'un constatif dans lequel la passagère mobilise la précarité sociale des aides-chauffeurs comme argument de disqualification. En s'appuyant sur une représentation stéréotypée de leur condition, elle se permet de les déprécier librement et de leur souhaiter du mal, dans un registre qui mêle violence verbale et jugement moral. Ce discours contraste fortement avec le dicton wolof: « *xale bu yarawul dina liggéey ni mbaam, yàq ni golo*[12] », qui valorise l'éducation comme rempart contre la déchéance sociale et comportementale. Ce proverbe, porteur d'une sagesse populaire, rappelle que l'indiscipline n'est pas une fatalité, mais le fruit d'un manque de transmission des valeurs. Ainsi, le contraste entre la parole de la passagère et la norme culturelle souligne une rupture entre la violence du quotidien et les idéaux éducatifs partagés.

Dans l'extrait 9, A1 réagit violemment à l'attaque précédente, transgressant les normes de civilité et les principes de la discussion rationnelle. Sa prise de parole débute par un expressif ardent de premier degré (*Merde nga naan doo leen am dara*), qui constitue une insulte explicite adressée à une personne potentiellement assimilable à une figure maternelle ou grand-parentale. Le degré de gravité du Face Threatening Act (FTA) atteint ici son paroxysme. L'aide-chauffeur adopte une posture de confrontation totale, visant à irriter son interlocutrice sans ménagement. Dans le contexte socioculturel sénégalais, une telle transgression des normes de savoir-vivre et de respect intergénérationnel est socialement inadmissible, voire moralement condamnable. Pourtant, le locuteur semble indifférent à ces conventions. Sa seule préoccupation est la préservation de sa face, mise à mal par les attaques précédentes. Dans la suite de son intervention, A1 tourne en dérision la « prophétie » formulée par

[10] Ah ! Que tu es indiscipliné !
[11] Vous allez travailler toute votre vie, mais vous n'allez rien réaliser.
[12] Un indiscipliné risque de se défoncer comme un âne, mais il ne pourra rien réaliser.

l'usager, en recourant à un raisonnement causal de type pragmatique (*soo dee Yàlla mayal sa bopp paas*). Ce raisonnement repose sur une double articulation:
- Cause: « Tu n'es pas Dieu, donc tu ne peux prédire l'avenir. »
- Conséquence: « Si tu l'étais, tu aurais pu te payer le tarif. »
Ce renversement argumentatif vise à disqualifier la parole de l'usager en la ramenant à une prétention infondée, tout en réaffirmant la position de l'aide-chauffeur dans l'échange. L'acte, bien que agressif, révèle une tentative de réappropriation du pouvoir interactionnel par le biais d'une logique discursive.

S'inspirant, peut-être, de la maxime wolof, « *mag du xuloo ak xale* »[13], le passager tente de désamorcer la tension en recourant à la formule conclusive « *jërëjëf baax na* »[14]. Néanmoins, elle lance les dernières hostilités en verbalisant une réprimande dont la visée est de faire constater à l'autre son écart de comportement, son imprudence. Pour ce faire, elle recourt à un raisonnement causal de type principiel, fondé sur une norme morale implicite : le principe étant : « une personne qui respecte sa mère n'insulte jamais celle d'autrui ». La conséquence inéluctable engendrée est : « celui qui insulte la mère d'autrui ne respecte pas la sienne ». C'est une façon aussi de produire des anti-FFAs pour la face positive de A1.

Cette séquence analysée révèle une dynamique conflictuelle entre deux composantes sociales contraintes de collaborer, mais la nature de leur relation demeure extrêmement tendue. La conversation qui les engage se présente comme une déconstruction mutuelle accentuée par la production de FTAs de part et d'autre. Dans quel but ? La crainte de perdre la face sous toutes ses formes. Ceci est bien plus visible dans l'interaction suivante enregistrée sur l'axe Keur Massar-Colobane[15] :
A2. 11 : […] yéegal ñu dem
(On y va, prends place)
P2. 12 : duma fay 350 de, kolobaan 300 rekk la
(Je ne vais pas payer 350, le tarif pour rallier Colobane c'est seulement 300 francs)
A2. 13 : yaw tiit nga de grand (rire)
(Tu es très avare (rire)
P2. 14 : hee boy séquma ak yaw loolu
(Hey jeune homme, je ne suis pas ton égale)
A2. 15 : man damay kaf rekk
(Je te taquine seulement)
P2. 16 : dangeen reew torop
(Vous êtes trop indisciplinés)
A2. 17 : yaw duul may seral ngay tàngal ↑
(Toi, merde, j'essaie d'arrondir les angles, tu essais d'en remettre une couche)
P2. 18 : damay ñuus sa nday léegi
(J'encule ta mère tout de suite)
A2. 19 : sa data yaay
(J'encule ta mère)
(Échange de coups de poing).

[13] Un adulte ne se dispute pas avec un enfant.
[14] Merci ! C'est bon !
[15] C'est l'axe la plus bouillante. Cela n'est pas étonnant parce qu'elle est la plus fréquentée actuellement.

Cette interaction illustre de manière achevée une position prise antérieurement par le GRVV[16], selon laquelle le recours à la violence physique est l'ultime alternative à la violence verbale fulgurante. Comme observées dans les séquences précédentes, les rituels de salutation, pourtant fondamentaux dans la culture interactionnelle sénégalaise, sont absents, ce qui contribue à installer un climat de tension dès les premiers échanges. Les premières lignes de cette interaction s'articulent autour de la négociation d'un tarif, jugé excessif par le passager. La différence de 50 francs, considérée comme insignifiante par l'apprenti, devient pourtant le déclencheur du conflit. Dans l'extrait 13, l'assertif modeste, bien qu'atténué par le rire, a déclenché un malentendu interactionnel. Suivant le registre des émotions extériorisées, l'interlocuteur a interprété le rire comme une moquerie, donc un rire sarcastique. Son mécontentement est exprimé dans l'extrait 14 qui fonctionne comme une menace implicite.

Dans l'extrait 15, l'aide-chauffeur essaye de désamorcer la tension, en effectuant un assertif complétement adouci. Cependant, la négociation conversationnelle semble faillir. P2 décide d'exacerber les tensions, en effectuant un expressif ardent de premier degré (dangeen reew torop). Sur le plan argumentatif, le recours à l'argument de la culpabilité par association accentue, au-delà de A2, la discréditation des autres apprentis. Ce qui, visiblement, a orienté l'interaction vers un échange d'insultes, rompant avec les limites socialement admises de l'usage de la langue dans l'espace public.

Dans l'extrait 14, *l'insultaire*, recourt à un parler fort, exhibant sa puissance, reproche à *l'insulté* son « manque de coopération ». Avec une succession de marqueurs et de déclencheurs de conflits verbaux-physiques (regard agressif, proxémie, gestuelle menaçante, etc.), traduisant colère, haine et dégout, A2 fulmine son interlocuteur, basculant ainsi l'échange dans une violence verbale de haute intensité. La suite de l'interaction (intervention 17 et 18) est ponctuée par une succession d'insultes, exprimée sous la forme d'expressif ardent de premier degré, qui viole l'ensemble des valeurs et croyances partagées véhiculées dans l'espace public. Naturellement, une telle violence, aussi inouïe, ne pouvait avoir un autre point de chute que la violence physique.

3.2. Le refus de rendre la monnaie

Refuser de rendre la monnaie, pratique courante chez les aides-chauffeurs, constitue un déclencheur récurrent de tension entre eux et les usagers. Cette action, bien que souvent minimisée par les professionnels du transport, est perçue par les usagers comme une forme d'abus, voire de mépris. Elle cristallise des enjeux de justice interactionnelle, de respect mutuel et de reconnaissance sociale.

Dans la séquence suivante, l'interaction s'ouvre sur une demande de restitution de monnaie, formulée par le passager sur un ton assertif. L'aide-chauffeur, en réponse, adopte une posture défensive, souvent marquée par un expressif ou un directif ardent

[16] Groupe de Recherche sur la Violence Verbale

de premier degré. L'absence de modalisation, le ton sec ou ironique, et parfois le recours à des gestes d'évitement (regard détourné, silence prolongé) traduisent une volonté de minimiser la légitimité de la demande.
P3.20 : Apprenti sànq ba léegi maa ngi lay laaj sama weccit
(Apprenti, depuis tout à l'heure je te demande la monnaie)
A3.21 : Yoraguma weccit, teeyal
(Je n'ai pas encore de monnaie, fais doucement)
P3.22 : Ma ne Fann laay wàcc jox ma sama xaalis
(Je descends à Fann, donne-moi la monnaie)
A3.23 : Yaw toppal fii nga naan ma xaalis fanweer rekk nga mel ni ku tiit nii (rire)
(Toi, tu m'emmerdes, je ne te dois que 150 francs seulement, on dirait que tu es cupide)
P3.24 : Xoolal dooma yoreel sama xaalis dima jaay reewaande, dama lay def lu dëgg ndayam léegi du yàgg sax
(Ecoute-moi, tu ne peux me devoir de la monnaie et tenir ces propos discourtois en mon encontre, j'encule ta mère tout de suite)
A3.25 : Mag bu tol ni yaw di saaga ndax fanweer
(Quelqu'un de ton âge ne devrait pas prononcer des insultes pour 150 francs seulement)
P3.26 : Déggal li ma la wax rekk fa laa yam ↑
(Ecoute bien ce que je t'ai dit, je n'en rajouterai pas)
A3.27 : Léegi joxuma la, loo ci man ↑
(Maintenant, je ne te donne rien, et puis quoi ?
P3.28 : Su dee reew ngay jaay maa la gën a reew fuuf
(Si tu veux me montrer que tu es indiscipliné, je le suis autant que toi)
A3.29 : Man duma jaayante reewande ak mag
(Personnellement, je ne mesure pas mon indiscipline avec une personne plus âgée que moi)

Les interventions 20, 21 et 22 marquent une transition rapide de la violence potentielle à une violence cristallisée, qui s'installe durablement dans le reste de l'interaction. Dans l'extrait 23, face à l'accumulation des reproches formulés par P3, A3 produit une réplique particulièrement incisive. Sur le plan socio-discursif, cette réplique présente une double nature: elle constitue à la fois une opposition au dire de l'interlocuteur, par un acte de dénégation ou de réfutation, et une pression exercée sur lui, sous forme de requête. Cette dernière est marquée morphologiquement par le suffixe –**al** dans « **toppal »**, signalant un directif ardent de premier degré.
L'acte est renforcé par deux éléments:
- La quantification « fanweer rekk », qui tend à minimiser la gravité de l'offense et à relativiser l'enjeu de la monnaie à rendre.
- Le rire sarcastique, qui fonctionne comme un marqueur de moquerie et d'ironie, accentuant la disqualification de l'interlocuteur.
Selon la logique communicative de l'apprenti, la somme modique réclamée ne justifie pas, à ses yeux, une telle indignation. Cette minimisation, perçue comme une forme de mépris, suffit pour déclencher la colère du passager. Dans l'extrait 24, ce dernier réagit par un raisonnement causal de type principiel, fondé sur une norme morale implicite:
- Principe : « Si tu me dois de l'argent, tu ne peux pas me manquer de respect. »

- Conséquence : La transgression de ce principe entraîne une réaction émotionnelle forte, susceptible de basculer vers la violence physique, comme le suggère la réactive de l'usager. Sur le plan pragmatique, l'acte réalisé est un expressif ardent de premier degré. Sur le plan socio-discursif, il s'agit d'une condamnation directe de l'interlocuteur, centrée sur sa personne et son comportement. L'action discursive générant le conflit est à la fois une insulte et une menace, deux actes qui, dans le contexte wolof, sont culturellement imbriqués: l'insulte est perçue comme une menace, et inversement.

Dans l'extrait 25, il n'y a rien dans l'interaction qui semble présumer la réalisation d'un acte menaçant envers la face du passager. Cependant, implicitement, disons ironiquement, la qualification péjorative est à la fois portée sur l'être et sur le faire ; sur l'être parce que selon lui, une personne d'un certain âge ne devrait pas avoir un comportement aussi agressif. Sur le faire, parce qu'il considère qu'une vieille personne ne devrait pas proférer des insultes à cause d'une somme aussi insignifiante comme 150 francs. L'aide-chauffeur fait ainsi recours à la violence verbale détournée. Ce type de violence, bien que moins piquant que les deux autres, peut faire très mal selon les interprétations de l'interlocuteur.

Dans l'extrait 26, le passager recourt à un directif renforcé (par une intonation montante). L'action discursive réalisée est une menace. La nature de l'opposition est alors une pression sur l'interlocuteur. L'intention communicative recherchée est d'intimider ce dernier, lui faire peur afin qu'il lui rende sa monnaie, ce qui, du reste, n'a aucune incidence sur la nature de la relation. En 27, face à la menace de P3, A4 répond par un acte de défiance, lequel a poussé son adversaire en 28, sur le plan socio-discursif et pragmatique, à produire des FTAs envers ses propres faces. Il est socialement condamnable, pour une personne de son âge, de tenir des déclarations du genre « je suis plus indiscipliné que toi… ». C'est pourquoi, dans l'intervention suivante (en 29), A3 a recours à l'argument de l'homme de paille pour déprécier à volonté la position prise par l'autre.

Cette joute verbale est marquée par deux types d'opposition apparentés : l'opposition, dans certains cas, est centrée sur le dire d'autrui. Dans d'autres cas, elle est focalisée sur la condamnation de l'autre et l'exercice d'une pression sur lui. Alors argument ad hominem et ad personam sont les leviers qui sous-tendent cette interaction. Les actes de langage et actions discursives qui y sont réalisés tournent autour de la dénégation, du reproche, de la médisance, de l'insulte, de la menace et de la requête. Des phénomènes similaires peuvent être retrouvés dans l'interaction suivante enregistrée dans la banlieue.

P4.30 : Apprenti sama monnaie
(Apprenti, rends-moi la monnaie)
A4.31 : Teeyal
(Doucement !)
P4.32 : Lan laay teey
(Pourquoi devrais-je faire doucement ?)
A4.33 : Ma ne nga xaar

(Je te demande d'attendre)
P4.34 : Bu ma ko waxaat
(Ne me répète plus jamais ça)
A4.35 : Su ma la ko waxaatee
(Et si je le répétais)
P4.36 : Bu boobaa ngay comprendre
(Je ferais ce que j'aurais à faire)
A4.37 : Nekkal foofu di ndellu rekk ak a yaay faalu
(Continue de frimer et de te comporter comme une femme)
P4.38 : yaw daal boy su nekkee danga reew dinaa ci xam dara
(Si tu es indiscipliné, j'en saurai quelque chose)
A4. 39 : Doo def tus ak sa wax ju bare
(Tu n'es rien, tu parles trop)

Tout au long de cet échange, on note l'absence d'actes de langage ardents de premier degré. Les deux interlocuteurs ont fait recours à des actes de langage indirects. On remarque notamment l'utilisation d'une intonation de voix calme, même si l'on constate que les répliques de l'apprenti deviennent de plus en plus polémiques. En effet, dans l'extrait 31, il diffère l'action de rendre la monnaie en demandant à P4 de patienter. Cet acte directif, dans une interaction aussi symétrique, a comme implication interactionnelle l'usurpation de la position haute, laquelle est contestée, en 32, dans le jeu interlocutif. Cependant, A4 reprend sereinement son attitude dominatrice pour ordonner à son interlocuteur de patienter. Visiblement, il n'est pas encore dans les dispositions de lui rendre sa monnaie. Cela est assez suffisant pour cristalliser la montée en tension dans le reste de l'interaction.

Dans la ligne 33, A4 insiste dans sa stratégie dominatrice marquée par l'injonction, la requête du faire. Dans l'intervention suivante, P4 est manifestement énervé par la stratégie déployée par l'autre qui vise sensiblement à le rabaisser. À cet acte, il répond par la menace. L'état psychologique exprimé par un tel acte étant la crainte, il veut alors « faire peur », en recourant lui-aussi à un directif. Ici, l'acte de menace ne semble pas réussir puisque l'interlocuteur réplique par un acte de défiance en 35.
Toute la suite de l'interaction vacille entre menace implicite, acte de mépris, stratégies d'attaque-défense-auto-défense, substantifs et expressions dévalorisantes tels que « ndellu »[17], « yaay faalu »[18], « reew »[19] et « wax ju bare »[20].
La prochaine section sera consacrée à l'analyse des écarts de comportement qui sont susceptibles de générer des tensions et des conflits entre les passagers et les apprentis dans le cadre des transports urbains informels.

[17] Se donner de l'importance.
[18] Se comporter comme une femme.
[19] Etre indiscipline.
[20] Trop parler.

3.3. Les comportements perçus comme agressifs

Par comportements agressifs, il faut comprendre tout agissement verbal, non verbal et paraverbal visant à altérer la nature des relations entre les aides-chauffeurs et les usagers. Que de mots « déplacés », de tournures ironiques, de « parler vulgaire », etc. constituent les principales sources de la montée en tension. Analysons la séquence suivante pour mieux nous en apercevoir.

A5.40 : Xale bu mool bi yeegal mu gaaw
(Hey femme fessue, viens monter ici)
P5.41 : regleel laa wax
(Mesure tes paroles)
A5.42 : Yaw bu la neexee sax bul paas moo mool kay
(Toi, si tu veux, ne paies pas le tarif, que tu es admirable !)
P5.43 : hee duma sa moroom
(Hey, je ne suis pas ton égale)
A5.44 : yaa fi mool ma wax ko
(Tu ne peux pas m'empêcher de contempler ta beauté)
P5.45 : Yaw mënoo ma bàyyi ak sa ñaawaay ak sa foroxaay
(He toi, tu ne peux pas me laisser tranquille. Non seulement tu es vilain, mais aussi tu sens mauvais)
A5.46 : Yaw ma lay sagal ngay pentiiru ak sa yu dog ne mbuusu ndox
(Je ne faisais que te flatter, mais tes fesses sont aussi moles qu'un sachet d'eau)
P5.47 : ay mbaam ngeen rekk
(Que vous êtes comparables à des ânes)
A5.48 : Xanaa kon yaw dàngin nga
(Donc toi, tu es une guenon)
P5.49 : Chauffeur may ma ma wàcc sa kii dafa xamadi torop
(Chauffeur, arrête-toi. Je vais descendre. Ton apprenti est trop indiscipliné)

Dans l'extrait 40, aucun élément structurel ne permet d'identifier un acte de langage explicitement menaçant. Il s'agit d'un assertif ardent de second degré. Pourtant, la tension prend source avec le recours à un parler vulgaire et l'utilisation du substantif « xale » et du qualificatif « mool ». Ces termes, dans le contexte social sénégalais, sont particulièrement problématiques lorsqu'ils sont adressés à une personne plus âgée, surtout en l'absence de toute relation préalable ou de familiarité. La déontologie de la discussion exigerait une autre forme d'accroche. Tenir, avec insistance, de tels propos peut basculer l'acte de communication dans l'incompréhension, et peut-être vers la violence verbale. C'est d'ailleurs ce que nous notons avec A5 dans son intervention 42 avant qu'un rappel à l'ordre ne lui soit opposé en 43. Dans cet extrait, le passager essaie de lui remettre à sa place. Elle le dévalorise en recourant à l'expression minimisant « duma sa moroom »[21]. Mais cet acte de dénégation n'a pas l'air d'affecter ou d'impacter sur l'orientation communicative de A5 qui continue de piocher dans le vocabulaire du langage vulgaire wolof.

[21] Je ne suis pas ton égale.

Dans la suite de l'interaction, on passe d'une amorce de la violence à une violence cristallisée. La nature de l'opposition est centrée sur la condamnation réciproque d'autrui. L'interaction est alors circonscrite autour d'une passe d'arme rythmée par la moquerie. Dans l'extrait 45, P5 fait recours aux qualificatifs « ñaawaay »[22] et « foroxaay »[23] pour recouvrer « sa paix ». Selon elle, une personne aussi laide que mal civilisée devrait s'abstenir à apprécier sa beauté. Et généralement, ce sont des substantifs qui choquent, qui font mal et qui dévalorisent la face positive de la cible. Ils ont des conséquences plus ou moins « dramatiques » et des facteurs aggravants tels que le rire coopératif des autres usagers peut les rendre encore plus « dévastatrices ». La réplique de A5 témoigne d'un état très colérique. Il a recours à la métaphore et au vocabulaire vulgaire pour comparer les fesses de la dame à la mollesse d'un sachet d'eau. Dans la paire adjacente 47 et 48, les deux acteurs recourent mutuellement à la métaphore du langage animal pour se disqualifier mutuellement. Pendant que l'un assimile l'autre à un âne, ce dernier, à son tour, le compare à une guenon. L'un, se servant de l'argument de la culpabilité par association, décrie un comportement condamnable, tout sauf civilisé, digne de celui d'un âne. L'autre, se dédisant, dévalorise le physique de son interlocuteur qu'il traite de « vilaine ». Dans l'extrait 49, avant d'abdiquer, l'usager reproche à l'apprenti son mauvais comportement, son manque d'éducation.

L'analyse a permis de comprendre que les interactions conflictuelles entre les deux composantes dans les transports urbains sénégalais vont au-delà des malentendus pragmatiques ou des dysfonctionnements transactionnels. Elles traduisent plutôt des dynamiques sociales plus profondes, où se jouent des rapports de pouvoir, des représentations culturelles et des tensions identitaires.

Conclusion

Cette recherche s'inscrit fondamentalement dans le cadre des transports urbains informels au Sénégal. L'un des maillons essentiels de ce secteur, les apprentis, est souvent perçu à travers un prisme négatif, associés à l'impolitesse, au manque d'éducation et à l'agressivité. L'objectif général de cette étude était de comprendre comment ces représentations influencent l'interprétation de leurs discours à travers les interactions sociales (entre eux et les passagers).

Sur le plan théorique, l'étude a mobilisé une approche sociopragmatique et interactionnelle, en s'appuyant notamment sur les notions de face, de politesse et d'impolitesse, mais aussi sur les notions d'ethos prédiscursif et discursif. Méthodologiquement, la recherche s'est fondée sur une démarche empirico-inductive, combinant une observation participante, des enregistrements audio et des notes ethnographiques.

Les résultats montrent que les apprentis, bien qu'interprétés comme agressifs, développent des stratégies discursives (provocation, ironie, insultes) qui peuvent être

[22] Laideur.
[23] Se sentir mauvais.

vus comme des tentatives symboliques de reconquête de leur légitimité sociale. Nous avons constaté que les conflits émergent et surgissent lorsque deux exigences entrent en collision : l'apprenti veut imposer son autorité alors que le passager revendique et exige le respect de sa face. Ainsi naissent des attaques directes réciproques, et donc une prépondérance de la violence verbale fulgurante. Cela traduit une absence ou une inefficacité des stratégies de politesse.

Au-delà du cas des aides-chauffeurs dans les transports urbains au Sénégal, cette recherche invite globalement à explorer comment les pratiques langagières façonnent les rapports de pouvoir et les identités sociales dans les espaces publics. Ainsi, elle ouvre la voie à d'autres recherches comparatives et pluridisciplinaires.

Références bibliographiques

AMOSSY Ruth, 2010, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, Presses Universitaires de France.

AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éditions du Seuil.

BAKHTINE Mikhaïl, 1977, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Les Éditions de Minuit.

BROWN Penelope, LEVINSON Stephen, 1978, *Universals in language use: Politeness phenomena*, in Goody Esther (éd.), *Questions and politeness*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 56-89.

BROWN Penelope, LEVINSON Stephen, 1987, *Politeness: Some universals in language use*, Cambridge, Cambridge University Press.

CULPEPER Jonathan, 1996, *Towards an anatomy of impoliteness*, *Journal of Pragmatics*, vol. 25, n°3, pp. 351-367.

FRACCHIOLLA Béatrice, MOÏSE Claudine, ROMAIN Catherine, AUGER Nathalie (éds.), 2013, *Violence verbale. Analyse, enjeux et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

GOFFMAN Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : La présentation de soi*, Paris, Les Éditions de Minuit.

GOFFMAN Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 2 : Les relations en public*, Paris, Les Éditions de Minuit.

GOFFMAN Erving, 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1990, *Les interactions verbales. Tome 1*, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1992, *Les interactions verbales. Tome 2*, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1994, *Les interactions verbales. Tome 3*, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1996, *La conversation*, Paris, Éditions du Seuil.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2005, *Le discours en interaction*, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2012, *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris, Armand Colin.

LAFOREST Martine, VINCENT Diane, 2004, *La qualification péjorative dans tous ses états*, *Langue française*, n°144, pp. 59-81.

MOÏSE Claudine, AUGER Nathalie, FRACCHIOLLA Béatrice, ROMAIN Catherine (éds.), 2008, *La violence verbale. Tome 1 : Des perspectives historiques aux expériences éducatives*, Paris, L'Harmattan.

MOÏSE Claudine, AUGER Nathalie, FRACCHIOLLA Béatrice, ROMAIN Catherine (éds.), 2008, *La violence verbale. Tome 2 : Espaces politiques et médiatiques*, Paris,
L'Harmattan.

PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1970, *La nouvelle rhétorique. Traité del'argumentation*, Paris, Presses Universitaires de France.

PLANTIN Christian, 1996, *L'argumentation*, Paris, Éditions du Seuil.

SEARLE John, 1972, *Les actes de langage*, Paris, Hermann.

SEARLE John, 1982, *Sens et expression : Études de théorie des actes de langage*, Paris, Les Éditions de Minuit.

TRAVERSO Véronique, 2007, *L'analyse des conversations*, Paris, Armand Colin.

LES RÔLES DES FIGURES DANS LE LANGAGE

Georges Joseph RAZAFIMAMONJY

Université de Toliara
Madagascar

Reçu : 17/07/2026 **Évalué** :23/07/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Sans les figures rhétoriques, le langage serait tout simplement un outil dont la nécessité est problématique parce qu'à chaque événement nouveau, l'homme sera pris au dépourvu et sera contraint d'inventer à chaque fois de nouveaux mots qui finiront par compromettre la communication. Cette étude a pour objectif général de montrer que les figures, loin d'être de simples ornements du discours, constituent un principe anthropologique du langage : elles en assurent l'économie, en font un instrument de connaissance et autorisent le contournement des tabous linguistiques. L'approche notionnelle retenue reprend les trois tropes majeurs, la synecdoque, la métonymie et la métaphore, à partir de leur étymologie et de la théorie du GROUPE µ, qui fait de la métaphore une double synecdoque. La démarche est qualitative : elle procède par une analyse textuelle, menée strophe par strophe, du poème « Le beau navire » de BAUDELAIRE, avant d'élargir les acquis de cette lecture à une réflexion d'ordre anthropologique sur le fonctionnement général du langage.

Mots clés : Figures, synecdoque, métonymie, métaphore, interdit.

THE ROLES OF FIGURES IN LANGUAGE

Abstract: Without rhetorical figures, language would simply be a tool whose necessity is problematic because with each new event, man will be caught off guard and will be forced to invent a new noun every time, which will finally compromise communication. The general objective of this study is to show that figures, far from being mere ornaments of discourse, constitute an anthropological principle of language: they ensure its economy, make it an instrument of knowledge and allow linguistic taboos to be circumvented. The notional approach adopted here reconsiders the three major tropes, synecdoche, metonymy and metaphor, from their etymology and from the theory of GROUPE µ, which defines metaphor as a double synecdoche. The method is qualitative: it proceeds through a textual analysis, stanza by stanza, of BAUDELAIRE's poem "Le beau navire", before extending the findings of this reading to an anthropological reflection on the general functioning of language.

Keywords: Figures, synecdoche, metonymy, metaphor, forbidden.

Introduction

Les figures dont nous allons traiter sont la synecdoque, la métonymie et la métaphore, non seulement parce qu'elles sont les plus importantes en littérature, mais aussi parce qu'elles caractérisent la manière humaine de s'exprimer. La tradition rhétorique, de DUMARSAIS (1988 [1730]) à FONTANIER (1968), les a le plus souvent envisagées comme des ornements du discours, c'est-à-dire comme des écarts par rapport à un usage littéral qui, lui, serait premier. Or, si l'homme se définit par le langage, il faut rappeler avec CASSIRER que l'homme ne vit pas dans un univers de faits bruts, mais dans un univers de symboles (1972 [1923], p. 45) ; c'est justement par les figures que ce symbolisme s'actualise. De là notre problématique : les figures relèvent-elles d'un supplément esthétique dont le langage pourrait se passer, ou constituent-elles la condition même de son fonctionnement ?

Notre objectif général est de montrer que sans figures, c'est le langage lui-même qui serait impossible, car il serait contraint de nommer à nouveau chaque événement nouveau et deviendrait de la sorte inaccessible à toute acquisition, prenant chaque fois l'homme au dépourvu. Trois questions de recherche guident cette démonstration. Comment fonctionnent exactement la synecdoque, la métonymie et la métaphore, une fois débarrassées des définitions scolaires qui les confondent ? Quel rôle jouent-elles dans un texte où le corps féminin, objet d'interdit, doit être dit sans pouvoir être nommé ? Et dans quelle mesure ce qui s'observe dans le poème vaut-il pour le langage ordinaire, au point d'en faire un principe anthropologique ?

Pour y répondre, notre approche est d'abord notionnelle : elle reconstruit les trois tropes majeurs à partir de leur étymologie plutôt que de leur définition scolaire, souvent réductrice, et retient la théorie du GROUPE μ (DUBOIS, EDELINE, KLINKENBERG & MINGUET, 1977), qui fait de la métaphore une double synecdoque. Sur le plan méthodologique, la démarche est qualitative et procède par analyse textuelle : nous éprouverons ces notions sur un corpus unique, « Le beau navire » de BAUDELAIRE (1857-1861), lu strophe par strophe, avant d'en élargir les acquis par une réflexion d'ordre anthropologique nourrie de NIETZSCHE, RICŒUR, BLACK, LAKOFF et JOHNSON, GOFFMAN, DURKHEIM et BOURDIEU.

Notre étude procédera donc en trois temps. Nous préciserons d'abord le fonctionnement des trois tropes majeurs. Nous éprouverons ensuite cette approche sur le poème de BAUDELAIRE, afin de montrer que les figures y opèrent non seulement une fonction ornementale, mais aussi une fonction de contournement de l'interdit linguistique. Enfin, nous élargirons notre réflexion pour révéler que ces figures ne sont pas seulement des exceptions poétiques, mais gouvernent le langage dans son ensemble comme principe d'économie, moteur cognitif et outil de régulation des interdits, pouvant assurer sa créativité infinie.

1. Approche notionnelle : les trois tropes majeurs

Avant d'examiner chacun de ces trois tropes, il convient d'indiquer ce qui les réunit et ce qui les sépare. La synecdoque, la métonymie et la métaphore reposent toutes trois sur un transfert de signification à l'intérieur d'un même ensemble référentiel ; elles se distinguent par la nature du rapport qui unit les termes en présence. La

synecdoque opère un rapport d'inclusion entre une partie inaliénable et un tout ; la métonymie, un rapport de contiguïté entre deux termes autonomes ; la métaphore, enfin, combine deux synecdoques et suppose un trait sémantique commun aux deux termes. C'est dans cet ordre, qui va du plus simple au plus composé, que nous les examinerons.

1.1. La synecdoque

Nous allons commencer par la synecdoque. Tout d'abord, oublions la définition originale, celle de DUMARSAIS qui consiste à faire de la synecdoque une sorte de métonymie, car c'est de là que vient la confusion entre les deux cas (DUMARSAIS, 1988 [1730], p. 115). La compréhension de la synecdoque doit partir de son étymologie :

> Le terme grec sunekdokhé est dérivé du verbe sun-ek-dékhomai qui veut dire « recevoir ou accueillir ensemble » et, au figuré, « comprendre, saisir en même temps ». Il signifie « compréhension de plusieurs choses à la fois ; énonciation en termes implicites » (MEYER, 1993, p. 8).

Autrement dit, le mécanisme de la synecdoque est au cœur de cet instinct de l'homme à synthétiser ceux qui sont différents dans une même classe sur la base des mêmes propriétés. C'est pour cette raison que la littérature dédiée l'appelle figure d'inclusion. Ce qui nous permet de proposer la définition suivante : la synecdoque est une figure qui permet de dire le plus pour le moins ou le moins pour le plus. Dans le premier cas, nous avons la synecdoque généralisante et dans le second, la synecdoque particularisante au sein d'un ensemble inaliénable. C'est-à-dire que dans le cas de la généralisante, on prend une totalité pour une de ses parties inaliénables ; et dans celui de la particularisante, c'est une partie inaliénable qui représente la totalité.

Quelques exemples permettent d'illustrer ce mécanisme. Lorsqu'on annonce « une voile à l'horizon » pour signaler un navire, ou lorsqu'on demande « la main » d'une jeune fille pour la demander tout entière, on emploie une synecdoque particularisante : une partie inaliénable, la voile du navire, la main de la personne, tient lieu de la totalité à laquelle elle appartient. À l'inverse, lorsqu'on dit que « la France a remporté la rencontre » pour parler de son équipe nationale, ou que quelqu'un « gagne son pain » pour désigner sa subsistance tout entière, on emploie une synecdoque généralisante : c'est la totalité, ou le genre, qui tient lieu de la partie, ou de l'espèce. Dans les deux cas, le transfert demeure interne à un même ensemble : on ne sort jamais du navire, de la personne, du pays ou de la nourriture, et c'est cette inaliénabilité qui distingue la synecdoque de la métonymie.

1.2. La métonymie

En revanche, dans la métonymie, les parties de la totalité dans laquelle opère la figure ont une existence indépendante, de telle manière que le signifiant de l'une peut désigner l'autre. Le rapport n'est donc plus, comme dans la synecdoque, celui d'une partie inaliénable à un tout, mais celui de deux termes qui, tout en appartenant au même ensemble référentiel, conservent chacun leur autonomie sémantique. C'est ainsi qu'on reconnaît les métonymies du contenant pour le contenu, de la cause pour l'effet, de

l'instrument pour l'usager. C'est cette autonomie qui nous permettra, dans l'analyse du poème de BAUDELAIRE, de distinguer ce qui relève de la métonymie, comme la jupe pour ce qu'elle recouvre, de ce qui relève de la synecdoque, comme une partie du corps pour la femme entière.

1.3. La métaphore

En ce qui concerne la métaphore, nous souscrivons à la théorie du GROUPE µ qui stipule que cette figure reine est une double synecdoque (DUBOIS, EDELINE, KLINKENBERG, & MINGUET, 1977, p. 90) : le terme de départ, le comparé, est réduit en une synecdoque particularisante d'un trait sémantique, et le terme d'arrivée devient une synecdoque généralisante de ce trait sémantique. Ce qui veut dire que le trait sémantique sélectionné est commun aux deux termes.

Illustrons immédiatement la métaphore dans cette perspective. Quand Doña Sol s'adresse à Hernani en ces mots « *Vous êtes mon lion superbe et généreux* » (HUGO, 1830, p. 85), Hernani est d'abord converti en une synecdoque particularisante sous le thème du courage, puis le lion, terme d'arrivée, devient une synecdoque généralisante du courage.

Le tableau ci-dessous synthétise les critères qui distinguent ces trois figures, avant que nous ne les mettions à l'épreuve du corpus.

Figure	Relation entre les termes	Mécanisme	Exemple
Synecdoque	Partie inaliénable / tout, au sein d'un même ensemble	Généralisante (la partie pour le tout) ou particularisante (le tout pour la partie)	« *les voiles* » pour le navire
Métonymie	Termes autonomes, appartenant au même ensemble référentiel	Substitution par contiguïté (le contenant pour le contenu, la cause pour l'effet…)	« *la jupe large* » pour ce qu'elle recouvre
Métaphore	Deux synecdoques successives, reliées par un trait sémantique commun	Comparé > synecdoque particularisante ; comparant > synecdoque généralisante du même trait	« *Vous êtes mon lion* » (HUGO, 1830, p. 85)

Ces trois figures étant désormais distinguées les unes des autres, il reste à éprouver leur pertinence sur un texte. Le poème que nous avons retenu offre à cet égard un terrain privilégié : le blason du corps féminin y contraint le langage à dire ce qu'il lui est interdit de nommer, et met ainsi les tropes à l'épreuve de leur fonction la plus décisive.

2. Application au corpus : « Le beau navire » de BAUDELAIRE

Cette section s'organise en quatre moments. Nous présenterons d'abord le corpus et les raisons de son choix. Nous montrerons ensuite comment les figures y opèrent un

contournement de l'interdit qui pèse sur le corps féminin. Nous préciserons alors ce qu'est le blason, entendu comme mouvement simultané de censure et de postulation. Nous suivrons enfin le déploiement des figures dans l'ensemble du poème.

2.1. Présentation du corpus

Cette mise au point des figures va nous permettre d'envisager leurs rôles dans un poème de BAUDELAIRE : « Le beau navire » (1857-1861, pp. 77-78), qui thématise le blason du corps féminin ; ce qui exclut immédiatement toute tentative d'interprétation morale, comme tentent de le faire certains analystes en qualifiant le rapport de la femme avec le navire en termes d'infidélité.

Nous reproduisons ici le poème dans son intégralité, afin que l'analyse qui suit, menée strophe par strophe, puisse être suivie sur pièces :

LII. – Le beau navire

Je veux te raconter, ô molle enchanteresse !
Les diverses beautés qui parent ta jeunesse ;
Je veux te peindre ta beauté,
Où l'enfance s'allie à la maturité.

Quand tu vas balayant l'air de ta jupe large,
Tu fais l'effet d'un beau vaisseau qui prend le large,
Chargé de toile, et va roulant
Suivant un rythme doux, et paresseux, et lent.

Sur ton cou large et rond, sur tes épaules grasses,
Ta tête se pavane avec d'étranges grâces ;
D'un air placide et triomphant
Tu passes ton chemin, majestueuse enfant.

Je veux te raconter, ô molle enchanteresse !
Les diverses beautés qui parent ta jeunesse ;
Je veux te peindre ta beauté,
Où l'enfance s'allie à la maturité.

Ta gorge qui s'avance et qui pousse la moire,
Ta gorge triomphante est une belle armoire
Dont les panneaux bombés et clairs
Comme les boucliers accrochent des éclairs,

Boucliers provoquants, armés de pointes roses !
Armoire à doux secrets, pleine de bonnes choses,
De vins, de parfums, de liqueurs
Qui feraient délirer les cerveaux et les cœurs !

Quand tu vas balayant l'air de ta jupe large,
Tu fais l'effet d'un beau vaisseau qui prend le large,
Chargé de toile, et va roulant
Suivant un rythme doux, et paresseux, et lent.

Tes nobles jambes, sous les volants qu'elles chassent,
Tourmentent les désirs obscurs et les agacent,
Comme deux sorcières qui font
Tourner un philtre noir dans un vase profond.

Tes bras, qui se joueraient des précoces hercules,
Sont des boas luisants les solides émules,
Faits pour serrer obstinément,
Comme pour l'imprimer dans ton cœur, ton amant.

Sur ton cou large et rond, sur tes épaules grasses,
Ta tête se pavane avec d'étranges grâces ;
D'un air placide et triomphant
Tu passes ton chemin, majestueuse enfant.

BAUDELAIRE, C. (1857-1861). « Le beau navire ». Dans *Les Fleurs du Mal* (pp. 77-78). Récupéré sur https://www.ebooksgratuits.org › pdf › baudelaire, 30/08/2023

2.2. Figures et contournement de l'interdit

En tenant compte de l'interdit qui entoure la femme, nous pouvons dire que les figures sont une manière d'éviter de transgresser un tabou linguistique, dans une sorte d'euphémisme comme le signale un texte de BENVENISTE (1981 [1974], pp. 254-257). Cette nécessité découle d'un principe ontologique du langage : nommer, c'est faire exister (SARTRE, 1998, p. 66). Dès lors, on s'aperçoit que le rapport du titre au texte est celui d'une matrice avec son développement, selon l'attestation des vers suivants qui font du navire une métaphore de la femme :

> Quand tu vas balayant l'air de ta jupe large
>
> Tu fais l'effet d'un beau vaisseau qui prend le large

Le processus métaphorique s'articule en deux temps, conformément à la théorie du Groupe µ. D'une part, le comparé « *femme* » est réduit à une synecdoque particularisante : le balancement des hanches, suggéré par leur mouvement de roulis et de tangage pendant la marche. D'autre part, le comparant « *vaisseau* » devient une synecdoque généralisante de ce même processus, telle qu'il se manifeste lorsqu'un navire prend le large. Ce dispositif est renforcé par une métonymie textuelle, « *la jupe large* », qui repose sur un rapport de contiguïté entre le contenant et le contenu. L'accent n'est pas mis sur le vêtement, mais sur ce qu'il occulte ; l'impossibilité de désigner directement cet objet tabou confère à la métonymie, au même titre qu'à la métaphore, une fonction de médiation linguistique qui permet à la fois l'évocation et le respect de l'interdit.

2.3. Le blason du corps féminin : censure et postulation

Pour continuer, il nous faut préciser ce qu'est le blason du corps féminin. Il y a une tentation de croire que ce qui est érotique est la nudité féminine. Il y a une part de vérité dans cette affirmation, mais considéré de cette manière brute, l'érotisme échappe à la séduction, parce que, comme le souligne à juste titre Roland BARTHES :

> L'endroit le plus érotique d'un corps n'est-il pas là où le vêtement baille ? C'est l'intermittence qui est érotique : celle de la peau qui scintille entre deux pièces ; c'est le scintillement même qui séduit ou encore : la mise en scène d'une apparition / disparition (BARTHES, 1973, p. 19).

Il ne faut pas oublier qu'Éros tient de sa mère Pénia la pauvreté et de son père Poros la richesse. Autrement dit, l'érotisme commence par un manque (Pénia) comme une forme de censure, mais ensuite il y a le paradoxe suivant : ce que la censure interdit, elle le postule en même temps (Poros). Ce qui veut dire que le blason du corps féminin participe de l'érotisme en ce qu'il interdit et postule en même temps la nudité féminine.

L'expression extrême de ce paradoxe de la censure et de la postulation se trouve dans une dimension anthropologique de l'existence humaine qui pose la femme comme un interdit ; mais comme c'est l'interdit qui désigne la femme à la convoitise, il n'y a pas d'interdit absolu : la censure peut être levée par une communication anthropologique universelle que l'on appelle mariage, ou *fandeo* à Madagascar, ou encore *harusi* aux Comores. Ce qui veut dire que ni l'interdit absolu ni la permissivité absolue ne sont viables.

C'est ainsi que le langage du blason du corps féminin ne peut jamais être un discours sur la nudité pure ; au contraire, il est un discours de la censure et de la postulation en même temps, et le fait le plus important est encore un paradoxe : il n'y a pas de but, mais faire le chemin, c'est déjà atteindre le but.

2.4. Le déploiement des figures dans le blason

C'est cette dernière remarque sur la question du but qui oblige le blason du corps féminin à se déployer dans des figures, de manière à ce que chaque liquidation d'un manque en fasse surgir un autre, et ainsi de suite indéfiniment. C'est de cette démultiplication du manque et de sa liquidation que le mouvement de la censure et de la postulation, caractéristique de l'érotisme, atteint la richesse dans le blason du corps féminin.

La désignation de la femme en « *molle enchanteresse* » du premier vers est ainsi une métaphore qui la réduit en synecdoque particularisante d'abord (être enchanteresse est une partie de la féminité), puis la femme devient une synecdoque généralisante de ce trait. Sur un autre point de vue, « *enchanteresse* » est une synecdoque généralisante dont les parties sont les « *diverses beautés* ».

Dès lors, le procès se poursuit en une énumération du morcellement métonymique du corps féminin. Il s'agit bien d'une métonymie et non d'une synecdoque, parce que chaque partie se présente comme un manque à part entière et, une fois liquidé, renvoie à un autre. Le dernier vers de cette première strophe indique clairement la dimension érotique du blason, comme pour nous rappeler qu'il y a censure et postulation de ce qui est interdit : la beauté de l'enfance est celle de l'innocence, mais son alliance à la maturité introduit l'interdit qui la désigne à la convoitise.

Cette forme d'oxymore, l'alliance de l'enfance à la maturité, fonctionne comme clé de lecture qui autorise de montrer un premier interdit sans jamais le dire, dans la

métaphore du vaisseau à propos des fesses, qui a pour horizon l'antiquité grecque dans l'étymologie du terme « callipyges ».

Puis vient ensuite une sorte de dissémination de l'idée matrice : la plénitude des formes métaphorisées par le vaisseau se reproduit dans la forme du cou et des épaules. Il ne faut pas oublier que ce qui fait la beauté du féminin est justement cette censure de la fonctionnalité au profit de la plénitude des formes. C'est ainsi que « *grasse* » et « *grâce* » riment non seulement du point de vue de la sonorité, mais également du point de vue sémantique de l'idée matrice.

Une fois ce manque parcouru, surgit un autre manque, celui du sein, dont la liquidation passe par la métaphore de la belle armoire à panneaux bombés. L'adjectif « *bombé* » a encore ici pour mission de rendre compte de la plénitude des formes dans la cinquième strophe. La strophe suivante traite encore cette partie du corps en modifiant la plénitude en termes de contenu, signalé par la synecdoque « bonnes choses » qui se décline dans ses parties en « *vins* », « *parfum* » et « *liqueurs* ».

D'un autre point de vue, ces « *panneaux bombés* » forment une métonymie de leur contenu sous forme de métaphore : le vin, le parfum et la liqueur sont des objets autorisés, avec modération, mais le sein est un objet interdit qui, cependant, suscite la convoitise.

Le morcellement métonymique continue sur les jambes, dans une forme de description expérimentale de l'érotisme : en chassant les volants de la jupe, elles montrent un peu, sans jamais pouvoir aller jusqu'au bout, car, une fois de plus, il n'y a pas de but, mais seulement faire le chemin, c'est déjà l'atteindre.

Puis l'énumération se termine par les bras, auxquels est attribuée une force supérieure à celle d'Hercule lui-même. Ce superlatif absolu a pour mission de clore l'énumération sans la refermer : en portant la vigueur des bras au-delà de celle du héros, il désigne l'étreinte, c'est-à-dire le seul terme du parcours qui ne saurait être dit, et le renvoie aussitôt à la comparaison avec les boas, laquelle rouvre le mouvement du désir au lieu de l'achever. Ainsi s'achève le parcours du blason ; il reste à se demander si ce que le poème révèle des figures vaut au-delà de lui.

3. Les figures comme principe anthropologique du langage

L'analyse du « Beau navire » a permis de montrer que les figures interviennent comme des procédés de contournement de l'interdit. Il convient désormais de dépasser le seul cas du poème baudelairien afin de montrer que cette propriété n'est pas propre au langage poétique, mais relève d'un fonctionnement beaucoup plus général. Les figures ne constituent pas seulement des ornements du discours. Elles apparaissent comme l'un des principes générateurs qui permet au locuteur à la fois de nommer le réel et de le penser.

3.1. Les figures et l'économie de la nomination

Le langage ne peut accomplir sa fonction de nomination qu'en mobilisant systématiquement les figures. Face à l'émergence d'objets ou de réalités inédites, le locuteur ne crée pas *ex nihilo* un signe nouveau. Il procède par transfert, extension ou

déplacement de significations préexistantes. Les figures opèrent ainsi une économie cognitive en rattachant l'inconnu au connu, selon un principe que la tradition rhétorique a depuis longtemps identifié, mais dont la portée anthropologique reste à souligner.

Les exemples abondent dans le lexique contemporain : la « souris » informatique, le « virus » informatique, la « fenêtre » d'un logiciel, le « nuage » [cloud] informatique, le « bras » d'un fauteuil ou la « tête » d'un clou illustrent tous ce mécanisme. Dans chaque cas, le langage réemploie un terme existant pour désigner une réalité nouvelle, soit par métaphore qui sélectionne un trait commun : la souris, comme l'animal, se déplace et clique ; soit par métonymie qui établit un rapport de contiguïté : le bras du fauteuil prolonge le bras humain ; soit par synecdoque qui met en avant une relation d'inclusion : la tête du clou désigne sa partie supérieure.

Cette propriété, pressentie dès l'Antiquité, trouve chez ARISTOTE une première formulation systématique :

> La métaphore consiste à donner à une chose le nom qui en désigne une autre, ce qui peut se faire soit du genre à l'espèce, soit de l'espèce au genre, soit de l'espèce à l'espèce, soit d'après l'analogie (ARISTOTE, 2021, pp. 13-14).

Mais c'est NIETZSCHE qui en révèle la dimension anthropologique fondamentale en assertant :

> Cet instinct qui pousse à former des métaphores, cet instinct fondamental de l'homme dont on ne peut faire abstraction un seul instant, car on ferait abstraction de l'homme lui-même (NIETZSCHE, 2023 [1873], p. 195).

Plus près de nous, Paul RICŒUR va plus loin qu'une simple réhabilitation de la métaphore en montrant que « la métaphore n'est pas un ornement du discours, mais une stratégie de la pensée » (RICŒUR, 1975, p. 7). Pour lui, la métaphore est avant tout un mécanisme cognitif. En associant deux réalités éloignées, par exemple : « *La vie est un voyage* », la métaphore ne crée pas seulement une image poétique, elle reconfigure notre compréhension du monde. La figure nous permet de saisir des aspects de la réalité qui échappent au langage littéral, en révélant des similitudes jusque-là insoupçonnées et en ouvrant de nouvelles perspectives. Ainsi, elle n'est pas un luxe du style, mais un outil indispensable pour penser l'inédit, l'abstrait ou le complexe.

Enfin, George LAKOFF et Mark JOHNSON, dans *Metaphors We Live By*, résument ces perspectives en affirmant que

> We have found, on the contrary, that metaphor is pervasive in everyday life, not just in language but in thought and action. Our ordinary conceptual system, in terms of which we both think and act, is fundamentally metaphorical in nature.
>
> The concepts that govern our thought are not just matters of the intellect. They also govern our everyday functioning, down to the most mundane details. Our concepts structure what we perceive, how we get around in the world, and how we relate to other people (LAKOFF & JOHNSON, 1980, p. 3).

> [Nous avons constaté, au contraire, que la métaphore est omniprésente dans la vie quotidienne, non seulement dans le langage, mais aussi dans la pensée et dans l'action. Notre système conceptuel ordinaire, à partir duquel nous pensons et agissons, est fondamentalement de nature métaphorique.
>
> Les concepts qui gouvernent notre pensée ne relèvent pas uniquement de l'intellect. Ils orientent également notre fonctionnement quotidien, jusque dans les détails les plus ordinaires de l'existence. Nos concepts structurent ce que nous percevons, la manière dont nous nous orientons dans le monde et les relations que nous entretenons avec les autres.] (notre traduction).

Avec cette formule, les deux chercheurs d'outre-Atlantique achèvent de démontrer que les figures ne sont pas de simples procédés stylistiques, elles constituent les fondements mêmes de notre pensée. La capacité du langage à nommer l'ineffable sans inventer de nouveaux mots s'accompagne ainsi d'une économie cognitive. Nous pensons le nouveau par analogie avec l'ancien, et c'est ce processus qui rend le langage à la fois créatif et universel. Ainsi, les figures ne sont pas seulement un mécanisme de désignation ; elles sont le principe même par lequel le langage construit et rend intelligible le réel.

3.2. Les figures comme opérateurs de connaissance

Le mécanisme figuratif dépasse ainsi la simple nomination pour toucher à la construction du savoir. Dans ce cadre, les figures assument une double fonction : d'un côté, elles comblent des lacunes lexicales et, de l'autre, elles structurent notre appréhension du réel en procédant au moment de la nomination à des transferts analogiques qui transforment la perception en connaissance organisée. Ce procédé illustre ce que Pierre FONTANIER, dans *Les Figures du discou*rs, désigne sous le nom de catachrèse. En effet, dans la catachrèse, il voit un trope nécessaire qui

> consiste en ce qu'un signe déjà affecté à une première idée, le soit aussi à une idée nouvelle qui elle-même n'en avait point ou n'en a plus en propre dans la langue (FONTANIER, 1968, p. 213).

La catachrèse comble ainsi un vide lexical par un transfert de trait pertinent d'un domaine à un autre, reposant sur une double opération synecdochique : réduction du terme nouveau à une particularité saillante et généralisation du terme source. Ainsi, la « tête » du clou emprunte à la tête humaine sa position terminale et sa fonction directive ; le « pied » de la montagne transpose la base stable du corps humain à la géographie ; les « bras » d'un fleuve étendent la notion d'appendice du corps à la morphologie fluviale. Ces figures ne sont pas de simples commodités langagières, mais des opérateurs qui organisent notre perception spatiale et fonctionnelle du monde.

Ce processus révèle un principe selon lequel la connaissance avance par analogie. Comprendre un objet inconnu ne consiste pas à le saisir dans une pure abstraction, mais à l'appréhender à travers des formes déjà familières. Les figures, et notamment la catachrèse, nomment et, ce faisant, elles structurent notre perception du réel en établissant des ponts entre des domaines *a priori* étrangers.

Le domaine scientifique n'échappe pas non plus à cette opérativité des figures. Ainsi, la notion de « champ » transpose le concept agricole d'espace délimité et influencé par une force, permettant de conceptualiser des réalités invisibles et abstraites en physique dans les expressions : champ électrique ou champ gravitationnel. De même, en biologie, l'« arbre » phylogénétique ou la « chaîne » alimentaire mobilisent des images spatiales et hiérarchiques pour organiser la complexité des relations évolutives. En mathématiques, le « corps » d'un anneau ou la « racine » d'une équation illustrent comment les figures permettent de donner corps à des abstractions pures.

Paul RICŒUR, dans *La Métaphore vive,* élève cette fonction à un statut heuristique qu'on peut qualifier de central. La métaphore et les figures qui en dérivent ne sont pas de simples ornements, mais un pouvoir de « *redescription* » de la réalité : elle libère une référence de second degré qui reconfigure notre compréhension du monde.

> La métaphore, en dernier ressort, est pouvoir de redécrire la réalité, mais selon une pluralité de modes de discours qui vont de la poésie à la philosophie. Dans tous les cas, nous sommes fondés à parler de "vérité métaphorique" pour désigner l'intention de réalité qui anime tout usage créateur du langage (RICŒUR, 1975, p. 11).

Cette entreprise de redescription du réel se matérialise dans l'économie interne du verbe « être », qui se présente comme le pivot de l'énoncé métaphorique. C'est en effet au travers de cette copule paradoxale que s'articule la dialectique entre la dénotation littérale et l'émergence d'une « vérité figurative », telle que le postule le philosophe.

De fait, au sein de la métaphore, le verbe « être » acquiert une fonction sémantique souvent ignorée dans les analyses littéraires. Lorsque, par exemple, dans les paroles de la chanson de Mike Brant (1947 - 1975), l'énoncé affirme « *Toi tu es mon soleil* », il ne s'agit pas d'une identité littérale. C'est dans cette tension entre l'affirmation d'une identité et la reconnaissance de son impossibilité factuelle que réside le pouvoir créateur de la métaphore. En affirmant qu'une chose « est » une autre, tout en sachant bien que c'est faux au sens propre, on crée une synthèse prédicative qui reconfigure notre appréhension du réel. C'est dans ce décalage entre ce qui « n'est pas » et ce qui « est comme » que s'opère une reconfiguration de notre appréhension perceptive. Nous ne nous contentons plus de nommer les objets, nous commençons à percevoir leur sens profond et la place qu'ils occupent dans nos vies. Ce travail de la métaphore débouche sur une référence au monde réel, comme l'indique Ricœur :

> Quand je parle, je sais que quelque chose est porté au langage. Ce savoir n'est plus intra-linguistique, mais extra-linguistique ; il va de l'être à l'être-dit, dans le temps même que le langage lui-même va du sens à la référence. (RICŒUR, cité dans TÉTAZ, 2014, pp. 67-81)

L'auteur indique ici que distinguer le savoir intra-linguistique du savoir extra-linguistique, c'est affirmer que la métaphore n'est pas un simple jeu formel sur les mots. Elle est cette tension entre ce qui est dit et ce qui est montré. Sa visée tend vers le monde extérieur. Le mouvement « de l'être à l'être-dit » signifie que la métaphore ne copie pas un réel déjà constitué ; elle fait surgir dans le discours une manière d'être

inédite qui n'existait pas en tant que telle avant l'énonciation. Sous cette optique, la métaphore devient un opérateur de connaissance, capable de révéler des aspects du réel qui échappent au langage littéral.

Max BLACK, quant à lui, dans *Models and Metaphors*, insiste sur le caractère interactif de la métaphore, qui crée des « systèmes de lieux communs » entre deux domaines, produisant une nouvelle vision du sujet :

> The metaphor selects, emphasizes, suppresses, and organizes features of the principal subject by implying statements about it that normally apply to the subsidiary subject. [...] The two subjects are not merely compared or substituted; they interact in such a way that the system of commonplaces associated with the subsidiary subject (e.g., 'wolf' in 'man is a wolf') filters and transforms our perception of the principal subject (e.g., 'man'). This interaction creates a new meaning that is not reducible to the sum of the literal meanings of the terms involved (BLACK, 1962, p. 41).
>
> [La métaphore sélectionne, met en avant, occulte et organise les traits du sujet principal en suggérant des énoncés qui s'appliquent normalement au sujet secondaire. [...] Les deux sujets ne sont pas simplement comparés ou substitués : ils interagissent de telle sorte que le système de lieux communs associé au sujet secondaire (par exemple, 'loup' dans 'l'homme est un loup') filtre et transforme notre perception du sujet principal (par exemple, 'homme'). Cette interaction produit un sens nouveau, irréductible à la somme des sens littéraux des termes en jeu.] Notre traduction.

Cette théorie de l'interaction mérite d'être explicitée, tant elle éclaire rétrospectivement l'ensemble des mécanismes décrits plus haut. BLACK rompt avec les théories substitutives et comparatives de la métaphore, qui la réduisaient à un ornement traduisible sans perte dans un énoncé littéral équivalent. Il propose que tout énoncé métaphorique mette en présence un sujet principal et un sujet secondaire porteurs chacun d'un système de lieux communs, c'est-à-dire l'ensemble des connotations qu'une communauté linguistique attache spontanément à un terme. Pour expliciter l'exemple de BLACK lui-même, disons que lorsqu'on dit : « *L'homme est un loup* » on ne compare pas simplement l'homme et le loup. On applique les traits du loup, comme la férocité ou la prédation, à l'homme, et cela change notre vision de l'homme. La métaphore ne se contente pas de dire que l'homme est comme un loup : elle nous fait voir l'homme différemment, en mettant en avant certains aspects comme son agressivité par exemple et en cachant d'autres.

Ainsi, loin d'être des écarts stylistiques, les figures ont une fonction épistémique. Elles permettent de passer de l'inconnu au connu, non par invention *ex nihilo*, mais par réorganisation analogique des schèmes existants. Elles structurent notre perception en réseaux de correspondances, rendant possible une connaissance qui progresse par extension, réinterprétation et découverte continue du monde.

3.3. Les figures comme régulateurs socioculturels : entre tabous et préservation de la face

Nous avons démontré que les figures relèvent à la fois d'une économie de la nomination et d'un outil de construction du savoir. Au-delà de cette double fonction,

elles remplissent en outre une fonction socioculturelle, dans laquelle se manifeste une extension de la dimension cognitive du langage métaphorique au champ des interactions sociales. Comme le montre GOFFMAN :

> La notion de "face" peut être définie comme la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'une interaction (GOFFMAN, 1974, p. 9).

Face aux réalités que la société ne peut ni nommer directement ni ignorer, le langage déploie des stratégies figuratives qui, au-delà de leur rôle social, mobilisent des processus cognitifs : contourner l'interdit tout en protégeant les interactions, en évitant les mots ou les formulations trop directes. Ces mécanismes ne se contentent pas de préserver l'harmonie sociale ; ils structurent aussi notre perception et notre compréhension des interdits, en les rendant accessibles par l'analogie et le transfert de sens.

Ainsi, on recourt à des euphémismes en disant, par exemple, « partir », « s'éteindre » pour *dé-signer*[1] la mort. On emploie la périphrase « longue maladie » pour une pathologie stigmatisée, ou des substituts symboliques, les tétragrammes, pour le divin qui est, par ailleurs, souvent frappé d'interdit de nomination. Ces procédés ne sont pas de simples détours lexicaux : ils constituent, comme le souligne DURKHEIM, des dispositifs de sacralisation du langage, qui permettent de désigner tout en respectant la frontière entre le sacré et le profane :

> Le sacré est par excellence la catégorie des interdits. Les choses sacrées sont celles que les interdits protègent et isolent ; les choses profanes, celles auxquelles ces interdits s'appliquent et qui doivent rester à distance des premières (DURKHEIM, 2013 [1912], p. 55).

Si DURKHEIM en éclaire la dimension religieuse, BOURDIEU en révèle la portée politique. Ce dernier révèle que le langage est un champ de lutte symbolique, où les figures agissent comme des stratégies de légitimation pour parler de ce qui, socialement, ne peut l'être sans risque. Dans *La Distinction*, il affirme : « Le langage n'est pas seulement un instrument de communication, mais aussi un instrument de pouvoir. » (BOURDIEU, 1979, p. 12). Les euphémismes, périphrases ou métaphores deviennent ainsi des outils de violence symbolique : ils permettent aux acteurs dominants d'imposer une vision légitime du réel tout en masquant les rapports de force sous-jacents. Dans un exemple de la réalité moderne, l'expression « *réajustement structurel* » plutôt que « *coupes budgétaires* » n'est pas un simple contournement d'un interdit politique, c'est une opération de légitimation qui transforme une mesure impopulaire en une décision technique neutre, voire nécessaire.

Cette perspective s'articule autour de deux mécanismes symboliques. D'une part, la légitimation par l'euphémisation, où les figures atténuent la charge négative des réalités taboues tout en les rendant acceptables sans en nier l'existence. D'autre part, la

[1] « Dé- » indique ici une soustraction du signe direct. Dans notre recours à cette composition verbale, nous voulons priver la mort de sa nomination littérale « mort » en la remplaçant par un euphémisme (« partir », « s'éteindre »). Le préfixe souligne l'effacement du signe premier, comme si l'on retirait au concept son étiquette habituelle pour éviter sa charge taboue.

maîtrise de ces stratégies figuratives, qui constitue un capital linguistique, devient un marqueur de pouvoir. Ceux qui savent « dé-signer » avec habileté, en usant des codes appropriés à chaque champ social, détiennent ainsi un avantage symbolique, car ils peuvent contrôler la perception de la réalité sans déclencher de résistance directe.

Conclusion

Cette étude s'était donné pour objectif général de montrer que les figures ne sont pas des ornements du discours, mais la condition même de son fonctionnement. Pour l'établir, nous avons adopté une approche notionnelle qui reconstruit les trois tropes majeurs à partir de leur étymologie et de la théorie du GROUPE μ, ainsi qu'une démarche qualitative d'analyse textuelle appliquée au « Beau navire » de BAUDELAIRE, avant d'en élargir les acquis à une réflexion d'ordre anthropologique.

Trois résultats principaux s'en dégagent. Le premier est notionnel : la synecdoque repose sur un rapport d'inclusion entre une partie inaliénable et un tout, la métonymie substitue deux termes autonomes unis par la contiguïté, et la métaphore se définit comme une double synecdoque articulant un comparé réduit à un trait sémantique et un comparant généralisant ce même trait. Le deuxième est textuel : dans le blason baudelairien, les figures constituent un dispositif de contournement de l'interdit qui pèse sur le corps féminin, selon un mouvement d'euphémisme qui, en même temps qu'il censure, postule ce qu'il tait ; chaque manque comblé, qu'il s'agisse du vaisseau, de la jupe, du sein, des jambes ou des bras, en fait aussitôt apparaître un autre, et cette démultiplication trouve son unité dans la métaphore matricielle du navire. Le troisième est anthropologique : les figures assurent l'économie de la nomination en rattachant l'inconnu au connu (NIETZSCHE, 2023 [1873]), elles opèrent comme des instruments de connaissance par redescription analogique (RICŒUR, 1975 ; BLACK, 1962 ; LAKOFF & JOHNSON, 1980), et elles régulent les interactions sociales en permettant de désigner l'interdit sans le nommer frontalement (GOFFMAN, 1974 ; DURKHEIM, 2013 [1912]), au risque, chez BOURDIEU (1979), de devenir un instrument de pouvoir symbolique.

Ces trois résultats se répondent : c'est parce que le lexique est fini que les figures doivent en assurer l'économie ; c'est parce qu'elles opèrent cette économie par transfert analogique qu'elles deviennent, du même geste, un opérateur de connaissance ; et c'est parce qu'elles permettent de connaître autrement qu'elles peuvent aussi réguler ce que le corps social ne peut ni dire ni taire. Comme le résume la formule attribuée à SAUSSURE, « le langage est un système où tout se tient » (1916) ; or ce système fini recèle, par les figures, une productivité illimitée, que CHOMSKY (1971 [1965]) désignait déjà comme la capacité à produire un nombre indéfini d'énoncés nouveaux. Reste à vérifier, sur d'autres blasons et dans d'autres traditions littéraires, si le contournement de l'interdit par les figures relève d'un mécanisme universel du langage poétique ou s'il se module selon les tabous propres à chaque culture.

Références bibliographiques

ARISTOTE (2021). *Poétique*. Traduction, présentation et notes par Pierre Destrée. Paris : GF-Flammarion.

BARTHES, Roland (1973). *Le plaisir du texte.* Paris : Seuil.

BAUDELAIRE, Charles (1857-1861). *Les Fleurs du Mal.* Ebooks libres et gratuits. Récupéré sur https://www.ebooksgratuits.org, le 30/08/2023

BENVENISTE, Émile (1981 [1974]). La blasphémie et l'euphémie. Dans Émile BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale, 2* (pp. 254-257). Paris : Gallimard.

BLACK, Max (1962). *Models and Metaphors: Studies in Language and Philosophy.* Ithaca, NY : Cornell University Press.

BOURDIEU, Pierre (1979). *La Distinction : critique sociale du jugement.* Paris : Éditions de Minuit.

CASSIRER, Ernst (1972 [1923]). *La Philosophie des formes symboliques.* 3 tomes. Traduit de l'allemand par Ole Hansen-Love, Jean Lacoste et Claude Fronty. Paris : Les Éditions de Minuit.

CHOMSKY, Noam (1971 [1965]). *Aspects de la théorie syntaxique* (trad. J.-C. Milner). Paris : Seuil.

DUBOIS, Jacques, EDELINE, Francis, KLINKENBERG, Jean-Marie & MINGUET, Philippe (1977). *Rhétorique de la poésie : lecture linéaire, lecture tabulaire.* Bruxelles : Éditions Complexes.

DUMARSAIS, César Chesneau (1988 [1730]). *Des tropes ou des différents sens* (F. Douay-Soublin, Éd.). Paris : Flammarion.

DURKHEIM, Émile (2013 [1912]). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris : Presses Universitaires de France.

FONTANIER, Pierre (1968). *Les Figures du discours* (préf. G. Genette). Paris : Flammarion.

GOFFMAN, Erving (1974). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris : Éditions de Minuit.

HUGO, Victor (1830). *Hernani*. Paris : Mame et Delaunay-Vallée, *Libraires.* Publié par Gwénola, Ernest et Paul Fièvre, Décembre 2015. Récupéré sur www.theatre-classique.fr, 30/08/2023.

LAKOFF, George & JOHNSON, Mark (1980). *Metaphors We Live By.* Chicago : University of Chicago Press.

MEYER, Bernard (1993). Synecdoque et tradition. *Histoire Épistémologie Langage*, pp. 7-37.

NIETZSCHE, Friedrich (2023 [1873]). *De la vérité et du mensonge au sens extra-moral*. Traduction et présentation par Patrick Wotling. Paris : Flammarion.

RICŒUR, Paul (1975). *La Métaphore vive*. Paris : Éditions du Seuil.

SARTRE, Jean-Paul (1998). *La responsabilité de l'écrivain.* Paris : Verdier.

SAUSSURE, Ferdinand de (1916). *Cours de linguistique générale.* Paris : Payot.

TÉTAZ, Jean-Marc (2014). « La métaphore entre sémantique et ontologie. La réception de la philosophie analytique du langage dans l'herméneutique de Paul Ricœur ». *Études ricœuriennes / Ricœur Studies*, vol. 5, n° 1, 2014, pp. 67-81.

LITTÉRATURE - PÉDAGOGIE

LA PSYCHOPATHOLOGIE COMME POÉTIQUE DISCURSIVE DANS *PAUVRE FOLLE* DE CHLOÉ DELAUME

ADJÉ Tanoh Linda Danielle épse BAH
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Reçu : 25/08/2026 **Évalué** : 27/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Cet article analyse la manière dont la psychopathologie participe à la construction de *Pauvre folle* de Chloé Delaume. L'expérience de Clotilde, marquée par le traumatisme et les variations de l'humeur, agit sur son rapport au monde et sur la reconstruction de son passé. À partir d'une approche immanente, marquée par la psychopathologie cognitive, la narrativité, la polyphonie et l'intermédialité, l'étude montre que les souvenirs se recomposent selon une logique associative que matérialise l'image du « puzzle ». Cette expérience s'exprime également à travers une pluralité de discours et de formes. Le roman fait ainsi de la psychopathologie une poétique discursive où l'expérience psychique se construit entre mémoire, discours et formes d'expression. Ce relent psychopathologique de l'œuvre de Chloé Delaume met en évidence le propre de la littérature contemporaine. Celle-ci se veut ouverte avec l'intrusion de plusieurs paradigmes se différenciant de la littérature classique.

Mots-clés : Psychopathologie, mémoire, narrativité, polyphonie, intermédialité.

PSYCHOPATHOLOGY AS DISCURSIVE POETICS IN CHLOÉ DELAUME'S *PAUVRE FOLLE*

Abstract : This article analyzes how psychopathology contributes to the construction of Chloé Delaume's *Pauvre folle*. Clotilde's experience, marked by trauma and mood fluctuations, shapes her relationship with the world and the reconstruction of her past. Drawing on an immanent approach informed by cognitive psychopathology, narrativity, polyphony, and intermediality, the study demonstrates that memories are reassembled according to an associative logic embodied by the image of the "puzzle." This experience also finds expression through a plurality of discourses and forms. The novel thus transforms psychopathology into a discursive poetics, wherein psychic experience is constructed at the intersection of memory, discourse, and modes of expression. This psychopathological dimension of Delaume's work highlights a defining characteristic of contemporary literature: its openness to the intrusion of diverse paradigms, thereby distinguishing it from classical literature.

Keywords : Psychopathology, memory, narrativity, polyphony, intermediality.

Introduction

Née dans le champ de la psychologie et de la médecine, la psychopathologie s'est constituée autour de l'étude de la souffrance psychique et de ses différentes manifestations. Ainsi, M. Benny et ses collaborateurs (2016, p. 11) la définissent comme la « branche de la psychologie et de la médecine qui se spécialise dans l'étude scientifique du comportement pathologique et des troubles psychologiques ».

Dans cette perspective, Chrystel Besche-Richard (2018, p. 17) évoque « une sémiologie cognitive centrée sur les troubles neurocognitifs […] et de cognition sociale ». La mémoire, la perception et l'attention occupent alors une place importante dans la manière dont l'expérience psychique se construit. Jean-Marie Schaeffer (2020, p. 12) associe la narrativité à « la structuration proto-narrative de la mémoire personnelle (épisodique et autobiographique) ». La mémoire se situe, dans ce cas, à l'articulation entre expérience psychique et mise en récit. Cette relation entre expérience psychique, mémoire et récit se trouve au cœur de *Pauvre folle* de Chloé Delaume (2023). Au cours de son voyage vers Heidelberg, Clotilde revient sur une histoire marquée par la mort violente de sa mère, le suicide de son père, le traumatisme et les variations de l'humeur liées au trouble bipolaire. Son état psychique façonne son rapport à elle-même et au monde, tout en orientant la recomposition de son passé dans le récit. Dès lors, l'étude s'interroge sur la manière dont la psychopathologie devient une poétique discursive dans *Pauvre folle*. Comment l'expérience psychopathologique de Clotilde agit-elle sur la reconstruction de son histoire ? Et comment les différents discours et formes artistiques participent-ils à sa mise en récit ?

L'objectif est de montrer que la psychopathologie intervient dans la construction du roman en agissant sur la perception, la mémoire et les modes d'expression de Clotilde. Elle peut, à ce titre, être envisagée comme un principe de structuration du récit. Les fluctuations psychiques modulent la perception du personnage, la dynamique associative de la mémoire organise le retour du passé, tandis que la pluralité des discours et des formes confère à ce vécu sa configuration littéraire.

L'analyse s'appuie alors sur plusieurs approches complémentaires. Les travaux de Chrystel Besche-Richard mettent en lumière les manifestations psychopathologiques de l'expérience du sujet. Jean-Marie Schaeffer permet d'examiner les rapports entre mémoire et récit, tandis que les notions de polyphonie chez Mikhaïl Bakhtine et d'intermédialité chez Éric Méchoulan éclairent les langages et les formes mobilisés pour dire cette expérience. L'étude s'intéresse aux fluctuations psychopathologiques qui marquent le vécu du personnage. Elle porte également sur la reconstruction de son histoire à travers un « puzzle de souvenirs. Un dernier volet concerne l'hybridation des discours et des médiations par lesquels cette expérience se dit et devient sensible.

1. Les fluctuations psychopathologiques d'une conscience fragilisée

Dans *Pauvre folle*, la souffrance psychique de Clotilde s'inscrit dans une histoire marquée par la mort violente de sa mère, dont les effets traversent son parcours et continuent de peser sur son présent. Cette influence des expériences vécues s'appuie sur l'approche biopsychosociale développée par Martin Benny et ses collaborateurs. Selon eux, « les événements de vie importants, qu'ils soient positifs ou négatifs,

influent sur le développement d'une personne », tandis que les situations stressantes peuvent constituer des « facteurs de risque externes » (M. Benny et A. Huot, 2016, p. 59). Le traumatisme, qui marque l'orpheline, participe pleinement au contexte dans lequel s'inscrit sa fragilité psychique. Celle-ci touche « la pensée, l'humeur et le comportement », dimensions que Benny et Huot associent aux manifestations possibles d'un trouble psychologique (2016, p. 4). Mieux, elle agit sur les rapports que le sujet entretient avec le monde et avec autrui. Une première manifestation de cette souffrance apparaît dans le repli qui ramène Clotilde vers sa vie intérieure. Besche-Richard, Bungener et Soumet-Leman (2018, p. 25) expliquent que les symptômes dépressifs peuvent entraîner une « centration et un repli sur soi » et orienter la perception vers des contenus négatifs.

Le voyage vers Heidelberg donne une forme concrète à ce mouvement intérieur. Clotilde choisit délibérément un trajet particulièrement long, permettant de disposer du temps nécessaire pour revenir sur son passé :

> Le siège est confortable mais le trajet est long, si long, interminable. Clotilde l'a fait exprès pour pouvoir réfléchir. Être capable d'y voir clair et de prendre enfin une décision. Là où l'emmène ce train n'a aucune importance. (C. Delaume, 2023, p. 12)

Dans ce passage, la destination compte moins que le temps de réflexion rendu possible par le trajet. On comprend donc que le voyage prend une dimension introspective. Le monde extérieur passe au second plan, puisque « ce qui se passe dans sa tête compte bien plus que les gares » (C. Delaume, 2023, p. 12). Au rythme du train, sa pensée se tourne vers son histoire et fait du trajet un espace de retour sur soi. Cette attention, orientée vers la vie intérieure, influence aussi la manière dont le sujet perçoit ce qui l'entoure. Benny et ses collaborateurs, (2016, p. 58), rappellent que « la perception, la pensée, le traitement de l'information, la mémoire et les connaissances », participent aux processus cognitifs qui orientent l'attention, l'interprétation et les réactions face aux événements.

Suivant ce principe, l'état intérieur de l'héroïne semble donner au monde une tonalité particulièrement sombre. Dès le début du roman, elle considère qu'elle vit désormais « au creux de la déchirure » et que « sa seconde partie de vie habite la fin du monde » (C. Delaume, 2023, p. 11). Les images de « déchirure » et de « fin du monde », prolongées par celles de « la terre [qui] s'ouvr[e] » et du « séisme final » (C. Delaume, 2023, p. 11), donnent une conotation presque géologique à son bouleversement intérieur. La souffrance prend la forme d'un sol qui se fend et emporte avec lui les repères sur lesquels reposait son existence.

La catastrophe extérieure devient, par ce jeu d'images, la projection d'un monde intérieur profondément ébranlé. Cette représentation de soi et du monde qui l'entoure, dominée par les scènes d'effondrement et de destruction, s'arrime aux « contenus négatifs » que Besche-Richard, Bungener et Soumet-Leman (2018, p. 25) considèrent comme propres aux états dépressifs. Ce regard assombri déborde le présent et gagne la manière dont elle se représente son propre parcours. Il resurgit dans l'évocation de sa jeunesse.

> Sa vingtaine fut d'épines, un supplice permanent ; à tout elle s'avérait inadaptée (...). Elle se vivait déjà à l'état de cadavre, ressentait ses cellules se décomposer lentement (...), s'attendait à chaque instant à perdre un œil, une dent, à ce que se détache la chair. Elle ne le confiait à personne, consciente que ce n'était pas possible et qu'elle était la seule à être incommodée par cette odeur de pourriture. (C. Delaume, 2023, p. 40)

Les « épines » et le « supplice permanent » placent cette période de sa vie sous le signe d'une souffrance continue. L'image du corps qui se décompose « lentement » prolonge ce mal-être en lui donnant une forme physique. Privée de tout sentiment d'intégrité corporelle, Clotilde se perçoit comme un corps qui se défait peu à peu. La perte redoutée d'« un œil » ou d'« une dent », la chair qui pourrait « se détache[r] » et l'« odeur de pourriture » renforcent cette impression de dégradation. Le passage fait surtout apparaître un décalage entre ce qu'elle sait et ce qu'elle ressent. Elle est « consciente que ce n'était pas possible », mais éprouve pourtant cette décomposition comme une réalité intérieure.

Cette dégradation s'étend jusqu'à l'anhédonie, définie comme « la perte de la capacité à éprouver du plaisir » (C. Besche-Richard, 2018, p. 25). Delaume lui donne une forme concrète, dans le roman, à travers la dénomination « Anhédonie-sur-Seine ». Dès lors, elle inscrit l'état psychique dans un espace imaginaire. Par conséquent, la maladie prend son propre territoire et se rapproche presque de sa spatialité-le territoire sur lequel le personnage existe.

L'apathie de l'orpheline apparaît encore plus clairement encore lorsqu'elle est décrite comme « une flaque parfaitement apathique » (C. Delaume, 2023, p. 42). L'image de la « flaque » rend sensible cet affaissement, à telle enseigne que l'élan semble retomber, tandis que l'intérêt porté au présent s'amenuise. Toutefois, cet état s'inscrit dans un mouvement plus large où l'humeur, l'énergie et l'activité connaissent des variations successives. Benny et ses collaborateurs définissent l'humeur comme « une période émotive ou un moment émotionnel plus persistant » et rappellent que ses troubles peuvent se manifester par des états récurrents de dépression ou d'agitation maniaque (2016, pp. 57-58). Chez Clotilde, ces changements relèvent du trouble bipolaire dont elle est atteinte. Ce que Terrien, Raucher-Chéné et Besche-Richard (2018, p. 55) présentent comme un « trouble récurrent de l'humeur », marqué par des phases d'augmentation et de diminution de l'humeur, de l'énergie et de l'activité. Le récit précise la manière dont ce trouble rythme son état psychique :

> Le trouble bipolaire est caractérisé par une succession d'épisodes maniaques et dépressifs ; ceux de Clotilde à l'époque étaient rapides et inégaux. La dépression était aiguë, la manie brève. Les phases d'hypomanie lui donnaient l'impression que tout était possible, les phases dépressives, que rien n'existait, surtout pas elle. » (C. Delaume, 2023, p. 42).

L'opposition entre « tout était possible » et « rien n'existait, surtout pas elle » rend sensible l'amplitude de ces variations. D'un côté, l'hypomanie ouvre le champ des possibles et place le personnage dans une dynamique d'expansion. De l'autre, la phase dépressive resserre son horizon jusqu'à l'effacement de soi. Le contraste entre « tout » et « rien » traduit un rapport à l'existence qui bascule d'un extrême à l'autre.

Ces fluctuations atteignent aussi les relations affectives de l'héroïne. C'est ainsi que, « ses relations sociales s'en trouvaient affectées.

> Elle vivait ses amours avec férocité, dévorée par la peur de l'abandon, prête à tout consumer sur le bûcher de l'absolu. Elle se serait fait du mal et en aurait sûrement fait encore davantage, sans le soutien de la prêtresse et la magie de ses ordonnances. (C. Delaume, 2023, p. 42)

La « férocité » exprime, ici, l'intensité de l'attachement, tandis que la peur de l'abandon en révèle la fragilité. Le lien à autrui se construit alors dans une tension entre le besoin de maintenir la relation et la crainte permanente de la perdre. Cette intensité contraste avec les moments d'apathie et de retrait précédemment évoqués.

En fin de compte, la dépression, l'anhédonie et les variations de l'humeur montrent les différents états psychiques que traverse Clotilde. Ces états influencent son rapport à elle-même, au monde et aux autres. Dans le roman, ils prennent aussi une dimension littéraire, car ils participent à la manière dont son parcours est raconté. Cette articulation entre fonctionnement psychique et création est perceptible dans ce que Pascal Roman appelle « l'extension du domaine de la littérature » :

> L'extension du domaine de littérature désigne les frayages nouveaux de la psychanalyse dans le champ des phénomènes culturels. Le point d'entrée offert par la notion d'extension du domaine de la littérature ouvre une réflexion épistémologique sur (…) la psychanalyse (…) à partir des apports croisés de la littérature et de la science qu'est alors la psychanalyse; il la conçoit également à partir d'une approche « sensible » des œuvres de création (…) D'une manière ou d'une autre, la création se présente ici au service d'une herméneutique, qui met l'accent respectivement davantage sur la dynamique du fonctionnement psychique. (Pascal Roman, 2020, p.118)

La réflexion de l'auteur permet de comprendre que les savoirs de la psyché, une fois intégrés à la littérature, deviennent des matériaux de création. Dans *Pauvre folle*, les fluctuations psychiques participent à la construction du récit, en orientant le lien que l'orpheline à avec son passé. À partir de ce point, on peut passer de ce qu'elle ressent à ce que ces variations apportent à l'histoire, c'est-à-dire sa temporalité, sa mémoire et son histoire.

2. Le récit en puzzle : l'effet d'une psychopathologie structurée en langage

Les fluctuations qui traversent l'expérience de Clotilde agissent sur la manière dont elle se remémore son passé. Au cours du voyage, des souvenirs appartenant à différentes périodes de sa vie refont surface et se rapprochent au gré de sa pensée. On comprend, dès lors, que l'histoire en puzzle se déroule selon les connexions établies dans sa mémoire plutôt que selon la chronologie. Ce fonctionnement s'appuie sur la « logique associative de la mémoire » décrite par J.-M. Schaeffer (2020, p. 56). Comme il l'explique,

> Les événements dont on se souvient sont des fragments extraits d'un flux potentiellement continu et comportent une forte dynamique associative. Celle-ci est due au fait que les index d'événements différents se chevauchent très souvent et sont donc réactivés en même temps, ce qui en estompe les frontières spatiales et temporelles (J.-M. Schaeffer, 2020, p. 56).

Cette dynamique permet de comprendre les déplacements de la mémoire dans *Pauvre folle*. Un souvenir peut en appeler un autre et rapprocher des événements éloignés dans le temps dès lors qu'un lien les unit. La chronologie laisse alors place à une organisation fondée sur les associations qui se forment au cours de la remémoration.

Le voyage vers Heidelberg fournit à Clotilde le présent à partir duquel s'effectuent ces déplacements dans son passé. Elle en fait « le cadre d'un protocole » destiné à « résoudre une énigme » qui lui « tord le cœur et les neurones » (C. Delaume, 2023, p. 13). Une fois dans le train, « il est donc temps, pour elle, de commencer le travail » (C. Delaume, 2023, p. 16). Le trajet avance dans l'espace, tandis que sa mémoire circule entre différentes périodes de son histoire. Le présent du voyage devient, de cette façon, le point depuis lequel elle explore son passé et cherche à relier les événements qui l'ont marquée. Ce jeu de correspondances apparaît lorsque la narratrice revient sur ses relations amoureuses.

> Dans toutes les relations qualifiables d'amoureuses se rejouent des éléments, en écho, de l'enfance ; et toutes viennent se glisser dans les fissures laissées par les scènes fondatrices. […] Pour résoudre l'énigme, Clotilde se doit de les visiter (C. Delaume, 2023, p. 16).

L'expression « en écho » permet de percevoir clairement le fonctionnement de cette mémoire. En ce sens, les relations amoureuses ramènent Clotilde vers l'enfance parce qu'elles réactivent des émotions, des situations ou des réactions qui se répondent. L'enfance, les amours et le présent du voyage se rapprochent alors au fil de la remémoration, faisant apparaître des liens entre des périodes pourtant éloignées dans le temps. Cette organisation renvoie à ce qu'Yvonne Guers-Villate (1985, p. 14) appelle, dans son analyse des œuvres de Duras, une « continuité cachée sous la discontinuité des structures apparentes ».

Dans *Pauvre folle*, cette continuité repose principalement sur les relations que la mémoire établit entre les événements. La discontinuité temporelle n'empêche donc pas la cohérence du parcours. Celle-ci se construit, au fil du temps, à partir des correspondances qui émergent entre ses différentes périodes. L'image du puzzle donne une forme concrète à ce travail de reconstruction. Clotilde cherche à rapprocher les fragments de son passé afin de comprendre une histoire dont le sens lui échappe encore.

> Elle va cerner le problème pour agir en fonction. Elle doit reconstituer un puzzle fait de fossiles et de désir confit en éternel retour, une sorte de mosaïque dessinant cette histoire dont la nature, l'essence, lui échappe depuis ses débuts. Une histoire impossible dont l'éclat, semble-t-il, jamais ne se ternit, une expérience étrange qui mêle la poésie à l'amour absolu. À moins que les pièces assemblées ne lui révèlent les contours de l'emprise et du mensonge, peut-être même ceux de la perversion. Clotilde redoute ce qui va lui sauter aux yeux. (C. Delaume, 2023, p. 14)

Le verbe « reconstituer » présente le passé comme un ensemble de fragments qu'il faut rapprocher pour parvenir à le comprendre. Les « fossiles » renvoient aux traces d'un passé ancien qui continuent d'affleurer dans le présent, tandis que l'« éternel retour » souligne leur persistance dans la mémoire. L'image de la « mosaïque » renforce celle du puzzle, surtout quand les éléments dispersés doivent être assemblés pour que se dessine « cette histoire » dont « la nature » et « l'essence » échappent

encore à Clotilde. Mais cet assemblage engage aussi une recherche de vérité. Comme les pièces d'un puzzle, les fragments de son histoire se rapprochent et trouvent peu à peu leur place les uns par rapport aux autres. De leurs correspondances se dégage une cohérence qui permet au sujet de porter un nouveau regard sur son parcours. Ce travail de reconstruction prend ensuite une forme presque matérielle lorsque les souvenirs apparaissent comme des éléments qu'elle peut extraire et examiner :

> Devant elle, sur la tablette, ses souvenirs fondateurs sont luisants tant ils suintent, ils sont, elle le sait, le cœur de ses histoires d'amour. Autour se cousent en patchwork ses affects de femme à motifs de tombeau où saignent des géraniums, puisque ça ne sert qu'à ça, se guérir de l'enfance, au fond, les histoires d'amour. Clotilde introduit sa main dans le tréfonds de son crâne, elle palpe son dedans pour en sortir la suite. (C. Delaume, 2023, p. 46)

On note, ici, que le travail intérieur de la mémoire se traduit par des gestes concrets. Clotilde ne se contente pas de se souvenir. Elle « introduit », « palpe » et « sort » ses souvenirs. La remémoration se présente comme une opération presque physique par laquelle ce qui était enfoui dans les profondeurs du sujet est ramené à la surface, puis placé devant elle afin d'être examiné. Cette matérialisation instaure une distance entre le personnage et son propre passé. Une fois extraits, les souvenirs s'assimilent à des objets qu'elle peut regarder, déplacer et confronter les uns aux autres.

À ce niveau, l'image du « patchwork » s'ajoute à celles du puzzle et de la mosaïque. Elle montre comment les « souvenirs fondateurs » se rattachent aux affects et aux histoires d'amour de Clotilde. Le verbe « se cousent » accentue ce rapprochement, dans la mesure où des moments appartenant à différentes périodes de sa vie se rapportent aux émotions qui les traversent. Le puzzle, la mosaïque et le patchwork donnent, de cette façon, plusieurs formes à un même travail de mémoire fondé sur l'assemblage et la mise en relation. Or, les fragments ainsi extraits ne présentent aucune forme uniforme.

> La forme et la texture de ses souvenirs varient, mais tous sont minuscules […]. Certains sont durs, ronds et compacts ; d'autres épais et gélatineux ; d'autres encore plats et métalliques […]. Quelques-uns sont en grappe, rattachés par des filaments (C. Delaume, 2023, p. 17).

La diversité des formes et des textures renforce l'image du puzzle. Chaque souvenir constitue une pièce singulière qu'il faut d'abord reconnaître avant de déterminer la place qu'elle peut occuper parmi les autres. Cependant, les « grappes » et les « filaments » indiquent que ces fragments restent liés. La mémoire apparaît alors comme un réseau dans lequel les souvenirs peuvent se faire écho et s'appeler les uns les autres. Cette logique réapparaît avec les « souvenirs en grappe » dont chacun « s'ouvre en corolle » (C. Delaume, 2023, p. 40). Un souvenir peut donc devenir le point d'accès à un autre et entraîner Clotilde vers une période différente de son histoire.

Cette mise en relation des fragments correspond à la dimension dynamique que Schaeffer (J.-M. Schaeffer, 2020, p. 24) attribue à la remémoration. Il la présente comme une « activité dynamique » qui suppose « la synthèse d'éléments d'informations provenant de sources multiples ». Chaque remémoration constitue alors un « acte de re-synthétisation » susceptible de produire une « mosaïque inédite ». La proximité entre la « mosaïque » de Schaeffer et celle évoquée dans *Pauvre folle* permet

de mieux saisir le travail accompli par le personnage. Se souvenir consiste à rassembler des morceaux de vie et à établir entre eux de nouvelles relations. Le passé se recompose dans le présent à mesure que des liens apparaissent entre des événements appartenant à différentes périodes. Cette opération apparaît plus nettement lorsque Clotilde repère les souvenirs « qui peuvent ou pourraient s'emboîter » et les dispose « en lignes, par ordre de taille et de couleur » (C. Delaume, 2023, p. 17).

Le rapprochement des fragments sélectionnés conduit à l'apparition d'une configuration :

> Sous la grappe de souvenirs […], Clotilde se brûle les doigts en assemblant les pièces, le puzzle peu à peu se forme, un rond troué en son milieu. […] Elle la place tout au centre, un cœur de mandala. C'est par ce souvenir qu'elle entre dans l'énigme qu'il lui faut décrypter (C. Delaume, 2023, p. 47).

L'expression « se brûle les doigts » rappelle que cette reconstruction reste liée à la souffrance attachée aux souvenirs. Pourtant, les pièces commencent « peu à peu » à trouver leur place les unes par rapport aux autres. Certaines « s'encastrent aisément » (C. Delaume, 2023, p. 24), tandis que d'autres viennent compléter « le début du puzzle étalé » (C. Delaume, 2023, p. 31). Le passé s'organise alors en une configuration qui reste susceptible d'être remaniée au fil de la remémoration.

Cette possibilité de réagencer des pièces d'expériences correspond à la « plasticité » que J.-M. Schaeffer (2020, pp. 46-47) attribue à la mémoire autobiographique. Les souvenirs qui participent à la construction de l'identité peuvent changer de place ou d'importance sous l'effet d'éléments plus récents, entraînant une « réévaluation du poids de certains éléments ». Dans *Pauvre folle*, cette plasticité se manifeste dans le réagencement du passé. À mesure que Clotilde rapproche ses souvenirs, de nouvelles relations naissent et modifient leur place dans son histoire. Cela permet donc au puzzle de demeurer mobile.

Si la mémoire entraîne le récit vers différentes périodes du passé, le présent du voyage demeure le point à partir duquel s'effectuent ces déplacements. Lorsque deux contrôleurs entrent dans le wagon, « Clotilde pousse le puzzle et sort son téléphone pour qu'il se fasse bipper » (C. Delaume, 2023, p. 45). L'arrivée des contrôleurs suspend momentanément le travail de remémoration et ramène Clotilde au présent du trajet. Une fois l'interruption passée, le mouvement de la mémoire peut reprendre. La narration se construit, de cette manière, dans un va-et-vient entre le présent du train et les différentes périodes du passé.

Cette reconstruction fait également entrer dans le récit plusieurs langages et formes d'expression par lesquels le personnage tente de nommer et d'interpréter ce qu'elle traverse. La mise en récit de la psychopathologie ouvre alors sur une pluralité de discours et de médiations qui participe à l'hybridation de l'œuvre.

3. L'hybridation des discours et des médiations en contexte narratif

En parcourant les différents moments de son récit, Clotilde cherche les mots et les formes capables de dire ce qu'elle a vécu et ce qu'elle continue d'éprouver. Cette recherche contribue à faire entrer dans le texte plusieurs manières de nommer, de comprendre et de représenter son vécu. En ce sens, l'écriture se construit dans la

rencontre de paroles, de savoirs et de formes différentes. Cette diversité se perçoit à travers la polyphonie que M. Bakhtine (1998, p. 35) définit comme une « pluralité des voix et des consciences indépendantes et distinctes ».

Dans *Pauvre folle*, plusieurs paroles se rencontrent autour de Clotilde et proposent différents cadres pour comprendre ce qu'elle traverse. La pluralité concerne également les savoirs auxquels ces paroles se rattachent. Méchoulan rappelle, à ce propos, que les œuvres sont traversées par de multiples « discours » et « représentations », parmi lesquels les « discours quotidiens » et ceux « des disciplines ou des champs de compétences » (É. Méchoulan, 2026, p. 64). L'interdiscursivité permet alors d'observer comment le roman fait circuler différents langages pour nommer et interpréter un même vécu.

Cette circulation apparaît d'abord dans le discours médical. Au moment d'évoquer son hospitalisation, Clotilde est désignée comme « la patiente » et son état est traduit dans les termes de la psychiatrie : « son mal était post-traumatique » (C. Delaume, 2023, p. 41). Le récit emprunte au langage médical un cadre à partir duquel l'état psychique du personnage peut être identifié. Le sujet se trouve, ici, nommée et définie par une parole extérieure, celle de la psychiatrie. Toutefois, l'écriture ne se contente pas de reprendre ces catégories. Elle les transforme en les faisant entrer dans son propre langage. Le titre « Anhédonie-sur-Seine » (C. Delaume, 2023, p. 32) en offre un exemple révélateur. Le mot « anhédonie », emprunté au lexique clinique, est intégré à une construction qui imite celle d'un nom de lieu. Le concept psychopathologique devient une image dans la littérature, car la psyché se présente comme un espace que le personnage parcourt au gré de ses états. De cette façon, le langage médical se mêle à l'invention littéraire et participe à l'hybridation du récit.

Clotilde s'empare, à son tour, des mots pour nommer les événements qui ont marqué son histoire. Elle affirme qu'elle « aime bien nommer les choses pour qu'elles existent » et rassemble la mort de ses parents dans la formule « [uxoricide + suicide] » (C. Delaume, 2023, p. 26). Le mot « uxoricide » désigne précisément ce qui est arrivé à sa mère, tandis que le signe mathématique « + » relie graphiquement cet événement au suicide de son père.

Nommer semble être une manière, pour elle, d'organiser le vécu. Les mots et les signes rapprochent les événements et leur donnent une forme dans le récit. L'association de registres linguistiques et de codes graphiques participe, dès lors, à l'hybridation en faisant coexister plusieurs modes de représentation. La recherche du mot capable de saisir l'expérience conduit également Clotilde vers des définitions déjà établies pour préciser le sens des termes par lesquels son vécu peut être appréhendé. Le dictionnaire se présente comme une autre parole intégrée au récit. Il fournit justement un cadre de référence que Clotilde confronte à son expérience et aux usages sociaux du terme.

> Le Petit Robert rappelle : « Résilience. n. f. Capacité à surmonter les chocs traumatiques. » Ça arrange bien tout le monde, cette histoire de résilience, on peut broyer les êtres puisqu'ils s'en remettent toujours. Le cerveau est plastique, l'esprit pâte à modeler. Le terme de résilience depuis quelques années relève de l'injonction. Résilience collective autant qu'individuelle. Résilience personnelle et dans le monde du travail. (C. Delaume, 2023, p. 29)

À partir de la définition du dictionnaire, le texte implique les usages sociaux du mot. La formule « ça arrange bien tout le monde » introduit une distance critique envers l'idée selon laquelle les individus pourraient toujours se remettre des traumatismes qu'ils subissent. Les images du « cerveau **[...]** plastique » et de « l'esprit pâte à modeler » accentuent cette critique en présentant l'individu comme une matière capable de se remodeler après chaque choc. En parlant d'« injonction », Clotilde met surtout en question l'attente qui pèse sur les personnes confrontées à un traumatisme. En clair, surmonter l'épreuve devient presque une exigence. L'énumération « collective », « individuelle », « personnelle » et « dans le monde du travail » montre enfin combien cette exigence s'étend à différents domaines de la vie. Le vocabulaire de la psychologie entre alors dans le récit tout en devenant l'objet d'un regard critique.

Mais nommer permet aussi à Clotilde de mettre son histoire personnelle en relation avec des réalités qui la dépassent. Ce passage de l'intime au collectif apparaît plus nettement encore avec le terme « féminicide » :

> "Féminicide. n. m. Meurtre d'une femme, d'une fille, en raison de son sexe." Ce qui n'est pas nommé n'existe pas, aussi Clotilde crut longtemps être la seule à avoir assisté à l'acmé d'un cauchemar. Maintenant elle sait que tous les deux ou trois jours, une femme tombe et un homme charrie des orphelins (C. Delaume, 2023, p. 25).

On remarque que le mot « féminicide » inscrit la mort de sa mère dans une catégorie qui relie l'événement familial à une réalité collective, celle des violences faites aux femmes. La formule « ce qui n'est pas nommé n'existe pas » met en évidence la fonction que Clotilde accorde aux mots. Nommer lui permet d'identifier ce qu'elle a vécu, mais aussi de reconnaître que son histoire singulière appartient à une réalité partagée par d'autres. La définition produit alors un déplacement important : ce qui avait longtemps été perçu comme un « cauchemar » personnel trouve place dans un phénomène collectif. Le discours lexicographique contribue de cette manière à articuler histoire individuelle et réalité sociale. La recherche du mot juste concerne également la façon dont Clotilde cherche à se situer elle-même.

Le dictionnaire intervient de nouveau lorsqu'elle interroge son rapport aux hommes.

> Elle était obligée de se définir comme misandre, même si le terme ne lui convenait pas tout à fait. Misandrie, ça vient du grec ancien, misos "haine" et aner "homme". Le *Robert* en ligne dit que c'est "Le fait d'éprouver de l'aversion pour les personnes de sexe masculin", précisant "opposé à misogynie" (C. Delaume, 2023, p. 51).

Le texte reprend, ici, les codes du discours lexicographique en associant étymologie et définition. Le dictionnaire fournit à Clotilde une catégorie à partir de laquelle elle peut se situer, mais la précision selon laquelle le terme « ne lui convenait pas tout à fait » introduit un écart entre la définition proposée et ce qu'elle ressent. Le mot n'est donc pas simplement adopté : il est examiné et confronté à ce que Clotilde cherche à dire d'elle-même. Le discours lexicographique fournit des catégories, tandis que le sujet conserve la possibilité d'en éprouver les limites.

Cette réflexion sur les catégories utilisées pour se définir conduit à celles qui organisent plus largement les identités de genre. Clotilde se sait « formatée par la dichotomie, homme/femme, butch/fem, FtM/MtF » et évoque également l'« esthétique queer » ainsi que les identités « gender fluid » (C. Delaume, 2023, p. 15). Le vocabulaire mobilisé élargit ainsi la réflexion de la définition de soi aux catégories sociales qui structurent les identités. La fluidité du genre laisse entrevoir un « geste politique » capable de « déjouer les rôles et les règles établis » (C. Delaume, 2023, p. 15). Ainsi, ces différents discours offrent à Clotilde des mots pour nommer ce qu'elle a vécu, le relier à des réalités collectives et chercher à se définir. Le récit fait ainsi circuler des savoirs et des catégories que le personnage s'approprie et confronte à son propre parcours.

L'hybridation ne repose cependant pas uniquement sur la rencontre de ces discours. Elle concerne également les formes auxquelles le récit recourt pour rendre sensibles les états, les souvenirs et les émotions de Clotilde. Le texte passe alors des mots aux sonorités, du rythme au corps, puis de la poésie à la musique et à l'image. Ainsi, cette circulation donne à cette notion une dimension intermédiale. Méchoulan invite précisément à penser l'intermédialité à partir de ces relations. Pour lui, les phénomènes constituent des « nœuds de relations » et l'intermédialité étend le domaine de ces « mises en relation » (É. Méchoulan, 2026, p. 68).

Dans *Pauvre folle*, ces relations sont perceptibles dans les passages qui s'établissent entre les mots, le rythme, le son et la sensation. La découverte d'*Ophélie* de Rimbaud en offre une première illustration. En parcourant le *Lagarde et Michard*, Clotilde remarque que « les mots dansaient tout seuls, un peu comme dans une chanson » (C. Delaume, 2023, p. 19). Même lorsqu'elle ne comprend pas tout, « elle était saisie ».

La poésie agit d'abord par sa musicalité. Le rythme et les sonorités produisent un effet sensible avant même que le sens du texte soit pleinement saisi :

> Sur l'onde calme et noire où dorment les étoiles / La blanche Ophélia flotte comme un grand lys, / Flotte très lentement, couchée en ses longs voiles… / – On entend dans les bois lointains des hallalis (C. Delaume, 2023, p. 20).

Le poème est, avant tout, reçu comme une matière sonore. Son rythme et ses sonorités atteignent Clotilde avant de devenir une interprétation pleinement construite. Cette expérience sonore se prolonge, ensuite, dans le corps**,** puisque Clotilde ressent « au tréfonds de sa chair le mouvement irradiant de chaque alexandrin » (C. Delaume, 2023, p. 20).

Ce qui est entendu devient sensation. Le rythme du vers passe de l'oreille au corps. Cette relation entre poésie et sensation ouvre également sur la mémoire de la mère.

> Quand Clotilde écrivait, elle avait l'impression que, quelque part, revivait sa mère. Que par la poésie, sa mère n'était pas morte, ne pouvait pas mourir. Elle lui avait transmis les secrets de la métrique, les battements du cœur de Clotilde martelaient la rythmique du moindre alexandrin. (C. Delaume, 2023, p. 37)

Le rythme relie, ici, écriture, corps et mémoire. Les « battements du cœur » inscrivent la métrique dans l'expérience physique de Clotilde, tandis que la poésie ravive le lien avec la mère. Cette puissance accordée au langage poétique lui confère également une fonction protectrice, perceptible lorsqu'elle imagine « les mots pour

armes, la syntaxe en égide, scansion en bouclier » (C. Delaume, 2023, p. 45). De cette manière, les mots, la syntaxe et la scansion sont alors associés à l'idée de protection. L'écriture apparaît comme une ressource à laquelle le personnage peut se raccrocher face à ce qui la fragilise.

La dimension sonore de la poésie conduit naturellement le texte vers la musique. Dès la découverte d'*Ophélie*, l'héroïne cherche, en effet, « une voix et une musique capables d'accompagner le poème qui la hantait » et d'en prolonger « l'effet, le rythme, l'atmosphère » (C. Delaume, 2023, p. 22). Le passage du poème à la chanson repose donc sur une continuité sensible. La musique prend le relais du rythme poétique et en prolonge les effets. Cette relation apparaît lorsqu'elle parcourt les disques de la maison familiale :

> Quand elle mettait la table, posait le bulgomme, la nappe marron à fleurs, les assiettes Arcopal et un seul verre à pied, Clotilde très souvent faisait marcher le tourne-disque relié à deux enceintes qui crachotaient un peu. [...] Ce soir-là, devant les disques, elle hésita longtemps. Elle cherchait une voix, une voix et une musique capables d'accompagner le poème qui la hantait. D'en prolonger l'effet, le rythme, l'atmosphère. Elle sortit les pochettes contenant des morceaux tristes, *Le jeune facteur est mort* de Georges Moustaki, *Le Mal de vivre* de Barbara : absolument rien ne convenait (*Pauvre folle*, p. 22).

Le poème appelle, ici, une autre forme d'expression susceptible d'en retrouver l'« effet », le « rythme » et « l'atmosphère ». Du mot au rythme, puis du rythme à la voix et à la musique, le texte organise une circulation entre plusieurs modes sensibles. Cette relation renvoie à la réflexion de Méchoulan (2026, p. 186), qui présente la musique comme une « théorie des relations » et souligne qu'elle « sait dire le lien de l'esprit au corps ». Dans le texte, elle participe précisément à cette mise en relation du langage, de l'émotion et de la sensation.

Cette circulation entre les modes d'expression atteint, enfin, le domaine de l'image. Lorsque Clotilde rencontre ses enfants, elle perçoit « le reflet de sa propre enfance, hachis surimpression » (C. Delaume, 2023, p. 28). Le terme « surimpression », emprunté au vocabulaire de l'image, donne une forme visuelle au fonctionnement de sa mémoire. Le présent et le souvenir de l'enfance se superposent comme deux images placées l'une sur l'autre. Ce procédé retrouve, sous une autre forme, le mouvement observé dans le récit en puzzle. Des temporalités éloignées se rapprochent à partir des associations établies par la mémoire.

Finalement, polyphonie, interdiscursivité et intermédialité éclairent des dimensions complémentaires de l'hybridation dans *Pauvre folle*. Les discours médical, lexicographique et social fournissent à Clotilde des mots qu'elle reprend, confronte à son vécu ou remet en question pour comprendre son histoire et se situer dans des réalités plus larges. La poésie, le rythme, le corps, la musique et l'image offrent, quant à eux, d'autres voies pour donner une expression sensible à ce qui la traverse. L'hybridation naît précisément de cette circulation. Le vécu psychique passe d'un langage à l'autre et d'une forme à l'autre, faisant de la pluralité des discours et des médiations un principe de construction du récit.

Conclusion

Le but de cette étude était d'examiner le rôle de la psychopathologie dans la construction de *Pauvre folle* de Chloé Delaume. L'analyse s'est appuyée sur la psychopathologie cognitive et la théorie du récit, complétées par la polyphonie et l'intermédialité, afin d'éclairer le parcours de Clotilde, son rapport au passé et les différents langages auxquels recourt l'œuvre.

Un premier constat concerne les fluctuations de l'état psychique du personnage. Elles orientent sa perception du monde, son rapport à elle-même et ses relations avec les autres. Leur incidence sur la mémoire constitue un autre résultat de l'étude. Depuis le présent du voyage, les souvenirs de Clotilde resurgissent par associations et rapprochent différentes périodes de sa vie. L'image du puzzle utilisée dans le roman rend ce fonctionnement perceptible. Les fragments dispersés s'assemblent selon les liens qui se forment entre eux et amènent le personnage à relire son histoire. Enfin, l'étude met en évidence la diversité des discours et des médiations qui accompagnent cette reconstruction. Le vocabulaire psychiatrique, les définitions du dictionnaire et les discours sociaux offrent au personnage des mots qu'elle s'approprie et confronte à son vécu. La poésie, le rythme, la musique et l'image apportent d'autres possibilités d'expression et inscrivent l'hybridation au cœur du récit.

Ces constats prennent tout leur sens lorsqu'ils sont considérés dans leur continuité. Les fluctuations psychiques orientent le rapport de Clotilde à son histoire ; la mémoire en rapproche les fragments ; l'écriture cherche les mots et les formes susceptibles de les exprimer. La psychopathologie dépasse alors la seule caractérisation du personnage pour intervenir dans la dynamique même du roman. C'est dans ce passage de la psyché à la mémoire, puis de la mémoire à l'écriture, que se construit la poétique discursive de *Pauvre folle*. Le vécu psychique participe de cette façon à la composition d'un récit où reconstruire son histoire revient aussi à chercher les langages capables de lui donner sens.

Références bibliographiques

BAKHTINE, Mikhaïl. (1984). *Esthétique de la création verbale* (Alfred Aucouturier, trad.). Gallimard.

BAKHTINE, Mikhaïl. (1998). *La poétique de Dostoïevski* (Isabelle Kolitcheff, trad.). Seuil. (Ouvrage original publié en 1970).

BENNY, Martin, HUOT, Alain, LALONDE, Julie-Anne, LANDRY-CUERRIER, Jade, MARINIER, Luce, & SERGERIE, Marie-Anne. (2016). *Santé mentale et psychopathologie : Une approche biopsychosociale* (2e éd.). Groupe Modulo.

BESCHE-RICHARD, Chrystel (dir.). (2018). *Psychopathologie cognitive : Enfant, adolescent, adulte*. Dunod.

DELAUME, Chloé. (2023). *Pauvre folle*. Éditions du Seuil.

FOUCAULT, Michel. (2003). *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France, 1973-1974* (éd. établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana, par Jacques Lagrange). Gallimard/Seuil.

FOUCAULT, Michel. (2007 [1963]). *Naissance de la clinique*. Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige ».

FREUD, Sigmund. (1975 [1901]). *Psychopathologie de la vie quotidienne. Application de la psychanalyse à l'interprétation des actes de la vie quotidienne* (S. Jankélévitch, trad.). Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », no 97.

GUELTON, Bernard (dir.). (2013). *Images et récits. La fiction à l'épreuve de l'intermédialité*. L'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », série « Esthétiques ».

GUERS-VILLATE, Yvonne. (1985). *Continuité, discontinuité de l'œuvre durassienne*. Éditions de l'Université de Bruxelles.

HARVEY, François. (2011). *Alain Robbe-Grillet : le nouveau roman composite. Intergénéricité et intermédialité*. L'Harmattan, coll. « Critiques littéraires ».

MÉCHOULAN, Éric. (2026). *Intermédialité : Proposition de recherche*. Les Presses de l'Université de Montréal. https://doi.org/10.63361/XGGT4249

ROMAN, Pascal. (2020). La psychopathologie est une « littérature contemporaine » : Clinique littéraire, épiphanie et transmission. *Cahiers de psychologie clinique*, 55, 115–142.

SCHAEFFER, Jean-Marie. (2020). *Les troubles du récit : Pour une nouvelle approche des processus narratifs*. Éditions Thierry Marchaisse.

TERRIEN, Sarah, RAUCHER-CHÉNÉ, Delphine, & BESCHE-RICHARD, Chrystel. (2018). Les troubles bipolaires de l'adulte. Dans Chrystel Besche-Richard (dir.), *Psychopathologie cognitive : Enfant, adolescent, adulte* (pp. 53–74). Dunod. https://doi.org/10.3917/dunod.besce.2018.01.0053

LA PLACE DE LA PÉDAGOGIE INTERCULTURELLE DANS LA PRATIQUE DES ENSEIGNANTS EN CLASSE DE FLE AU MAROC

Hayat ASBAI
Doctorante
Université Mohamed Premier Oujda FPNador
Maroc

Reçu : 26/08/2026 **Évalué** :02/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : L'article met l'accent sur la place de la pédagogie interculturelle dans la pratique des enseignants au Maroc. Nous y abordons quelques notions relatives à l'émergence de cette pédagogie ainsi que ses principaux objectifs. Nous analysons à travers des entretiens semi-directifs l'importance accordée à la pédagogie interculturelle dans la pratique enseignante et comment les œuvres littéraires sont exploitées. Ainsi que les obstacles qui entravent son intégration dans la pratique enseignante. Ces difficultés sont notamment liées à l'insuffisance de la formation des enseignants dans le domaine de l'interculturel. Ce qui limite les démarches adoptées par les enseignants dans le développement de la compétence interculturelle chez les apprenants.

Mots-clés : Pédagogie interculturelle, pratique enseignante, œuvre littéraire, compétence interculturelle, Maroc.

THE PLACE OF INTERCULTURAL PEDAGOGY IN THE PRACTICES OF FLE TEACHERS IN MOROCCO

Abstract : The article focuses on the place of intercultural pedagogy in teachers' practices. It discusses some concepts related to the emergence of this pedagogy as well as its main objectives. It also examines the importance given to intercultural pedagogy in teaching practices and how literary works are exploited. Furthermore, it addresses the obstacles that hinder its integration into teaching practices. These difficulties are particularly related to the insufficient training of teachers in the field of interculturality, which limits the approaches adopted by teachers to develop learners' intercultural competence.

Keywords: Intercultural pedagogy, teaching practice, literary work, intercultural competence, Morocco.

Introduction

La didactique et la pédagogie des langues placent la dimension interculturelle au cœur des pratiques enseignantes. Elle est considérée comme une condition pour développer les compétences communicationnelles. L'enseignement du français au lycée marocain considère les œuvres littéraires intégrales comme support didactique principal depuis les Orientations pédagogiques (OP) de 2007. Ce document officiel assigne une place importante à l'éducation aux valeurs « civiques et humaines universelles » (OP, 2007). Deux entrées sont recommandées : « entrée par les valeurs

» et « entrée par les compétences ». L'éducation aux valeurs constitue l'une des entrées phares des programmes marocains.

L'objectif principal au secondaire qualifiant est l'acquisition des compétences linguistiques et communicationnelles. La charte nationale et les orientations pédagogiques soulignent l'importance d'aborder les valeurs comme finalités dans l'enseignement apprentissage du FLE. Selon les OP, « le français contribue au développement des valeurs nationales et universelles […] il revient à l'enseignant de mettre en évidence les valeurs véhiculées dans les œuvres étudiées ».

Le texte littéraire, en tant que support didactique, permet une ouverture à d'autres cultures. Autrement dit, il constitue un pont linguistique entre les cultures. La découverte de l'autre en classe de langues constitue en soi une démarche interculturelle. C'est dans cette perspective que la pédagogie interculturelle, s'inscrivant dans le cadre des pédagogies actives, place l'apprenant au centre du processus E-A par sa capacité à prendre conscience de ses références culturelles. C'est aussi une pédagogie qui repose sur l'approche actionnelle dans la mesure où les sujets interculturels jouent le rôle d'acteurs sociaux.

Cette pédagogie peut prendre forme dans un certain nombre d'approches telles que l'approche interactionniste, l'affrontement des paradoxes, la déconstruction des stéréotypes, l'approche comparatiste et l'approche anthropologique à base de supports littéraires.

Problématique

Quelle place occupe la pédagogie interculturelle dans les pratiques des enseignants de français au Maroc, et quels obstacles entravent son intégration ?

Hypothèses

Pour répondre à cette problématique, nous émettons les hypothèses suivantes :

- La pédagogie interculturelle est souvent réduite à une simple transmission d'informations culturelles.
- Les représentations stéréotypées lors de l'étude des textes, et le manque de formation méthodologique des enseignants constituent des obstacles majeurs à une meilleure exploitation interculturelle des œuvres littéraires.
- Les contraintes institutionnelles et la compétence linguistique des apprenants constituent les principaux freins à la mise en œuvre de cette approche.

Ces hypothèses seront mises à l'épreuve à partir d'un corpus d'entretiens semi-directifs[1] menés auprès des enseignants de français.

Choix méthodologique : la pédagogie interculturelle

Pour analyser la place de la pédagogie interculturelle dans la pratique des enseignants, nous avons opté pour une démarche qualitative par le biais d'entretiens semi directifs menés auprès des enseignants du FLE. Cet outil s'avère pertinent pour interroger leurs représentations profondes sur la culture et l'identité, favorisant ainsi une démarche compréhensive et interprétative visant l'analyse de ces données empiriques.

[1] Voir Annexe

Objectif du travail

Le présent travail s'articule autour d'un double objectif. Sur le plan théorique, il s'agit d'évaluer le degré d'intégration de la dimension interculturelle dans le modèle d'enseignement- apprentissage du FLE au Maroc. Sur le plan empirique, il vise à identifier les obstacles qui entravent la mise en œuvre de l'approche interculturelle.

Plan du travail

Pour ce qui est du plan de notre travail, nous présenterons, dans un premier temps, les fondements d'une pédagogie interculturelle au lycée afin d'en définir les objectifs essentiels. Ensuite, nous présenterons le cadre didactique du travail en explicitant le recours aux entretiens semi- directifs. Une troisième partie vise également l'analyse de ces entretiens pour vérifier et évaluer la place réelle accordée à la dimension culturelle et interculturelle. Enfin, nous aborderons les limites de cette pédagogie interculturelle sur le terrain.

1. Vers une pédagogie interculturelle au lycée marocain

La pédagogie interculturelle est née de l'idée que les différences culturelles doivent être considérées comme un enrichissement et non comme un obstacle. C'est une pédagogie centrée sur l'apprenant en situation de communication expérientielle. Comme le souligne Puren, C. (2002. pp. 55-71) « L'objectif de l'enseignement/apprentissage scolaire des langues-cultures, en effet, n'est pas seulement la formation d'individus autonomes, mais également celle de citoyens tout à la fois créatifs et responsables, actifs et solidaires » .Cette pédagogie fait partie de la pédagogie active qui met l'apprenant au centre du processus enseignement/ apprentissage afin de construire ses propres savoirs et s'engager dans ce processus pour la déconstruction des stéréotypes et une vraie construction de compétence culturelle.

Cette pédagogie repose sur le principe de développement de la compétence interculturelle chez les apprenants et la prise de conscience du pluralisme culturel tout en leur permettant de redéfinir leur propre identité. Elle repose sur les valeurs comme finalités et permet de surmonter les préjugés et les stéréotypes.

L'apprenant, en classe de langue étrangère, est appelé à développer une conscience interculturelle, qui dépasse le simple contexte linguistique. Dans cette perspective le Conseil de l'Europe (2001. P.83) souligne que « la connaissance, la conscience et la compréhension des relations (ressemblances et différences distinctives) entre « le monde d'où on vient » et « le monde de la communauté cible » sont à l'origine d'une prise de conscience interculturelle ». Ainsi, la conscience interculturelle repose sur la capacité de l'apprenant à établir des relations entre sa culture d'origine et la culture cible, en prenant en considération aussi bien leurs ressemblances que leurs différences.

L'objectif de cette pédagogie est d'intégrer l'interculturel dans la didactique des langues étrangères. Cette dernière, à partir des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, a pris en considération le concept de l'interculturel dans toutes les pédagogies. La voie était ouverte par l'approche communicative selon Maddalena DE CARLO (1998.p 43.44) :

> « Les auteurs se réclamant de la compétence interculturelle et de la communication interculturelle mettent l'accent, par contre, sur l'interaction, c'est-à-dire le processus d'échanges qui permet aux deux interlocuteurs de s'influencer

réciproquement, de se métisser mutuellement, et aussi sur l'intersubjectivité. L'interculturel sollicite deux sujets.
Il s'agit désormais de reconnaître à l'autre le statut de sujet, en acceptant la réciprocité éventuelle de son regard « chosifiant » ».

Les usagers de la langue jouent le rôle d'acteurs sociaux en accomplissement de tâches qui ne saurait être réduites à la seule dimension langagière. On est alors dans une perspective actionnelle « qui constitue un dépassement de l'approche communicative », Carlier, G. ; De Kesel, M. ; Dufays, J.-L. Wiame. B. (2012, p. 206.). La pédagogie interculturelle n'a pas pour objet d'enseigner les cultures mais elle est une réponse méthodologique et stratégique au pluralisme culturel. Elle vise à amener l'apprenant, par un travail de décentration ou de décentrement, à prendre conscience de ses propres cadres de référence et à redéfinir son identité maternelle: il est question de la connaissance et de la compréhension de soi pour dépasser l'ethnocentrisme, les préjugés et les stéréotypes. En d'autres termes et comme le montre C. Clanet,(1993), il « s'agit, pour le praticien de l'éducation, de passer d'une vision ethno centrée et souvent normative de l'éducation de la culture, à une vision allo centrée et relative »

2. Objectifs de la pédagogie interculturelle

La pédagogie interculturelle vise plusieurs objectifs fondamentaux permettant de transformer le rapport à l'autre en milieu éducatif. Plutôt que de se limiter à un enseignement théorique des cultures, elle propose une démarche active de décentration pour dépasser les préjugés. Nous examinerons l'importance de valoriser la diversité, avant de développer une réflexion sur la place des valeurs et croyances et analyser comment le métissage culturel constitue un horizon de cette dynamique.

2.1. Valoriser la diversité

La valorisation de la diversité consist**e** à accepter et vivre la diversité d'une façon naturelle. Il s'agit également de considérer la différence comme un enrichissement et non comme un obstacle. Cette valorisation contribue à favoriser la rencontre entre différentes visions du monde. La pédagogie interculturelle vise à développer chez l'apprenant l'ouverture d'esprit fondée sur le respect et le dépassement des jugements fondés sur les préjugés et les stéréotypes.

Cette ouverture d'esprit et ce respect de l'autre incitent l'apprenant à interroger ses propres représentations, ouvrant ainsi la voie à une réflexion approfondie sur la place des valeurs et croyances.

2.2. Valeurs et croyances

Dans une perspective interculturelle, il est nécessaire de revoir, de relativiser ses propres valeurs et croyances afin de prendre conscience de la diversité des référents culturels. C'est une démarche qui a pour objectifs d'identifier les stéréotypes véhiculés afin de les revoir et de les corriger. Elle favorise également la déconstruction des stéréotypes. Elle invite ainsi à découvrir le concept du « *noyau dur », qui désigne ce qui, chez une personne, un groupe humain ou face à un problème collectif, relève de principes ou de valeurs considérées comme non négociable »*, Saadi. R (2020). Cette démarche favorise l'acceptation de l'autre dans sa diversité. Cette acceptation de l'autre mène à la rencontre identitaire, d'où le concept du métissage culturel.

2.3. Métissage culturel

Cette démarche consiste à considérer que les individus sont tous pluriculturels car la construction de l'identité se fait à travers les rencontres et les échanges. Elle vise à surmonter la résistance à tout changement. La pédagogie interculturelle cherche aussi à dépasser une « pensée linéaire et binaire, les fausses dichotomies et les antagonismes apparents des paradoxes », Saadi. R (2020). Ce métissage constitue un moyen de comprendre que l'identité n'est ni figée ni homogène. Mais, elle se construit à travers la rencontre de l'autre.

3. Le cadre didactique

Le public cible que nous avons choisi pour notre étude sur le terrain se compose de 20 enseignants à la délégation de Nador dans les lycées suivants : Charif Med Amezian, EL Fidh, lycée Nador et Ibn Sinae.

Nous avons soumis l'entretien semi-directif à 15 enseignants dont l'ancienneté, est comprise entre 3 ans et 30 ans d'expérience. Et nous avons récupéré 10 réponses.

3.1. Entretien semi-directif

Cet entretien se compose de 10 questions destinées à 15 enseignants de français de différents établissements. Il vise à mettre l'accent sur la place de la pédagogie interculturelle dans la pratique des enseignants. Il permet de repérer et d'analyser les pratiques interculturelles adoptées lors de l'E/A des œuvres littéraires. Ces questions ont permis de mettre en lumière les stratégies adoptées par les enseignants pour aborder l'ancrage culturel dans les œuvres intégrales. Ainsi, que la place accordée à la comparaison entre « l'endo-culture » (cultures d'origines des apprenants notamment maghrébine) et « l'exo-culture » (cultures véhiculées par les œuvres françaises). L'entretien nous a permis également de repérer les freins à la réception interculturelle qu'ils soient liés à des écarts de valeurs, de référents culturels ou à la résistance des apprenants face à l'ouverture. Les enseignants ont proposé quelques pistes pour renforcer l'approche interculturelle comme le recours aux outils numériques comme l'intelligence artificielle. Ainsi, ils affirment leur besoin en formation pour une pédagogie interculturelle encadrée et pour une meilleure didactisation du texte littéraire.

3.2. Les objectifs de cette démarche

Elle permet de :

- identifier les représentations sur la culture et l'identité ;
- analyser le degré d'engagement dans la relation interculturelle ;
- analyser la place de la pédagogie interculturelle dans la pratique enseignante ;
- interpréter la réception des œuvres programmées ;
- utiliser des outils numériques dans l'analyse du texte littéraire.

Les réponses recueillies auprès des enseignants sont intégrées au fil de l'analyse des résultats.

Les énoncés entre guillemets et non référenciés renvoient aux propos des enseignants.

4. Analyse des entretiens semi- directifs

L'analyse des entretiens semi-directifs permet de comprendre comment les enseignants intègrent la culture dans leurs cours. Ces derniers donnent de l'importance à la dimension culturelle du texte littéraire. Mais, la réalité du terrain

s'impose et les pousse à privilégier les objectifs linguistiques. La culture devient un outil de langue marquant ainsi la limite de l'approche interculturelle en classe.

4.1. L'importance de la dimension culturelle

Les enseignants affirment leur conscience de l'importance de la compétence culturelle. La majorité ne réduit pas l'E/A de la langue à une simple acquisition de règles grammaticales et lexicales « la culture est indispensable parce qu'une langue n'est pas seulement de la grammaire ou du vocabulaire ». Ils ajoutent que la langue véhicule « une façon de communiquer … ». Ce qui est mentionné dans les orientations pédagogiques MEN (2007) « les apprenants doivent également se doter de la compétence culturelle nécessaire à l'apprentissage d'une langue ». D'autres enseignants affirment que les deux dimension langue/culture « sont indissociables », dans la mesure où la langue véhicule « une vision du monde, des implicites, de l'humour et des codes sociaux », témoignant ainsi une connaissance importante de la dimension culturelle chez les enseignants. Ces enseignants sont conscients que l'E/A d'une langue étrangère implique l'ouverture et la compréhension des comportements, des valeurs et des implicites et dépassent la conception instrumentale de la langue.

4.2. Une compétence culturelle secondaire dans les priorités pédagogiques

Or, les enseignants, en décrivant leurs pratiques, un décalage apparaît entre la théorie et la pratique. La culture est importante pour un enseignement complet « enseigner la langue sans trop parler de culture, mais ça reste incomplet ». Mais, cette vision demeure limitée lorsque les contraintes pédagogiques l'exigent. Cette posture traduit une hiérarchisation des objectifs. La maîtrise linguistique demeure la priorité absolue, tandis que la dimension culturelle est secondaire. Autrement dit, les enseignants n'évoquent plus le rejet de la compétence culturelle. Cette dernière constitue l'une des finalités de l'œuvre littéraire. COLLÈS, L. (1994. p.17) souligne que les œuvres littéraires « peuvent constituer une voie d'accès à des codes sociaux et à des modèles culturels dans la mesure où elles représentent des expressions langagières particulières de ces différents systèmes ». Mais leur priorité est accordée aux objectifs linguistiques. Justifiant ainsi leurs propos en parlant des œuvres littéraires. Ils reconnaissent bien leur charge culturelle « une autre époque, une autre société et d'autres valeurs ». Mais accordent trop d'importance à la linguistique. Leur attitude est justifiée par le manque de repères lexicaux et les difficultés de langue chez les apprenants.

4.3. La priorité des objectifs linguistiques

Cette dimension est très révélatrice chez les enseignants « difficultés de langue » chez les apprenants et le manque de repères lexicaux et culturels. Les enseignants évoquent un E/A centré sur la compréhension linguistique. Un enseignant affirme qu'il faut trouver « le juste milieu entre l'explication du texte littéraire pure […] et l'ouverture interculturelle, souvent sacrifiée par le manque du temps ». L'interculturel est reconnu, mais il est secondaire quand il est question d'objectifs linguistiques et littéraires. Il s'agit d'une priorité pédagogique. Pour eux, les mécanismes linguistiques sont indispensables. Tandis que, l'ouverture reste secondaire tant que le temps et les conditions ne le permettent pas.

4.4.La culture au service de la compréhension linguistique

La conception que les enseignants font de la culture justifie son usage en classe. Les œuvres sont présentées comme des moyens permettant de « découvrir une autre époque, une autre société et d'autres valeurs ». Mais, elles sont utilisées comme supports à des fins linguistiques. Ainsi, la culture a une double fonction comme objet d'apprentissage et outil pour faciliter l'accès au sens linguistique et littéraire. Cette approche engendre toutefois une conception instrumentale de la dimension culturelle. Cette dernière fonctionne dans le but d'acquérir des objectifs linguistiques plutôt que le développement de la compétence interculturelle.

4.5.Une pédagogie interculturelle limitée aux exigences du cours

Les pratiques déclarées montrent l'intégration de l'interculturel par les enseignants « à travers la comparaison entre ce qu'on trouve dans le cours et la réalité des élèves », à partir du « vécu des apprenants » ; ce qui montre la volonté des enseignants à prendre en considération la culture des apprenants. Mais, cela dépend du temps et du support ce qui implique que l'interculturel est intégré ponctuellement en classe du FLE si les conditions et les exigences du cours le demandent.

4.6. La conception paradoxale de l'enseignant

D'un côté, les enseignants sont conscients de la dimension culturelle et interculturelle du texte littéraire. Ils évoquent le rapport inséparable langue /culture, et parlent des comparaisons. Cette comparaison peut être exploitée selon COLLÈS, L. (2006: COLLÈS, L. ; DUFAYS, J.-L. ; THYRION, F.p.16) dans des activités de « production orale ou écrite qui visent à renforcer l'ouverture interculturelle en suscitant l'échange de point de vue et la décentration par rapport aux cribles de la culture maternelle » et de diversité culturelle. Ils mobilisent le vécu des apprenants et quelques supports.

Mais, les enseignants évoquent les contraintes pédagogiques liées à ces deux dimensions et considèrent que la dimension linguistique est prioritaire en leur accordant la majorité du temps. Ils justifient cette attitude par des exigences du programme et des examens. Pour eux, la dimension interculturelle vient en deuxième position pour son rôle complémentaire, et parfois même, elle est absente. On peut déduire qu'il y a un écart entre cette dimension interculturelle et la pratique pédagogique.

En définitive, l'analyse des entretiens évoque un paradoxe au niveau des pratiques déclarées des enseignants. Ils sont largement conscients de la dimension culturelle et interculturelle dans l'enseignement du FLE. Mais, ils ne lui accordent pas nécessairement une place face aux apprentissages linguistiques. Toutefois, ils accordent une place prioritaire aux objectifs linguistiques et littéraires. Il apparaît que la culture est mobilisée en fonction des objectifs linguistiques. Ce qui montre une limite de la pédagogie interculturelle dans les pratiques des enseignants. Ils reconnaissent le rôle important de la culture mais sa transformation en objectifs pédagogiques est insuffisante. Ceci est dû au manque de la formation initiale des enseignants.

5. Les limites de la pédagogie interculturelle

La pédagogie interculturelle est indispensable dans une classe de langue. Toutefois sa mise en pratique se confronte à des obstacles d'ordre structurel et professionnel, révélant un écart entre la théorie et la réalité. Ce décalage est principalement dû aux lacunes de formation, aux contraintes institutionnelles ainsi qu' au manque d'outils didactiques.

5.1.Une formation insuffisante

La réponse « là je dirais oui et non. Avec l'expérience, on développe certaines pratiques. Mais, je pense qu'une formation plus spécifique serait utile pour mieux travailler cette dimension ». À travers la réponse, on peut affirmer que l'enseignant reconnaît que l'expérience professionnelle peut développer des stratégies qui permettent de prendre en considération la dimension interculturelle. Mais, cette acquisition demeure informelle. L'expression, « avec l'expérience, on développe certaines pratiques », met en évidence que la compétence interculturelle chez les enseignants est construite au fil des situations rencontrées en classe ; et non pas d'une formation institutionnelle spécifique. Ce qui peut varier les pratiques d'un enseignant à un autre car cette approche n'est pas fondée sur un cadre didactique partagé.

« Une formation plus spécifique serait utile » révèle un besoin de professionnalisation. L'enseignant ne remet pas en question la pédagogie interculturelle. Mais, il reconnaît qu'elle exige des compétences spécifiques et qu'il a besoin d'une formation afin de l'adopter dans ses pratiques pédagogiques. C'est ce que Kerzil. J (2002. pp. 120-159) confirme en ces termes : « c'est sans doute parce que les enseignants ont manqué d'outils, de temps et de moyens et surtout d'une formation appropriée ».

5.2. Le cadre institutionnel

Les difficultés rencontrées ne sont pas liées uniquement aux enseignants. Mais, elles renvoient au cadre institutionnel comme on témoigne cette orientation : « donner plus de place à l'interculturel dans les programmes ». Cela sous-entend que l'interculturel reste secondaire dans les pratiques pédagogiques par rapport aux compétences linguistiques. La demande d'une formation « davantage de formation » renforce le besoin des enseignants d'une formation spécifique. Ce qui explique qu'elle est indispensable pour l'exercice d'une pédagogie interculturelle. « L'utilisation du numérique » révèle aussi le besoin d'une diversité de supports qui peuvent renforcer l'analyse des œuvres et dépasser un enseignement culturel limité à la transformation de l'information.

5.3. L'absence des compétences didactiques

Les pratiques des enseignants sont fondées sur l'intuition. « La majorité des enseignants ne sont pas suffisamment formés, ils naviguent à l'instinct ou grâce à leur propre culture générale » C'est le signe d'une démarche interculturelle fragile. L'enseignant peut disposer d'une culture générale mais, cela ne signifie pas qu'il soit capable de gérer des situations interculturelles. Donc, connaître une culture ne signifie pas forcément enseigner l'interculturel. La pédagogie interculturelle implique des savoirs être, des savoirs faire et des savoirs comprendre. Le recours à « l'instinct » montre que l'enseignant ne dispose pas d'un cadre méthodologique de cette pédagogie dans ces pratiques.

5.4. L'insuffisance de formation interculturelle

« Il y a un manque flagrant de modules de formation continue dédiés spécifiquement à la gestion des chocs culturels en classe de FLE et à la médiation interculturelle » ce déficit en formation initiale représente un obstacle majeur. Autrement dit, les enseignants n'arrivent pas à gérer des situations de conflits ou de chocs en classe. Ce choc culturel est bénéfique pour une médiation interculturelle, cependant, il est souvent mal exploité et peut renforcer les préjugés. L'enseignant doit être formé afin d'accompagner l'apprenant dans son interprétation des codes culturels et non seulement comme un simple transmetteur de connaissances culturelles.

Conclusion

En somme, cette étude avait pour objectif général d'analyser la place de la pédagogie interculturelle dans la pratique enseignante au Maroc. Pour y parvenir, notre démarche méthodologique s'est appuyée sur le recueil et l'analyse de données de terrain par le biais des entretiens semi-directifs auprès des enseignants.

L'analyse des données recueillies, auprès des enseignants, permet de confirmer les hypothèses avancées. En classe de FLE au Maroc, les enseignants accordent plus d'importance à la compétence culturelle, mais passent sous silence la compétence interculturelle en raison des contraintes temporelles. Le texte littéraire est exploité dans une approche linguistique. Il est exploité comme un support grammatical ou lexical. De plus, la présence de représentations stéréotypées lors de l'étude de l'œuvre et le manque de formation initiale des enseignants constituent de vrais obstacles pour une meilleure exploitation de l'œuvre.

En définitive, ce dysfonctionnement de la pédagogie interculturelle ne relève pas d'un rejet de la part des enseignants, mais plutôt de leurs conditions de mise en pratique. Bien qu'ils soient conscients de la nécessité de rapprocher l'univers de l'œuvre de celui des apprenants, leur action reste limitée. Pour y remédier, les enseignants expriment leur besoin en formation spécifique et d'outils didactiques adaptés.

Dès lors, l'introduction de l'intelligence artificielle, évoquée par les enseignants, ne signifie pas qu'il faut repenser la manière de didactiser le texte littéraire pour une exploitation bénéfique des outils numériques.

Références bibliographiques

Ouvrages

CLANET Claude, 1993. *L'interculturel, introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines.* Toulouse: Presses universitaires du Mirail.

COLLÈS, Luc. 1994, *La Littérature comparée et reconnaissance interculturelle*. Bruxelles : De Boeck.

DECARLO Maddalena (1998), l'interculturel, collection la didactique des langues étrangère, Edition : Marie-Christine Couet – Lannes.CLE International, pp.43-44.

MEN. 2007. *Orientations pédagogiques et programmes propres à l'enseignement du français au cycle secondaire qualifiant.* Rabat.

SAADI. Rachid, 2020. *De Soi comme Autre et de l'Autre comme Soi: Education et pédagogie interculturelles*, centre régional des Métiers de l'Education et de la Formation de l'Oriental. Oujda

Articles ou chapitres dans des ouvrages collectifs

CARLIER, Ghislain. ; De KESEL, Myriam. ; DUFAYS, Jean-Louis. WIAME. Bernadette. 2012, *Progression et transversalité : Comment (mieux) articuler les apprentissages dans les disciplines scolaires* ? Louvain : UCL Presse universitaires de Louvain.

COLLÈS, Luc. 2006. « Didactique de l'interculturel : panorama des méthodologies ». In : COLLÈS, Luc. ; DUFAYS, Jean-Louis ; THYRION, Francine., éds. *Quelle didactique de l'interculturel dans les nouveaux contextes du FLE/S ?:* Belgique : E.M.E. & InterCommunications sprl.

Ouvrages électroniques

CONSEIL DE L'EUROPE. 2001.*Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer* [en ligne]. Paris: Didier. 192p. p. 83[Consulté le 08-07-2026].

KERZIL, Jennifer. 2002, L'éducation interculturelle en France : un ensemble de pratiques évolutives au service d'enjeux complexes. *Carrefours de l'éducation* [en ligne]. vol., n° 14, pp. 120-159 [Consulté le 22-08-2026]

Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2002-2-page-120.htm?contenu=article

- PUREN, Christian. 2002. Perspectives actionnelles et perspectives culturelles en didactique des langues-cultures : vers une perspective co-actionnelle co-culturelle. *Les Langues modernes* [en ligne] vol., n° 3, pp. 55-71 [Consulté le 05-08-2026] Disponible sur : https://www.aplv-languesmodernes.org/~ilash/spip.php?article844

Annexe :

Entretien semi-directif auprès des enseignants de français

1 / que signifie pour vous la compétence interculturelle
Quelle différence faite-vous entre culture et interculturel.

2/ selon vous, quelle est la place de la culture dans l'enseignement du français est-elle indispensable ? peut-on enseigner une langue sans enseigner sa culture ?

3/ comment intégrer vous la dimension interculturelle dans vos cours ?
Quel support utilisez-vous pour travailler la dimension interculturelle ?
*Texte littéraire *Documents *Images *IA/ chatbots

4/ pouvez-vous me décrire une séance où vous avez travaillez l'interculturel quels étaient vos objectifs, comment les élèves ont-ils réagie ?

5/ les œuvres au programme permettent –elles développer la compétence interculturelle ?
Quelles difficultés rencontrez-vous lorsque vous exploitez les œuvres sous un angle interculturel ?
*difficultés des élèves *difficultés pédagogiques

6/ quels sont, selon vous, les principaux obstacles liés à la mise en œuvre d'une pédagogie interculturelle
*temps *programme *formation *niveau linguistique * sensibilité de certains sujets culturels * représentations des apprenants

7/ les représentations des apprenants influencent-ils les échanges interculturelles ?
*Avez- vous un exemple ? * comment réagissez-vous ?
*pensez-vous que certaines valeurs culturelles créent des résistances dans la classe ?

8 / vous sentez-vous suffisamment formé pour enseigner la dimension interculturelle ?

9/ à votre avis comment pourrait-on renforcer la place de la pédagogie interculturelle dans l'enseignement du FLE au Maroc ?

10/ quel rôle les technologies numériques ou les chatbots pourrait-il jouer dans le développement de la compétence interculturelle ?

LE CORPS INSURGÉ : DE LA DÉPOSSESSION À LA RECONQUÊTE CHEZ CALIXTHE BEYALA ET ASSIA DJEBAR

Jean Soumahoro ZOH
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Reçu : 03/08/2026 **Évalué** :05/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Longtemps relégué au statut d'objet par les structures patriarcales, les traditions séculaires et le mercantilisme, le corps féminin subit chez Calixthe Beyala et Assia Djebar une mutation esthétique et politique : de réceptacle passif, il devient le sujet, le lieu et l'enjeu de l'écriture. À travers une approche comparatiste, inspirée des Gender studies et de la sociologie du pouvoir, la présente contribution analyse d'abord les formes de dépossession propres à chaque aire culturelle. Elle se focalise ensuite sur les stratégies de résistance orchestrées par les héroïnes pour reconquérir leur chair. En déconstruisant les dispositifs de domination, les deux romancières réhabilitent le corps féminin qui devient le territoire premier d'où s'élancent la liberté et l'écriture.

Mots-clés : Corporalité, roman francophone, patriarcat, émancipation, subversion.

THE INSURGENT BODY: FROM DISPOSSESSION TO RECLAMATION IN CALIXTHE BEYALA AND ASSIA DJEBAR

Abstract: Long relegated to the status of an object by patriarchal structures, secular traditions, and commercialism, the female body undergoes an aesthetic and political mutation in the works of Calixthe Beyala and Assia Djebar: from a passive receptacle, it becomes the subject, the site, and the stake of writing. Through a comparatist approach inspired by gender studies, this paper first analyzes the forms of dispossession specific to each cultural area. It then focuses on the strategies of resistance orchestrated by the heroines to reclaim their flesh. By deconstructing systems of domination, the two novelists rehabilitate the female body, which becomes the primary territory from which freedom and writing emerge.

Keywords : Corporeality, Francophone novel, patriarchy, emancipation, subversion.

Introduction

Longtemps relégué au statut d'objet par le poids des traditions séculaires, des impératifs communautaires et des structures patriarcales, le corps féminin subit une profonde mutation dans les romans de Calixthe Beyala et d'Assia Djebar. De réceptacle passif subissant les marques de l'ordre social, il est érigé en sujet, lieu d'énonciation et enjeu du discours littéraire. Les deux écrivaines entreprennent de ressusciter un corps historiquement censuré, confiné ou mutilé, pour le placer au cœur du texte. Cette mise

en scène de la chair passe d'abord par la prise en compte de sa réification. Dans l'univers romanesque des deux auteures, la représentation du personnage féminin s'appuie fréquemment sur une métonymie qui le réduit à sa matérialité organique. C'est ce que traduit l'héroïne de Beyala dans *Tu t'appelleras Tanga* : « Et moi, je suis une femme-fillette […] une cuisse, des seins, des fesses. Un amas de chair versé par les dieux… » (p. 26). L'hyper-visibilité de la chair ne constitue pas, cependant, une simple étape esthétique : elle témoigne des procédés d'usurpation et de spoliation que subissent les femmes au sein de leurs aires socioculturelles respectives. Face à cette logique de la domination, les romancières refusent d'enfermer leurs héroïnes dans un statut de victimes passives. L'écriture devient le lieu d'une résistance où le corps, devenu insurgé, réclame sa souveraineté.

C'est ce passage d'un espace de négation et d'oppression à un territoire de libération et de réappropriation identitaire qui constitue l'objet principal de la présente étude. Inscrite dans une approche comparatiste inspirée des Gender studies (Simone de Beauvoir[1]) et de la sociologie du pouvoir (notamment à travers les apports de Michel Foucault[2]), elle vise à analyser comment les romans de Calixthe Beyala et d'Assia Djebar subvertissent les assignations patriarcales à travers la représentation du corps. D'où les questions suivantes : Quels sont les mécanismes sociopolitiques, culturels et symboliques par lesquels s'exerce l'aliénation du corps féminin dans les œuvres étudiées ? Quelles stratégies de résistance et de reconquête les héroïnes déploient-elles pour s'approprier leur corporalité ? Dans quelle mesure les spécificités culturelles caractérisant le traitement littéraire de la chair révèlent-elles des dynamiques d'émancipation propres à chaque aire socioculturelle ?

Pour répondre à ces interrogations, nous optons pour une démarche en trois grands axes. Le premier examinera le statut sociopolitique du corps féminin en passant en revue les mécanismes de contrôle, de marquage et d'interdiction qui pèsent sur lui. Le deuxième axe portera sur les stratégies déployées par les héroïnes pour mener à bien la reconquête de leur corporalité. Enfin, le troisième axe proposera une étude comparative dont le but est de synthétiser les spécificités culturelles caractérisant le traitement de la chair.

1. Le statut du corps : entre contrôle social et interdiction

Chez Calixthe Beyala tout comme chez Assia Djebar, le corps féminin reste aliéné par le joug traditionnel au sein d'une société privilégiant l'autorité masculine. Privée de la libre disposition de sa corporalité, la femme voit son corps devenir une propriété collective. Toutefois, cette usurpation s'opère selon des modalités distinctes en fonction des aires socioculturelles dépeintes : si dans l'univers subsaharien de Beyala, le corps féminin subit diverses manipulations sociales et marchandes, il se pose dans l'œuvre de Djebar comme un corps interdit et invisibilisé.

1.1. Un corps contrôlé et marqué : la dynamique du regard et des rites

L'œuvre romanesque de Calixthe Beyala apparaît comme le récit d'une véritable spoliation du corps féminin, sculpté, façonné et contrôlé par le corps social. Ce contrôle

[1] Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, volume 1, Paris, Gallimard, 1949.
[2] Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

s'exerce d'abord par le biais d'« injonctions verbales concernant la façon de tenir son corps, régie par un code de bonne ou de mauvaise conduite » (Gallimore, 1994, p. 55). L'une des premières exigences imposées à la femme porte sur le regard, garantissant au sujet masculin le privilège de voir sans être vu. Dès son plus jeune âge, Tanga subit cette éducation sous l'autorité paternelle : « Le vieux mon père l'a dit, le vieux mon père l'a ordonné. "L'enfant [Tanga] doit garder les yeux baissés" » (*Tu t'appelleras Tanga*, p. 16). De même, Saïda rapporte les recommandations maternelles :« Maman, écoulée sur une natte, me prodiguait des conseils : "Il ne faut pas regarder les hommes dans les rues, c'est moche" » (*Les honneurs perdus*, p. 65).

Le droit de regarder est ici refusé à la femme alors même que son corps reste soumis aux regards extérieurs. Or, le regard, ainsi que le souligne Béatrice Gallimore, n'est jamais neutre : regarder constitue un acte de défi et une contestation de l'ordre patriarcal. En s'appropriant le regard, le personnage féminin acquiert une puissance ; ce que confirme Tanga dans *Tu t'appelleras Tanga* (p. 16) : « Je regarde, je suis forte, je suis la puissance ». À l'inverse, baisser les yeux dénote d'une attitude de soumission, illustrée par les rassemblements où « les femmes baissent la tête dans une attitude respectueuse » (p. 20).

Cette asymétrie homme voyant/sans être vu s'avère aliénante pour la femme. Elle offre au sujet masculin un pouvoir de domination semblable à celui théorisé par Jean-Paul Sartre à propos de l'oppression coloniale dans sa préface à l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache* (Orphée noir, 1948). L'homme blanc y est décrit comme celui qui « a joui trois mille ans du privilège de voir sans que l'on le voie » (Huughe, 2000, p. 339). Sartre analyse dans *L'Être et le Néant* (p. 339) cette dynamique du regard où autrui nous réduit à l'état d'objet.

> Je m'adresse à autrui en tant qu'il est un objet : je cherche à le saisir […] Je veux m'approprier sa liberté à travers une appropriation totale de son corps. En somme, ma phobie est de me sentir aliéné par autrui […] Mon but est donc […] de récupérer mon être pour autrui en contraignant la liberté de l'autre […] par le désir ou la violence à s'avouer vaincu.

Comme le résume Francis Jeanson (Cité par Huughe, 2000, p. 13), le rapport à autrui se muant en une lutte de pouvoirs pour échapper à l'aliénation, le fait de voir sans être vu constitue la position hégémonique par excellence.

Sur le plan de la sociologie du pouvoir, cette disposition fait écho aux analyses de Michel Foucault dans *Surveiller et punir* relatives au « panopticon » de Jeremy Bentham. Le dispositif panoptique dissocie, en effet, le couple voir/être vu afin d'imposer un contrôle disciplinaire permanent. Dans l'univers de Beyala, les personnages masculins adoptent ce comportement panoptique en s'octroyant un droit de regard absolu tout en interdisant le regard féminin. Ce rapport de force transforme la femme en simple objet ou en adoratrice. La révolte de Tanga passe ainsi par la réappropriation du regard : « Et moi la femme-fille exclue, je sais que mes yeux ne se baisseront plus » (p. 80).

Outre le contrôle visuel, le corps féminin devient, chez Beyala, une surface d' « inscriptions tégumentaires » (Michalska, 1981, p. 30) nécessaires aux transactions du mercantilisme patriarcal. Plusieurs pratiques et rites de passage participent à cette

réification. C'est le cas du test de virginité, matérialisé par le « rite de l'œuf ». Subi de manière récurrente par plusieurs figures féminines, notamment dans *Assèze l'Africaine* et *C'est le soleil qui m'a brûlée*, ce contrôle est vécu par les adolescentes comme un véritable choc qui résonne durablement dans leur mémoire. En faisant de l'intégrité de l'hymen une condition préalable au mariage, la société patriarcale dépossède la jeune fille de la propriété légitime de sa chair. Ce rituel d'inspection ne vise pas seulement à garantir la pudeur : il constitue une vérification d'ordre marchand destinée à préserver ou à optimiser la valeur financière de la dot. À cette spoliation symbolique s'ajoute la mutilation de la chair incarnée par l'excision. Dépeinte avec gravité dans *Tu t'appelleras Tanga* (p. 19-20), cette prétendue épreuve d'initiation vise, en réalité, à oblitérer toute possibilité d'épanouissement érotique en privant l'héroïne de son clitoris. Comme le souligne Q. Zinzou, dans une interview accordée à C. Patterson (1980, p. 175), il importe de distinguer cette pratique de la circoncision masculine :

> L'excision n'est pas l'équivalent de la circoncision comme la société traditionnelle tente de le démontrer. Circoncire et exciser, c'est dans les deux cas, retrancher du corps humain une partie de lui-même, les deux formes d'ablations sont semblables du point de vue anatomique : on enlève chez l'homme un morceau de peau tandis qu'on supprime à la femme un organe, si bien qu'à titre comparatif, on peut dire qu'au niveau embryologique, ce qui est ôté du corps féminin correspond à la totalité de l'appareil génital de l'homme excepté le scrotum.

Alors que la circoncision retire un simple repli cutané, l'excision détruit l'organe centre de la sexualité féminine. Pour Patterson, cette « inscription tégumentaire » scelle l'assujettissement de la femme au pouvoir des hommes, réduisant son corps mutilé à un simple outil de reproduction dénué de désir propre.

L'accumulation de ces traumatismes d'origine sociale engendre un phénomène d'autocensure et de dépréciation de soi. Privée du droit de connaître, de toucher ou de contempler son propre corps, la jeune fille développe une méconnaissance de son anatomie, associée à un sentiment d'aliénation. Dans *Assèze l'Africaine* (p. 43), l'émergence des premiers signes de la puberté n'est pas vécue comme une métamorphose naturelle, mais comme l'apprentissage d'un secret impur et honteux.

> À l'époque, confesse Assèze, quand je me baissais, deux boules apparaissaient sur ma poitrine. Quand je levais les bras, elles disparaissaient. J'avais des notions sur la vie. Je la trouvais sale : les femmes avaient leurs règles dans des vieux chiffons qu'elles lavaient et réutilisaient. Je savais aussi que les règles comme les relations sexuelles constituaient un secret impur et honteux, et qu'il ne fallait pas souiller les yeux et les oreilles par des attitudes ou des références indiscrètes à ce genre de saletés.

Le corps social impose ainsi à la femme une posture d'auto-invalidation où sa propre corporalité lui devient étrangère et coupable. Ce processus de réification culmine dans la transaction de la dot, qui entérine la transformation du corps féminin en bien consommable. Dans *Seul le diable le savait* (p. 264), cette cérémonie perd toute fonction symbolique d'alliance inter-clanique pour devenir une véritable vente aux enchères où le corps est « marchandisé » selon ses aptitudes reproductrices et esthétiques. L'héroïne Mégri prend alors conscience de toute la violence de cette chosification. Par ce mercantilisme patriarcal, le corps féminin cesse d'être un sujet pour devenir une propriété transmissible.

Si l'œuvre de Calixthe Beyala met en scène un corps féminin exposé, scruté et soumis à la dictature des rites patriarcaux, l'univers d'Assia Djebar déplace cette aliénation vers une autre forme de sujétion, celle de l'effacement et du retranchement.

1.2. Un corps interdit : réclusion, voile et censure de la parole

Dans les textes d'Assia Djebar, le corps féminin s'appréhende avant tout comme un corps interdit (haram). Ainsi que le souligne Z. Bouaissi (2002, p. 309), entre la puberté et la maturité, la femme est perçue comme un bien précieux et désirable qu'il convient de confiner, de voiler et de surveiller. Cette interdiction se manifeste d'abord par la claustration et l'enfermement. Dans *Ombre sultane* (p. 110*)*, la narratrice évoque la frontière invisible séparant l'espace public masculin (la mer, la liberté) de l'espace clos réservé aux femmes.

> Là-bas, les garçons peuvent rejoindre pères et oncles, là-bas se dresse un théâtre interdit […] Les oursins dont ils ramènent les coquilles vides, pour nous narguer, sont une gourmandise décrétée tabou au peuple des femmes ! Un enfant en évoque le goût ; longtemps après, la fillette que je fus rêva aux mots égrillards qu'utilisa ce gamin complice, comme si, le fruit m'étant interdit, ce n'était pas seulement la mer et ses nourritures dont je me trouvais écartée.

Cet enfermement va de pair avec une obsession patriarcale pour la pudeur et la crainte du désir, transformant la figure paternelle en gardienne de l'interdit. Le voile constitue le symbole central de cette dynamique visuelle et spatiale. Bien que son origine coranique (Sourate 33, verset 39) ait visé historiquement à distinguer les femmes de la communauté, son usage chez Djebar en fait l'incarnation de la réclusion. Comme le note J-M. Clerc (1997, p. 41), empêcher le regard revient à refuser à l'autre la possibilité d'exister pleinement en tant que sujet. Enfin, l'interdiction de circuler s'accompagne d'une privation de la parole vécue comme une « seconde mutilation »

La médiation masculine rendue obligatoire lors des consentements (comme le « oui » du mariage prononcé par un tuteur) constitue une « parole déflorée, violentée » (Clerc, 1997, p. 53). Faisant écho au tableau de Delacroix étudié dans la postface de *Femmes d'Alger dans leur appartement* (« Regard interdit, son coupé »), l'écriture de Djebar montre comment le quotidien de la femme arabe est réduit à des chuchotements, des comptines de terrasses ou des formules convenues où le pronom individuel « Je » est proscrit au profit de la conformité collective (*L'amour, la fantasia*, p. 49).

Qu'il soit exposé, marqué et marchandisé (Calixthe Beyala) ou confiné, voilé et invisibilisé (Assia Djebar), le corps de la femme semble lui échapper pour devenir propriété de la société patriarcale. Cette spoliation n'est, cependant, pas une fin en soi, elle constitue le point de départ d'une résistance.

2. La reconquête du corps

Face à la dépossession systématique exercée par le corps social, les héroïnes de Calixthe Beyala et d'Assia Djebar refusent la résignation pour s'engager dans un processus de réappropriation corporelle.

2.1. La subversion par le refus chez Calixthe Beyala

Chez Calixthe Beyala, la reconquête passe par des revendications frontales et le rejet des structures traditionnelles d'assujettissement. S'insurgeant contre l'aliénation, la femme s'attaque aux piliers de la société patriarcale et réclame, comme dans *Seul le diable le savait* (p. 15), la pleine possession de son corps : « Je veux mon corps ».

2.1.1. Le refus du mariage et de la maternité

Considérant l'institution matrimoniale comme un dispositif légal destiné à assujettir le corps féminin, les héroïnes choisissent des voies marginales. Dans *Seul le diable le savait*, précisément à la page 216, Bertha rejette le mariage monogamique au profit d'une polyandrie subversive, avant d'opter pour le célibat. Cette démarche rejoint la posture d'Ameka dans *One is Enough* de Flora Nwapa, pour qui l'épouse n'est que l'ombre d'elle-même au sein d'une institution carcérale.

> Je ne veux pas être une épouse […] Une maîtresse, oui, avec un amant, oui bien sûr, mais pas une épouse. Il y a dans ce mot quelque chose qui ne va pas. Une épouse, je ne suis jamais libre. Je suis l'ombre de moi-même. Comme épouse, je suis presque impuissante. Je suis en prison, incapable de m'assumer en corps ou en esprit. Comme épouse, quelque chose m'empoigne et me détruit. (Cité par B. Gallimore, 1997, p. 77)

Le rejet de la maternité s'impose comme un acte d'affranchissement. Refusant que le corps féminin soit réduit à sa fonction utérine, Tanga procède à des gestes symboliques, à l'instar du ballon gonflé qu'elle fait éclater avec ses dents. La femme exprime, de la sorte, son refus catégorique de la procréation forcée : « Je ne veux pas me multiplier. C'est le rôle du vent, de la pluie [...] Je ne veux pas prêter mon ventre à l'éclosion d'une vie » (*Tu t'appelleras Tanga*, p. 166.)

2.1.2. La prostitution comme stratégie de réappropriation du corps

Le thème de la prostitution occupe une place centrale dans l'œuvre de Beyala, constituant l'un des rôles thématiques les plus prégnants pour explorer la dynamique des corps au sein du mercantilisme contemporain. Dans *Femmes rebelles*, O. Cazenave (1996) typologise cette représentation en trois figures : la mère, la fille et l'amie.

La première déclinaison s'incarne dans la figure de la mère prostituée, représentée par les personnages de Betty dans *C'est le soleil qui m'a brûlée* et d'Aminata dans *Maman a un amant*. Refusant d'enfermer ce rôle dans une condamnation morale ou un stéréotype dépréciatif, le récit beyalien transforme la mère prostituée en une figure identificatoire pour la descendance. Chez la jeune Ateba, par exemple, le corps maternel « marchandisé » ne suscite ni dégoût ni rejet ; il s'érige au contraire en un miroir existentiel et en un modèle d'action. La fille en vient à percevoir sa propre trajectoire comme le prolongement de celle de sa mère.

À l'opposé de cette filiation assumée se dresse le drame de la fille prostituée, dont l'illustration la plus poignante demeure le personnage de Tanga dans *Tu t'appelleras Tanga*. Le récit met en scène une tragique inversion des rôles où la jeune fille devient le soutien financier exclusif de la cellule familiale au prix de ce qu'A. H. Assaah (1999) qualifie de « sexploitation ». Ce marchandage forcé du corps enfantin devient

l'allégorie de toute une génération de jeunes africaines sacrifiées sur l'autel de la misère urbaine.

Le dispositif est complété par la figure de l'amie prostituée, incarnée par Irène dans *C'est le soleil qui m'a brûlée* ou Laetitia dans *Seul le diable le savait*. Échappant au cadre strictement familial, cette complice de l'ombre remplit une fonction pédagogique et initiatique essentielle auprès des héroïnes. En leur transmettant les codes de la marginalité, en démystifiant la domination masculine et en leur enseignant le détachement affectif, l'amie vénale ne livre pas seulement les clés d'une économie de subsistance : elle guide les protagonistes vers une prise de conscience, transformant la vénalité subie en un levier d'émancipation et un potentiel de subversion face à l'ordre patriarcal.

Sur le plan socio-critique, la prostitution chez Beyala dépasse le simple drame économique pour devenir un dispositif d'émancipation : elle permet au corps féminin de s'affranchir du contrôle patriarcal et de l'institution matrimoniale. La prostituée beyalienne acquiert une marge de liberté supérieure à celle de l'épouse traditionnelle en maîtrisant sa fécondité, le choix de ses partenaires et le rythme de ses unions, à l'image de Fondamento des Plaisirs dans *Les arbres en parlent encore* ou d'Ekassi dans *C'est le soleil qui m'a brûlée*. Ce processus repose sur ce que B. Gallimore (1994) nomme la « désérotisation volontaire du corps ». La femme instaure une dissociation psychique avec son corps mis sur marché : « J'amenais mon corps au carrefour des vies […] Je ne sentais rien, je n'éprouvais rien. Mon corps à mon insu s'était peu à peu transformé en chair de pierre » (*Tu t'appelleras Tanga*, p. 15).

Par cette mise à distance linguistique et réflexive (« j'amenais mon corps » au lieu de « je m'amenais »), le personnage féminin oppose une impassibilité au désir masculin. Dans *Assèze l'Africaine* (p. 130), la Comtesse incarne cette résistance en se vendant sans jamais se laisser posséder ; de même, Mégri maintient une lucidité au cours du rapport sexuel. Il s'établit ainsi une supériorité paradoxale du corps possédant/subi sur le sujet possesseur, la froideur devenant un instrument de pouvoir.

Cette représentation prend à contre-pied la littérature écrite par les hommes ainsi que certains courants féministes classiques. Contrairement au constat de Horn et Pingle (The Image of the Prostitute in Modern Literature, 1984), selon lequel la prostituée est cantonnée au rôle de symbole ou de type passif, Beyala dote ses figures d'une individualité forte et d'une lucidité. Face aux analyses de féministes comme Simone Iff, qui assimilent la prostitution à une forme d'appropriation patriarcale, Beyala en fait un vecteur d'éveil. La Comtesse, par exemple, utilise son statut privilégié auprès de son amant Awono pour dénoncer le sacrifice des jeunes filles à qui l'on refuse l'accès à l'instruction.

> Assèze n'ira pas à l'école ? demanda la Comtesse […] Et alors ? demanda-t-elle : Assèze n'ira plus à l'école ; comme soixante-quinze pour cent d'enfants de ce pays. Que dis-je, aux dernières nouvelles, plus de quatre-vingt-dix pour cent des enfants de ce pays […] Elle n'ira plus à l'école comme les vieux de ce pays […] Elle n'ira plus à l'école comme les femmes mariées, les jeunes filles qui sont sacrifiées au profit des garçons (*Assèze l'Africaine,* p. 153).

En valorisant la fonction subversive de la prostitution et la diversification des modes de vie (chasteté, hétérosexualité, homosexualité), l'auteure prône un pluralisme érotique affranchi de toute norme imposée.

2.1.3. L'auto-érotisme, la résistance somatique et la violence

Chez Calixthe Beyala, l'émancipation corporelle ne se limite pas à la reconquête du marché du sexe : elle s'articule également autour de la résistance et de la réappropriation de la jouissance hors des schémas de la dominance masculine. Face à la violence de l'effraction phallocratique, les héroïnes déploient plusieurs stratégies allant du repli auto-érotique au crime politique, en passant par le verrouillage du corps.

L'exploration du plaisir solitaire et du saphisme constitue la première étape de cette autonomisation sensorielle. Dans *C'est le soleil qui m'a brûlée*, la masturbation devient pour Ateba le moyen privilégié d'une reconquête du désir sans aliénation : en se procurant son propre plaisir, l'héroïne affirme une souveraineté érotique qui évince l'homme de sa fonction de dispensateur exclusif de la jouissance. Ce processus trouve son accomplissement dans *Femme nue, femme noire*, où l'homosexualité féminine est pensée comme un espace de réappropriation des zones érogènes. Échappant aux logiques de la pénétration, perçues comme l'instrument de la domination phallique, le commerce saphique instaure une poétique du toucher réciproque où le corps féminin réapprend sa propre géographie du plaisir, libre de toute tutelle patriarcale.

Lorsque l'auto-érotisme ne suffit plus à préserver l'intégrité de la personne, la résistance s'incarne dans des postures plus radicales de neutralisation, de verrouillage, voire d'auto-mutilation. C'est le cas de Mégri dans *Seul le diable le savait* (p. 158), qui oppose à l'assaut masculin une herméticité physique, annihilant le désir de l'autre par une « fermeture » de son propre corps. Cette dynamique d'inviolabilité atteint son paroxysme dans *Tu t'appelleras Tanga*, lorsque la grand-mère de l'héroïne accomplit un rituel sado-masochiste en insérant des noix de palme dans son sexe pour en détruire toute capacité d'épanouissement charnel. La mutilation volontaire illustre l'analyse formulée par S. Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe* (p. 409) : face à l'effraction pénétrative imposée, la femme n'a parfois d'autre recours que de protester en l'annulant par la souffrance. En martyrisant cette chair vouée à la soumission, elle la soustrait au désir de l'oppresseur pour en reprendre, à travers le martyre, un ultime contrôle.

Enfin, cette guerre des corps culmine dans le passage à l'acte violent et le meurtre cathartique. L'usage de la force physique par les héroïnes beyaliennes ne saurait toutefois s'analyser comme une dérive criminelle individuelle ou une pathologie sociale. Rejoint par la grille de lecture de Françoise Lionnet, le texte donne à lire cette violence féminine comme une modalité légitime d'auto-défense face aux crimes et à la terreur du système patriarcal. L'acte homicide devient alors le symptôme d'une rupture inévitable : dans ce combat à mort pour le contrôle de sa propre chair, le corps de l'héroïne, poussé à bout par la spoliation, convertit la violence subie en une arme d'émancipation.

2.2. La reconquête du corps chez Assia Djebar

2.2.1. La conquête de l'espace public et la neutralisation du regard

Chez Assia Djebar, la réappropriation du corps commence par la transgression des frontières spatiales traditionnellement établies. L'itinéraire de Chérifa, dans *Les Enfants du nouveau monde* (p. 140-147), illustre de manière frappante le difficile passage de la réclusion domestique à l'espace extérieur masculin. Afin de traverser la ville seule, le personnage doit déployer une stratégie de déambulation associée à une auto-surveillance rigoureuse, démarche indispensable pour déjouer le regard panoptique des hommes. Quoique perçue comme une menace par la collectivité masculine, cette traversée transforme la figure féminine : de proie passive, elle s'érige en sujet existant.

Ce processus de conquête spatiale s'appuie sur deux médiations fondamentales. D'une part, la langue française agit comme un écran protecteur. Dans *L'Amour, la fantasia* (p. 204), la langue de l'autre fonctionne en effet comme un instrument de vision et de neutralisation capable d'« aveugler les mâles voyeurs », ce qui permet à la femme de s'approprier la rue tout en restant invisible au regard traditionnel. La reconquête passe également par l'expérience d'un « regard pur ». Dans *Les Alouettes naïves*, par exemple, Nafissa s'efface grâce à une démarche métonymique pour ne devenir « que regard », inversant ainsi la dynamique scopique pour faire passer la femme du statut d'objet observé à celui de sujet observant.

Néanmoins, cette quête spatiale ne s'effectue pas de manière linéaire et demeure semée d'embûches et de contradictions. L'expérience de Dalila dans *Les Impatients* témoigne de cette complexité : après avoir défié l'autorité paternelle et la menace du crime d'honneur pour rejoindre son fiancé à Paris, elle se retrouve à nouveau recluse par ce dernier. Sa résistance ne s'éteint pas pour autant, mais se réaffirme à travers la décision de rompre l'isolement : « Je sortirai, promet-elle » (p. 218). De manière analogue, le parcours de Nadia dans *La Soif* révèle les limites d'une émancipation en trompe-l'œil. La liberté de mouvement qu'elle incarne à travers la conduite automobile ou la fréquentation des dancings s'avère n'être qu'une forme d'assimilation ambiguë entre deux cultures, débouchant enfin de compte sur une réintégration des normes maritales.

2.2.2. Le dévoilement et la réconciliation sensuelle avec le corps

L'émancipation du personnage féminin chez Assia Djebar ne se réduit pas à une conquête de la rue ou du langage ; elle s'accomplit dans la découverte charnelle et la réappropriation sensuelle de son propre corps. Dès les premières pages de *La Soif*, la narratrice met en scène un corps épanoui qui s'affranchit des contraintes domestiques par la solitude et la nonchalance : « J'aimais ma solitude – et mon corps que je plongeais dans la mer plate, au creux d'une crique cachée, que des galets rouges rendaient plus sauvage » (p. 13). Ce rapport intime au monde physique, où Nadia s'avoue « indulgente pour [son] corps souple » immergé dans des « flots scintillant sous le soleil pesant » (p. 20), trouve un écho direct dans *Les Impatients*. L'héroïne Dalila y ressent un abandon similaire face à l'environnement marin et terrestre, s'abandonnant à la somnolence, la

chair « transpercée du froid de la terre », le regard empli d'un « ciel large comme un ventre de bête » (p. 13).

Cette ouverture aux éléments de la nature marque le premier pas vers une libération : délivrée des tabous et de la confiscation sociale qui pesaient sur sa chair, la femme ose enfin s'exposer à la lumière du jour. L'exposition au soleil acquiert alors la valeur d'un rituel de naissance et de rupture avec dix-huit années de réclusion :

> Bientôt le soleil sauta au-dessus de ma tête. Les yeux fermés, éblouie, j'enlevai le boléro de ma robe qui voilait mes épaules. Le soleil tapa ma peau ; avec délice je le laissai me mordre. Pour la première fois de ma vie, je dormais seule ainsi, en pleine nature […] pendant dix-huit ans on m'avait empêchée d'aimer le soleil rouge, le ciel plein et rond comme une coupe fraîche. J'étais enfin dans la lumière. Je m'endormis (*Les Impatients*, p. 13).

L'expérience du soleil et du grand air inaugure un nouveau rapport au monde et, par voie de conséquence, une recomposition de l'estime de soi. La sensation physique de la lumière méditerranéenne sur la peau nue devient la métaphore du franchissement des frontières patriarcales : sortir du froid de l'hiver équivaut pour le personnage féminin à « surgir à chaque fois du noir du harem » (*Vaste est la prison*, p. 295).

Cette prise de conscience débouche sur une réappropriation du regard de l'autre. Le corps féminin cesse d'être une source de honte à dissimuler pour devenir un objet de fierté qu'on exhibe avec audace. Dans *La Femme sans sépulture* (p. 167), cette conquête s'exprime par le plaisir simple mais révolutionnaire de la liberté de mouvement. Zoulikha y évoque « une joie dure, une vibration de tout [son] corps » à l'idée de voir ses mollets émerger nus sous une jupe plissée. Dans *La Soif* (p. 50-51), Nadia ressent la même exaltation face aux passants : « Je sentis le regard de plusieurs hommes sur moi. Je fus alors heureuse d'être belle, d'être jeune, fière de ma peau dorée ».

L'apogée de ce dévoilement se trouve dans l'acte de la danse, où le corps féminin s'exprime dans toute sa puissance. À travers les « torsions de [ses] hanches » et la « liberté mouvante de [ses] bras-lianes », l'héroïne prend possession de l'espace domestique ancien (la demeure patriarcale où la grand-mère était jadis entrée en épouse soumise) pour en subvertir la mémoire. Le corps tournoyant et vibrant dédaigne l'assemblée des spectatrices traditionnelles et brave la présence de possibles voyeurs masculins embusqués derrière des volets entrebâillés. Cette soif d'exister prend enfin une dimension transgénérationnelle et historique. Comme l'affirme Nessima dans *Les Alouettes naïves*, la rébellion contre la morale bourgeoise, les convenances politiques et les critères d'éducation traditionnels découle d'un « appétit immense de vivre », perçu comme un héritage impérieux : c'est « comme si les générations de femmes asphyxiées, étouffées vous avaient légué leur vie à vivre en même temps que la vôtre » (*Les Alouettes naïves*, p. 296).

En définitive, la rencontre du corps féminin avec la nature et la lumière revêt une portée symbolique : elle consacre une liberté reconquise. En se révélant sous le soleil, la femme djebarienne réhabilite un corps dont elle tire une fierté légitime, balayant ainsi les normes, les convenances séculaires et les tabous qui prétendaient l'enchaîner. La rencontre du corps féminin avec la nature devient la métaphore d'une liberté reconquise. En se révélant sous la lumière, le personnage féminin découvre la

souveraineté d'une chair dont il tire une fierté retrouvée et un appétit immense de vivre. La honte séculaire éprouvée face à son propre corps s'efface au profit d'un épanouissement sensoriel. À travers cette communion avec les éléments (le soleil, la mer, l'air libre), les traditions, les coutumes, les exigences de bienséance et les interdits institutionnels qui enchaînaient la femme semblent balayés.

Comme on le voit, la reconquête du corps s'affirme chez Calixthe Beyala et Assia Djebar comme un acte d'émancipation. Alors que Beyala privilégie la confrontation radicale (refus des institutions, subversion de la prostitution, violence cathartique), Djebar opte pour une libération par l'intime, la reconquête de l'espace public et la réconciliation sensuelle avec la nature. Ces divergences stratégiques trouvent un écho dans l'ancrage socioculturel et géographique des auteures : l'Afrique subsaharienne pour Calixthe Beyala et le Maghreb pour Assia Djebar.

3. Synthèse comparative : dynamiques culturelles et politiques du corps

L'examen croisé de la représentation de la corporalité féminine chez Calixthe Beyala et Assia Djebar met en évidence une articulation étroite entre l'expression romanesque du corps et l'ère socioculturelle dont est issue chaque auteure.

3.1. Calixthe Beyala : le corps subsaharien comme surface d'inscription et de transaction

Chez Beyala, le corps féminin s'appréhende prioritairement comme un corps-objet, instrumentalisé et façonné par le groupe. Comme le rappelle M. Auge (p. 78), le corps humain dans les sociétés traditionnelles et contemporaines négro-africaines constitue à la fois la part la plus intime de l'individu et l'expression immédiate du lien social :

> Matière et vie, il est passif et actif ; surface d'inscription, émetteur et porteur des signes […] Matière et vecteur du signe social, il constitue la surface sur laquelle les hommes écrivent ou, à tout le moins, inscrivent et marquent. Il signifie alors directement l'ordre social tel que les hommes essaient de l'exprimer, de le maintenir et de le perpétuer.

En raison de sa fonction reproductrice, le corps féminin devient le vecteur de la marque sociale. Considéré comme une propriété collective, il subit des manipulations rituelles destinées à garantir l'ordre et l'honneur du clan. J-P. Ombolo (1989) confirme l'ancrage traditionnel du test de virginité dans la société béti du Cameroun où les matrones vérifient l'intégrité génitale de la jeune fille au moyen d'un œuf, d'un doigt ou de chair de banane. Cette coutume atteste que la virginité de la jeune fille sert de blason à l'autorité paternelle et à l'honneur familial. De même, la pratique dévoyée de la dot ramène le corps de la femme à un produit commercialisé, négocié sur le marché.

3.2. Assia Djebar : le corps maghrébin entre séduction, fitna et sacralisation

Dans l'univers romanesque d'Assia Djebar, le corps féminin apparaît davantage comme un corps interdit, en raison de la charge symbolique et théologico-sociale dont il est investi au Maghreb. Comme l'analyse A. Bouhdiba (1986, p. 21), la pensée islamique ne professe pas le mépris dualiste du corps propre à l'austérité chrétienne ; la forme corporelle y est intimement liée à l'âme. Toutefois, la gestion de cette enveloppe charnelle, source de jouissance légitime mais aussi de souillure potentielle, fait l'objet

d'un encadrement strict. Le corps féminin est perçu par le système patriarcal comme le lieu de la fitna, concept désignant à la fois la séduction, le charme, la sédition et le désordre social.

Pour la sociologue F. Mernissi (1983), la séparation des sexes et le confinement des femmes visent à neutraliser une sexualité féminine conçue comme active et menaçante pour la stabilité du monde masculin : « En islam, écrit-elle, la sexualité féminine est active et sa puissance n'a d'égale que la faiblesse masculine » (p. 8). Afin de préserver l'ordre social face à ce pouvoir de fascination, la société traditionnelle applique un protocole d'occultation : les organes de l'Éros (la voix, la bouche, le regard, la démarche) font l'objet d'interdictions rigoureuses. Le voile et la réclusion domestique fonctionnent comme des dispositifs de neutralisation de la fitna. L'interdit du regard vise à maintenir un système de surveillance panoptique où l'homme conserve le monopole de la vision et de la présence dans l'espace public.

Conclusion

Dans un contexte marqué par la lutte des femmes pour leurs droits, l'article se proposait, de lire les romans de Calixthe Beyala et d'Assia Djebar comme lieu de subversions des assignations patriarcales à travers la représentation du corps. L'utilisation des Gender studies et de la sociologie du pouvoir comme fondements théoriques a permis de dégager deux principaux résultats.

Le premier concerne les modalités de l'aliénation féminine. Dans l'univers romanesque de Beyala, le corps subit des inscriptions tégumentaires et des transactions marchandes (test de virginité, excision …) qui fonctionnent comme des instruments de contrôle patriarcal. À l'inverse, dans l'œuvre d'Assia Djebar, le corps féminin s'impose avant tout comme un corps interdit (haram), soumis à la réclusion spatiale, au voile et à la censure de la parole. Dans les deux cas, la réification procède d'une même logique d'appropriation masculine.

Le second résultat est relatif à la pluralité des réponses offertes par les héroïnes face à cette domination. Si Chez Beyala, la résistance s'exprime de manière frontale et radicale (rejet du mariage et de la maternité, prostitution volontaire et auto-érotisme), elle emprunte, chez Assia Djebar, des voies plus intimes (transgression des frontières spatiales grâce à l'écran protecteur de la langue française, communion avec la nature et la lumière).

Malgré ces écarts dus aux ancrages socioculturels distincts des auteures, les femmes mises en texte partagent un même refus, celui de la passivité. Face à l'oppression patriarcale et aux diktats séculaires, s'élabore « un rêve d'émancipation et de lutte pour le changement de l'ordre du monde » (Huughe, 2000, p. 115), réhabilitant le corps féminin qui cesse d'être le lieu de la spoliation pour devenir le territoire premier d'où s'élancent la liberté et l'écriture.

Références bibliographiques

ASAAH Augustine Heldfred, 1999, « Revers, révolte et réveil dans Tu t'appelleras Tanga de Calixthe Beyala », *Présence Africaine*, n° 161-162, pp. 253-270.

AUGE Marc, 1983, « corps masqué, corps marqué », *Les corps enjeu*, textes réunis et édités par J. Hainard et R. Kaehr, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, pp. 77-86.

BEAUVOIR Simone de, 1949, *Le deuxième sexe*, volume 1, Paris, Gallimard.

BEYALA Calixthe, 1997, *C'est le soleil qui m'a brûlée*, Paris, Librio.

BEYALA Calixthe, 1997, *Tu t'appelleras Tanga, Paris*, J'ai lu.

BEYALA Calixthe, 1990, *Seul le diable le savait*, Paris, Pré-aux-clercs.

BEYALA Calixthe, 1996, *Assèze l'Africaine*, Paris, J'ai lu.

BEYALA Calixthe, 2003, *Femme nue, femme noire*, Paris, Albin Michel.

BOUAISSI Zabia, 2002, « Des femmes et de la conquête de l'espace masculin dans trois romans d'Assia Djebar : La Soif, Les Impatients, Les Enfants du nouveau monde », *XV Skandinaviske romanistkongrss*, Oslo 12-17 august.

BOUHDIBA Abdelwahab, 1986, *La sexualité en Islam*, Paris, PUF.

CAZENAVE Odile, 1996, *Femmes rebelles : Naissance d'un nouveau roman africain au féminin*, Paris, L'Harmattan.

CLERC Jeanne-Marie, 1997, *Assia Djebar. Ecrire, Transgresser, Résister*, Paris, L'Harmattan.

DJEBAR Assia, 1957, *La Soif*, Paris, Julliard.

DJEBAR Assia, 1958, *Les Impatients*, Paris, Julliard.

DJEBAR Assia, 1962, *Les Enfants du nouveau Monde*, Paris, Julliard.

DJEBAR Assia, 1968, *Les Alouettes naïves*, Paris, Julliard.

DJEBAR Assia, 1980, *Femmes d'Alger dans leur appartement*, Paris, Éditions Des Femmes.

DJEBAR Assia, 1985, *L'Amour la fantasia*, Paris, JC Lattès.

DJEBAR Assia, 1987, *Loin de Médine*, Paris, Albin Michel.

DJEBAR Assia, 2002, *Vaste est la prison*, Paris, Le livre de Poche.

DJEBAR Assia, 2002, *Femme sans sépulture*, Paris, Albin Michel.

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

GALLIMORE Rangira Béatrice, 1994, « Le corps de l'aliénation à la réappropriation chez les romancières de l'Afrique noire francophone », *Notre Librairie*, n° 117, avril-juin, p. 54-60.

GALLIMORE Rangira Béatrice, 1997, *L'œuvre romanesque de Calixthe Beyala : le renouveau del'écriture féminine en Afrique francophone sub-saharienne*, Paris, L'Harmattan.

HUUGHE Laurence, 2000, *Ecrits sous le voile : romancières Algériennes francophones, écriture et identité*, Paris, Publisud.

MERNISSI Fatima, 1983, *Sexe Idéologie Islam*, Paris, Tierce.

MICHALSKA Madeleine Oueillette, 1981, *L'échappée du discours de l'œil*, Québec, Nouvelle optique.

OMBOLO Jean-Pierre, 1989, *Sexe et société en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.

PATTERSON Chantal, 1980, « Les mutilations sexuelles féminines », *Présence Africaine*, n° 141-142, pp. 161-180.

SARTRE Jean Paul, 1943, *L'être et le néant*, Paris, Gallimard.

FABLES DE JEAN DE LA FONTAINE ET CONTES GABONAIS D'ANDRÉ RAPONDA-WALKER : AMBIGUÏTÉ DE DISCOURS LITTÉRAIRES DE JEUNESSE ENTRE MORALITÉ ET IMPUDENCE

Narcice Wolfgan MOUNZIEGOU-MOMBO
Université Omar BONGO
Gabon

Reçu : 31/08/2026 **Évalué** :09/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : La littérature se conçoit dans une diversité de fonctions au nombre desquelles figurent les fonctions ludiques, pédagogique et didactique. Ces dernières sont généralement observées dans la littérature de jeunesse. Une littérature pour laquelle des genres comme la Fable de Jean de La Fontaine et le Conte d'André Raponda-Walker sont reçus comme composante. Or, en même temps qu'ils organisent la vie en société, ils constituent paradoxalement un danger pour les jeunes. Il s'agit donc de penser l'écriture littéraire de jeunesse dans une ambivalence où la moralité (énoncé de probité) soucieuse de construire une vérité à partir d'évidences sociétales et universelles est corrompue par l'impudence du discours. Il se dégage l'idée selon laquelle le discours des contes et des fables valide la ruse, la fourberie, la vérité, le bien ou le mal dans une configuration de dualité à la moralité, nécessite une organisation ambitieuse et pédagogique accompagnée. C'est sous le prisme des approches de Patricia Nebout Arkhurst (2019) autour des questions d'enseignement et d'apprentissage pour des préoccupations de formation et du trio Aïssatou Dieng Sarr, Chérif Tall et Fatou (1996) que l'analyse des contes et des fables, dans le cadre de littérature de jeunesse, se révèle dangereuse pour la naïveté des enfants. Des messages implicites/lumineux et de moralité abstraite/manifeste, laissant définitivement l'ambiguïté du discours s'édifier en mal utile.

Mots clés : Fables, Contes, moralité, impudence, discours.

JEAN DE LA FONTAINE'S FABLES AND ANDRE RAPONDA-WALKER'S GABONESE TALES : AMBIGUITY OF CHILDREN'S LITERARY DISCOURSE BETWEEN MORALITY AND IMPUDENCE

Abstract : Literature can be conceived through a diversity of functions, among which are ludic, pedagogical, and didactic functions. The latter are generally observed in children's literature, a literature for which genres such as Jean de La Fontaine's Fable and the tale are sometimes received as components, since they are part of project of instructing and André Raponda-Walker's Tale are received as components. Yet, wile they organize life in society, the paradoxically constitute danger for young people. It is therefore necessary to think of children's literary writing within an ambivalence in which morality (as a statement of probity), concerned with constructing a truth based on societal and universal evidence, is corrupted by the impudence of discourse. The idea emerges that the discourse of tales and fable validates cunning, deceit, truth, good or evil within a configuration of duality toward morality, thus requiring an ambitious and carefully structured pedagogical framework. It is through the lens of Patricia Nebout Arkhurst's (2019) approaches to questions of teaching and learning, addressing concerns of

formation, and of the trio Aïssatou Dieng Sarr, Chérif Tall et Fatou (1996), that the framework of children's literature, proves dangerous for children's naivety. Implicit/ luminous messages and abstract/manifest morality definitvively leave the ambiguity of discourse to settle into harmful usefulness.

Keywords : Fables, Tales, morality, impudence, discourse.

Introduction

La littérature de jeunesse a pour objet d'habituer les enfants à la lecture et à l'écriture. Elle les instruit à la connaissance des univers réels et fictifs. Son objet littéraire se constitue en facteur de socialisation. Dans certains espaces, en Occident par exemple, les discours de jeunesse s'entendent en milieu scolaire et en privé pendant des partages de moments littéraires entre les parents et les jeunes au moment de les conduire vers la rêverie. Ailleurs, notamment en Afrique, bien qu'étant aussi dits en milieux scolaire et privé, la particularité est que nombre de discours littéraires de jeunesse sont révélés la journée dans le village, tandis que d'autres sont dits la nuit autour du feu. C'est d'un naturel que chez les enfants, la littérature de jeunesse favorise une imitation des différents héros des livres feuilletés. Il n'est donc pas anodin de les voir s'identifier aux héros animaliers, aux récits fabuleux dits et à une décrépitude comportementale à la lisière de l'animal calqué. La littérature de jeunesse dans son approche ludique, pédagogique et didactique permet ici de questionner la fable et le conte soumis par effraction à la naïveté des jeunes. Leurs discours implicites, vacillants entre vérité et mensonge pour illustrer une moralité permettent quelques inquiétudes sur leur vertueuse réception chez les enfants. D'ailleurs, Jean Jacques Rousseau ne manquait pas d'émettre quelques réserves en dénonçant leur action paradoxale sur les enfants, les amuser en même temps les abuser. Pour une réflexion autour du discours moralisateur en littérature de jeunesse, Jean de La Fontaine et André Raponda Walker sont choisis en leur qualité de figures majeures dans leurs différents champs littéraires, respectivement français et gabonais afin de discuter du thème « fables de Jean de La Fontaine et contes gabonais d'André Raponda-Walker : ambiguïté de discours littéraires de jeunesse entre moralité et impudence ». La question est de penser l'écriture littéraire de jeunesse autour de ces deux genres dans une ambivalence voire une ambiguïté de moralité. L'évidence d'une coexistence entre narration astucieuse et moralité ne serait-elle pas un motif pertinent d'éparpillement, de perturbation réceptive entre ce qui est de l'ordre de la normalité et ce qui est de l'ordre de l'anormalité ? Il s'agit donc de penser l'écriture littéraire de jeunesse dans une ambivalence où la moralité (énoncé de probité) soucieuse de construire une vérité à partir d'évidences sociétales et universelles est corrompue par l'impudence du discours. Il se dégage l'idée selon laquelle le discours des contes et des fables valide la ruse, la fourberie, la vérité, le bien ou le mal dans une configuration de dualité à la moralité, nécessite une organisation ambitieuse et pédagogique accompagnée. L'approche de Patricia Nebout Arkhurst (2019) autour des questions d'enseignement et d'apprentissage pour des préoccupations de formation et celle du trio Aïssatou Dieng Sarr, Chérif Tall et Fatou Diop (1996), sur les problématiques d'exploitation des manuels à usage pédagogique, serviront de canevas méthodologique de cette réflexion.

Cette dernière se présentera en deux parties. La première présentera la question de littérature de jeunesse et la seconde consistera à montrer la coexistence de deux

principes antagonistes entre moralité et impudence dans les fables de Jean de La Fontaine et les contes d'André Raponda-Walker.

1-Question de littérature de jeunesse

La littérature de jeunesse est une forme littéraire destinée à une catégorie de lecteurs juvéniles, c'est-à-dire les enfants et les adolescents. Elle est généralement organisée autour des textes littéraires se donnant une interdiction des allusions trop pessimistes notamment des rapports au vol, à la haine, à la paresse, au mensonge, à la trahison ou à la jalousie susceptibles d'impacter négativement les jeunes lecteurs. Son objet est de les amener vers une considération des valeurs pour un meilleur épanouissement social. A partir de la lettre, le jeune doit aller à la rencontre du monde, voyager à travers des environnements réels ou irréels pour se forger une psychologie parée à toute éventualité. A cela, s'ajoute la rêverie, cette capacité que la littérature de jeunesse donne aux enfants et aux adolescents pour s'évader dans des univers dont ils construisent les normes en dehors des environnements imposés par la société. Ici la question de la socialisation d'ordre général semble être reléguée au profit des aspirations personnelles de l'enfant. La littérature de jeunesse se construit donc autour « […] des merveilles secrètes […] » Lahy-Hollebecque, (1928, p. 15).

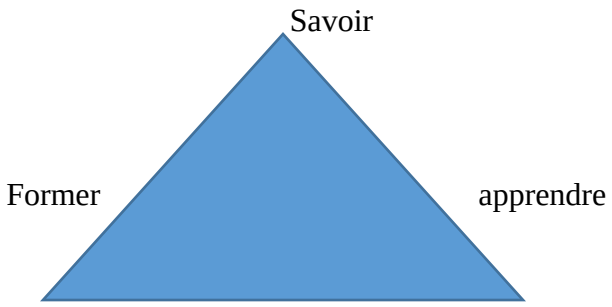
La problématique de cette littérature repose aussi sur la dictature de l'édition. En effet, dans son processus d'élaboration, le livre passe sous la responsabilité presqu'exclusive de l'éditeur. Ce dernier oriente parfois la nature du texte car certains auteurs n'interviennent pas à ce niveau de l'ouvrage. Tout dépend de l'orientation donnée à l'œuvre par l'éditeur que le paratexte présente légitimement quelquefois à l'encontre de l'éclosion sémantique du récit ou de la narration. Il s'établit dès lors une double approche de considération autour de la désignation de littérature de jeunesse entre celle qui relève de l'édition et celle découlant de la configuration discursive intégrant une perspective morale. Partant de ce fait, l'exclusion de certains genres littéraires ou de certains livres dans la configuration de littérature de jeunesse ne relève que du seul fait de l'éditeur. En effet, le facteur moral permet de regrouper toutes les catégories littéraires prenant en compte la perspective ludique, fantastique, pédagogique ou didactique. Cela est rendu possible grâce aux discours favorisant la diffusion des valeurs morales en inscrivant de fait la littérature de jeunesse dans sa fonction éducative.

1-1-Littérature de jeunesse et formation

L'écriture littéraire a la propriété, au milieu de toute autre forme d'écriture, de réunir des fonctions dont le but est de donner au texte une place majeure dans la construction de l'être humain. Au nombre de celles-ci, il est mis en évidence la fonction pédagogique et didactique. C'est elle qui organise la propriété éducative de la littérature de jeunesse, la diffusion de valeurs morales entendues afin de permettre à l'enfant de comprendre le monde dans lequel il évolue. A partir de cette fonction, la littérature de jeunesse revêt une dimension de formation. Ainsi, à côté de la fonction ludique, son intérêt majeur est d'instruire une catégorie de personnes encore en gestation sociale en mettant « […] en valeur tous les problèmes liés à l'éducation d'un enfant en vue de lui inculquer les notions élémentaires de la morale. Elle lance aussi un avertissement particulier aux adultes injustes et méchants » Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 17). C'est pourquoi l'écriture littéraire dans cette configuration doit s'organiser autour d'une prononciation absolument moralisatrice et instructive. Pour les enfants, la poétisation

du langage, la beauté du récit et le plaisir du texte au sens barthesien garantissent l'instruction, la transmission de connaissances pour une meilleure intégration sociale en accordant moins d'intérêt aux questions politique et idéologiques qui ne sauraient concerner la naïveté des jeunes dont les opinions ne sont pas encore arrivées à maturité.

Il est un truisme d'affirmer que la fonction didactique permet d'enseigner à un enfant des valeurs qui le conduiront au développement de son imagination. En effet, à partir des lectures plurielles, un jeune se crée des univers. Dès cet instant, il y a non seulement la prise en compte de la capacité à s'émouvoir intellectuellement, mais aussi le constat du rapport intime qu'il établit avec le livre. C'est de cet ultime fait que l'enfant commence à accepter le livre comme un levier de formation, d'échange et de lucidité. Il se réjouit davantage d'un guide d'épanouissement favorisé par des récits fantastiques ou des discours autour des faits de sociétés métaphorisés pour meubler son apprentissage. Ainsi, la littérature de jeunesse à travers sa bibliographie, se révèle comme un tableau de la société, un miroir à partir duquel l'enfant ou l'adolescent est invité à se connaître ou à se reconnaître. La fonction didactique est ici un impératif permettant de mieux établir le lien entre cette littérature et les éruditions. En effet, « la didactique étudie chacune des étapes de l'acte d'apprentissage et met en évidence l'importance du rôle de l'enseignant comme médiateur entre l'élève et le savoir », Nebout Arkhurst (2019, p. 7). Sous le prisme de la fonction didactique comme leitmotiv de formation, la présence d'un médiateur discursif est un atout majeur. En effet, « le rôle de l'éducateur ou du maître est d'aider à surmonter l'égocentrisme et à faire régresser le syncrétisme », Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 13). L'enfant a donc besoin de l'accompagnement d'un enseignant, d'un conteur, d'un fabuliste ou d'un narrateur. Il ne doit pas être jeté dans un océan de mots sans guide pour faire face aux maux de la société. C'est ainsi que « le système didactique s'inscrit dans tout système d'enseignement […] en vue de la construction des savoirs pour tout apprenant », Nebout Arkhurst (2019, p. 9). La didactique, en sa qualité de science de la transmission et de l'appropriation de savoirs, amène le médiateur vers une obligation de formation. Son absence constitue un danger dans la mesure où les conditions d'apprentissage, d'acquisition et d'optimisation de connaissances ne seraient pas garanties. A partir du schéma du système didactique ci-dessous, il apparait aisément que la défection du formateur serait résolument un dysfonctionnement de la transmission des éruditions. Le schéma ci-dessous permet d'observer la place majeure du médiateur dans la configuration didactique ou pédagogique.



Enseignant/ Médiateur — Apprenant/ Enfant

Cf. Nebout Arkhurst (2019, p. 19)

Le processus d'apprentissage sans médiateur exposerait le jeune aux dangers des choix d'identification naïfs. D'ailleurs en paraphrasant un dicton africain, « la forme serpentée de la rivière est la conséquence d'une évolution voire un cheminement solitaire ». Autrement dit, la rivière n'ayant pas bénéficié des conseils des sages, s'est vue être dépourvue de toute forme rectiligne. Le système didactique de Patricia Nebout Arkhurst autour de la complémentarité de trois pôles (enseignant, élève, savoir) construit le principe de formation en répondant à l'impératif de la littérature de jeunesse comme outil majeur de construction morale de l'enfant ou de l'adolescent. L'apprentissage s'établit comme une approche morale. Il permet d'accueillir la fable et le conte dans le projet de socialisation des jeunes, étant donné que leur « […] double vocation (divertir/ éduquer) [sont] au centre des préoccupations du peuple […] » Monsard (1991, p. 58) et, ce, en dépit de leur acceptation hésitante dans le champ de littérature de jeunesse. Il est de fait important de s'interroger de manière explicite sur la place occupée par ces deux genres (fable et conte) au sein de la littérature de jeunesse ainsi que les fondements de leur légitimité pédagogique et morale.

I-2- Conte et Fable dans la littérature de jeunesse

Les contes et les fables sont des genres littéraires ayant la propriété d'instruire, d'éduquer à partir des discours organisés autour de la vie personnifiée des animaux. A propos de la fable, Leichter (1997, p. 55) disait qu'elle « […] a une intention didactique et morale […] » et Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 10) d'affirmer au sujet du conte qu'il « tient une place privilégiée dans l'éducation […] ». C'est dans ce sens que les contes d'André Raponda Walker et les fables de Jean de La Fontaine sont dits et exprimés pour éveiller les consciences et prévenir sur la vie en société. En l'état, ces deux genres étaient établis comme une adresse pour des adultes voire des individus dotés d'une maturité du fait de la densité des discours imagés, métaphoriques et des formes implicites des récits. C'est d'ailleurs ce qui avait longtemps justifié leur exclusion de la labellisation de littérature de jeunesse.

Cependant, le conte et la fable sont reçus selon le contexte d'usage, soit en discours pour adultes, soit en discours pour jeunes. Selon Monsard (1991, p. 59) « [l'] art populaire […] est une manifestation collective faite pour tous avec la participation de tous ». La préoccupation fondamentale était simplement la visée didactique des différents genres à partir d'une intention moralisante des discours. André Raponda-Walker et Jean de La Fontaine, s'en étaient aisément servis comme outils de formation sans spécifier la catégorie humaine ciblée. Ainsi, le critique littéraire Monsard (1991, p. 57). disait que, le conte « […] par sa forme concise et brève, par ses procédés stylistiques et sa fonction didactique, […] participe à la formation de l'individu. Il est au cœur de la vie du peuple traditionnel gabonais ». De son côté, Jean de La Fontaine, à propos de la fable, dans la même perspective didactique, n'avait jamais caché se servir du prétexte animalier pour « instruire les hommes » Classiques Français, (1993, p.9). Il est clairement établi qu'à l'origine, la visée didactique du conte et de la fable ne répondait à aucune exigence envers un public exclusivement jeune.

Le caractère didactique, qui leur est reconnu, permet de concerner leur discursivité à forte densité morale au public juvénile. En effet, « […] l'éducation de […] jeunes enfants se faisait essentiellement par le truchement des contes, […] qui jouaient un rôle primordial. […] ils étaient le véhicule privilégié de la sagesse africaine, des vertus et des règles de morale » Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 15). Aussi, dans une approche

contemporaine, celle qui place la jeunesse au cœur de la construction à venir de la société, il est de bon aloi de reconsidérer les discours du conte et de la fable comme une causerie à l'adresse des enfants naïfs ou des adolescents encore en quête de savoirs. Les diseurs de contes et de fables ne créent pas. Ils diffusent des discours déjà connus. C'est la qualité de diction qui oriente la didactique et l'orientation à un public ciblé. Pour Mouralis (1983, p. 198), « il s'agit pour le conteur […]de dire avec efficacité. Or, l'efficacité suppose nécessairement une adaptation et une sensibilité du conteur à son public » C'est donc un truisme d'affirmer que, dans le contexte de cette réflexion, ces deux genres littéraires sont à apprécier dans la catégorie de discours littéraires de jeunesse. A cet effet, profitant du caractère imaginaire et merveilleux, les récits des contes du Gabon d'André Raponda Walker et des fables de Jean de Lafontaine, dans l'optique d'instruire, déploient en divertissant, une moralité de vie. D'ailleurs, en Afrique en général et au Gabon en particulier, le discours des contes est prononcé pour édifier et informer sur la béatitude de la vie et ses péripéties. Dans un environnement rural, c'est autour du feu que sa diction est faite par un détenteur de savoir aux jeunes pendant le clair de lune. Le conte est pour le jeune gabonais, un discours s'illustrant dans une sagesse fortement liée au terroir.

Dans une configuration aux allures urbaines, la fable, en milieu scolaire, sous le prisme d'une pédagogie de récitation, se fait le relai d'une didactique afin de familiariser les enfants aux valeurs sociales tournées vers la vertu. Les discours de ces différents genres, convoyés par la performance des adultes voire des initiés, laissent les mots prévenir et organiser le devenir des jeunes en société même si fondamentalement « il n'existe pas de conteur professionnel […]. Aucun critère d'âge, ni de sexe n'est retenu » Monsard (1991, p. 59). A la lumière de cette justification considérant le conte et la fable dans la littérature de jeunesse, une préoccupation reste tout de même non élucidée. Il s'agit de la dualité discursive du point de vue sémantique. En effet, tout discours dit, court le risque d'une mésinterprétation. La morale du conte et de la fable, les récits narrés de ces deux genres, configurés dans une concomitance entre couples antagonistes de valeurs pourraient taire l'ambition légitime de la didactique des savoirs.

2-Coexistence de deux principes antagonistes entre moralité et impudence

Les contes et les fables disent la morale et font parfois entendre le contraire de celle-ci à travers leurs différents récits. Cela est imputable à une construction sémantique quelque peu hermétique et métaphorique pour la compréhension des enfants. Il est parfois prudent de relativiser sur l'orientation unilatérale de la discursivité moralisante de la fable et du conte où, vérité/mensonge, normalité/anormalité, vertu/ vice, franchise/ ruse, etc. sont des différentes dualités, des ambivalences que leurs discours révèlent implicitement. Fort de ce constat, l'évidence d'une ambiguïté réceptive du discours par les jeunes n'est pas à exclure.

> L'enfant vit dans un milieu à la fois rassurant et perturbant, en raison de sa diversité et de ses contradictions. Il s'empare de situations qui n'appartiennent ni à l'ordre raisonnable, ni à l'ordre naturel ; et par le jeu de tendances, il s'accommode aux situations dans lesquelles il trouve l'écho de sa propre affectivité, de ses désirs, de ses élans. Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 11)

La fable et le conte, trop exposés à une diversité de compréhension, n'occultent pas la réception d'une impudence. Leurs récits se configurent dans une considération de

coexistence entre discours pessimiste et discours optimiste. Cela pourrait s'entendre dans l'approche nietzschéenne de l'indissociabilité du bien et du mal où l'un ne peut s'entendre sans l'autre, « la vie procède essentiellement, c'est-à-dire dans ses fonctions élémentaires, par infraction, violation, exploitation, destruction et qu'elle ne peut être pensée sans cela » Nietzsche (1971, p. 82). La moralité et l'impudence évoluent de manière concomitante. C'est la raison pour laquelle, dans les fables et les contes, la morale est parfois une conséquence des actions immorales des animaux. Jean de La Fontaine l'attestait en affirmant « [opposer] quelquefois, par une double image, le vice à la vertu, la sottise au bon sens » Lagarde et Michard (1998, p. 212). Les contes et les fables sont pour ainsi dire, des genres littéraires qui se caractérisent par des récits édifiant sur la vie et ses péripéties.

2-1- Construction narrative : moralité et récit

La narration occupe une place importante dans la configuration du conte et de la fable selon qu'elle est portée par la morale ou par le récit. Ces deux genres littéraires sont, à toute évidence, construits autour d'une dualité ontologique où « […]. Le corps est la fable, l'âme est la moralité » Classiques Français, (1993, p.13). Jean de La Fontaine et André Raponda Walker nourrissent cette bipartition traditionnelle, c'est-à-dire une histoire particulière racontée et une morale tirée soit du récit, soit hors du récit.

Fable : « Le Corbeau et le Renard »	**Conte : « La Tourterelle »**
Maître Corbeau, sur un arbre perché, Tenait en son bec un fromage. Maitre Renard, par l'odeur alléché, Lui tint à peu près ce langage : « Hé ! bonjour, Monsieur du Corbeau. Que vous êtes joli ! que vous me semblez beau ! […] A ces mots le Corbeau ne se sent pas de joie ; Et pour montrer sa belle voix, Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie. Le Renard s'en saisit, et dit : « Mon bon Monsieur, Apprenez que tout flatteur Vit au dépend de celui qui l'écoute : Cette leçon vaut mieux un fromage, sans doute » Le Corbeau, honteux et confus, Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. Classiques Français, (1993, p.14)	-Tourterelle ? -Oui -Allons sarcler les mauvaises herbes dans ma plantation. -Oh ! ma jambe ! ma jambe me fait trop souffrir. -Tourterelle ? -Oui -Allons couper des régimes de bananes. -Oh ! j'irai volontiers, mais ma jambe me fait trop mal. -Tourterelle ? -Oui -Allons récolter des arachides. -Voyons un peu. Peut-être qu'avec un bâton je pourrai marcher. -et clopin-clopant, elle s'en alla récolter et manger des arachides. Morale : Quand on veut on peut. Raponda-Walker, (2009, p. 390).

La fable et le conte ci-dessus révèlent le glissement narratif entre récit et moralité. La Fontaine et Raponda Walker laissent apprécier leurs rapports de combinaison à l'origine de la transition sémantique du discours chez l'enfant. De ce fait, les procédés discursifs rendent la morale interne ou externe au récit. Il y a intériorité au récit lorsque la moralité est confondue à l'histoire.

Fable : « Le Coq et la perle »	**Conte : « La Cigale et l'Antilope-Souris »**
Un jour un Coq détourna Une perle, qu'il donna Au beau premier lapidaire. Je la crois fine, dit-il ; Mais le moindre grain de mil Serait bien mieux mon affaire. Un ignorant hérita D'un manuscrit, qu'il porta Chez son voisin le libraire. Je crois dit-il, qu'il est bon ; Mais moindre ducaton Serait bien mieux mon affaire. Classiques Français, (1993, p.34)	Ce jour-là, la petite Antilope-Souris se décida à aller rendre visite à ses beaux-parents. Comme elle avait des mauvais yeux, elle pria la Cigale de lui prêter les siens. Elle s'empresserait de les lui rendre à son retour. Là-dessus, elles échangèrent leurs yeux. […] mais voilà qu'à son retour l'Antilope-Souris ne veut plus se défaire des yeux qu'elle avait empruntés à la Cigale. En vain la Cigale les lui réclame. L'Antilope-Souris la nargue. […] Quoi donc ? lui demande-t-elle, puis s'enfuit en riant d'elle aux éclats. C'est depuis ce jour que l'on entend dans la forêt, des cris stridents et prolongés. C'est la malheureuse Cigale qui réclame ses yeux. Raponda-Walker, (2009, p. 221).

Dans cette fable, la morale autour de l'ignorance est incrustée dans le récit. Elle n'est ni présentée en début du texte, ni à la fin du texte. La même observation est faite dans le conte où l'indélicatesse de la Cigale est révélée par la narration. Pour parvenir à la moralité, l'exercice de décryptage du texte est de mise. L'extériorité au récit quant à elle, s'établit à lorsqu'il y a concomitance entre la chute du récit et la morale ou quand celle-ci est présentée soit en début du récit, soit à la fin.

Fable « Le Loup et l'Agneau »	**Conte : « Le Perroquet et l'Eléphant »**
La raison du plus fort est toujours la meilleure : Nous l'allons montrer tout à l'heure. Un Agneau se désaltérait Dans le courant d'une onde pure. Un Loup survient à jeun, qui cherchait aventure, Et que la faim en ces lieux attirait. Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ? Dit cet animal plein de rage : Tu seras châtié de ta témérité. Sire, répond l'Agneau, que Votre Majesté Ne se mette pas en colère ; Mais plutôt qu'elle considère Que je me vais désaltérant Dans le courant. […] Je ne puis troubler sa boisson. Tu la troubles, reprit cette bête cruelle ; Et je sais que de moi tu médis l'an passé.	C'était l'époque où les animaux parlaient comme les hommes et se comprenaient entre eux. Ngozo le Perroquet et Ndjogu l'Eléphant étaient alors de grands amis. Un jour donc le Perroquet invita son compère l'Eléphant à venir diner chez lui. Celui-ci accepta avec plaisir, […]. Du haut de son perchoir, le Perroquet se mit à lui débiter toutes sortes d'histoires, tout en tenant sa pate droite cachée sous une aile au grand étonnement de son invité Comment fais-tu donc, lui demanda l'Eléphant, pour te tenir ainsi sur une seule patte, et pourquoi fais-tu cela ? C'est […] parce que j'ai envoyé mon autre patte pour surveiller mes petits qui jouent dans la cour. Le repas terminé et le jour baissant, l'Eléphant pris congé de son hôte en le priant de venir aussi un de ces jours diner chez lui…

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ? […] C'est donc quelqu'un des tiens ; Car vous ne m'épargnez guère, Vous, vos bergers et vos chiens. […] Là-dessus, au fond des forêts Le Loup l'emporte, et puis le mange, Sans autre forme de procès. Classiques Français, (1993, pp.23-24).	A la date convenue, le matin, de bonne heure, l'Eléphant voulant montrer à son compère qu'il était aussi malin que lui, se fit couper une de ses jambes, sans se soucier le moins du monde de ce qu'il adviendrait. Le Perroquet en rentrant, trouve son ami debout sur trois pattes et lui demande ce qu'il a fait de la quatrième. Par un procédé à moi, lui répond l'Eléphant, je l'ai détachée pour l'envoyer surveiller mes petits dans les bois […]. En revenant chez lui, le Perroquet se dit en lui-même : est-ce possible de faire des choses pareilles ! il en mourra certainement. En effet, faute de soin, […] le malheureux Eléphant succomba quelques jours après. Morale : Avant d'agir, réfléchissez aux conséquences de vos actes. Raponda-Walker, (2009, pp. 400-401).

Dans les fables et les contes, la narration est beaucoup plus élaborée. Elle entraine parfois un détachement entre le discours du récit et celui de la moralité. Cette configuration favorise chez le jeune lecteur une compréhension double des textes. Le risque d'une réception antinomique du message n'est pas à occulter chez l'enfant ou l'adolescent. Il se crée d'ailleurs chez lui une confusion entre le discours du récit parfois vicieux et celui de la morale plus vertueuse. La finalité moralisante du texte se trouve donc perturbée. Le choix de l'histoire narrée au détriment de la moralité, est malheureusement celui du jeune lecteur fasciné par la ruse. Ainsi, dans la fable « Le Loup et l'Agneau » Classiques Français, (1993, pp.23-24) et le conte « Le Perroquet et l'Eléphant » Raponda-Walker, (2009, pp. 400-401), l'attention du jeune lecteur sera davantage portée sur le récit présentant les animaux qui doivent leur succès au mensonge, à la méchanceté, à la ruse plutôt qu'à ceux condamnés à mort du fait de leur honnêteté et de leur gentillesse. Tout le plaisir du texte est enfui dans la densité du récit. La morale quant à elle, d'un accent bref ne pourrait pas captiver suffisamment l'attention du jeune lecteur encore naïf. En effet, elle laisse de côté toute la substance de péripéties qui agrémente l'histoire et favorise le plaisir du texte. Son investissement dans la fable ou dans le conte jouit d'une restriction et parfois paradoxalement d'une liberté occasionnant une pluralité sémantique à laquelle le jeune lecteur est abandonné.

Le couple récit et moralité chez Jean de La Fontaine et André Raponda Walker relève les risques d'une réception hasardeuse des textes par l'enfant aux antipodes de la volonté des auteurs. Ainsi, dans la fable « Le Coq et la perle » et le conte « La Cigale et l'Antilope-Souris », la morale, moins perceptible, laisserait le discours construire une approche multiple du texte au sens barthesien. Il pourrait ainsi s'établir quelque fois chez le jeune lecteur une contradiction entre le discours de l'auteur, la réception du récit et la moralité. La diversité de leurs approches réceptives maintient l'inquiétude et la complexité d'abandonner ce type de texte à la seule conscience d'un enfant ou un

adolescent. Cela est par exemple le cas du texte « les Poissons et le Cormoran » Classiques Français, (1993, pp.291-292) où la morale contredit le discours du récit.

Fable : les Poissons et le Cormoran	**Moralité première**	**Moralité ajoutée**
Il n'était point d'étang dans tout le voisinage qu'un Cormoran n'eût mis à contribution : Viviers et réservoirs lui payaient pension. Sa cuisine allait bien : mais, lorsque le long âge eut glacé le pauvre animal, la même cuisine allait mal. Tout Cormoran se sert de pourvoyeur lui-même. Le nôtre, un peu trop vieux pour voir au fond des eaux, n'ayant ni filets ni réseaux, souffrait une disette extrême. […] sur le bord d'un étang Cormoran vit une Ecrevisse. Ma commère, dit-il, allez tout à l'instant porter un avis important à ce peuple : […] L'Ecrevisse en hâte s'en va conter le cas. Grande est l'émeute. […] Seigneur Cormoran, d'où vous vient cet avis ? Quel est votre garant ? Etes-vous sûr de cette affaire ? […] un vivier que Nature y creusa de ses mains, inconnu des traitres humains, sauvera votre république. On le crut. Le peuple aquatique l'un après l'autre fut porté sous ce rocher peu fréquenté. Là, Cormoran, le bon apôtre, les ayant mis en un endroit transparent, peu creux, fort étroit, vous les prenait sans peine, un jour l'un, un jour l'autre.	Il leur apprit à leurs dépens Que l'on ne doit jamais avoir de confiance En ceux qui sont mangeurs de gens.	Ils y perdirent peu, puisque l'humaine engeance En aurait aussi bien croqué sa bonne part. Qu'importe qui vous mange ? Homme ou loup, toute panse Me paraît une à cet égard ; Un jour plus tôt, un jour plus tard, Ce n'est pas grande différence.

Le Cormoran persuade les poissons de se laisser transporter par lui en un lieu sûr et tranquille où les hommes ne pourront pas les pêcher. Or, cela n'est que ruse de sa part

afin de mieux les isoler pour facilement disposer d'eux. La morale attachée à ce récit est parfaitement légitime et la fable pourrait très bien s'arrêter là. Or, La Fontaine choisit d'ajouter six vers qui modifient le sens de la fable et l'expose à une réception incontrôlée et ambiguë. Cet ajout semble mettre en exergue la question du destin fatal des poissons. Il est question de traduire l'idée selon laquelle la destinée est une donnée incontournable. Sauf que cette orientation de la morale n'est pas évidente pour les enfants. La ruse qui permet au vieux Cormoran affaibli, de tromper les poissons peut s'entendre par les jeunes comme notion de savoir essentiel soit pour se sortir des situations compromettantes, soit pour obtenir l'objet de convoitise. Dès cet instant, il apparaît effectivement que les juxtapositions sémantiques obligent un suivi absolu dans la transmission des savoirs aux jeunes. La moralité explose le sens et détourne l'attention du lecteur juvénile des détails sémantiques que le récit révèle. Or, elle devrait aider le jeune à mieux la saisir sans laisser le pessimisme guider la réception. La moralité des textes et les récits moraux devraient être des miroirs à travers lesquels l'enfant serait à même de lire convenablement la société dans une approche vertueuse en dépit du fait que l'être humain se caractérise parfois par une altérité instable. Le discours de la littérature de jeunesse à travers le Conte et la Fable a vocation à éveiller la vigilance des jeunes afin de mieux guider leurs discernements car les défauts des uns peuvent être des qualités, et les qualités des autres des défauts. Les valeurs ne sont donc pas linéaires. Elles varient en fonction de la maturité de l'enfant. L'ingratitude, l'insatisfaction, l'excès, l'ambition, l'avidité, l'avarice, l'amour-propre, la vanité ou la frivolité est valeur ou pas en fonction de l'éducation, de la posture et de l'environnement de l'individu. La fable et le conte devraient être considérés comme des outils de transmission de vertu. Cependant, ils pourraient paradoxalement revêtir une portée négative. Il est donc nécessaire de se demander ce que la morale et les récits moraux de Jean de La Fontaine et d'André Raponda Walker peuvent vraiment signifier dans la littérature de jeunesse.

2-2- Ambiguïté de la fable et du conte

Il est bien de présenter les fables et les contes comme des textes de construction de jeunes mais il est davantage plus important de ne pas les configurer dans une approche générale et absolue de textes de valeur. En effet, depuis le 17ème siècle, les moralistes n'étaient pas considérés comme des professeurs de vertu. Ils sont plutôt des artisans de vie qui observent avec lucidité et pénétration les mœurs de leurs contemporains et tirent de cette contemplation une série de réflexions sur les travers, les vices, les tendances de la nature humaine. A partir du moment où nombre de fables de La Fontaine et de contes de Raponda Walker prétendent à ce rôle, il n'est guère possible de voir en ces écrivains, des diseurs de vertu mais plutôt des vecteurs d'un art de vivre favorisant l'intégration sociale. L'ambigüité de la fable et du conte s'inscrit dans une controverse d'immoralité. C'est là, toute la difficulté à laquelle se confrontent les discours construit sous le prisme du bien-être. Ainsi, la pensée d'Epicure, fondée sur la quête du bonheur, s'assimile à la moralité prise dans une dualité autant vertueuse que vicieuse. La question de la construction de la jeunesse implique donc une attention particulière à partir des supports littéraires. Peu de personnages agissent par idéal, peu sont portés vers le Bien comme motif de leurs actions. Les textes de Jean de La Fontaine et d'André Raponda-Walker enseignent une certaine prudence pratique, un agir utile voire nécessaire d'où l'identification des discours de la fable et du conte comme une

ambigüité pour la naïveté des jeunes. Il est à préciser que, pour aller dans la logique de Richard (1976, p.9), « tous ces poètes ont été saisis au niveau d'un contact originel avec les choses. J'ai voulu découvrir comment, en chacun d'eux, les éléments primitifs fournis par la sensation ou par la rêverie s'articulaient les uns aux autres dans la perspective globale d'un projet, d'une recherche d'être […] ». Les inquiétudes que ces deux genres suscitent par rapport à un lecteur jeune et isolé viennent du fait que la narration égayante, comme évoquée précédemment, occupe l'essentiel du texte. Ce dernier, bien que féerique puisse exposer l'enfant aux réceptions maladroites des discours. En effet, celui-ci se laissera attirer par ce qui lui fomente de l'intérêt et « originellement, l'enfant n'a pas conscience d'être face à son milieu, […]. Il vit […] sans pouvoir le connaître, ni à fortiori le maîtriser » Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 11). Aussi, même quand la moralité trouve de l'intérêt chez le jeune, sa construction ou la réception de l'histoire peut le détourner de l'information ciblée étant donné que « l'enfant peut par exemple faire fi du personnage central pour valoriser un élément secondaire » Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 13). Le Renard dans la fable « Le Corbeau et le Renard » Classiques Français, (1993, p.14) peut être pourvue d'affection car en bon flatteur, il finit par obtenir gain de cause. La naïveté de l'enfant le conduira vers le principe de la fin justifiée par n'importe quel moyen dont le vice et la réception de la moralité « apprenez que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute […] » Classiques Français, (1993, p.14) comme l'action légitimée en cas de besoin. Aussi, rien ne présage explicitement dans le récit, la volonté du Renard à se saisir du fromage du corbeau. La question se situe au niveau de l'orientation de la posture victimaire. Elle a été longtemps construite du côté du corbeau en justifiant la flatterie du renard comme étant la raison du malheur du corbeau. Or, en réalité, elle pourrait varier en fonction du lecteur juvénile car la discursivité révèle davantage l'opportunisme du renard à la suite de la maladresse du corbeau. Le dessein du renard non évoqué par le récit, reste ouvert à toute interprétation. L'exaltation du plumage du corbeau peut s'entendre en marge de toute flatterie.

L'ambigüité des discours de la fable et du conte révèle l'émanation d'un « syncrétisme enfantin » Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 12). De ce dernier, l'impudence s'établit par la confusion réceptive ou interprétative du message. Au-delà de la moralité à partager, l'impudence s'impose à la naïveté de l'enfant avec tous ses corollaires.

> Tout spectacle, toute scène, tout ce qui est vu ou entendu lui apparaît de façon à la fois globale et confuse. Il en est même pour […] le récit […]. Dire que la pensée de l'enfant est syncrétique signifie que les représentations enfantines procèdent par enchaînement globaux et par schémas successifs, c'est-à-dire ne répondant pas à des analogies ou des liaisons causales, vérifiables à tous les niveaux. C'est ainsi, par exemple, qu'il parvient difficilement à sérier les divers éléments […]. Dieng Sarr, Tall, Diop (1996, p. 12).

À cet effet, le bien et le mal, la normalité et l'anormalité, le mensonge et la vérité ou la vertu et le vice se soustraient chez l'enfant de toute forme de distinction. Celui-ci est plutôt guidé par la question d'utilité. C'est cet état de fait qui illustre une inconstance de réception sémantique soit du récit, soit de la morale. Ainsi, la ruse, le mensonge, et même le vice deviennent des maux nécessaires au détriment de leurs antonymes dans une approche d'utilité pour le jeune. Le récit pessimiste de la fable ou

du conte perturberait ici la moralité à inculquer. L'enfant entendra ici une forme d'exaltation du mal car étant dans l'impossibilité de discerner la complexité du monde, de la nature humaine oscillant entre bien et mal, mensonge et vérité, vertu et vice, etc. Le principe d'utilité ou de syncrétisme enfantin n'établit pas une différenciation réelle entre vérité et mensonge. Pour les jeunes présentant une faiblesse physique, la ruse est l'allier idéal pour se prévenir de toutes situations désavantageuses. Elle permet à ceux-ci de se protéger des puissants. Pour ces derniers en revanche, la force, bien plus efficace que toutes tentatives de persuasion. Dans ce contexte, la moralité et les récits moraux s'établissent comme des maux constitués en valeur. Il est à retenir que l'utile, notion subjective, pourrait être moral ou immoral en fonction du contexte occidental ou africain, urbain ou rural dans lequel l'enfant évolue. L'ambiguïté de discours littéraires de jeunesse entre moralité et impudence interpelle dans la mesure où les récits de fable et de conte, non contrôlés pourraient secréter de l'inhumain chez l'enfant. Dans certaines fables comme « la cour du Lion » Classiques Français, (1993, p.186), la moralité traduit une impudence à travers la configuration d'un discours vicieux. « Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire, ni fade adulateur, ni parleur trop sincère, et tâchez quelquefois de répondre en normand » Classiques Français, (1993, p.186). La moralité de cette fable conseille au lecteur de s'illustrer dans l'immoralité qui est le mensonge. Il s'établit ici une collusion entre la moralité et l'impudence. En effet, la moralité dérive généralement des récits où l'impudence reste de mise. Dans un univers où la prédation est un truisme, les rapports de force et de survie sont convoyés toutes, les ruses, mêmes les plus malhonnêtes, sont légitimées. Dans toute situation expérimentale, l'enfant est susceptible de rencontrer une réalité de l'ordre de l'ambiguïté de la moralité et de l'impudence. L'appréciation de ces derniers dépendra donc de sa posture entre l'absolument bon et de l'absolument mauvais. Personne d'autre que lui-même ne peut juger de ce qui est utile. Les mœurs changent aussi bien dans l'espace que dans le temps. C'est la raison pour laquelle l'homme doit s'adapter, même dans l'immoralité, à son milieu. L'injustice comme justice ; l'anormalité comme normalité et l'immoralité comme moralité sont « la raison du plus fort qui est toujours la meilleure » Classiques Français, (1993, pp.23-24). La cruauté animale est donc l'allégorie de la déraison de l'homme qui « est un loup pour l'homme » Hobbes, (2000, p215) et « […] secrète de l'antihumain » Camus, (1951, pp. 672-673). La société humaine est un théâtre d'intérêts où l'individu est déchiré entre des situations de vertu du mal ou de vice de bien. Dans l'univers animalier allégorie du monde des humains à travers les fables de Jean de La Fontaine et les contes d'André Raponda-Walker, la déraison par l'entremise du vice et ses corolaires s'établit en valeur de survie. Autrement dit, dans un environnement où tout le monde poursuit son intérêt, l'impudence séduit. Selon Marie-jeanne Durry, il faut « trouver la lumière par la voie des ténèbres, glisser à la lumière par l'obscure sensation […] » Baudelaire (1972, p. XXI). Le mal devient constitutif du bien. Une action couronnée de mal a pour résultat un fait utile. Le vice n'est plus prohibé à cause des conséquences pratiques qu'il peut avoir. Il y a une mise en évidence du nécessitarisme. Ainsi, la ruse, le mensonge et la cruauté sont, par le fait du syncrétisme enfantin, pris au même titre que la gratitude, la vérité et l'honnêteté.

Conclusion

La coexistence de la moralité et de l'impudence a permis de questionner la morale et le récit de la fable de Jean de La Fontaine et du conte d'André Raponda-Walker pour tenter d'élucider leurs orientations réceptives par les jeunes. L'approche de Patricia Nebout Arkhurst (2019) et celle du trio Aïssatou Dieng Sarr, Chérif Tall et Fatou Diop (1996), ont servi de canevas méthodologique de cette réflexion. Ainsi, Le Conte et la Fable, loin d'être opposées, participent à la volonté de conduire l'enfant vers un mieux-être. Le commerce qu'elles entretiennent a fait observer la situation selon laquelle les morales de la fable et du conte ne sont point des outils de vertu mais plutôt ceux de l'utilité voire du nécessitarisme social. En termes de didactique de l'analyse faite, il est clairement établi que le conte et la fable apparaissent comme un besoin en terme didactique pour les enfants et les adolescents. Toutefois, la littérature de jeunesse doit adapter son lexique, sa construction discursive aux lecteurs juvéniles au risque de voir l'enseignement-apprentissage menacé par des morales implicites inondées de récits vicieux. Cette littérature, autour des contes d'André Raponda-Walker et des fables de Jean de La Fontaine, invite à taire l'ambiguïté discursive relevée entre moralité et impudence en proposant des configurations explicites et directes fondées sur le principe social de l'utile. Ce dernier est la réponse à la question de la réception ambiguë des discours à vocation moralisante.

Références bibliographiques

BAUDELAIRE Charles, 1972, *Les Fleurs du mal*, Paris, Classique de poche.

CAMUS Albert, 1951, *L'Homme révolté,* Paris, la pléiade.

CASTEX Pierre Georges, SURER Paul et BECKER Georges,1974, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette.

CLASSIQUE Français, 1993, *Jean de La Fontaine*, *Fables*, Paris, Bookking International.

DIENG SARR Aïssatou, TALL Chérif, DIOP Fatou, 1996, *Le conte : mode d'emploi*, Versailles, Les classiques africains.

HOBBES Thomas, 2000, *Le Léviathan*, Paris, Dalloz.

LAGARDE et MICHARD, 1998, *Littérature française XVIIème siècle*, Paris, Bordas.

LAHY-HOLLEBECQUE Marie, 1928, *Les Charmeurs d'enfants. Préface de M. Edouard Herriot*, éditions Baudinière.

LEICHTER Frédérique, 1997, *Fables, livres VII à XII*, Baume-les-Dames, Bréal.

MONSARD Pierre, avril-juin 1991, *Le conte oral traditionnel, in Littérature gabonaise*, revue Notre librairie, n° 105.

MOURALIS Bernard, 1983, *Littérature et développement*, Paris, Silex.

NEBOUT ARKHURST Patricia, 2019, *(Se) former en didactique(s), au service de l'enseignement-Apprentissage*, Abidjan, Maÿtis.

NIETZSCHE Friedrich, 1971, *La généalogie de la morale*, Paris, Gallimard.

RAPONDA-WALKER André, 2009, *Contes gabonais*, Libreville, Editions Raponda-Walker.

RICHARD Jean Pierre, 1976, *Poésie et profondeur*, Paris, Seuil.

HISTOIRE - GEOGRAPHIE

FINANCEMENT DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS EN CÔTE D'IVOIRE : RÉFLEXION SUR LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DES PAYS NORDIQUES

Aline Désirée Laugba N'CHO
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

&
Tatin Brice-Louis TIECOURA
Université Félix HOUPHOUËT- BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire

Reçu : 09/08/2026 **Évalué** :11/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Cet article compare le financement des services de garde d'enfants dans les pays nordiques à ce qui est pratiqué en Côte d'Ivoire. Il s'appuie sur une revue de la littérature et une analyse des politiques publiques et met en lumière les disparités en matière de financement, d'accessibilité et de gouvernance. Les pays nordiques se distinguent par un investissement public conséquent et une forte implication des collectivités territoriales. À l'inverse, en Côte d'Ivoire, l'offre de services de garde est limitée et les ménages supportent une part importante du coût d'accès à ces services. L'analyse des finances locales révèle que les collectivités territoriales disposent de marges budgétaires susceptibles de contribuer au financement des services de garde. Des scénarios sont proposés selon différents objectifs de financement afin d'estimer le nombre d'enfants dont les frais d'inscription pourraient être pris en charge, totalement ou partiellement. La mise en œuvre de ces scénarios suppose toutefois un développement de l'offre de services de garde afin de respecter les exigences en matière de capacité d'accueil et d'encadrement.

Mots-clés : Services de garde d'enfants, capital humain, capital social, financement public , collectivités territoriales.

Classification JEL: H75 ; H72 ; I22 ; J13 ; H41

FINANCING CHILDCARE SERVICES IN CÔTE D'IVOIRE: LESSONS FROM THE ROLE OF LOCAL GOVERNMENTS IN THE NORDIC COUNTRIES

Abstract : This article compares the financing of childcare services in the Nordic countries and Côte d'Ivoire. It draws on a literature review and an analysis of public policies to highlight disparities in financing, accessibility, and governance. The Nordic countries are characterized by substantial public investment and strong involvement of local governments. By contrast, in Côte d'Ivoire, the supply of childcare services remains limited, and households bear a substantial share of

the cost of access. The analysis of local public finances shows that local governments have budgetary surpluses that could help finance childcare services. Different financing scenarios are proposed to estimate the number of children whose enrollment fees could be fully or partially covered. However, the implementation of these scenarios would require an expansion of childcare services to meet standards regarding service capacity and staffing.

Keywords: Childcare, services, human capital, social capital, public financing, local governments.

JEL Classification: H75; H72; I22; J13; H41

Introduction

Les avantages des services de garde pour les ménages et pour l'économie dans son ensemble expliquent l'intérêt et les investissements qui leur sont accordés (Attanasio et al., 2022 ; Beukes et al., 2025; Lloyd & Lee, 2025). Toutefois, tandis que certains pays ont largement développé l'offre de ces services, d'autres restent confrontés à des difficultés importantes dans ce domaine. Ces disparités se traduisent par des écarts dans la proportion d'enfants ayant accès à ces services. En effet, les pays nordiques figurent parmi les plus avancés en la matière. Ils sont reconnus pour la qualité et l'accessibilité de leurs services de garde. Le caractère universel et généralement subventionné de ces services dès l'âge d'un an se traduit par des taux de participation élevés – supérieurs à 50 % (Drange, 2019 ; Gromada & Richardson, 2021; Laaninen et al., 2024).

La littérature montre que les gouvernements jouent un rôle central dans le développement et le financement des services de garde. Plusieurs études analysent les stratégies publiques qui visent à réduire le coût de ces services et à améliorer leur accessibilité, notamment à travers des subventions, des aides directes aux familles ou des soutiens aux prestataires (Whitehurst, 2017 ; Purcal & Fisher, 2006 ; Sakhonchik et al., 2023). D'autres travaux comparent les systèmes de financement des services d'éducation et de garde de la petite enfance dans différents pays afin d'identifier les meilleures pratiques et les modèles de financement les plus efficaces (Belfield, 2006 ; Navarro-Cruz & Luschei, 2018 ; Wills & Mistry, 2021). D'autres encore adoptent une approche systémique pour analyser l'organisation et le fonctionnement du secteur, en examinant les caractéristiques des prestataires et leurs structures financières (Cattoretti & Paull, 2022).

En dépit de ces avancées, certaines questions continuent de faire l'objet de débats. Les auteurs s'interrogent entre autres sur les mécanismes de financement les plus efficaces pour soutenir l'expansion durable des services de garde et sur la répartition des responsabilités financières entre l'État, les familles et le secteur privé (Zigler & Finn-Stevenson, 1996; Dobrotic & Juros, 2016). Les discussions portent aussi sur la conception des programmes et leur capacité à réduire les inégalités sociales et de genre, ainsi que sur la qualité et l'organisation des services (Staab, 2017 ; Flanagan & Acheson, 2024).

Ces questions sont particulièrement importantes dans les pays en développement, où l'offre de services de garde demeure souvent limitée et inégalement répartie. Les populations les plus vulnérables vivent souvent dans des zones insuffisamment

desservies par ces services (Currimjee et al., 2022 ; Raikes et al., 2023). En outre, les données disponibles sur la fréquentation de ces programmes restent rares. Les estimations de la Banque mondiale indiquent par exemple qu'au Sénégal et en Côte d'Ivoire, la participation aux programmes de garde est inférieure à 1 % chez les enfants de moins de trois ans. Comprendre les mécanismes d'organisation et de financement des services de garde est donc essentiel pour orienter les politiques publiques et soutenir le développement de systèmes de garde accessibles et de qualité.

Dans ce contexte, la question centrale de cet article est la suivante : Quels mécanismes d'organisation et de financement sont susceptibles de soutenir l'expansion de l'offre de services de garde d'enfants dans les pays en développement, notamment en Côte d'Ivoire ? Une attention particulière est portée au cas de la Côte d'Ivoire, car, bien que la littérature sur les services de garde d'enfants existe, les questions relatives au financement de ces services semblent peu analysées. L'objectif général est de proposer des mécanismes d'organisation et de financement potentiels des services de garde d'enfants en Côte d'Ivoire. De manière spécifique, il s'agit d'identifier les dispositifs d'organisation et de financement des services de garde d'enfants dans les pays nordiques et d'examiner les possibilités de leur adaptation au contexte de la Côte d'Ivoire.

Cet article apporte deux principales contributions à la littérature sur le financement des services de garde d'enfants. Premièrement, il met en évidence le potentiel des collectivités territoriales comme source complémentaire de financement des services de garde d'enfants. Deuxièmement, il quantifie le potentiel de financement des services de garde d'enfants à partir des excédents budgétaires des communes, en estimant le nombre de contributions familiales qui pourraient être prises en charge selon différents scénarios de financement.

L'article est structuré comme suit : la première section présente les fondements théoriques du financement des services de garde d'enfants. La deuxième section analyse les politiques de garde d'enfants dans les pays nordiques. La troisième section examine le cas de la Côte d'Ivoire. La dernière section propose une discussion des résultats et formule des recommandations.

1. Fondements théoriques du financement des services de garde d'enfants

Le financement des services de garde d'enfants s'appuie sur des cadres théoriques tels que la théorie du capital humain, du capital social et du bien-être. Ces approches mettent en évidence l'importance des investissements dans le développement des individus dès le bas âge, tout en soulignant le rôle déterminant de l'environnement familial dans la formation des capacités. Elles éclairent les fondements de l'intervention de l'État dans le financement et la régulation de ces services.

Schultz (1961) avance que certaines dépenses que l'on considère habituellement comme de la consommation, telles que celles consacrées à l'éducation ou à la santé, constituent en réalité des investissements en capital humain. Son point de vue est partagé par Becker (1962), qui appelle l'investissement en capital humain l'ensemble des activités qui influencent le revenu réel futur par l'investissement de ressources dans les individus. Ces activités comprennent la scolarité, la formation en cours d'emploi, les soins médicaux ou encore l'acquisition d'informations sur le système

économique. Par cette approche, ces auteurs posent les bases de la théorie du capital humain. Ils soutiennent que les dépenses qui visent le développement des compétences, des connaissances et des capacités des individus améliorent leur productivité et génèrent ainsi un rendement positif.

Toutefois, leurs analyses restent relativement générales quant au moment où ces investissements doivent être réalisés. L'importance des interventions dès le plus jeune âge n'est explicitement mise en évidence que plus tard avec les travaux de Heckman (2008). En effet, pour cet auteur, les premières années de la vie sont déterminantes pour l'acquisition des compétences cognitives et socio-émotionnelles qui influencent la productivité future. Les politiques sociales devraient donc prioritairement cibler cette période. Selon lui, si un enfant n'est pas motivé à apprendre et à s'engager dès le début de sa vie, il est plus probable qu'à l'âge adulte il échoue sur le plan social et économique. Plus la société tarde à intervenir dans la vie d'un enfant défavorisé, plus il devient coûteux de corriger les désavantages.

Heckman (2008) conçoit la formation des capacités comme un processus dynamique influencé par les investissements, l'environnement familial et l'intervention publique. Cette dynamique implique des rendements différenciés des investissements au cours du cycle de vie. Les rendements des investissements en éducation sont plus élevés pour les enfants les plus capables, en meilleure santé et plus motivés.

L'importance de l'environnement familial dans la formation du capital humain est soulignée par Coleman (1988) à travers la théorie du capital social. Le capital social, au sein de la famille comme de la communauté, participe à la formation du capital humain des générations futures. Il renvoie aux relations entre les enfants et leurs parents, ainsi qu'aux interactions avec les autres membres de la famille. Ainsi, Coleman (1988) estime que le capital humain des parents ne se traduit pas automatiquement en avantages pour l'enfant ; il nécessite d'être transmis à travers des interactions, du temps et une présence effective, sans lesquels son impact demeure limité.

En référence à ces approches, le capital social et le capital humain entretiennent une relation réciproque : si le premier contribue à la formation du second, celui-ci renforce en retour le capital social, en favorisant dès le bas âge les interactions sociales. Dès lors, ces dynamiques justifient amplement la mise en œuvre d'investissements précoces en faveur de la petite enfance.

Dans ce cadre, des auteurs tels que Gronau (1977), Donovan et Watts (1990) et Becker (1994) se sont intéressés au rôle de l'État dans la mise en œuvre de ces investissements[1]. En effet, le recours aux services de garde d'enfants résulte d'un arbitrage au sein du ménage, où le coût de ces services est comparé à la valeur du temps que la mère pourrait consacrer à des activités rémunérées (Gronau, 1977).

[1] Cette analyse s'appuie sur des travaux antérieurs réalisés dans le cadre d'un projet de recherche sur les services de garde en Côte d'Ivoire financé par le CRD): « Impact des programmes socio-éducatifs communautaires d'encadrement de la petite enfance sur l'autonomisation de la femme des zones défavorisées du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire »

L'intervention publique vise à faciliter cet arbitrage en soutenant le développement et l'accessibilité de l'offre de garde. Elle se justifie par les effets externes positifs associés des investissements dans la petite enfance. En proposant des environnements propices à l'apprentissage, les structures de garde contribuent dès le bas âge à la formation du capital humain (Donovan & Watts, 1990 ; Becker, 1994). Les rendements de ces investissements sont à la fois individuels et collectifs puisqu'ils bénéficient aux enfants, aux mères ainsi qu'à la société à travers l'amélioration et le maintien de la qualité de la main-d'œuvre.

L'intervention de l'État dans le marché des services de garde d'enfants s'inscrit dans le champ des finances publiques, qui mobilise les apports de l'économie de bien-être pour justifier l'action publique en présence de défaillances du marché. Elle s'appuie sur les fonctions d'allocation et de redistribution mises en évidence par Musgrave (1959), qui distinguent l'affectation des ressources en vue de satisfaire des besoins méritoires. Il s'agit des besoins tels que l'éducation ou le logement, considérés comme suffisamment importants pour que leur satisfaction soit assurée par le budget public, au-delà de ce que fournit le marché.

> "…Such wants are met by services subject to the exclusion principle and are satisfied by the market within the limits of effective demand. They become public wants if considered so meritorious that their satisfaction is provided for through the public budget, over and above what is provided for through the market and paid for by private buyers. This second type of public wants will be referred to as merit wants. Public services aimed at the satisfaction of merit wants include such items as publicly furnished school luncheons, subsidized low-cost housing, and free" (R. A. Musgrave, 1959, p13).

Ainsi, les services de garde peuvent être rapprochés de ces besoins qualifiés de *merit wants* par cet auteur. Ils se caractérisent par le fait que leur satisfaction peut justifier une intervention publique lorsque les choix individuels ne permettent pas d'atteindre un niveau de consommation socialement souhaitable. L'action publique en faveur de la petite enfance ne se limite pas à soutenir l'offre de service, mais à en encadrer la qualité, à améliorer l'information des ménages et à en élargir l'accès, en particulier pour les populations les plus modestes (Council of Economic Advisers, 1997).

Dans l'ensemble, les théories du capital humain, du capital social et des finances publiques convergent pour justifier l'importance des investissements dans la petite enfance Ainsi, la section suivante présente le cadre conceptuel du financement décentralisé de ces services.

2. Cadre conceptuel du financement décentralisé des services de garde d'enfants

Les différentes approches théoriques mobilisées dans cet article permettent de proposer un cadre conceptuel qui établit un lien entre les mécanismes de financement des services de garde d'enfants et les principaux effets attendus. En présence de défaillances du marché, notamment une offre insuffisante et des barrières financières auxquelles sont confrontés certains ménages, l'intervention publique peut être déterminante pour améliorer l'accessibilité des services de garde et soutenir leur développement. Dans une logique de décentralisation, les collectivités territoriales peuvent contribuer à cette intervention par le financement des infrastructures, le

cofinancement des structures existantes ou encore la prise en charge d'une partie des contributions des ménages.

Ces mécanismes sont susceptibles de favoriser une meilleure répartition géographique de l'offre et d'accroître la demande de services de garde. Ils peuvent favoriser le développement cognitif et socio-émotionnel des enfants, faciliter la participation des mères au marché du travail, améliorer les revenus des ménages, renforcer la productivité et contribuer à la réduction des inégalités. Ainsi, le financement décentralisé des services de garde représente un investissement public susceptible de générer des bénéfices durables pour les individus et pour la collectivité. La Figure 1 résume le cadre conceptuel proposé.

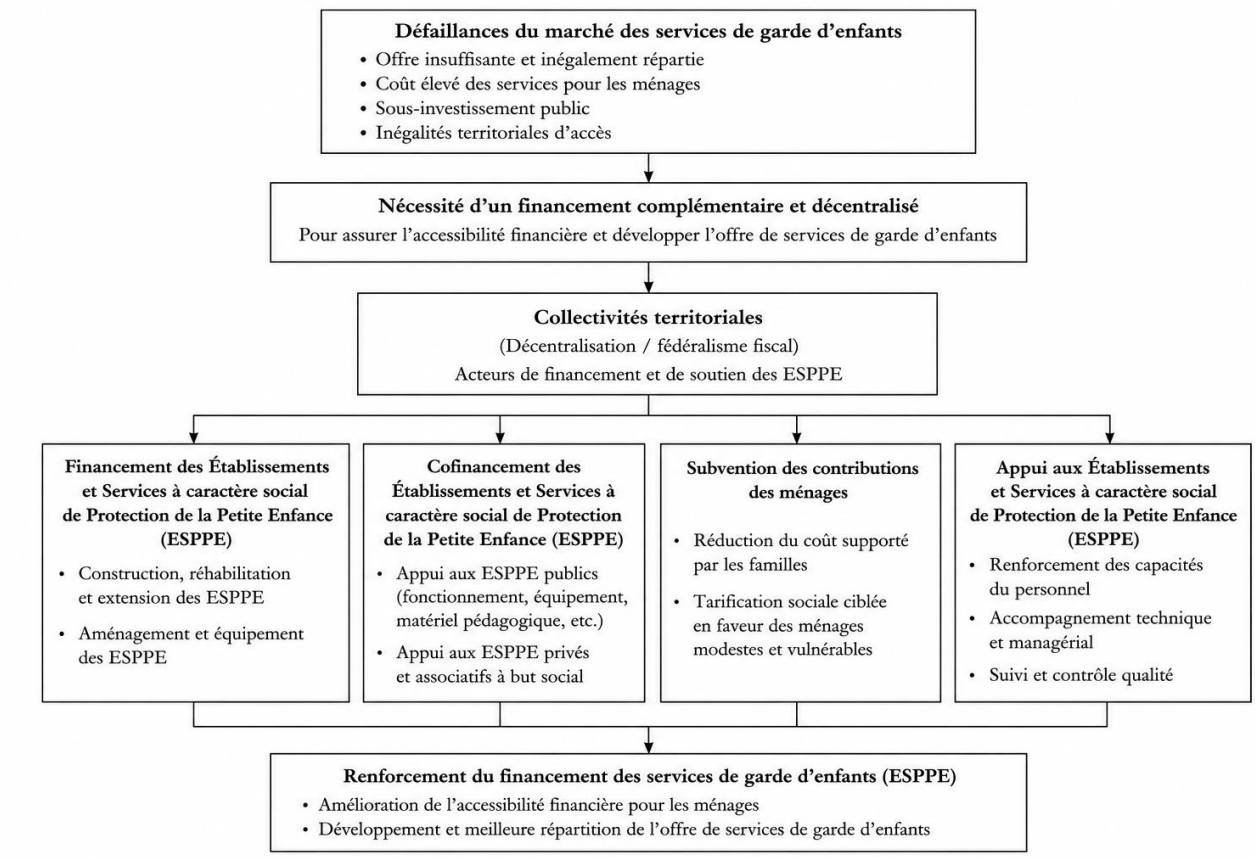


Figure 1 : Cadre conceptuel

Source : Auteurs

3. Analyse des politiques de garde d'enfants des pays nordiques

L'analyse porte sur cinq pays, à savoir la Norvège, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Islande. Dans ces pays, les services de garde reposent sur la reconnaissance d'un droit d'accès, ce qui se traduit par une prise en charge des enfants

dès les premières années de vie (Voir Tableau en Annexe).

Organisation

Les pays adoptent généralement une approche décentralisée dans l'organisation des services de garde. Ils mettent à contribution les administrations locales chargées de la mise en œuvre, dans le respect d'un cadre légal.

Les services se caractérisent par des ratios éducatifs relativement faibles. Ces ratios sont soit encadrés par la réglementation comme en Norvège et en Finlande. Concrètement, ces ratios varient d'environ 1 adulte pour 3 à 7 enfants selon l'âge, avec par exemple 1 pour 3 enfants de moins de trois ans en Norvège, 1 pour 4 en Finlande, et autour de 5 à 6 enfants par adulte en Suède, en Islande et au Danemark. En Norvège, la formation des éducateurs correspond à un diplôme de niveau universitaire qui inclut des stages pratiques en structure d'accueil. Les éducateurs travaillent généralement avec des assistants, pour lesquels aucune qualification formelle n'est exigée, bien que certains disposent d'une formation professionnelle spécifique. En 2015, environ 27 % des assistants détenaient un certificat dans ce domaine (Drange, 2019; Dalgaard et al. 2022).

Offre de services

L'offre est diversifiée en structures publiques, privées, allocation pour la garde à domicile, milieu, assistantes maternelles agréées et organisées de différentes manières et autres dispositifs flexibles tels que l'accueil en dehors des heures normales de réception. La Finlande, la Suède et le Danemark font partie des cinq pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – avec l'Estonie et la Slovénie – où il n'existe pas de childcare gap. C'est-à-dire des pays qui arrivent à assurer une transition directe entre un congé parental bien rémunéré et un droit à temps plein aux services de garde des enfants (Serapioni, 2025).

Financement

Dans la plupart des pays, les pouvoirs publics assurent la majeure partie des coûts par des subventions et des recettes fiscales. Au Danemark, les autorités locales financent au moins 75 % du coût d'une place (Commission européenne 2025) tandis qu'en Norvège, les subventions publiques couvrent environ 80 % des coûts, conditionnées au respect des exigences réglementaires (Drange, 2019). Les dépenses publiques par enfant – exprimées en pourcentage du PIB par habitant – sont estimées à 55 % en Finlande, 44 % en Islande, 41 % en Norvège, 33% en Suède et à 28 % au Danemark (OCDE, 2025).

Accessibilité et équité

Les données de 2022 montrent la faible contribution des ménages au financement de l'éducation de la petite enfance. Elle représente 4 % des dépenses en Finlande, 6 % en Suède et en Islande, et 13 % en Norvège. Seul le Danemark se distingue par une participation plus élevée des ménages évaluée à 24 % (OCDE, 2025). Le niveau de contribution des ménages peut varier au sein d'un même pays, en particulier entre les collectivités locales. En Suède, un système de tarification progressive est appliqué en

fonction des revenus et du nombre d'enfants, avec un plafonnement des frais et des exonérations pour les ménages à faibles revenus. De même, en Finlande, les frais varient selon les revenus et la taille du ménage, pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les familles les plus modestes.

En termes d'effets, en Suède, il a été observé que la fréquentation précoce des services de garde a contribué à l'amélioration de la santé des enfants, en particulier chez les enfants des ménages à faibles revenus. La probabilité d'être diagnostiqué avec un trouble mental a baissé de 2,9 points de pourcentage (Van den Berg & Siflinger, 2022 cités par Dutta, 2024).

Forces des modèles

Les services de prise en charge des enfants des pays nordiques présentent plusieurs atouts. D'abord, l'accès à ces services est officiellement reconnu et garanti par la loi. Ensuite, la diversité de l'offre, soutenue largement par le financement public (entre 75 et 80 %) ainsi que sa qualité, permet de limiter les barrières liées aux coûts d'accès. Enfin, la gouvernance décentralisée et encadrée favorise une adaptation des services aux besoins locaux. L'ensemble de ces facteurs contribue à des taux de fréquentation particulièrement élevés, généralement supérieurs à 80 %.

Pratiques adaptables

L'analyse des modèles de services de garde des pays nordiques met en évidence un ensemble de bonnes pratiques susceptibles d'inspirer d'autres contextes. En matière d'accès, ces systèmes reposent sur l'institutionnalisation d'un droit à une place dans une structure d'accueil, ainsi que sur la mise à disposition gratuite d'un certain nombre d'heures de garde pour les enfants dont les parents sont au chômage ou en congé parental. Ils assurent une coordination étroite entre le congé parental et l'accès aux services de garde, garantissant ainsi une continuité dans la prise en charge des jeunes enfants.

En ce qui concerne le financement, plusieurs mécanismes sont mobilisés afin de réduire les barrières financières. Il s'agit entre autres du plafonnement des frais, de la suppression des coûts pour les ménages à faibles revenus, ainsi qu'une couverture importante des coûts par les pouvoirs publics qui peut atteindre jusqu'à 80 %. Des allocations sont aussi prévues pour soutenir les services proposés par le secteur privé.

S'agissant de la gouvernance, les dispositifs reposent sur une organisation décentralisée, caractérisée par une forte implication des collectivités locales, permettant une meilleure adaptation des services aux besoins des populations. L'offre de services se distingue par sa diversité et sa flexibilité, combinant structures collectives, accueil à domicile chez des assistantes maternelles et dispositifs adaptés aux contraintes horaires des parents.

Aspects perfectibles

Malgré ces éléments positifs, des marges d'amélioration subsistent. D'une part, les contraintes liées à la disponibilité des places ou à l'âge d'entrée effectif dans les dispositifs limitent l'accès aux services de garde. D'autre part, la contribution financière des ménages, bien que régulée, peut constituer un obstacle surtout pour les ménages défavorisés. En particulier dans les systèmes où elle varie selon les collectivités locales. En outre, la gestion décentralisée peut engendrer des disparités

régionales dans l'offre des services.

Par ailleurs, les dispositifs de type *cash-for-care*, en offrant une compensation financière pour la garde à domicile, soulèvent des questions relatives à l'utilisation effective des ressources allouées et à leur impact sur le développement des services formels d'accueil. En effet, ces transferts ne garantissent pas leur affectation directe aux besoins de l'enfant et peuvent réduire l'incitation au recours aux structures éducatives.

4. Analyse de la politique de garde d'enfants en Côte d'Ivoire

Cette section présente un aperçu du système de garde d'enfants en Côte d'Ivoire, en mettant l'accent sur l'organisation, le financement, l'accessibilité, les forces ainsi que les principaux défis.

Organisation

En Côte d'Ivoire, la prise en charge de la petite enfance a été mise en place progressivement depuis les premières politiques sociales. Dès 1961, la responsabilité de l'organisation du secteur a été confiée au Ministère chargé des affaires sociales, chargé de la création, de l'agrément et du contrôle des structures publiques et privées qui assurent la protection et l'éducation de la petite enfance. Ce dispositif s'est renforcé au début des années 1990 avec la création des Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) en 1991, destinés à assurer, dans la journée, la prise en charge des enfants âgés de 3 mois à 5 ans ; et des Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) en 1992, orientés vers la prise en charge des enfants âgés de 1 an 6 mois à 5 ans issus de milieux défavorisés.

En 2014, le Service de Coordination des Structures Éducatives de Base (SCSEB) a été mis en place dans le but de promouvoir, de coordonner et d'encadrer les structures de prise en charge de la petite enfance, ainsi que d'en assurer le suivi et l'évaluation des activités pédagogiques. Selon l'arrêté n°613/MSFFE/CAB du 24 novembre 2015 portant organisation et fonctionnement des Établissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance, les services de garde sont qualifiés d'Établissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance (ESPPE).

Conformément aux dispositions du Chapitre III relatives au fonctionnement, les ESPPE disposent d'une capacité d'accueil de 60 places par unité, sans que leur capacité globale n'excède 200 enfants pour trois unités. Le ratio d'encadrement personnel/enfants est fixé à 1 éducateur pour 30 enfants et 1 auxiliaire pour 25 enfants dans les CPPE et CACE; à 1 éducateur pour 8 enfants et 1 pour 5 enfants dans les crèches; et à 1 éducateur pour 15 enfants et 1 auxiliaire pour 10 enfants dans les garderies.

Offre de services

Les services de garde d'enfants s'organisent autour d'une offre encore limitée, marquée par la coexistence de dispositifs formels et informels. S'agissant des structures formelles, les CACE et les CPPE répondent à des logiques d'implantation

différentes. Les CPPE de catégorie 1 regroupent ceux localisés à Abidjan, la catégorie 2 ceux situés dans les chefs-lieux de région ou de département, et la catégorie 3 ceux implantés dans les sous-préfectures. En ce qui concerne les CACE, la catégorie 1 correspond aux structures situées en zone péri-urbaine d'Abidjan et dans les sous-préfectures, tandis que la catégorie 2 regroupe celles implantées dans les villages.

Le nombre de structures a augmenté et, malgré le nombre croissant, elles ne répondent pas aux besoins. En effet, on dénombrait 101 structures privées en 2023. Le nombre de CACE et de CPPE est respectivement passé de 148 et 94 en 2020 à 166 et 122 en 2024, tandis que les crèches-garderies s'élevaient à 70 (données du SCSEB et du MFFE, 2024). La population des enfants âgés de 0 à 4 ans dépassait 3 696 301 sur l'ensemble du territoire ivoirien (INS, 2021), alors que seulement 19 606 enfants étaient inscrits dans les structures formelles.

En outre, la cartographie des structures formelles révèle une répartition inégale de l'offre de services de garde d'enfants. Certaines régions, telles que le District Autonome d'Abidjan ou le Sud-Comoé, concentrent une part importante des CPPE et des CACE, tandis que d'autres régions, comme le Cavally, le Bélier, San Pedro ou le Lôh-Djiboua, présentent une couverture plus limitée. Par ailleurs, certaines régions sont davantage dotées en CACE qu'en CPPE, à l'instar du N'Zi ou de l'Iffou. Toutefois, l'interprétation de ces résultats cartographiques doit être nuancée, dans la mesure où les CACE et les CPPE répondent à des logiques d'implantation différentes.

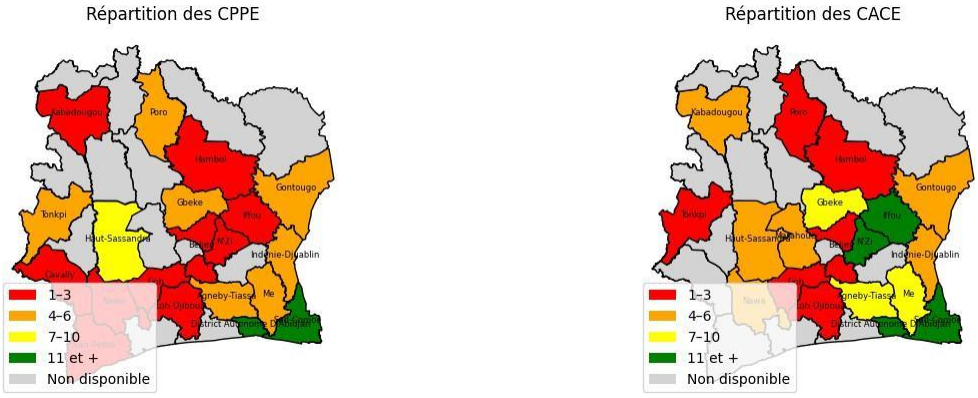


Figure 2 : Répartition des CPPE et des CACE

Source : Auteurs à partir des Directives 2020-2021 du MFFE

La faible disponibilité et l'inégale répartition des structures formelles amènent certains ménages à se tourner vers les services informels. Ces services constituent un recours en raison de leur accessibilité, de leur flexibilité et de facteurs non monétaires tels que la confiance, les valeurs partagées et la proximité sociale. Cependant, ils se caractérisent par un encadrement et une qualité difficilement appréciable, en raison de l'absence de formation des prestataires et de contrôle des conditions d'accueil.

Financement

Sur la période 2020–2024, les ressources financières mobilisées par l'État en faveur de la petite enfance, tous programmes confondus, s'élèvent à 16,2 milliards de FCFA.[3] Le tableau suivant présente les dotations financières de quelques CPPE sur la période 2023–2025. Les montants varient selon les structures, avec des valeurs comprises entre 3 992 000 et 8 000 000 FCFA. Les données disponibles ne permettent pas d'apprécier la contribution des collectivités locales, le cas échéant.

Tableau 1 : Dotations financières de quelques structures sur la période 2023-2025 en CFA

Région	Structure	2023	2024	2025
Indénié-Djuablin	CPPE Agnibilékrou	—	5 000 000	5 000 000
	CPPE Yakassé-Feyassé	6 250 000	6 250 000	6 290 000
	CPPE Zinzénou	7 380 000	6 310 000	6 000 000
	CPPE Niablé	5 600 000	8 000 000	8 000 000
Sud-Comoé	CPPE Grand-Bassam	3 992 000	6 000 000	7 000 000

Source: Auteurs, à partir du rapport annuel 2025 du MFFE.

Les frais de contribution des ménages varient selon les catégories de structures. Pour les CPPE, ils s'élèvent à 25 000 FCFA pour la catégorie 1, 17 000 FCFA pour la catégorie 2 et 10 000 FCFA pour la catégorie 3. En ce qui concerne les CACE, les frais sont de 10 000 FCFA pour la catégorie 1 et de 8 000 FCFA pour la catégorie 2.

D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021, le poids démographique des enfants âgés de 0 à 5 ans est d'environ 16,6 % au niveau national (4,8 millions). En d'autres termes, en Côte d'Ivoire, près d'un habitant sur six est un enfant de moins de 6 ans. La population de 4,8 millions d'enfants âgés de 0 à 5 ans peut être considérée comme la demande potentielle de services de garde d'enfants.

L'arrêté n° 613/MSFFE/CAB du 24 novembre 2015 fixe à 200 enfants la capacité maximale d'un établissement de protection de la petite enfance. Par conséquent, la satisfaction de la demande potentielle nécessite environ 24 000 établissements. Ce résultat met en évidence non seulement l'ampleur de l'écart entre les besoins et l'offre de services de garde, mais aussi la nécessité de rechercher de nouvelles sources de financement.

5. Analyse au regard des travaux de Heckman (2008), Rowe (1972) et Rowe et Husby (1973)

L'objectif de cette section est de confronter les expériences des pays nordiques et de la Côte d'Ivoire aux enseignements de la littérature, ceux tirés des travaux de Rowe

(1972), Rowe et Husby (1973) et Heckman (2008).

Heckman (2008) a fait des recommandations relatives aux aspects pratiques de la mise en œuvre des programmes de la petite enfance, autour des questions de ciblage, de choix des programmes, de mise en œuvre, de financement et d'adhésion. En termes de ciblage, les programmes devraient viser les enfants défavorisés et privilégier des interventions dès les premières années de vie qui incluent des visites à domicile afin d'influencer durablement l'environnement familial, tout en favorisant le développement des compétences socio-émotionnelles, au-delà des seules capacités cognitives.

Concernant la mise en œuvre, il suggère de concevoir des programmes respectueux de la diversité culturelle et du cadre familial et d'adapter les interventions aux spécificités des contextes. Certaines actions peuvent modifier les valeurs et les comportements des enfants et entrer en tension avec les normes parentales. L'implication du secteur privé ainsi que des communautés permet de mobiliser des ressources supplémentaires et de favoriser l'adhésion.

Rowe (1972) met en évidence les difficultés méthodologiques liées à l'évaluation des coûts des services de garde d'enfants. L'auteure souligne la nécessité de distinguer les coûts d'investissement et les coûts récurrents, tout en prenant en compte les ressources non monétaires (bénévolat, contributions communautaires) ainsi que les variations régionales des prix et des salaires. Son analyse montre que la qualité des services dépend de plusieurs facteurs, tels que le ratio personnel/enfants, la qualification du personnel, la sécurité et la qualité de l'environnement éducatif.
L'élaboration d'une politique en matière de services de garde d'enfants nécessite une compréhension précise des différents programmes existants, de leurs coûts et de leurs bénéfices (Rowe & Husby, 1973). Pour la mise en place d'un service de garde, l'analyse montre que le principal déterminant de la qualité et des coûts est le ratio personnel/enfants, ce qui signifie que les dépenses liées au personnel constituent la part la plus importante du budget. Elle souligne que l'amélioration de la qualité implique souvent l'intégration de services complémentaires (activités éducatives, repas, soins de santé, formation du personnel), ce qui augmente les coûts. Aussi, le développement des systèmes mixtes qui combinent différents modes de garde et un financement partagé entre parents, pouvoirs publics et communauté peut être une solution plus adaptée pour des services de garde efficaces et accessibles. Les enseignements tirés indiquent que la mise en place de services de garde efficaces nécessite une planification, un niveau d'investissement suffisant et une organisation des services.

Au vu de ces enseignements, les systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance observés dans les pays nordiques sont dans l'ensemble cohérents avec les principes d'investissement précoce. L'institutionnalisation d'un droit d'accès, combinée au financement public important, favorise une forte fréquentation des centres dès les premières années de vie. De plus, l'accent mis sur le développement global de l'enfant, à travers le jeu et les interactions sociales, s'inscrit dans la valorisation des compétences socio-émotionnelles mise en avant par Heckman (2008).

En Côte d'Ivoire, bien qu'un cadre réglementaire existe, plusieurs écarts subsistent par rapport aux recommandations de la littérature. L'accès aux services est limité et inégalement réparti. L'organisation est centralisée, ne favorisant pas l'adaptation des dispositifs aux réalités locales. Néanmoins, certaines pratiques assimilables aux recommandations de la littérature peuvent être observées, à travers l'implication du secteur privé et des communautés. Le système ivoirien est encore en développement, malgré des politiques engagées dès les années 60.

Les collectivités décentralisées ont pour mission essentielle de fournir des services publics en réponse aux besoins de leur population. (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique DGTCP, 2025). À ce titre, elles pourraient être davantage mobilisées pour contribuer au financement des services de garde d'enfants en Côte d'Ivoire.

Tableau 2 : Résultat de l'exécution du budget global des communes au 31 décembre 2022 en FCFA

Nature	Recettes	Dépenses	Excédent	Pourcentage
Fonctionnement	142 824 924 423	127 908 767 748	14 916 156 675	37,71
Investissement	71 900 387 905	47 265 507 595	24 634 880 310	62,29
Total	214 725 312 328	175 174 275 343	39 551 036 985	100

Source: DGTCP (2023)

Tableau 3 : Résultat de l'exécution du budget global des communes au 31 décembre 2023 en FCFA

Nature	Recettes	Dépenses	Résultat brut	Pourcentage
Fonctionnement	158 179 528 188	145 822 789 177	12 356 739 011	34,73
Investissement	77 371 512 791	54 145 038 534	23 226 474 257	65,27
Total	235 551 040 979	199 967 827 711	35 583 213 268	100

Source: DGTCP (2025)

L'examen des résultats d'exécution budgétaire des communes pour les années 2022 et 2023 met en évidence l'existence de marges financières mobilisables. En 2022, les communes ont enregistré un excédent global de 39,55 milliards FCFA dont 14,92 milliards FCFA au titre du fonctionnement et 24,63 milliards FCFA pour l'investissement. En 2023, bien qu'en baisse, l'excédent est positif. Il se stabilise à 35,58 milliards FCFA, avec respectivement 12,36 milliards FCFA pour le

fonctionnement et 23,23 milliards FCFA pour l'investissement. Cette situation traduit une capacité des communes à dégager des soldes positifs, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Ces résultats suggèrent que les communes disposent de marges susceptibles d'être consacrées, au moins partiellement, au financement de services publics. Une partie de ces excédents pourrait être mobilisée pour soutenir le développement des services de garde d'enfants. Cet appui pourrait être sous forme de cofinancement des infrastructures, d'une subvention des coûts de garde pour les ménages vulnérables ou encore d'un appui aux opérateurs du secteur privé.

À titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente une simulation du nombre de contributions familiales qui pourraient être prises en charge grâce à la mobilisation de 1 % de l'excédent communal enregistré en 2023. Nous proposons une répartition de la subvention à hauteur de 40 % pour les CPPE et de 60 % pour les CACE. Ce choix tient compte du fait que les CACE sont implantés dans les zones défavorisées. Au sein de chaque structure, la subvention est distribuée de manière égale entre les différentes catégories.

Le nombre d'enfants potentiellement pris en charge est obtenu en rapportant le montant alloué à la part de la contribution familiale couverte par les communes. Par exemple :

- À la ligne 2, les communes couvrent entièrement les frais des CPPE de catégorie 1. Cela représente 1 897 enfants (47 444 284/25 000).
- À la ligne 9, les communes couvrent trois quarts des frais, soit 18 750 FCFA par enfant (25 000 x 0,75). Cela permet de prendre en charge 2 530 enfants (47 444 284/18 750).
- À la ligne 15, les communes couvrent la moitié des frais, soit 12 500 FCFA par enfant (25 000 x 0,5). Le nombre d'enfants potentiellement pris en charge est alors de 3 795.

Dans un quatrième scénario, nous supposons que les collectivités territoriales accordent une subvention uniforme à tous les enfants, quelle que soit la structure d'accueil. En mobilisant 1 % de leur excédent, les communes pourraient financer les frais de garde d'environ 25 400 enfants ; sur la base d'une contribution des ménages estimée de 14 000 FCFA par enfant, la moyenne simple des montants applicables aux cinq catégories de structures ((25 000 + 17 000 + 10 000 + 10 000 + 8 000)/5).

Tableau 4 : Scénarios de prise en charge des frais d'inscription par les collectivités territoriales (mobilisation de 1 % de l'excédent budgétaire communal de 2023)

Scénario	Catégorie de structure	Subvention totale FCFA)	Part des ménages (FCFA)	Part des collectivités FCFA)	Nombre potentiel d'enfants couverts
Scénario 1: Prise en charge intégrale des frais d'inscription (100%)	CPPE catégorie 1	47 444 284	0	25 000	**1 897**
	CPPE catégorie 2	47 444 284	0	17 000	**2 791**
	CPPE catégorie 3	47 444 284	0	10 000	**4 744**
	CACE catégorie 1	106 749 640	0	10 000	**10 675**
	CACE catégorie 2	106 749 640	0	8 000	**13 343**
	Total	**355 832 133**			**33 450**
Scénario 2: Prise en charge des trois quart des frais d'inscription (75%)	CPPE catégorie 1	47 444 284	6 250	18 750	2 530
	CPPE catégorie 2	47 444 284	4 250	12 750	3 721
	CPPE catégorie 3	47 444 284	2 500	7 500	6 326
	CACE catégorie 1	106 749 640	2 500	7 500	14 233
	CACE catégorie 2	106 749 640	2 000	6 000	17 791
	Total	**355 832 133**		**355 832 133**	**44 601**
Scénario 3: Prise en charge de la moitié des frais d'inscription (50%)	CPPE catégorie 1	47 444 284	12 500	12 500	3 795
	CPPE catégorie 2	47 444 284	8 500	8 500	5 581
	CPPE catégorie 3	47 444 284	5 000	5 000	9 489
	CACE catégorie 1	106 749 640	5 000	5 000	21 350
	CACE catégorie 2	106 749 640	4 000	4 000	26 687
	Total	**355 832 133**			**66 902**
Scénario 4: Subvention uniforme pour tous les enfants	Toutes les catégories	355 832 133	0	14 000	**25 416**

Source : Auteurs

Les simulations montrent que, pour un budget fixe de 355 832 133 FCFA, le nombre d'enfants pris en charge varie selon le niveau de participation financière des collectivités. Si celles-ci prennent en charge la totalité des frais d'inscription (scénario 1), environ 33 450 enfants pourraient bénéficier d'une prise en charge. Ce nombre passe à 44 601 enfants lorsque les collectivités financent 75 % des frais (scénario 2) et atteint 66 902 enfants lorsqu'elles n'en financent que la moitié (scénario 3). Cette variation s'explique par la diminution du montant de la subvention par enfant, ce qui permet d'étendre la couverture à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Le quatrième scénario privilégie l'égalité de traitement entre les bénéficiaires, mais conduit à une couverture plus faible que les scénarios basés sur une différenciation des montants selon les catégories de structures. En effet, il accorde une subvention supérieure aux structures dont les frais d'inscription sont les plus faibles, notamment les CACE catégorie 2 (8 000 FCFA), les CPPE catégorie 3 (10 000 FCFA) et les CACE catégorie 1 (10 000 FCFA).

Ces simulations illustrent les arbitrages auxquels les collectivités territoriales pourraient être confrontées entre le niveau de soutien accordé aux ménages, l'équité dans l'allocation des subventions et le nombre d'enfants pouvant bénéficier d'une prise en charge. Ainsi :

- Si la priorité est de réduire au maximum la charge financière supportée par les ménages, le scénario 1 est le plus favorable puisqu'il prévoit une subvention totale des frais d'inscription.
- Si l'objectif est de garantir au maximum d'enfants l'accès aux services de garde, le scénario 3 est le plus approprié.
- Le scénario 2 trouve un équilibre entre les objectifs précédents. En prenant en charge 75 % des frais d'inscription, il allège considérablement la charge financière des ménages tout en permettant à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier d'une prise en charge relativement au scénario 1.
- Si l'objectif est l'égalité de traitement entre les bénéficiaires, le scénario 4 est celui à adopter. Mais, ce choix permet de couvrir un nombre d'enfants inférieur à celui obtenu avec les autres scénarios.

Ces propositions de simulations supposent toutefois que leur mise en œuvre nécessiterait une adaptation de l'offre de services de garde afin de respecter les normes réglementaires en matière de capacité d'accueil et de ratios d'encadrement.

Conclusion

Cet article a pour objectif de proposer des mécanismes d'organisation et de financement potentiels des services de garde d'enfants en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, il adopte une démarche comparative qui combine une revue de la littérature, une analyse des politiques publiques dans cinq pays nordiques, ainsi qu'un examen du dispositif ivoirien. Cette approche a permis de confronter les pratiques observées aux enseignements théoriques relatifs à l'investissement dans la petite enfance et au rôle de l'intervention publique.

Les résultats mettent en évidence des écarts importants entre deux contextes. Les

pays nordiques se distinguent par une reconnaissance du droit d'accès aux services de garde, un financement public important qui couvre une part importante des coûts, ainsi qu'une gouvernance décentralisée qui favorise l'adaptation aux besoins locaux. Ainsi, en Islande par exemple, les administrations locales ont l'obligation légale de fournir et de financer les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient proposés en structures collectives ou à domicile.

En Côte d'Ivoire, malgré des progrès institutionnels, l'offre de services reste limitée et inégalement répartie. Les ménages supportent encore une part importante du coût d'accès à ces services et les services informels sont souvent utilisés. Par ailleurs, l'analyse des finances locales ainsi que les scénarios de simulation réalisés révèlent que la mobilisation d'une faible part de l'excédent budgétaire communal pourrait contribuer au financement des services de garde. Ils donnent un aperçu des arbitrages qui pourront être faits entre le niveau de soutien accordé aux ménages, l'équité dans l'allocation des subventions et l'extension de la couverture des services de garde.

En somme, les résultats de cette étude plaident en faveur d'un renforcement du rôle des collectivités territoriales dans le financement des services de garde d'enfants, afin de soutenir le développement des services de garde en Côte d'Ivoire. Ce renforcement pourrait se traduire par le cofinancement des infrastructures, la mise en place de mécanismes de subvention adaptés aux objectifs poursuivis par les pouvoirs publics et le soutien aux initiatives locales.

Références bibliographiques

ATTANASIO Orazio, CATTAN Sarah & MEGHIR Costas, 2022, « Early childhood development, human capital, and poverty », *Annual Review of Economics*, 14(1), pp. 853-892, Doi : 10.1146/annurev-economics-092821-053234.

BECKER Gary S., 1962, « Investment in human capital: A theoretical analysis », *Journal of Political Economy*, 70(5, Part 2), pp. 9-49.

BECKER Gary S., 1994, « Human capital revisited », dans Gary S. Becker (Ed.), A theoretical and empirical analysis with special reference to education, 3e édition, Chicago, The University of Chicago Press, pp. 15-28.

BELFIELD Clive R., 2006, « Financing Early Childhood Care and Education: An International Review », Paper for 2007 Global Monitoring Report on Education for All. En ligne https://repository.upenn.edu/handle/20.500.14332/5706

BEUKES Janine, ALCOCK Sophie, LEAL Mariana, THOMPSON U., DRAPER Catherine E. & NORRIS Shane A., 2025, « Exploring Early Childhood Development Interventions for Building Human Capital in Sub-Saharan Africa: A Scoping Review », *Child Care, Health and Development*, 51(4), e70138.

CATTORRETTI Giacomo & PAULL Gillian, 2022, Providers' finances: Evidence from the Survey of Childcare and Early Years Providers 2021, Research report, Frontier Economics, mars 2022, En ligne https://assets.publishing.service.gov.uk/media/626958388fa8f57a3abd4cd0/Frontier_-_SCEYP_2021_Finance_Report.pdf

COLEMAN James S., 1988, « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology*, 94, pp. S95-S120.

COMMISSION EUROPÉENNE, 2025, Education and Training Monitor 2025 –

Country report: Denmark, En ligne https://op.europa.eu/webpub/eac/education-and-training-monitor/en/country-reports/denmark.html.

COUNCIL OF ECONOMIC ADVISERS, 1997, The Economics of Child Care, Executive Office of the President of the United States, En ligne https://clintonwhitehouse3.archives.gov/WH/EOP/CEA/html/childcare.html#econ

CURRIMJEE Asha, HEINZEL-NELSON ALVARENGA LIMA Juliana & TROIANO Sara, 2022, Childcare Arrangements for Low-Income Families: Evidence from Low- and Middle-Income Countries, World Bank, *Social Protection & Jobs Discussion Paper*, n° 2214.

DALGAARD Nanna T., BONDEBJERG Anders & SVINTH Lone, 2022, « Caregiver/child ratio and group size in Scandinavian early childhood education and care (ECEC): A systematic review of qualitative research », *Nordic Psychology*, Doi : 10.1080/19012276.2022.2137567.

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE, 2023, Rapport annuel sur la gestion financière et comptable des collectivités décentralisées – Exercice 2022, En ligne https://tresor.gouv.ci/tres/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-Annuel-sur-la-gestion-comptable-des-collectivités-décentralisées.pdf

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE, 2025, Rapport annuel sur la gestion comptable des collectivités décentralisées – Exercice 2023, En ligne https://tresor.gouv.ci/tres/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-Annuel-sur-la-gestion-comptable-des-collectivités-décentralisées.pdf

DIRECTORATE OF EDUCATION, 2018, Country profile Iceland: Early childhood education and care (ECEC), En ligne https://mms.is/sites/mms.is/files/country_profile_iceland_-_ecec_juni_2018.pdf

DOBROTIĆ Ivana & VUČKOVIĆ JUROŠ Tanja, 2016, « Who Should Finance Childcare? Multilevel Analysis of 24 Countries », Revija za socijalnu politiku, 23(3), pp. 323-357, Doi : 10.3935/rsp.v23i3.1392

DONOVAN Susan & WATTS Harold, 1990, « What can child care do for human capital? », *Population Research and Policy Review*, 9(1), pp. 5-23, En ligne https://www.jstor.org/stable/40229900

DRANGE Nina, 2019, « Child Care, Education and Equal Opportunity », dans Children's Rights in Norway: An Implementation Paradox?, *Universitetsforlaget*, pp. 246-265. En ligne https://doi.org/10.18261/9788215031415-2019-09

DUTTA Ritu, 2024, « Garderies universelles subventionnées de Suède pour les enfants de 1 à 5 ans (1975–en cours) », SDG16+, 7 novembre 2024, En ligne https://www.sdg16.plus/fr/policies/garderies-universelles-subventionnees-de-suede-pour-les-enfants-de-1-a-5-ans-1975-en-cours/

FLANAGAN Kate & ACHESON Carol, 2024, Rapport final sur l'inclusion et le financement des services de garde et d'éducation de la petite enfance, février 2024.

GROMADA Anna & RICHARDSON Dominic, 2021, Where do rich countries stand

on childcare?, UNICEF, En ligne https://www.unicef.org/innocenti/media/5431/file/UNICEF-Where-Do-Rich-Countries-Stand-on-Childcare-2021.pdf

GRONAU Reuben, 1977, « Leisure, home production, and work. The theory of the allocation of time revisited », *The Journal of Political Economy*, 85(6), pp. 1099-1124.

HECKMAN James J., 2008, « Schools, Skills, and Synapses », *Economic Inquiry*, 46(3), pp. 289-324, Doi : 10.1111/j.1465-7295.2008.00163.x.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2021, État et structure de la population (RGPH 2021), En ligne https://media-files.abidjan.net/document/docs/document_mzk0c4qi7g9.pdf

LAANINEN Markus, KULIC Nevena & EROLA Jani, 2024, « Age of entry into early childhood education and care, literacy and reduction of educational inequality in Nordic countries », *European Societies*, 26(5), pp. 1333-1362, Doi : 10.1080/14616696.2024.2310694.

LLOYD Eva & LEE Sun Hee, 2025, « Comparing the English and Korean marketised childcare systems in the context of promoting maternal employment », Journal of International and Comparative Social Policy, pp. 1-19, En ligne https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/729534C9D301B8194C344D16234D679E/S2169976325000208a.pdf/comparing-the-english-and-korean-marketised-childcare-systems-in-the-context-of-promoting-maternal-employment.pdf

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT (MFFE), 2024, « Politique genre et protection de la petite enfance, une priorité gouvernementale », Gouv'Actu, n° 12, En ligne https://media-files.abidjan.net/document/docs/document_qnkc40rfba.pdf

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT (MFFE), 2025, Rapport annuel 2025, En ligne https://web.famille.gouv.ci/uploads/publications/176959923169.pdf

MUSGRAVE Richard A., 1959, The Theory of Public Finance: A Study in Public Economy, New York, McGraw-Hill.

NAVARRO-CRUZ Giselle Emilia & LUSCHEI Thomas F., 2018, « International Evidence on Effective Early Childhood Care and Education Programs: A Review of Best Practices », *Global Education Review*, 5(2), pp. 8-27.

OECD, 2025a, Education at a Glance 2025: Country Note – Iceland, En ligne https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/education-at-a-glance-2025-country-notes/e320e2ea-en.pdf

OECD, 2025b, Education at a Glance 2025: OECD Indicators, OECD Publishing, Doi : 10.1787/1c0d9c79-en.

PURCAL Christine & FISHER Kirsty, 2006, « Affordability funding models for early childhood services », *Australasian Journal of Early Childhood*, 31(4), pp. 49-58.

RAIKES Abbie, RAO Nirmala, YOSHIKAWA Hirokazu, COHRSSEN Caroline, BEHRMAN Jere, CAPPA Claudia, DEVERCELLI Amanda, LOPEZ BOO Florencia, MCCOY Dana & RICHTER Linda, 2023, « Global tracking of access

and quality in early childhood care and education », *International Journal of Child Care and Education Policy*, 17(1), article 14, Doi : 10.1186/s40723-023-00116-5.

ROWE Mary P., 1972, « How much is good child care worth? », Child Care Review, pp. 17-20.

ROWE Mary P. & HUSBY C. H., 1973, « Economics of child care: Cost, needs, and issues », Child Care Review, 75, pp. 1-16.

SAKHONCHIK Alena, ELEFANTE Marina & NIESTEN Hannelore Maria L., 2023, Government Financial Support for Childcare Services: A Study of Regulations in 95 Economies, Washington, D.C., World Bank, Policy Indicators Briefs, En ligne https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099431007202325029

SCHULTZ Theodore W., 1961, « Investment in human capital », *The American Economic Review*, 51(1), pp. 1-17.

SERAPIONI Mauro, 2025, Childcare gap in the European Union: A 2025 overview, COFACE Families Europe / European Observatory on Family Policy, En ligne https://coface-eu.org/wp-content/uploads/2025/02/Observatory_childcaregap_website.pdf

STAAB Silke, 2017, « The expansion of childcare services (2006–2010) », dans Gender and the politics of gradual change: Social policy reform and innovation in Chile, Cham, *Springer*, pp. 135-161.

WHITEHURST Grover J., 2017, Why the federal government should subsidize childcare and how to pay for it, *Evidence Speaks Reports*, 2(11).

WILLS Gabrielle & KIKA-MISTRY Jesal, 2021, « Supply-side and demand-side approaches to financing early childhood care and education in South Africa », Ilifa Labantwana & RESEP ECD Working Paper Series, n° ECD WP 003/2021, En ligne https://ilifalabantwana.co.za/wp-content/uploads/2021/11/Supply-side-and-demand-side-approaches-to-financing-early-childhood-care-and-education-in-South-Africa-V08.pdf

ZIGLER Edward F. & FINN-STEVENSON Matia, 1996, « Funding Child Care and Public Education », The Future of Children, 6(2), pp. 104-121, Doi : 10.2307/1602422

MODES D'INSERTION RÉSIDENTIELLE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI) À BOBO-DIOULASSO (BURKINA FASO) : ENTRE PRÉCARITÉ ET PRESSION FONCIÈRE

Bakary TOE
Doctorant, Université Norbert ZONGO
Burkina Faso

Zakaria ZONGO
Université Norbert ZONGO
Burkina Faso
&

Issa SORY
Université Norbert ZONGO
Burkina Faso

Reçu : 31/08/2026 **Évalué** :03/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à une crise sécuritaire marquée par des attaques terroristes. Ces attaques ont occasionné des déplacements massifs de populations vers les centres urbains qui offrent plus de sécurité. La ville de Bobo-Dioulasso fait partie de ces espaces ayant accueilli ces personnes déplacées internes (PDI). Malgré les efforts de l'État burkinabè et de certaines organisations non gouvernementales (ONG) pour faire face aux nombreux défis auxquels sont confrontées ces victimes, le logement constitue toujours une préoccupation majeure pour ces PDI dans la ville de Bobo Dioulasso. Il s'agit donc, à travers cet article, d'analyser les modes d'insertion des PDI dans cette capitale économique du Burkina Faso. Il s'appuie sur des données secondaires collectées auprès du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) et des données empiriques auprès des services de l'action sociale, des PDI du secteur 33 de Bobo-Dioulasso, des familles d'accueil et des promoteurs de quartiers non lotis en juillet 2024. De ces données, il ressort que les PDI sont intégrées à Bobo-Dioulasso par les offres de logements sociaux de l'État, l'installation de maisons de fortune par des ONG ainsi que de l'occupation des logements dans les quartiers non lotis de la ville. Par ailleurs, les quartiers non lotis restent les zones les plus privilégiées par les PDI. Cependant, ces zones non loties, qui semblent être moins coûteux, ont connu une spéculation sur le prix des lopins de terre, exerçant une pression foncière sur les franges urbaines.

Mots-clés : Personnes déplacées internes, quartiers non lotis, logements, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

WAYS OF INTEGRATING INTERNALLY DISPLACED PERSONS (IDPS) INTO THE LOCAL COMMUNITY IN BOBO-DIOULASSO (BURKINA FASO): BETWEEN PRECARIOUS LIVING CONDITIONS AND PRESSURE ON LAND

Abstract: Since 2015, Burkina Faso has been facing a security crisis marked by terrorist attacks. These attacks have caused massive population displacements toward urban centers that offer greater safety. The city of Bobo-Dioulasso is among the areas that have welcomed these Internally Displaced Persons (IDPs). Despite the efforts of the Burkinabè State and certain Non-Governmental Organizations (NGOs) to address the numerous challenges faced by these victims, housing remains a major concern for IDPs in Bobo-Dioulasso. This article therefore aims to analyze the integration methods of IDPs in this economic capital of Burkina Faso. It is based on secondary data collected from the National Council for Emergency Relief and Rehabilitation (CONASUR) and empirical data with social action services, IDPs in Sector 33 of Bobo-Dioulasso, host families, and informal settlement developers in July 2024. The data reveals that IDPs integrate into Bobo-Dioulasso through state-provided social housing, he setting up of makeshift homes by NGOs, and the occupation of housing in the city's informal settlements. Furthermore, informal settlements remain the most preferred areas for IDPs. However, these informal areas, which appear to be less expensive, have experienced speculation on land plot prices, exerting land pressure on the urban fringes.

Keywords: Internally displaced persons (IDPs), Informal settlements, Housing, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Introduction

En Afrique subsaharienne, une part importante des populations urbaines provient du milieu rural par le biais de la migration (Beauchemin, 2005). En effet, l'exode rural est particulièrement important dans les pays du Sahel, où la pression démographique, alimentée par des taux de fécondité élevés, mais également la dégradation de l'environnement rendent l'agriculture de moins en moins productive (Rossier et Peytrignet, 2019). Dominées depuis plusieurs décennies par des raisons financières et d'études (Jaglin, 1995 ; Girsberger, 2017), les fortes migrations s'expliquent ces dernières années par la recherche d'une zone stable pour fuir les conflits et les attaques terroristes qui touchent particulièrement le Sahel (Erdoğan, 2017 ; Bauder et Gonzalez, 2018). Sur les 34,5 millions de réfugiés et les 31,1 millions de personnes déplacées en 2016, environ 60 % et 80 % vivaient dans de grands centres urbains (Park, 2016). Au Burkina Faso, les centres urbains accueillent des populations campagnardes venues non seulement à travers l'exode rural, mais également en raison de l'insécurité grandissante dans les zones touchées par le terrorisme (Pegdwendé, 2025). Depuis 2015, le pays est sous l'emprise d'attaques terroristes qui occasionnent le déplacement de milliers de personnes déplacées internes (PDI) (CONASUR, 2023). Ce conflit multidimensionnel impacte les aspects social, économique, religieux et idéologique des populations des localités touchées par ces attaques terroristes (Kaboré et Ki, 2022).

Face à la recrudescence et à la barbarie des terroristes, les populations quittent leurs zones d'origine pour s'installer dans des localités qu'elles trouvent plus stables. Parmi ces localités figurent les grandes villes du pays. Cependant, les inquiétudes et la

méfiance des populations hôtes, ainsi que l'accompagnement humanitaire limité des structures publiques ou municipales pour des raisons sécuritaires, ont entravé l'accès à la vie urbaine des victimes du terrorisme (Tiendrebeogo et Kibora, 2024 ; Zidnaba, 2024), ce qui affecte l'accueil et l'intégration de ces migrants dans les villes (Denis, 1994 ; Horwood et *al*., 2018). Sans le flux des PDI vers les centres urbains, les deux principales métropoles du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) connaissent d'énormes défis en matière d'infrastructures sociales de base et de logements (Ouattara et Somé, 2006 ; Sory et *al.*, 2015), avec un besoin annuel de 8 000 et 6 000 logements respectivement pour Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Séré, 2020). En ce qui concerne l'accès au logement, il demeure l'une des préoccupations majeures des citadins de ces villes, surtout pour les couches à faible revenu (Durand-Lasserve, 1988). Face à des politiques publiques qui peinent à répondre aux besoins des citadins, certains se tournent ainsi vers les quartiers non lotis (Jaglin, 1995 ; Sory et Soura, 2014 ; Guigma, 2017). Ces quartiers sont occupés par des citadins qui ont acheté leurs terrains auprès de propriétaires terriens ou de chefs traditionnels sans l'autorisation de l'administration publique, pour y construire leurs maisons d'habitation et y résider (Robineau, 2014 ; Guigma, 2019).

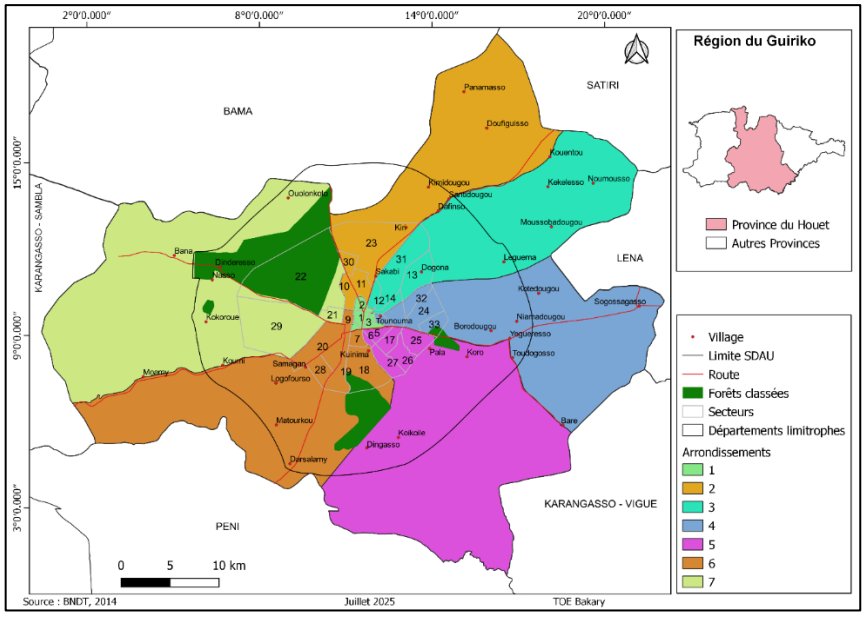
Par ailleurs, l'absence de régulation étatique sur ces terres périphériques laisse le champ libre aux normes pratiques de dicter l'accès au foncier (Lavigne-Delville, 1998). À Bobo-Dioulasso, les chefs coutumiers « bobo » ainsi que les propriétaires terriens perçoivent le morcellement et la vente des parcelles agricoles non seulement comme une opportunité financière, mais aussi comme un moyen de conserver leur contrôle territorial face à l'avancée de l'agglomération urbaine (Werthmann et Sanogo, 2015). Déjà alimentée par un flux important de populations venues des zones rurales, Bobo-Dioulasso a également accueilli ces milliers de PDI venues particulièrement des régions les plus proches de la région du Guiriko (ex-région des Hauts-Bassins). Une fois arrivées à Bobo-Dioulasso, et en l'absence de centres d'accueil officiels, ces PDI se mettent à la recherche d'un logement avec l'aide de leurs proches. Ainsi, les quartiers non lotis sont priorisés par ces PDI pour trouver un refuge. Face au nombre élevé de PDI, les démarcheurs de ces quartiers non lotis mobilisent des lopins de terre et les vendent à ces déplacés, souvent considérés comme des inconnus par le voisinage des secteurs 23 et 24 (Tiendrebeogo et Kibora, 2024). Sans statut résidentiel formel, ces nouveaux citadins s'ancrent durablement dans les périphéries, accentuant par là même la pression sur le foncier périurbain de la ville, constitué auparavant de terres agricoles (Robineau, 2012). Ces dernières années, les quartiers non lotis connaissent une transition majeure dans le choix des matériaux de construction, passant du banco au ciment. En durcissant le bâti, les résidents de ces quartiers créent un fait accompli qui rend l'expulsion politiquement et financièrement impossible pour la municipalité lors des futures restructurations (Bertrand, 2010). Ainsi, face à l'absence de sites officiels d'accueil pour les PDI à Bobo-Dioulasso, il est nécessaire de s'interroger : quels sont les modes d'intégration résidentielle des PDI dans l'espace communal de Bobo-Dioulasso ? Initialement perçu par ces populations déplacées comme un refuge temporaire dans l'attente d'un retour rapide, de l'urgence s'inscrit désormais dans la pérennité. En s'inscrivant dans la théorie de la routinisation du charisme de Max Weber (Weber, 1995), le passage brutal d'une logique d'urgence humanitaire à une logique d'intégration urbaine permanente prend de court les autorités municipales. Pour Max,

passer de l'urgence à la pérennité signifie une perte son caractère pur et extraordinaire des débuts. En abordant cette insertion sous l'angle du type de logement, la présente contribution propose d'analyser les modalités d'ancrage résidentiel des personnes déplacées internes à Bobo-Dioulasso. De plus, l'article aborde les effets du flux des milliers de ménages de PDI sur le foncier périurbain de la ville, qui subit un phénomène de morcellement intense. Après la méthodologie de collectes de données, l'article présente les résultats puis s'achève par une confrontation de ces résultats avec la littérature existante.

1. Méthodologie de collecte et de traitement des données

1.1. Présentation de la zone d'étude

La ville de Bobo-Dioulasso est à la fois la capitale économique du Burkina Faso, le chef-lieu de la région du Guiriko (ex région des Hauts-Bassins), de la province du Houet, ainsi que le centre urbain de sa propre commune. Avec l'adoption de la loi n° 066-2009/AN du 22 décembre 2009 portant redécoupage des communes à statut particulier, la commune urbaine de Bobo-Dioulasso est passée de 3 à 7 arrondissements, répartis en 33 secteurs avec 36 villages rattachés (INSD, 2014). Entourée par six (6) communes rurales, la commune urbaine est limitée à l'Est par la commune de Léna, à l'Ouest par Karangasso-Sambla, au Sud par les communes de Karangasso-Vigué et de Péni, et au Nord par celles de Bama et de Satiri (Séré et al., 2025). La carte ci-dessous montre la situation géographique de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso.



Carte 1 : Localisation de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso

La ville de Bobo-Dioulasso connait une croissance démographique accélérée ces dernières années. De 554 042 habitants en 2006, elle atteint 983 552 habitants marquant une hausse de la population. En 2025, la population est estimée à 1,35 millions

d'habitants soit un ajout d'environ 400 0000 habitants en 5 ans (INSD, 2006, 2019). De nombreux facteurs expliquent cette forte croissance démographique, surtout avec l'arrivée massive des personnes déplacées internes.

1.2. Outils de collecte et traitement des données

La méthodologie repose sur une approche mixte. L'article exploite des données secondaires notamment quantitatives du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) sur les PDI. Cependant, ces données quantitatives sur le nombre de PDI recensées dans la commune urbaine de Bobo-Dioulasso datent du 31 mars 2023. Déjà enregistrées sur un fichier Excel, ces données ont été regroupées afin de produire plusieurs tableaux statistiques sur la répartition spatiale des PDI par arrondissement et par secteur de la ville. De plus, le traitement de ces données a permis de connaître la taille des ménages des PDI installés dans les arrondissements de Bobo-Dioulasso. À partir de ces connaissances, le quartier non loti du secteur 33 appartenant à l'arrondissement 4 de Bobo a été choisi pour les enquêtes.

Quant aux données qualitatives, elles ont été collectées entre mars et juillet 2024 auprès des PDI au secteur 33 de Bobo-Dioulasso. Le choix de ce secteur repose sur un choix raisonné, du fait qu'il accueille un nombre plus élevé de personnes déplacées internes. À l'aide d'un guide d'entretien, les entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des PDI (10), des familles d'accueil (05), des vendeurs de parcelles non lotis (04) dans ledit secteur. Des entretiens ont été également réalisés auprès des services de l'action humanitaire à Bobo-Dioulasso. Les entretiens réalisés ont été transcrits littéralement, dépouillés et analysés selon la technique d'analyse de contenu. Des pseudonymes sont utilisés pour désigner les enquêtés dans le respect de l'anonymat. À partir du traitement de ces données collectées, l'article analyse l'occupation spatiale des PDI à Bobo-Dioulasso, leurs modes résidentiels d'intégration, ainsi que la pression foncière sur les franges périphériques. Il met en lumière les logiques spéculatives, notamment le « double jeu » des propriétaires terriens, qui alimentent la dynamique de prolifération des quartiers non lotis.

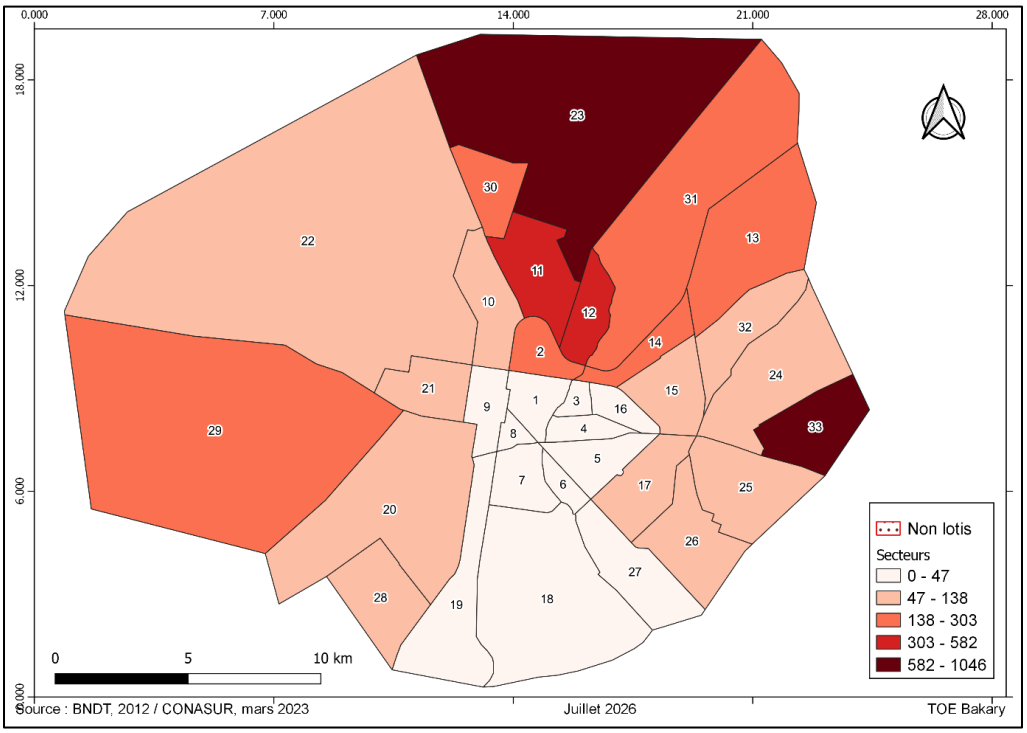
2. Résultats

Le traitement des données a permis d'obtenir des résultats. Ces résultats sont entre autres une connaissance de la répartition spatiale des Personnes déplacées internes à Bobo-Dioulasso. Cependant, les modes d'insertion résidentielle de ces PDI passent par les logements sociaux, la mise en place des maisons de fortunes et la l'installation dans un quartier non loti.

2.1. Répartition spatiale des PDI à Bobo-Dioulasso

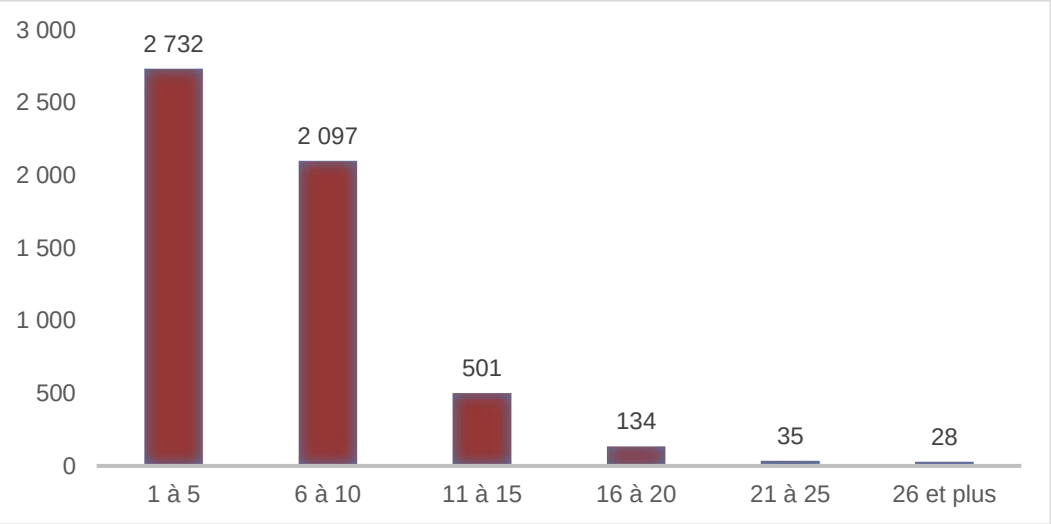
La commune urbaine de Bobo-Dioulasso a accueilli de nombreuses personnes déplacées internes (PDI). Ces dernières proviennent quasiment de toutes les régions du pays touchées par le terrorisme. À leur arrivée, ces victimes sont prises en charge par des familles d'accueil, composées pour la plupart de parents ou de proches. Ces hôtes les hébergent, leur apportent un soutien moral et matériel, puis les aident à trouver des logements adaptés à la taille de leur ménage. Dès que ces nouveaux citadins s'installent dans leur nouvelle résidence, la famille d'accueil le signale aux services de l'action

sociale de la ville. Les PDI sont ensuite enregistrées par les agents sociaux de leur arrondissement respectif. À la date du 31 mars 2023, la ville de Bobo-Dioulasso comptait 5 527 ménages accueillis, répartis entre les différents secteurs de la ville (cf. carte 2).



Carte 2 : Répartition spatiale des PDI à Bobo-Dioulasso, données du CONASUR, 2023

Cette carte présente la répartition spatiale des ménages de PDI dans les différents secteurs de Bobo-Dioulasso. Comparativement au reste de la ville, les secteurs 33 et 23 ont enregistré le plus grand nombre de ménages, avec respectivement 1 042 et 990 ménages installés sur leur territoire. Cette forte concentration s'explique, d'une part, par la situation géographique de ces deux secteurs, qui se trouvent à la périphérie de la ville. D'autre part, ces zones sont en cours de peuplement et disposent par conséquent de nombreux logements neufs. Le secteur 29, également périphérique, arrive en troisième position pour le nombre de ménages accueillis. Par ailleurs, la taille de ces ménages de PDI est souvent très peuplée, dépassant parfois dix (10) personnes. Cette caractéristique démographique contraint ces familles à s'orienter vers les secteurs périphériques pour trouver des habitations adaptées. Ainsi, pour ces 5 527 ménages, le nombre total de personnes déplacées internes s'élève à 35 696 individus répartis dans les différents secteurs. La taille de ces ménages varie de 1 à 50 personnes. Afin d'analyser cette structure, les ménages ont été regroupés par classes de 5 individus sur le graphique 1 ci-dessous.



Graphique 1 : Nombre de ménages en fonction de la taille ; *Source :* CONASUR-Burkina Faso, 31/03/2023

On aperçoit sur ce graphique que les ménages des PDI dont la taille est comprise entre 1 et 5 personnes sont majoritaires avec 2 732 ménages, soit un pourcentage de 49,43 %. Cette première classe est suivie de l'intervalle de 6 à 10 personnes, avec 2 097 ménages, pour un pourcentage de 37,94 %. À l'inverse des deux premières classes, celles de 21 à 25 personnes, et de 26 personnes et plus, ont un nombre peu élevé de ménages. Par ailleurs, il y a des pics dans la taille des ménages des PDI arrivées à Bobo-Dioulasso : un ménage a notamment atteint 54 personnes. Après analyse, plus de 90 % des ménages arrivés à Bobo-Dioulasso ont une taille maximale de 5 personnes. Ainsi, l'insertion de ces PDI reste un défi majeur pour les services humanitaires et la municipalité. En raison du manque de centres d'accueil et de l'insuffisance de logements, chaque ménage a dû trouver un local pour abriter les membres de sa famille. Dans la commune urbaine de Bobo-Dioulasso, les analyses ont permis d'identifier trois (3) modes d'insertion résidentielle des PDI. Il s'agit notamment de l'insertion par les offres de logements sociaux, de l'installation dans des maisons de fortune, ainsi que de l'installation dans les zones non loties de la ville.

2.2. Des logements sociaux pour les PDI à Moami

En juillet 2024, le gouvernement burkinabè a lancé une opération spéciale de construction de 1000 logements. Ils sont destinés aux personnes déplacées internes (PDI) et aux personnes vulnérables. Outre la région du Guiriko, le programme concerne les régions du Koulsé, du Yaadga et du Oubri. L'objectif était d'offrir des logements décents aux PDI intégrées ou réinstallées ainsi qu'aux ménages vulnérables. Pour la région Guiriko, la commune urbaine de Bobo-Dioulasso a été choisie pour abriter ces logements. Face à la pression foncière que connait la commune, le village de Moami, rattaché à l'arrondissement 6, a été désigné pour accueillir ces logements. Situé à 25 km de la ville de Bobo-Dioulasso, ce site dispose de deux (2) hectares mobilisés pour l'édification de 50 logements. Au regard du nombre très faible de logements, des critères sélectifs permettront d'identifier les bénéficiaires de ces nouvelles constructions. Au cours des entretiens avec le premier responsable des services humanitaires, ce dernier souligne que seul le degré de vulnérabilité demeure le

principal critère de choix des PDI. Ce degré s'appuie sur la taille du ménage, les charges du chef de ménage ainsi que l'inexistence de soutien à cette PDI.

Avec 5 527 ménages accueillis à Bobo-Dioulasso, les 50 logements restent très insuffisants pour loger les PDI. Les analyses montrent que d'autres modes d'insertion résidentielle ont été exploités par ces déplacés. C'est le cas des maisons de fortune installées à Tolotama par l'Organisation non gouvernementale (la Croix rouge) au profit de ces victimes du terrorisme.

2.3. Des maisons de fortune installées pour des PDI à Tolotama

Situé à environ 20 km de la ville de Bobo-Dioulasso sur la route nationale n°10, Tolotama est un hameau de culture du village de Léguema, rattaché à l'arrondissement 3. Ce hameau a accueilli en 2023 des centaines de ménages de PDI venues de la région de la Boucle du Mouhoun. Dès leur arrivée en grand nombre, le besoin en logement est devenu criard, obligeant ces victimes du terrorisme à loger dans des magasins ou à se retrouver sans abri. Après le passage des services humanitaires de Bobo-Dioulasso, ces populations ont exprimé un besoin urgent de logements. C'est ainsi que la Croix-Rouge, en partenariat avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), est venue en aide à ces déplacés. Pour apporter une réponse diligente à la crise, des maisons de fortune ont été installées au profit des PDI (cf. photo 1).



Photo 1 : Une maison de fortune en cours d'installation à Tolotama , *Source* : TOE Bakary, mai 2024

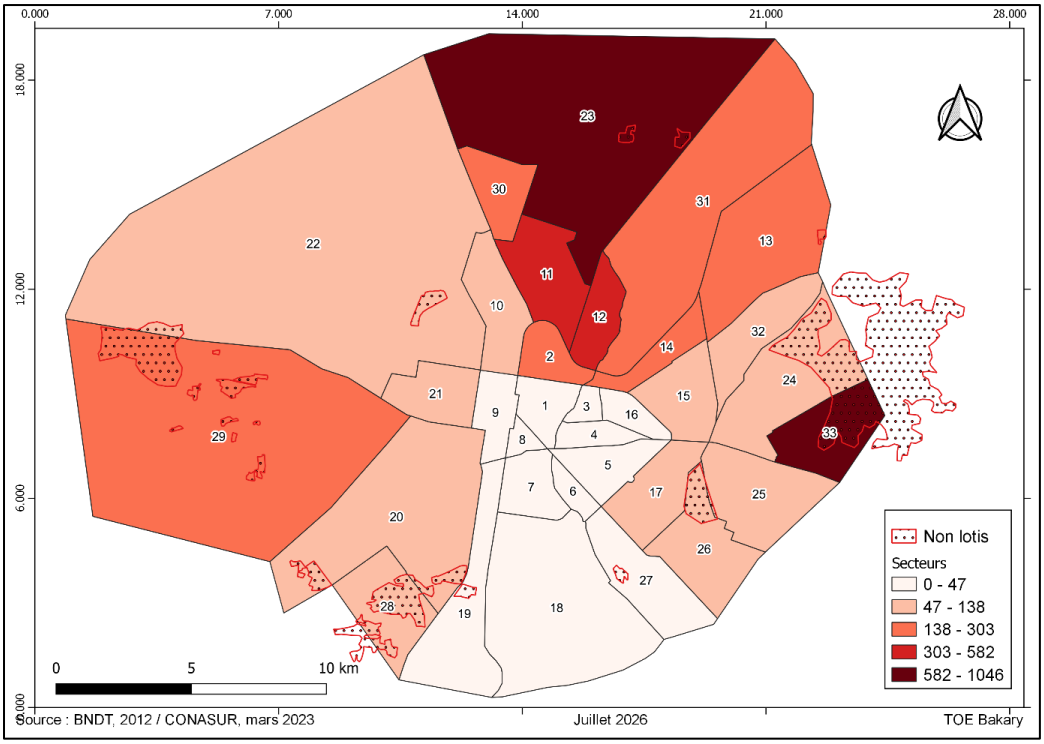
Ces maisons de fortune ont été mises en place au sein des familles d'accueil de ces PDI. Cependant, certains déplacés n'ont pas de tuteur dans la zone d'accueil. Ainsi, des espaces libres ont été désignés pour installer leurs maisons de fortune afin de leur permettre de se loger. À Tolotama, au total 130 maisons de fortune ont été installées au profit des ménages. Pour toutes les personnes déplacées accueillies, les services humanitaires ont d'abord évalué leur degré de vulnérabilité avant toute installation de maisons de fortune. Si l'installation de ces abris de secours d'urgence a permis de protéger les victimes, les matériaux de construction restent rudimentaires et se dégradent sous l'effet du soleil. L'aide des ONG ainsi que de la municipalité pour loger ces PDI demeure insuffisante : pour plus de 250 ménages, seulement 130 maisons de fortune ont été offertes à ces victimes. Vu la qualité de ces habitations d'urgence, la

majorité des PDI ont fini par quitter ces cabanes pour prendre des logements locatifs construits par des résidents de la zone, entraînant une forte demande.

Contrairement à ceux qui ont opté pour la location, une minorité de PDI disposant de moyens financiers, ont acheté des portions de terre sur la zone de culture afin de bâtir définitivement des maisons. Cela va leur permettre de s'intégrer dans la localité. Après l'étape d'urgence, ces victimes des attaques terroristes, qu'elles soient en location ou dans leur propre appartement, refusent de retourner dans leur village d'origine. Elles se sont ancrées dans la société de Tolotama. Ces dernières années, avec la reconquête de leur village, ils repartent cultiver durant la saison hivernale et reviennent à Tolatama après la saison. Ayant bénéficié de la bienveillance des autochtones, elles sont désormais des habitantes de la zone. Parallèlement à l'offre d'habitation, un espace cultivable de 13 ha a été aménagé pour permettre à 250 femmes PDI de produire. De plus, elles ont bénéficié de formations en transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL). Contrairement aux PDI de Tolotama, les déplacés accueillis dans la ville de Bobo-Dioulasso n'ont pas bénéficié d'un accompagnement adéquat en matière de logement. Ces derniers sont laissés à eux et aux familles d'accueil, qui se retrouvent obligées de chercher des solutions pour loger leurs proches. En conséquence, ces milliers de PDI ont pour la plupart trouvé refuge dans les quartiers non lotis de la ville.

2.4. Les quartiers non lotis : zones de refuge des PDI

Selon le CONASUR, les besoins prioritaires des personnes déplacées internes sont d'abord d'ordre alimentaire. Après l'alimentation, le logement occupe une place importante. Dans la ville de Bobo-Dioulasso, ces milliers de ménages peinent à trouver un toit. Pour les familles d'accueil, cette quête représente parfois des jours entiers de recherche d'une location. Face au manque de logements dans les anciens secteurs de la ville, les zones périphériques restent le dernier recours pour trouver un abri. Ce choix des secteurs périphériques n'est pas anodin. Il s'explique par la taille des ménages, qui nécessite des maisons de plusieurs pièces, ce qui est difficile à trouver en centre-ville. C'est pourquoi les secteurs périurbains, surtout ceux abritant de nouvelles zones non loties, offrent plus d'opportunités de logement aux PDI à Bobo-Dioulasso (cf. carte 3).



Carte 3 : Situation des quartiers non lotis de Bobo-Dioulasso, Données du CONASUR, 2023

Sur la carte, les secteurs 23 et 33 abritent des quartiers non lotis sur leur espace territorial. Au secteur 33, la zone non lotie occupe une grande partie de la superficie totale, s'étalant sur plus de 500 hectares. Déjà situé en périphérie de la ville, ce secteur a accueilli 1 046 ménages de personnes déplacées internes (PDI), selon les chiffres du CONASUR. Comparativement au secteur 33, le secteur 23 est encore en cours de peuplement, bien qu'il dispose également de quartiers non lotis. Il a tout de même accueilli 990 ménages de PDI. Quant au secteur 29, malgré la présence de quartiers non lotis sur son territoire, il a connu l'installation de peu de ménages de victimes du terrorisme. En effet, ces quartiers non lotis ont été créés très récemment. De plus, cet espace morcelé est désigné comme un domaine de l'université Nazi BONI, ce qui en interdit l'occupation. Pourtant, le site a été illégalement morcelé et vendu en parcelles non loties. Par ailleurs, les quartiers non lotis demeurent les zones ayant accueilli le plus grand nombre de PDI. Plusieurs raisons expliquent ce choix des familles d'accueil, qui s'orientent massivement vers le secteur 33. L'accessibilité financière des logements reste la principale motivation des familles qui y dirigent leurs proches. Contrairement à la ville lotie, les prix des loyers y sont moins exorbitants pour ces PDI et leurs proches. Ce coup de loyer est compris entre 5 000 et 7 500 F CFA dans le quartier non loti. Pour la majorité des PDI enquêtées, la pauvreté monétaire les oblige à s'installer dans le non-loti pour espérer honorer les frais mensuels du loyer. Un résident PDI du quartier non loti du secteur 33 explique :

> *« Mon installation dans le non loti est due à la pauvreté. Dans cette maison d'une pièce, nous sommes au nombre de six (06) personnes. Par manque de place, certains de mes enfants (04 enfants) dorment chez mon fils de l'autre côté. Cette maison, nous la payons à sept mille (7 000) F CFA par mois. Depuis plus de cinq*

(5) mois de notre arrivée à Bobo-Dioulasso, nous nous débrouillons seuls avec des difficultés pour payer le loyer, la nourriture » (Entretien avec Rango, un PDI au secteur 33 de Bobo, juillet 2023).

Bien que le coût du loyer soit une raison majeure, les quartiers non lotis offrent également aux PDI la possibilité de louer plusieurs petites maisonnettes adaptées à la taille de leur ménage. De plus, l'environnement de ces zones s'apparente à celui du milieu rural, ce qui leur permet de conserver le peu de bétail qu'elles ont pu emporter dans leur déplacement. Cependant, la forte demande en logements locatifs pousse certains citadins de Bobo-Dioulasso à acheter des lopins de terre directement auprès des propriétaires terriens dans le non-loti. Ces derniers morcellent ainsi leurs terres agricoles en petites parcelles destinées à la vente. Pour matérialiser ces transactions, ils délimitent sommairement chaque lot en disposant des morceaux de briques sur les frontières (cf. photo 2). Les acquéreurs de ces terrains y construisent ensuite des maisonnettes destinées à la location ou à la revente (cf. photo 3).





Photo 2 : Des briques délimitant la parcelle dans le non loti du secteur 33, *Source :* TOE Bakary, mars 2024

Photo 3 : Logement locatif ou non loti du secteur 33

On aperçoit, sur la photo 2, des morceaux de briques délimitant chaque lopin de terre. Une fois délimitées, ces portions de terre sont destinées à la vente aux citadins de la ville de Bobo-Dioulasso ainsi qu'aux PDI qui désirent acquérir ces lopins. En effet, les prix de vente ont connu une hausse ces dernières années, due à la forte demande. Mesurant généralement 100 m², elles sont vendues entre 500 000 et 700 000 F CFA par portion. Pour accélérer la vente de ces portions de terre, des propriétaires terriens engagent des démarcheurs à qui ils confient la revente de ces terres, ce qui occasionne une spéculation foncière. Cependant, diverses raisons poussent ces propriétaires terriens à vendre leurs terres agricoles. Si certains propriétaires terriens le font pour subvenir à des besoins familiaux ; d'autres, par contre, sont à la fois animés et pris au piège par la dynamique de marchandisation des terres en cours à Bobo-Dioulasso. Considéré comme une activité rentable, ce phénomène pousse des spéculateurs fonciers à s'adonner à l'achat de ces terres agricoles auprès des propriétaires terriens, pour ensuite les morceler en lopins. En plus de la vente des lopins de terre, certains promoteurs de zones non loties y bâtissent des maisonnettes sur lesdites portions de 100 m². Interrogé au sujet de ces pratiques, Monsieur Gonré, un promoteur de non loti affirme : « Nous aidons les personnes déplacées internes à trouver un logement peu

coûteux ». Dans cette déclaration, les PDI sont utilisées pour cacher le désir des promoteurs de rentabiliser leurs investissements à travers la vente des portions morcelées. Ainsi, le prix de ces maisonnettes construites sur une portion de 100 m² varie entre 1 500 000 et 1 800 000 F CFA. Un montant qui n'est pas à la portée de toutes ces victimes du terrorisme. Pendant ce temps, des citadins de la ville de Bobo-Dioulasso sont également à la recherche de leur propre résidence. Les analyses montrent que ces portions de terre ainsi que les maisonnettes sont majoritairement achetées par ces habitants de la ville.

Par ailleurs, les modes de construction des quartiers non lotis semblent s'inscrire dans une nouvelle dynamique. Ces réalisations dans le non loti du secteur 33 confirment cette volonté des résidents de ces quartiers de bâtir des logements non pas pour un court temps, mais pour un ancrage durable. Comparativement à d'autres quartiers non lotis plus anciens de la ville, construits avec des matériaux rudimentaires, les nouveaux quartiers non lotis sont bâtis avec des matériaux définitifs. C'est le cas de Sarfalao, un quartier non loti bâti en majeure partie avec du banco ou des briques en cuirasse (latéritique). Ce nouveau dynamisme dans la réalisation des quartiers non lotis à Bobo-Dioulasso s'explique par la vulnérabilité des maisons face aux risques d'inondation. Ces risques sont récurrents et obligent parfois les résidents à renouveler leurs constructions après les pluies. Les difficultés rencontrées par les occupants des anciens quartiers non lotis ont poussé les résidents des nouveaux à opter pour l'utilisation du ciment, tout en sachant qu'ils évoluent dans l'informel. En dehors des matériaux de construction, l'occupation de l'espace suit un plan de morcellement parcellaire. En effet, les promoteurs des nouveaux quartiers non lotis sollicitent l'expertise de topographes qui conçoivent des plans de morcellement (cf. photo 4). Contrairement à l'usage des morceaux de briques, les promoteurs du non loti utilisent désormais des bornes, comme dans les lotissements formels.

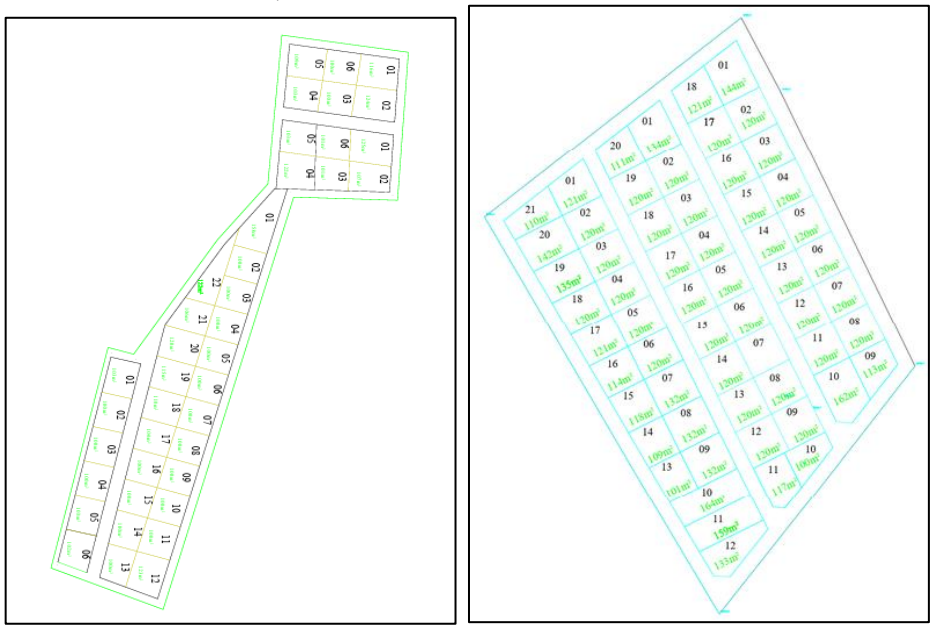


Photo 4 : Des plans de morcellement informel pour un quartier non loti, TOE Bakary, enquête de terrain, juin 2024

Ces photos présentent des plans de morcellement de nouveaux quartiers non lotis dans la périphérie de la ville de Bobo-Dioulasso. Sur ces documents, les superficies sont comprises entre 100 et 150 m². En effet, la réalisation de ces plans suit les étapes normales d'un lotissement standard, c'est-à-dire reconnu par l'autorité compétente. Après un levé d'état des lieux de la portion à morceler, le topographe procède à l'élaboration du plan de morcellement. Dès que la conception est achevée, ce dernier passe à la phase d'implantation de son plan sur le terrain. Les portions dégagées sont ensuite mises sur le marché par le promoteur. Cette forme de production de l'espace urbain prend de l'ampleur dans les périphéries de Bobo-Dioulasso. Réalisés à l'insu de l'autorité municipale, ces aménagements compliquent la planification de la ville, méprisent les outils d'urbanisme (SDAU, POS) et sont des sources de conflits au moment de leur régularisation. Dans ce contexte, ces nouvelles dynamiques dans la manière de produire les quartiers non lotis de Bobo-Dioulasso confirment la fin de la temporalité précaire au profit d'un investissement durable. De plus, cela témoigne de la volonté de la population de tendre de l'informel vers le formel.

3. Discussion

Les analyses montrent que trois (3) modes résidentiels d'intégration des personnes déplacées internes (PDI) ont été identifiés dans l'espace communal de Bobo-Dioulasso. Face aux risques d'infiltration, l'État a offert des logements sociaux aux PDI à Moami, un village situé à 25 km de la ville. En partenariat avec la municipalité, des ONG ont mis en place des cabanes au profit de ces victimes du terrorisme à Tolotama, un autre village situé à 20 km de Bobo-Dioulasso. Le dernier mode, qui est aussi le plus dominant, concerne les initiatives personnelles des PDI : en collaboration avec leurs proches, elles trouvent refuge dans les quartiers non lotis de la ville. Cependant, avant de trouver un abri dans l'espace communal, les PDI sont d'abord accueillies par des familles hôtes qui leur apportent un soutien moral et matériel, symbolisant l'humanisme des citadins à l'égard de ces déplacés. Ce flux de PDI vers les zones périphériques engendre une densification de la population dans ces quartiers non lotis, ainsi qu'une rurbanisation (Beauchemin, 2005 ; Salenson, 2020). Quant à Tiendrebeogo et Kibora (2024), ils soulignent que bien que ces PDI soient à la recherche d'une stabilité, cela n'empêche pas une certaine méfiance de la part des voisins. Ces derniers émettent des doutes sur le quotidien de ces déplacés, qualifiés d'« inconnus » dans les secteurs 23 et 24 de Bobo-Dioulasso (Tiendrebeogo et Kibora, 2024). Dans ses analyses, Denis (2006) indique également que les personnes déplacées rencontrent des difficultés d'intégration dans les villes d'accueil du fait qu'elles sont considérées comme des migrants temporaires et occasionnels. Contrairement à ce que l'on observe dans les secteurs périphériques de la ville, les autorités coutumières de Tolotama ont accueilli les PDI venues de la région de la Boucle du Mouhoun en leur offrant gracieusement des terres d'exploitation ; un accueil si favorable que la majorité d'entre elles refuse désormais de retourner dans leur village d'origine.

Par ailleurs, ce flux de déplacés, conjugué au déficit de logements, entraîne une forte pression foncière sur les terres périphériques, désormais morcelées et vendues comme des parcelles non loties. De plus, l'ampleur de cette production urbaine informelle découle du dualisme juridique qui régit la gestion des terres, compliquant ainsi les stratégies de planification des autorités locales. Ces résultats rejoignent ceux de Lavigne-Delville (1998), qui indique qu'en l'absence d'un outil de régulation étatique

efficace, ce sont les compromis entre autochtones et acheteurs, vendeurs et intermédiaires, qui déterminent l'accès à la terre. Par conséquent, les PDI et les acheteurs citadins se tournent vers les propriétaires terriens coutumiers, dont l'autorité est jugée plus accessible, diligente et socialement plus légitime que celle de la municipalité, souvent freinée par des lourdeurs administratives. Werthmann et Sanogo (2015) ajoutent à ce propos que les chefs coutumiers « bobo » entendent non seulement exprimer leur pouvoir sur les terres agricoles, mais considèrent également ces morcellements comme une manière de rentabiliser leur patrimoine. En installant les PDI et les citadins, le pouvoir coutumier réaffirme sa souveraineté sur la périphérie, forçant l'autorité municipale à négocier des terres pour la régularisation future de ces quartiers non lotis. Ainsi, la trajectoire des PDI à Bobo-Dioulasso (famille d'accueil, puis location dans une zone non lotie, et enfin achat d'un lopin de terre) prouve que l'urgence humanitaire se transforme en une dynamique d'urbanisation définitive. Avec l'émergence de ces nouvelles zones, on assiste à un « durcissement du bâti » de l'ensemble des quartiers non lotis (secteur 33, 29) au cours de la dernière décennie (Guigma, 2022), marquée par une amélioration du bâti qui passe progressivement du banco (cas de Sarfalao) au ciment.

Conclusion

Depuis l'avènement du terrorisme au Burkina Faso, plusieurs parties du territoire ont subi des attaques terroristes, obligeant les populations à quitter leurs villages à la recherche de zones stables sur le plan sécuritaire. Bobo-Dioulasso, capitale économique du pays n'est pas en marge. La ville a accueilli des milliers de ménages de PDI. Dès leur arrivée à Bobo-Dioulasso, ces PDI sont accueillies par des familles hôtes. Ces dernières les hébergent et leur apportent un soutien moral et matériel avant de leur trouver un logement permanent. L'absence d'un centre d'accueil de PDI les oblige à recourir à leurs propres initiatives pour se loger. Après l'accueil initial par les familles hôtes, trois (3) principaux modes résidentiels prédominent à Bobo-Dioulasso : l'insertion par l'offre de logements sociaux de l'État à Moami, la mise en place de cabanes à Tolotama, ainsi que l'installation dans un logement locatif au sein d'un quartier non loti. Par ailleurs, face à l'insuffisance des logements sociaux offerts (50) et au faible nombre des maisons de fortune disponibles (130) par rapport au nombre total de ménages (5 527), la majorité de ces PDI ont trouvé refuge dans les quartiers périurbains, et particulièrement dans les zones non loties de la ville. Les principales raisons évoquées sont liées à la précarité financière et à l'accessibilité de ces maisonnettes grâce au faible coût du loyer mensuel. Installées dans l'urgence au sein de ces quartiers, les PDI s'y ancrent définitivement en achetant des lopins de terre pour y construire leur propre concession confirmant cette théorie de la routinisation du charisme de Max Weber. Pour s'ancrer dans la durabilité, les PDI ont dû se muter pour s'adapter aux réalités de la zone d'accueil. Jadis bâtis en banco, ces quartiers voient aujourd'hui l'émergence de constructions en matériaux durables. Ce passage du banco aux matériaux durables confirme la volonté de ces nouveaux citadins de dépasser le caractère transitoire du non-loti pour s'engager dans un investissement pérenne, illustrant un processus d'intégration urbaine par le bas. Dès lors, l'absence d'un encadrement de cette production informelle expose la municipalité à des conflits d'aménagement majeurs lors de la restructuration future de ces quartiers. Au-delà de la gestion spatiale, cette dynamique interroge : dans quelle mesure ce front urbain

spontané redéfinit-il les rapports de pouvoir foncier entre autorités municipales et pouvoirs coutumiers périphériques ?

Références bibliographiques

BAUDER Harald & DAYANA A. Gonzalez. 2018. « Municipal Responses to 'Illegality': Urban Sanctuary across National Contexts ». *Social Inclusion* 6(1): 124-34. doi:10.17645/si.v6i1.1273.

BEAUCHEMIN Cris. 2005. « Pour une relecture des tendances migratoires entre villes et campagnes : une étude comparée Burkina Faso–Côte d'Ivoire ». *African Population Studies* 20(1). http://aps.journals.ac.za/pub/article/view/391

BERTRAND Monique. 2010. « Difficile capitalisation des savoirs sur la ville en Afrique de l'Ouest : retour sur une expérience de comparaison au Mali et au Ghana ». https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010051796

CONASUR. 2023. *Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation*. Le recensement des Personnes Déplacées Internes au Burkina Faso.

DENIS Gilles. 1994. « Hernando de Soto. L'autre sentier, la révolution informelle dans le Tiers Monde ». *Politique étrangère* 59(2) : 570-71.

DURAND-LASSERVE Alain. 1988. « Le logement des pauvres dans les villes du tiers-monde crise actuelle et réponses ». *Revue Tiers Monde*: 1195-1214.

ERDOĞAN Murat. 2017. *Urban refugees from" detachment" to" harmonization": Syrian refugees and process management of municipalities: The Case of Istanbul*. Gafa Media.

GIRSBERGER Esther Mirjam. 2017. *Migration, education and work opportunities*. IZA Discussion Papers. https://www.econstor.eu/handle/10419/171012

GUIGMA Pougdwende Leandre. 2019. « Le « Marteau », un coup dur sur l'homogénéisation des quartiers de Ouagadougou ». *Document de travail, atelier de maîtrise d'œuvre urbaine à Ouagadougou*.

GUIGMA Pougdwende Leandre. 2017. « Vivre dans le non-loti de Ouagadougou : processus de marchandages fonciers entre citadins, chefs traditionnels et autorités publiques| Theses. fr ». PhD Thesis. Paris 8. https://theses.fr/2017PA080113.

HORWOOD, Chris, ROBERTO Forin, & BRAM Frouws. 2018. *Mixed migration review 2018: highlights, interviews, essays, data*. Mixed Migration Centre.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. 2006. *Recensement général de la population et de l'habitat.* Burkina Faso.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. 2014. *Schéma Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme*. Bobo-Dioulasso.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. 2019. *Recensement général de la population et de l'habitat.* Burkina Faso.

JAGLIN, Sylvy. 1995. *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries (1983-1991)*. Karthala ; ORSTOM. https://shs.hal.science/halshs-01995101/.

KABORE, Anicet Tounwendsida, & JEAN Paulin Ki. 2022. « Terrorisme et liberté religieuse au Burkina Faso : le témoignage des personnes déplacées internes ».

LAVIGNE-DELVILLE, Philippe. 1998. « Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité ». https://agritrop.cirad.fr/315261.

WEBER, Max. 1995. Economie et société. 1, Les catégories de la sociologie (J. Chavy et E. de Dampierre, Trad.). Pocket. (Ouvrage original publié en 1921).

OUATTARA, Ardjouma, & LANKO Some. 2006. « La croissance urbaine au Burkina Faso ». *Rapport d'analyse des données du Recensement Général de la population et de*

l'habitat de. https://web2.insd.bf/sites/default/files/2021-12/Theme9-Croissance_urbaine.pdf.

PARK, Hans. 2016. « The power of cities ». *UNHCR Innovation* 25.

PEGDWENDÉ, SAWADOGO Honorine. 2025. « Personnes déplacées internes (PDI) de la ville de Ouagadougou : perspectives de retour et de réinstallation ». 3.

ROBINEAU, Ophelie. 2012. « Dynamiques territoriales et jeux d'acteurs autour du foncier en frange urbaine. Cas de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ». https://agritrop.cirad.fr/566975/1/document_566975.pdf.

ROBINEAU, Ophelie. 2014. « Les quartiers non-lotis : espaces de l'entre-deux dans la ville burkinabé ». *Carnets de géographes* (7). https://journals.openedition.org/cdg/478.

ROSSIER, Clementine, & PEYTRIGNET Marie-Claire. 2019. « Pauvreté et santé dans les quartiers de l'OPO : une approche qualitative ». In *Inégalités de santé à Ouagadougou*, éd. Clémentine Rossier, Abdramane Bassiahi Soura, et Géraldine Duthé. Ined Éditions, 71-100. doi :10.4000/books.ined.12314.

SERE, Seydou, SOULEYMANE Karambiri, & HAMADOU Ouedraogo. 2025. « La gouvernance foncière à l'épreuve de la promotion immobilière : enjeux et jeux d'acteurs dans la commune de Bobo Dioulasso ». *Lettres, Sciences sociales et humaines* 41(2) : 413-34. doi :10.64707/revstlsh.v41i2.1929.

SERE, Seydou SERE. 2020. « L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles ». PhD Thesis. Université Rennes 2 ; Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou, Burkina Faso). https://theses.hal.science/tel-02557711/.

SORY, Issa, SALFO Lingani, & GABIN Korbeogo. 2015. « Comment loger les couches sociales à faible revenu en milieu urbain burkinabé ? L'introuvable politique de « logements sociaux » à Ouagadougou ». *Revue des Hautes Terres* 5 : 1-2.

SORY, Issa, ET ABDRAMANE SOURA. 2014. « Recourir à l'entre-deux : une proposition pour mieux nommer et décrire la production des espaces informels de Ouagadougou ». *Carnets de géographes* (7). https://journals.openedition.org/cdg/528.

TIENDREBEOGO, DAKISWENDE Sylvain Moïse, & OUHONYIOUE Ludovic Kibora. 2024. « Entre nécessité de soutien humanitaire et exigence de sécurité : perception des forces de défense et de sécurité (FDS) et des populations d'accueil sur les personnes déplacées internes (PDI) à Bobo Dioulasso. » *Lettres, Sciences sociales et humaines* 40(2) : 249-65.

WERTHMANN, Katja, & MAMADOU Lamine Sanogo. 2015. « La ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Urbanité et appartenances en Afrique de l'Ouest ». *Cahiers d'études africaines* (219). doi :10.4000/etudesafricaines.18244.

ZIDNABA, Irissa. 2024. « La gestion urbaine des déplacés à Ouagadougou : entre exigence sécuritaire et solidarité humanitaire – Espaces Africains ». https://espacesafricains.org/la-gestion-urbaine-des-deplaces-a-ouagadougou-entre-exigence-securitaire-et-solidarite-humanitaire.

MULTIPARTISME : VECTEUR DE LA VIOLENCE POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE DE 1990 À 2011

Mamadou BAMBA
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire
&
Bi Youan Firmin IRIÉ
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Reçu : 05/07/2026 **Évalué** :13/07/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Réputée pour sa stabilité politique, la Côte d'Ivoire aborde la transition démocratique dans les pires conditions qui soient. Confortées par l'évolution de l'environnement international qui fait la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, les demandes populaires conduisent à la réinstauration du multipartisme en 1990. Cependant, mal préparé à relever le défi de l'ouverture politique, cet havre de paix ne peut éviter la transition démocratique chaotique avec des violences de toutes sortes mettant en branle les populations qui vivaient en harmonie. Cette violence politique atteint son paroxysme en 2011 suite aux élections présidentielles de 2010 qui ont plongé le pays dans une crise postélectorale faisant ainsi plusieurs pertes en vies humaines et matériels.

La présente étude vise à présenter la scène politique ivoirienne à l'ère du multipartisme. La collecte de données s'est effectuée à partir de recoupement d'informations et l'exploitation de sources orales, d'archives et imprimées. L'analyse de ces données s'est faite à partir de la méthode historique qui consiste à sélectionner les faits majeurs au détriment d'autres moins importants, de sorte à parvenir à des faits historiques fiables. Ainsi, il ressort de cette étude que la réinstauration du pluralisme politique a donné une allure plus agitée à la scène politique ivoirienne à cause de sa mauvaise utilisation.

Mots clés : Violence politique, multipartisme, stabilité politique, réinstauration, démocratie.

MULTIPARTY SYSTEM : VECTOR OF POLITICAL VIOLENCE IN CÔTE D'IVOIRE FROM 1990 TO 2011

Abstract : Known for its political stability, Ivory Coast faces the democratic transition in the worst possible conditions. Boosted by changes in the international environment promoting democracy and human rights, popular demands led to the reintroduction of multiparty politics in 1990. However, ill-prepared to tackle the challenge of political openness, this haven of peace couldn't avoid a chaotic democratic transition, with all kinds of violence affecting people who had been living in harmony. This political violence peaked in 2011 following the 2010 presidential elections, plunging the country into a post-election crisis that caused numerous human and material losses.

This study aims to present the Ivorian political scene in the era of multiparty politics. Data collection was carried out on the basis of cross-checking of

information and the use of oral, archival and printed sources. The analysis of these data was carried out on the basis of the historical method, which consists of selecting the major facts to the detriment of others less important, in order to arrive at reliable historical facts. Thus, it emerges from this study that the re-establishment of political pluralism has given a more turbulent appearance to the Ivorian political scene because of its misuse.
Keywords : Political violence, multi-party system, political stability, re-establishment, democracy.

Introduction

L'Afrique des trois premières décennies de la période post indépendance a été celle des partis uniques. Cette configuration varie d'un pays à un autre, mais elle repose sur le même principe qui est de faire du peuple une grande famille au sein de laquelle se gèrent tous les intérêts et éventuelles contradictions des peuples.

Pour le faire, certains États ont inscrit le monopartisme dans leur constitution. Ce qui ne fut pas le cas de la Côte d'Ivoire où le pluralisme politique figure dans la constitution. C'est ainsi qu'après trente années de quiétude et de bon vivre sous le parti unique, le pays fait un retour forcé au multipartisme en 1990 (N.Kouamé, 2019: 6). Cette rupture née des revendications sociales et politiques ouvre la voie de la conquête du pouvoir d'État à tous les citoyens qui ont la capacité de gouverner. Ce qui ne peut se faire sans l'usage de la force sur la scène politique ivoirienne (F.Irié, 2025: 89). Alors, le multipartisme qui aurait dû offrir des alternatives de solutions aux problèmes des populations, va être la source introductive de la violence dans le champ politique ivoirien. Cette violence atteint son paroxysme en 2011 avec la crise post-électorale qui a endeuillé plusieurs foyers ivoiriens.

Face à cette situation, il est important de se poser la question suivante : comment le multipartisme est-il devenu la source de la violence politique en Côte d'Ivoire ? De cette question centrale découlent ces questions : dans quel contexte le pluralisme politique a-t-il été réinstauré ? Quelles sont les caractéristiques de la vie politique ivoirienne à l'ère de ce phénomène politique ? Pour mener cette étude, nous avons opté pour une méthodologie qui consiste en la collecte des informations en exploitant des sources orales et écrites. La méthode historique qui consiste à sélectionner les faits majeurs au détriment d'autres moins importants, nous a permis de parvenir à des faits historiques fiables. Ainsi, l'objet assigné à cette étude consiste à présenter la scène politique ivoirienne à l'ère du multipartisme.

Pour cela, deux centres d'intérêts constituent la trame de cette étude. Le premier passe en revue les circonstances dans lesquelles s'est fait le retour à l'ouverture du débat politique. Le second met en lumière les caractéristiques de la vie politique Ivoirienne sous le multipartisme.

1. Le contexte de la réinstauration du multipartisme

Considéré comme un régime politique où la liberté d'association permet à plus de deux partis de participer aux débats politiques, le multipartisme a été renoué en Côte d'Ivoire à un moment difficile de son histoire. Ce qui se situe à plusieurs niveaux.

1.1. Au niveau économique

Autant l'indépendance a ses avantages, autant elle a des inconvénients. La côte d'Ivoire, jeune État indépendant le 07 décembre 1960, est riche du fait de l'exploitation de ses principales matières premières que sont le cacao, le café et le bois. Ainsi, son

Produit National Brute (PNB) passe de 186 dollars en 1960 à 1045 dollars en 1980 (P.Kipré, 2005 : 233).

Cette prospérité économique ne sera d'une courte durée. Car la mauvaise gestion et la surfacturation dans les sociétés à capitaux publics et le libre-service des agents de l'État font surface. En outre, les détournements de fonds et la gabegie semblent être tolérés par le Président Houphouët. Cela, par manque de contrôle total du pouvoir exécutif. Ce qui se justifie à travers ces propos du Président Houphouët : « O ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille l'arachide» (T.Hofnung, 2013: 123).

Toute cette situation de mauvaise gouvernance conduit le pays dans une crise économique sans précédent. En effet, depuis 1980 le pays traverse une crise économique. Reposant sur la culture de cacao, de café et sur certaines ressources minières, l'économie de la Côte d'Ivoire va connaitre une innovation majeure. En effet, vers la fin des années 1970, le coût du cacao chute à cause de nouveaux concurrents Asiatiques[1]. Le second choc pétrolier en 1979, avec l'augmentation mécanique du cours du dollar, ont renchéri le service d'une dette qui a explosé en quelques années. Ainsi, Abidjan a de plus en plus du mal à rembourser ses créanciers. En1981, le pays est dans l'incapacité d'honorer ses dettes et doit se tourner vers les institutions financières internationales. L'État se voit donc contraint d'appliquer les exigences du Fonds Monétaire International (FMI) : les plans d'ajustement structurel (PAS). En 1987, Abidjan se déclare insolvable. L'État sabre dans ses budgets sociaux et limite le suremploi dans les administrations. On assiste aussi à des abattements sur les salaires allant de 15 à 50% (T.Hofnung, 2013: 125). Au même moment, le secteur du cacao connait une crise inouïe. Face à l'effondrement des coûts sur le marché international, le « vieux », taraudé par un fort ressentiment à l'égard des « spéculateurs de Londres[2]», appelle à la mobilisation générale contre les multinationales du chocolat et lance son pays dans la ‘’guerre du cacao’’. Il décrète en vain un embargo sur la vente du cacao dans l'espoir de provoquer la remontée des prix (M.Bamba, 2018 : 12).

Les importateurs se tournent alors vers d'autres fournisseurs[3]. Ainsi, « une partie du cacao non vendue pourrit dans les entrepôts en Côte d'Ivoire. De 1988 à 1989, le pays connait une perte sèche estimée à plus de 300.000 T de cacao» (J-N.Loucou, 1992: 97).

Ce naufrage économique va provoquer une agitation sociale et politique qui se traduit par des manifestations dans les rues d'Abidjan et dans plusieurs grandes villes du pays où les manifestants réclament l'avènement d'un État de droit avec le départ du pouvoir d'Houphouët.

1.2. Au niveau social

La crise économique qui débute en 1980, devient sociale. En effet, comme le disait le Président Houphouët-Boigny, « un homme qui a faim n'est pas un homme libre ». Ainsi, les ivoiriens ayant consenti assez de sacrifices (les abattements sur les salaires, la mévente des produits agricoles) pour endiguer la crise qui mine leur économie, prennent les rues pour se faire entendre par le pouvoir. Ainsi, dans les rues, les manifestants criaient « Houphouët voleur, Houphouët corrompu, Houphouët démission ! » (T.Koui, 2010: 77).

[1] Ce sont la Malaisie et l'Indonésie.
[2] Siège du marché des matières premières.
[3] Ghana et Malaisie.

Ces manifestants issus en grande partie des jeunes élèves et étudiants et même des fonctionnaires ne voulaient plus d'Houphouët à la tête du pays. Pour se faire entendre, ils brulent des véhicules et pillent des magasins sur leur passage[4]. Ils en avaient mare de la gestion sans partage du Président Houphouët et désormais presque toute la société ivoirienne est décidée à œuvrer pour le changement. Cette situation de manifestation va perdurer jusqu'en 1990 avec l'ouverture politique. Au-delà de la société, nous avons le niveau politique.

1.3. Au plan politique

À ce niveau, il faut noter que les manifestations sociales étaient pour la plupart soutenues par les hommes politiques qui travaillaient dans l'ombre en poussant les populations à plus de révolte. Ainsi, en cette période de vache maigre, le règne solitaire du vieil autocrate est de plus en plus contesté, tout comme le régime du parti unique. Malgré ces agitations, Houphouët fait le dos rond. Mais, depuis la « chute du mur de Berlin[5]», sa position est intenable (M.Bamba, 2018 : 10). La France qui est l'ancienne puissance colonisatrice de la Côte d'Ivoire, l'incite à lâcher du lest. Ainsi, lors du sommet franco-africain de la Baule[6], le président François Mitterrand annonce que dorénavant, Paris conditionnera son aide aux progrès accomplis sur la voie de la démocratisation. C'est dans ce contexte difficile que contre son gré, le Président Houphouët consent au retour du multipartisme en Côte d'Ivoire.

Aussi le 30 avril1990, le bureau politique du PDCI-RDA dans un communiqué demande au gouvernement d'autoriser le débat politique en reconnaissant les nouveaux partis qui venaient de voir le jour (H.Sada, 1993 : 21). Le gouvernement accède à cette demande lors du conseil des ministres du 3 mai 1990. La Côte d'Ivoire venait ainsi de renouer avec le multipartisme qu'elle a connu pendant l'époque coloniale (1946-1957). C'est ainsi que des partis politiques qui depuis longtemps se sont constitués dans l'ombre seront reconnus comme l'indique le tableau suivant :

[4] Gbossoh Vincent, entretien du 30 mai 2023

[5]Le 9 novembre 1989, l'ouverture des frontières entre Berlin est et ouest, entraine une foule en liesse sur le mur symbole de la division de l'Allemagne et du monde. Ce qui entraine la démolition du mur. Vécue dans une grande euphorie collective, cette « chute » est un évènement qui a eu un retentissement planétaire. Car après sa chute, la vie politique mondiale connait un nouveau visage. On assiste à la naissance de nouveaux États modifiant la carte du monde qui donne naissance à l'Autriche et la Hongrie avec la dislocation de l'URSS (Union des République Soviétiques et Socialistes), on assiste à l'établissement de nouvelles relations entre les pays du monde.

[6]Le 20 juin 1990, à la Baule, station balnéaire de la côte bretonne, le président François Mittérand réunit les chefs d'État africains et les invite à développer la démocratie dans leur pays à l'image des européens de l'Est qui viennent de s'affranchir de la tutelle communiste. In http://www.google.com.le+dicour+dela+baule§client=new. Consulté le 7/5/2024 à 21h34.

Tableau : **Liste de quelques partis politiques reconnus en 1990 suite au retour du Multipartisme**

Dénominations	Date de reconnaissance	Responsables politiques
1-Front Populaire Ivoirien (FPI)	31 mai 1990	Secrétaire général : Laurent Gbagbo, enseignant-chercheur
2-Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT)	31 mai 1990	Secrétaire national : Francis Wodié, professeur de droit
3-Union des Sociaux-Démocrates (USD)	31 mai 1990	Secrétaire général : Bernard Zadi Zaourou, professeur de lettres écrivain
4-Parti Socialiste Ivoirien (PSI)	31 mai 1990	Secrétaire général : Kouakou Mandouadja, ingénieur statisticien
5-Parti Républicain de Côte d'Ivoire (PRCI)	31 mai 1990	Président : Robert Gbaï Tagro, ancien fonctionnaire de l'administration du travail
6-Parti pour le Développement Solidaire (PDS)	31 mai 1990	Président : Mariko Youssouf, expert en économie et en science politique Secrétaire général : Jacques Sonnan ingénieur informaticien
7-Parti National Socialiste (PNS)	31 mai 1990	Président : Raphael Yapi Béda, entrepreneur en commerce
8-Parti Social Démocrate (PSD)	31 mai 1990	Secrétaire général : Vincent Akadjé, exploitant agricole
9-Parti de l'Unité Populaire (PUP)	31 mai 1990	Secrétaire général : Zahi Koua, cadre administration

10-Parti pour la Protection de l'Environnement (PPE)	12 juin 1990	Secrétaire général : Coulibaly Dioba, consultant
11-Parti Liberal de Côte d'Ivoire (PLCI)	12 juin 1990	Secrétaire général : Soumah Yapi, professeur de lycée

Source : Guebi Noël Adjo, 2009: pp.4-5.

Avec la naissance de ces partis politiques suite au retour du multipartisme, la scène politique ivoirienne connaît un autre visage.

2. Les caractéristiques de la vie politique ivoirienne à l'ère du multipartisme

En 1986, le premier Ministre Français, Jacques Chirac, lors d'un séjour en Côte d'Ivoire affirmait que « l'Afrique n'est pas encore mûre pour la démocratie » (N.Kouamé, 2019 : 23). Cette parole a été interprétée de plusieurs manières par les Africains qui la considéraient comme une attitude raciste à leur égard. En Côte d'Ivoire après la réinstauration de ce système politique, l'on assiste à la montée en puissance de la violence sur la scène politique caractérisant désormais cet havre de paix et de stabilité politique et économique de la sous-région ouest-Africaine. Dans cette partie de notre travail, il sera question le mettre l'accent sur les manifestations de rues et les élections présidentielles à l'ère du multipartisme.

2.1. Les mouvements de contestation et leurs répressions

Réinstauré au moment où le pays faisait déjà face à une crise économique qui a entrainé la population dans les rues, le multipartisme a constitué de l'huile sur le feu qui brulait la Côte d'Ivoire. Car avec ce nouveau système politique, on assiste à la naissance de certaines structures de jeunesse comme la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)[7]. Désormais avec la FESCI, c'est des manifestations généralisées dans des Universités et écoles secondaires partout dans le pays accompagnées d'affrontements entre les partisans de cette nouvelle structure et ceux du mouvement des Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire (MEECI) soupçonné d'avoir des accointances avec le pouvoir en place. Quant à la FESCI, ayant pris le dessus dans les revendications, le pouvoir d'Abidjan n'a de choix que de faire recours à la force. Ainsi, il recrute des loubards pour punir ces jeunes étudiants qui revendiquent à tout moment. Ces derniers sont accompagnés des forces de l'ordre qui sont intervenues en mai 1991, dans la cité universitaire de Yopougon. Ce qui se solde par des morts, de blessés et même de viols[8]. Sous la pression de la population, le président autorise une enquête pour identifier les coupables. Fait étonnant, les enquêtes pointent du doigt le général Robert Gueï, chef d'État-major des armées. Cependant, le président refuse de le sanctionner en disant : « Quand le couteau blesse, vous ne le jetez pas, vous essuyez le sang et vous le remettez à la maison» (M.Kangah, 2009: 231). Cela pour dire que le général ne sera pas puni des actes commis.

En plus des élèves et étudiants, il ya aussi des manifestations politiques contre le régime en place qui sont réprimées dans le sang. En effet, ayant le champ libre, le général Robert Gueï réprime encore dans le sang en février 1992 une manifestation de

[7] Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire née en avril 1990 avec pour premier secrétaire général Martial Joseph AHIPEAUD, Enseignant-Chercheur à l'université de Bouake.
[8] Anonyme, Gendarme à la retraite à Abidjan, entretien du 24 juin 2023 à Abidjan.

l'opposition à l'appel de Gbagbo faisant plusieurs blessés et de nombreuses arrestations dont Laurent Gbagbo et son épouse Simone Gbagbo issus du Front Populaire Ivoirien (FPI) (F.Irié, 2025: 90). Alors les partisans des politiciens incarcérés vont aussi se joindre à ceux qui sont déjà dans les rues pour réclamer la libération de leurs leaders politiques.

Outre ces manifestations sanglantes, le multipartisme va aussi se sentir dans les différentes échéances électorales en Côte d'Ivoire.

2.2. Les élections présidentielles à l'ère du multipartisme

La réinstauration du multipartisme donne lieu à une première élection présidentielle discutée en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance.

2.2.1. La présidentielle de 1990

Sorti de la clandestinité, le Front Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo rejoint les trois autres partis de gauche, le Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), l'Union des Sociaux-démocrates (USD) et le Parti Socialiste Ivoirien (PSI) pour former une coordination de partis de gauche, annonçant ainsi un processus d'unification. Mais toute la coordination, réclame la mise en place d'un ''gouvernement de transition'', un code électoral plus démocratique permettant non seulement le rééquilibrage des circonscriptions, mais surtout un contrôle indépendant dans la mesure où le cadre du parti unique a jusque-là biaisé volontairement tous les scrutins[9]. Ces revendications sont accompagnées de nombreuses marches, de virulentes campagnes de presse et de menaces à l'endroit de l'autorité de l'État. Cependant, alors qu'aucune de ces revendications n'a trouvé début de solutions, à la clôture de son premier congrès ordinaire, le FPI annonce sans aucune concertation préalable avec ses partenaires qu'il ira aux élections générales ''sans condition'' et proclame par la même occasion la candidature de son Secrétaire Général Laurent Gbagbo à l'élection présidentielle !

Ainsi, pour la première fois dans sa jeune histoire postcoloniale, la scène politique voit deux candidats s'affronter à une élection présidentielle, Houphouët-Boigny pour le PDCI-RDA et Laurent Gbagbo pour l'opposition. Alors seul contre tous, Houphouët ne veut pas se laisser déposséder du pouvoir. Ainsi, il entend conduire la transition démocratique jusqu'à l'organisation des élections aux conditions qu'il lui plaira d'imposer. Alors, il rejette toujours toutes les revendications de l'opposition et lui ferme l'accès aux médias d'État (P.Kipré, 2005 : 126). On assiste ainsi à des arrestations des membres de l'opposition. Pendant ce temps les marches et manifestations sont réprimées dans le sang par les forces de l'ordre. « Le climat politique est donc délétère et c'est dans un environnement conflictuel que se déroulent les élections d'octobre 1990 ». Malgré cela, le « vieux » est réélu avec une confortable avance de 82% sur son opposant Laurent Gbagbo qui a pu réunir 18% des suffrages exprimés (K.Yao, 2013 : 16).

L'opposition crie à la fraude et dénonce des manœuvres antidémocratiques du PDCI-RDA et décide de contraindre le pouvoir à plus d'ouverture et de transparence. Devant cette agitation, le pouvoir ne se laisse pas impressionner. Le pouvoir revient ainsi aux mains du président Houphouët pour la énième fois. Investi, il a toujours la gestion du pouvoir en main face à une opposition désormais déterminée. Les ivoiriens venaient alors de vivre pour la première fois de leur histoire une présidentielle émaillé

[9] Gbossoh Vincent, entretien du 30 Mai 2023 à Bouaflé.

de violences sans précédent sur leur scène politique depuis les indépendances. Cela, grâce à l'ouverture du débat politique. Cette violence va prendre d'autres allures avec les élections de 1995.

2.2.2. Le scrutin présidentiel de 1995

Après plusieurs temps de contestation par l'opposition contre le nouveau code électoral, les élections présidentielles finissent à avoir lieu. Comme en 1990, ce sont deux candidats qui s'affronteront donc le 22 Octobre 1995 pour les présidentielles. Il s'agit du Président sortant Henri Konan Bédié, 63 ans, investi par le PDCI-RDA et de Monsieur Francis Wodie, 59 ans, du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT). Le président Bédié pour la crédibilité de ces élections propose l'utilisation d'urnes semi-transparentes, l'emploi d'une encre indélébile pour éliminer les votes multiples, et la multiplication des copies des procès-verbaux. Cette mesure prise par le pouvoir afin de garantir la crédibilité des élections est trouvée insuffisante par l'opposition organisé au sein du front républicain. Ce qui est rejeté par le pouvoir et plus grave, la cour constitutionnelle rejette la candidature du leader du Rassemblement Des Républicains (RDR), Alassane Ouattara pour cause de "nationalité douteuse''. Alors l'opposition décide de « boycotter activement ces élections» (T.Hofnung, 2013: 91-95). Il s'agit pour elle de passer à tabac tous les électeurs ayant violé les consignes de boycott, de l'utilisation d'armes à feu, de destruction d'urnes, d'agressions physiques sur les observateurs électoraux, de dressages de barrages de fortune ou encore d'actes d'intimidation à l'encontre des partisans du parti au pouvoir.

Pour endiguer ces nombreuses manifestations contre la tenue des élections, le président demande au chef d'État-major des armées, le général Robert Gueï, d'imposer une répression sans pitié aux manifestants, ce qui est rejeté par ce dernier. Ainsi, il se voit demi de son poste de Chef d'État-major des Armées et sera remplacé par le vice-amiral, Lassana Timité[10].Toutes ces agitations de l'opposition n'affectent pas la tenue des élections qui donnent une large victoire au candidat du PDCI, Henri Konan Bédié avec 97% des suffrages exprimés sur son challenger du PIT, Francis Wodie qui gagne à peine 3% des voix (M.Kangah, 2009 : 231). Le président Bédié légitime de cette façon son élection à la tête du pays. Ce qui fait place à la présidentielle de 2000.

2.2.3. La présidentielle de 2000

Le 24 décembre 1999, le général Gueï Robert renverse parun coup d'Etat le Président Bédié et s'installe pour organiser l'élection présidentielle de 2000. Pour le faire, il choisit les couleurs du PDCI comme parti pour ces élections mais cela lui sera refusé par le parti qui le considère comme leur source de malheur et de départ du pouvoir. Étant ainsi isolé, il n'a de choix que de créer son propre parti, Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) (M.Ahipeaud, 2009 : 187).

Le 6 octobre, le président de la cour suprême, Tia Kone[11], rend son verdict en directe à la télévision nationale, pendant deux heures. Il explique pourquoi les douze des dix-sept candidats sont exclus du scrutin. Parmi ces recalés, nous avons l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara pour nationalité douteuse et l'ancien président Henri Konan Bédié pour une question de santé. C'est ainsi que lors d'une tournée du

[10] Chef d'État-major des armées de 1995 à 1999 sous le président Bédié.
[11] Conseiller juridique spécial du président Robert Gueï.

24 Septembre 2000, Alassane Ouattara affirme : « On refuse ma candidature à la présidentielle parce que je suis du nord et musulman[12] ». Alors, les élections se feront entre deux grands hommes, Robert Gueï et Laurent Gbagbo. Ainsi, le 22 octobre 2000, les élections tant attendues, se déroulent dans un calme sans pareil. Le chef de la junte est tout confiant de les remporter. Certains électeurs se sont abstenus du vote, car leur candidat a été recalé[13]. Par contre, d'autres du PDCI ont préféré le candidat socialiste qui durant la campagne a promis chasser le balayeur du pouvoir. D'autres du RDR l'ont aussi choisi, se référant à son soutien de 1995 où ils ont formé le front républicain (G.Soro, 2005 : 77-79). Face à ces constats de soutien à son adversaire, Gueï suspend le dépouillement en s'appuyant sur ses soldats. Le 24 octobre, le ministre de l'intérieur, Boka Yapi, annonce la victoire de son chef et décrète un couvre-feu et l'état d'urgence. Profitant de l'occasion, Laurent Gbagbo fait une déclaration sur les ondes de la Radio France Internationale (RFI) en ces mots :

> Dès à présent, c'est moi le chef de l'État de Côte d'Ivoire. Je déclare dissout le gouvernement de transition. Je demande à tous les patriotes ivoiriens de descendre dans les rues dans toutes les villes et quartiers jusqu'à ce que Gueï recule[14].

Il fait enregistrer aussi une vidéo qui est transmise à certains responsables de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI) proches de son parti[15]. Quelques minutes après ces différentes déclarations de Gbagbo, plusieurs milliers de civils répondent à l'appel en prenant d'assaut les rues d'Abidjan et de certaines villes de l'intérieur du pays.

Au même moment, Robert Gueï tient une conférence de presse où il dénonce des tricheries électorales dans certains centres de vote comme Yopougon, Treichville, Koumassi, Bouaké pour ne citer que ceux-là[16]. Cette mobilisation de la population civile est suivie d'une portion de l'armée et de la Gendarmerie qui se rangent du côté du nouveau président en prenant la présidence en otage. Pendant ce temps, les soldats du sergent Boka Yapi, l'homme fort du général tire à balles réelles sur des manifestants, faisant plusieurs victimes. Ainsi, face à la foule et l'armée déterminées à installer Laurent Gbagbo, le Général Gueï n'a qu'un seul choix, celui de quitter Abidjan par hélicoptère pour atterrir dans le camp du ‘'prophète Papa nouveau'' avant de rejoindre son village natal après (G.Soro, 2005 : 23).

Le 26 octobre 2000, Laurent Gbagbo prête serment et à ce moment, une émeute éclate entre partisans du FPI et ceux de l'opposition, RDR et PDCI à Yopougon. À la fin de cet affrontement, un charnier est découvert à Yopougon, un quartier d'Abidjan qui est favorable à Laurent Gbagbo (M.Ahipeaud, 2009 : 187). Ce recours à la force sur le champ politique atteint son point culminant avec les élections présidentielles de 2010.

[12] New-Abidjan.net › article › tournée- dans le Denguélé et le Bafing. Consulté le 16/7/2023 à 15h45.
[13] Il s'agit de Serge Danily, Brou Amessan, Issa Sangare et bien d'autres.
[14] Laurent Gbagbo, appel historique du 24 octobre 2000 sur RFI. Sur www. Rfi.fr-les archives d'Afrique d'Alain Foca. Consulté le 17/10/2024 à 1h20.
[15] Laciné Sangaré, entretien du 14 Décembre 2023.
[16] Robert Gueï face à la presse le 24 décembre 2000. Disponible sur Youtoub, la voix de la Côte d'Ivoire. Consulté le 21 Septembre 2022 à 17h04.

2.2.4. Les élections présidentielles de 2010

Les élections de 2010 se sont déroulées en deux tours, le premier tour et le deuxième tour.

2.2.4.1. Le premier tour

Reportées à plusieurs reprises, les élections présidentielles ont finalement lieu en 2010. Elles correspondent aux exigences de la communauté internationale. Tout le monde voit en ces élections l'avènement d'une nouvelle ère. Ainsi, la commission électorale indépendante (CEI), qui est l'organe chargé d'organiser ces élections fixe la date de démarrage de la campagne électorale le 15 octobre 2010[17]. À cet effet, sur vingt déclarations de candidature enregistrées par le conseil constitutionnel, sauf quatorze (14) d'entre elles ont été validées. Parmi ces retenues, nous avons Laurent Gbagbo du FPI, Alassane Ouattara du RDR et Konan Bédié du PDCI-RDA.

La campagne de ce premier tour se fait sans violences majeures enregistrées sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, le 31 Octobre 2010 après une campagne que certains n'hésiteront pas à qualifier d'exemplaire, les ivoiriens se rendent massivement aux urnes. Dès l'aube, les queues s'allongent devant les bureaux de vote à travers tout le pays. Le taux de participation est alors de 83%, record de participation jamais atteint sur le continent africain depuis le début du XXIe siècle (N.Kouamé, 2019 : 14). Le scrutin se déroule dans une bonne atmosphère sous les regards de nombreux observateurs nationaux et internationaux et du représentant spécial de l'ONU, Young Jin Choi. Trois jours après la tenue du scrutin, la CEI annonce par la voix de son président[18], les résultats : Laurent Gbagbo arrive en première position avec 38% des suffrages exprimés devant Alassane Ouattara 32% et Konan Bédié 25% (N.Kouamé, 2019 : 14). Bédié est donc éliminé de la course à la présidence. La population qui était sortie massivement pour apporter un changement et le retour de la paix durable, retient son souffle pour le second tour.

2.2.4.2. Le second tour des élections

Le 6 novembre 2010, Paul Yao N'dré[19] certifie les résultats de la CEI et annonce la tenue du second tour le 28 du même mois. Le lendemain, 7 novembre, le président du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP)[20], Henri Konan Bédié et son allié Alassane Ouattara lancent l'appel de Daoukro. Dans cet appel, Bédié exhorte fermement ses partisans, c'est à dire ceux du PDCI-RDA et ceux des autres partis de l'opposition à voter en faveur d'Alassane Ouattara, candidat du RHDP.

Le petit temps de campagne accordé pour le deuxième tour est marqué de violences de toutes sortes. En effet, le nord qui depuis 2002 n'est pas sous les ordres d'Abidjan, malgré les accords de 2007, ne veut pas voir les partisans de Laurent Gbagbo dans leur zone. Trois jours avant le vote, les deux candidats finalistes s'affrontent à la RTI lors

[17] Kouakou Adolphe, entretien du 9 Août 2024.
[18] Youssouf Bakayako, membre du bureau politique du PDCI-RDA, nommé à la tête de cette institution pour la mise en œuvre des accords de Ouagadougou.
[19] Ami et bras droit de Gbagbo, nommé à ce poste car c'est à cette institution que revient le dernier mot concernant le vainqueur des élections.
[20]Le rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) crée le 18 mai 2005 à Paris et qui regorge toute l'opposition politique ivoirienne. Disponible sur http://www.wikipédia.Com. Consulté le 27/2/2024 à 13h54.

d'un débat marqué par la courtoisie où les deux s'appellent réciproquement « cher frère » à la fin du quel, ils s'engagent tous les deux publiquement à respecter le verdict des urnes[21].

Malgré cette bonne volonté apparente des deux hommes politiques à vouloir le bien de leurs concitoyens, des émeutes éclatent dans certaines localités[22] du pays entre les différents partisans. Face à ces incidents qui se rependaient de jour en jour sur tout le territoire, le Gouvernement décrète un couvre-feu à la veille du scrutin. Alors comme au premier tour, ici encore, les ivoiriens sont sortis pour voter, ce qui donna un taux impressionnant de participation de 80%, montrant toujours la volonté du peuple de tourner la page de la violence politique en Côte d'Ivoire (T.Hofnung, 2013: 91-95).

Le 30 novembre, alors que Bamba Yacouba[23] s'apprêtait à proclamer des résultats de certaines localités, deux commissaires[24] de ladite commission lui arrachent les feuilles avant de les déchirer, estimant que ces résultats n'étaient pas bons, et qu'ils sont émaillés de fraudes. Ces désaccords entre les membres de la CEI sur les résultats, empêchent cette institution de donner le verdict provisoire des urnes dans le temps qui lui est imparti. C'est dans cette atmosphère que le 2 décembre, alors que le délai[25] imparti à la CEI a expiré, son président annonce au Golf hôtel, Quartier Général (QG) du candidat Alassane Ouattara, des résultats. Ces résultats placent ce dernier vainqueur de ce scrutin avec 54% des suffrages exprimés et Laurent Gbagbo 48%. Ce qui est très tôt rejeté par le camp présidentiel. Alors que le RHDP fêtait la victoire de leur candidat, le 3 décembre, le conseil constitutionnel invalide les résultats de la CEI et proclame Laurent Gbagbo vainqueur des élections avec 51% des suffrages exprimés. Le 5 décembre 2010, les deux prêtent serment, Laurent Gbagbo devant le conseil constitutionnel et Alassane Ouattara au Golf Hôtel, son QG. De ces contestations et la non reconnaissance de l'autorité des uns par les autres, nait une crise postélectorale faisant plus de 3000 morts (F.Irié, 2025 : 212).

Conclusion

Réinstauré à une période difficile de l'histoire politique de la Côte d'Ivoire, le multipartisme a constitué de l'huile sur le feu qui brulait déjà le jeune État embryonnaire. En effet, avec le retour de ce nouveau vent politique, on assiste à la multiplication des manifestations soutenues et entretenues par des partis politiques d'opposition nés nouvellement. Ce qui n'était pas le cas avant sa réinstauration à l'ère du parti unique où le pouvoir en place pouvait contenir les insurrections de toutes formes et les faire disparaitre. Outre ces violentes manifestations, le multipartisme fait peser de tout son poids depuis sa réinstauration dans la tenue des différentes élections présidentielles en Côte d'Ivoire. Car, depuis les indépendances, le peuple ivoirien n'avait pas encore connu de violence de telle envergure sur sa scène politique si ce n'est qu'après l'ouverture du débat politique en 1990. Cette violence politique introduite par le multipartisme dans le champ politique Ivoirien, laisse des conséquences négatives. Ainsi, la terre d'hospitalité est devenue une terre d'hôpital où à l'approche d'une échéance électorale, les populations sont sur le qui-vive.

[21] Face à face des candidats, Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara. Disponible sur http://www.wikipédia.Com. Consulté le 27/2/2024 à 13h41.

[22] Le 15 novembre 2010 au quartier Issia 4, des jeunes Dioula et Bété s'affrontent suite à des disputes entre partisans de Ouattara et de Gbagbo. Le bilan fait état de trois morts dont une femme enceinte.

[23] Porte-parole de la CEI, il est membre du RDR.

[24] Damana Adia Pickas et Etienne Tokpa Vehi, tous deux du FPI.

[25] Un délai de trois jours est accordé à la CEI pour pouvoir proclamer les résultats provisoires des élections. Passé ce délai, la charge revient au conseil constitutionnel.

C'est pourquoi nous nous posons cette question, le parti unique est-il à regretter pour la Côte d'Ivoire ?

1. Sources orales

N° d'ordre	Nom et prénoms	Âge	Fonctions	Objet de l'entretien, date et lieu
1	Anonyme	71 ans	Gendarme à la retraite	Les Forces de Défense et de sécurité (FDS) face aux différentes crises armées. Entretien du 24/6/2023 à sa résidence sise à Abidjan (Abobo-Baoulé).
2	GBOSSOH Vincent,	75 ans	4e vice-président du conseil régional de Bouaflé.	La gestion du pouvoir par le PDCI-RDA à l'ère du multipartisme. Entretient du 30 Mai 2023 à Bouaflé.
3	KOUAKOU Adolphe,	50 ans	Instituteur à Bouaké	Le FPI et sa gestion du pouvoir. Entretien du 9/8/2024 à Bouaké.
4	Laciné Sangaré	82 ans	Comptable à la retraite	La création du RDR. Entretien accordé le 14/12/2020 à Sinfra.

2. Références bibliographiques

AHIPEAUD Martial Joseph, 2009, *Côte d'Ivoire : entre barbarie et démocratie*, les éditions du CERAP, 243p.

BAMBA Mamadou, 2018, « Instabilité politique en Côte d'Ivoire de 1993 à 2011 »,16p.

GUEBI Noël « Relecture relative aux forces politiques et à l'enjeu démocratique en Côte d'Ivoire. » 9p.

HOFNUNG Thomas, 2013, *La crise ivoirienne : de Félix Houphouët BOIGNY à la chute de Laurent Gbagbo*. Abidjan, Frat mat édition, 191p.

IRIÉ Bi Youan Firmin, 2025, *La violence politique en Côte d'Ivoire de 1946 à 2011*, Thèse de Doctorat d'Histoire contemporaine, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 390p.

KANGAH Marcelin, 2009, *Le tableau des partis politiques de Côte d'Ivoire : 1946-1990.* Thèse de Doctorat d'Histoire contemporaine, Université de Cocody, Abidjan, 567p.

KOUAME N'guessan, 2019, «Une réflexion récente en Côte d'Ivoire sur le multipartisme et l'ethnicisation de la vie politique : faut-il regretter le parti unique ? » Open books édition, 38p.

KOUI Théophile, 2010*, Multipartisme et idéologie en Côte d'Ivoire, Droite, Centre, Gauche*, Paris, 220p.

LOUCOU Jean-Noël, 1992, *le multipartisme en Côte d'Ivoire*, Neter, Abidjan, 213p.

SADA Hugo, 1993, *les défis de l'après Houphouët*, Paris, 33p.

SORO Guillaume, 2005*, Pourquoi je suis devenu un rebelle, la Côte d'Ivoire au bord du gouffre*, Paris, édition Hachette, 173p.

YAO Kouassi, 2013, « La vie politique en Côte d'Ivoire : de l'instauration du multipartisme à l'accord de Marcoussis (Mai 1990 à Janvier) ». in Rev iv hist. ISSN 1817-5627. 28p

FONCIER URBAIN, ENJEUX DE SÉCURISATION ET EFFETS MULTIFORMES : CAS DE LA VILLE D'AKONO CAMEROUN

Marie Therese BILO'O ALO'O
Université d'Ebolowa
Cameroun

Reçu : 31/08/2026 **Évalué** :04/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Depuis deux décennies, la ville d'Akono, située à 60 km au sud de Yaoundé, connait une explosion démographique sans précédent. En effet entre 2010 et 2025, sa population s'est accrue de plus de 2000 habitants, soit une augmentation de près de 40 %. Cette croissance exponentielle a bénéficié d'un triple avantage. D'abord sa proximité avec Yaoundé qui fait d'Akono, un potentiel espace de recasement du surplus de sa population. Ensuite, la crise dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest, qui a conduit à une installation massive des populations dans cette localité. Enfin la ville elle-même par son dynamisme, son accessibilité et les nombreux services (administratifs et sociaux) qu'elle offre à sa population. Ainsi, la forte croissance urbaine mêlée à la saturation du foncier exacerbe la concurrence pour l'accès à la terre, ce qui génère des conflits multiples, des inégalités et comporte des effets sur la stabilité résidentielle. Cet article analyse les enjeux de la sécurisation foncière et ses effets multiformes dans la ville d'Akono. La démarche utilisée a privilégié la recherche documentaire, la collecte des données sur le terrain et leur traitement. Les principaux résultats montrent qu'il existe deux modes de sécurisation foncière adossés à la dualité des droits fonciers et des effets multiformes notamment les conflits, les inégalités et l'instabilité résidentielle.

Mots clés : Foncier urbain, sécurisation foncière, conflits, Gouvernance foncière, instabilité résidentielle.

URBAN LAND, CHALLENGES OF SECURING TENURE AND MULTIFORM EFFECTS: THE CASE OF THE CITY OF AKONO

Abstract: For two decades, the city of Akono, located 60 km south of Yaoundé has experienced an unprecedented population explosion. Indeed, between 2010 and 2025, its population increased by more than 2,000 inhabitants, an increase of nearly 40%. This exponential growth benefited from a triple advantage. First, its proximity to Yaoundé makes Akono a potential space for the resettlement of its surplus population. Then, the crisis in the north-west and south-west regions, which led to a massive settlement of populations in this locality. Finally, the city itself by its dynamism, its accessibility and the many services (administrative and social) it offers to its population. Thus, the strong urban growth combined with

the saturation of land exacerbates competition for access to land and security of tenure, which generates multiple conflicts, inequalities and has effects on residential stability. This article analyzes the issues of land securitization and its multifaceted effects in the city of Akono. The approach used focused on documentary research, field data collection and processing. The main results show that there are two ways of securing land tenure, based on the duality of land rights and its multifaceted effects, notably conflict, inequality, and residential instability.
Keywords: Urban land tenure, land tenure security, conflicts, land governance, residential instability.

Introduction

Le foncier urbain est constitué par l'ensemble des terres situées en ville. C'est le support des activités humaines de toutes sortes et des interactions diverses. Depuis quelques décennies, la ville exerce un grand attrait sur les populations. C'est ainsi que la proportion des personnes vivant en ville s'est régulièrement accrue. A nos jours, la population de la ville d'Akono est de 3118 habitants. La rapidité de la croissance urbaine exerce une forte pression sur les terrains urbains disponibles. L'urbanisation progressive de cet espace transforme les terres coutumières et agricoles en parcelles destinées à l'habitat, aux activités économiques et aux équipements. Cependant, cette transformation ne s'effectue pas toujours dans un cadre foncier clairement établi. Elle s'accompagne de ventes multiples, de contestations de limites et de conflits entre les ayants droits et les acquéreurs. Par ailleurs, l'accès aux documents officiels demeure difficile pour une grande partie de la population. Cette difficulté s'explique par le coût élevé des procédures, leur complexité, leur durée et le manque d'information de la population. Dès lors, de nombreux habitants ont recours à des modes informels de sécurisation foncière tels que la vente coutumière, l'acte de vente sous seing privé, le certificat d'abandon des droits coutumiers ou le bornage local.

En outre, la régulation foncière au Cameroun repose sur la coexistence du droit moderne et du droit coutumier. Ce dualisme juridique crée souvent des divergences entre les droits reconnus par la communauté, ceux revendiqués par les particuliers et ceux reconnus par l'Etat garant de la gestion domaniale. Ainsi, les pratiques informelles de sécurisation foncière offrent une certaine reconnaissance sans pour autant garantir une véritable sécurité juridique.

Dès lors, la question principale de cette étude s'énonce comme suit : dans quelle mesure les mécanismes de sécurisation du foncier contribuent-ils au développement de l'espace urbain et quels en sont les effets dans la ville d'Akono ? L'objectif poursuivi par cette étude est d'analyser les mécanismes de sécurisation du foncier urbain et leurs effets multiformes dans la ville d'Akono. L'hypothèse générale est la suivante : les modes de sécurisation foncière favorisent l'investissement et l'accès au logement à Akono, mais leur caractère informel entretient les conflits, les inégalités d'accès à la propriété et une urbanisation insuffisamment planifiée. Cette étude s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire de la question foncière, combinant la gouvernance foncière, l'approche du dualisme juridique et l'approche de conflits fonciers. L'étude est organisée en trois parties : le cadre conceptuel et méthodologique, l'analyse des mécanismes de sécurisation foncière, puis l'étude de leurs effets multiformes.

1. Cadre conceptuel, théorique et méthodologique

Cette partie permet de préciser le sens des concepts utilisés, de situer l'étude dans une perspective scientifique et de présenter les démarches adoptées pour recueillir et analyser les données.

1.1. Le cadre conceptuel

Dans le cadre de cette étude, le foncier urbain désigne l'ensemble des terres situées dans l'espace urbain et destinées à différents usages comme l'habitat, les infrastructures et les activités économiques. C'est l'ensemble des biens immobiliers et immeubles appartenant au domaine public et privé de l'Etat et principalement, lorsque cet ensemble est couvert par un plan d'urbanisme directeur. Sur ces espaces coexistent habitat, commerces, industries, infrastructures publiques et d'intérêt général. Le foncier urbain revêt plusieurs dimensions (Figure 1).

Sur le plan juridique, plusieurs lois régissent l'organisation et l'aménagement de l'espace urbain notamment celles régissant l'urbanisme au Cameroun[1]. L'urbanisme est mis en œuvre par des documents de planification urbaine (PDU, POS, PS, PSU), des opérations d'aménagement, des actes d'urbanisme et l'assainissement. La gestion du foncier urbain est de la compétence des collectivités territoriales décentralisées (CTD), notamment la commune d'arrondissement. Elle a une mission de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations de son ressort. Il incombe à la commune d'assurer le rôle de gestionnaire et d'urbaniste aménageur de sa ville en organisant son espace et en l'équipant.

Les collectivités territoriales exercent à titre exclusif les compétences transférées par l'Etat[2]. La commune est la collectivité territoriale décentralisée de base et a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre de vie des populations. Elle est également compétente pour la délivrance des actes d'urbanisme, à savoir les permis d'implanter, de construire et de démolir.

Le deuxième volet est la complexité de la question foncière en Afrique en général et au Cameroun en particulier due à la cohabitation tumultueuse de deux droits fonciers. Le premier, c'est le droit foncier formel, étatique ayant un contenu juridique, c'est un système moderne garantissant légalement les droits de propriété. Le second, c'est le droit foncier informel détenu par les sociétés traditionnelles qui ne sont ni reconnues, ni protégées officiellement. En effet, les terres sur lesquelles sont bâties les villes appartenaient aux communautés locales. En tant que telles, ces autorités traditionnelles se considèrent comme des propriétaires terriens, des chefs coutumiers et traditionnels. Leur légitimité se fonde sur l'antériorité de leur installation ou sur des pouvoirs mystiques et religieux. Ils s'attribuent les droits fonciers sur la base des règles régissant la communauté. Depuis 1974, les vastes superficies appartenant naguère à la communauté locale ont été classées à la faveur de la loi de 1974 dans le domaine national dont la gestion incombe à l'État. Entre l'État et les communautés locales installées sur le domaine national, il y a une clause d'inaliénabilité qui stipule que les terres de l'État sur lesquelles sont installées les populations locales ne peuvent pas être

[1] La loi N° 204-003 du 21 Avril 2004, régissant l'urbanisme au Cameroun.

[2] La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant règles applicables aux communes portant sur la décentralisation et la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriales décentralisées Articles 147, 158 et 206.

vendues à des tiers. L'attribution d'une parcelle de terrain dans le domaine national est effectuée par l'État qui en est le garant et le gardien. Elle relève de la compétence de l'Etat
et non des collectivités locales à qui la magnanimité de l'Etat permet d'exploiter ces espaces. Ce principe est fortement remis en cause par les communautés locales qui revendiquent l'appartenance des terres du domaine national car les considérant comme un legs et ayant une forte valeur affective et ancestrale. Ensuite, ces communautés effectuent de nombreuses transactions foncières informelles et de grande ampleur en marge de dispositions de la loi.
La complexité juridique tient également dans l'emboîtement et la superposition des droits fonciers multiples sur un même espace. Différents acteurs ont des droits fonciers spécifiques pour des activités sur les mêmes parcelles de terrain. Sur le même espace peuvent coexister des droits de passage des animaux, d'exploitation agricole de la terre, de chasse, de prélèvement de bois ou de cueillette, chaque droit étant détenu sur des espaces et à des périodes différentes par plusieurs individus ou groupes.

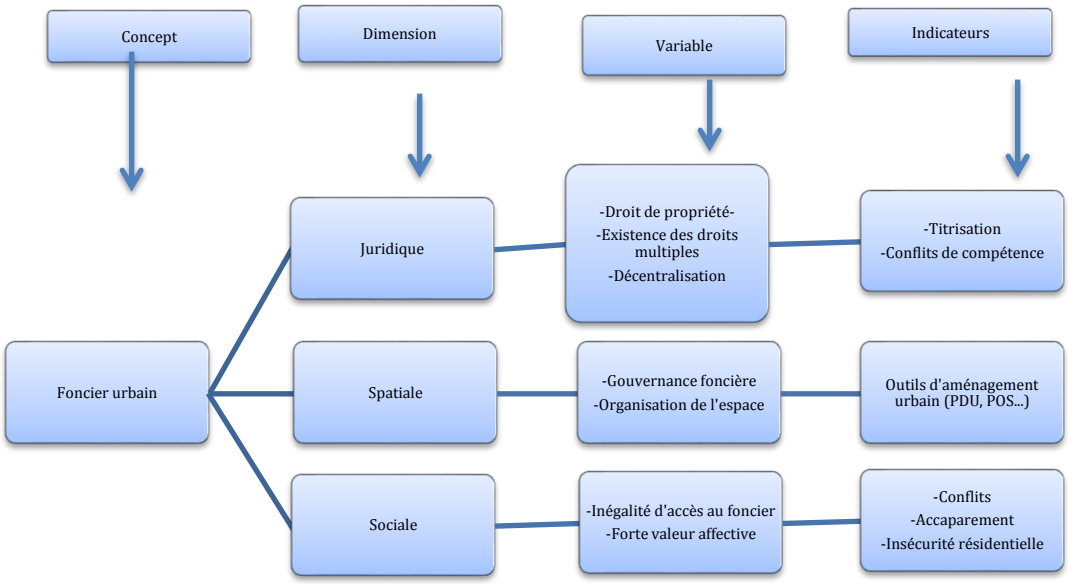


Figure 1 : Opérationnalisation du concept de « foncier Urbain »

Source : Bilo'o Alo'o, 2026

Sur le plan spatial, l'urbanisation se caractérise par les différentes emprises du sol et les opérations d'aménagement qui affectent l'espace urbain. Dans la ville d'Akono, l'habitat occupe une place prépondérante, suivi par l'agriculture. La dimension spatiale recouvre la localisation, la forme et la taille de la ville d'Akono. Située à une soixantaine de kilomètres de la ville de Yaoundé, la ville d'Akono absorbe une partie de l'excédent de la population de Yaoundé car l'urbanisation de la métropole progresse du centre vers les périphéries. De plus, elle abrite les jeunes issus de l'exode rural provenant en grande partie des campagnes environnantes à la recherche d'un mieux-

être et des migrations, notamment les grands bassins d'émigration (région de l'ouest) et les zones en conflits (régions du nord-ouest et du sud-ouest). La figure suivante schématise la pluralité des droits fonciers pouvant s'exercer simultanément ou successivement sur une même parcelle de terrain. D'une part, il ne s'agit pas d'une propriété unique ou exclusive car plusieurs usagers peuvent exercer des droits distincts sur une même parcelle. D'autre part, on peut observer des chevauchements entre droit coutumier et droit moderne, lorsqu'une terre reconnue par la communauté est aussi revendiquée ou attribuée par l'administration. Cela conduit à l'incertitude sur la propriété et la multiplication des conflits fonciers.

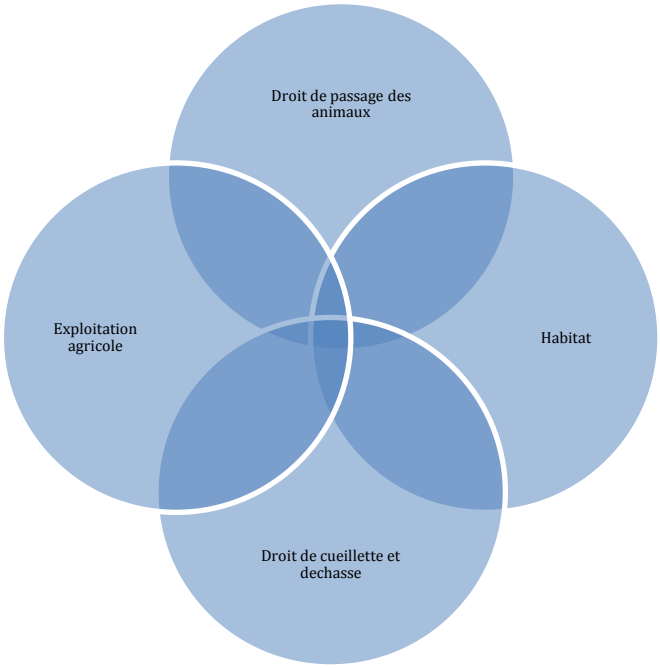


Figure 2 : Superposition des droits fonciers multiples sur un même espace dans le temps

Source : Mugangu Matabaro, 1997 dessiné par Bilo'o Alo'o

Le foncier urbain a également une dimension sociale. En effet, avant l'avènement de la ville, il y avait des communautés implantées qui avaient un lien affectif et historique avec leur espace. Ce lien s'est distendu avec l'urbanisation et les communautés ont dû concéder une partie de leur territoire volontairement tandis que d'autres ont été expropriées pour utilité publique, les lésant de leur héritage[3]. D'autres terres ont été accaparées par des tiers.

L'absence de sécurité foncière constitue l'une des formes de vulnérabilité de la population urbaine car leurs droits ne sont pas reconnus sur le plan formel et elles sont victimes d'abus (expropriations, accaparements, éviction) sur leurs terres.

[3] Ordonnance N° 74-1 du 6 Juillet 1974 fixant régime foncier.

1.2. Approche théorique

L'approche théorique vise à expliquer les relations entre l'urbanisation, la pression foncière, les modes d'accès à la propriété, la sécurisation des droits et les transformations socio-économiques et spatiales. Cette recherche s'appuie sur la théorie de la gouvernance foncière.

1.2.1. La théorie de la gouvernance foncière : pluralisme institutionnel et superposition des droits

Elle considère que la terre est gérée par une pluralité d'acteurs (l'Etat, les collectivités territoriales, les autorités traditionnelles, les communautés, les services du cadastre…). Cette approche s'intéresse aux rapports de pouvoir et aux conflits entre les différents acteurs. Elle montre que l'insécurité foncière peut résulter d'une mauvaise coordination entre les acteurs, d'un chevauchement des compétences et du manque d'information. Les droits fonciers en Afrique ne sont pas seulement définis par les lois, ils sont également construits par des pratiques sociales et les arrangements entre acteurs (CHAUVEAU ET LAVIGNE DELVIGNE).

1.2.2. La théorie du dualisme juridique

Le pluralisme juridique désigne la coexistence de deux principaux droits : le droit moderne détenu par l'Etat et le droit coutumier détenu par les autorités traditionnelles. Dans le contexte camerounais, une parcelle peut être reconnue comme patrimoine familial ou communautaire, mais ne pas être officiellement enregistrée au nom d'un propriétaire. Cette coexistence produit une incertitude sur la propriété, la transmission des droits et la vente. De nombreux travaux montrent que le droit ne provient pas seulement de l'Etat, mais que des groupes sociaux produisent leurs propres normes et les appliquent tout en restant soumis à l'Etat (MAX WEBER GURVITCH ET MOORE).

1.2.3. L'approche des conflits fonciers

L'approche des conflits fonciers permet d'analyser les tensions liées à l'accès, à la propriété, à l'usage et au contrôle de la terre. Les conflits naissent là où plusieurs acteurs revendiquent des droits incompatibles sur une même parcelle. Les conflits apparaissent lorsque les droits fonciers ne sont pas clairement délimités ou lorsqu'un acteur transforme un droit d'usage en droit exclusif de propriété (MUGANGU MATABARO). D'autres travaux présentent les conflits fonciers comme étant le résultat du décalage entre les droits officiellement reconnus et les droits pratiqués localement (LAVIGNE DELVILLE).

1.3. Approche méthodologique

La présente recherche combine la recherche documentaire, les enquêtes par questionnaire, les entretiens sémi-directifs et l'observation du terrain afin d'analyser l'insécurité foncière en milieu urbain et les effets multiformes. Elle comprend :

1.3.1. La recherche documentaire

Elle a permis de cerner les aspects liés à l'urbain foncier et à la sécurisation foncière dans la ville d'Akono. Elle a porté sur les textes juridiques, les rapports d'urbanisme, les travaux scientifiques sur la sécurité foncière (…). De nombreux ouvrages ont également été consultés dans les bibliothèques physiques et virtuelles.

1.3.2. La collecte des données

Dans le cadre de cette recherche, une enquête de terrain a été menée sur huit quartiers (Tableau 1). Le choix de ces quartiers répond à la volonté de prendre en compte la diversité des situations foncières (zone d'habitat ancien, espaces en cours d'urbanisation et les espaces soumis à une forte pression foncière).

Tableau 1 : Echantillon de la population par quartier

Quartiers	Echantillon	Population cible	
Nkol-Maria	20	-Les ménages urbains	Connaitre les conditions d'accès à la terre et leur perception de la sécurité foncière
Nouveau quartier	20	-Les propriétaires fonciers	Comprendre les modes de détention, transmission et de vente des parcelles
Centre	20	-Les chefs de quartier/Autorités coutumières	Pour analyser les pratiques locales de sécurisation informelle du foncier, de médiation et de règlement des conflits
St Kisito	20		
Derrière les Sœurs	20		
Ekong	20		
Nkongnen	20	Les Autorités municipales	Connaitre les procédures administratives, les actions d'aménagement et les difficultés de la gestion foncière
Akono-yat	20		
Total	160		

Source : Enquête de terrain 2026

1.3.3. L'échantillonnage

L'échantillonnage aléatoire a été utilisé pour les ménages. C'est un mode de sélection où chaque ménage d'un quartier a la même chance d'être choisi et il a l'avantage d'être représentatif. Un échantillon de 20 personnes a été retenu dans chaque quartier, soit au total 160 personnes. Cet échantillon comprend les ménages, les propriétaires fonciers, les chefs de quartier et les autorités municipales.

1.3.4. L'administration du questionnaire et des entretiens semi-directifs

Les questionnaires ont été administrés aux ménages et aux propriétaires fonciers. Le questionnaire a permis de recueillir les données essentielles sur le mode d'accès au foncier, la possession du titre foncier, le sentiment de sécurité résidentielle, les investissements réalisés sur la parcelle et les conflits.

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des chefs de quartier et des autorités municipales afin d'obtenir des informations sur les pratiques foncières, les conflits et les mécanismes de sécurisation foncière.

1.3.5. Traitement et analyse des données

Les données quantitatives ont permis d'avoir des chiffres, des taux et des tendances pour mieux chiffrer et quantifier la sécurisation foncière. Les données qualitatives, quant à elles, ont permis de ressortir les perceptions, les conflits, les stratégies d'adaptation, l'analyse comparative des niveaux de sécurités et de la ségrégation spatiale. Cette démarche méthodologique permet d'aborder la présentation des résultats de l'enquête de terrain.

2.Enjeux de la sécurisation du foncier

Avec l'augmentation de la population et une urbanisation rapide, la pression sur les terres est forte, il y a une demande importante en terrains urbains.

2.1. La sécurisation foncière, le développement économique et la paix sociale

La sécurité foncière est d'abord une question institutionnelle. C'est l'assurance que les droits détenus par des personnes sont reconnus par les autorités compétentes et ne seront nullement contestés. Cependant en Afrique en général et au Cameroun en particulier, environ 80% (NJIAKO TCHIENTCHEU, 2003) des terres ne sont pas immatriculées. Dans ce contexte, la sécurité foncière vise à garantir des droits sur la terre ou les parcelles même quand ces droits ne sont pas forcément une pleine propriété formelle. La sécurité des droits fonciers ne se confond pas avec la seule propriété privée ni même des droits formalisés et légalisés. Il y a deux voies pour sécuriser un bien. Elle se fait à travers la « titrisation », c'est-à-dire, le passage d'un système traditionnel de droit coutumier à un système dit « moderne » de propriété privée formalisée par le titre de propriété délivré par l'administration publique. (DURAND-LASSERVE et LAVIGNE DELVILLE, 2009). L'immatriculation d'un terrain est sanctionnée par la délivrance d'un titre foncier qui est la certification officielle de la propriété[4].

Les droits fonciers définissent qui a le droit d'utiliser, de contrôler ou de transférer une parcelle de terrain. (A. CHOPLIN 2006). Cependant, l'accès au titre foncier demeure un défi pour les populations de la ville d'Akono. En effet, en raison de la spéculation grandissante et de la spoliation des terres qui est devenue un objet économique à forte valeur ajoutée et rentable. C'est cet intérêt et attrait certains pour la terre qui a conduit le Ministre du Domaine, du Cadastre et des Affaires foncières à suspendre les procédures d'acquisition foncières dans l'arrondissement d'Akono. L'autorisation est désormais conditionnée par une demande auprès des autorités compétentes. De plus, son obtention est sélective. En effet, la procédure d'obtention du titre foncier reste longue, onéreuse, opaque et entachée de corruption. Ceci élimine déjà une grande frange de la population. Alors, celle-ci exclue du système moderne dans le but de sécuriser sa parcelle va opter pour la sécurisation informelle.

La sécurisation informelle du foncier urbain désigne les mécanismes non entièrement étatiques ou juridiques par lesquelles des habitants obtiennent une forme de protection de leur occupation du sol en ville, même sans titre formel complet afin de réduire le risque d'éviction et de stabiliser les usages résidentiels ou économiques (RAYNAUD

[4] Décret N° 76/165 du 27 Avril 1976 fixant conditions d'obtention du titre foncier comme mode exclusif d'accès à la propriété foncière et le décret N° 2005/485 du 16 Décembre 2005.

M., DIOP D., SIMONNEAU C. 2013). Les tentatives de sécurisation informelle du foncier urbain en Afrique en général et au Cameroun en particulier renvoient aux mécanismes locaux coutumiers qui cherchent à garantir l'accès à la terre sans passer uniquement par le titre foncier. La majorité des droits fonciers n'ont pas été formellement enregistrés. Les principales formes sont la reconnaissance coutumière des droits par les chefs traditionnels, les actes de vente et les attestations locales.

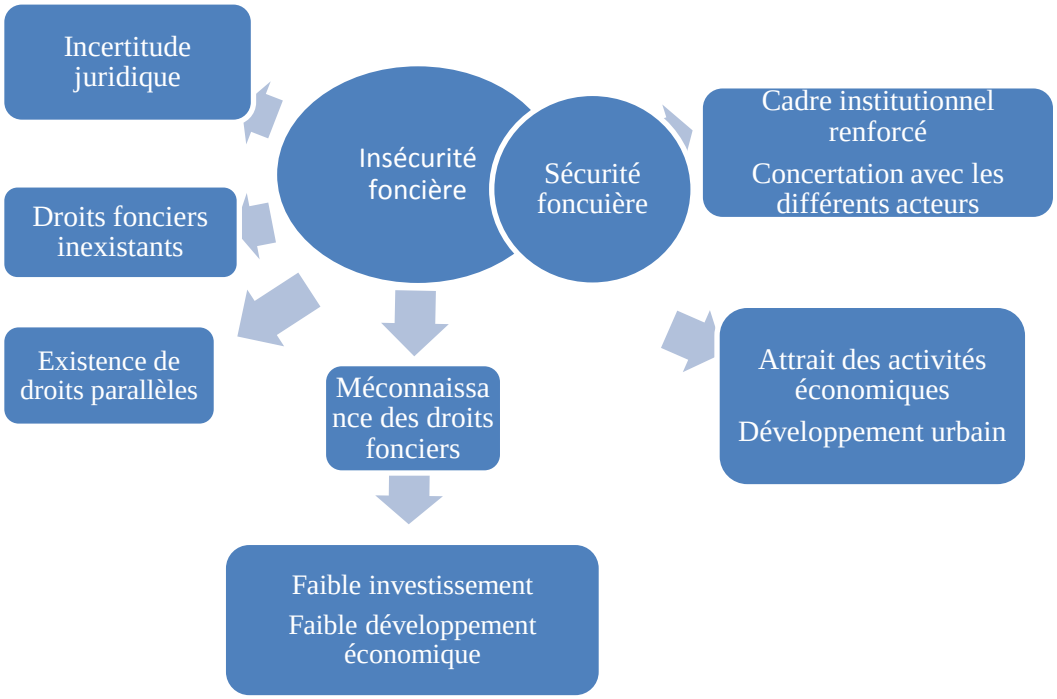


Figure 3 : Relation entre l'insécurité foncière, la sécurité foncière et l'investissement

Source : Enquêtes de terrain 2026

La sécurisation informelle du foncier désigne l'ensemble des pratiques non entièrement étatiques ou cadastrales par lesquelles les personnes cherchent à protéger leurs droits sur leur espace par exemple des accords coutumiers des actes privés des témoins des arrangements communautaires. La sécurité foncière ne dépend pas seulement du titre officiel mais aussi de la reconnaissance sociale et de la capacité à faire valoir ses droits en cas de conflit.

La sécurité foncière stimule le développement urbain, conditionne l'accès au logement décent, stable et abordable[5].Enfin, elle conduit au développement économique[6] car elle renforce le développement et l'accès au crédit. Elle est la garantie selon laquelle les particuliers et les groupes peuvent librement exercer leurs droits sur des espaces sans

[5] ONU-HABITAT, Programme des nations unies pour les établissements humains, première session Nairobi, 16 Septembre 2024.

[6] Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du sud. Livre blanc des acteurs français de la coopération, Juin 2009.

redouter que ceux-ci soient contestés par des tiers ou une éventuelle l'éviction. La reconnaissance des droits est indispensable pour stimuler le développement urbain, et économique. Plus de la moitié de la population vit dans les villes. Ces dernières constituent donc le moteur de la croissance économique et du développement[7].

L'insécurité foncière est entretenue par l'existence des droits parallèles, des droits fonciers inexistants. Elle entraine la méconnaissance des droits fonciers, le faible investissement et le déficit de développement économique. A l'inverse, lorsque le cadre institutionnel est renforcé et la concertation entretenue avec les différents acteurs, Il y a la sécurité foncière et le développement urbain et économique

2.2. Les modes de sécurisation foncière informelle dans la ville d'Akono

Les habitants de la ville d'Akono ont recours à diverses stratégies pour sécuriser leur espace. D'après les données sur le terrain pour 100 habitants, 41% utilisent les bornes comme moyen de marquage et de démarcation entre leur propriété et celles des voisins (Figure 1). En réalité, les bornes sont souvent implantées par les agents du cadastre lors de la procédure d'immatriculation pour marquer un territoire. L'implantation des bornes dans le cas de la sécurisation informelle a un rôle dissuasif car il est perçu comme un terrain en cours d'immatriculation et renforce la reconnaissance des droits. La figure 4 présente les principaux modes de sécurisation foncière identifiés dans la ville d'Akono.

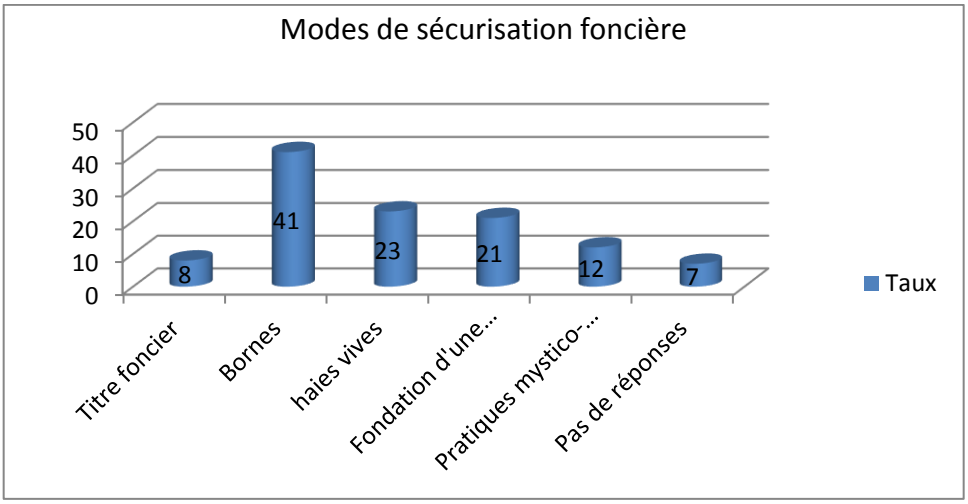


Figure 4 : Les modes de sécurisation foncière

Source : Terrain 2026

Ensuite viennent les haies vives 23% (Figure 3). Plusieurs habitants les ont choisis car elles sont moins couteuses et adaptées à la zone. Elles marquent la limite entre les parcelles et constituent des obstacles pour l'empiètement car elles signalent qu'un espace est déjà occupé. Troisièmement, il y a les fondations des maisons qui occupent 21% (Figure 2). La clôture en tôles (photo 5) empli les mêmes objectifs mais en plus de cela, elle limite l'accès visuel et offre une bonne intimité. Elles sont

[7] Banque mondiale, Comprendre la pauvreté 2026.

appropriées car elles matérialisent l'occupation d'un terrain et constitue une mise en valeur de celui-ci. Il y a également les pratiques magico-mystiques qui occupent 12% (Figure 4).

Planche N°1 : Les modes de sécurisation de la terre dans le milieu urbain



Photo 1 : Une borne près d'une maison

Cliché Bilo'o 2026



Photo 2 : Une fondation d'une maison sur un Terrain

Cliché Bilo'o 2026



Photo 3 : Une haie vive autour d'une maison

Cliché Bilo'o 2026



Photo 4 : Un objet mystique dans un champ

Cliché Bilo'o 2026



Photo 5 : Clôture en tôle autour d'une maison
Cliché Bilo'o 2026



Photo 6 : Un message pour les intrus
Cliché Bilo'o 2026

Elles renvoient aux croyances et interdits pour dissuader les intrus. Elles sont fondées sur la peur du surnaturel et mettent en garde les intrus contre la colère des ancêtres (N. OKOU KOUAKOU, A. TOH, 2015). Enfin, on a l'obtention du titre foncier. Le message cinglant (photo 6) dissuade les intrus et constitue une barrière psychologique qui retient les ardeurs des plus téméraires. Dans la zone d'étude, à peine 8% de la population est détentrice du titre foncier. L'obtention de ce document est l'un des moyens les plus fiables pour sécuriser un espace car c'est la preuve officielle de propriété. L'étude des modes de sécurisation foncière conduit à l'analyse de leurs répercussions sur l'espace urbain.

3. Les effets multiformes de la sécurisation foncière

La sécurité foncière ne se limite pas à la reconnaissance juridique du droit de propriété, elle produit également des effets multiformes. Elle influence la sécurité et la stabilité résidentielles.

3.1. La sécurité résidentielle

La sécurité résidentielle renvoie à l'idée d'un logement et d'un environnement de résidence surs, protégés et permettant aux habitants de vivre sans peur de violences, d'intrusion ou de menaces liées à l'espace urbain[8]. Elle revêt deux aspects. Le premier est la protection du domicile contre les intrusions, les incendies et les dégâts de toutes sortes. Il s'agit de prévenir les accidents, la criminalité (...). En deuxième ressort, elle renvoie à la protection du logement et des occupants contre les risques d'expulsion, d'occupation illégale, de violence et de dégradation. L'insécurité résidentielle empêche le plein épanouissement, le
bien-être, entretient la pauvreté et la peur de l'expulsion, ce qui freine les améliorations du logement.

[8] ONU-HABITAT, Assemble du programme des nations unies pour les établissements humains, première session Nairobi, 27-31 mai 2019.

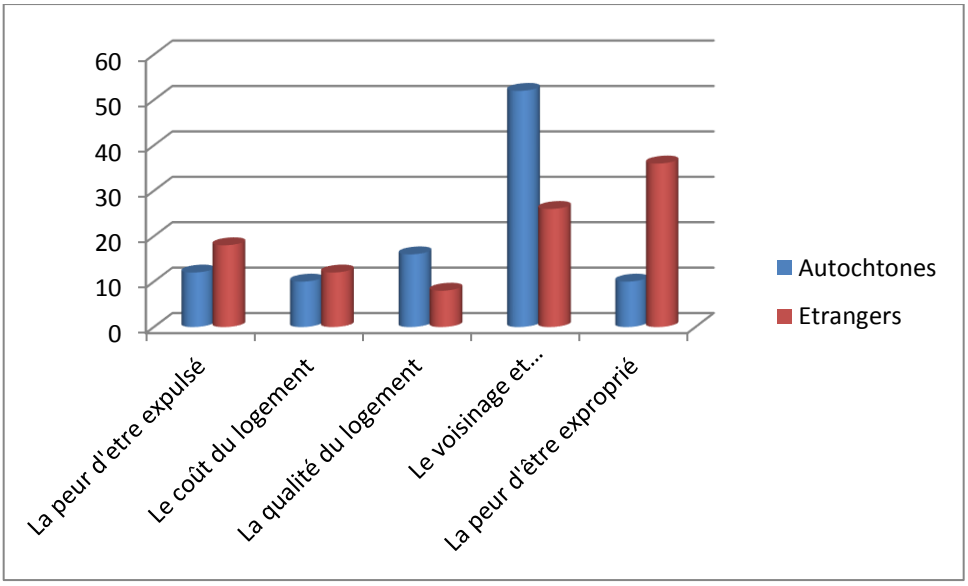


Figure 5 : La perception de la sécurité résidentielle chez les natifs et les étrangers
Source : Enquêtes de terrain 2026

La perception de l'insécurité résidentielle renvoie au sentiment d'un danger qui plane, le fait de se sentir en insécurité dans son quartier et dans sa résidence.
Les natifs d'Akono habitent pour la plupart dans les maisons familiales, c'est-à-dire, celles qui ont été construites par les parents et dont ils ont hérité. Pour la plupart d'entre eux, le coût du logement ne pose pas de problème puisqu'ils sont propriétaires. Ils redoutent les expropriations puisque certaines familles en ont été victimes par le passé. Le voisinage et l'environnement constituent un problème pour ces populations en raison des bruits, les nuisances olfactives, la délinquance. Pour les étrangers, la peur d'être expulsés occupe une place non négligeable dans l'insécurité résidentielle. Elle traduit l'incertitude de continuer à rester dans son logement et l'hypothétique perte du droit de locataire et la vulnérabilité face
au bailleur qui prend de l'ascendant. Il peut s'agir de loyers impayés ou d'une éviction du logement. La peur d'être exproprié ici occupe une place prépondérante car elle peut signifier la perte d'une parcelle de terrain, d'un logement et partant son investissement. Elle traduit la faiblesse des ménages face aux institutions publiques.

3.2. Stabilité résidentielle et inégalités entre les quartiers

La stabilité résidentielle désigne le fait que les ménages puissent s'installer durablement dans un logement ou un quartier. La stabilité résidentielle est un indicateur d'inégalités urbaines (DATCHEU KAMGAING 2018). On la mesure en observant la fréquence des déménagements. En effet, un quartier réputé pour l'insécurité foncière, les expulsions et les risques environnementaux connait forcement une instabilité résidentielle. Si l'instabilité résidentielle est fonction des coûts de loyers élevés et des emplois peu rémunérés, la stabilité résidentielle quant à elle assure le bien-être et la cohésion familiale. Elle a non seulement un effet sur la famille car elle renforce la sécurité affective mais aussi dans le quartier car elle favorise l'encrage, l'intégration et la participation à la vie associative. Akono est une ville moyenne et en plein essor. Le taux de criminalité est faible et les coûts des loyers sont moins élevés que dans les

métropoles telles que Yaoundé. Le calme qui la caractérise en fait une ville sure, fiable et paisible.

L'inégalité entre quartiers renvoie à la ségrégation spatiale, avec des quartiers plus favorisés et d'autres aux écarts d'accès au logement. La ségrégation spatiale est plus forte lorsque les personnes avec des niveaux de revenus similaires résident dans les mêmes quartiers (J.M. FLOSH 2018). Il y a une inégalité entre les quartiers, ce qui est une forme d'injustice territoriale car elle ne permet pas la répartition égale des ressources dans l'espace urbain. Le niveau de ségrégation spatiale à Akono est faible. En effet, les habitants de cette ville appartiennent à la classe moyenne et il n'existe pas véritablement des quartiers aisés et des quartiers populaires. De plus, il y a dans les quartiers un véritable brassage car les personnes aisées cohabitent avec les moins aisées. Sur le plan culturel, il n'y a pas de quartiers spécialisés à forte connotation religieuse ou tribale.

3.3. Les conflits fonciers

Les conflits fonciers sont des désaccords liés à l'accès, à l'usage et à la propriété ou la transmission de la terre. Ils provoquent des querelles, des tensions sociales. Les documents d'urbanisme tels que le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain, le plan d'occupation des sols (…) fixent le cadre et les règles d'usage des espaces. Ils contribuent à la planification urbaine. Cependant, l'on peut déplorer l'absence d'une vision spatiale prospective. Elle inclut une planification à moyen et à long terme, qui combine aménagement, participation, scénarisation et modélisation au sein de laquelle, la dimension spatiale constitue un dénominateur commun. Dans la mesure où le développement urbain n'est pas anticipé, dans le contexte de croissance démographique accélérée avec la pression sur l'espace urbain, il se produit une urbanisation anarchique qui a pour corolaire les conflits fonciers. Les conflits ici peuvent être classés en quatre catégories, comme on le voit dans le tableau 2 :

Tableau 2 : Typologie des conflits fonciers dans la ville d'Akono

Conflits	Manifestations	Fréquence	Conséquences	Exemple
Conflits d'usage	Deux exploitants entrent en concurrence pour une même parcelle de terrain	fréquent	-Coups et blessures -Décès -Procédure judiciaire	Conflit opposant la Mairie et les commerçants
Conflits sur les limites des patrimoines et des parcelles	La délimitation entre deux espaces fonciers est floue	Très fréquent		Conflit opposant l'Eglise catholique à une famille dont le terrain jouxte celui de l'Eglise
Conflit de dépossession	Une communauté ou un particulier est privé de son droit de propriété et d'usage d'un bien foncier par l'Etat ou une personne influente	Fréquent	Procédures judiciaires	Conflit opposant la Mairie aux familles dépossédées de leur terrain
Conflit lié à la marchandisation	La spéculation : transformation du bien foncier en marchandise intensifie les rivalités	Très fréquent	-Augmentation du prix du foncier de 500F en 2000 à 3000F en 2026 -Doubles ventes sur une même parcelle de terrain	De nombreuses double-ventes effectués dans la ville.

Source : Enquêtes de terrain 2026

Dans la ville d'Akono, il y a quatre types de conflits fonciers : (Tableau 2)

-Les conflits d'usage entre les exploitants désignent une situation où plusieurs acteurs convoitent une même parcelle mais avec des visées incompatibles.

-Les conflits liés à la marchandisation de la terre : les conflits naissent lorsque la terre devient un bien marchand.

Les conflits sur les limites des patrimoines et des parcelles.

La cause de la discorde est souvent liée au déplacement ou à l'absence des bornes. Il peut également s'agir des successions familiales mal réglées. Ces litiges sont souvent violents.

Les conflits liés à la dépossession due l'expropriation ou à l'accaparement des terres par des personnes plus nanties.

4. Discussion

Les résultats de l'enquête montrent que la sécurisation foncière de la ville d'Akono repose sur des mécanismes informels, notamment les actes sous seing privé, la reconnaissance des chefs traditionnels, l'abandon des droits coutumiers. Cette situation traduit une faible accessibilité des procédures formelles et une forte influence des normes coutumières dans l'accès de la terre. Pour les populations, la sécurité foncière est d'abord une reconnaissance sociale, avoir l'assentiment de la communauté et de ceux qui incarnent le pouvoir traditionnel, avant d'être une reconnaissance administrative. Ce résultat peut s'expliquer par le coût des procédures administratives, leur lenteur et leur complexité. Pour les ménages disposant de revenus modestes, l'acte de vente ou la reconnaissance familiale représente une solution fiable et moins couteuse que l'immatriculation officielle. Ce constat rejoint l'analyse de LAVIGNE DELVILLE, selon laquelle la sécurisation ne repose pas uniquement sur le titre officiel mais également sur les arrangements locaux et les droits reconnus par la communauté. Il est également cohérent avec l'analyse du contexte camerounais. En effet, les travaux confirment l'idée de NNOMENKO'O selon laquelle, le régime foncier camerounais reste marqué par la coexistence de deux droits. Ces résultats convergent avec les travaux antérieurs, car ils montrent que les pratiques coutumières continuent de jouer un rôle de premier plan dans la sécurisation foncière.

Toutefois, cette sécurisation, essentiellement informelle demeure fragile. En effet, un acte sous seing peut être contesté par les ayants droit. L'absence de document officiel peut également compliquer la transmission des droits fonciers. Ainsi, les mécanismes informels facilitent l'accès à la terre, toutefois, ils ne garantissent pas toujours une sécurité juridique fiable et durable.

Ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle l'informalité des modes de sécurisation foncière produit des effets ambivalents. Elle permet aux ménages d'accéder rapidement à la propriété et en même temps, elle entretient une insécurité juridique et les conflits fonciers.

In fine, La sécurisation foncière relève de l'Etat, et c'est un droit inhérent aux populations. La sécurisation foncière passe par une coordination des acteurs du jeu urbain, une décentralisation effective et une simplification des procédures d'obtention du titre de propriété.

Conclusion

Au terme de cette réflexion consacrée au foncier, aux enjeux de sécurisation et à leurs effets multiformes dans la ville d'Akono, il ressort que le foncier urbain constitue le support des activités urbaines. Il détermine l'implantation, la structuration et le développement harmonieux des activités humaines. Cependant, son accès et sa gestion

sont marqués par la coexistence de pratiques coutumières, de transactions privées et de procédures administratives. L'étude a été menée à partir d'une recherche documentaire et des enquêtes de terrain réalisées dans huit quartiers d'Akono. Les données ont été recueillies auprès des ménages, des propriétaires fonciers, des autorités traditionnelles et municipales, au moyen de questionnaires, d'entretiens et d'observation directe. Cette démarche a permis d'analyser les mécanismes d'accès à la terre, les modes de sécurisation des parcelles et les effets multiformes.

Sur le plan théorique, l'étude s'est appuyée sur trois approches complémentaires. La première est celle de la gouvernance foncière qui permet d'analyser les relations entre les différents acteurs intervenant dans la gestion foncière, notamment les familles, les propriétaires fonciers, les chefs traditionnels, la commune et l'Etat. Elle a également permis d'examiner les procédures qui encadrent l'accès à la terre, montrant ainsi, la faiblesse de la coordination institutionnelle et la complexité des procédures menant au titre foncier.

La deuxième est la théorie du dualisme juridique, qui a permis d'analyser la coexistence du droit moderne et du droit coutumier. En effet, d'un côté, les droits fonciers sont encadrés par des lois et des normes modernes, de l'autre, ils sont également reconnus par des familles, des communautés et des autorités traditionnelles. Enfin, l'approche des conflits fonciers. Elle a permis d'identifier les causes, les acteurs et les tensions liées à la terre.

Les résultats montrent que la sécurisation foncière repose le plus souvent sur une approche informelle (la reconnaissance traditionnelle, le certificat de vente, l'abandon des droits coutumiers…). Le titre foncier demeure moins accessible en raison des lenteurs, du coût et de sa complexité. Ainsi, les pratiques coutumières continuent de jouer un rôle prépondérant dans la reconnaissance des droits fonciers. L'analyse révèle en outre que la sécurisation foncière produit des effets multiples. En effet, elle renforce la sécurité résidentielle en protégeant les ménages contre certaines expulsions et contestations. En outre, elle favorise la stabilité résidentielle, l'investissement, la transmission des droits et le développement urbain et économique. Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle les modes de sécurisation foncière favorisent l'investissement et l'accès au logement à Akono, mais leur caractère informel entretient les conflits, les inégalités d'accès à la propriété et une urbanisation insuffisamment planifiée. La sécurisation foncière n'est pas une simple formalité juridique, mais un véritable levier de justice sociale et de développement durable. Il y a une réelle nécessité d'implémenter une politique foncière plus inclusive et capable d'apporter le bien-être social et le développement économique.

Références bibliographiques

CHAUVEAU Jean Pierre 2000, Question foncière en Côte d'Ivoire : ou comment remettre à zéro le compteur de l'histoire. Politique africaine, n°78, pp.94-125.

DATCHEU KAMGAIN Martin Luther, 2018, *Le phénomène de l'habitat précaire à Yaoundé : mécanismes internes de gouvernance urbaine*. Thèse de doctorat Ph.D. En aménagement de l'espace et urbanisme, Institut de Géoarchitecture, université de Bretagne, Université de Bretagne occidentale- Brest, 436p.

DURAND-LASSERVE ET LAVIGNE DELVILLE, 2009, « Sécurisation foncière, formalisation des droits, institution de régulation foncière et investissement ». *Revue des questions foncières*, pp 1-33.

FLOSH Jean Michel, 2018, Niveau de vie et ségrégation dans douze métropoles francaises. Economie et statistiques /Economics and statistics n° 497-498.

GURVITCH Georges, 1935. *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*. Paris : A.Pedone, 299p.

HOUET Thomas, GOURMELON Françoise, 2014, *La Géoprospective-Apport de la dimension spatiale à la prospective*. Cybergeo. 16p.

HURTUBISE R., ROY L., TRUDEL L., ROSE M.C., PEARSON A., 2021, *Le guide des bonnes pratiques en itinérance*. Montréal : CREMIS, CIUSSS du Centre-SUD-DE-L'ILE-DE-Montreal. ISBN : 978-2-550-86646-6

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 2010, Sécurisation foncière, formalisation des droits, institution de régulation foncière et investissements : pour un cadre conceptuel, Land tenure journal, n°1, p.5-33.

LE MEUR Pierre-Yves, 2006, Gouvernance foncière : arènes, gouvernementalité, dans Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest, HED/CLAIMS, pp.42-53

MOORE Sally Falk, 1973, "Law and social change: The semi-Autonomous social Field as an Appropriate subject of study*". Law and society review*, vol.7 n°4, pp.719-746.

MUGANGU MATABARO Severin (1997). *La gestion foncière rurale au Zaïre : réformes juridiques et pratiques foncières locales, cas du Bushi*. Louvain-la-Neuve, IED-UCL ; Académia/ L'harmattan. 350p.

NJIAKO TCHIENTCHEU André, 2003, *Droits fonciers urbains au Cameroun. Yaoundé* : Presses Universitaires d'Afrique PUA 544 p.

NNOMENKO'O Joseph-Eric, 2021. *Gouvernance foncière et jeux d'acteurs au Cameroun : l'exemple des concessions foncières agro-industrielles.* Paris : L'harmattan 292p.

OKOU KOUAKOU, TOH Alain, (2015), « Pratiques culturales et sécurisation foncière dans un contexte de mutation de l'économie dans le sud-est forestier ivoirien ». *Revue Ivoir.anthropol.sociol. KASA BYA KASA*, n°29, 2015 17p.

RAYNAUD M., DIOP D., SIMONNEAU C., 2013 (Dir). Repenser les moyens d'une sécurisation foncière urbaine. Le cas de l'Afrique francophone. 2013, 978-2-9810665-5-8.

WEBER Max (2022). *Sociologie du droit. Economie et société*, Paris, Plon.

INCIDENCE ET LUTTE CONTRE DES PRÉDATEURS DES CULTURES AU BURKINA FASO DE 1973 À 2020

Zara DAO
Université Norbert ZONGO, Koudougou
Burkina Faso

Reçu : 17/08/2026 **Évalué** :23/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Le Burkina Faso, situé dans la zone du Sahel, fait face régulièrement à des prédateurs des récoltes qui limitent la productivité agricole. Depuis la période coloniale, des mesures ont été prises afin de réduire leur impact. A la période post-coloniale, plus précisément, entre 1973 et 2020, ces prédateurs, à savoir les acridiens, les oiseaux granivores, les chenilles légionnaires ainsi que la mineuse de mil impactent toujours ces productions agricoles. L'objectif de cette étude est d'analyser les effets et la lutte contre ces prédateurs. Afin de répondre à cet objectif, nous avons exploité d'une part des sources orales, électroniques et les rapports de certaines institutions. Pour la compréhension de cette question, les éléments de bibliographie ont été mis à contribution. Les résultats empiriques révèlent que la régularité et les impacts de ces prédateurs ont conduit à la prise de textes règlementaires et à la mise en place de dispositifs de lutte. Ces actions ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants dans la lutte contre les criquets pèlerins et autres ravageurs.

Mots-clés : Prédateurs, production, impact, régulation, Burkina Faso.

INCIDENCE AND CONTROL OF CROP PREDATORS IN BURKINA FASO FROM 1973 TO 2020

Abstract : Burkina Faso, located in the Sahel region, regularly faces crop pests that limit agricultural productivity. Since the colonial period, measures have been taken to reduce their impact. In the post-colonial period, specifically between 1973 and 2020, these pests locusts, granivorous birds, fall armyworms, and millet leafminers continue to impact agricultural production. The objective of this study is to analyze the effects of and efforts to control these pests. To achieve this objective, we used oral and electronic sources, as well as reports from various institutions. Bibliographical sources were also consulted to further our understanding of this issue. The empirical results reveal that the regularity and impact of these pests have led to the adoption of regulations and the implementation of control measures. These actions have resulted in satisfactory outcomes in the fight against desert locusts and other pests.

Keyswords : Predators, production, impact, regulation, Burkina Faso.

Introduction

Le Burkina Faso est fréquemment confronté à des crises alimentaires, des crises qui trouvent leurs origines dans un ensemble de facteurs à la fois structurels et

conjoncturels. Parmi ces défis, un rôle important est joué par les ravageurs des cultures, et c'est précisément cet aspect que notre étude explore. Il faut entendre par "ravageurs" des organismes vivants qui se développent au détriment d'une autre espèce, causant ainsi des dommages. Plus spécifiquement, notre travail s'intéresse d'une part aux nuisibles ailés tels que les criquets et les oiseaux granivores, et d'autre part aux nuisibles terrestres, à savoir les chenilles légionnaires et la mineuse du mil.

Cette étude se fonde sur la théorie de E. C. Oerke, (1994) qui montre que les pertes potentielles mondiales dues aux bio-agresseurs restent massives et démontre que l'utilisation de pesticides a permis d'accroître la productivité agricole pour nourrir la population mondiale.

La définition des concepts a permis d'affirmer que les criquets sont des insectes sauteurs aux antennes courtes, très nuisibles pour les cultures. Les migrations en masse des criquets migrateurs (ou locustes) sont déclenchées par des pénuries de nourriture. Ils s'abattent alors sur les champs ou toute végétation qu'ils rencontrent sur leur chemin et les dévorent en très peu de temps représentant ainsi un véritable fléau pour les cultures.

Les oiseaux granivores, longtemps considérés comme des déprédateurs occasionnels, revêtent de nos jours un statut particulier de ravageurs potentiels. Les principales espèces d'oiseaux granivores rencontrées au Burkina Faso sont : le Quelea quelea (Travailleur à bec rouge) et le Passer luteus (Moineau doré) (BF, 2019, p. 29). Selon L Mallamaire, le Quelea quelea est l'oiseau le plus répandu en zones sahélienne et soudano-sahélienne occidentale (1961, p.10). Ces petits oiseaux, d'un poids moyen respectif de 18 g et de 12 g, sont sources de problème pour la production agricole notamment le mil, le sorgho et le riz. Certaines cultures maraîchères telle que la tomate, n'ont pas été à l'abri des dégâts de Quelea quelea. Les pertes occasionnées peuvent être évaluées à environ 30% et parfois 100% en cas de fortes pullulations.

La chenille légionnaire d'automne (CLA) (Spodoptera frugiperda) est un insecte ravageur qui attaque plus de 80 espèces de plantes, causant des dégâts à des céréales telles que le maïs, le riz et le sorgho, mais aussi aux cultures maraîchères et au coton (BAD, 2018, p.1). Quant à l'Heliocheilus albipunctella De Joannis ou mineuse de l'épi de mil, elle est un important ravageur des épis du mil en zone sahélienne. La mineuse de l'épi de mil provoque des pertes importantes dans les champs de mil, avec des dégâts affectant entre 30 et 75 % des épis (A Boly, 2024, p.11).

Plusieurs études ont été menées sur ces prédateurs des cultures. Nous pouvons citer J. Y. Marchal (1980), L. Thiam (1988), O. Ouédraogo (1992), A. B. Gado (2003), W. M. Bantenga (2005). Ces études se sont intéressées surtout à la question des invasions acridiennes au Burkina Faso colonial. Cette recherche historique se focalise sur la période allant de 1973 à 2020. Après l'indépendance du pays, des sécheresses et des attaques acridiennes ont occasionné des crises alimentaires majeures dans les années 1973-1974. L'année 2020 constitue une année marquée par la persistance de nombreuses attaques de chenilles légionnaires au Burkina Faso. De 1973 à 2020, de nombreuses politiques ont été mises en œuvre afin de réduire les impacts et de réguler cette problématique pour le monde agricole. Ce qui a permis de formuler la question de recherche suivante : quelles sont les incidences et la lutte contre des prédateurs de culture au Burkina Faso ? Cet article a pour objectif d'analyser l'impact et les résultats de la lutte contre les prédateurs des cultures.

Afin d'atteindre l'objectif fixé, nous avons exploité les rapports du ministère en charge de l'agriculture, les ouvrages et les articles scientifiques. Des sources audiovisuelles et orales ont été également mises à contribution. Nous allons analyser d'abord les impacts des prédateurs, ensuite le cadre juridique et organisationnel de lutte et enfin la lutte contre les ennemis de cultures.

1. Les impacts des ennemis des cultures

Cette partie examine les différentes attaques des ennemis des cultures tout en mettant en exergue leur conséquences sur la productivité agricole.

1.1. Les cas d'attaques des acridiens et des oiseaux granivores

Plusieurs attaques des acridiens et des oiseaux granivores avec des impacts variables ont été signalées au Burkina Faso. Ce qui conduit à la vulnérabilité des producteurs. Selon J. M. Kohler, « *l'Homme ne semble pas toujours en mesure de calculer les risques de ses options, il a le sentiment que la productivité de son travail dépend surtout de facteurs aléatoires* » (1971, p. 93). Au lendemain de l'indépendance, le Burkina Faso a connu, selon certains rapports, des invasions acridiennes en 1973 et 1974 (BF, 1999, p. 13). S Diallo a affirmé « *pendant ces attaques des acridiens dans les années 1970, nous avions été impuissants face à l'infestation de nos champs* »[1]. Pendant ces années, la productivité agricole a connu une baisse du fait des ennemis de culture. Les années 1984-1990 ont été marquées par une régularité des invasions acridiennes. Ainsi, en 1984-1985, les sauterelles venues du nord ont détruit une partie des cultures céréalières de la région du Sahel (BF, 1999, p. 28). En 1986, d'importantes pertes des récoltes dues aux ennemis des cultures, tels que des acridiens, des chenilles, des oiseaux granivores, ont été constatées (BF, 2012, p. 23). En 1987-1989, des invasions de criquets pèlerins ont été signalées (BF, 1999, p. 28). Ces attaques se sont poursuivies en 1990-1991, « *une pluviométrie défavorable et une invasion des cultures par des sauterelles ont affecté les productions. Aussi, 24 provinces sur 30 ont été atteintes avec une population vulnérable estimée à 2 500 000 habitants »* (BF, 1999, p. 28).

A partir du milieu des années 1990, les invasions sont espacées. En 1995-1996, 157 000 ha ont été infestés par les acridiens (BF, 2012, p. 24). Lors de la campagne agricole 2003-2004, des parcelles ont été traitées suite à l'apparition des différents ennemis des cultures. Il s'agit notamment de sauterelles dans les Banwa, le Soum, le Yagha et le Séno (MAHRH, 2004, p.12).

Également en 2004-2005, les acridiens ont entraîné des crises alimentaires. 111 477 ha ont été infestés par les acridiens dont 62 673 ha sur les cultures avec 491 056 individus affectés (BF, 2012, p. 24). Les régions touchées étaient le Sahel (Soum, Oudalan, Séno, Yagha) le Centre-Nord (Bam, Sanmentenga, Namentenga) le Nord (Loroum) (RTB, 2011). Selon Ousmane Cissé

« *mon champ a été dévasté par les sauterelles provoquant de mauvaises récoltes. Déjà que les années normales les récoltes sont juste satisfaisantes, cette année, mes récoltes ont été catastrophique* »[2]. Aussi, « *au regard de la situation alimentaire difficile dans la région du Sahel, le gouvernement a évalué l'aide alimentaire d'urgence à 9 500 tonnes de céréales » (*MAHRH/Bulletin de sécurité alimentaire, 2005, p. 1).

[1] Diallo Soumaila, cultivateur, Dori, 17/07/2011.
[2] Cissé Ousmane, cultivateur à Dori, 17/07/2011.

En Haute-Volta postcoloniale, les effets des attaques de ces acridiens ne sont pas négligeables. Le rapport entre acridiens et économie agricole est visible (photo n°1) : les épis subissent les assauts des premiers.

Photo n°1 : L'invasion acridienne de 2004



Source : RTB, 2011.

Le suivi de la campagne agricole 2009-2010 a permis de cibler pour la première fois, les zones affectées par les oiseaux granivores marquant le début des séries d'attaques de ces oiseaux au Burkina Faso : le Sahel, le Plateau Central, le Centre, le Centre Nord, l'Est et le Centre-Ouest) (MAHRH, 2010, p. 7). En effet, H Sawadogo, a noté que « *les invasions acridiennes de cette année a impacté la situation alimentaire des populations surtout vulnérables* »[3]. En sus, quelques infestations acridiennes ont été signalées dans les localités de Gorom-Gorom, Djibo et Arbinda (région du Sahel), de Ouahigouya (région du Nord) et de Kongoussi (région du Centre-Nord). Les densités de ces acridiens variaient de 0 à 20 individus/m2 pour les larves et de 0 à 4 individus/m2 pour les adultes. Sur 19 128 ha prospectés, 14 583 ha ont été infestés (SAP, Bulletin d'Information mensuel N°006, 2009, p. 6).

Lors de la campagne 2010-2011, des attaques non négligeables de ravageurs (sauteriaux, cantharides, cicadelles, pucerons, punaises, chenilles mineuses de l'épi) ainsi que des oiseaux granivores et des maladies (mildiou du mil, streak du maïs) ont été enregistrées dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Sud et du Centre (MAHRH, 2011, p. 8).

Deux années plus tard précisément en 2013-2014, la présence d'oiseaux granivores a été signalée dans le Nord (Passoré et Loroum) et le Sahel (Kelbo, Diguel, Nassoumbou, Koutougou et Baraboulé) sans dégâts majeurs. Par ailleurs, des opérations de captures des oiseaux avec les filets japonais ont été entreprises (MASA, 2014, p. 3).

L'année suivante, en 2014-2015, les provinces du Soum dans le Sahel du Sourou et de la Kossi dans la Boucle du Mouhoun ont été infestées par des oiseaux granivores (voir photo n°2). Outre les oiseaux granivores, la situation phytosanitaire a été marquée par les attaques de cantharides qui ont contribué également à réduire les rendements (MARHASA, 2015, p. 4).

[3] Sawadogo Halaye, Responsable de suivi évaluation de la sécurité alimentaire, Kaya, 05/07/2011.

Photo n°2 : le Quelea quelea



Source : BF, 2019, Plan de gestion des pestes, rapport final, Ouagadougou, p.27.

Pendant la campagne 2015-2016, des foyers d'infestations de Kraussaria angulifera ont été enregistrés dans la province de l'Oudalan, notamment dans les communes d'Oursi et de Déou. A la deuxième décade d'octobre, 800 ha étaient infestés sur un total de 1 740 ha de culture prospectés, 408 ha ont fait l'objet de traitement. La densité moyenne des acridiens avait atteint 5 individus/épi de mil et 15 individus par m^2 sur jachère. On notait aussi la présence remarquable des oiseaux granivores dans toute la province de l'Oudalan, dans les communes de Falangountou, de Dori et de Gorgadji dans la province du Séno et d'Arbinda, de Koutougou et de Nassoumbou dans la province du Soum. Dans la Boucle du Mouhoun, les exploitations du Sourou, de la Kossi et des Banwa situées le long du fleuve Mouhoun étaient attaquées par les oiseaux granivores hypothéquant davantage les perspectives de récolte. Des dégâts importants sur le mil et sorgho dans la vallée du fleuve Sourou (environ 400 ha) et sur le riz du périmètre irrigué de Dî (8ha endommagés) ont été constatées en octobre (MAAH, 2016, p. 3).

En 2016-2017, des attaques d'oiseaux granivores sont survenues dans les régions du Sahel et de la Boucle du Mouhoun avec un impact sévère dans trois provinces du Sahel (MAAH, 2017, p. 5). Ce fut également le cas en 2017-2018 où des attaques des oiseaux granivores ont été observées dans la région du Sahel. Les dégâts ont été estimés à plus de 800 ha de cultures attaquées dont environ 200 ha traités. D'autres localités en prospection connaissent la présence des oiseaux granivores dans cette partie du pays (MAAH, 2018 (b), p. 11).

Lors de la campagne 2018-2019, la présence des oiseaux granivores a été signalée dans les communes de Déou et Baraboulé dans la région du sahel et également dans le basfond rizicole du village de Kogoli dans la commune de Namounou (province de la Tapoa) sur une superficie de 22 ha. En 2019-2020 des attaques de sauteriaux dans le Sanmatenga (Centre-Nord), et d'oiseaux granivores dans la Tapoa (Est) ont été signalée dans les rapports agricoles (MAAH, 2020, p. 13).

Les pertes agricoles dues à ces ennemis de culture, à savoir des acridiens et des oiseaux granivores varient de la période d'infestation et des localités. Les taux des pertes peuvent atteindre 40 et 80% en fonction des localités.

1.2. Les cas de chenilles légionnaires et de la mineuse de mil

Quelques attaques des chenilles légionnaires ont été signalées dans les années 1980, cependant le phénomène devient récurrent à partir des années 2015. Ainsi, en 2015-2016, la mineuse de l'épi de mil était présente dans plusieurs exploitations de la région du Sahel et avaient affecté négativement les rendements avec des pertes importantes dans certaines localités de la commune de Gorom- Gorom. Ce fut également le cas pendant la campagne 2017-2018. La situation phytosanitaire du mois de septembre a été marquée par des attaques parasitaires en général notamment la persistance des attaques de chenilles légionnaires sur les épis de maïs (voir Photo n°3, p.5), le riz et le sorgho. Toutefois, ce fléau a été partiellement maîtrisé par endroit et les estimations des pertes de rendement varient d'une région à l'autre. L'évaluation des dégâts des chenilles légionnaires par région à la date du 10 octobre 2017 a indiqué plus de 74 061 ha touchés dont environ 48 483 ha de maïs, 17 959 ha de sorgho, 2 036 ha de riz et 5 583 de mil. Le nombre de producteurs touchés est estimé à plus de 63 608 répartis dans 2 736 villages de 237 communes au niveau national (MAAH, 2018 (b), p. 12). Cette photo n°3, ci-dessous, montre le degré d'infection causé par les chenilles légionnaires.

Photo n°3 : **Maïs infestés par les chenilles légionnaires d'automne**



Source : MAAH, 2018 (b), Résultats définitifs de la campagne agricole et des perspectives de la situation alimentaire et nutritionnelle 2017-2018, Ouagadougou, p.12

Les statistiques cumulées des Directions régionales en charge de l'Agriculture au 31 août 2017 faisaient état de 13 régions (soit 39 provinces) touchées par ce ravageur transfrontalier, avec plus de 58 324 ha de cultures atteints. Toutes les régions du Burkina Faso ont donc été confrontées à cette infestation de chenilles légionnaires au cours de la campagne agricole 2017-2018 (BAD, 2018, p. 1). Les régions des Cascades, du Sud-Ouest et du Centre-Ouest ont été les plus durement touchées avec respectivement 14 845 ha, 14 096 ha et 8 388 ha endommagés. Selon C. Yaméogo « *mon champ de maïs a été infesté par les chenilles légionnaire cette année, réduisant ma productivité* »[4]. Lors de cette campagne, la situation a été exacerbée par les caprices pluviométriques, impactant très négativement la production agricole et la disponibilité en résidus de récoltes pour le bétail dans toutes les zones affectées, d'où un déficit céréalier de plus de 477 000 tonnes a été enregistré durant cette campagne agricole 2017/2018 (BAD, 2018, p. 1).

[4] Yaméogo Charles, Cultivateur, Koudougou, 18/08/2020.

En 2018-2019, la situation phytosanitaire du mois de septembre a été marquée par des attaques parasitaires, notamment celles de la chenille légionnaire d'automne. Les premières infestations ont été découvertes dans les régions des Cascades, du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest. Dans ces régions, les premiers semis de maïs ont eu lieu dans les mois de mai-juin ; ce qui a favorisé l'apparition des premiers foyers. Ces infestations ont par la suite touché les régions du Centre-Est, Centre-Sud et l'Est avant de s'étendre à toutes les régions du pays (MAAH (a), 2018, p.2). Les estimations des pertes de rendement varient d'une région à l'autre.

Outre les attaques parasitaires en général et de la chenille légionnaire d'automne en particulier, d'autres ennemis des cultures tels que les termites ont également causé des dégâts sur les cultures dont des conséquences ont été observées au niveau des rendements.

En 2019-2020, La situation phytosanitaire a été marquée de manière générale par la persistance des attaques de chenilles légionnaires d'automne (MAAH, 2020, p.13).
A partir des années 2015, les chenilles légionnaires et les mineuses de mil ont sévi régulièrement conduisant à pertes de milliers d'hectares. Les impacts de ces ennemis des cultures ont conduit le Burkina Faso à mettre en place un cadre juridique et organisationnel de lutte contre ces prédateurs des cultures.

Ces analyses permettent de confirmer la théorie de E. C. Oerke car les effets de ces ennemis sont parfois considérables comme ce fut le cas en 1990 et en 2004 conduisant à la lutte de ces ennemis de culture.

2. Le cadre juridique et organisationnel de la lutte

Cette partie permet d'examiner d'une part les questions juridiques et règlementaires en lien avec la lutte contre les prédateurs des cultures. Au regard des enjeux environnementaux et sanitaires de la gestion et de l'utilisation des pesticides, le Burkina Faso a élaboré des textes législatifs et réglementaires nationaux et a signé plusieurs textes internationaux et sous régionaux pour y faire face.

2.1. Le cadre juridique et règlementaire

Les législations et réglementations phytosanitaires sont des instruments juridiques dont la mise en œuvre permet à un pays d'empêcher non seulement l'introduction de nouveaux ennemis dangereux pour les cultures mais aussi celle de molécules chimiques non homologuées pour la santé humaine, animale et l'environnement.
En rappel, la Convention de Rome a été créée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le 6 novembre 1951 et révisée par 2 fois en novembre 1979 et en novembre 1997. Au niveau régional, l'Union Africaine (UA) a appuyé la convention de Rome à travers le Conseil Phytosanitaire Inter-Africain (CPI) (MAAHM, 2021, p.6). Au niveau sous régional, le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au sahel (CILSS) a adopté une réglementation commune en matière de quarantaine végétale en s'inspirant de la convention de Rome. Ces textes encadraient cette question de lutte contre les prédateurs des cultures.
Au Burkina Faso, la législation phytosanitaire date de 1961 avec la signature du décret N°348/PRES/ECNA du 16 août 1961 instituant un contrôle phytosanitaire et réglementant les conditions d'importation et d'exportation des végétaux, parties de

végétaux, produits d'origine végétale ou animale et autres matières entrant ou sortant du territoire (MAAHM, 2021, p. 6). Pour son application, l'État a mis en place des services de surveillance avec des structures organisationnelles aux différents points d'entrée du pays. Ainsi, a-t 'il ratifié ou signé plusieurs instruments juridiques internationaux concernés par la gestion des pestes et des pesticides. Il s'agit, entre autres, de la Convention phytosanitaire pour l'Afrique ; la Convention de Bamako sur les déchets dangereux ; la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (MAAHM, 2021, p. 6)

Plusieurs textes règlementaires ont été pris récemment afin de contrôler et gérer les pesticides ou de protéger les végétaux. Nous pouvons citer :

- La Loi N°026-2017/AN du 15 mai 2017 et portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso.

- La loi en son article 8 précise : « *sont interdits sur le territoire du Burkina Faso, la production, l'importation, le transport, l'exportation, le transit, la vente, la mise en vente, la détention, la distribution à titre gratuit et les prestations de service portant sur les pesticides ne faisant pas l'objet d'une homologation ou ne bénéficient pas d'une Autorisation provisoire de vente (APV)* » (MAAHM, 2021, p.10).

Le contrôle de la gestion des pesticides a porté sur le respect des normes d'étiquetage et d'emballage (Art. 3). Selon l'Art. 12, les normes et les méthodes de contrôle des emballages sont précisées par voie réglementaire. Le contrôle à la distribution (Art. 32) et des stocks (Art. 44) a porté sur la qualité des pesticides et leurs emballages. Le contrôle à la destruction vise à s'assurer que les pesticides obsolètes et/ou contrefaits et leurs emballages sont détruits par des procédés et dans des conditions qui respectent la protection de l'environnement, la sécurité et la santé humaine et animale (Art. 45) (J Grunder et al, 2018, p.15).

-La Loi N°025-2017/AN Portant Protection des Végétaux au Burkina Faso

La pertinence de cette loi a résidé en son article 10 qui stipule que « *le Ministre en charge de l'agriculture met en place un dispositif approprié de surveillance du territoire et d'alerte* ». Cette surveillance qui a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle et l'évolution des organismes nuisibles. L'article 11 de ladite loi mentionne qu'« *un rapport annuel de surveillance, d'inspection et de contrôle phytosanitaire est élaboré et rendu public par le Ministre en charge de l'agriculture* ». L'article 15, quant à elle, a prévu que :

« *le Ministère en charge de l'agriculture met en place un dispositif approprié d'intervention chargé de la mise en œuvre, de la coordination, de l'exécution des opérations de lutte contre les organismes nuisibles et fléaux et du suivi-évaluation de la qualité des applications phytosanitaires tout en minimisant l'effet de ces opérations de lutte sur la santé humaine, animale et l'environnement* » (J Grunder et al, 2018, p.14).

Ainsi, le ministère en charge de l'agriculture a assuré la réglementation et le contrôle des activités du secteur agricole. En matière de gestion des produits chimiques, il est intervenu dans l'analyse, le suivi et la protection phytosanitaire des filières végétales ; le contrôle de la qualité des intrants agricoles et des produits agricoles destinés à l'exportation ; le contrôle de l'application de la réglementation en matière de protection phytosanitaire ; l'appui-conseil aux producteurs et organisations professionnelles agricoles (MAAHM, 2021, p.8).

Les produits chimiques qui ont été particulièrement soumis au contrôle du ministère chargé de l'agriculture sont les pesticides et les engrais. La gestion de ces produits est assurée par la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) logée au sein de la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV).

En plus du ministère en charge de l'agriculture, d'autres ministères disposent des textes règlementaires surtout dans le domaine des pesticides. Il s'agit des ministères en charge de l'environnement, de la santé, des ressources animales et halieutiques, ainsi que celui de l'eau et de l'assainissement. En plus de ce cadre juridique et règlementaire, le Burkina Faso dispose des dispositifs de lutte contre les ennemis des cultures.

2.2. Les structures de lutte contre les ennemis des cultures

La première structure de lutte contre les prédateurs était l'Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire (OCLALAV) qui a vu le jour en 1966. Elle est issue du regroupement de deux autres organisations : l'OCLAV, chargée de la lutte antiaviaire et l'OCLA, chargée de la lutte contre le Criquet pèlerin[5]. L'OCLALAV, regroupait dix pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad) (A. Monard, 1994, p. 6).

L'OCLALAV était chargée de :

-la collecte, l'analyse et la diffusion des informations relatives au Criquet pèlerin et autres ravageurs migrateurs ;

- l'appui technique en matière de formation, d'organisation et de coordination des campagnes de lutte, d'identification et de recherche de solutions aux problèmes d'ordre opérationnel ;

- suivre, en liaison avec les pays, la situation des stocks de pesticides ;

- la prise en charge ou de l'exécution, de l'aménagement, la construction et la gestion des bases de lutte ou de recherche en passant des conventions avec les pays et les organismes intéressés (FAO, 1999, p. 7).

Elle a assuré pendant de nombreuses années les opérations de lutte et de surveillance des aires grégarigènes. Compte-tenu de la situation financière de l'Organisation et dans le cadre du programme de restructuration, 1'OCLALAV a prévu que la lutte contre les oiseaux et les sauteriaux soit confiée aux services nationaux de la protection des végétaux (CIRAD, 1985, p. 3). C'est ainsi que la cellule de lutte antiacridienne a été créée et logée au sein de la Direction de l'Agriculture. Les première équipes ont été constituées avec des moyens logistiques et humains très modestes par rapport aux besoins de la lutte antiacridienne. Cette cellule a été renforcée suite aux invasions majeures de 1993-1994, conduisant à la création du Centre de Lutte Antiacridienne (CLAA) devenu plus tard le Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) (FAO, 1999, p. 7).

L'invasion acridienne de 2004 a donné un nouveau dynamisme dans la lutte contre les prédateurs des cultures. L'ampleur de l'invasion a conduit la Banque mondiale à consentir à mettre en place un dispositif dénommé le Projet d'Urgence de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique (PULCPA) pour consolider les interventions et réduire les effets des criquets pèlerins dans les pays touchés. Au plan national, l'objectif global du PULCPA était de contrôler, éradiquer les infestations de criquets pèlerins en vue de

[5] Cette dernière elle-même issue de l'Office National Antiacridien créé par la France en 1944.

contribuer à l'accroissement des productions agropastorales et assurer la sécurité alimentaire. Face à ce fléau, la réponse a été située à deux niveaux :

- Faire face à l'invasion elle-même, éliminer et éradiquer ;
- Apporter une assistance aux populations victimes de cette infestation[6].

Le PULCPA a été lancé le 19 août 2005 à Dori pour une durée de quatre ans et avait un coût global de 8,4 millions de dollars (J. Emmaüs, 2005, p.18). Ce projet visait à établir un système de gestion durable pour lutter contre les invasions acridiennes tout en permettant la mise en place des mécanismes d'alerte précoce dans le Sahel. Le projet a aussi mis en place un observatoire du criquet pèlerin avec la multiplication des postes phytosanitaires, l'élaboration d'un plan national d'urgence de risque antiacridien et l'adhésion du Burkina à la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) (D.E. Ouédraogo, in www.sidwaya.bf).

Le PULCPA, basé à Ouagadougou, a été géré par une équipe légère et efficace et comportait 4 composantes :

- la lutte d'urgence et gestion des pesticides ;
- l'investissement agricole d'urgence (apport de l'aide alimentaire aux personnes victimes) ;
- la capacité nationale d'alerte (système de surveillance et de pérennisation des unités de lutte antiacridienne) ;
- la gestion du projet et suivi-évaluation du projet.

Les composantes A et C étaient gérées par la Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC)au sein du ministère de l'Agriculture, la B par la Direction Organisation des Producteurs Appuis Institutions Rurales (DOPAIR) au sein du ministère de l'Agriculture et la D par la cellule nationale de gestion du PULCPA.

Une organisation a été mise en place qui allait du niveau national au niveau villageois. Au niveau national, on distinguait le comité de coordination de lutte antiacridienne (CCL) qui regroupait le gouvernement et les partenaires, pays et organismes donateurs, chargé de la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières requises. Le CCL était appuyé par le comité technique qui regroupait les acteurs la DGPV, ceux de la recherche de la météorologie nationale, des ressources animales, de l'environnement et de la santé, chargés de suivre l'évolution des ravageurs sur le terrain et de rendre compte au CCL et d'apporter un appui technique aux équipes sur le terrain. Au niveau des provinces, des départements et villages, il a été mis en place respectivement des comités provinciaux, des cellules d'intervention phytosanitaires et des brigades d'intervention. La surveillance des populations des criquets pèlerins, larves comme adulte impliquait l'observation de terrain conduite selon un protocole précis. Des coordonnées ont été prises, la prospection et la captures des espères présentes, permettaient de connaitre leurs structures (nombre male, femelles, âges, leur état de développement, les densités) et de préparer les ripostes.

Pour assurer une meilleure coordination des campagnes, le PULCPA a été doté d'un réseau de transmission rapide des données. En plus des réseaux traditionnels existant dans les 6 grands centres de lutte, c'est-à-dire Arbinda, Dori, Djibo Ouahigouya, Gorom-Gorom, Sebba, le PULCPA, avait imaginé et mis en place l'Observatoire national sur le criquet pèlerins et les autres ravageurs (ONCP). Cet outil moderne était un système de transmission spécialisée de données par satellite installé dans les sites

[6] Coulibaly Mahamadou, Coordonnateur du PULCPA, Ouagadougou, 14/08/2012.

de Ouagadougou, Dori, Djibo, Gorom-Gorom. Ce qui permettait d'avoir des informations phytosanitaires journaliers.

Afin de pérenniser la lutte acridienne, des spécialistes ont été formés au Maroc, en Belgique et au Niger. Des agents ont été formés pour la gestion des pesticides, la lutte contre les criquets pèlerins, la gestion sécuritaire des pesticides, la gestion des emballages vide, le suivi environnemental et la gestion du centre de décontamination. Des producteurs ont été formés sur la reconnaissance du criquet pèlerin, l'alerte précoce et la prise en charge de l'invasion à petite échelle.

Le PULCPA a constitué un socle sur lequel a été bâti des actions de renforcement de maintien de ces actions de surveillance et la capacité opérationnelle de riposte en cas d'attaque acridienne et de tous les ravageurs.

3. Les effets induits des actions de lutte contre les prédateurs des cultures

Depuis l'indépendance de la Haute-Volta, des luttes ont été engagées afin de réduire conséquemment les effets des prédateurs des cultures sur la productivité agricole. Dans cette partie, nous examinons l'impact des différentes luttes ainsi que la gestion environnementale.

3.1. La lutte contre les ennemis des cultures

La lutte contre les ennemis des cultures par les autorités a commencé depuis la période coloniale. Lors de ces invasions acridiennes par exemple, les populations subissaient impuissamment leurs assauts constituant un cauchemar pour elles mais aussi pour les autorités. En effet, le gouverneur de la colonie de la Haute-Volta s'était engagé à organiser un service de renseignement ayant pour objet de recueillir des données précises sur les conditions dans lesquelles les migrations des sauterelles pèlerines ont lieu sur le territoire[7].

Pour la période postcoloniale, de nombreuses attaques des ennemis des cultures ont eu des impacts sur la productivité. De 1973 à 2020, nous notons 18 années où la situation phytosanitaire a conduit à des pertes de production. Les ennemis de culture recensés sont les acridiens, les oiseaux granivores, les chenilles régionnaires et la mineuse de mil.

Lors des attaques, des stratégies de riposte ont été mises en place afin de réduire conséquemment les pertes sur la productivité. La lutte engagée en 1986 contre les sauteriaux prédateurs dans les provinces du Séno, Soum, Oudalan et Yatenga ont permis de traiter certains hectares. Les équipes terrestres et aériennes basées dans les provinces suscitées ont permis de juguler le mal en traitant 132 000 ha dont 127 000 par voie aérienne (J. Bayili, 1986, p. 9). Cependant des difficultés ont été constatées. Il a fallu pallier le manque d'équipement nécessaire, mobiliser les paysans encadreurs et les initier aux nouvelles méthodes de lutte d'une part et mobiliser les aides internationales pour une bonne coordination sur le terrain, d'autre part. Certaines difficultés administratives liées aux dispositions en matière de navigation aérienne et surtout de la réticence de certains partenaires à appuyer l'utilisation de produits interdits dans leur pays d'origine. Si l'option pour le petit matériel tels que les sacs, les poudreurs, les pulvérisateurs poudreux manuels, … a été chose aisée, il n'était pas de même pour les avions, petits et gros porteurs dont l'utilisation s'avérait indispensable

[7] Lire Bantenga W.M., 2005, *op.cit.*, P.10.

dans les provinces du Sahel compte tenu de la précarité des voies terrestres et de la végétation (J. Bayili, 1986, p. 9).

Suite à l'invasion acridienne de 2004 dans les régions du Sahel, du Centre, du Centre-Nord, du Plateau Central, du Nord, de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins, le PULCPA a été d'une grande aide dans la lutte contre les criquets pèlerins (Banque Mondiale in www.worldband.org). Grâce aux meilleures connaissances des méthodes de reproduction des acridiens et de leur mobilité, plusieurs moyens modernes sont mis en œuvre pour leur éradication (photos n°4, 5 et 6). Il s'agit des moyens d'épandage moderne (avions), de l'utilisation de grandes quantités de pesticides. Ainsi, 18.300 litres se sont révélés efficaces avec de taux de mortalité atteignant parfois 98% (MAHRH, 2004, p. 3). La lutte dans le cadre de cette invasion acridienne a couté près de 100 milliards de dollars américains relançant le débat et la coopération (RTB, 2011).

Photo n°4 : Un avion d'épandage



Photo n°5 : Une équipe de lutte contre les acridiens



Photo n°6 : L'utilisation de pulvérisateur



Sources : RTB, 2011, op.cit.

Dans le cadre du système d'alerte précoce, le PULCPA a permis la formation de quatre spécialistes de la DGPV, la consolidation des acquis de 150 agents de la DGPV dans la lutte contre les criquets pèlerins, de 26 000 producteurs sur la reconnaissance des criquets pèlerins, l'alerte précoce et la prise en charge des invasions à petite échelle (RTB, 2011). Le PULCPA a jeté les bases d'une approche anticipative et de la pérennisation de la lutte contre les acridiens. Également, des bulletins journalier/hebdomadaire et rapports étaient effectués pour le niveau national et régional. Par ailleurs, des moyens logistiques ont été mis à la disposition du projet, il s'agissait de 15 véhicules tout terrain, 27 motos de prospection, 2 camions de transport de pesticide. Les matériels manuel et motorisé ainsi que les équipements et pesticides étaient disponibilisés à chaque début de campagne dans les zones susceptibles. Ce qui a permis des luttes plus efficaces dès les premiers rapports signalant des invasions de prédateurs.

Pour les oiseaux granivores en 2014 qui ont dévasté plus de 10 000 ha dans la région du Sahel, le ministre M. Zoungrana et son collègue de l'environnement S. Ouédraogo ont donné des instructions pour faire face aux fléaux. Suite à l'échec mécanique, le traitement chimique a été l'option privilégiée. En 24 heures, la lutte a pu donner des résultats satisfaisants car selon A. Son : « *ils ont été organisés en différents groupes dont l'équipe des prospecteurs et l'équipe de traitement, l'idée n'est pas se les exterminer mais de réduire le niveau de la population* »[8]. M. Zoungrana affirme : « *pour la région de Nassoumbou dans le Sahel, 18 véhicules tout-terrain ont été*

[8] Son Adama, technicien de la PULCPA, Ouagadougou, 14/08/2012.

mobilisés dont plus d'une dizaine équipée d'appareils de lutte et qui peuvent permettre de projeter le produit à une longue distance » (RTB, 2014).

Lors de la campagne 2017-2018, les superficies traitées sont estimées à 43 289 ha (33 434 ha de maïs, 6 163 ha sorgho, 1 524 ha de riz et 2 168 ha de mil) soit un taux de traitement d'environ 58% (MAAH (b), 2018, p.25) réduisant considérablement les impacts de ces prédateurs.

Face à l'intensification des attaques des chenilles en 2018-2019, la Direction Générale des Productions Végétales à travers la Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC) en collaboration avec les Directions Régionales de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques a entrepris la lutte contre la chenille légionnaire dans les régions infestées en vue de circonscrire les infestations et minimiser les dégâts sur les cultures. Pour ce faire, des équipes fixes constituées des agents de la DPVC et des responsables provinciaux et régionaux ont été déployés sur le terrain pour assurer la lutte mais aussi sensibiliser et former les acteurs sur les techniques de prospection et de lutte contre la chenille légionnaire. La lutte contre ces chenilles a coûté 220 millions de Francs CFA (MAAH, 2018 (a), p.2). La stratégie adoptée comporte quatre (04) étapes : le suivi des infestations, la sensibilisation des populations, la lutte proprement dite et le suivi sanitaire et environnemental. La lutte contre la chenille légionnaire s'est faite à travers deux méthodes. Il s'agit notamment de la lutte mécanique et la lutte chimique.

La lutte mécanique conseillée aux producteurs est la destruction des œufs, des larves ou des chrysalides pour réduire le niveau des infestations. L'application de cette méthode s'est avérée peu efficace, voire impossible sur certaines parcelles en raison du taux d'infestation élevé et des superficies couvertes par ces infestations.

La lutte chimique est une méthode qui fait recours à l'utilisation des pesticides de synthèse pour contrôler la chenille légionnaire. Bien qu'elle soit efficace et donne des résultats immédiats, il n'en demeure pas moins que les produits chimiques sont nocifs pour la santé humaine et l'environnement. Ainsi, des résultats notables ont été engrangés notamment la prospection de 137 963 ha dont environ 102 000 ha de cultures infestées (maïs, sorgho, mil et riz), 79109 ha traités, la formation/sensibilisation de 43 289 producteurs et 1 267 agents d'agriculture, la mise à la disposition des producteurs de 12 108 litres de pesticides et du matériel de traitement (MAAH, 2018 (a), p. 6).

En 2019-2020, lors des attaques des chenilles, plus de 85 000 hectares ont été infestés sur plus de 134 000 hectares prospectés. Les actions menées par les différents acteurs en réponse ont permis de traiter plus de 65 000 ha soit environ 76% (MAAH, 2020, p.13). Ces analyses confirment la théorie de E. C. Oerke car la lutte passe également par l'utilisation des pesticides.

La formation des agents de la DGPV par le PULCPA a concouru à maintenir des actions de surveillance et de renforcement des capacités (par exemple le mode de fonctionnement des acridiens). Cela a permis de détruire, par anticipation, les gîtes des larves. A la fin de ce projet PULCPA, la DGPV a été la Direction habilitée dans la lutte acridienne et les autres ravageurs.

Les résultats sont palpables car la conjugaison de ces moyens a permis de réduire de façon significative les attaques des prédateurs des cultures. Le dispositif de prévention a permis une prise en charge opérationnelle Cela traduit la maîtrise de la question acridienne et autres parasites par les autorités.

3.2. La gestion environnementale

La stratégie de gestion curative des criquets pèlerins et autres parasites engendre d'une part, l'utilisation intensive des pesticides de grande quantité et d'autre part de nombreux emballages vides. Ces derniers constituent des dangers pour la population à travers l'usage de ces contenants pour la conservation de l'eau ou des denrées comestibles. Afin de limiter les risques d'intoxication et de contamination, liés aux pesticides tous les emballages vides étaient retirés du terrain, centralisés dans les magasins secondaires et acheminés à Ouagadougou pour traitement dans le centre de décontamination de la DGPV[9]. Les contenants, dans de bons états sont ouverts et nettoyés et servis uniquement pour la confection des pots de fleur, des fourneaux ou des balises de circulations et les autres ont été comprimés. Ce qui contredit les analyses de J. Grunder et al « *il n'y a pas de système de collecte de déchets et d'emballages vides dans le pays* » (2018, p. 22). Quant à l'eau servant pour le nettoyage, elle était conduite dans un bassin de dégradation suspendu et ouvert par un toit translucide qui facilite l'évaporation des eaux de rinçage et la dégradation de petite quantité de pesticide contenu dans ces eaux[10].

Par ailleurs dans le cadre du projet PULCPA, 135 agents de santé dans le Sahel et au Nord ont été formés pour la prise en charge des intoxications lié à la lutte acridienne (RTB, 2011).

A la fin du PULCPA, la DGPV du Ministère de l'Agriculture, de par ses directions spécialisées ainsi que tous les départements ministériels impliqués sont chargés de la gestion de la lutte contre les parasites et veiller au respect des législations nationales, régionales et internationales en lien avec la gestion des pesticides.

Conclusion

De nombreux facteurs conjoncturels et structurels ont influencé la productivité agricole depuis l'indépendance de la Haute-Volta, actuel Burkina Faso. Parmi les facteurs conjoncturels, existent les prédateurs des cultures. L'analyse a porté sur les parasites volants tels que les criquets et les oiseaux granivores et sur les parasites rampants comme les chenilles légionnaires et la mineuse de mil. Sur les 47 années que porte l'étude (1973-2020), ces prédateurs ont impacté les productions agricoles de 18 années. Cependant, le constat est qu'au fil du temps, en se fondant sur les textes juridiques et les dispositifs organisationnels mis en œuvre, les effets de ces prédateurs ont été maitrisés. Des actions préventives et de gestion ont été donc posées afin de réduire conséquemment les impacts sur la productivité agricole confirmant ainsi la théorie de E. C. Oerke.

En sus, pour être en phase avec les règlementations internationales, régionales et nationales, la question environnementale a été prise en compte surtout pour la gestion des emballages des pesticides, des eaux usées ainsi que la prise en charge des intoxications liés à la lutte contre ces ennemis des cultures. Il existe d'autres prédateurs des cultures. La perspective historique concernera l'étude des maladies et des végétaux parasites qui ont également des effets néfastes sur les rendements des cultures agricoles.

[9] Coulibaly Mahamadou, 14/08/2012, *op. cit.*
[10] Coulibaly Mahamadou, 14/08/2012, *op. cit*.

Références bibliographiques

Les rapports

BAD, 2018, Burkina Faso : Aide d'urgence pour la lutte intégrée contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne, Ouagadougou.

BF, 1999, Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation PNOCSUR : volet sécurité alimentaire, Ouagadougou.

BF, 2012, Etude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso, tome i contexte général des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso, Ouagadougou.

BF, 2019, Plan de gestion des pestes, Ouagadougou.

CIRAD, 1985, Rapport de mission du comité technique de l'OCLALAV, Dakar

FAO, 1999, Projet de restructuration des organismes chargés de la surveillance et de la lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale : Justifications et propositions

MAAH, 2016, Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2015-2016, Ouagadougou.

MAAH, 2017, Résultats définitifs de la campagne agricole et des perspectives de la situation alimentaire et nutritionnelle 2016-2017, Ouagadougou.

MAAH (a), 2018, Lutte contre les chenilles légionnaires d'automne au Burkina Faso : campagne agricole 2018-2019, Ouagadougou.

MAAH (b), 2018, Résultats définitifs de la campagne agricole et des perspectives de la situation alimentaire et nutritionnelle 2017-2018, Ouagadougou.

MAAH, 2020, Résultats définitifs de la campagne agricole et des perspectives alimentaire et nutritionnelle 2019-2020, Ouagadougou.

MAAHM, 2021, Plan de gestion des pestes et des pesticides, Ouagadougou.

MAHRH, 2004, Résultats définitifs de la campagne agricole 2003-2004, Ouagadougou.

MAHRH, 2010, Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2009-2010, Ouagadougou.

MAHRH, 2011, Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2010-2011, Ouagadougou.

MAHRH/Bulletin de sécurité alimentaire, 2005, La situation alimentaire courante, n°3.

MARHASA, 2015, Résultats définitifs de la campagne agricole 2014-2015 et perspective de la situation alimentaire et nutritionnelle, Ouagadougou.

MASA, 2014, Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2013-2014, Ouagadougou.

RTB, 2011, le Projet d'Urgence de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique (PULCPA), 28 mn 21 s

RTB, Journal télévisé de 20h du 22 octobre 2014.

SAP, Bulletin d'Information mensuel N°006, Situation de la campagne agricole : Physionomie globalement satisfaisante, juillet 2009.

Les sources orales

CISSE Ousmane, cultivateur, Dori, 17/07/2011

DIALLO Soumaila, cultivateur, Dori, 17/07/2011

COULIBALY Mahamadou, Coordonnateur du PULCPA, Ouagadougou, 14/08/2012

SAWADOGO Halaye, Responsable de suivi évaluation de la sécurité alimentaire, Kaya, 05/07/2011

SON Adama, Technicien de la PULCPA, Ouagadougou, 14/08/2012

YAMEOGO Charles, Cultivateur, Koudougou, 18/08/2020

Les éléments de bibliographie

BANQUE Mondiale, *Les Etats sahéliens font front commun contre la menace d'une invasion acridienne, in www.worldband.org, consulté le* 14/09/2012.

BANTENGA Willy Moussa, 2005, « Invasions acridiennes en Haute-Volta : programme et résultats de lutte l'administration coloniale : années vingt et trente », in *Cahiers CERLESHS* n°23, Ouagadougou, PUO, pp. 1-20

BAYILI Justin, « Lutte anti-acridienne dans notre pays, des résultats positifs, malgré quelques difficultés » in *Sidwaya* n 632 du Jeudi 23 octobre 1986, p. 9

BOLY Aboubacar, 2024, *Facteurs déterminants de la production de masse du parasitoïde oophage, Trichogrammatoidea armigera Nagaraja, 1972 : importance pour la lutte biologique et la gestion intégrée de la mineuse de l'épi de mil au Burkina Faso*, thèse de doctorat en sciences biologiques, UJKZ.

EMMAÜS Jolivet, « Lutte contre les criquets pèlerins » in *Sidwaya* n°5376 du 23 août 2005, p.18

GADO Alpha Boureima, 1988, *Crise alimentaire et stratégie de subsistance en Afrique sahélienne (Burkina Faso-Mali-Niger)*, thèse de doctorat en Histoire, UFR/GHSS, Université Paris 7/Jussieu.

GADO Alpha Boureima, 2003, « La situation alimentaire en Haute-Volta dans la première moitié du XXe siècle : le cas des cercles de Dori et Ouahigouya », in Madiéga Y.G., Nao O. (eds), *Burkina Faso : Cent ans d'histoire, 1895-1995*, Paris, Karthala/PUO, pp. 1335-1354..

GRUNDER Jürg et *al*, 2018, *Étude sur la protection des cultures dans les pays où le programme Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agro-Alimentaire est actif : rapport national*, Ouagadougou, GIZ.

KOHLER Jean Marie, 1971, *Activités agricoles coloniales dans le Mossi (Haute-Volta*), ORSTOM.

MALLAMAIRE Lucien, 1961, « La lutte contre les oiseaux granivores en Afrique occidentale (Mauritanie, Sénégal, Soudan, Niger) », in *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. 8, n°4-5, Avril-mai 1961, pp. 141-179

MARCHAL Jean Yves, 1980, *Chronique d'un cercle de l'AOF : Ouahigouya (Haute-Volta) 1908-1941*, Paris, ORSTOM.

MONARD Annie, 1994. *L'information acridienne dans les pays-membres de l'OCLALAV (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) : collecte, transfert, analyse et diffusion*, Montpellier, CIRAD-PRIFAS.

OUEDRAOGO Daniel Ézéchiel, *Les acridiens*, in www.sidwaya.bf, consulté le 14/09/2012.

OUEDRAOGO Oumarou, 1992, « La stratégie de lutte contre striga hermonthica au Burkina Faso », in *Lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières dans le Sahel*, Bamako, Institut du Sahel, pp. 155-158.

THIAM Lindou, 1988, « Typologie des famines en Haute-Volta coloniale », in *CEDRES-ETUDE*, n°XXV, pp. 25-44.

SOCIOLOGIE – PSYCHOLOGIE - PHILOSOPHIE

PRODUCTION SOCIALE DU RETRAIT DES STRUCTURES ÉTATIQUES SUR LA GESTION DES COPROPRIÉTÉS IVOIRIENNES : LES CITÉS SOGEFIHA DE KOUMASSI ET SICOGI-LATRILLE DE COCODY DEUX-PLATEAUX

Affoua Krah Elisabeth ADOUA
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire
&
Steve Raulier N'DEPO
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire

Reçu : 31/08/2026 **Évalué** :09/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Depuis le désengagement de l'État, la gestion des copropriétés issues de la politique ivoirienne de l'habitat social incombe principalement aux résidents. Cet article analyse la contribution des conflits de compétences entre institutions et l'absence de suivi publics liés à la dégradation des cités SOGEFIHA de Koumassi et SICOGI-Latrille de Cocody Deux-Plateaux. Fondée sur une recherche documentaire, des entretiens semi-directifs et une observation directe, l'étude montre que les lacunes du dispositif institutionnel de suivi fragilisent l'entretien des espaces communs.

Mots-clés : Habitat social, copropriété, gouvernance urbaine, désengagement de l'État, Abidjan.

THE SOCIAL PRODUCTION OF THE STATE'S WITHDRAWAL FROM THE MANAGEMENT OF IVORIAN CONDOMINIUMS: THE SOGEFIHA ESTATE IN KOUMASSI AND THE SICOGI-LATRILLE ESTATE IN COCODY DEUX-PLATEAUX

Abstract: Since the State's withdrawal, the management of the co-owned properties resulting from the Ivorian social housing policy has fallen primarily to the residents. This article analyzes the contribution of jurisdictional conflicts between institutions and the lack of public oversight to the deterioration of the SOGEFIHA housing estates in Koumassi and the SICOGI-Latrille estates in Cocody Deux-Plateaux. Based on documentary research, semi-structured interviews, and direct observation, the study shows that shortcomings in the institutional monitoring system undermine the maintenance of common areas.

Keyword: Social housing, condominium, urban governance, state withdrawal, Abidjan.

Introduction

En Côte d'Ivoire, la politique de l'habitat social relève historiquement de l'intervention de l'État. Avant l'indépendance, l'administration coloniale avait déjà établi un premier cadre de production de logements. Après son accession à l'indépendance, le gouvernement ivoirien se dote de deux structures pour bâtir et gérer les logements issus de sa politique d'habitat social. Il s'agit de la Société de Gestion Financière de l'Habitat (SOGEFIHA) créée en 1963 et la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI) créée en 1964. L'objectif de ces opérations immobilières était de parvenir à loger dignement le maximum de personnes à moindre coût et de participer à l'esthétique (F. Tra et E. Adoua, 2017, p. 197 ; N. Soro, 2025, p. 326).

Leur gestion comprend notamment l'entretien des parties communes : réfection des façades, curage des canalisations et des caniveaux, entretien des espaces verts, nettoyage des escaliers et réparations diverses. (J. Zriga et al., 2016, p.111 ; E. Adoua, 2021, p.179).

Au début des années 1980, la baisse des cours mondiaux des matières premières[1] fragilise les finances publiques, et l'Etat se désengage de la production des logements (ONU-Habitat, 2012, p.16). Six ans plus tard, soit en 1986, la SOGEFIHA[2] est mise en liquidation (N. Soro, 2025, p.339). Après le retrait de l'État et des sociétés immobilières, la gestion des ensembles résidentiels est transférée aux copropriétaires, alors peu préparés à administrer les parties communes.

Par ailleurs, plusieurs structures chargées de la gestion des biens immobiliers de l'Etat voient le jour. A cet effet, nous avons l'Agence Comptable des Créances Contentieuses (ACCC), créée en 1997, qui s'occupe du recouvrement et du suivi des créances résiduelles de la SOGEFIHA. Aussi, note-t-on la naissance de la Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État (SOGEPIE[3]) créée en 2001 puis remplacée par la Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État (SONAPIE) en 2022 (Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, 2010, p. 356). Ses missions concernent uniquement l'entretien des bâtiments administratifs, la gestion des baux professionnels ainsi que le recensement du patrimoine de l'État en Côte d'Ivoire et à l'étranger.

Quant à la SICOGI, elle est remplacée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH[4]) en 2021 et placée sous la tutelle du ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme (N. Soro et K.A. Brou, 2024, p.93). Ses missions sont de favoriser l'accès à un logement abordable pour le plus grand nombre, de développer l'habitat social et économique ainsi que d'améliorer le cadre de vie.

[1] Il s'agit du cacao et du café dont la Côte d'Ivoire fut respectivement le premier et le troisième producteur mondial à l'époque selon le rapport national 2009 sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

[2] Voir le décret historique portant dissolution de la SOGEFIHA (Société de Gestion Financière de l'Habitat) est le décret n° 86-33 du 22 mai 1986.

[3] Voir le décret n°2022-117 du 23 février 2022, adopté en Conseil des ministres en Côte d'Ivoire.

[4] Voir le décret n° 2021-864 du 15 décembre 2021.

L'existence de ces différentes structures révèle d'une part que l'Etat demeure l'architecte principal de la politique du logement social en Côte d'Ivoire, et d'autre part que la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat fait partie de leurs missions.

Cependant, aucune de ces structures n'a en charge le suivi de gestion des copropriétés, pourtant faisant également partie de ce patrimoine, car, issues de la politique urbaine post-indépendance. Ce n'est qu'en 2014 que la Direction du Logement et de la Copropriété est créée, soit environ trente (30) années après le retrait de l'Etat (Décret n°2014-26 du 22 Janvier, 2014 ; Loi n°2019-576 du 26 juin 2019). Durant cette vacance institutionnelle, les différentes structures étatiques telles que le ministère de la construction et la SICOGI ne répondent pas aux attentes des copropriétaires lorsqu'elles sont saisies en cas de litiges, liés à l'entretien de l'espace de vie. Après plus d'une décennie d'existence, le constat sur le terrain montre que les espaces communs manquent d'entretien et demeure sans restauration.

Cet article analyse la manière dont les conflits de compétences entre structures étatiques et l'absence de politique de suivi de la gestion résidentielle contribuent à la dégradation des copropriétés étudiées. La question de recherche est la suivante : comment ces dysfonctionnements institutionnels affectent-ils l'entretien des cités SOGEFIHA de Koumassi et SICOGI-Latrille de Cocody Deux-Plateaux ?

Deux théories ont été mobilisés dans le cadre de cette étude : le structuro-fonctionnalisme (T. Parsons, 1988) et la gouvernance urbaine (P. Le Galès, 1995, p.60). Le structuro-fonctionnalisme sert à analyser les dysfonctionnements institutionnels associés à la dégradation de ces espaces. La gouvernance urbaine éclaire les relations de coopération, de coordination et de responsabilité entre les acteurs nécessaires à la gestion optimale de ces espaces.

1. Méthodologie

L'étude a été réalisée dans le District Autonome d'Abidjan. Les copropriétés étudiées sont celles de la SOGEFIHA de Koumassi et de la SICOGI Latrille de Cocody II Plateaux. Le choix des espaces étudiés s'est opéré en rapport avec la dimension historique de ces deux sites dans le cadre de la politique urbaine d'Abidjan.

La copropriété SICOGI Latrille de Cocody II Plateaux a été construite entre 1976 et 1980 (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980, p. 242). En effet, la commune de Cocody saturait et pour pallier cette problématique, l'État lança une opération visant son extension vers la zone périphérique des Deux Plateaux au nord de la commune. L'objectif était de désengorger le centre-ville tout en offrant des cadres de vie autonomes aux fonctionnaires et aux cadres du secteur privé de l'époque (R. Parenteau et F. Charbonneau, 1992, p.417). Les logements ont été construits en immeuble de trois à quatre niveaux, sous le régime de la copropriété.

Les copropriétés SOGEFIHA de Koumassi ont été également construites en réponse à l'importance de la croissance démographique enregistrée dans la commune en raison de sa proximité avec les zones portuaire et industrielle. Le quartier fut aménagé pour loger les fonctionnaires, les employés de banque comme la BICICI et les classes moyennes. La commune compte au total 765 logements construits par la SOGEFIHA

(N. Soro, 2025, p. 336). En définitive, l'explosion démographique de la décennie 1960-1970 est à l'origine de la construction de ces quartiers.

Pour collecter les données, en plus des communes abritant les sites de la recherche, des investigations ont été menées dans à Adjamé, au siège de l'ANAH et au Plateau, dans les locaux du ministère de la construction et de la direction de la comptabilité publique. L'enquête de terrain s'est déroulée de mai à juin 2025, sur une période de deux mois, de façon discontinue et la durée des entretiens se situait entre quarante-cinq (45) et une heure trente minutes (1h 30 mn).

L'étude étant qualitative, trois techniques ont été utilisées pour le recueil des données. Il s'agit de la recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens semi-directifs. La recherche documentaire a été constituée d'articles scientifiques, d'articles de presses et de rapports de travaux. Afin de nous imprégner de l'état actuel du cadre de vie et des logements, l'observation directe a été privilégiée et pour recueillir les informations, des entretiens semi-directifs ont eu lieu avec les habitants et des personnes ressources.

Comme instruments de collecte de données, d'abord, une grille de lecture a été élaborée pour consigner les idées et les résumés des documents consultés. Ensuite, la grille d'observation a permis d'observer l'état des espaces communs, caractérisé par la présence d'ordures dans les caniveaux (voir photo 1), la présence de moisissures sur les bâtiments (voir photo 2), le débordement des regards et la colonisation des couloirs comme lieu de commerce (voir photo 3). Enfin, grâce aux guides d'entretiens, les échanges ont pu être menés sur la base des thématiques telles que : le contexte de création des structures et des copropriétés, les rapports entre habitants et structures étatiques ainsi que les modes de fonctionnement de ces structures. Ces échanges, recueillis à l'aide d'un dictaphone, avec l'accord préalable des interviewés, ont été retranscrits.

Comme méthode d'analyse, l'analyse de contenu thématique (L. Bardin, 2013, p. 34) des discours des enquêtés a été privilégiée afin de cerner les logiques derrière les actions de chaque groupe d'acteurs.

Les deux théories mobilisées lors de cette étude sont le structuro-fonctionnalisme et la gouvernance urbaine. La première relève les failles institutionnelles ayant favorisé les déviances dans les pratiques des résidents en rapport avec les espaces communs. La seconde quant à elle, met l'accent sur la coordination et l'intégration des actions collectives dans la gestion au niveau des catégories d'acteurs impliquées.

La technique d'échantillonnage utilisée dans cette recherche, est l'échantillonnage non probabiliste, à choix raisonné privilégiant le statut et le rôle des acteurs. Elle a permis de sélectionner des personnes aptes à fournir les informations liées au but de l'étude et la taille de l'échantillon a été déterminée sur le principe de la saturation. Au total, 47 personnes ont été interviewées dont un (1) chef de quartier, deux (02) responsables de syndics, deux (2) responsables d'associations de jeunes, deux (2) responsables des femmes, trente-deux (32) habitants en raison de 16 enquêtés par site, deux (2) responsables d'antenne du Ministère de la Construction (1 de Koumassi et 1 de Cocody), deux (2) responsables techniques de mairies (1 de Koumassi et 1 de Cocody), un (1) agent de la SONAPIE, un (1) agent de la Direction Générale du Trésor

et de la Comptabilité Public, un (1) agent de la Direction de la Copropriété et un (1) agent de l'ANAH.

Photo1 : Caniveau contenant des ordures ménagères à la cité SOGEFIHA de Koumassi



Source : N'DEPO, 26 mai 2025

Photo 2 : Moisissure sur les façades extérieures des logements à la cité SOGEFIHA de Koumassi



Source : N'DEPO, 26 mai 2025

2. Résultats

Les données recueillies mettent en évidence deux ensembles de facteurs associés à la dégradation observée : des dysfonctionnements institutionnels et l'inexistence de politique de suivi de l'entretien des parties communes.

2.1. Les dysfonctionnements institutionnels

Ces dysfonctionnements se perçoivent à travers le conflit de responsabilité entre les structures du Ministère de la Construction et le conflit de rôle entre la SICOGI et le tribunal.

2.1.1. Le conflit de responsabilité entre la direction de la copropriété et la direction du contrôle urbain

Au sein du Ministère de la Construction, il existe un conflit de responsabilité entre la Direction de la Copropriété et la Direction du Contrôle Urbain qui de façon indirecte concouru à la dégradation des espaces à l'étude. En effet, la Direction du Contrôle Urbain (DCU) à travers la Brigade d'Investigation et du Contrôle Urbain (BICU) est le service chargé de mener les opérations de démolition des constructions anarchiques. Cependant, sur le terrain, face aux dérives des copropriétaires signalées par la Direction de la Copropriété, elle reste inactive. A cet effet, Madame Y.D du service de la copropriété affirme que :

> Aujourd'hui tout ce qu'on voit c'est l'indiscipline. Quelqu'un dans une cité se lève, construit comme bon lui semble et lorsqu'on va sur le terrain et qu'il est question de démolir, il n'y a personne pour le faire dans le Ministère. Il faut que quand même on réprimande un peu les gens pour qu'ils restent tranquilles. S'ils construisent et qu'ils ne sont pas dans les normes. Si on doit casser par exemple, on casse ce qu'on a à casser. Les copropriétaires sont aux abois et on ne sait même pas comment résoudre leurs problèmes. Je vais faire un petit mémo et le balancer directement au Ministre pour dire qu'affaire de copropriété là, tant que vous ne faites pas de démolition dans les cités, nous à la Direction ici, on ne peut rien faire. Et nous on devient de fausses personnes parce que les gens vont nous demander à quoi ça sert de s'organiser. Si les gens qui sont indisciplinés, on veut les sanctionner, et que lorsqu'on arrive chez vous la sanction ne peut pas être effective, on fait comment ? C'est le problème auquel on est confronté à la direction ici . (Y.D, agente à la direction de la copropriété, plateau).

De ce discours, il ressort que la Direction de la Copropriété, dont la mission principale est de collaborer avec les syndics dans le cadre de la gestion des copropriétés, se trouve confrontée à des difficultés observées sur le terrain. En effet, lorsque les pratiques des résidents doivent être sanctionnées, aucune structure ne se trouve responsabilisée à le faire. De ce fait, la Direction de la Copropriété est dans l'incapacité de régler certains conflits liés aux modes d'usages des espaces communs lorsqu'elle est sollicitée. Dès lors, cette situation explique les pratiques constatées au sein des copropriétés étudiées, avec pour conséquence le délabrement. Comme pratiques, l'étude révèle l'utilisation des espaces communs comme lieu de commerce, les constructions sur les espaces communs, les modifications des logements hors normes urbanistiques et les extensions des lots réduisant la largeur des couloirs et entravant la circulation. C'est ce que montre l'image suivante :

Photo 3 : Couloir réduit par les extensions de lots et la vente de légumes



Source : N'DEPO, 26 mai 2025

2.1.2. Le conflit de rôle entre la SICOGI et le tribunal

La copropriété est un concept juridique. Dans les textes régissant les normes relatives au mode de vie en copropriété, il est mentionné le recours aux autorités judiciaires en cas de conflits dépassant la compétence du syndic et de la Direction de la Copropriété. Pourtant sur le terrain, la réalité est toute autre. En effet, lorsque surgit un conflit et que les habitants se tournent vers les autorités judiciaires, le tribunal les ramène au Ministère de la Construction, qui à son tour les renvoie à l'ANAH. C'est ce qu'illustre le témoignage ci-après :

> Il y a un libanais qui a acheté une parcelle et il a construit alors que c'est un espace commun. Quand il a fini de construire, l'affaire est allée au tribunal. Le problème est resté pendant. Ils sont allés au ministère et on les a ramenés à la SICOGI en son temps (D.C, agent à l'ANAH, Adjamé).

Ces dires sont révélateurs de l'existence d'un conflit de rôle entre les structures censées gérer les conflits au sein des copropriétés. Ni l'ANAH, ni le Ministère de la Construction, ni le tribunal ne pose d'actions concrètes en vue de faire régner l'ordre au sein des copropriétés. Cette réalité a favorisé une indiscipline se traduisant par plusieurs pratiques dégradant progressivement le cadre de vie.

2.2. L'inexistence de politique de suivi de gestion faite par les habitants

Les facteurs de dégradation mentionnés dans cette étude révèlent en définitive, l'inexistence d'une politique publique dédiée au suivi de l'entretien fait par les résidents depuis le retrait des sociétés immobilières. L'étude met en évidence deux dimensions du déficit de suivi public : l'absence d'une structure chargée de contrôler l'entretien des parties communes et la faiblesse des mécanismes d'application des règles.

2.2.1. L'absence de structure chargée de contrôler l'entretien des parties communes

Après avoir responsabilisé les habitants à la gestion de leur cadre de vie, aucune structure n'est désignée par l'Etat pour le suivi de la gestion faite par les copropriétaires.

Ne bénéficiant d'aucun suivi, les syndics bénévoles qui sont les habitants de ces espaces vont agir en déphasage avec leurs missions, mettant ainsi en péril l'entretien des copropriétés. C'est ce qui ressort de ces dires :

> Quand il n'y a pas de suivi, pas de contrôle, l'homme fait n'importe quoi. Il y'a eu des cités où les gens ont essayé de reprendre la gestion. Ils cotisaient normalement mais il y a eu des cas de détournement. Il y'en a aussi où c'est tombé à l'abandon parce qu'il n'y a même pas eu de suivi. Ou bien celui même qui voulait faire le suivi était de mauvaise foi, ou n'ayant pas compris ce qu'est la copropriété ; il a pris la cotisation des gens pour faire autre chose que l'entretien des parties communes. Donc tout ceci a fait qu'on constate la ruine, la dégradation des cités. S'il y avait un bon suivi, on aurait pu éviter toute cette ruine (K.E, responsable à l'antenne du ministère de la construction de Koumassi).

Ce discours montre que le manque de suivi de la gestion faite par les habitants a occasionné l'indiscipline au sein des copropriétés dont la résultante est la dégradation. En effet, ce défaut de suivi a conduit parfois au détournement des fonds recueillis pour l'entretien. Pourtant, lors de la gestion faite par les sociétés immobilières, un dispositif était mis en place dans ce cadre. Les propos suivants l'attestent :

> C'est la SICOGI qui faisait tout, de la construction jusqu'à l'entretien. Il y avait les corps de métiers. Il y'avait les conciergeries, le service copropriété qui gérait l'ensemble des copropriétés des cités parce que dès lors que c'est une cité, ça devient une copropriété et c'est un syndic qui gère la copropriété, et toutes les parties communes et ils facturaient. Des montants étaient affectés à l'entretien de tout ce qui est partie commune : le jardinage, le gardiennage, les ascenseurs (D.C, agent à l'ANAH, Adjamé).

A la lumière de ce discours, l'on note que l'entretien était au cœur du dispositif de gestion des copropriétés en son temps et reposait sur le recouvrement des frais d'entretien. D'après les enquêtés, ces frais étaient prélevés sur le montant du loyer qui variaient en fonction du nombre de pièces du logement. Mais après le retrait de la SICOGI et de la SOGEFIHA, les syndics bénévoles constitués des copropriétaires eux-mêmes sont dans l'incapacité d'amener l'ensemble des habitants à s'acquitter des charges relatives à l'entretien des espaces communs. De plus, aucune structure étatique n'a été chargée de veiller à l'entretien effectif de ces espaces comme le faisaient les sociétés immobilières. Cette réalité explique le délabrement des copropriétés en ce sens que, l'entretien fait est précaire.

2.2.2. La faiblesse des mécanismes d'application des règles

La régulation des normes de vie en copropriété s'appuie sur un cadre légal dont le non-respect a un impact direct sur l'état du cadre de vie. Il s'agit, notamment, du recouvrement des charges ou frais d'entretien ainsi que, le mode d'utilisation des équipements communs. Cependant, en cas de manquement aux règles, les sanctions mentionnées dans le règlement ne sont pas effectivement appliquées. Cette réalité va

produire la dégradation progressive du cadre de vie. C'est ce qu'atteste le discours ci-dessous :

> Après la liquidation de la SOGEFIHA, puisque le relais n'a pas bien été assuré, qui devrait être le commandant ? Celui-là même qui devait imposer le mode de vie dans les cités ? Ça été l'abandon total, ça créé beaucoup de dégradations. Voilà un peu ce qui a manqué. Il fallait une autorité forte pour imposer comment vivre en copropriété dans des villes-cités parce qu'aujourd'hui nous tendons vers les villes-cités. C'est l'Etat qui devait imposer ça aux habitants. Mais l'Etat qui doit faire ça, c'est l'Etat en tant que qui ? En tant que ministère de la construction, ou bien en tant que société d'état qui doit prendre le relai. Soit c'est le ministère de la construction à travers un service qui s'occupe de ce département qui devait prendre le relais ou une autre structure comme la SONAPIE. Mais la SONAPIE va s'occuper uniquement que de ce qui concerne sa responsabilité. Mais elle ne va pas s'étendre sur toute la Côte d'Ivoire où la SICOGI et la SOGEFIHA ont construit (B.K agent de la SONAPIE, Plateau).

Selon les acteurs interrogés, les mécanismes de sanction seraient insuffisants ou difficilement applicables. Seul, l'arbitrage du Ministère de la Construction est préconisé pour régler[5] les conflits liés aux dérives des occupants, comme en témoignent ces propos :

> On n'a pas le pouvoir de sanctionner. Ce qu'on a souhaité c'est d'émettre des amendes. On avait proposé ça mais ce n'est pas passé, on est toujours là-dessus. On cherche à chaque fois à améliorer nos textes de sorte qu'un copropriétaire qui sait que dans l'année un budget a été voté et qu'il doit cotiser telle somme mais qui ne cotise pas, au bout de deux rappels, il y a une pénalité qu'on le fait payer. C'est pour cela que chez les blancs ça marche. Quand le copropriétaire pense aux pénalités qu'il va payer, ils préfèrent s'acquitter de ses cotisations. Si tu n'as pas aussi les moyens, il y a des procédures. Sinon honnêtement c'est ça la grande difficulté. C'est comme si chacun se lève, il fait ce qu'il veut et il n'y a pas de sanction. C'est pour cela je dis qu'on fait à l'amiable. (Y.D, agent à la direction de la copropriété, Plateau).

Ainsi, le fait de ne pas pouvoir sanctionner les dérives, amène le département désormais chargé de la gestion des espaces en copropriété, à faire uniquement que de la sensibilisation ou le règlement à l'amiable. De ce fait, le rôle de la Direction de la Copropriété en tant que, structure de l'Etat est celui d'un accompagnement social qui réside dans la sensibilisation autour du savoir-vivre ensemble. Le propos suivant en est l'illustration :

> (…) ils nous adressent des courriers lorsqu'ils ont des litiges chez eux parce que le décret dit que la direction fait l'arbitrage. Donc lorsqu' ils nous saisissent, on fait la médiation. Quand ils comprennent qu'ils n'ont pas le droit d'agir de la sorte, on arrive à des solutions amiables. Souvent, ça n'aboutit pas et ils envoient le problème au tribunal. Ce qu'il faut savoir c'est que nous faisons un règlement amiable ici à la direction. Si ça aboutit tant mieux, si ça n'aboutit pas ils vont à la

[5] Voir article 407 du code de construction et de l'habitat du 26 juin 2019.

justice. Notre mission c'est surtout beaucoup la sensibilisation (Y.D, agent à la direction de la copropriété, Plateau).

3. Discussion

Cette partie du travail consiste en la confrontation des résultats de l'étude aux travaux d'auteurs ainsi qu'aux concepts des théories mobilisées.

3.1. Les dysfonctionnements institutionnels

Le désengagement des structures immobilières et les conflits de rôle entre les structures publiques censées accompagner les syndics dans la gestion, favorisent certaines pratiques au sein desdits espaces ayant pour conséquence leur dégradation.

En effet, d'après Zriga (2016, p.115), la rupture du lien social liée au retrait de la SICOGI est à l'origine du décalage constaté entre la gestion faite en son temps et celle des syndics. En effet, sous prétexte que le syndic est désormais l'organe de gestion désigné, la SICOGI refuse d'intervenir lorsqu'elle est sollicitée en cas de litige lié à l'entretien. Cependant les copropriétaires, n'étant pas préparés à la gestion, ont des difficultés d'adaptation à leur nouvelle réalité. C'est ce que dénonce M-P Lefeuvre (2010, p. 87), lorsqu'il lie la dégradation à l'inefficacité des régulations internes des copropriétés. Dès lors, afin d'en assurer une meilleure gouvernance et faire face aux failles structurelles, des dispositions ont été prises dans certains pays. C'est le cas du Maroc qui oblige les copropriétaires à s'acquitter des charges communes en inscrivant une hypothèque judiciaire sur les lots en cas d'impayés prolongés (Loi n° 106-12 du 27 avril 2016).

Par ailleurs, vu le caractère juridique que revêt le concept de copropriété, la gestion des conflits qu'elle soit entre copropriétaires ou groupes d'individus n'est pas aisée. Raison pour laquelle le recours au règlement à l'amiable est préconisé en dehors des procédures judiciaires comme le stipule le règlement de la copropriété. A l'instar de la Côte d'Ivoire, en Australie et au Cameroun, la médiation est également préconisée (D. Braye, 2012, p. 20 ; P. Kengne 2021, p. 3171). A l'analyse, ce mode alternatif de règlement de litiges constitue une réponse à la gestion des conflits au sein de ces espaces, face aux faiblesses des structures d'encadrement.

3.2. L'inexistence de politique de suivi de la gestion faite par les habitants

Cette étude a révélé que l'absence de suivi de la gestion des habitants a favorisé le délabrement des copropriétés en raison du fait que les syndics bénévoles ne disposent pas de compétence technique en la matière. Cette réalité, également vécue dans les contextes français et québécois, constitue une problématique dans l'exécution de la mission des syndics. En effet, selon D. Braye (2012, p.22), en France, les exigences en matière de formation des syndics sont inexistantes alors que ceux-ci sont confrontés à un besoin croissant de compétences multidisciplinaires.

Pour résoudre cette difficulté, l'Ordre Des Administrateurs Agréés Du Québec (2012, p. 12) préconise que les personnes chargées de l'activité de gestion des copropriétés doivent détenir, maîtriser et maintenir les connaissances et les compétences pertinentes en comptabilité et en gestion. Comme le souligne E. Simon (2015, p. 106), un rapport de collaboration entre les habitants et les structures étatiques s'impose pour la bonne gestion des copropriétés. Cette collaboration passe par la

formation des copropriétaires et des résidents sur l'organisation des copropriétés en gestion partenariale ou gérées par les copropriétaires eux-mêmes.

En outre, d'après le cahier technique de la copropriété (2014, p.78), subvenir aux besoins techniques des immeubles bâtis et participer à leur entretien est désormais un poids partagé par les propriétaires et par les pouvoirs publics tels que les organismes HLM, soucieux de l'avenir de leur patrimoine. L'intervention sur les copropriétés dégradées devient donc une nécessité dès lors que la sécurité ou la salubrité publique du quartier sont menacées. Le parc privé, dont la gestion est uniquement assurée par les copropriétaires devient alors un enjeu public (S. Mignon, 2024, p.39). Ainsi, la fragmentation des responsabilités et la coordination des actions entre l'institutionnel et les copropriétaires dans la gestion des espaces communs s'avèrent nécessaires.

Conclusion

Cet article visait à analyser les effets du retrait des structures étatiques sur la gestion des copropriétés ivoiriennes à partir de deux cités abidjanaises. Les résultats mettent en évidence les dysfonctionnements institutionnels et l'inexistence de politique de suivi de la gestion faite par les habitants. L'approche qualitative de l'étude a mobilisé trois techniques de collecte des données que sont : la recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens semi-directifs. A l'analyse, il apparait que la dégradation est le produit des conflits de rôle et de responsabilité entre les structures étatiques impliquées dans la gestion de ces espaces et le manque de compétence des syndics. Toutefois, au-delà des copropriétés étudiées, cette recherche fait émerger la question de politique publique de gestion de logements en milieu urbain ivoirien. Cette limite pourrait être comblée par des études futures sur les enjeux rattachés à leur entretien en lien avec l'esthétique et la durabilité urbaine.

Références bibliographiques

ADOUA Affoua Krah Elisabeth, 2021, « De la dégradation de l'habitat social comme conséquence de sa politique d'entretien par les syndics à Abidjan : cas des copropriétés SOGEFIHA d'Abobo et SICOGI d'Adjamé », *European Scientific Institue*, vol 17, n°23, pp.177-189.

AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES, 2025, « Veille et Observation des Copropriétés : caractériser les fragilités des copropriétés pour mieux prévenir leur dégradation », *AUDAP*, pp. 1-16.

BARDIN Laurence, 2013, *L'analyse de contenu*, Presse Universitaire de France, Paris, Quadrillage, 304 p.

BRAYE Dominique, 2012, *Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés : une priorité des politiques de l'habitat*, Agence nationale de l'habitat, 114 p.

Décret n°2014-26 du 22 Janvier 2014 portant règlementation du statut de la copropriété.

INSTITUT NATIONAL DE CONSOMMATION, 2025, Copropriété : création du diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs, En ligne https://www.inc-conso.fr/content/copropriete-creation-du-diagnostic-structurel-des-batiments-dhabitation-collectifs, consulté le 17 juin 2025.

Journal officiel de la République de Côte D'Ivoire du 17 juin 2010, En ligne http://65.52.131.71/bndgtcp/opac_css/daril/2009-420.pdf, consulté le 19 août 2025.

KENGNE Pascal, 2021, « Règlement des litiges nés de la copropriété des immeubles en droit camerounais : réflexion sur une procédure « janus » a la lumière de la loi n°

2010/022 du 21 décembre 2010 relative à la copropriété des immeubles », *International Multilingual Journal of Science and Technology*, Vol 6, Issue 5, pp. 3170-3180.

LE GALES Patrick, 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45(1), pp. 57-95.

LEFEUVRE Marie-Pierre, 2010, « Structuration d'un champ d'action publique : l'intervention publique sur les copropriétés dégradées », *Sociologie du travail*, 52 (1), p. 83-103, En ligne https://doi.org/10.4000/sdt.13125, consulté le 17 août 2025.

Loi 106-12 du 27 avril 2016 sur la copropriété au Maroc.

Loi n°2019-576 du 26 juin 2019 instituant le code de la construction et de l'habitat.

MIGNON Salomé, 2024, *L'intervention publique en copropriété dégradée Quelle réaction des propriétaires occupants du Parc Corot à l'annonce de leur relogement ?* mémoire de Master en Sciences de l'Homme et Société, Aix Marseille Université, France.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME, 1980, Bilan et perspectives : Équipements et transports 1960-1980, Abidjan, 439 p.

ONU-Habitat (2012), Côte d'Ivoire : Profil urbain d'Abidjan, Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, 36 p.

Ordre Des Administrateurs Agréés Du Québec, 2012, Mémoire relatif à la gestion de la copropriété divisée au Québec, En ligne https://www.adma.qc.ca/site/assets/files/1797/memoire_copro_2012_05.pdf, consulté le 25 avril 2025.

PARENTEAU René et CHARBONNEAU François, 1992, « Abidjan : une politique de l'habitat au service du plan urbain », *Cahiers de Géographie du Québec*, 36 (99), pp. 415-437. PARSONS Talcott (1951), *The Social System*, Glencoe, Free Press, 575 p.

SORO Nonhontan et BROU Konan Alain, 2024, « La SICOGI et le développement de l'habitat urbain en Côte d'Ivoire de 1962 à 2021 », *Revue scientifique de littérature, des langues et des sciences sociales*, pp. 92-108.

SORO Nonhontan, 2025, « La SOGEFIHA et la réalisation des logements socioéconomiques en Côte d'Ivoire (1963-1986) », *Revue Infundibulum Scientific*, 2(9), pp. 325- 344.

TRA Fulbert & ADOUA Affoua Krah Elisabeth, 2017, « Problématique de l'entretien durable de l'habitat social à Sogefiha (Abobo-Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, N° 3, pp.196- 208.

ZRIGA Krepka Dorcas Junior, TAGRO Marcelle-Josée & KOUAME Antoinette, 2016, « Formes et enjeux de gestion des espaces en copropriété de Cocody Petite et Grande Hourse », *PASRES-Editions*, Numéro spécial, pp. 110-123.

PENSER LA TRANSFORMATION SOCIALE EN AFRIQUE À PARTIR DE PLATON, MARX ET NEGRI

Aïkpa Benjamin DIOMAND
Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo
Côte d'Ivoire
&
N'gouan Mathieu AGAMAN
Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo
Côte d'Ivoire

Reçu : 13/08/2026 **Évalué** :17/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : L'être humain se constitue dans les conditions historiques et sociales de son existence. Toutefois, tout ordre social peut atteindre ses propres limites. Lorsqu'il ne garantit plus la cohésion, la sécurité, la justice et la satisfaction des besoins fondamentaux, sa transformation devient une nécessité politique. Une question demeure alors décisive : qui peut porter cette transformation et produire un nouvel ordre social ? Cet article examine cette question à partir de Platon, Karl Marx et Antonio Negri. Ces trois penseurs proposent des figures distinctes du sujet politique : le philosophe-gouvernant, le prolétariat et la multitude. Leurs pensées permettent ainsi d'interroger les rapports entre pouvoir, conflit, praxis et transformation historique. L'analyse vise à dégager les convergences, les ruptures et les limites de ces conceptions. Elle cherche également à déterminer leur portée pour la compréhension des sociétés africaines contemporaines. Celles-ci sont confrontées à la fragilité institutionnelle, aux crises de gouvernance, aux inégalités sociales, au chômage des jeunes et à la dépendance économique. L'enjeu est donc de penser les conditions d'une transformation sociale historiquement située et politiquement effective en Afrique.

Mots-clés : Théorie politique et sociale, transformation, Afrique.

THINKING SOCIAL TRANSFORMATION IN AFRICA THROUGH PLATO, MARX, AND NEGRI

Abstract: Human beings are constituted within the historical and social conditions of their existence. However, every social order may eventually reach its own limits. When it can no longer ensure social cohesion, security, justice, and the satisfaction of fundamental needs, its transformation becomes a political necessity. A crucial question then arises: who can carry out this transformation and bring about a new social order? This article examines this question through the works of Platon, Karl Marx, and Antonio Negri. These three thinkers advance distinct conceptions of the political subject: the philosopher-ruler, the proletariat, and the multitude. Their approaches make it possible to examine the relationships between power, conflict, praxis, and historical transformation. The analysis seeks to identify the convergences, ruptures, and limitations of these conceptions. It also considers their relevance to contemporary African societies, which face

institutional fragility, governance crises, social inequalities, youth unemployment, and economic dependency. The central challenge, therefore, is to conceptualize the conditions for a historically grounded and politically effective social transformation in Africa.

Keywords: Political and social theory, transformation, Africa.

Introduction

L'existence humaine se construit dans les conditions données par l'ordre social dans lequel il naît et grandit. Ainsi, lorsque l'ordre social existant ne garantit plus le bien-être collectif et individuel, la nécessité de le transformer s'impose pour trouver de nouveaux paradigmes d'organisation sociale. Cette nécessité induit aussi celle de trouver des acteurs capables de mener l'entreprise de transformation sociale pour construire un nouvel ordre social plus prometteur, plus viable. Cette dernière nécessité attire particulièrement notre attention en ce sens qu'elle constitue l'énigme du procès de transformation des sociétés dans l'histoire politique de l'humanité. Des auteurs comme Platon, Karl Marx et Antonio Negri ont proposé des théories politiques et sociales pour répondre à cette énigme en désignant, chacun selon sa conception de la société et du changement social, les sujets appelés à transformer le monde social. Dans cet article, nous nous emploierons à revisiter leurs différentes théories pour voir dans quelle mesure elles peuvent nous aider à ouvrir des pistes théoriques pour la transformation sociale en Afrique. Les sociétés africaines contemporaines sont confrontées à des défis structurels multiples : faiblesse des institutions politiques, crises de la gouvernance, persistance des inégalités sociales, chômage massif des jeunes, fragmentation du lien social, dépendance économique et vulnérabilité face à l'ordre économique mondial. En dépit de l'existence de nombreuses ressources humaines et naturelles, les dynamiques de transformation peinent à se produire en vue d'un développement inclusif et durable. Cette étude va tenter ainsi de répondre à cette question centrale : Les théories de la transformation sociale de Platon, de Karl Marx et d'Antonio Negri peuvent-elles nous aider à penser les acteurs capables de conduire la transformation sociale en Afrique ? De cette question principale découlent les interrogations spécifiques suivantes : Comment Platon, Marx et Negri conçoivent-ils les acteurs de la transformation sociale dans leurs systèmes philosophiques respectifs ? Quels sont les fondements philosophiques qui justifient le choix de ces acteurs comme moteurs du changement social ? Dans quelle mesure ces modèles théoriques peuvent-ils contribuer à identifier les acteurs susceptibles de porter une transformation sociale durable en Afrique ? Deux objectifs sous-tendent notre article : un objectif général et trois objectifs spécifiques. L'objectif général de cette étude est d'analyser de manière comparative les conceptions de Platon, de Marx et de Negri relatives aux acteurs de la transformation sociale afin de dégager un cadre théorique susceptible d'éclairer les dynamiques de transformation des sociétés africaines contemporaines. En ce qui concerne les objectifs spécifiques, il s'agira de mettre en évidence les différents sujets de la transformation sociale de ces auteurs, d'explorer leurs fondements philosophiques et d'examiner la pertinence de leurs analyses au regard des réalités africaines actuelles pour proposer une piste de réflexion sur l'identité des acteurs susceptibles de porter

une transformation sociale durable en Afrique. Pour atteindre ces objectifs, nous utilisons deux méthodes : la méthode analytique et la méthode critique.

1. Les différents acteurs du changement social chez Platon, Marx et Negri

1.1. La conception des acteurs du changement social chez Platon

Platon, Marx et Negri partagent la conviction que l'ordre social est censé garantir la cohésion sociale, la justice et le bien-être des membres de la société. De ce fait, lorsque les inégalités sociales se creusent et marginalisent une partie du corps social, lorsque la gouvernance devient oppressive de sorte que l'ordre social et les institutions politiques cessent de remplir leur fonction régulatrice, alors s'impose la nécessité d'un changement social. Cependant, toute transformation sociale suppose l'identification d'un sujet capable de porter le changement pour refonder les institutions politiques, modifier les rapports de production et les formes de pouvoir. Sur cette question, Platon, Marx et Negri mènent diversement une entreprise théorique d'identification du sujet capable de porter le changement devant refonder les institutions politiques, modifier les rapports de production et les formes de pouvoir.

Chez Platon, le changement social repose essentiellement sur la sagesse des philosophes. Dans la *République*, il soutient que les désordres politiques et sociaux trouvent leur origine dans l'ignorance des gouvernants. Une cité ne peut devenir juste que si et seulement si ceux qui la gouvernent connaissent véritablement le Bien. Platon voit dans les philosophes, les garants d'une gouvernance axée sur souverain Bien et la justice :

> À moins que, dis-je, les philosophes n'arrivent à régner dans les cités, ou à moins que ceux qui à présent sont appelés rois et dynastes ne philosophent de manière authentique et satisfaisante et que viennent à coïncider l'un avec l'autre pouvoir politique et philosophie ; […] il n'y aura pas, mon ami Glaucon, de terme aux maux des cités ni, il me semble, à ceux du genre humain. (Platon, 2019, V, 473d)

Le philosophe n'est pas simplement un penseur abstrait ; il est celui qui, après une longue formation intellectuelle et morale, a contemplé les Idées, notamment l'Idée du bien, principe suprême chez Platon, qui permet de juger justement toutes les réalités particulières dans la cité. Sa très haute formation et son rapport singulier à la connaissance confèrent au philosophe la capacité d'ordonner harmonieusement les différentes composantes de la cité.

> L'idée selon laquelle la connaissance philosophique est la seule condition fiable d'un régime politique juste est une constance de la pensée politique de Platon. La philosophie est, chez lui, la forme suprême du savoir ; à la différence de l'opinion dont l'objet est le monde sensible, elle s'élève bien au-delà de celui-ci pour en saisir l'être vrai, l'archétype appelé Idée ou Forme. C'est dans l'Idée que nous trouvons à la fois l'origine et le modèle des choses. (A. B. Diomand, 2018, p. 134).

Le philosophe apparaît ainsi comme le principal artisan du changement social. Il n'est pas comme l'aristocrate de la timocratie qui est porté frénétiquement sur les honneurs. Il n'est pas comme l'oligarque qui n'a d'yeux que pour la richesse et provoque des inégalités sociales, mettant ainsi en conflit « le pauvre diable tout sec et

rôti de soleil » et « le riche qui a grandi à l'ombre et déborde de chairs superflues » (Platon, 1993, 551a.b). I l n'est pas non plus sujet aux passions comme les démocrates athéniens. Contrairement à toutes ces figures politiques dont les régimes se sont tristement illustrés dans l'histoire politique de la Grèce, le philosophe est le seul capable de dépasser les intérêts particuliers pour poursuivre le bien commun. Selon Platon, le rôle du philosophe ne consiste pas seulement à administrer les affaires publiques, mais également à orienter les citoyens vers la vertu par une organisation rationnelle de l'éducation, des institutions et des lois. C'est en cela qu'il transforme durablement et positivement la cité.

Cependant, le philosophe ne saurait mener à bien sa haute tâche de changement social sans l'appui d'une catégorie particulière de la cité : les gardiens. Leur rôle est fondamental dans la réalisation de la cité idéale de Platon. Il constitue le sujet principal des dix livres de la République. Les gardiens sont recrutés parmi l'élite intellectuelle, morale et physique, quel que soit leur sexe. Leur éducation est particulièrement soignée. Leur formation repose sur une discipline exigeante où la gymnastique, la musique, les mathématiques et la dialectique contribuent à façonner les individus capables de maîtriser leurs passions. Les gardiens participent ainsi à la construction d'un ordre politique et social nouveau voulu et pensé par les philosophes.

La conception platonicienne des acteurs du changement social ainsi esquissée diffère de celles de Marx et de Negri.

1.2. Marx et Negri : deux conceptions des acteurs du changement social

Pour ce dernier, le changement social trouve son moteur dans la lutte des classes : « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes ». (K. Marx et F. Engels, 1966, p. 27). La lutte des classes est une expression qui désigne les tensions qui structure une société organisée en classes concurrentes, chacune luttant pour sa situation sociale et économique. Marx emploie les notions de classes et de lutte des classes dans des contextes historiques très variés : lutte entre les esclaves et les maîtres dans les sociétés esclavagistes des sociétés antiques. Dans la Rome antique, il était question de la lutte entre les patriciens et les plébéiens, au Moyen-Âge, c'était entre les serfs et les seigneurs et dans la société capitaliste appelée aussi bourgeoise, la lutte oppose les bourgeois aux prolétaires. Si « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes », (K. Marx et F. Engels, 1966, p. 27), force est de remarquer que la lutte des classes repose sur trois facteurs. Pour le dire autrement, pour qu'il y ait lutte classes, il faut trois conditions : il faut des personnes pour poser le cadre matériel indispensable, il faut d'autres pour offrir le cadre théorique et enfin celles qui conduiront la lutte des classes.

Pour ce qui est des personnes qui doivent nécessairement poser le cadre matériel indispensable à la lutte des classes, Marx les découvre dans les maîtres de la technique, ceux qui notamment opèrent les innovations technologiques. Ce sont eux qui posent premièrement les bases matérielles des nouvelles sociétés par leur inventivité. S'il est clair que chez Marx, les forces productives déterminent les différents modes de production, il n'est pas moins clair que ceux qui portent les innovations technologiques sont les acteurs clés du développement de ces forces productives, notamment dans le mode de production capitaliste. Par leurs innovations, ces acteurs révolutionnent les

moyens de production ainsi que les formes d'organisation sociale du travail qui leurs sont liées. C'est ainsi que des inventeurs comme Watt, Arkwright et Fulton sont devenus les agents généraux ayant permis au capitalisme industriel de dissoudre le métier de la manufacture au profit de la grande industrie : « Ce nec plus ultra de la sagesse du métier et de la manufacture, souligne Marx, devient démence et malédiction le jour où l'horloger Watt découvre la machine à vapeur, le barbier Arkwright le métier continu et l'orfèvre Fulton le bateau à vapeur ». (K. Marx, 1963, p. 993) C'est donc à juste titre que Axelos (1961, p. 299) souligne que : « la technologie constituerait le centre même de la pensée marxienne, son intention et son nerf […] C'est dans la technologie aussi et principalement que réside le secret du double aspect du monde ».

Ainsi, pour Marx, les moyens techniques servent de bases structurelles à l'organisation de la production économique et à la marche de l'histoire des sociétés. Ils forment le socle matériel de la société. Ils déterminent l'organisation du travail, les rapports sociaux et l'évolution historique.

> Bien que les histoires écrites jusqu'ici témoignent d'une profonde ignorance de tout ce qui regarde la production matérielle, base de toute vie sociale, et par conséquent de toute histoire réelle, on a néanmoins par suite des résultats des recherches scientifiques des naturalistes qui n'ont rien de commun avec les résultats des soi-disant historiques, caractérisé les temps historiques d'après leur matériel d'armes et d'outils, sous les noms d'âge de la pierre, d'âge du bronze et d'âge du fer. (K. Marx, 1963, p. 730)

Il s'ensuit qu'à chaque stade du développement technique ou technologique, correspond un mode de production donné. C'est ainsi que le moulin à bras qui traduit un paradigme de développement de la technique, a donné naissance à la société « avec le suzerain », tandis que « l'utilisation des forces de la nature à des fins industrielles » a engendré le capitalisme que Marx nomme de façon récurrente « mode de production capitaliste ». (K. Marx, 1963, p. 561).

Jusqu'ici, chaque mode de production qui naît, sécrète une classe privilégiée et une classe souffrante qui entrent en lutte. Mais, les luttes de classes prennent une tournure particulière avec les révolutions anglaise et française en ce sens que les classes souffrantes sont accompagnées dans leurs luttes par les concours théoriques des philosophes. Pour preuve, le triomphe de la bourgeoise anglaise est en partie dû aux contributions théoriques de John Lock :

> Les thèmes développés par Lock autour de la souveraineté populaire, du droit naturel, de la division des pouvoirs, de la propriété privée et du droit des citoyens à la résistance ont mis le feu aux poudres du système féodal et de la monarchie absolue, lançant une évolution qui allait amener aux États constitutionnels et démocratiques modernes. Lock est père philosophique des droits de l'homme et du citoyen (R. Zimmer, 2012, p. 220).

Les philosophes offrent le cadre théorique du changement que les classes souffrantes réalisent par la révolution. C'est dans cet esprit que Marx lui-même pose sa philosophie, cette philosophie qui ne se borne pas à interpréter diversement le monde mais contribue à le transformer. Dans la lutte des classes entre les bourgeois et les prolétaires, Marx considère que c'est l'entente entre les philosophes et les classes

souffrantes qui déclenche l'action révolutionnaire : « tous les hommes qui pensent et tous ceux qui souffrent, sont parvenus à une entente dont les moyens leur ont fait jusqu'ici défaut. » (K. Marx, 1971, p. 296). Pour le dire autrement, la philosophie sert de boussole critique et de force motrice à l'action révolutionnaire, en fournissant l'analyse des injustices et la vision d'un ordre nouveau en vue du changement. C'est tout le sens de son ouvrage collectif avec Engels intitulé *Manifeste du parti communiste*. Sans la contribution théorique de ceux qui pensent, les classes souffrantes chargés de mener le changement social par la révolution, deviennent, selon l'expression de Marx, des « alchimistes de la révolution » qui « partagent le désordre mental et les idées fixes des alchimistes du temps jadis » ». (H. Denis, 1993, p. 416)

Les contributions théoriques des philosophes permettent de passer d'une simple révolte spontanée et sans direction à un projet politique conscient et structuré. Le changement social marxien présente donc un caractère profondément populaire. Contrairement au modèle platonicien, il ne dépend pas de la sagesse de quelques individus doués mais de l'action révolutionnaire des masses laborieuses qu'inspirent les réflexions philosophiques.

Antonio Negri reprend l'héritage de Marx tout en estimant que les transformations du capitalisme contemporain rendent insuffisante l'identification du prolétariat industriel comme acteur exclusif du changement social. Il considère que le développement de la mondialisation, du travail immatériel rendu possible par l'essor des technologies numériques et des réseaux de communication, a profondément modifié la composition sociale des forces productives. En effet, le travail industriel traditionnel ne constitue plus l'unique centre de la valeur. Les activités cognitives occupent désormais une place déterminante dans la production de la richesse.

Dans ce nouveau contexte apparaît, selon Negri, la multitude. Le concept de multitude puise ses racines chez Spinoza qui le perçoit en tant qu'une pluralité d'individus unis par leur puissance et capacité immanente. La multitude est, chez lui, la source et la force de l'autorité politique. Mais, Negri récupère le concept et le réinterprète pour d'autres fins en le considérant comme un « réseau ouvert et expansif dans lequel toutes les différences peuvent s'exprimer librement et au même titre, un réseau qui permet de travailler et de vivre en commun », (A. Negri et M. Hardt, 2004, p.7). L'objectif principal de la multitude est de fonder une société démocratique et participative contrairement au concept de peuple, d'où cette autre définition que lui assigne Negri : « la multitude est la chair vivante qui se gouverne elle-même », (A. Negri, 2004, p. 126). Chez Negri, l'acteur du changement social est profondément démocratique. La transformation sociale émerge horizontalement des interactions permanentes entre les différentes subjectivités qui composent la multitude. Cette conception des acteurs du changement rompt aussi bien avec l'élitisme de Platon qu'avec la centralité du prolétariat industriel chez Marx. Elle correspond à une époque où le pouvoir se diffuse à travers des réseaux mondialisés que Negri nomme « Empire » et où les résistances prennent elles-mêmes des formes réticulaires.

De ce pan de notre analyse, il apparaît que l'identification des acteurs du changement social chez Platon, Marx et Negri met en évidence le déplacement progressif de la pensée politique occidentale; d'une conception aristocratique du

gouvernement fondée sur la sagesse des meilleurs. Elle évolue vers une conception révolutionnaire centrée sur les classes populaires souffrantes, puis vers une vision pluraliste où la transformation émane d'une multitude de sujets coopérant librement à l'échelle mondiale.

2. Les fondements philosophiques des sujets du changement social chez Platon, Marx et Negri

2.1. Les fondements philosophiques des sujets du changement social chez Platon

Chez Platon, le fondement philosophique du sujet du changement social réside avant tout dans sa théorie des Idées. Cette théorie soutient que le monde sensible dans lequel vivent les hommes est marqué par l'instabilité, le changement permanent et l'imperfection. Les opinions que les individus tirent de leurs expériences sensibles sont fluctuantes et incapables de conduire à une véritable connaissance. Ainsi, une société gouvernée par l'opinion est inévitablement condamnée à l'injustice, aux conflits et aux désordres. C'est précisément ce diagnostic que Platon tire de l'expérience de la démocratie athénienne qui a favorisé la mort de Socrate. La mort de Socrate est survenue à l'issue d'un jugement expéditif qui le condamne à la peine capitale. En effet, il « est accusé de corrompre la jeunesse et de reconnaître non pas les dieux que la cité reconnait, mais, au lieu de ceux-là, des divinités nouvelles. » (Platon, 2003, 24b - 28a). Il réfute cette accusation en affirmant son attachement aux dieux de la cité athénienne : « Oui, Athéniens, je reconnais les dieux plus fermement qu'aucun de mes accusateurs, et je m'en remets à vous et au dieu du soin de porter un jugement sur ce qui vaudra mieux pour moi comme pour vous. » (Platon, 2003, 34b - 35d). Malgré cette réfutation, les juges le déclarent coupable et prononcent la peine de mort à son encontre.

On observe une grave ambigüité autour de ce procès. En effet, la religion grecque ne repose sur aucune doctrine. De ce point de vue, il impossible d'accuser d'hérésie un citoyen athénien.

> Là où il n'y a pas d'orthodoxie, il ne peut y avoir d'hérésie et les lois ou les poursuites dirigées contre les croyances d'un homme, si elles ne s'exprimaient pas en des actes agressifs, furent rares…A Athènes, le défaut de participation aux cultes de l'État de la famille était d'ordinaire un obstacle à l'exercice de la plus haute magistrature dans l'Etat, l'archontat, mais c'était tout. (M. Finley, 1979, p.122)

Dans ce cas, sur quoi le tribunal s'est-il fondé pour condamner Socrate ? Robert Zimmer (2012, p. 13) a certainement raison de dire : « On n'établira peut-être jamais les raisons ultimes qui poussèrent les démocrates à condamner finalement Socrate à mort ». De ce fait, la condamnation et l'exécution de Socrate achèvent de convaincre Platon que tout reste à refaire à Athènes pour l'instauration d'une société juste et stable. Face à cette crise éthico-politique, il soutient que seule la connaissance des réalités intelligibles, éternelles et universelles permet d'établir un ordre politique et social véritablement juste. Cette connaissance appartient seulement aux philosophes, qui, grâce à la dialectique, accède progressivement à la contemplation de l'Idée du Bien, principe suprême de toute vérité et de toute justice. Cette supériorité cognitive des philosophes fonde directement leur supériorité politique. Chez Platon, la politique constitue une science dont la compétence repose sur la connaissance du Bien et non sur

la volonté de la majorité. Le changement social ne peut alors provenir des citoyens ordinaires, prisonniers des passions et des intérêts particuliers. Il doit être donc conduit par ceux qui possèdent la science du gouvernement, c'est-à-dire l'idée du Bien. Cette conception du changement social traduit un intellectualisme politique selon lequel la connaissance précède nécessairement l'action juste et la bonne gouvernance. La transformation sociale devient, dans ce cas, un problème éducatif. En réformant les âmes par l'éducation philosophique, il devient possible de transformer simultanément les institutions. Les fondements philosophiques des sujets du changement social chez Platon, ainsi établis, nous conduisent à examiner les présupposés philosophiques des acteurs de la transformation sociale chez Marx et Negri.

2.2. Les présupposés philosophiques des acteurs de la transformation sociale chez Marx et Negri

À l'opposé de la perspective idéaliste de Platon, Marx fonde le sujet du changement social dans une conception matérialiste de l'histoire. Cette conception procède d'une critique de l'idéalisme hégélien. Marx va à l'encontre de cet idéalisme hégélien en renversant la dialectique de l'Idée qui le porte en tant que sa structure matricielle. Il écrit, en effet, ceci :

> Ma méthode dialectique, non seulement diffère par la base de la méthode hégélienne mais en est l'exacte opposé. Pour Hegel le mouvement de la pensée, qu'il personnifie sous le nom de l'Idée, est le démiurge de la réalité laquelle n'est que la réflexion du mouvement réel, transporté et transposé dans le cerveau de l'homme (K. Marx, 1963, p. 558).

Marx ne parvient pas à cette subversion philosophique, comme le note Louis Althusser,

> en se livrant à quelques manipulations sur la dialectique hégélienne, mais essentiellement sur la base d'enquêtes très concrètes en histoire, en sociologie et en économie politique. La dialectique marxiste est née pour l'essentiel des terres nouvelles que Marx avait défrichées. (…) Hegel et Marx n'ont pas puisé aux mêmes sources (Althusser, 1968, p. 22).

L'étude de l'histoire est le champ du savoir qui a particulièrement permis à Marx de remettre en cause le système hégélien. Il note en effet que les grandes coupures de la préhistoire sont marquées par les forces productives, notamment les moyens techniques de production. Ainsi l'on a « les noms d'âge de la pierre, d'âge du bronze et d'âge du fer » (K. Marx, 1963 ; p. 730) L'analyse de ces coupures le conduit à prendre conscience de la base matérielle de l'histoire de l'humanité et à changer de paradigme dans l'étude des sociétés notamment celle de son temps. Il en tire les rapports de production et la lutte de classes qui mettent en mouvement l'histoire sociale de l'humanité.

Antonio Negri reprend cette orientation philosophique que Marx a fondée tout en renouvelant profondément ses fondements. Son constat de départ est que le capitalisme contemporain ne correspond plus au modèle industriel de départ analysé par Marx. La mondialisation, la révolution numérique, les réseaux de communication et le développement du travail immatériel ont profondément modifié les formes de production de la richesse sociale. Dans ce contexte nouveau, le sujet révolutionnaire ne peut plus être exclusivement identifié au prolétariat industriel. Negri élabore alors le

concept de « multitude » afin de penser la diversité des nouvelles subjectivités productives.

Le premier fondement philosophique de cette conception réside dans l'influence décisive de Baruch Spinoza. Contrairement à la tradition politique fondée sur la transcendance du pouvoir, Spinoza développe une philosophie de l'immanence selon laquelle la puissance appartient d'abord aux individus eux-mêmes. Toute communauté politique naît de la composition des puissances singulières et non à leur soumission à une autorité extérieure. C'est cette idée que Negri reprend en affirmant que la multitude possède une puissance créatrice autonome qui précède toutes les formes institutionnelles. Alors, la multitude n'est pas fondue dans une classe sociale où il perd sa subjectivité. « L'enjeu de ce concept est de penser une multiplicité sociale capable de communiquer et d'agir en commun tout en maintenant ses différences internes », (M. Hardt et A. Negri, 2004, p. 8.) Il s'ensuit que la multitude est un sujet politique décentralisé et horizontal favorisant la possibilité d'une véritable démocratie qui fonctionne à travers la participation directe. On parle alors de décentralisation du pouvoir, parce que la pluralité des individus qui composent la multitude ne s'organisent pas autour d'un parti politique ni même sous le commandement d'un représentant. Pour ainsi dire que la participation commune des membres de la multitude n'absorbe pas, ne supprime pas les différences, mais au contraire les maintient ; c'est ce qui fait d'elle un acteur politique horizontal.

La conceptualisation de la multitude chez Negri convoque trois concepts clés : le concept de travail immatériel, le concept de biopolitique, le concept de commun. Alors que Marx mettait fondamentalement l'accent sur le travail industriel, Negri, marqué par l'ère de la communication, souligne l'importance grandissante du travail immatériel, c'est-à-dire de la production de connaissances, d'informations et de créativité. Les richesses contemporaines, sont, pour ainsi dire, produites de plus en plus par des activités coopératives qui mobilisent l'intelligence collective. La multitude regroupe pour ce faire tous ceux qui participent à cette production sociale, qu'ils soient enseignants, chercheurs, ingénieurs, artistes, développeurs informatiques, travailleurs de plateformes numériques, militants associatifs et acteurs de m'économie collaborative.

Par le concept de biopolitique, emprunté à Michel Foucault, Negri pense la mutation du capitalisme qui ne contrôle plus non seulement les activités économiques mais organise de plus en plus l'ensemble de la vie sociale, des relations affectives, des connaissances et des modes de communication. En retour, la résistance contre le capital ne se construit plus dans les limites des usines et des lieux traditionnels de travail et de production de la richesse. Elle investit désormais l'ensemble des espaces où se construit la vie collective. La multitude devient ainsi le sujet du changement social parce qu'elle produit continuellement des formes nouvelles de coopération qui cherchent à échapper au contrôle du capital.

Enfin, le concept de commun occupe une place centrale dans la philosophie de la multitude. En effet, dans la trilogie *Empire, Multitude* et *Commonwealth*, Negri et Hardt présentent le commun, à la fois, comme la matière première de la production sociale, le moteur de l'émancipation et l'objectif politique ultime de la multitude**.** Ils

voient dans le commun la substance même de la multitude, une puissance d'agir partagée qui produit du social sans passer par l'unification étatique, comme le voulait le marxisme orthodoxe avec la dictature du prolétariat. Le commun ne se pose pas seulement comme une rupture politique avec le marché, mais également avec l'État. Il refuse, pour ainsi dire, la division binaire entre la gestion étatique dite publique et l'appropriation privée des biens. Pour Negri, la lutte de la multitude consiste à arracher les richesses et les savoirs des mains du capital global (l'Empire) pour fonder une république démocratique du commun. La multitude s'organise donc par la démocratie directe des assemblées et gère le commun par le bas, rendant obsolètes les partis politiques traditionnels et l'État.

Nous venons de parcourir les contributions théoriques de Platon, Marx et Negri sur les acteurs de la transformation sociales. Leurs différentes contributions ont mis en pleine lumière des sujets destinés à prendre en charge les crises sociales et opérer la transformation de l'ordre sociale. Mais ces contributions théoriques peuvent-elles aider à penser les acteurs susceptibles de porter la transformation sociale en Afrique ?

3. Penser les acteurs du changement social en Afrique avec Platon, Marx et Negri

3.1. Platon et la réflexion sur la transformation sociale en Afrique

Ce segment réflexif se propose de construire une théorie sur l'identité des acteurs de la transformation sociale en Afrique en partant d'un examen critique des théories de Platon sur les sujets du changement social. La théorie, comme l'a bien noté Achille Mbembe (2018, p. 144),

> a toujours été une enquête sur les conditions et les limites du savoir. Mais la tâche de la théorie, au moins dans les sciences humaines, a aussi toujours été de se demander ce qui caractérise notre présent et notre époque. En d'autres termes, la théorie s'est toujours occupée de la « construction de l'intelligibilité de notre temps » et de trouver « qui est le sujet collectif qui appartient » à notre époque.
>
> Par conséquent et de toute évidence, la théorie a toujours été comprise comme une intervention politique, en quelque sorte au-delà de la critique en tant que telle. Ce qui lui donnait son ascendant était sa capacité présupposée à la fois à transformer les structures de pouvoir existantes et à imaginer des agencements sociaux alternatifs.

L'Afrique du XXIe siècle est confrontée à des enjeux multiples : la faiblesse des institutions, la pauvreté endémique, la corruption systémique, les inégalités sociales, le chômage massif des jeunes, les conflits identitaires, la dépendance économique, le faible niveau technologique. Dans un tel contexte, qui impose la nécessité d'un changement social en termes structurels et fonctionnels, la question est de savoir : qui est à même de porter le changement social en Afrique au regard des théories des acteurs du changement social de Platon, Marx et Negri ? L'identification des acteurs du changement social chez Platon, Marx et Negri constitue une contribution majeure à la philosophie politique et sociale. Toutefois, aucune de ces théories ne peut être appliquée mécaniquement aux réalités africaines contemporaines.

L'approche de Platon présente incontestablement un premier intérêt pour l'Afrique contemporaine. Son insistance sur la compétence, la formation éthique des dirigeants

et la primauté du bien commun, rappelle que le développement d'une société dépend de la qualité de ses dirigeants. Ces derniers doivent faire preuve de hautes qualités en termes de compétence mais aussi en termes de moralité. Dans de nombreux États africains, les difficultés du développement et de la transformation sociale trouvent en partie leur fondement dans la faiblesse des institutions publiques, la corruption, le clientélisme, la personnalisation du pouvoir, dus à crise éthique aiguë, à l'absence d'une véritable culture de l'intérêt général et du bien commun. La philosophie platonicienne invite ainsi à repenser la gouvernance en mettant l'accent sur la formation éthique des responsables publiques et la compétence administrative. Une société ne peut espérer une transformation durable lorsque ses dirigeants privilégient leurs intérêts privés au détriment du bien commun. Cette orientation de la gouvernance indique que l'Afrique peut s'inspirer de Platon pour le choix des acteurs devant œuvrer à la transformation de ses sociétés.

Cependant, la philosophie de la transformation sociale de Platon ne peut être appliquée mécaniquement. En effet, en réservant le pouvoir politique à une élite philosophique, il sous-estime la capacité des citoyens à participer eux-mêmes à la construction de leur destin collectif. Son modèle repose sur une hiérarchie rigide qui répudie toute participation citoyenne. Cela peut créer de la colère et une perte de confiance envers l'État lorsqu'il impose des règles froides. Cela dit, nous allons comment les travaux Marx et Negri peuvent aider à la réflexion sur la transformation sociale en Afrique.

3.2. Marx et Negri dans la réflexion sur la transformation sociale en Afrique

Les travaux de Marx et de Negri sur le changement social peuvent nourrir la réflexion sur la transformation sociale en Afrique. La pensée de Marx apporte, quant à elle, une contribution décisive à la compréhension des mécanismes structurels qui freinent le développement africain. Son analyse des rapports de production, de l'exploitation et des inégalités, demeure particulièrement pertinente dans un continent arqué par les conséquences du colonialisme, la dépendance économique et les échanges internationaux inégaux, asymétriques. De nombreuses économies africaines continuent d'exporter des matières premières tout en important des produits manufacturés à forte valeur ajoutée, ce qui perpétue une forme de dépendance structurelle. La critique marxienne du capitalisme permet ainsi de mettre en pleine lumière les logiques de prédation économique qui limitent la souveraineté des États africains et compromettent leur transformation en termes de développement.

Toutefois, la théorie marxienne présente également des limites importantes lorsqu'elle est confrontée aux réalités africaines. D'une part, la structure sociale de nombreux pays africains ne correspond pas exactement au modèle bipolaire opposant une bourgeoisie industrielle à un prolétariat salarié. Une grande partie de la population active évolue dans le secteur informel, l'agriculture familiale, les activités artisanales ou les services précaires. Les frontières entre les classes sociales y sont souvent plus fluides que dans les sociétés industrielles de l'époque de Marx. D'autre part, les dynamiques sociales africaines sont également influencées par des facteurs culturels, religieux et ethno-tribaux qui ne peuvent être entièrement expliqués par les seuls rapports de production. Enfin, l'expérience historique de certains régimes se réclamant

du marxisme a montré que la concentration du pouvoir politique au nom de la révolution pouvait conduire à de nouvelle forme d'autoritarisme. La transformation sociale ne peut donc être pensée exclusivement à travers la lutte des classes ; elle doit intégrer la diversité des identités sociales et la nécessité d'institutions démocratiques solides.

L'apport de Negri constitue d'emblée une contribution théorique importante pour comprendre les mutations en cours dans les sociétés africaines. Son concept de multitude permet de reconnaitre la diversité des acteurs qui participent aujourd'hui à la production de la richesse et à l'innovation sociale. L'Afrique connaît une croissance remarquable de sa population jeune, du numérique, des technologies mobiles, des réseaux sociaux, de l'entrepreneuriat innovant et des initiatives citoyennes. Ces transformations donnent naissance à de nouvelles formes de mobilisation qui échappent largement aux organisations politiques classiques. Les mouvements citoyens, les organisations de la société civile, les incubateurs technologiques, les coopératives, les associations de femmes, les réseaux de jeunes entrepreneurs, les diasporas africaines, les créateurs numériques et les organisations environnementales illustrent cette pluralité des sujets de transformation sociale.

La philosophie de Negri permet également de mieux comprendre l'importance croissante des biens communs dans les stratégies de développement africaines. Les connaissances, les innovations, les ressources numériques, les données, les patrimoines culturels, les ressources naturelles et les savoirs traditionnels constituent aujourd'hui des richesses collectives dont la gestion doit bénéficier à l'ensemble de la société. La coopération entre universités, entreprises, collectivités territoriales, communautés locales et institutions publiques devient un levier essentiel de développement. Dans cette perspective, la transformation sociale ne dépend plus exclusivement de l'État ni d'une classe particulière, mais de la capacité des différents acteurs à produire ensemble des solutions adaptées aux besoins des populations.

Cependant, la pensée de Negri ne saurait être adoptée en Afrique sans réserve. Son insistance sur l'horizontalité des réseaux et sur l'autonomie de la multitude tend parfois à sous-estimer le rôle indispensable de l'État dans les sociétés africaines. Or, dans un contexte où les infrastructures demeurent insuffisantes, où les inégalités territoriales sont importantes et où les institutions restent parfois fragiles, l'action publique conserve une fonction irremplaçable. La construction d'écoles, d'université, d'hôpitaux, de routes, de systèmes de protections sociales ou encore de politiques industrielles exigent une capacité organisationnelle que les initiatives citoyennes ne peuvent assurer. La coopération horizontale doit donc être articulée avec des institutions publiques fortes et responsables.

Conclusion

En définitive, l'examen critique de Platon, Marx et Negri, montre que chacun éclaire une dimension essentielle de la transformation. Platon rappelle l'importance du savoir, de l'éthique et de la qualité du leadership. Marx produit une théorie sur la manière dont « l'histoire » est produite par l'humanité, en mettant en évidence les acteurs du changement social dans un contexte de lutte de classes. Negri souligne la puissance

créatrice de la coopération, de l'innovation et de la participation citoyenne. L'Afrique contemporaine ne peut se limiter à l'une de ces perspectives. Elle est appelée à construire un modèle original dans lequel l'État, les institutions démocratiques, les universités, les entrepreneurs, les mouvements citoyens, les communautés locales et les diasporas agissent de manière complémentaire autour d'un projet commun de transformation des sociétés. Les véritables acteurs de la transformation sociale en Afrique ne sont donc ni une élite isolée, ni une classe unique, ni une multitude désorganisée, mais une communauté politique consciente de sa diversité et capable de convertir cette diversité en une force créatrice et transformatrice au service de la liberté, de la justice, de la solidarité et de la prospérité collective. Cette approche pluraliste répond davantage aux réalités africaines contemporaines et ouvre la voie à une philosophie du changement social fondée sur la coopération, la responsabilité partagée.

Références bibliographiques

ALTHUSSER Louis, 1968, *Lire le Capital*, Paris, FM/Petite Collection Maspero.

AMIN Samir, 1993, *La déconnexion pour sortir du système mondial*, Paris, La découverte.

DENIS Henri, 1993, *Histoire de la pensée économique*, Paris, P.U.F.

DIOMAND Aikpa Benjamin, 2018, « La philosophie comme science des crises chez Platon et

Marx », in *Revue Échanges*, Volume 1, n°11 décembre 2018, TOGO.

FINLEY Moses, 1979, *Les Anciens Grecs*, Paris, Maspero.

MBEMBE Achille, 2018, « L'Afrique en théorie », *Multitude-Revue politique, artistique et philosophique*, Volume 4, n° 73, Hiver 2018, trad. de François-Ronan Dubois, pp. 143 - 152.

NEGRI Antonio et HARDT Michael, (2004), Multitude : *Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, traduit de l'anglais par Nicolas Guilhot, Editions La Découverte,

406 p.

NEGRI Antonio et HARDT Michael, (2013), *Déclaration : ceci n'est pas un manifeste*, Traduit de l'anglais par Nicolas Guilhot, Éditions, Raison d'agir, Paris.

MARX Karl, 1971, Lettres à Arnold Ruge, in *Correspondance (t. 1 Correspondance*, tome I (1835-1844), sous la direction de Gilbert Badia et Jean Mortier, Éditions sociales, Paris.

MARX Karl, « Le Capital », in *Karl MARX, Œuvres I économie I,* trad. Rubel (M), Paris, Gallimard, 1963.

MARX Karl, « Contribution à la critique de l'économie politique », in *Karl MARX, Œuvres I économie I*, trad. Rubel (M), Paris, Gallimard, 1963.

MARX Karl et ENGELS Friedrich, « Le manifeste du parti communiste », in *Karl MARX, Œuvres I économie I,* trad. Rubel (M), Paris, Gallimard, 1963.

MARX Karl et ENGELS Friedrich, *L'Idéologie allemande*, trad. de Cartelle (R) et de Badia (G), Paris, sociales 1968.

PLATON, 2003, *Apologie de Socrate*, (trad. du grec ancien par Maurice Croiset, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche ».

PLATON, 2019, « République », in *Œuvres complètes I,* II, trad. du grec ancien par Joseph Moreau et Léon Robin, Collection Bibliothèque de la Pléiade Gallimard.

ZIMMER Robert, 2012, « Platon : Le rêve des philosophes-rois », in *Le grand livre des philosophes,* trad. D'Olivier Mannoni, Paris, Fayard.

HOMME FORT OU INSTITUTIONS FORTES : QUEL MODÈLE POLITIQUE POUR LA CULTURE DE LA PAIX EN AFRIQUE ?

Antoine BORUGH-BU-DJORH
Université Omar BONGO
Gabon

Reçu : 31/08/2026 **Évalué** :11/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Cette contribution entend examiner une question fondamentale : la culture de la paix, en terrain africain, peut-elle se fonder durablement sur la figure de l'homme fort, dont l'autorité politique est censée garantir la stabilité institutionnelle et l'ordre politique ? Ou suppose-t-elle plutôt l'édification d'institutions fortes, souvent pensées à l'aune des modèles institutionnels imposés de l'extérieur ? L'hypothèse défendue consistera à démontrer que la paix politique en Afrique ne dépend ni de la personnalisation du pouvoir, ni de la seule existence formelle d'institutions fortes, mais de la capacité à articuler autorité politique responsable, institutions légitimes, bien commun et ressources endogènes. Notre réflexion s'inscrit au croisement de la philosophie politique et des études postcoloniales. Dans une structure ternaire, nous analyserons d'abord la figure de l'homme fort dans la tradition moderne du réalisme politique, avant de la saisir dans le contexte africain. Nous aborderons ensuite ses limites dans les formes contemporaines de la personnalisation du pouvoir, en montrant qu'elle constitue une menace pour l'État de droit et qu'elle compromet la paix civile : d'où l'intérêt de promouvoir des institutions fortes. Mais tout le problème réside dans le modèle le mieux adapté aux réalités sociopolitiques africaines. Pour cela, nous nous attèlerons, en dernier ressort, à poser les jalons sur lesquels fonder un modèle africain de gouvernance, orienté vers la *praxis* de la paix. Dès lors, le dépassement de l'alternative homme fort/institutions fortes apparaîtra comme le point de départ, avant d'aboutir à la promotion de quelques ressources endogènes, entendues comme mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits.

Mots-clés : Personnalisation, institutionnalisme, pouvoir, paix, Afrique, Philosophie.

STRONGMAN OR STRONG INSTITUTIONS : WHICH POLITICAL MODEL FOR A CULTURE OF PEACE IN AFRICA ?

Abstract: This paper examines a fundamental question: can a culture of peace in Africa be durably grounded in the figure of the strongman, whose political authority is supposed to guarantee institutional stability and political order, or does it instead require the building of strong institutions, often conceived according to externally imposed models? The argument advanced here is that political peace in Africa depends neither on the personalization of power nor merely on the formal existence of strong institutions, but rather on the capacity to

articulate a synthesis of accountable political authority, legitimate institutions, the common good, and endogenous resources. Our analysis lies at the intersection of political philosophy and postcolonial studies. Adopting a three-part structure, we first analyze the figure of the strongman within the modern tradition of political realism before examining it in the African context. We then address the limitations of this figure regarding contemporary forms of the personalization of power, demonstrating that it poses a threat to the rule of law and compromises civil peace, hence the importance of promoting strong institutions. However, the core challenge lies in identifying the model best suited to African socio-political realities. To address this, we ultimately aim to lay the groundwork for an African model of governance oriented toward the praxis of peace. Consequently, moving beyond the "strongman versus strong institutions" dichotomy emerges as the starting point, leading to the promotion of specific endogenous resources, understood as traditional mechanisms for conflict prevention and resolution.

Keywords: Strongman, institutionalism, power, peace, Africa, Philosophy.

Introduction

Au lendemain des indépendances, la plupart des États postcoloniaux ont été gouvernés par des dirigeants que l'on peut qualifier d'« hommes forts », entendus comme acteurs politiques qui se caractérisent par une gestion du pouvoir fortement personnalisée, centralisée et souvent autoritaire. Beaucoup parmi eux sont issus de l'institution militaire et ont établi leur pouvoir sur la promesse de restaurer l'ordre institutionnel établi, l'unité nationale et la stabilité politique. Cette approche vise au fond la préservation de la paix civile.

Pourtant, en y regardant de plus près, l'expérience de nombreux États africains donne à constater une remise en cause de ce modèle de gouvernance. La personnalisation du pouvoir semble avoir favorisé l'émergence de régimes autoritaires, la confiscation des libertés et la fragilisation de l'État de droit, et ce au profit des institutions d'intérêts oligarchiques. Achille Mbembe (2020, p.77) parle à ce sujet de « commandement »[1] pour désigner entre autres, les relations spécifiques d'assujettissement, qui pourraient renvoyer notamment à la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul dirigeant politique, donnant ainsi lieu à des régimes de prédation au détriment des États protecteurs du bien commun. À travers cette analyse, l'auteur présuppose sans doute que seules les institutions légitimes, dépersonnalisées et inclusives éviteront à l'Afrique les dérives autoritaires. Cela est susceptible de favoriser ainsi la culture de la paix, entendue comme « un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États » (Cf. UNESCO). Soulignons que le concept de « culture de la paix » prend ses racines dans la tradition classique. D'abord, chez Hugo Grotius (2005, p.11), puis sera davantage développée chez Kant[2] (1991, pp.76-82). Par

[1] Il s'agit du premier chapitre de son ouvrage qui s'intitule « Du commandement », et dans lequel il décrit le mode colonial d'exercice du pouvoir, sa trajectoire et son influence dans les États postcoloniaux africains.

[2] Kant, en réaliste, pense que les guerres ne cesseront pas du jour au lendemain. La paix perpétuelle, qui est le souverain bien, sera la résultante de l'application des conditions préliminaires qu'il présente dans son œuvre sous la forme d'articles.

opposition à la culture guerrière ou belliqueuse, le concept de « culture de la paix » désignerait toute propension à considérer la paix comme un horizon des relations interpersonnelles et interétatiques. Il s'agit de militer pour le respect de la dignité humaine, de la pacification des rapports entre États, et de repousser tout ce qui rendrait la paix chimérique. Dès lors, une question de fond mérite d'être soulevée : la culture de la paix, en terrain africain, peut-elle se construire durablement sur la figure de l'homme fort, dont l'autorité est censée garantir la stabilité politique ? Ou suppose-t-elle plutôt l'édification d'institutions fortes, légitimes et démocratiques, qui seraient héritées du modèle occidental ?

L'hypothèse défendue consistera à démontrer que la paix politique en Afrique ne dépend ni de la personnalisation du pouvoir, ni de la seule existence formelle d'institutions fortes, mais de la capacité à articuler autorité politique responsable, institutions dépersonnalisées, bien commun et ressources endogènes. Notre réflexion s'inscrit au croisement de la philosophie politique et des études postcoloniales. Elle repose ainsi sur une approche principalement herméneutique et critique. Depuis l'apparition du terme latin *hermeneutica* au XVIIe siècle, l'herméneutique s'est comprise comme l'art ou la science de l'interprétation. L'herméneutique dont il sera ici question s'inscrira dans une perspective philosophique. Elle combinera l'herméneutique gadamérienne à l'herméneutique ricœurienne, dans la mesure où la première permettra d'établir ce que Gadamer (1996, p.327) appelle la fusion des horizons, c'est-à-dire une rencontre entre les horizons du texte, de l'interprète et de l'auteur. Tandis que celle de Ricœur (1986, p.36) permettra, quant à elle de saisir le sens d'un texte, puisqu'une fois écrit, celui-ci acquiert son autonomie indépendamment de l'intention de l'auteur de l'auteur, d'une part ; et elle permettra d'articuler interprétation, compréhension, explication et critique, d'autre part. Ces deux philosophes nous permettront dès lors de mieux saisir notre approche herméneutique et critique, dans la mesure où cette approche vise l'interprétation des concepts de la philosophie politique moderne relatifs à la souveraineté, à l'autorité, à l'État et aux institutions. Puis, nous les confronterons aux réalités historiques et sociopolitiques africaines. Cette démarche est complétée par une approche comparative, permettant de mettre en perspective différents auteurs, périodes et modèles de gouvernance, ainsi que par une démarche généalogique mobilisée notamment dans l'étude des ressources endogènes de la culture de la paix. Notre analyse renfermera enfin une dimension normative parce qu'elle vise à dégager, au-delà de l'alternative entre « homme fort » et « institutions fortes », les principes susceptibles de fonder un modèle de gouvernance tourné vers la paix.

À cette fin, notre réflexion s'articulera autour d'une structure ternaire. Nous analyserons la figure de l'homme fort dans la tradition moderne du réalisme politique, avant de la saisir dans le contexte africain. Nous aborderons ensuite ses limites dans les formes contemporaines de la personnalisation du pouvoir, en montrant qu'elle constitue une menace pour l'État de droit et qu'elle compromet la paix civile, d'où l'intérêt de promouvoir des institutions fortes. Nous poserons enfin le fondement d'un modèle africain de gouvernance, orienté vers la *praxis* de la paix, et où le dépassement de l'alternative homme fort/institutions fortes apparaîtra comme le point de départ, avant d'aboutir à la promotion des ressources endogènes.

1. La figure de l'homme fort : une garantie de l'ordre politique et de la stabilité institutionnelle ?

1.1. Les fondements philosophiques de l'homme fort : de Machiavel à Hobbes

Dans *Le Prince*, Machiavel marque une rupture avec une double tradition : la tradition téléologique, qui remonte à Platon, et la tradition théologique, qui prend ses racines dans la pensée augustinienne. Par cette rupture, il fait de la politique une affaire profane, c'est-à-dire humaine, et rien qu'humaine. Pour lui, le premier devoir du gouvernant n'est pas d'être moralement exemplaire, mais d'assurer la stabilité institutionnelle et la préservation de l'État. À ce titre, Machiavel affirme :

> (…) celui qui veut en tout et partout se montrer homme de bien ne peut manquer de périr au milieu de tant de méchants. Il faut donc qu'un prince qui veut se maintenir apprenne à ne pas être toujours bon, et en user bien ou mal, selon la nécessité (…), car, à bien examiner les choses, on trouve que, comme il y a certaines qualités qui semblent être des vertus et qui feraient la ruine du prince, de même il en est d'autres qui paraissent être des vices, et dont peuvent résulter néanmoins sa conservation et son bien-être (1995, p.61).

Il met ainsi en évidence une des maximes dont un dirigeant politique doit absolument disposer s'il veut que l'État soit à l'abri de l'instabilité et des menaces extérieures. Soulignons que l'efficacité de l'action du prince lui est dictée par les circonstances, d'où l'expression « nécessité ». Dans ce sens, Michel Senellart écrit à ce sujet :

> C'est le concept de necessità qui est le noyau du machiavélisme (…) La nécessité apparaît ainsi, à la fois, comme la règle de prudence à laquelle est soumis le prince dans ses actions (è necessario) et comme la contrainte à laquelle il doit se plier (la necessità) … (1989, p.37).

Dans ce contexte, l'homme fort, chez le secrétaire florentin, peut prendre la figure du prince, un prince dont l'efficacité politique prime sur les considérations morales et religieuses, ce qui justifie des méthodes parfois brutales et violentes des régimes militaires (Machiavel, 1995, p. 66-68). Autrement dit, peu importent les moyens mobilisés, ce qui compte, ce sont les résultats. Or, de tels résultats trouvent surtout leur efficacité dans la conservation du pouvoir du prince, mais au fond, le destin du prince semble lié à celui de l'État. De telle sorte que la bonne santé politique d'un prince impliquerait de *facto* celle de l'État, justifiant ainsi la personnalisation du pouvoir, surtout dans un contexte marqué par d'incessantes tensions entre les Républiques. Dans ce sens, Gerard Mairet (1997, p. 30) souligne que Machiavel, sans le savoir, s'était investi sur les terres des théories de la souveraineté. C'est pour cette raison que Bodin (1993, p.78) reprendra à son compte des axiomes machiavéliens, en considérant que le souverain exerce une puissance absolue afin d'assurer la fondation, le bon gouvernement et la conservation de la République. En effet, comme Machiavel, on assiste chez Bodin à une personnalisation du pouvoir en la personne du souverain. Mais la finalité demeure politique puisqu'il s'agit d'établir un ordre de cette nature, voire une stabilité institutionnelle au sein de l'État.

Toutefois, si Hobbes partage avec Bodin la thèse de l'absoluité de la souveraineté, il reste que le philosophe anglais s'investit davantage dans les fondations de l'institution étatique en y ajoutant la notion de contrat social. En effet, cette dernière idée lui permet d'interroger l'origine des sociétés politiques. Partant d'une réalité fictionnelle, Hobbes (2004, p.124) estime : « (…) qu'aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect, ils sont dans cette condition qui se nomme guerre, et cette guerre est la guerre de chacun contre chacun ». Cela suffit à qualifier cet état belliqueux, où le plus fort l'emporte sur le plus faible. Face à ce chaos, l'état civil se présente comme un cadre paisible et sécurisé. Ainsi, Hobbes va exiger de chaque contractant de se dépouiller de son droit de se gouverner lui-même au profit de la sécurité dont le Souverain ou le Léviathan est le seul garant. L'analyse permet de saisir l'homme fort sous le prisme du plus fort, c'est-à-dire celui qui dispose du glaive pour assurer la stabilité de l'État contre tout ennemi intérieur et extérieur. Mais ce serait méconnaître la pensée hobbesienne, si l'on s'arrêtait là, car, le philosophe anglais insiste, en se référant à l'idée du contrat, sur la nécessité d'une institution dont le souverain ne serait le seul titulaire. Par conséquent, dans un contexte moderne fortement marqué par des guerres incessantes, la figure de l'homme fort semble être une alternative crédible aux maux dont souffraient les États européens. Seul un dirigeant fort et puissant était craint des autres et pouvait assurer une paix civile à son peuple. Contrairement à Machiavel et Bodin, la figure de l'homme fort, chez Hobbes, n'a de sens que dans le cadre d'une institution politique, l'État. C'est pourquoi il se démarque de ses devanciers par l'idée du contrat. Mais qu'en est-il de la figure de l'homme fort dans le contexte africain où les États postcoloniaux ont, à bien des égards, été influencés par le modèle occidental de l'homme fort ?

1.2.Le modèle de l'homme fort dans les États africains postcoloniaux

Avant d'évoquer la question de l'homme fort dans les États postcoloniaux, il nous paraît judicieux de lever une équivoque souvent répandue. L'Afrique n'a pas commencé à exister à partir de sa rencontre avec l'Occident. Elle a connu dans son histoire des figures légendaires, susceptibles de recevoir le qualificatif « d'homme fort ». De Menelik II à Béhanzin, de Shaka Zulu à Samory Touré, ces souverains se caractérisent par une personnalisation du pouvoir politique et militaire, la cohésion de leur royaume ainsi qu'une capacité farouche à défendre leur territoire par tous les moyens. Toutefois, il convient, avec Joseph Ki-Zerbo (1978, p.275-292), de nuancer cette affirmation en précisant que ces souverains précoloniaux exerçaient une autorité néanmoins régulée par des institutions coutumières, des conseils des sages et des mécanismes de légitimation des décisions politiques. Or, en y regardant de plus près, on peut se demander s'il n'y a pas de similitudes avec la conceptualisation du pouvoir à l'âge classique.

En effet, la personnalisation du pouvoir n'est pas sans lien avec certaines thèses des théoriciens de la souveraineté. Définissant la souveraineté, Jean Bodin (1993, p.75) note qu'elle est « la puissance absolue et perpétuelle d'une République (…) c'est-à-dire la plus grande puissance de commander ». Ce dernier prend tout de même soin de souligner qu'elle ne confère aucunement au souverain le droit d'agir de manière arbitraire, puisque le Souverain est tenu par les « lois divines et la loi naturelle » (p.85). À son tour, Hobbes soutient que :

> (…) il appartient de droit à tout homme ou assemblée qui a la souveraineté d'être à la fois juge des moyens de la paix et de la protection, et aussi de ce qui les empêche et les trouble, et de faire tout ce qu'il jugera nécessaire de faire, autant par avance, pour préserver la paix et la sécurité, en prévenant la discorde à l'intérieur, et l'hostilité à l'extérieur, que, quand la paix et la sécurité sont perdues, pour les recouvrer (2004, p.15).

Ainsi voit-on que le choix des moyens de gouvernance n'incombe qu'au seul détenteur de la puissance souveraine. Et l'usage de ces moyens n'avait comme finalité que la préservation de la paix et la sécurité. Certes, chez Hobbes, le souverain n'a pas de compte à rendre à ses sujets, mais il reste lié par le droit naturel. En cela, on peut établir des ponts entre les souverains occidentaux de la période dite moderne et ceux de l'Afrique précoloniale. D'autant plus que la personnalisation du pouvoir n'autorise pas des usages arbitraires du pouvoir. Partant de ces deux théoriciens de la souveraineté, on peut observer, dans le contexte africain, deux versions de l'homme fort : l'un serait issu de la période précoloniale, tandis que l'autre semble avoir émergé dans la période postcoloniale.

Soulignons au passage que cette distinction est d'autant plus fondamentale qu'elle permet de saisir la trajectoire de l'homme fort à travers l'histoire de l'Afrique. Car en soulignant qu'aucune société n'est dépourvue d'organisation politique, Georges Balandier (1967, pp.53-83) montre l'impertinence de l'ethnocentrisme occidental, qui prétend que son modèle d'État serait le critère universel du politique. Or, il faut opérer une différence entre l'organisation politique et l'État, qui n'est qu'une invention moderne et une organisation politique au même titre que les autres. À ses yeux, des formes d'organisations politiques légitimes existent indépendamment du modèle européen. Cela implique qu'on ne saurait saisir le véritable sens de « l'homme fort » en se cantonnant exclusivement à la période postcoloniale, qui donne à voir un tout autre visage de l'homme fort. Dès lors, on peut, avec Bertrand Badie (1992, pp. 103-137), observer que les États postcoloniaux sont largement le produit de l'État importé de la colonisation. Qu'est-ce qui caractériserait cet homme fort dans ce contexte ? Et comment l'Occident en vient-il à décrier celui qu'il avait autrefois adulé ?

Au lendemain des indépendances, certains États africains nouvellement souverains furent confrontés à de nombreuses crises politiques, parmi lesquelles la faiblesse des institutions, les rivalités et guerres inter-ethniques, ainsi que des risques de sécession territoriale. Cette configuration n'a-t-elle pas fait émerger la personnalisation du pouvoir ? En effet, cette faiblesse institutionnelle a, dans plusieurs États africains, favorisé l'arrivée au pouvoir des dirigeants autoritaires, qualifiés d'hommes forts.

Dans *De la postcolonie*, Achille Mbembe (2020, pp.96-102) parle de « L'assujettissement et les formes de sa validation », afin de dénoncer un exercice du pouvoir, dans les États postcoloniaux, fondé sur la domination personnelle, la violence symbolique et la captation des ressources. Tout cela ne peut se comprendre qu'en parallèle avec le modèle colonial d'exercice du pouvoir. Ainsi voit-on d'abord que la personnalisation du pouvoir apparaît ici comme la voie pour sortir certains États du déficit institutionnel auquel ils étaient confrontés. Sans pour autant céder à une généralisation historique, il semble que plusieurs chefs d'État africains aient, à un

moment donné de leur ascension au pouvoir, bénéficié du soutien politique, militaire et financier d'anciennes puissances coloniales. Il en est ainsi notamment de Mobutu au Zaïre, Gnassingbé Eyadema au Togo, Omar Bongo au Gabon (Pierre Péan, 1983, pp.27-74). Mais il faut tout de même préciser que l'homme fort n'est pas nécessairement un dirigeant politiquement fort, dans la mesure où sa force peut n'être qu'apparente. Lorsque son pouvoir ne repose ni sur la volonté populaire ni sur des institutions solides, il peut conduire à l'affaiblissement des institutions, à la concentration du pouvoir et à la soumission de son entourage aux puissances étrangères.

De ce fait, l'homme fort postcolonial se présente comme un détenteur d'un pouvoir fort qui bénéfice des réseaux clientélistes et des soutiens internationaux, plutôt que comme le défenseur de la communauté. Cette évolution marque une rupture entre la figure héroïque des souverains précoloniaux, dont la légitimité reposait sur la capacité à défendre la communauté politique d'une part, et celle des dirigeants autoritaires de l'Afrique postcoloniale, qui sont légitimes seulement par un contrôle sur l'appareil d'État.

Par conséquent, la compréhension de l'homme fort dans les États postcoloniaux est indissociable de son acception dans l'Afrique précoloniale. Le point de rupture reste manifestement la personnalisation du pouvoir, une pratique souvent cautionnée par les puissances étrangères dès lors que cela sert leurs intérêts économiques et géostratégiques. Il convient d'apporter une double nuance : d'une part tous les hommes forts de la période postcoloniale n'ont pas toujours bénéficié du soutien étranger ; d'autre part, derrière la figure de l'homme fort, capable d'imposer et de garantir la stabilité, peut se dissimuler une fragilisation progressive. Ainsi, l'illusion de puissance du dirigeant ne doit pas être confondue avec la solidité de l'institution étatique : un pouvoir peut être fortement personnalisé tout en demeurant institutionnellement fragile.

2. Le modèle d'institutions fortes : une alternative à la figure de l'homme fort ?

2.1. La personnalisation du pouvoir : une menace pour l'État de droit ?

En philosophie politique, la notion de personnalisation du pouvoir a une très longue histoire. Notre réflexion ne consiste pas à en faire une généalogie, mais plutôt à en proposer une définition et à montrer dans quelle mesure elle constituerait une menace pour l'État de droit. Dans ce sens, la personnalisation du pouvoir désigne l'idée que l'autorité politique s'incarne dans une personne plutôt que dans les institutions ; elle se distingue de la concentration du pouvoir, c'est-à-dire un mode d'exercice du pouvoir dans lequel la puissance souveraine est concentrée entre les mains d'une seule personne, d'une part, et de la patrimonialisation, qui renvoie à l'idée que la détention de l'autorité politique est davantage motivée par la quête de ses propres intérêts égoïstes au détriment de ceux du peuple, d'autre part. Dans tous les cas, la légitimité de l'ordre politique réside davantage dans l'individu que dans le cadre institutionnel.

Ainsi, Hobbes développe une théorie de l'État dans laquelle le pouvoir est certes personnalisé, mais il faut distinguer celui qui incarne la puissance souveraine de celui qui fonde cette puissance. En effet, le monarque n'est que le représentant de la puissance souveraine, « la personne artificielle ». Lors du contrat social, le peuple a renoncé de manière solennelle à son pouvoir au profit de l'institutionnalisation de l'État

souverain. En cela, la personnalisation du pouvoir n'est pas à confondre avec la personne réelle du dirigeant politique, qui n'en est que le représentant, mais c'est le peuple souverain qui est la véritable source du pouvoir souverain. Or, dans le contexte africain, l'ouvrage de Jean François Bayart (1989, p.54) évoque de manière pragmatique cette personnalisation du pouvoir. Ce dernier observe qu'en Afrique, le pouvoir repose souvent entre les mains d'un seul dirigeant, il l'exerce parfois avec des proches, des membres de sa famille, de son groupe ethnique, etc. Le but consiste alors à s'enrichir, à contrôler tous les leviers du pouvoir politique, économique et militaire, et ce au détriment des populations : c'est ce qu'il appelle « la politique du ventre » (1989). Dans ce contexte, la culture de la paix se transformerait en culture de la haine, d'autant plus que la situation peut favoriser les tensions politiques, accroître les inégalités sociales et fragiliser les mécanismes institutionnels de résolution de conflits. Si, dans les années 1960, la personnalisation du pouvoir avait été saluée dans certains États, en raison de la stabilité et de la paix civile qu'elle garantissait, il en va autrement aujourd'hui, en particulier depuis l'avènement du multipartisme en 1990.

En effet, la personnalisation du pouvoir constitue de nos jours une véritable menace pour certains États africains. Cette menace peut se manifester par le risque de confusion entre la monarchisation du pouvoir et les procédures démocratiques de légitimation du pouvoir. Dans ce sens, le processus électoral ne serait qu'une simple formalité visant à légitimer un pouvoir qui, en théorie, présenterait l'habillage démocratique, mais qui, dans les faits, relèverait plutôt d'un régime despotique. Or la démocratie ne peut véritablement émerger que dans un cadre approprié comme celui d'un État de droit. Mais qu'est-ce qu'un État de droit au juste ? En quoi peut-il garantir la culture de la paix ? Ainsi, pour mieux saisir l'État de droit, il faut peut-être remonter vers un homme, Montesquieu. En 1748, ce dernier publie un ouvrage qui restera célèbre et incontournable en droit et philosophie politique : *De l'Esprit des lois,* où il y développe sa théorie de la séparation des pouvoirs. Il affirme :

> La démocratie et l'aristocratie ne sont point des États libres par leur nature. La liberté politique ne se trouve que dans les gouvernements modérés. Mais elle n'est pas toujours dans les États modérés ; elle n'y est que lorsqu'on n'abuse pas du pouvoir ; mais c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait ! la vertu même a besoin de limites. Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. Une constitution peut être telle que personne ne sera contraint de faire les choses auxquelles la loi ne l'oblige pas, et à ne point faire celles que la loi lui permet. (1995, p.75).

En s'érigeant en défenseur de la liberté politique, Montesquieu remet en cause la démocratie et l'aristocratie parce qu'aucune forme de ces gouvernements ne garantit automatiquement la liberté. Ce n'est pas parce que le peuple gouverne que celui-ci est nécessairement libre. À ses yeux, la question fondamentale n'est donc pas « qui gouverne ? », mais « comment le pouvoir est-il structuré et limité ? ». Ainsi, seul le gouvernement modéré peut garantir la liberté politique, dans la mesure où il s'agit d'un gouvernement dans lequel le pouvoir n'est point concentré entre les mains d'un seul homme, et où son exercice est encadré par des lois. La liberté politique suppose donc des lois, des institutions, la répartition du pouvoir, des limites imposées autant aux gouvernés qu'aux gouvernants. Toutefois, l'auteur semble relativiser son propos en

soulignant que, malgré des institutions et une constitution, cela n'est pas suffisant pour garantir la liberté. C'est pourquoi, après une observation de la nature du pouvoir, il constate que celui qui détient la puissance politique est souvent tenté à en abuser. Or, pour mettre un terme à cette tentation, sa solution réside dans la limitation du pouvoir : « …il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». De ce fait, la séparation des pouvoirs (exécutif, judiciaire et législatif) apparaît comme la voie salvatrice contre l'arbitraire, la tyrannie et les autres dérives du pouvoir. En clair, il s'agit, pour chaque pouvoir de contrôler et de limiter l'action des autres.

Ainsi, la séparation des pouvoirs ouvre la voie à ce qu'on pourrait appeler « la dépersonnalisation du pouvoir », c'est-à-dire un mode d'exercice de l'autorité souveraine dans lequel le pouvoir est décentralisé, réparti entre plusieurs institutions. La conception de Montesquieu permet ainsi de déplacer la question de la personne du dirigeant politique vers celle de l'organisation institutionnelle du pouvoir. Il ne s'agit plus de savoir si le détenteur du pouvoir est fort ou vertueux, mais de déterminer quelles institutions et quelle constitution peuvent empêcher tout dépositaire de la puissance politique de sombrer dans l'arbitraire, la démesure ou la tyrannie. Dès lors, l'État de droit serait peut-être la voie royale d'autant plus qu'il affirme d'abord la primauté du droit qui s'impose tant aux gouvernants qu'aux gouvernés ; mais c'est aussi un État dans lequel le pouvoir se trouve entre les mains de plusieurs institutions plutôt qu'entre celles d'une personne. Cette configuration est de nature à favoriser la culture de la paix : aucune personne n'ayant plus de pouvoir qu'une autre. Par conséquent, si dans le contexte postcolonial, la personnalisation du pouvoir a été un des remèdes à la fragilité institutionnelle, il reste qu'elle présente, de nos jours, d'énormes limites. Dans la mesure où elle semble être, au sein de certains États, nuisible à la vie politique et à la solidité des institutions. L'État de droit apparaît comme une alternative crédible à la culture de la paix en Afrique.

2.2.Les institutions fortes comme condition de la paix civile

Qu'est-ce qu'une institution ? Sur quoi repose sa force ? Et comment en vient-elle à conditionner la paix civile ? Du latin *instituere,* qui signifie « placer dans », « installer », « établir », une institution désigne l'acte de fondation d'une autorité politique, d'un ordre social ou d'un cadre juridique « qui ne s'est pas établi naturellement, mais cela a nécessité l'action des hommes »[3]. La notion renferme plusieurs réalités, car elle peut avoir un sens philosophique, juridique ou sociologique. Si l'on porte une attention particulière à l'histoire de la philosophie, on s'apercevra sans doute que la philosophie contractualiste semble offrir une théorie moderne de la légitimation des institutions politiques. En effet, dans la tradition contractualiste, qui va de Hobbes à Kant, en passant par Locke et Rousseau, il n'y a certes aucune définition explicite d'une institution, mais en se fondant sur les outils conceptuels développés par ces derniers, qui permettent d'en dégager une. En ce sens, une institution peut se définir comme une construction politique et juridique visant à structurer de manière permanente la coexistence des individus, en leur permettant de passer de l'état de nature à un ordre civil fondé sur des règles, des normes et une autorité légitime. Soulignons qu'en dépit de leurs divergences, certains contractualistes considèrent le pacte social comme le

[3] Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

fondement de toute légitimité politique. Chez Hobbes, par exemple, c'est pour des raisons sécuritaires, tandis que pour Rousseau, c'est pour bénéficier d'une liberté civile, par opposition à la liberté naturelle. Ici, une institution forte renverrait à une institution qui dispose d'une légitimité politique, cette dernière émanant du peuple. Autrement dit, seul le consentement du peuple garantit au titulaire de l'autorité politique la légitimité durable. Le cas échéant, celle-ci s'inscrit dans une logique tyrannique.

Or, dans son approche sociologique, la notion d'institution, qui occupe une place centrale (Laval, 2016, p.275), peut se comprendre comme un ensemble de règles, de normes, de valeurs, de croyances et de pratiques dont la finalité est à organiser durablement la société. Dans ce sens, elle ne se cloisonne pas à une simple structure administrative ou juridique. Notons qu'en sociologie, il faut distinguer l'*Institution* des *institutions*, car l'étude sociologique porte généralement sur des institutions, entendues comme des parties d'un tout. Il s'agit notamment de la famille, de l'État, de l'Église, de l'École, etc. Partant de là, la force d'une institution semble résider dans sa capacité à orienter et à réguler de manière légitime les comportements de leurs membres. Ces derniers doivent voir, dans le respect des valeurs, des mœurs et des traditions propres au groupe, non seulement une manière de préserver l'héritage ancestral, mais aussi un moyen de promouvoir la mémoire des aïeux. Personne ne souhaite subir une rupture du lien social.

Pourtant, dans la perspective juridique, l'existence des lois ne suffit pas à fonder ou à parler d'institution, mais faut-il que ces lois aient été adaptées selon des procédures légitimes pour aboutir à leur application. Ainsi, une institution peut désigner un cadre normatif dans lequel les individus, sans aucune exception, se soumettent à des règles juridiques (définies par la loi fondamentale) et assurent la continuité de l'État. Mais c'est aussi l'ensemble des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) qui milite pour la défense de l'État de droit et l'intérêt républicain. Dans la *Théorie pure du droit,* Kelsen développe une approche scientifique du droit qui est à la fois débarrassée des considérations morales et métaphysiques. Il n'y a certes pas chez Kelsen une définition claire de l'institution, mais l'esprit de celle-ci apparaît dans sa théorie du droit. De ce fait, elle peut désigner un cadre juridique obéissant à un ordre hiérarchique au sommet duquel se trouve la loi fondamentale. En effet, toute norme tire sa validité juridique de sa conformité aux conditions exigées par la norme supérieure, suivant le principe de la hiérarchie des normes. De sorte que la validité d'une norme dépend d'une norme qui lui est supérieure. Dès lors, la validité juridique participe à la solidité des institutions car le titulaire de l'autorité politique est, comme l'ensemble des gouvernés, soumis à l'ordre juridique dont il est chargé d'assurer le respect. Tous les citoyens seraient législateurs et soumis à la même loi. Cette manière de saisir l'ordre juridique fait écho à Kant (2011, p. 151), qui estime que la loi est ce qui rend compatible la liberté de l'un avec celle d'autrui.

Par conséquent, si la personnalisation du pouvoir ne peut offrir les conditions d'une culture de la paix, il va sans dire que ces conditions se trouvent du côté des institutions fortes, lesquelles semblent reposer sur trois principes : l'impersonnalité, la normativité et la stabilité. D'abord, l'impersonnalité suppose l'idée qu'il ne doit pas y avoir de confusion entre le titulaire de l'autorité souveraine et celui qui l'institue. La normativité

renvoie ensuite au fait que les lois s'imposent aux membres du corps politique ; et la stabilité stipule que les institutions peuvent survivre même après la mort du dirigeant politique. Le changement de dirigeant à la tête de l'État n'implique pas nécessairement la fragilité ou l'effondrement des institutions. Tous ces principes ouvrent d'abord la voie à un rapport de confiance entre gouvernants et gouvernés. Puis, ce lien de confiance pourrait conduire à la paix civile. Toutefois, une question demeure : comment ces différents principes s'articulent-ils dans le contexte africain ?

2.3.Le modèle des institutions fortes à l'épreuve des réalités africaines

En 2009, lors d'une tournée au Ghana, l'ancien président américain Barack Obama avait prononcé un discours dans lequel il affirmait : « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais d'institutions fortes » (*Le monde Afrique*, 2009). Certes, ce propos est apparu comme une volonté de l'auteur de s'ériger en donneur de leçon, une attitude paternaliste qui est souvent reprochée aux Occidentaux, mais il reste qu'une lecture lucide et critique permet de constater que l'une des difficultés de l'Afrique résiderait dans le fait d'avoir des hommes forts à la tête des institutions. Précisons qu'il serait malvenu de considérer le renforcement institutionnel comme la seule solution à tous les problèmes politiques.

L'affirmation d'Obama semble renfermer une double difficulté. Elle peut révéler une méconnaissance de l'histoire postcoloniale de l'Afrique, d'une part ; et elle vise à idéaliser de manière excessive le modèle d'institutions fortes comme norme universelle, d'autre part. Or il s'agit là de ce contre quoi s'insurge Wiredu (1996, p.136) en parlant de « décolonisation conceptuelle » : le combat pour la décolonisation ne peut se réduire à la seule indépendance politique, mais il doit s'étendre aux catégories intellectuelles importées par l'Occident et qui, aujourd'hui, tendent encore à façonner la pensée africaine. Au fond, le philosophe ghanéen nous invite à une reconversion du regard sur les concepts politiques légués par l'Occident. Cette action permet d'évaluer et d'interroger leur légitimité dans le contexte africain.

L'histoire politique de l'Afrique invite sans doute à nuancer l'opposition entre « hommes forts » et « institutions fortes ». Tous les dirigeants politiques, dépositaires d'une forte autorité politique, ne se confondent pas nécessairement avec les institutions de leur État. L'expérience des figures politiques telles que Jerry Rawlings[4] et Nelson Mandela[5] méritent toute notre attention pour l'ensemble de leur œuvre politique. Ils ont montré qu'un dirigeant politique peut tout à fait être puissant, dans certains cas, et renforcer le cadre institutionnel appelé à survivre après sa mort. Ainsi voit-on que l'enjeu ne réside pas tant dans la présence au pouvoir d'hommes forts, mais plutôt dans l'œuvre de transformation et de consolidation des institutions africaines afin que celles-ci, peu importent les circonstances, puissent perdurer. Aujourd'hui encore, le Ghana et l'Afrique du Sud peuvent, toute proportion gardée, constituer des exemples

[4]Officier militaire et ancien président du Ghana (1999-2001) élu démocratiquement. Après son premier coup d'État, Rawlings a cédé le pouvoir au profit des élections démocratiques, signe de la grandeur des rares hommes d'État. Cela montre qu'il a mis son pouvoir au service du bien commun, en œuvrant à la consolidation de l'État. Par la suite, il a accepté de se soumettre aux règles de la compétition électorale.
[5]Ancien président d'Afrique du Sud de 1994-1999. Il fut emprisonné par le régime d'Apartheid. Mandela est un exemple de dépersonnalisation du pouvoir car il n'a effectué qu'un seul mandat. Il a contribué ainsi à la consolidation des institutions qui, jusqu'à ce jour, résistent à toute personnalisation du pouvoir.

significatifs d'expériences démocratiques. En effet, depuis 1992, le Ghana a connu les alternances politiques, qui résultent de la tenue d'élections sans heurts et sans contestations : les candidats vaincus ont très souvent reconnu leur défaite et n'hésitent pas à féliciter le vainqueur à l'élection présidentielle. Récemment, en décembre 2024, le NDC[6], alors dans l'opposition, a remporté l'élection présidentielle ainsi qu'une majorité parlementaire. Tandis que le cas sud-africain est particulièrement marqué, depuis 1994, par une démocratie constitutionnelle dans laquelle le pluralisme politique et la compétition électorale constituent les fondements. En mai 2024, les élections générales ont fait perdre à l'ANC[7] de sa majorité absolue après trois décennies de domination parlementaire. Cela n'a pourtant pas occasionné des bains de sang ou des contestations interminables. Au contraire, cette nouvelle configuration politique permet à l'ANC d'engager régulièrement des négociations avec d'autres formations politiques pour constituer un gouvernement. Toutefois, nous ne disons pas que ces deux cas sont parfaits, d'autant plus qu'on note encore des problèmes de corruption, des obstacles en matière de respect de l'État de droit, des menaces contre des minorités, la xénophobie, ce qui constitue un danger pour les droits humains. Ainsi, il est vrai que beaucoup d'hommes forts résistent très difficilement à la tentation de la personnalisation du pouvoir, mais cela ne doit guère conduire à une généralisation. Dans ce contexte, la prudence et la lucidité sont de mise.

Au fond, il faut saisir les propos de l'ancien président américain comme une invitation adressée à l'élite africaine. Dans la mesure où celle-ci est souvent confrontée à des coups d'État militaires qui sont de nature à fragiliser les institutions politiques, à interrompre le processus démocratique et à remettre en question les fondements de l'État de droit. Ainsi, depuis l'avènement du multipartisme, l'Afrique apparaît comme le continent qui a été le théâtre de nombreuses prises de pouvoir par les armées. Ces coups d'État militaires mettent en évidence la faiblesse des mécanismes institutionnels de régulation des conflits politiques et l'incapacité de certains mécanismes démocratiques à garantir de manière durable l'alternance et la légitimité du pouvoir. Dans ce sens, Achille Mbembe (2020, p.53) dénonce les formes de pouvoir dans lesquelles les institutions étatiques peuvent être assujetties aux logiques personnelles et clientélistes de l'exercice du pouvoir. Dès lors, au lieu de brandir hâtivement l'argument paternaliste, le propos d'Obama doit plutôt susciter en chacun des interrogations sur la nature des institutions auxquelles aspirent les peuples africains. En réalité, l'objectif est ici de résister à toute forme de personnalisation du pouvoir, ainsi qu'aux crises de légitimité et d'éviter de fournir à certaines puissances étrangères des prétextes pour mener des interventions militaires.

Par conséquent, deux facteurs peuvent expliquer les limites du modèle d'institutions dans le contexte africain : le paternalisme occidental, d'une part, et l'incapacité des élites africaines à se donner elles-mêmes des institutions légitimes et crédibles, d'autre part. Toutefois, si ni la personnalisation du pouvoir ni la seule formalisation institutionnelle ne suffisent, à quelles conditions un modèle africain de gouvernance peut-il réellement contribuer à fonder une culture de la paix ?

[6]National Democratic Congress, actuel parti au pouvoir au Ghana.
[7]African National Congress, formation politique actuellement au pouvoir en Afrique du Sud.

3. Quel modèle africain de gouvernance pour la culture durable de la paix ?

3.1. Dépasser l'opposition pouvoir personnel et institutionnalisme

Le modèle africain de gouvernance, favorable à la culture de la paix, exige tout d'abord que l'on dépasse l'opposition entre personnalisation du pouvoir et institutionnalisme. Ce qui pourrait faire écho à l'indifférence affichée par Kant (1991, p. 87) à l'égard de la question du meilleur régime politique. Il distingue fondamentalement la forme de gouvernement du mode de gouvernement. La *forma imperii* renvoie aux dépositaires ou titulaires du pouvoir souverain, alors que *la forma regiminis* désigne la manière avec laquelle le gouvernement exerce le pouvoir souverain. Partant de cette distinction, un régime démocratique peut avoir une *forme* républicaine, mais son *mode* peut être despotique. De même, un régime autoritaire peut avoir une *forme* despotique, mais son *mode* peut être républicain. Cela traduirait chez Kant un attachement à l'esprit plutôt qu'à la forme du modèle politique. Partant de cette perspective kantienne, il apparaît que l'Afrique doit sortir du débat stérile « hommes forts » ou « institutions fortes ». Dans la mesure où l'essentiel réside davantage dans deux éléments : l'exercice du pouvoir et la finalité de cet exercice du pouvoir. Si pour Kant, ce qui compte le plus, c'est l'exercice du pouvoir politique plutôt que ceux qui en sont les représentants, il n'en demeure pas moins que les décisions, les choix politiques et les actions des gouvernants doivent viser la protection des droits, la limitation de l'arbitraire et la garantie, pour chaque individu, des conditions minimales d'une existence digne.

Dans sa théorie de la justice, Martha Nussbaum n'aborde certes pas la question des « hommes forts » ou « d'institutions fortes », encore moins leur opposition, mais elle est préoccupée par le seuil minimal d'une vie digne auquel les gouvernés, peu importe leurs conditions[8], peuvent prétendre. La philosophe américaine (2012) propose une liste de dix capabilités centrales[9] qui définissent le seuil minimal de conditions nécessaires à une vie digne. Il s'agit de ce qu'un gouvernement doit assurer à ses gouvernés pour leur garantir un seuil de bien-être et une qualité de vie. Sa théorie apparaît comme une invitation adressée aux gouvernements qui, à travers leurs politiques publiques, devraient mettre en place une approche par les capabilités. Mais qu'est-ce qu'elle entend au juste par les capabilités ? À ce sujet, elle écrit :

> (…) il s'agit « des réponses à la question : ''Qu'est-ce que cette personne est capable de faire et d'être ? (…) Il ne s'agit donc pas simplement des capacités dont une personne est dotée, mais des libertés ou des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique. (Nussbaum, 2012, p. 39).

Dans ce passage, on constate que l'attention porte davantage sur deux réalités : un ensemble de possibilités, de libertés de choix et d'action d'une part ; la question de l'environnement qui doit plus interpeller les gouvernants dans les actions et les

[8] Il s'agit des conditions physiques (s'agit-il d'une personne en situation de handicap), psychologiques (s'agit-il une personne atteinte de déficience ou de troubles mentaux) ou sociales (s'agit-il d'une personne extrêmement pauvre ou économiquement faible).

[9] Ces dix capabilités sont les suivantes : la vie, la santé du corps, l'intégrité du corps, les sens (associés à l'imagination et la pensée), les émotions, la raison pratique, l'affiliation, les autres espèces, le jeu, le contrôle sur son environnement.

politiques publiques qu'ils mettent en place pour favoriser le déploiement des capabilités des citoyens. Mais les capabilités constituent une grille d'analyse ; Nussbaum parle d'ailleurs de « l'approche par les capabilités », entendue comme une contre-théorie qui repose sur une critique de l'omniprésence des critères économiques (notamment la richesse) dans l'évaluation du bien-être ou de la qualité de vie des individus. Elle entend étendre les critères du bien-être à la santé, à l'éducation, à l'intégrité du corps, aux émotions. Dans ce sens, une question mérite d'être soulevée : pourquoi une théorie des capabilités constituerait-elle un modèle de gouvernance pour la paix en Afrique ?

Loin de nous l'idée d'en faire un modèle par excellence, mais il s'agit tout au moins d'en prendre quelques éléments théoriques qui auraient servi d'inspiration au modèle africain. Dans la mesure où les institutions, à travers des politiques publiques, permettent d'accéder à des conditions matérielles, sociales et politiques, elles peuvent réduire peu à peu certaines formes d'exclusion et de frustrations qui sont de nature à engendrer des conflits. Cela pourrait sans doute conduire à l'émergence d'une culture de la paix. Dès lors, le modèle africain de gouvernance pourrait s'en inspirer sans toutefois s'emprisonner dans un mimétisme naïf et aveugle. En effet, la théorie des capabilités propose des outils théoriques qui, dans l'exercice du pouvoir politique, permettent d'assurer aux individus les conditions d'une vie digne. Ainsi, la culture de la paix en Afrique ne dépend pas uniquement de la stabilité des institutions, mais de la capacité à créer les conditions matérielles, sociales et politiques pour garantir une meilleure qualité de vie et un bien-être.

Le modèle africain de gouvernance gagnerait donc à dépasser le sempiternel débat entre « hommes forts » et « institutions fortes », qui semble égarer certains États africains alors que l'essentiel réside dans la manière d'exercer le pouvoir et dans l'amélioration de la qualité de vie des concitoyens au sens où l'entend Nussbaum (2012). À cette fin, ces États peuvent tout à fait s'abreuver à d'autres sources, sans jamais perdre leur lucidité et leur sens critique.

3.2.Repenser l'autorité politique à l'aune du bien commun

Il est vrai que la personnalisation du pouvoir se distingue de la patrimonialisation, mais il convient tout de même de souligner que la frontière reste insignifiante. D'autant plus que la patrimonialisation apparaît, dans certains cas, comme la conséquence de la personnalisation du pouvoir. Lorsqu'un dirigeant politique perd le sens des réalités, en estimant être bien plus qu'un représentant ou un titulaire de l'autorité politique, il peut parfois confondre la chose publique avec la chose privée, le bien commun devient la propriété individuelle. En ce sens, les deux représentent l'envers et l'endroit d'une médaille. Dans cette perspective, on peut établir une proximité avec Kant (1991) qui, en son temps, mettait en garde certains princes contre l'altération que le pouvoir politique pouvait faire subir au jugement libre de raison. Il écrit :

> Il ne faut pas s'attendre à ce que des rois philosophent ou à ce que des philosophes deviennent rois, mais il ne faut pas non plus le souhaiter, parce que détenir le pouvoir corrompt inévitablement la raison. Mais (…), la classe des philosophes (…), est indispensable pour éclairer les affaires des uns et des autres… (Kant, 1991, p.109).

À travers ce propos, le philosophe prussien se désolidarise de la théorie platonicienne du philosophe-roi, tout en reconnaissant l'importance des philosophes dans la vie politique. En soi, il ne fait pas un procès à tout détenteur du pouvoir, mais plutôt à ceux qui sont mus par une quête sans frein du pouvoir et qui n'ont pas à leurs côtés les philosophes. Ce sont ces dirigeants-là qui, à ses yeux, ont tendance à céder à leurs inclinations naturelles : la force et l'orgueil se substituent à la justice et à la vérité. Cela signifie que celui qui a le pouvoir peut parfois être indifférent aux besoins et aux préoccupations de ses semblables. Kant invite dès lors à repenser notre rapport à l'autorité politique.

Pourtant, dans le contexte africain, certains dirigeants sont caractérisés par une gestion patrimoniale du pouvoir (Bayart, 1989), dans la mesure où les ressources naturelles sont privatisées, certains postes de responsabilité dans l'administration sont la chasse-gardée des membres de leur famille, des proches ou des membres du clan. Tout cela fait de la culture de la paix un « doux rêve » et non une exigence devant laquelle tous les citoyens doivent se plier. Dans cette perspective, on peut marquer une opposition entre un « homme d'État » et un « homme politique » ou « politicard ». Dans *The Trouble With Nigeria*, Chinua Achebe (1983) fait un procès de la vie politique nigériane, particulièrement de l'élite politique. L'échec de la classe politique nigériane était imputable à la manière dont le pouvoir est conçu : le pouvoir est vu comme un moyen de s'enrichir, plutôt que celui de servir l'État. À travers cette critique, il semble possible de distinguer l'homme politique ou le politicard de l'homme d'État. Le premier est préoccupé par la conquête et l'exercice du pouvoir dans son intérêt personnel, tandis que le second est soucieux de l'exercice du pouvoir dans le sens du bien commun, de la préservation de l'État et de l'intérêt général.

Ainsi, repenser l'autorité politique revient davantage à considérer l'homme d'État, parce qu'il est susceptible de conduire ses concitoyens vers la culture de la paix. Penser à l'intérêt général, et non exclusivement à celui d'une minorité (un groupe ethnique, une formation politique, etc.), c'est cultiver la paix civile. Cette conception mettrait à l'abri des divisions, des injustices et des inégalités entre les citoyens. Toutefois, la solidité des institutions ne reposera pas exclusivement sur la personne de l'homme d'État, étant donné qu'elle exige également les efforts de chacun, dès lors que l'homme d'État aura fait montre d'une attitude exemplaire. De ce fait, la préservation et la continuité des institutions fortes deviennent une obligation citoyenne et impliquent une participation collective. Chacun, au niveau qui est le sien, aura la lourde responsabilité de préserver l'héritage institutionnel légué par ses devanciers. Généralement, ce qui a été conquis au prix de l'épreuve se conserve précieusement. À titre d'exemple, le Ghana peut être cité car, après avoir connu dans son histoire des épisodes de coups d'État, il apparaît de nos jours comme un exemple de démocratie. C'est dire à quel point la tâche est complexe, mais en se donnant les moyens, de nombreux États

africains seraient capables de se doter d'institutions légitimes à condition d'avoir à leur tête des hommes d'État.

Par conséquent, la culture de la paix ne peut émerger que dans un contexte où les États ont à leur tête des hommes d'État en quête de l'intérêt général, plutôt que ceux qui cherchent simplement à se faire du profit. Le pouvoir ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen permettant de servir ses concitoyens au nom de l'intérêt supérieur de la République.

3.3.Les ressources endogènes de la culture de la paix en Afrique : de l'éducation à la Palabre

Il n'est pas ici question de rejeter en bloc les ressources exogènes de la culture de la paix, mais d'exhumer, voire de faire un détour vers les ressources proprement africaines. Au nombre de ces ressources endogènes, on peut retenir l'éducation traditionnelle et la palabre, entendues comme formes sociales de transmission des savoirs, des valeurs et des normes qui régulent la vie collective. Or, pour saisir leur fonction dans le cadre de la culture de la paix comme modèle de gouvernance, une démarche généalogique semble indispensable. Il faut, en d'autres termes, remonter le temps jusqu'aux formes précoloniales de transmission des savoirs, en évitant de projeter sur elles les catégories de l'école moderne.

En effet, l'éducation n'est pas une invention occidentale. Avant l'arrivée des colonisateurs, il existait déjà des lieux d'éducation traditionnelle : il s'agissait des espaces de transmission des savoirs ancestraux. À cet effet, l'historien burkinabè Joseph Ki-Zerbo (1990) parle de l'éducation communautaire, en soulignant que la société précoloniale africaine était un espace éducatif global. L'éducation s'effectuait à l'échelle familiale et communautaire, à travers la parole, l'observation, l'imitation, le travail, les jeux, les cérémonies et les rites. Les rites initiatiques occupaient une place particulièrement importante, d'autant plus qu'ils préparaient le jeune à endosser peu à peu les responsabilités au sein de sa communauté. Pour Ki-Zerbo (1990, p.115), l'éducation précoloniale inculquait aux jeunes des valeurs telles que la sacralité de la vie, la conduite exemplaire, la solidarité, le sens de l'honneur, le sacrifice pour la collectivité. Or, c'est en s'écartant de certaines valeurs endogènes qu'une partie de l'élite africaine aurait oublié ce qui, autrefois, constituait une boussole, un repère aussi bien dans le cadre spatio-temporel que dans les affaires socio-politiques. Ainsi, l'élite politique africaine a l'obligation de se réapproprier ces valeurs endogènes pour établir un modèle de gouvernance où la culture de la paix servirait de parchemin à chaque responsable politique.

Par ailleurs, la pertinence de la culture de la paix comme modèle africain de gouvernance se donne à saisir chez Bidima. Dans *La Palabre : une juridiction de la parole*, Bidima (1997, p.43) considère la parole comme une institution à la fois symbolique et politique dont les missions sont multiples : elle est un lieu, entre autres, de résolution des conflits, de transmission de la mémoire, de décision collective, etc. Dans ce contexte, l'usage de la violence ou le recours aux conflits semblent dépourvus de toute légitimité et de pertinence, car cette démarche va à l'encontre des valeurs traditionnelles, lesquelles reposent, entre autres, sur le respect des anciens, des chefs coutumiers et la préservation du lien communautaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles le dialogue collectif repose sur une rationalité narrative, symbolique et

mythique, où la connaissance des proverbes, des récits, des appels aux ancêtres et des métaphores est essentielle lors de la prise de parole. Comme Bidima (1997, p.67) l'affirme si bien : « la palabre substitue au coup porté le coup de parole ». On pourrait ici entrevoir une sorte de « démocratie africaine »[10], par opposition à « la démocratie en Afrique »[11]. D'autant plus qu'en substituant « le coup de la parole » au « coup porté », la palabre semble rejoindre, sous une autre forme, la rationalité communicationnelle défendue par Jürgen Habermas. Pour l'auteur de la *Théorie de l'agir communicationnel*, le consensus résulte d'un échange argumenté entre sujets égaux (2001, p.17). En revanche, cette analogie trouve ses limites : là où Habermas postule l'égalité formelle des participants et l'universalité des procédures discursives, la palabre repose sur une rationalité narrative et symbolique, fortement enracinée dans la connaissance des traditions, des codes et des mythes. Elle propose ainsi une rationalité politique du dialogue.

Par conséquent, la palabre semble favoriser la culture de la paix, en limitant le recours à la violence au profit du dialogue et en favorisant une délibération démocratique. Mais elle exige une compétence minimale permettant aux participants de saisir les codes symboliques, les normes et les valeurs qui structurent la délibération. En cela, la palabre peut être pensée comme une institution de paix, c'est-à-dire un modèle de gouvernance politique susceptible d'enrichir les formes contemporaines de régulation politique. Toutefois, loin de nous la prétention d'idéaliser les sociétés africaines précoloniales ni de leur attribuer une vocation fondamentalement pacifique. L'enjeu réside plutôt dans l'identification, dans certaines pratiques et institutions endogènes, des ressources normatives susceptibles d'être réinterprétées à l'aune des conditions politiques contemporaines. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur l'idée qu'il s'agit d'un détour, et non d'un retour.

Conclusion

En définitive, l'enjeu de notre réflexion consistait à dépasser l'alternative homme fort/institutions fortes afin de penser durablement la culture de la paix comme un modèle africain de gouvernance. À cette fin, trois grands axes ont constitué le fil directeur de notre discussion.

La figure de l'homme fort a d'abord retenu notre attention parce que, pendant longtemps, elle a constitué un garant de l'ordre politique et de la stabilité institutionnelle. La tradition du réalisme politique, qui va de Machiavel à Hobbes, est traversée par cette conception, même si on peut noter quelques nuances d'un auteur à l'autre. De même, l'Afrique précoloniale et postcoloniale a certes été marquée par la figure de l'homme fort, mais il importe de souligner qu'en fonction des périodes, l'homme fort se donne à saisir de manière différente. Loin de tout jugement de valeur et sans prétendre idéaliser l'un au détriment de l'autre, l'homme fort de la période

[10] Elle ne se contente pas d'un mimétisme aveugle et naïf, mais elle hérite de certains outils théoriques de la démocratie telle qu'elle est pratiquée en Occident, sans perdre de vue les outils de la culture africaine, cf. Achille Mbembe, « Esquisse d'une démocratie à l'africaine », *Le Monde diplomatique*, octobre 2000.

[11] Elle renvoie à une exportation des principes démocratiques tels qu'ils sont mis en pratiques en occident, cf. Jean-François Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : ''La Baule, et puis après ?'' », *Politique africaine*, n°43, 1991, pp.5-20.

précoloniale se distingue, dans certaines configurations, par une défense de la communauté ainsi que par la défense de son territoire ; tandis que celui de la période postcoloniale semble, dans certaines circonstances politiques, préoccupé par une patrimonialisation du pouvoir et, pour ses intérêts ou son maintien au pouvoir, le dirigeant est parfois prêt à céder certaines ressources naturelles à des puissances étrangères. Dans tous les cas, on assiste, peu importe la période, à une sorte de personnalisation du pouvoir. Si cette personnalisation a constitué autrefois une solution, notamment au lendemain des indépendances, qu'en est-il aujourd'hui ?

De nos jours, la personnalisation du pouvoir n'apparaît plus nécessairement comme une alternative crédible à la fragilité des institutions politiques. Elle constituerait même une menace pour l'État de droit, État dans lequel la loi s'impose à tous. Ainsi, le modèle d'institutions fortes devient l'idéal. Néanmoins, s'il s'entend comme un héritage colonial, ce modèle porterait en lui les signes d'un paternalisme occidental et d'une normativité imposée de l'extérieur. Or, dans le contexte africain, cette conception se heurte à une difficulté majeure : un dirigeant politique peut tout à fait être puissant, dans certains cas, et renforcer le cadre institutionnel appelé à survivre après sa mort. L'expérience des figures politiques telles que Jerry Rawlings et Nelson Mandela peut être citée en guise d'illustration. Ainsi voit-on que l'enjeu ne réside pas tant dans la présence au pouvoir d'hommes forts, mais dans l'œuvre de transformation et de consolidation des institutions pour que celles-ci, peu importent les circonstances, soient permanentes. Dès lors, il devenait indispensable de poser les jalons de ce qui pourrait être, toute proportion gardée, un modèle africain de gouvernance politique fondé sur la culture de la paix.

Fonder durablement un tel modèle exige, d'abord, de sortir du sempiternel débat homme fort/institutions fortes. Ce débat est de nature à enfermer la pensée entre deux choix possibles. Or ce qui compte en réalité, c'est l'usage qu'un dirigeant fait du pouvoir politique qu'il détient et la finalité qu'il confère à son exercice (actions, décisions publiques, choix politiques). Partant de là, il semble clairement possible de distinguer l'homme politique, préoccupé par la seule conservation de son pouvoir, de l'homme d'État, soucieux de la consolidation et de la survie des institutions au-delà de sa personne. Par conséquent, le modèle africain de gouvernance pourrait reposer sur quatre piliers interdépendants : un leadership responsable en raison d'un exercice éthique et limité du pouvoir ; des institutions dépersonnalisées et légitimes qui affirment la primauté de la loi sur la personne ; la recherche du bien commun, exigeant que les décisions politiques aient une finalité collective ; et la valorisation des vertus pacificatrices des ressources endogènes, à savoir les traditions, les savoir-faire et les mécanismes de prévention et de résolution des conflits.

Références bibliographiques

ACHEBE Chinua, 2000, *The Trouble with Nigeria*, Enugu, Fourth Dimension Publishing Company, Revised edition.

BADIE Bertrand, 1992, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.

BALANDIER Georges, 1967, *Anthropologie politique*, 1re édition, Paris, Presses Universitaires de France.

BAYART Jean-François, 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

BAYART Jean-François, 1991, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : ‘’La Baule, et puis après ?’’ », *Politique africaine*, n°43, pp.5-20.

BIDIMA Jean-Godefroy, 1997, *La Palabre : Une juridiction de la parole*, Paris, Éditions Michalon.

BODIN Jean, 1993, *Les six livres de la République*, Paris, Librairie Générale française.

DURKHEIM Émile, 2013, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France.

GADAMER Hans-Georg, 1996, *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil, Trad. Pierre Fruchon, Jean Grondin et Gilbert Merlio.

GROTIUS Hugo, 2005, *Droit de la paix et de la guerre*, Paris, Presses Universitaires de France.

HABERMAS Jürgen, 2001, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.

HOBBES Thomas, 2004, *Léviathan.* trad. Philippe Folliot, éd. électronique.

KANT Emmanuel, 1991, *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Jean-François Poirier et Françoise Proust, Flammarion.

KANT Emmanuel, 2011, *Métaphysique des mœurs, Première Partie, Doctrine du droit*, Paris, Traduction Alexis Philonenko, Vrin.

KELSEN Hans, 1999, *La Théorie pure du droit*, Paris, LGDJ.

KI-ZERBO Joseph, 1978, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier.

KI-ZERBO Joseph, 1990, Éduquer *ou périr*, Paris, UNICEF-UNESCO/L'Harmattan.

LAVAL Christian, 2016, « Le destin de l'institution dans les sciences sociales », *Revue du MAUSS*, 48(2), pp. 275-292.

MACHIAVEL Nicolas, 1995, *Le Prince*, Paris, Gallimard, Traduction Gérard Luciani.

MAIRET Gérard, 1997, *Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard.

MBEMBE Achille, 2000, « Esquisse d'une démocratie à l'africaine », *Le Monde diplomatique*, octobre.

MBEMBE Achille, 2020, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, La Découverte.

MONTESQUIEU, 1995, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, Tome 1, collection Folio.

NUSSBAUM Martha C., 2012, *Capabilities. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Paris, Flammarion, coll. « Climats », traduction Solange Chavel.

PÉAN Pierre, 1983, *Affaires africaines*, Paris, Fayard.

Le monde Afrique, 13 juillet 2009, « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais d'institutions fortes », Principaux extraits du Discours.

RICOEUR Paul, 1986, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil.

SENELLART Michel, 1989, *Machiavélisme et raison d'État*, Paris, Presses Universitaires de France.

WIREDU Kwasi, 1996, *Cultural Universals and Particulars: An African Perspective*, Bloomington, Indiana University Press.

PHILOSOPHIE ET ÉMANCIPATION : UNE APPROCHE TAGUIEFFIENNE DU JEUNE MARX ET PERSPECTIVES POUR L'AFRIQUE

Armand Marc BEYENE
Université de Douala
Cameroun

Reçu : 20/07/2026 **Évalué** :25/07/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : A la suite de l'effondrement du bloc soviétique, la pensée marxienne a fait l'objet d'une délégitimation massive. Pierre-André Taguieff, dans *L'Emancipation promise*, radicalise cette disqualification en réduisant la philosophie de l'émancipation du jeune Marx à une illusion fondatrice et à une religion séculière. Cet article se propose d'évaluer la portée de cette critique et de réinterroger l'actualité des catégories du jeune Marx pour les Etats africains à l'heure du capitalisme globalisé. Notre démarche est critique et herméneutique. Elle s'appuie sur Manuscrits de 1844 et de Sur la question juive. Il ressort de notre analyse que l'émancipation chez Marx ne relève pas d'un pathos messianique mais d'une anthropologie de la désaliénation. Si la déconstruction taguieffienne permet de dénoncer les dérives dogmatiques du marxisme d'Etat, elle échoue à congédier la validité des catégories d'aliénation, d'exploitation et de réification. Dans le contexte africain, ces catégories se déplacent. L'aliénation ne concerne plus seulement le travailleur industriel, mais les souverainetés étatiques soumises à la dette, à l'extraversion et à la dépendance technologique. Débarrassée ses usages idéologiques, sa philosophie offre un cadre analytique pertinent pour penser les conditions d'une émancipation économique et humaine des sociétés africaines.

Mots-Clés : Émancipation, jeune Marx, Taguieff, Afrique, capitalisme globalisé.

PHILOSOPHY AND EMANCIPATION : ATAGUIEFIAN APROACH TO THE YOUNG MARX AND PERSPECTIVES FOR AFRICA

Abstract : Following the collapse of the Soviet bloc, Marxist thought has been subject tomassive delegitimization in the Promised Emancipation, Pierre-André Taguieff radicalizes this disqualification by reducing the philosophy of emancipation of the young Marx to founding illusion and to a secular religion. This article aims to assess the scope of this critique and to reexamine the relevance of the categories of the young Marx for African States in the era of globalized capitalism. Our approach is critical and hermeneutic. It is based on a reading of the Economic and Philosophic Manucripts of 1844 and On the Jewish Question. Our analysis shows that emancipation in Marx does not stem from messianic pathos but from a critical anthropology of desalienation. While Taguieff's deconstruction helps to denounce the diagnostic drifts of state Marxism, it fails to dismiss the validity of the categories of alination, exploitation and reification. In the African context, thes categorieshave shifted. Alination no longer cocerns only the industrial worker, but state sovereignties sunjected to dept, economic extraversion and technological dependence.. Stripped of its ideological uses, his

philosophy offers a relevant analytical framework for thinking about the conditions of economic and Humane mancipation for African societies.

Keywords : Emancipation, Young Marx, Taguieff, Afrique, capitalisme globalisé.

Introduction

L'effondrement des régimes dits marxistes à la fin du XXe siècle a donné lieu à une vaste entreprise de décrédibilisation de la pensée de Marx. Chez Pierre-André Taguieff, cette opération atteint son point de radicalité : la philosophie de l'émancipation du jeune Marx se voit réduite à un simple pathos révolutionnaire, une rhétorique vouée à l'obsolescence. Cette thèse est aujourd'hui centrale dans les débats philosophiques contemporains et circule largement dans l'espace intellectuel mondialisé. Il convient toutefois de rappeler que l'émancipation est consubstantielle à l'histoire de la philosophie. Dès les présocratiques, la pensée progresse par contradictions et dépassements : Eschyle s'oppose à Hésiode et à Homère sur le sens de la révolte prométhéenne ; Héraclite rompt avec Parménide sur le statut de l'être ; Socrate s'émancipe des sophistes en fondant les principes métaphysiques morale. La philosophie moderne elle-même se construira contre ce que Julien Benda nommera la trahison des clercs. Ainsi réduire l'émancipation à une sorte de pathos, c'est méconnaître la structure même de l'émancipation.

Cette dynamique de disqualification se poursuit dans notre vie quotidienne et de manière plus aiguë, au sein des milieux universitaires où s'affrontent sans complaisance des idéologies concurrentes. C'est dans cet engrenage que nous entraîne Pierre-André Taguieff entraîne le lecteur en portant un jugement sévère sur la philosophie du jeune Marx. Selon lui, le jeune Marx se serait détourné de l'exigence d'objectivité en méconnaissant le fait que la notion d'émancipation, relevant de registres discursifs multiples, « est loin d'être claire et que ses usages sont moins d'ordre spéculatif que politico-polémique » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 24). Il convient de s'émanciper de tout et même de l'émancipation si nous voulons nous affirmer dans le monde actuel. Cette tâche est un impératif catégorique pour tout philosophe. Or pour Marx, l'émancipation du prolétariat est « la précondition absolue de l'émancipation universelle » (E. Mandel, 2008). Plus précisément, la classe des prolétaires est présentée comme préfiguration du genre humain tout entier : « L'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe, ni de race. » (K. Marx, 1971, p. 8)

Selon Taguieff, le communisme élaboré en tant qu'utopie n'a rien fait d'autre que de réaliser une religiosité laique avec ses principes. La philosophie de Marx tombe dans les mêmes impasses que la philosophie des Lumières qu'elle prétend soupçonner de déraison. La prétention que nourrie Marx est un absolutisme qui risquerait d'aboutir à la démesure prométhéenne qui rêve de réaliser le transhumanisme. Ce qui serait à cet effet une trahison de l'homme qu'on prétend défendre : « La Modernité n'en finit pas de finir. Les faux prophètes y abondent, comme les loups déguisés en agneaux » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 15). Le communisme de Marx se reconnaît à travers cette métaphore biblique. De même, poursuit Taguieff, l'entrée dans la postmodernité censée mettre un terme à cette utopie religieuse mise sur pied par Marx n'a également été qu'une illusion. La « race moutonière » (Nietzsche, 1948, p.37) ne fait que se

consolider sous le label du néomarxisme dans des pays qui revendiquent de suivre l'idéologie de Marx et se épigones.

Face aux contradictions apparentes qui traversent le débat contemporain sur l'émancipation, il s'agit d'interroger, à travers le prisme critique de Pierre-André Taguieff, la portée heuristique de la pensée du jeune Marx. En effet, si Taguieff disqualifie la philosophie de l'émancipation comme un simple pathos révolutionnaire relevant de la rhétorique, celle-ci peut-elle néanmoins, à l'heure de la mondialisation capitaliste marquée par l'avènement d'une superclasse planétaire et la réactivation de logiques de domination et de prédation, demeurer une ressource théorique pour penser l'émancipation des pays du Sud, singulièrement des Etats africains ?

Nous faisons l'hypothèse que, contrairement au diagnostic taguieffien, la philosophie de l'émancipation du jeune Marx conserve une pertinence heuristique décisive. Loin d'être une rhétorique, obsolète, elle offre un cadre critique irremplaçable pour diagnostiquer les nouvelles logiques de prédation du capitalisme globalisé. Pour les Etats africains, une réappropriation critique de Marx, débarrassée de ses dérives dogmatiques, demeure une voie féconde pour penser leur émancipation. Notre hypothèse n'est donc pas de réhabiliter le marxisme dans sa version idéologique, mais de défendre la thèse d'une réactualisation critique du jeune Marx comme outil de penser pour le Sud.

Pour élucider cette équation complexe, notre démonstration s'articulera en trois moments. Dans un premier temps, il s'agira d'expliciter les fondements philosophiques de la pensée du jeune Marx, en insistant sur la catégorie d'émancipation. Dans un deuxième temps, nous analyserons la déconstruction opérée par Pierre-André Taguieff, qui réduit ce projet émancipateur à un pathos rhétorique. Dans un troisième et dernier temps, nous évaluerons les enjeux de ce débat à l'aune des défis contemporains de l'Afrique, confrontée aux nouvelles logiques de domination de la mondialisation capitaliste.

1. Les vues marxiennes de l'émancipation

Si Taguieff réduit le jeune Marx à une rhétorique, c'est qu'il fait l'impasse sur la portée proprement philosophique de ses premiers écrits. Or, c'est précisément dans les Manuscrits de 1844 et dans La Question juive que se déploie une théorie de l'émancipation dont l'enjeu dépasse le cadre de la révolution politique.

1.1. De l'aliénation à l'émancipation : une leçon du jeune Marx

L'idéal moderne par excellence est, pour tout individu humain, de sortir de l'état de dépendance dans lequel il se trouve, de se libérer de toutes les contraintes, voire des déterminismes naturels ou culturels, de s'affirmer comme maître de soi et de son propre destin. Cet idéal est celui de la libération ou de l'émancipation, deux termes aux connotations positives dont le sens semble aller de soi. Cet idéal occupe une place centrale dans la philosophie du jeune Marx, dont l'ennemi n'est nul autre que l'intérêt privé en tant qu'il est absolutisé (A. Senik, 2011, p. 202). Il est question ici de fustiger l'intérêt particulier parce qu'il ne permet pas à toute l'humanité de jouir des mêmes prérogatives. L'intérêt particulier ne connait ni patrie, ni esprit général ou local. Le jeune Marx fustige « ce matérialisme dépravé, ce péché contre l'esprit des peuples et de l'humanité » (K. Marx, 1948, p. 184). Plus précisément pour ce philosophe, il est impérieux de s'émanciper de l'intérêt privé qui « se considère comme le but final du

monde » (K. Marx, 1948, p. 162). La critique de cette vision égoïste du monde prend une place capitale dans *Sur la question juive* comme dans *Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*.

En effet, le jeune Marx estime que le point de départ de la marche vers l'émancipation, c'est fondamentalement la critique de l'aliénation religieuse. Il considère que l'ecclésiastique est un obstacle épistémologique et social du progrès de l'humanité : « La critique de la religion est la condition de toute critique » (K. Marx, 1971, p. 51). En d'autres termes, il est question désormais de placer l'homme au centre de sa propre histoire et non plus une transcendance extérieure qui agit dans une dynamique prophétique. Le jeune Marx pense que la logophanie n'est pas la voie à suivre si nous voulons véritablement affirmer notre liberté dans l'action sociale. La métaphysique dans laquelle nous embarque la pratique religieuse ne nous permet pas de raisonner par nous-mêmes. Elle n'est pas loin de l'opium que décide de prendre un peuple pour retrouver une certaine quiétude. La religion est l'opium du peuple. L'urgence est donc de s'en méfier radicalement si nous voulons nous émanciper : « La critique de la religion s'achève avec la doctrine selon laquelle *l'homme est pour l'homme l'être suprême*, dont l'*impératif catégorique* qui commande de *renverser toutes les conditions* au sein desquelles l'homme est un être diminué, asservi, abandonné, méprisable » (K. Marx, 1971, p. 81). On pourrait donc dire que nous nous retrouvons au cœur de la vision marxienne de l'émancipation humaine. Le problème qui préoccupe Karl Marx est loin des idéologies antiracistes ou racistes. Son souci fondamental consiste à arracher l'homme des prisons de la servitude volontaire et/ou involontaire.

A suivre de fond en comble Karl Marx, l'aliénation, en tant que processus, se reconnaît à sa conséquence principale, ainsi caractérisée dans *Les Manuscrits de 1844* : « L'homme est rendu étranger à l'homme » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 200). Le matérialisme historique peut donc se définir comme étant une réappropriation de l'homme par l'homme. Il s'agit ici de redorer le blason de notre essence en tant que produit social. Le communisme devient « le moment réel de l'émancipation et de la reprise de soi de l'homme » (P.-A. Taguieff, 2019 :87). Si l'aliénation se définit par trois attributs essentiels : limitation, médiation et soumission au besoin bassement pratique, alors la figure de l'émancipé se construit par la négation de ces trois attributs. L'émancipation implique donc la dénonciation d'un état intolérable dans lequel peut se trouver l'homme dans les interactions sociales ou dans les relations internationales surtout en ce moment où nous vivons la résurgence de l'état de nature au sens de Thomas Hobbes. Dans cet élan, il n'est pas non nécessaire que Karl Marx lutte pour que nous nous débarrassions de notre finitude. Autrement dit, Marx veut réhabiliter le vœu prométhéen qui consiste à déifier l'homme d'une part, et à défier les dieux d'autre part.

Il n'est plus question de s'enfermer dans des dogmes où on accorde une place de choix au Dieu transcendant. L'homme désaliéné est celui qui est maître de son destin ou de son histoire, c'est également un être qui peut se mouvoir en toute liberté : « La société réglemente la production générale, ce qui crée pour moi la possibilité de faire aujourd'hui telle chose, demain telle autre, de chasser le matin, de pêcher l'après-midi, de pratiquer l'élevage le soir, de faire de la critique après, selon mon bon plaisir, sans jamais devenir chasseur, pêcheur, berger ou critique » (K. Marx, 1948, p. 315). Après

cette tentative exégétique, nous pouvons soutenir que le point vélique du jeune Marx n'est rien d'autre que la libération efficiente de l'homme de toutes les servitudes potentielles qui peuvent se présenter en nous dans les rapports sociaux. Il y a une volonté suprême de supprimer tout ce qui peut être intermédiaire dans les rapports sociaux. Le jeune Marx trace donc le chemin de la transcendance ontologique en s'opposant fermement à la transcendance théologique. L'homme est désormais pensé comme principal acteur de son existence. Mais pour y asseoir cette base, Karl Marx pense à une société idéale basée sur le communisme.

1.2. Le communisme comme lieu d'épanouissement de l'homme

Karl Marx pense que l'homme ne vit pas dans des sphères angéliques ou avec des imaginations transcendantes. Il soutient que nous devons transformer par nos propres forces, le monde dans lequel nous vivons au lieu de compter des puissances extérieures à notre volonté. Cette voie suppose que nous devons abolir toutes les limites auxquelles se heurte le prométhéisme. Le communisme est la cité idéale où peuvent se réaliser ces prouesses. Etant donné que nous sommes tous des produits sociaux, nous avons aussi l'impératif de jouir aussi des mêmes prérogatives ou des mêmes privilèges. Le communisme suppose ainsi la lutte des classes et l'objectivité dans gestion de la chose publique. Marx affirme que dans la société communiste, « tout homme qui porte en lui un Raphaël » doit pouvoir « s'épanouir sans contrainte » (K. Marx, 1982, p. 1288).

Pour Marx, le principe étatique doit dépérir en ce sens qu'il permet à l'homme de se borner au lieu de s'auto-prendre en charge et « cette étroitesse d'esprit est un pur résultat de la division du travail » (K. Marx, 1982, p. 1289). La société communiste impose que nous travaillions ensemble au lieu de promouvoir une vision du monde où il existe une interdépendance entre les hommes. Marx poursuit : « Dans une société communiste, il n'y a pas de peintre, mais tout au plus des êtres humains qui, entre autres choses, font de la peinture » (K. Marx, 1982, p. 1290). Enfin, la société communiste à laquelle fait allusion Karl Marx, brise toutes les barrières sociales. Ce qui importe pour ce dernier, c'est de réaliser une cité juste. Notre philosophe pense que toutes les déformations que nous subissons en société ne peuvent trouver solution que dans l'histoire. Aucune issue métaphysique ou ontologique n'est donc envisagée par ce critique de Hegel : « La faculté de développement des enfants dépend du développement des parents, et (…) toutes ces mutilations observables dans les conditions sociales présentes ont une origine historique et (…) peuvent tout aussi bien être éliminées dans le cours de l'histoire. Même les particularités naturelles du genre humain, telles que les différences de race, etc. » (K. Marx, 1982, p. 1310).

Nous pouvons donc prétendre avec Garaudy que le communiste est un homme total à la fois dans le temps et dans l'espace. Cela se justifie parce qu'il est pénétré du sentiment que la civilisation et la culture qui naissent avec le communisme sont le fruit de tous les efforts de l'humanité passée dans la totalité de son histoire. Dans l'espace, l'homme communiste est total, car il vit d'une vie planétaire. Le communisme a donc pour vocation substantielle de se passer des cloisonnements et des rivalités et ensuite réaliser une organisation planétaire en tenant compte des capabilités de ses milieux ou la dialectique des besoins. Roger Garaudy peut noter : « Le communisme seul peut donner une âme à la taille de ce corps de géant, une unité morale qui écarte à jamais le cauchemar d'une catastrophe planétaire » (R. Garaudy, 1963, p. 224). Dans un autre ouvrage, Garaudy poursuit son approfondissement du marxisme et des enjeux du

communisme : « L'homme total, dans cette perspective historique concrète, ce n'est pas seulement l'homme désaliéné, mais l'homme qui vit d'une vie universelle. L'homme total s'épanouit réellement, concrètement, lorsque, dans la société sans classe, la vie de l'individu et la vie de la société ne s'opposent plus en lui » (R. Garaudy, 1977, pp.104-105).

Bref, la philosophie de l'histoire de Marx et les marxiens a pour soubassement, le principe de la guerre, idée chère que nous retrouvons chez Héraclite. Plus précisément, ce présocratique soutenait dans l'Antiquité que la guerre provoque continuellement de nouveaux changements. C'est pour cela que le devenir qui englobe la guerre coule incessamment comme un fleuve. Cependant, nous devons toujours développer une éthique de prudence en faisant ce style de rapprochement. Héraclite ne trouve aucun inconvénient qu'une cité politique ait des esclaves (K. Axélos, 1962 :154). Or, le communisme est hostile à la répartition du travail et à l'utilisation de l'homme par l'homme. La justice sociale à la quelle milite le jeune Marx est toujours en devenir. La révolution n'est évidente que si nous admettons que seule la lutte des classes renferme les forces motrices de l'histoire.

On pourrait rejoindre les idées de Maximilien Rubel à propos de Marx, qui n'hésitait pas à poser que « c'est dans son œuvre dite de jeunesse que se trouve la clef du *Capital* » (M. Rubel, 1957, p. 224). Toutefois, Pierre-André Taguieff ne partage pas cette philosophie de l'histoire de Marx parce qu'elle finit par se muer en une forme de religion séculière : « On peut y voir une expression de la pensée magique, de résidus du messianisme judéo-chrétien, une doctrine sommaire de la rédemption soumise aux impératifs de la sécularisation, une religion du salut collectif dont le sujet serait le genre humain tout entier » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 24). L'auteur de *L'Effacement de l'avenir* rejette « la politisation communiste de l'espérance messianique » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 206). D'où l'urgence de retracer la quintessence de l'historien des idées concernant le jeune Marx.

2. Critique taguieffienne du jeune Marx

Après avoir présenté les caractéristiques de la philosophie du jeune Marx, Il convient de présenter les critiques faites par Pierre-André Taguieff en partant des antinomies du racisme en partant de *La Force du préjugé* et de *L'Emancipation promise*. L'objet est de montrer les contradictions qui sous-tendent la philosophie révolutionnaire du jeune Marx. Deux aspects sont mobilisés : l'envers para-religieux de la pensée de Marx et la question relative à la déjudaïsation. Pour Taguieff, la philosophie de l'émancipation n'est plus tenable à l'ère post-moderne. Elle relèverait d'une illusion qu'il convient de déconstruire au nom du réalisme et de l'objectivité.

2.1. L'envers para-religieux de la thèse de Marx

Pierre-André Taguieff commence par s'attaquer à toutes sortes d'idéologies en philosophie. Il ne voudrait pas que nous soyons des adeptes de l'universalisme ou des particularismes. Dans *La Force du préjugé*, il présente les antinomies fondamentales qui caractérisent les idéologies. Partant de la critique du racisme de l'antiracisme et du racisme tel qu'on l'entend formellement dans l'action sociale, il forge deux idées : l'hétérophobie et l'hétérophilie. La première notion désigne ou présuppose l'évaluation négative de toute différence. Ce qui implique un idéal de l'homogénéité : « l'élément inquiétant est représenté par ce qui diffère » (P-A. Taguieff, 1988, p. 30). Le second

concept fait l'éloge de la différence. L'élément inquiétant est la dynamique de la globalisation ou de l'universalisme. Ces antinomies fondamentales poussent Pierre-André Taguieff à noter : « C'est suffisamment suggérer que l'alternance courante et indéfinie entre hétérophobie et hétérophilie se dresse comme un obstacle devant toute tentative d'analyse froide et fine » (P.-A. Taguieff, 1988, p. 29). Ce qui sous-entend que nous devons lutter contre toutes sortes d'idéologies si nous voulons penser aisément le sens de notre existence.

En effet, Pierre-André Taguieff estime que le communisme exprime sa dangerosité sociale en tentant de tout uniformiser par l'émancipation du prolétariat définie comme la précondition absolue de l'émancipation universelle. Marx affirmait que « l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe, ni de race » (K. Marx ; 1965, p. 1538). S'appuyant sur le nihilisme de Nietzsche qui a pour impératif catégorique amoral de pister et dépister, chasser, dévoiler, dénoncer, démystifier, surprendre, repérer et identifier le plus caché, Taguieff décèle une contradiction dans la philosophie révolutionnaire de Karl Marx. Pour ce philosophe français, la dialectique marxiste n'est rien d'autre qu'une corruption idéologique qui cache dans son être profond les caractéristiques véritables du racisme. Karl Marx, à ses yeux, n'est qu'un mercenaire idéologique. Il écrit : « Postulat de conviction antiraciste du militant décrypteur : le racisme est d'autant plus réel et nuisible qu'il est imperceptible, qu'il relève du non-dit, qu'il se niche dans les profondeurs de l'inavouable, unique raison présumée de l'indicible » (P.-A. Taguieff, 1988, p. 61). Marx militerait donc pour un faux universalisme à son avis.

Plus précisément, d'après Taguieff, Karl Marx érige sa tendance hétérophobe en idéal normatif. C'est en cela que nous retombons dans les pièges du dogmatisme. Les différences deviennent des obstacles épistémologiques car son souci premier est de rapprocher les prolétaires du monde en plaçant le *polemos* au cœur de l'histoire. La critique marxienne devient donc une sorte de lutte contre la métaphysique classique qui ne miroite que des chimères aux larges masses. Le jeune Marx écrit : « La critique n'est pas la passion du cerveau, mais le cerveau de la passion. Elle n'est pas un scalpel, elle est une arme. Son objet est son *ennemi*, qu'elle veut, non pas réfuter, mais *anéantir* » (K. Marx, 1971, p. 59). Dans ces idées de Marx, Taguieff pense qu'il y a simplement une mutation idéologique qui est posée comme valeur absolue. Le soupçon de Marx prend la forme d'un racisme antiraciste dogmatique : « Ce faux universalisme a favorisé la construction d'une abstraction, « l'Emancipation perçue comme dotée d'une valeur intrinsèque, don bonne à invoquer sans qu'on éprouve le besoin de la définir. Mais l'on risque alors de sombrer dans un vain discours incantatoire : « il faut s'émanciper parce qu'il faut s'émanciper » » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 25).

En clair, La logique révolutionnaire dogmatique de Karl Marx nous place devant un dilemme qui échappe souvent à l'entendement de celui qui revendique ses droits. Marx voudrait qu'on soit tolérant envers les prolétaires alors qu'au fond une certaine phobie à l'égard des bourgeois prend corps. La religion civile pensée par Karl Marx érige son idéologie en règle universelle. C'est en cela qu'elle tombe encore sous le charme des Lumières notamment avec l'idée de progrès. « Cette remarque, dit Taguieff, allie la prudence à la lucidité » (P.-A. Taguieff, 1988, p. 184). Poursuivant son champ heuristique, il pense que l'émancipation promise par Karl Marx n'est qu'une illusion ou encore qu'elle enveloppe un refus radical de discuter des problèmes qui concernent

les hommes. Ne lisons-nous pas dans *L'émancipation promise* : « L'utopie de l'homme émancipé présuppose un imaginaire de la radicalité révolutionnaire reposant sur le refus des médiations, voire sur une diabolisation de ces dernières » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 207).

Chez Marx, toute instance médiatrice est suspectée et rejetée et c'est pour cette raison qu'il prêche le dépérissement de l'Etat. D'où l'inquiétude de Taguieff : « On ne peut que s'interroger sur ce désir frénétique d'en finir avec les médiations, sur cette aspiration à une pure libération. Comment penser cette marche libérée de toute entrave, sans point d'appui, sans intermédiaire, sans médiation, sans détour, par voie directe ? » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 208) C'est cette question qui poussera Taguieff à faire une autopsie du jeune Marx dans *Sur la question juive.* Le projet ici est de déceler si l'émancipation en question ne cache pas l'idée d'un quelconque antisémitisme. Nous sommes en plein dans la philosophie du soupçon élaborée par l'auteur de *Résister au bougisme*. Taguieff se critique dans cette mesure des philosophes africains qui prennent comme condition d'émancipation la voie tracée par Marx. Il remet en cause des théories décoloniales qu'il considère comme des passions tristes en ce sens qu'elles prennent pour point départ la mémoire et ses exigences de justice et de reconnaissance ainsi que des réparations sur fond des concurrences de groupes se présentant comme des victimes : « L'Occident est ainsi mis en accusation pour ses fautes inexpiables – de la traite négrière au colonialisme et à l'impérialisme. En dénonçant « les Occidentaux » ou « les Blancs », les néo-antiracistes se transforment en racistes » (P.-A. Taguieff, 2020, p.32). Selon Taguieff, il ne faut pas se laisser séduire par ce chant de sirènes décoloniales, sinon, les épigones de ce champ risquent de creuser eux-mêmes leur tombe.

Taguieff conteste la validité épistémologique de la notion d'émancipation. Selon lui, cette notion, loin d'être claire, relève moins de l'ordre spéculatif que du registre politico-polémique. Autrement dit, Marx n'aurait pas fait œuvre de philosophe mais de militant. En confondant analyse et engagement, il aurait sacrifié l'objectivité scientifique sur l'autel du pathos révolutionnaire. L'émancipation devient alors un mot d'ordre, non un concept.

2.2. L'émancipation comme forme de déjudaïsation chez le jeune Marx

Pierre-André Taguieff reconnait que l'idée d'émancipation est au cœur de la philosophie du jeune Marx. Nous retrouvons ce concept dans *Sur la question juive*, ouvrage qui suscite des débats dans l'histoire de idées, dans l'optique de savoir si Karl Marx est antisémite ou pas. Mais ce qui nous intéresse dans cette dynamique, c'est l'attitude émancipatrice développée par Marx. Partant de l'exégèse du premier texte de Karl Marx, Taguieff dessine le portrait de l'homme émancipé en ces termes : « Sa conclusion est que l'homme véritablement émancipé n'est autre que l'homme enfin dépouillé de tous les attributs de la « judéité », l'homme totalement « déjudaïsé » ou « désenjuivé » » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 225). Partant des textes de Senik, Taguieff soutient que ce sont les Juifs qui détiennent, pendant cette période, le monopole de l'économie. Marx veut donc faire disparaître l'homme des droits de l'homme. Celui qui suit une norme étatique du point de vue prosaïque du terme.

En effet, Pierre-André Taguieff s'appuie sur les textes de Marx pour démontrer les impasses qui ont donné suite à ce que nous avons vécu avec le national-socialisme,

dont la figure de proue n'était nul autre que qu'Adolf Hitler. En voulant tellement créer l'homme nouveau par la hantise de la révolution et surtout de l'émancipation, Karl Marx a orienté ses idées vers l'extermination des Juifs. Il rejette le fait que Marx formule la question juive en ces termes : « Bauer considère l'essence idéale et abstrait du Juif, sa religion, comme étant son essence totale. (…) Nous essayons de briser la formulation théologique de la question. La question de l'aptitude du Juif à l'émancipation se transforme pour nous en celle de savoir quel élément particulier doit être surmonté pour supprimer la judéité » (A. Senik, 2011, p. 43).

Pour Karl Marx, le problème des inégalités ne provient que de la société civile. L'émancipation de l'homme en soi n'est donc pas au cœur de la philosophie de Karl Marx comme une certaine tradition socialiste tend à la démontrer dans l'action sociale. La théorie marxienne du jeune Marx n'a donc rien à voir avec les autres textes de Marx. En s'adressant péremptoirement à Bruno Brauer, Marx veut supprimer la judéité qui aurait « atteint son apogée » dans la gestion des ressources publiques : « Nous trouvons l'essence du Juif d'aujourd'hui, non seulement dans le Pentateuque ou le Talmud, mais dans la société actuelle » (A. Senik, 2011, p. 78). Il soutient une fois de plus : « Le Juif s'est déjà émancipé, mais d'une manière juive. (…) Le Juif s'est émancipé d'une manière juive, non seulement en se rendant maître de la puissance de l'argent, mais parce que, par lui et sans lui, l'argent est devenu une puissance mondiale, et l'esprit juif l'esprit pratique des peuples chrétiens » (P.-A. Taguieff, 2019, pp. 185-186).

Ces idées ne laissent pas Taguieff indifférent. Il ne voit pas en quoi nous pouvons dire que le marxisme est un humanisme qui veut réaliser une société essentiellement philanthrope où les hommes se considèreront comme des frères. La conclusion qu'adopte le jeune Marx n'est rien d'autre que l'élimination qui s'est métamorphosée de nos jours dans la religion chrétienne, affirme-t-il dans l'une de ses fresques philosophiques intitulée *Wagner contre les Juifs* (P.-A. Taguieff, 2012, pp. 88-89). Taguieff pense qu'il y a comme un acharnement ici de la part de Marx puisque sa dynamique révolutionnaire veut supprimer, jusqu'aux interstices, tout ce qui concerne l'activité juive dans la réalité sociohistorique. On assiste ainsi au principe de la diabolisation de l'autre tout en se positionnant soi-même dans des sphères angéliques. On pourrait donc donner raison à Poliakov qui voyait plus clair en notant : « Marx dépasse souvent ses maîtres par la construction de son antisémitisme » (L. Poliakov, 1994, p. 113). Il n'est donc plus surprenant de douter de l'antipathie qu'éprouve Taguieff à propos des idéologies.

Pierre-André Taguieff reproche donc aux marxistes de fermer les yeux sur les dérives racistes soulevées par Marx. Il veut mettre fin à la dynamique des peuples révolutionnaires qui s'appuient toujours sur des théories marxiennes pour s'arracher de l'impérialisme. Il récuse le bricolage épistémique, éthique et politique qui fait ombrage à la vérité. En faisant un bilan de A propos de la question juive, il en ressort que Marx « recourt volontiers aux métaphores bestialisantes pour stigmatiser les Juifs » (P.-A.Taguieff, 2019, p. 236). Pierre-André Taguieff ne se limite pas seulement à la judéophobie, mais il va jusqu'à démontrer que Karl Marx était aussi négrophobe en prenant appui sur Paul Lafargue né d'une mère mulâtre et d'un père français juif : « Marx n'hésite pas à déclarer, écrit Taguieff, qu'il « possède la tare que l'on retrouve en général dans la tribu des nègres : une totale absence de honte » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 237). Il poursuit : « Marx mêle les pointes antijuives aux pointes négrophobes

les plus vulgaires » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 238). Taguieff poursuit dans l'optique de mettre en garde les épigones de Marx : « L'émancipation est aujourd'hui une idée devenue folle. En perdant tout sens définissable, elle part dans tous les sens (…). Le désir immodéré d'émancipation, désir insatiable, suscite et entretient une insatisfaction permanente. Ainsi banalisé, l'infini du désir instaure le règne de l'hybris, de la démesure » (P.-A. Taguieff, 2019, p.27).

Le philosophe français pense qu'il est de mauvais aloi de prétendre que Karl Marx défend la causalité de l'humanité véritable. Il nous suffit de lire minutieusement ses écrits de jeunesse pour découvrir les intentions inhumaines qui sous-tendent sa philosophie. Taguieff peut donc fustiger l'attitude des marxistes en ironisant : « Les marxistes restent cependant inébranlables dans leur conviction que Marx, leur grand homme n'a rien d'antisémite ou de négrophobe. (…) La fascination n'est jamais dissipée par des preuves, aussi nombreuses et convergentes soient-elles » (Taguieff, 2019, pp. 238-239). Taguieff recommande de ne pas lire Marx de façon dogmatique, mais l'impératif qui s'impose à nous est la vertu de prudence épistémique. Il ne comprend pas pourquoi certains pays du Sud font l'effort de ne pas saisir cette incongruité scientifique. Toutefois, que pouvons-nous retenir à l'issue du débat ?

3. Les enjeux de la pensée de Taguieff

La philosophie du jeune Marx suscite des controverses et mérite d'être réexaminée. C'est d'ailleurs cette tâche qui a intéressé Taguieff. Il recommande de ne pas prendre position en ce qui concerne des idéologies si l'on veut véritablement philosopher. Cette section de notre champ heuristique s'attèle sur deux aspects : d'abord la nécessité de se déprendre des normes manichéennes suscitées par l'idéologie ; ensuite, il sera question d'ouvrir des perspectives relatives à l'approche de Pierre-André Taguieff.

3.1. Leçons d'une lecture critique du jeune Marx

Pierre-André Taguieff s'est attelé à lire minutieusement la pensée du jeune Marx à l'écart des commentateurs pieux qui n'entrevoient pas souvent les controverses qui émaillent l'auteur de *A propos de la question juive*. Il trouve nécessaire de repenser l'émancipation qui en soi n'est pas mauvaise. En d'autres mots, Taguieff pense que savoir se libérer n'est absolument pas difficile ; mais la tâche la plus ardue est celle de savoir être libre. L'examen du jeune Marx nous place donc dans ce dilemme : « L'émancipation est invoquée, chantée, célébrée, mais fort peu pensée. Objet et éloge, ainsi banalisée, elle nourrit la rhétorique révolutionnariste et agrémente les discours gauchistes non moins que les discours libéraux ou républicains, mais ne suscite guère l'interrogation philosophique » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 251). Taguieff adopte une posture prudentielle en ce qui concerne l'attitude du jeune Marx et ses idées révolutionnaires. Cela présuppose que rien ne peut se faire dans l'histoire sans faire preuve de violence. Taguieff poursuit : « Marx était un adepte de la violence purificatrice, seule capable de détruire le ‘’ vieux monde ‘’ de faire « du passé table rase comme dit *L'International* » (Taguieff, 2019, pp. 252-253).

En effet, Pierre-André Taguieff se propose d'examiner le point de vue du jeune Marx à partir de Senik pour découvrir que nous ne devons plus tenter de fuir la vérité si l'on se revendique d'être marxien. La clairvoyance philosophique en appelle à la lucidité et au courage de ramer à contre-courant de ceux qui ne veulent pas se départir de la philosophie de l'histoire qui fait table rase du passé. Sans nécessairement prendre

position idéologiquement, Taguieff nous recommande de ne pas perdre de vue le fait que la judéophobie qui sévit de nos jours dans le monde est l'œuvre du jeune Marx. Il s'agit désormais de tourner le dos au passé pour s'orienter dans le futur. Pour le Jeune Marx, l'émancipation humaine est donc un arrachement aux appartenances lourdes du capitalisme. Le but ultime de Marx, c'est le renversement de l'orthodoxie si l'on veut parler de progrès social.

Avec Karl Marx, l'émancipation est une donnée permanente et nul ne doit sous aucun prétexte se réjouir d'un ordre établi. On n'a jamais fini de s'émanciper comme on n'a jamais fini de se moderniser. Paul Ricœur nous décrit cette temporalité nouvelle du jeune Marx comme : « Une sorte de logique folle du tout ou rien remplace la logique de l'action, laquelle sait toujours que le souhaitable et le réalisable ne coïncident pas et que l'action engendre les contradictions » (P. Ricœur, 1986, p. 390). En suivant la logique de Ricœur, nous comprenons la posture de Taguieff. Il nous recommande de prendre au sérieux le basculement de certains intellectuels dans la judéophobie. C'est ainsi qu'il fait une remarque pertinente dans l'optique de nous arracher du fanatisme malveillant qui suscite la résurgence ethnocentriste dans les interactions sociales : « On peut être, comme Marx, issu par son père et sa mère de lignées, et néanmoins donner dans la haine des Juifs, dans la haine mêlée de mépris » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 292). Comme Isaiah Berlin dans *Trois essai sur la condition juive*, Pierre-André Taguieff soutient que Marx identifiait les Juifs à la bourgeoisie, qu'il attaquait d'en bas, au nom des insultés et des opprimés. Mais il va un peu nuancer ce propos en démontrant qu'en 1843, Marx ne s'adresse aucunement au grand capitaliste juif, mais ses propos virulents vont à l'endroit du petit commerçant et de l'usurier médiocre, appartenant à la petite bourgeoisie : « C'est cette figure que le Juif émancipé et intellectuel méprise, c'est elle qui fait éprouver au penseur allemand de la honte à l'égard de ses origines » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 292). D'après Pierre-André Taguieff, Marx n'est pas encore préoccupé fondamentalement par les questions du capitalisme, du prolétariat ou de l'inégalité.

Toutefois, il n'est pas sans conséquence de rappeler Marx lutte contre le Juif qui s'enferme dans des rêveries dogmatiques du christianisme. L'homme se doit désormais de s'émanciper des vérités révélées. L'émancipation implique l'affirmation de la transcendance ontologique dans l'action sociale. En restant dans la dynamique du théisme, les Juifs ne peuvent plus jouer le rôle de peuple élu. « Ils incarnent bien plutôt aux yeux du jeune Marx le contretype, celui du peuple déchu » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 294). Mais ce qui est préoccupant pour Taguieff, c'est la nouvelle configuration que prend le marxisme concernant l'histoire de l'humanité. La temporalité dans laquelle nous plonge la lutte du prolétariat est à craindre : « La puissance du négatif est à l'œuvre. Pour imaginer l'humanité parfaite, il faut identifier le groupe illustrant l'humanité déshumanisée, définie par une sommation de manques ou de privations, puis supposer possible sa suppression » (P.-A. Taguieff, 2019, pp. 296-297). Taguieff critique la nouvelle forme de religiosité à l'œuvre dans la littérature des partisans de Karl Marx, partisans qui vont même souvent jusqu'à l'extermination au cas où on décide de ne pas emboiter le pas idéologique.

Selon Taguieff, les projets d'émancipation, dans leurs traductions politiques, se heurtent à un conflit de normes, selon que le sujet de l'émancipation est l'individu ou le groupe. L'émancipation de l'individu entre logiquement en contradiction avec

l'émancipation des peuples, de tel ou tel peuple. Si les deux logiques d'émancipation peuvent, dans certaines situations historiques, coïncider, elles entrent en conflit. C'est ainsi que l'émancipation des Juifs, au cours du XIXe siècle, a suscité deux comportements contradictoires. Parmi les Juifs politiquement émancipés, il en est qui, conformément aux valeurs-normes individualistes, ont choisi l'assimilation, en rejetant leur judéité. D'autres se sont engagés dans le mouvement sioniste, présupposant le primat de l'appartenance à un peuple alors sans inscription territoriale. Cette logique s'applique aussi aux Africains.

Taguieff pense que nous devons nous méfier du mot magique « émancipation » car il permet aux prolétaires de diaboliser ceux contre qui les idées s'opposent tout en se positionnant comme le peuple élu par excellence. On ne saurait parler d'une idéologie globale dans un monde qui se veut complexe. L'homme unidimensionnel qui se crée dans la philosophie des marxistes est un véritable obstacle au progrès social. Il note : « En réalité, l'expérience historique de l'idée normative d'émancipation, au sens précis que lui a donné Marx (éliminer les limites les médiations), a été faite : elle a pris le visage répulsif du totalitarisme communiste » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 237). Pierre-André Taguieff pense que la nouvelle tendance marxiste a pratiquement échoué parce qu'elle a voulu produire une cité unique, univoque et unilatérale.

En forgeant notre être dans les possibilités d'une émancipation générale axée sur le marxisme, nous ouvrons la voie à la démesure. La vision progressiste du progrès n'a pas garanti la sécurité dans les relations internationales. Mais il a plutôt favorisé une éthique et une politique de théâtralisation existentielle. Lisons encore Taguieff : « Après la tragédie, vient le temps de la comédie, celui de la comédie donnée par les re-joueurs, les re-fondateurs, les re-commenceurs. Par ceux qui s'imaginent pouvoir réchauffer les plats et les faire ingurgiter par les jeunes générations » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 299). Taguieff, partant du principe sartrien selon lequel la direction d'un esprit exigeant toujours insatisfait des pensées reçues comme ses propres pensées, doit être à l'affut de ce qui les contredit, se proposer d'analyser les faits avec lucidité en se méfiant des idéologies. Cela implique de se défaire du fanatisme antifanatique. Sartre explique mieux cette approche : « Je fus amené à penser systématiquement contre moi-même au point de mesurer l'évidence au point de mesurer l'évidence d'une idée au déplaisir qu'elle causait » (J.-P. Sartre, 1964, p. 210). C'est enseignement qui manque aux épigones de Marx.

Toutefois, si la critique taguieffienne sonne le glas de Marx en Occident, qu'en est-il pour les Etats africains ? Loin de l'obsolescence, la pensée du jeune Marx ne retrouve-t-elle pas, dans le contexte de la mondialisation une actualité critique inespérée ?

3.2. Par-delà la philosophie de Taguieff

Pierre-André Taguieff soutient que le jeune Marx n'a pas résolu le problème de fond concernant le progrès social avec sa dynamique révolutionnaire. Il existe d'ailleurs des contradictions à déceler lorsque l'on lit minutieusement ses premiers textes. Tous les auteurs qui aspirent à la connaissance de la philosophie de Marx font des bricolages idéologiques. Ce qui peut susciter des obstacles épistémologiques et politiques dans le désir de réalisation d'une société humaine où chacun pourra en toute quiétude s'affirmer sans avoir à se focaliser sur une religiosité laïque. Taguieff soutient que « face aux bricolages précieux de nouveaux prêcheurs d'émancipation, seul un grand

rire serait véritablement émancipateur » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 299). Le retour sur le jeune Marx permet donc à Taguieff de déceler les enjeux de l'émancipation chez les intellectuels qui s'attachent à la révolution tracée par Karl Marx. Il dépeint un tableau négatif du marxisme parce que ce courant a viré en « terrorisme intellectuel » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 300). Toutefois, ce point de vue peut-il résoudre les problèmes des rapports de force dans la mondialisation actuelle ?

En effet, nous pensons qu'il serait maladroit de lire le jeune Marx dans la seule perspective du racisme de l'antiracisme comme tente de le faire Pierre-André Taguieff. La révolution est plus que jamais importante. La voie prométhéenne tracée par ce philosophe dès ses premiers écrits, se préoccupe fondamentalement de l'homme dans ses rapports de force ; elle permet à chaque peuple de se débarrasser de l'aliénation et de l'exploitation abusive de l'homme par l'homme. Taguieff a le droit d'être prudent scientifiquement, mais cette prudence ne devrait pas s'ériger en impératif catégorique. La Révolution africaine demeure la voie que nous devons suivre si nous voulons nous débarrasser du néocolonialisme dans le concert des nations. Le jeune Marx n'a donc aucunement produit la nuit obscure dans l'action sociale. Mais il a introduit « la précondition absolue de l'émancipation universelle » (A. Senik, 2011, p.25). Plus précisément, « l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe, ni de race » (K. Marx, 1971, p. 98).

Avec le processus de l'accélération de la mondialisation techno-marchande, nous trouvons qu'il est contre-productif de s'attarder sur des querelles subtiles qui consistent à récuser les théories marxiennes sous prétexte qu'elles se sont métamorphosées en émancipationnisme. Les catégories marxiennes d'aliénation et d'exploitation n'ont pas disparu. Aujourd'hui, l'Afrique subit moins l'exploitation de l'usine que celle de la dette, des matières premières bradées, des accords commerciaux asymétriques et de l'extraversion économique. La superclasse planétaire reproduit à l'échelle globale la dépossession que décrivait Marx : les Etats africains sont dépossédés de leur capacité à décider de leur développement. La philosophie du jeune Marx permet donc de nommer cette nouvelle aliénation : l'aliénation des souverainetés nationales. Comme Marx distinguait l'émancipation politique de l'émancipation humaine, nous devons distinguer l'indépendance formelle des années 1960 de l'émancipation réelle. Les indépendances ont accordé des drapeaux et des institutions, mais ont laissé intactes les structures de dépendance. Dans cette perspective, relire Marx, ce n'est pas appeler à la révolution, c'est se doter un appareil un appareil critique pour la réappropriation. L'émancipation africaine ne peut être qu'économique, culturelle et intellectuelle.

Marx a, de notre point de vue, pérennisé l'action de Prométhée dans la mythologie grecque. Il vient comme un libérateur de l'homme postcolonial et nous invite à la transcolonialiaté dans cette mouvance politique du libre jeu. La philosophie du jeune Marx est donc essentiellement philanthrope. L'alternative qu'elle nous propose est la culture de l'émancipation de toutes les qualités humaines. Contrairement à Pierre-André Taguieff, nous partageons les vues de Nkolo Foé, pour qui, il est saugrenu de s'intéresser seulement aux œuvres de maturité de Marx. Il serait donc condescendant d'oublier ce qu'il y a d'essentiel dans l'œuvre de jeunesse de Marx (Nkolo Foé, 2018 :180). Nkolo Foé pense que le socialisme est la voie que nous devons suivre si nous voulons nous affirmer dans la mondialisation. Marx est un génie et nous devons

lire l'ensemble de ses textes en évitant tout saucissonnage possible comme le fait Pierre-André Taguieff.

En effet, Nkolo Foé connait profondément la philosophie de Pierre-André Taguieff. Il a lu *La force et du préjugé, Le sens du progrès* et certainement *La misère de l'antiracisme.* Dans ces écrits, Taguieff dévoile déjà son caractère haineux du socialisme et des idéologies en général. Or aucun peuple ne peut s'autonomiser sans conscience idéologique enracinée dans les larges masses. Marx a le mérite de placer l'homme au centre de son histoire. Nkolo Foé ne tarit pas d'éloges pour l'œuvre de Marx : « Sous la pression des évènements qui façonnent notre monde, cette œuvre interpelle plus que jamais. Quelle joie donc d'y découvrir ces choses cachées, mais pleines de sagesse et d'humanité, qui nous enseignent qu'au-delà du capitalisme, au-delà de l'homme aliéné, unidimensionnel, postmoderne, un autre monde est possible ! » (Nkolo Foé, 2008, p. 179) Cette philosophie mérite-t-elle d'être taxée de bricolage idéologique comme le fait Taguieff non seulement dans *L'imposture décoloniale,* mais aussi dans *L'émancipation promise* ? N'est-ce pas là faire preuve de mauvaise foi ? Ces questions rhétoriques veulent simplement nous faire comprendre que la philosophie du jeune Marx permet à l'Africain de comprendre qu'il est maître de son destin et doit lutter pour se maintenir en vie dans les relations internationales où une superclasse planétaire dicte sa loi.

Ainsi, contrairement au verdict de Taguieff, Marx n'est pas mort. Il s'est déplacé. Là où l'Occident a cru pouvoir l'enterrer, le Sud redécouvre en lui un langage pour dire sa condition. Pour les Etats africains, réactiver le jeune Marx, c'est refuser de penser les catégories de ceux qui dominent. En ce sens, la philosophie de l'émancipation retrouve une fonction opératoire. Elle permet de dévoiler les mécanismes d'une aliénation qui n'est plus celle de l'ouvrier à l'usine, mais celle d'Etats entiers face aux marchés, aux institutions financières et à la superclasse planétaire.

Conclusion

Dans un contexte marqué par la fin des idéologies et la disqualification de la pensée de Marx à la suite de l'effondrement du bloc soviétique, Pierre-André Taguieff a porté un jugement sévère sur la philosophie de l'émancipation du jeune Marx, la réduisant à un pathos politico-polémique **:** « Il est temps de s'émanciper de l'émancipationnisme, affirme Taguieff, cet opium des Modernes qui se gavent et s'étourdissent de grands mots » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 333). Par cette affirmation, le philosophe français se propose de remettre en axiome la critique l'idée révolutionnaire lancée par le jeune Marx. L'espace public n'a plus besoin des idéaux de liberté, de vérité et de justice, qui ne sont que des corruptions idéologiques ne permettant pas à l'humanité de jouir pleinement de ses prérogatives existentielles. L'égalitarisme saisi par Marx nous plonge dans des rêveries subtiles. Taguieff ne conçoit pas qu'une société puisse fonder son soubassement dans la lutte permanente telle que pensée par Marx en notant que « La violence est l'accoucheuse de toute vieille société grosse d'une société nouvelle » (K. Marx, 1993, p. 843). Pour Taguieff, cette voie a plongé l'humanité dans des chimères. Et cela n'a pas commencé avec les textes de maturité Marx. Il soutient que le jeune Marx a ouvert la voie à la judéophobie et c'est cette culture qui a permis au national-socialisme d'aboutir à la barbarie de la Deuxième Guerre mondiale. Traitant des idéaux d'émancipation, de révolution et de progrès dans la philosophie de Marx,

Taguieff y dépeint un tableau négatif : « Cette quête devenue difficile a dû se frayer un nouveau chemin dans le désert » (P.-A. Taguieff, 2019, p. 384).

Face à ce constat d'obsolescence, la présente étude s'est donné pour objectif général de réévaluer la pertinence de cette philosophie pour les Etats africains pris dans les logiques du capitalisme globalisé. Notre hypothèse de départ était la suivante : loin d'être une rhétorique périmée, la philosophie de l'émancipation du jeune Marx constitue un cadre critique irremplaçable pour penser l'émancipation du Sud. Pour éprouver cette hypothèse, nous nous sommes appuyés sur certains corpus du jeune Marx ainsi sur certains commentateurs sans pour autant oublier les textes de Pierre-André Taguieff, philosophe qui s'attèle à penser Marx contre Marx. Méthodologiquement, la démonstration a procédé en trois temps : d'abord la restitution des fondements philosophiques du jeune Marx, ensuite une exposition critique de la position de Taguieff, enfin une réactualisation de Marx à l'aune des défis africains. Cette démarche nous a permis d'aboutir à trois résultats majeurs. Premièrement, il ressort que la philosophie du jeune Marx ne se réduit pas à une idéologie. Elle propose un diagnostic de l'aliénation humaine qui dépasse le cadre théorique de la simple émancipation politique. Deuxièmement, si la critique de Taguieff a le mérite de dénoncer les dérives dogmatiques, elle échoue à congédier la portée heuristique des catégories marxiennes. En décrétant la fin des grands récits d'émancipation, elle s'aveugle sur la persistance des rapports de domination. Troisièmement, et c'est le cœur de notre résultat : dans le contexte africain, les catégories d'aliénation, d'exploitation et de réification retrouvent une actualité critique. Loin de l'usine du XIXe siècle, l'aliénation se joue aujourd'hui à l'échelle des Etats : dette, extraversion économique, dépendance technologique et captation des ressources par une superclasse planétaire. Dans cette perspective, relire Marx ne signifie pas appeler à la révolution, mais se doter d'outils pour penser la réappropriation économique, culturelle et intellectuelle.

Notre hypothèse se trouve donc confirmée. La philosophie de l'émancipation du jeune Marx n'est pas obsolète. Elle s'est déplacée. Pour l'Afrique du XXIe siècle, l'enjeu n'est plus de plaquer un modèle, mais d'opérer une réappropriation critique de Marx ; Il s'agit de retenir sa méthode : le refus de naturaliser l'ordre dominant et l'exigence de dévoiler les mécanismes de dépossession. Reste désormais la question décisive qui va au-delà de Taguieff : à quelles conditions les intellectuels et les décideurs africains peuvent-ils opérer cette réappropriation sans tomber dans les impasses du passé ? C'est à ce prix que la promesse d'une émancipation réelle pourra cesser d'être un slogan pour devenir un projet. Contrairement à Taguieff, nous pensons que l'avenir de notre continent se trouve dans la matérialisation efficiente et effective de la philosophie pratique de Marx.

Références bibliographiques

AXELOS Kostas, 1962, *Héraclite et la philosophie*, Paris, Éditions de Minuit.

BERLIN Isaïah, 1994, *Trois essais sur la condition juive*, Paris, Calmann-Lévy.

GARAUDY Roger, 1963, *Qu'est-ce que la morale marxiste ?*, Paris, Éditions Sociales.

GARAUDY Roger, 1977, *Clefs pour Karl Marx*, Paris, Éditions Seghers, 1977.

MANDEL Ernest, « Emancipation, science et politique chez Karl Marx », Revue *Alencontre*, http://www.ernestmandel.org, consulté le 24 décembre 2023.

MARX Karl, 1948, *Œuvres philosophiques*, Paris, Alfred Coste.

MARX Karl, 1948, *Pages choisies pour une éthique socialiste*, Paris, Marcel Rivière.

MARX Karl, 1965, *Œuvres, Economie*, tome 1, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque de la Pléiade ».

MARX Karl, 1971, *Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Aubier.

MARX Karl, 1982, *Œuvres, tome 3 : philosophie*, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque de la Pléiade ».

MARX Karl, 1993, *Le Capital*, Paris, P.U.F.

NIETZSCHE Friedrich, 1948, *Volonté de puissance*, Paris, Gallimard, tome II.

NKOLO FOE, 2008, *Le post-modernisme et le nouvel esprit du capitalisme sur un empire globale d'Empire*, Dakar, CODESRIA.

POLIAKOV Léon, 1994, *L'impossible choix. Histoire des crises d'identité juive*, Paris, Éditions Austral.

RICŒUR Paul, 1986, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique*, tome 2, Paris, Éditions du Seuil.

RUBEL Maximilien, 1957, *Karl Marx. Essai de biographie intellectuelle*, Paris, Marcel Rivière.

TAGUIEFF Pierre-André, 1988, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte.

TAGUIEFF Pierre-André, 1995, *La misère de l'antiracisme*, Paris, Michalon.

TAGUIEFF Pierre-André, 2012, *Wagner contre les Juifs. «La juiverie dans la musique » et autres textes*, Paris, Berg International.

TAGUIEFF Pierre-André, 2019, *L'émancipation promise. Exigence forte ou illusion durable ?* Paris, Le Cerf.

TAGUIEFF Pierre-André, 2020, *L'imposture décoloniale : science imaginaire et pseudo-antiracisme*, Paris, Éditions L'Observatoire.

SARTRE Jean-Paul, 1964, *Les Mots*, Paris, Gallimard.

SENIK André, 2011, *Marx, les Juifs et les droits de l'homme. A l'origine de la catastrophe communiste*, Paris, Éditions Denoël.

LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Grahon Marie Thérèse Sidonie BEUGRÉ Épse. KONAN
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire
&
Mafa Georges ASSEU
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire

Reçu : 16/08/2026 **Évalué** :18/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Le présent article se propose d'interroger la violence basée sur le genre (VBG) en Afrique de l'Ouest, non seulement comme un fait social, sanitaire et juridique, mais également comme un objet philosophique à part entière, engageant les concepts de pouvoir, de reconnaissance et de justice. Il s'agit de créer une sorte de friction intellectuelle entre deux corpus généralement disjoints ; d'une part les théories occidentales du genre et de la violence (Beauvoir, Foucault, Butler, Arendt) et en contrepoint, les déconstructions africaines et africana de ces catégories (Oyěwùmí, Amadiume, Tamale, Mama, Hountondji), afin d'éviter une lecture uniquement importée du phénomène. L'hypothèse centrale est que, la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest ne peut être pleinement comprise sans articuler trois registres : le registre du pouvoir et de sa généalogie coloniale, le registre de la reconnaissance et du déni de reconnaissance, et le registre épistémologique de la construction même du concept de « genre » dans des sociétés précoloniales, dont l'organisation sociale différait essentiellement du modèle binaire occidental. Cette méthode cherche à tenir une ligne médiane entre deux écueils symétriques : l'ethnocentrisme, qui plaque une grille de lecture occidentale sans discussion critique de sa pertinence locale, et le relativisme culturel, qui minimise ou justifie la violence au nom d'une authenticité culturelle présumée.

Mots-clés : Décolonisation, genre, pouvoir, reconnaissance, violence.

GENDER-BASED ON VIOLENCE IN WEST AFRICA

Abstract : This article aims to question gender-based violence (GBV) in West Africa, not only as a social, health and legal fact, but also as a philosophical object in its own right, engaging the concepts of power, recognition and justice. The aim is to create a kind of intellectual friction between two generally disjointed bodies of work; on one hand, Western theories of gender and violence (Beauvoir, Foucault, Butler, Arendt) and, in counterpoint, African and Africana deconstructions of these categories (Oyěwù> , Amadiume, Tamale, Mama, Hountondji), in order to avoid a solely imported reading of the phenomenon. The central hypothesis is that gender-based violence in West Africa cannot be fully understood without articulating three registers: the register of power and its

colonial genealogy, the register of recognition and denial of recognition, and the epistemological register of the very construction of the concept of "gender" in pre-colonial societies, whose social organization differed essentially from the Western binary model. This method seeks to hold a middle line between two symmetrical pitfalls: ethnocentrism, which bases a Western reading grid without critical discussion of its local relevance, and cultural relativism, which minimizes or justifies violence in the name of presumed cultural authenticity.

Keywords : Decolonization, Gender, power, recognition, violence.

Introduction

La violence basée sur le genre constitue, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs, un phénomène massif et documenté : mutilations génitales féminines, mariages précoces et forcés, violences conjugales, violences sexuelles liées aux conflits armés, traite des personnes. Les organisations régionales et internationales en mesurent l'ampleur à travers des indicateurs statistiques, des cadres juridiques et des politiques publiques de prévention. Cette approche, nécessaire, demeure cependant largement descriptive et normative sans toujours interroger les présupposés conceptuels sur lesquels elle repose.

La présente réflexion postule qu'une lecture proprement philosophique de la VBG en Afrique de l'Ouest est nécessaire pour au moins trois raisons. D'abord, elle permet d'interroger les présupposés conceptuels mêmes de la notion de « genre », souvent transposée depuis des cadres occidentaux sans discussion critique de sa pertinence en contexte ouest-africain, où l'organisation sociale précoloniale reposait généralement sur d'autres principes structurants, l'âge, le lignage, la fonction rituelle, plutôt que sur une binarité de sexe biologisée. Elle permet ensuite de relier la VBG à une réflexion plus large sur le pouvoir, la domination et la violence structurelle, plutôt que de la traiter comme une simple somme d'actes individuels déviants relevant de la seule pathologie personnelle. Troisièmement, elle ouvre la possibilité d'une éthique de la reconnaissance et de la non-violence comme horizon normatif, distincte d'une approche purement répressive ou punitive qui, seule, ne suffit pas à transformer les structures sociales productrices de violence.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte académique où la philosophie africaine contemporaine, de Paulin Hountondji à Achille Mbembe, en passant par les théoriciennes du genre, comme Oyèrónké Oyěwùmí ou Ifi Amadiume. Cela a profondément renouvelé la manière de penser les rapports sociaux en Afrique, en refusant à la fois l'essentialisme culturaliste qui fige les sociétés africaines dans une tradition intemporelle, et l'universalisme occidental qui prétend appliquer sans médiation des catégories forgées ailleurs. C'est dans cet espace critique, entre ces deux écueils, que se situe la présente contribution. À travers une méthode analytique, ce travail se donne pour objectif, de dénoncer la violence basée sur le genre.

La question directrice de cet article est la suivante : dans quelle mesure la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest doit-elle être pensée comme l'héritage d'un système de pouvoir genre importé et durci par la colonisation, plutôt que comme l'expression d'un « patriarcat africain » essentialisé et transhistorique et quelles conséquences cette généalogie a-t-elle sur les stratégies philosophiques et pratiques de lutte contre cette violence ? Pour y répondre, l'article se déploie en trois temps : une généalogie critique du concept de genre en contexte ouest-africain, une analyse de la

VBG comme déficit de pouvoir partagé puis l'élaboration d'une éthique de la reconnaissance et de la non-violence comme horizon normatif.

1. Généalogie du concept de genre en contexte ouest-africain

Avant notre analyse relative à la violence basée sur le genre, il convient d'interroger la solidité-même du concept de genre lorsqu'il est appliqué aux sociétés ouest-africaines précoloniales. Cette interrogation n'est pas un exercice purement académique : elle conditionne la manière dont on comprend l'origine et la nature de la violence elle-même.

1.1. Le genre comme catégorie importée : la thèse d'Oyěwùmí

Dans son ouvrage majeur, la sociologue nigériane O. Oyěwùmí, (1997, p. 30), soutient une thèse radicale selon laquelle : dans la société yoruba précoloniale, le corps biologique ne constituait pas le principe organisateur premier de la hiérarchie sociale. C'est l'aînesse à savoir le rang relatif dans l'ordre de naissance et de génération qui structurait fondamentalement les statuts, les rôles et l'autorité, indépendamment du sexe des personnes concernées. Oyěwùmí avance que c'est précisément l'administration coloniale britannique, en imposant ses catégories bureaucratiques, ses recensements et son droit civil fondés sur une distinction binaire homme/femme, qui a introduit et institutionnalisé le genre comme catégorie hiérarchisante dans la société yoruba.

Cette thèse a des implications considérables pour notre objet : si le genre, en tant que système hiérarchique opposant structurellement les hommes aux femmes, est en partie un legs colonial, alors la violence basée sur le genre ne saurait être comprise comme l'expression d'une tradition africaine immémoriale, mais doit être analysée dans son articulation avec l'histoire du pouvoir colonial et de ses réaménagements postcoloniaux. Cette hypothèse ne signifie évidemment pas que toute forme de hiérarchie ou de violence était absente des sociétés précoloniales, mais qu'elle ne prenait pas nécessairement la forme d'une opposition binaire de genre telle que la conçoit aujourd'hui le droit international.

1. 2. Flexibilité des rôles précoloniaux et limites de l'essentialisme culturaliste

Cette assertion trouve un écho dans les travaux de l'anthropologue nigériane I. Amadiume, qui (1987, p. 28), montre que certains statuts sociaux, comme celui de « fille masculine » (male daughter) ou d'« épouse féminine » (female husband), permettaient à des femmes d'occuper des positions d'autorité économique et politique généralement associées au genre masculin, sans que cela relève d'une exception marginale mais bien d'une institution sociale reconnue.

Cette flexibilité institutionnalisée des rôles de genre dans la société igbo précoloniale suggère que les catégories occidentales de masculin et de féminin, conçues comme des essences fixes et mutuellement exclusives, ne rendent pas compte de la complexité des statuts sociaux africains précoloniaux. Amadiume insiste néanmoins sur le fait que la colonisation britannique, en imposant son propre modèle de genre bourgeois victorien, a produit une rigidification de ces rôles auparavant plus fluides, en excluant notamment les femmes des nouvelles institutions politiques et économiques coloniales réservées aux hommes.

Ces analyses décoloniales doivent cependant être maniées avec prudence méthodologique, sous peine de verser dans un relativisme culturel qui minimiserait la

réalité contemporaine de la violence. Le philosophe béninois Paulin Hountondji, (1977, p. 14), a formulé une critique décisive de l'ethnophilosophie, ce courant qui prétendait restituer une pensée africaine collective, unanime et intemporelle à partir de proverbes ou de mythes, sans tenir compte de l'historicité réelle des sociétés africaines, traversées comme toutes les sociétés, par des rapports de force, des conflits et des transformations internes.

Cette mise en garde méthodologique est directement pertinente pour notre objet : il ne s'agit pas de substituer à l'essentialisme occidental (qui plaquerait sans discussion le concept de genre importé) un essentialisme inversé qui postulerait une harmonie précoloniale parfaite entre les sexes, retrouvée derrière le seul voile de la colonisation. C'est dans cet esprit que la juriste et théoricienne ougandaise Sylvia Tamale, (2011, p. 11), insiste sur la nécessité de penser la sexualité et le genre en Afrique à partir de sources et de méthodologies africaines, tout en refusant catégoriquement l'argument culturaliste selon lequel certaines pratiques violentes telles les mutilations génitales, les mariages forcés relèveraient d'une tradition intouchable, extérieure à toute critique normative. Tamale défend ainsi une troisième voie, ni universaliste ni relativiste, qui reconnaît la spécificité historique des sociétés ouest-africaines sans pour autant renoncer à une exigence critique et émancipatrice.

2. La violence basée sur le genre comme déficit de pouvoir partagé

Cette deuxième partie propose de relire la VBG à travers trois cadres conceptuels complémentaires : la distinction arendtienne entre pouvoir et violence, l'analyse foucaldienne du dispositif disciplinaire, et la généalogie fanonienne et mbembienne de la violence coloniale et postcoloniale.

2.1. La distinction arendtienne entre pouvoir et violence et thèse de Foucault appliquées aux normes de genre

Dans "On Violence", H. Arendt (1970, p. 153), établit une distinction conceptuelle fondamentale trop souvent négligée : le pouvoir, chez Arendt, ne désigne pas la capacité de contraindre autrui par la force, mais la capacité d'agir de concert, en commun, au sein d'un espace politique partagé. Chez elle, (1969, p. 139), la violence, à l'inverse, est instrumentale : elle a besoin d'outils et de moyens, et elle apparaît précisément là où le pouvoir légitime, entendu comme capacité d'action collective consentie, fait défaut ou se délite. Pour Arendt, violence et pouvoir sont donc dans un rapport d'opposition plutôt que de continuité : plus la violence s'exerce ouvertement, plus c'est le signe d'une déficience du pouvoir authentique.

Appliquée à notre objet, cette distinction permet une relecture féconde : la violence basée sur le genre peut être interprétée comme le symptôme d'un déficit de pouvoir partagé entre hommes et femmes au sein de la sphère domestique, économique et politique, plutôt que comme l'expression d'un pouvoir masculin plein et achevé. Autrement dit, loin d'être la preuve d'une domination masculine stable et légitime, la VBG signale au contraire l'échec ou l'absence d'un espace commun de délibération et d'action partagée entre les genres ; ce qui déplace l'essentiel de l'analyse, de la seule sanction des auteurs de violence vers la construction d'espaces effectifs de pouvoir partagé.

Michel Foucault, (1975, p. 137), propose une analyse du pouvoir non plus comme une force répressive extérieure qui s'exercerait uniquement de haut en bas, mais comme

un dispositif diffus, disciplinaire et producteur de normes, qui façonne les corps, les désirs et les conduites de l'intérieur même des institutions sociales famille, école, médecine, droit. Le pouvoir foucaldien produit des normes de genre et de sexualité qui apparaissent naturelles alors qu'elles sont historiquement construites et activement entretenues par un ensemble de discours et de pratiques institutionnelles.

Ce cadre permet de comprendre la VBG non comme une simple transgression ponctuelle d'une norme sociale, mais comme l'un des effets constitutifs du système normatif lui-même : les violences conjugales, les mutilations génitales ou les mariages précoces peuvent ainsi être lus comme des technologies disciplinaires qui produisent et reproduisent des corps genrés dociles, conformes aux attentes sociales dominantes. Cette lecture invite à ne pas isoler les actes de violence de l'ensemble des institutions famille, école, droit coutumier, médias — qui, ensemble, façonnent et normalisent les rapports de genre en Afrique de l'Ouest contemporaine.

2.2. Violence coloniale et matrice postcoloniale : Fanon et Mbembe

Frantz Fanon, (1961, p. 68), analyse la violence coloniale non comme un simple épisode historique clos, mais comme une matrice structurant durablement les rapports sociaux dans les sociétés postcoloniales. Fanon montre notamment comment la violence subie sous la domination coloniale tend à se réinvestir, une fois l'indépendance acquise, dans les rapports sociaux internes aux sociétés colonisées elles-mêmes thèse qui permet de formuler l'hypothèse selon laquelle la violence coloniale se serait en partie réinscrite dans les rapports de genre après les indépendances, sans que cela dédouane pour autant les auteurs contemporains de violence de leur responsabilité individuelle.

A. Mbembe, (2003, p. 29) prolonge cette réflexion où il développe notamment le concept de nécropolitique pour désigner les logiques de pouvoir postcolonial qui décident de qui peut vivre et de qui doit mourir, ou plus largement de qui mérite protection et de qui peut être exposé à la violence sans réparation. Ce cadre permet de penser la VBG comme inscrite dans des rapports de pouvoir plus larges hérités de l'État postcolonial Ouest-africain État souvent fragilisé, incapable d'assurer une protection effective et égale de tous ses citoyens, ce qui laisse place à des formes de violence privée exercées dans les interstices d'une souveraineté défaillante.

3. Vers une éthique de la reconnaissance et de la non-violence et sens de l'éducation

Après avoir analysé les généalogies conceptuelles et historiques de la VBG, cette troisième partie propose un horizon normatif alternatif à la seule logique répressive : une éthique de la reconnaissance mutuelle et de la non-violence.

3.1. Le déni de reconnaissance comme grammaire du mépris à la reconnaissance mutuelle comme condition de sortie de la violence

A. Honneth, (1992, p. 147), développe une théorie sociale fondée sur l'idée que les conflits sociaux trouvent leur origine dans des expériences de déni de reconnaissance, réparties selon trois sphères : l'amour (reconnaissance affective au sein des relations intimes), le droit (reconnaissance juridique de l'égale dignité) et la solidarité (reconnaissance de la valeur sociale des contributions de chacun). A. Honneth, (2000, p. 157), montre que le mépris social qu'il s'agisse d'atteinte à l'intégrité physique, de

déni de droits ou de dévalorisation sociale fragilise la capacité du sujet à se rapporter positivement à lui-même et à agir comme sujet autonome.

Ce cadre offre une grammaire particulièrement féconde pour analyser la VBG : les violences conjugales relèvent d'un déni de reconnaissance dans la sphère de l'amour, les discriminations juridiques ou l'impunité des auteurs relèvent d'un déni de reconnaissance dans la sphère du droit, et la dévalorisation sociale du travail féminin où de la parole des femmes relève d'un déni de reconnaissance dans la sphère de la solidarité. Cette approche permet de dépasser une vision purement individualisante de la violence pour la relire comme symptôme d'un défaut structurel de reconnaissance à l'échelle de la société tout entière.

P. Ricœur, (2004, p. 320), prolonge cette réflexion en montrant que la reconnaissance mutuelle constitue une condition de la paix sociale durable, distincte de la simple absence momentanée de conflit obtenue par la contrainte. Pour Ricœur, la sortie véritable de la violence suppose un processus de reconnaissance réciproque qui restaure la capacité d'agir (l'agentivité) des personnes affectées, et non uniquement la sanction des auteurs de violence.

Cette perspective a des implications pratiques importantes pour les politiques de lutte contre la VBG en Afrique de l'Ouest : elle invite à ne pas réduire l'action publique à la seule répression pénale, aussi nécessaire soit-elle, mais à investir également dans des processus de reconnaissance sociale des victimes, de restauration de leur parole et de leur statut de sujets pleinement reconnus au sein de leur communauté ce qui rejoint les pratiques de justice réparatrice de plus en plus expérimentées dans certains contextes ouest-africains, en complément et non en substitution du droit pénal.

3.2. La vulnérabilité partagée comme fondement d'une éthique de la non-violence et implication socio-éducative

Enfin, J. Butler, (2020, p. 20), propose une éthique de la non-violence fondée non pas sur un principe abstrait de pacifisme, mais sur la reconnaissance de l'interdépendance et de la vulnérabilité corporelle partagée entre tous les êtres humains. Pour Butler, reconnaître que tout sujet est par nature vulnérable à la violence d'autrui et non seulement les femmes ou certaines catégories sociales fondent une exigence éthique de protection mutuelle qui dépasse les logiques binaires d'opposition entre genres.

Cette approche complète utilement le cadre de Ricœur et de Honneth en insistant sur la dimension corporelle et relationnelle de la vulnérabilité, particulièrement pertinente pour penser les violences physiques et sexuelles basées sur le genre. Elle invite également à repenser la masculinité elle-même, non comme une position de pouvoir invulnérable, mais comme une condition également marquée par la vulnérabilité et l'interdépendance, ouvrant ainsi la voie à des stratégies de prévention qui impliquent les hommes non comme simples auteurs potentiels à sanctionner, mais comme sujets également concernés par une éthique du soin mutuel.

Les cadres philosophiques précédents ne demeurent pas de simples constructions théoriques : ils permettent d'orienter des recommandations concrètes pour la lutte contre la VBG en Afrique de l'Ouest.

-Dépasser la seule logique répressive

Si la sanction pénale des auteurs de violence demeure indispensable, l'analyse arendtienne et ricœurienne invite à investir davantage dans la construction d'espaces de pouvoir partagé et de reconnaissance mutuelle entre hommes et femmes — conseils communautaires mixtes, dispositifs de médiation, programmes de justice réparatrice — en complément du seul appareil répressif, souvent peu accessible aux victimes dans les zones rurales.

-Réformer les institutions productrices de normes

L'analyse foucaldienne invite à ne pas limiter l'action publique aux seuls actes de violence individuels, mais à intervenir sur l'ensemble des institutions productrices de normes de genre : programmes scolaires, formation des professionnels de santé et de justice, médias et discours religieux, qui façonnent quotidiennement les représentations du masculin et du féminin.

-Une Décolonisation critique et non relativiste des politiques de genre

Conformément à la mise en garde méthodologique de Hountondji et Tamale, les politiques de lutte contre la VBG gagneraient à s'appuyer sur des ressources conceptuelles et institutionnelles endogènes, mécanismes traditionnels de médiation, figures d'autorité communautaire, réseaux de solidarité féminine, documentés par Oyěwùmí et Amadiume sans pour autant renoncer à l'exigence critique universelle du respect de l'intégrité physique et de la dignité des personnes, seule condition d'une décolonisation du genre qui ne bascule pas dans le relativisme culturel.

Conclusion

Notre analyse s'est voulue une lecture philosophique de la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest articulée autour de trois registres : généalogique, elle nous a permis d'interroger la construction-même du concept de genre dans des sociétés précoloniales dont l'organisation sociale différait du modèle binaire occidental. Nous nous sommes inscrits dans une lecture de la VBG comme déficit de pouvoir partagé et comme dispositif disciplinaire hérité en partie, de la matrice coloniale et postcoloniale. Nous avons enfin proposé une éthique de la reconnaissance mutuelle et de la vulnérabilité partagée comme horizon de sortie de la violence.

Cette approche permet de dépasser les deux écueils classiques de la littérature existante : l'importation non critique de catégories occidentales qui ignorerait la spécificité historique des sociétés ouest-africaines, et le relativisme culturel qui, au nom de cette même spécificité, en viendrait à minimiser ou à justifier des violences bien réelles et documentées. En articulant les critiques décoloniales d'Oyěwùmí, d'Amadiume et de Tamale à la philosophie politique occidentale de la reconnaissance et de la non-violence, cet article propose un cadre théorique situé ni universaliste au sens naïf du terme, ni relativiste susceptible d'éclairer aussi bien la recherche académique que l'élaboration de politiques publiques de lutte contre la violence, basée sur le genre en Afrique de l'Ouest.

Des développements ultérieurs pourraient approfondir cette réflexion par une analyse comparative entre plusieurs aires culturelles ouest-africaines (Mandingue, Akan, Haoussa, Wolof), ainsi que par une mise en dialogue plus systématique avec les mouvements féministes africains contemporains, qui constituent eux-mêmes des lieux

vivants de production théorique sur ces questions, au-delà du seul corpus académique mobilisé ici.

Références bibliographiques

AMADIUME Ifi, 1987, *Male Daughters, Female Husbands: Gender and Sex in an African Society.*

ARENDT Hannah, 1970, On Violence *: Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy.

BEAUVOIR, Simone de, 1949, *Le Deuxième Sexe*, Paris, Gallimard.

BUTLER, Judith, 1990, *Gender Trouble (Trouble dans le genre*), Paris, La Découverte.

BUTLER, Judith, 2020, *The Force of Non-Violence*, New York, Verso Books.

FANON, Frantz, 1961, *Les Damnés de la terre*, Paris, François Maspero.

FOUCAULT, Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT, Michel, 1976, *Histoire de la sexualité, tome I : La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard.

HONNETH, Axel, 1992, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard.

HOUNTONDJI Paulin, 1976, *Sur la « philosophie africaine* », Paris, François Maspero.

MAMA Amina, 1995, *Beyond the Masks: Race, Gender and Subjectivity*, Londre/New York, Routledge.

MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie*, Paris, Karthala.

MBEMBE Achille, 2016, *Politiques de l'inimitié*, Paris, La Découverte.

OYĚWÙMÍ Oyèrónké, 1997, *The Invention of Women: Making an African Sense of Western Gender Discourses,* minnesota, University of Minnesota Press.

RICŒUR Paul, 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock.

TAMALE Sylvia (dir.), 2011*, African Sexualities: A Reader*, Oxford, Royaume-Uni / Cape Town, Afrique du Sud, Pambazuka Press.

VIOLENCE IN AFRICAN AMERICAN CULTURE : A POST-SLAVERY TRAUMATIC EXPRESSION

Mamadou Malal SY
Université Iba Der Thiam de Thiès
Sénégal

Reçu : 28/08/2026 **Évalué** :07/09/2026 **Publié** : 02/11/2026

Abstract : This paper posits that the endemic violence observed within and against African American communities is not a cultural aberration but a profound, intergenerational traumatic expression rooted in the chattel slavery system and perpetuated by a globalized legacy of white supremacist violence. Through a socio-historical and psychoanalytic lens, it examines the transition from the physical violence of the plantation to the structural violence of Jim Crow, the carceral state, and economic disenfranchisement. By locating the African American experience within a broader framework of international colonial and post-colonial violence, this paper argues that contemporary manifestations, from police brutality to inner-city strife, represent a dialectical response to systemic oppression, functioning as both an internalized symptom and a resistance to an ongoing international logic of racialized subjugation.

Keywords: Traumatic Transmission, Structural Violence, Racial Capitalism, Post-Colonialism, Carceral State.

LA VIOLENCE DANS LA CULTURE AFRO-AMERICANE : UNE EXPRESSION TRAUMATIQUE POST-ESCLAVAGISTE

Résumé : Cet article postule que la violence endémique observée au sein des communautés afro-américaines et contre elles n'est pas une aberration culturelle mais une expression traumatique intergénérationnelle profonde, enracinée dans le système d'esclavage et perpétuée par un héritage mondialisé de violence suprémaciste blanche. À travers une approche socio-historique et psychanalytique, il examine la transition de la violence physique de la plantation à la violence structurelle de Jim Crow, de l'État carcéral et de la privation économique. En situant l'expérience afro-américaine dans un cadre plus large de violence coloniale et post-coloniale internationale, cet article soutient que les manifestations contemporaines, de la brutalité policière aux conflits dans les quartiers défavorisés, représentent une réponse dialectique à l'oppression systémique, fonctionnant à la fois comme un symptôme internalisé et une résistance à une logique internationale continue de subjugation racialisée.

Mots-clés : Transmission Traumatique, Violence Structurelle, Racisme Capitaliste, Post-Colonialisme, État Pénal.

Introduction

The image of the African American male, handcuffed or fallen, has become a recurring and haunting motif of the African American experience and cultural narrative. From the lynching postcards of the early 1900s to the smartphone videos of police shootings in the 2020s, the representation of Black bodies under duress is a persistent visual and sociological reality. Mainstream discourse often frames this violence as a pathology—a failure of the African American family, a consequence of a "culture of poverty" (Moynihan, 1965: 29), or a simple byproduct of urban decay. Such narratives, however, are profoundly ahistorical and serve to obscure the foundational violence upon which the United States was built. This paper contends that violence in African American experience must be understood not as an inherent cultural trait, but as a traumatic expression of international violence, a post-slavery symptom that manifests across psychological, structural, and physical domains.

To understand this premise, we must first dissect its constituent parts. The "violence" in question is twofold: it is the physical and psychological violence inflicted upon Black bodies by state and extra-state actors (vigilantes, systemic poverty), and it is the interpersonal or intra-communal violence that sometimes erupts within these communities as a maladaptive coping mechanism or a misdirection of agency. "African American culture," therefore, is not the source of the violence but the container, the vessel through which the trauma of centuries is processed and sometimes acted out. Finally, the link to "international violence" is crucial. The enslavement of Africans was not an American anomaly; it was the engine of global capitalism (E. E. Williams, 1944). The justifications for this enslavement—pseudo-scientific racism and the ideology of white supremacy—were exported globally, legitimizing colonial projects from the Congo to the Caribbean. Thus the fundamental questions are: how does the legacy of slavery and systemic racial violence really manifest as both internalized and global violence within and against African American communities, and to what extent can this be understood as a traumatic transmission rather than a cultural pathology?

The central thesis, therefore, is that the violence we witness today is a revenant of the plantation, a ghost that haunts the present through the mechanisms of intergenerational trauma (J. L. Degruy, 2005). The transition from the visible, overt violence of slavery to systemic, structural violence of the Jim Crow era and the modern carceral state represents not a linear progression toward justice, but a metamorphosis of oppression. Following the theoretical frameworks of F. Fanon (1963), who argued that colonial violence is met with either internalized self-destruction or outward revolutionary violence, we can interpret the complexities of Black life in America.

The paper is structured as follows: First, it will provide a historical contextualization, tracing the arc of violence from the Middle Passage to the Civil Rights Movement. Second, it will define and analyze the concept of structural violence and the "New Jim Crow," demonstrating how systemic forces perpetuate trauma (M. Alexander, 2010). Third, it will examine the psycho-social impact, exploring how trauma manifests in communal dynamics, including interpersonal violence and cultural expression through art. Fourth, it will situate the American experience within the global context of post-colonial violence, drawing parallels with struggles in Africa and the Caribbean. Finally, it will conclude that recognizing this violence as an international traumatic expression is essential for any genuine project of healing and restorative

justice, moving beyond simplistic notions of punishment to address the root causes of a deeply embedded historical wound.

1. Historical Contextualization : the Transformation of Violence

The journey of Africans to the Americas was itself an act of supreme violence—the Middle Passage. It was a "holocaust" that destroyed social structures, languages, and spiritual beliefs, creating a "natal alienation" where individuals were stripped of their connection to ancestors and descendants (H. O. Patterson, 1982: 5). The plantation system that emerged formalized this violence into a legal and economic structure. Slave codes, such as those in Virginia (1705), codified the slave as property, subject to the absolute will of the master. The violence was not merely physical (whipping, branding, mutilation) but epistemological; it was an attempt to annihilate the very humanity of the enslaved.

1.1. The Afterlives of Slavery and the Architecture of Racial Terror

The violence perpetrated against African Americans after the emancipation did not represent a break with the slave system, but rather its reinvention in legal and extra-legal forms. The post-Reconstruction period (beginning in the 1870s) saw the emergence of systematic racial terror—lynchings, white riots, and legal segregation—aimed at restoring a white supremacy threatened by abolition. H. K. Muhammad demonstrates how this context produced a “statistical discourse” that essentialized Black criminality, used to justify the expansion of the prison system and racial profiling practices from the early 20th century onward (2010, p. 9). This process conferred upon African Americans a “provisional status”—the constant obligation to prove their belonging to the civic sphere (H. K. Muhammad, 2010, p. 11).

The violence of lynching, in particular, functioned as an instrument of social control aimed at "stabilizing Black subjectivity" by constantly reminding Black people of their potential equivalence with the "feared lynched body." As A. Gussow points out, Black fear of racial lynching is associated with the subject matter of Gothic writing—that which aims to horrify and disgust its reader (2010). The writer and activist I. B. Wells, in her investigations published in Southern Horrors (1892), demonstrated that the accusation of rape was "the excuse, not the cause" of lynching, which was in reality intended to punish Black economic success and maintain a racial order based on terror (I. B.,Wells, 1892, p. 4 - 6).

This architecture of violence has profoundly marked the African American collective psyche. The concept of the "Black Nightmare Imaginary," proposed by L. M. Bruce, designates a "shared psychic reservoir of scenes and scenarios of anti-Black violence" accessible to African Americans, constituted by the omnipresent awareness of violence that is foundational to Black life itself (L. M. Bruce, 2024, p. 70). This traumatic memory continues to resurface in the present: the specters of a repressed past finally emerge from their burial place to assert their power in the present, as harshly as the mainstream narratives tend to push them to the periphery or ignore them altogether.

Following the Emancipation Proclamation and the Civil War, violence did not cease but transformed. The Reconstruction era (1865-1877) briefly offered a promise of integration, met with a ferocious backlash. The rise of the Ku Klux Klan and other terrorist organizations represented a guerrilla war to restore white supremacy. The

violence of this period was intensely public and ritualistic. The lynching of Black individuals, often accused of minor infractions or fabricated crimes, served as a form of social control designed to instill terror in the entire Black population. As Ida Bell Wells documented in her pamphlets, lynching was a tool of economic and political suppression, used to eliminate Black competition and re-establish a racial hierarchy (I. B., Wells, 1892, p. 13).

The failure of Reconstruction led to the establishment of Jim Crow laws, a legal system of segregation that enforced a second-class citizenship. This was the institutionalization of structural violence. While the physical violence of lynchings continued, a new form of violence emerged through disenfranchisement, sharecropping (which economically re-enslaved the Blacks), and the "separate but equal" doctrine that was anything but equal. This legalized discrimination created a system of pervasive inequality, denying African Americans access to quality education, healthcare, housing, and employment. This systemic denial of basic human needs is a form of violence that is slow, but devastating in its cumulative effects (J. Galtung, 1969).

The Great Migration (1916-1970), where millions of African Americans fled the South for Northern and Western cities, was a search for freedom from this violence. However, they encountered a new form of spatial and economic violence. "Redlining" practices by the Federal Housing Administration and discriminatory real estate covenants trapped Black families in overcrowded, underserved urban ghettos (R. Rothstein, 2017, p. 64). This geographic containment created the conditions for the "urban crisis" of the late 20th century, laying the groundwork for the drug epidemics and mass incarceration that would follow.

1.2. The New Jim Crow and the Structure of Violence against African Americans

The history of violence against African Americans cannot be understood as a series of discrete episodes or historical periods—slavery, Reconstruction, Jim Crow, and the present—but rather as a continuous, transhistorical structure that has adapted its forms while maintaining its essential function: the subjugation and dehumanization of Black bodies. From chattel slavery through the enactment of Black Codes and Jim Crow laws, peonage, convict leasing, domestic terrorism, and lynching, violence has been the instrument through which white supremacy has been enforced and reproduced. Contemporary manifestations, particularly mass incarceration and police violence, represent not a break from this history but its most recent and pernicious iteration.

M. Alexander's landmark work, The New Jim Crow: Mass Incarceration in the Age of Colorblindness (2010), fundamentally reframes the American criminal justice system as a new racial caste system—a "literal war" declared not on drugs but on communities of color. Alexander argues that mass incarceration represents "the most damaging manifestation of the backlash against the Civil Rights Movement" (M. Alexander, 2010, p. 11), effectively recreating the subordinate status of African Americans that had been legally dismantled by civil rights legislation.

The "war on drugs," initiated under President Nixon, did not arise organically from a public health crisis but was strategically constructed as a mechanism of racial control. As M. Alexander notes, "we declared a war, a literal war, an act of violence, in response to a public health problem" (2010, p. 11). This framing, defining drug use as a criminal matter rather than a public health concern, enabled the deployment of state violence against populations already constructed as "the enemy."

The statistical evidence of racial disparity is stark and reveals the intentional structure of this system. African Americans account for approximately 14% of nonviolent drug offenses but constitute about 35% of drug-related arrests, 55% of drug-related convictions and 75% of prison admissions for drug offenses according to V. Thompson (2006, p. 449 - 450). These disparities persist despite the fact that drug use rates among Black and White Americans are comparable. This is not the result of differential criminality but of targeted enforcement a system designed to criminalize Black communities through a "colorblind" discourse that masks its racial foundations. M. Alexander famously employs the metaphor of a birdcage to explain how mass incarceration operates as a system of structural violence: "The system of mass incarceration is like a birdcage... locking a racially distinct group into a subordinate political, social & economic position, effectively creating a second-class citizenship" (2010, p. 223).

No single bar of the cage (stop-and-frisk policies, mandatory minimum sentences, felony disenfranchisement, housing discrimination, the denial of employment opportunities) would be sufficient to confine the group. Together, however, they form an interlocking structure that makes escape virtually impossible. The system itself is structured to lock individuals into a subordinate position, and this position is inherited across generations.

The transition from Jim Crow to the modern era is often narrated as a triumph of civil rights. However, scholars like Michelle Alexander argue that the Civil Rights Movement's victories were effectively undermined by a new system of racial control: the War on Drugs and the mass incarceration complex (M. Alexander, 2010). The prison system has become the "New Jim Crow," a mechanism that denies rights, disenfranchises voters, and relegates a disproportionate number of African American men to a permanent second-class status.

This represents a profound shift in the manifestation of violence. While the violence of Jim Crow was overtly exclusionary (barring Black people from white spaces), the violence of the carceral state is inclusionary but punitive. It traps Black bodies within a system that defines them as criminals, thereby justifying state-sanctioned violence. The "stop and frisk" policies in New York City, for example, resulted in millions of stops, the vast majority of which involved Black and Latino individuals, often with no criminal finding. This represents a daily, psychological violence of suspicion and degradation (S. Bandes et al, 2019, p. 179).

The War on Drugs, in particular, has had a devastating impact on Black communities. Despite similar rates of drug use across racial lines, Black Americans are arrested and incarcerated at vastly higher rates for drug offenses. This is not coincidental. M. Alexander argues that the drug war was a political tool, used to appeal to white voters and to demonize a generation of Black youth, effectively re-criminalizing Blackness in the post-Civil Rights era (2010, p. 6). The consequences are catastrophic: the disruption of families, the stripping of voting rights, exclusion from employment, and the creation of a permanent underclass.

This structural violence is a direct line of transmission from the plantation. The prison has replaced the plantation as the primary site of Black subjugation. The "convict leasing" system of the post-Reconstruction South, where imprisoned Black men were forced into labor in mines and factories, often under conditions as brutal as slavery, serves as a precursor to the modern prison-industrial complex. D. Blackmon

documents how this system was a deliberate strategy to re-enslave African Americans, using the criminal justice system as a "legal" form of kidnapping and forced labor (2008, p. 88). The historical continuity is undeniable: the control of Black mobility and labor remains a central function of the American state.

Furthermore, the rise of police militarization has intensified this dynamic. The routine killings of unarmed Black individuals (Trayvon Martin, Michael Brown, Eric Garner, George Floyd) have become international symbols of this systemic violence. These are not isolated incidents but are symptomatic of a system that perceives Blackness itself as a threat. This perception is rooted in the colonial logic that Fanon described: the colonized is always "the quintessence of evil" (F. Fanon, 1963, p. 7). The police officer, in this sense, becomes the agent of the state, acting out a centuries-old drama of control and punishment.

2. Psycho-Social Impact : Trauma and its Expression

Violence within and against African American communities must be understood as a post-slavery traumatic expression of intergenerational violence, a concept that integrates Michelle Alexander's framework of the New Jim Crow, J. L. DeGruy's theory of Post Traumatic Slave Syndrome (PTSS), and an understanding of how racialized structural violence is transmitted across generations (2005). The violence observed today, whether perpetrated by the state or manifested within communities, is not merely a product of contemporary social conditions but the psychological and structural inheritance of centuries of racialized trauma.

2.1. Post Traumatic Slave Syndrome: The Intergenerational Transmission of Trauma

To understand how this systemic violence translates into interpersonal or intra-communal violence, we must turn to theories of trauma. J. L. DeGruy coined the term "Post Traumatic Slave Syndrome" (PTSS) to describe the adaptive behaviors and beliefs that have been passed down through generations as a result of the enslavement and oppression of African Americans (2005, p. 11 – 15). She argues that the trauma of being property, of witnessing the systematic rape of family members, of having children sold away, did not simply end with emancipation. This trauma was so pervasive and profound that it altered the neurobiology and psychology of the enslaved, and these coping mechanisms were transmitted culturally to their descendants (J. L. DeGruy, 2005, p. 27).

This theory aligns with the broader psychiatric concept of intergenerational or transgenerational trauma. Research on the descendants of Holocaust survivors and other traumatized populations demonstrates that trauma can be passed down through epigenetic changes, parenting styles, and narrative transmission (R. Yehuda et al., 2016). For African Americans, the trauma is not an event in the past; it is a continuous experience. The collective memory of violence, constantly reinforced by present-day incidents of police brutality and systemic inequality, re-activates the historical trauma.

The psychoanalytic concept of "identification with the aggressor" developed by A. Freud (1937: p. 113 – 117), provides another lens. When a group is subjected to chronic, overwhelming violence, it may internalize the aggressor's beliefs and even adopt the aggressor's behaviors. Within the context of the "post-slavery" milieu, some sociologists have argued that some forms of intra-communal violence—the so-called

"Black-on-Black crime" often highlighted in media—can be seen as a tragic misdirection of the rage and despair born of oppression. It is an acting out of violence that cannot be safely directed against the true source of injury (the system), so it is turned inward upon the community itself (R. D. G. Kelley, 1997). This does not excuse the violence but situates it within a context of powerlessness and historical injury.

However, it is equally important to see culture as a site of resistance to this trauma. Faced with the persistence of racial violence, African American culture has developed forms of aesthetic expression that, beyond mere representation, constitute modes of "trauma work" and existential resistance. The blues tradition, analyzed by A. Gussow (2002) and J. Bryant (2003), emerges precisely as a "social response to the 'painful spiritual pressures' caused by white disciplinary violence" (2002, p. 3). J. Bryant, in Born in a Mighty Bad Land (2003, p. 15 – 35), traces the figure of the "badman" (the violent "villain") in African American folklore and literature, interpreting it as a response to "displaced rage"— a rage displaced from the human experience — in a post-slavery culture that denies any recognition to Black people.

African American art, from the spirituals sung in the fields to the blues, jazz, and hip-hop of the 20th and 21st centuries, has consistently functioned as a narrative of survival. These art forms articulate the pain of violence while simultaneously asserting humanity and dignity. Hip-hop, in particular, emerges from the post-industrial ghettos and serves as a raw, unfiltered expression of life in the carceral state (T. Rose, 1994). While it often depicts violence, it also critiques the structural forces that produce it, turning the "witnessing" of violence into a form of testimony.

In literature and music, this foundational violence is both repeated and transformed. In Jazz (1992), T. Morrison explores the mechanism of "acting out trauma"—the compulsive repetition of past violence—and "working through trauma"—the work of mourning and reconstruction through collective storytelling. Hip-hop culture, as A. Ellis demonstrates in If We Must Die (2011), perpetuates this tradition by transforming the threat of death into a "defiant identity": from Bigger Thomas (Richard Wright) to Tupac Shakur, embracing violence appears as a "way of confronting and negotiating with late 20th-century culture." (A. Ellis, 2011, p. 12)

The Black body has historically been the site upon which white American identity and power have been constructed. Carlyle Van Thompson, in Eating the Black Body, examines the "racialized sexual desire that reduces Black people to commodities for consumption," (2006, back-cover overview) analyzing how sexual violence—both during slavery and in its aftermath—operates as form of dehumanization and control. The "often-sadistic forms of sexual violence" documented during slavery find their echoes in contemporary police brutality, such as the case of Abner Louima, sodomized by New York police officers—a direct continuation of the colonial and slave-era project of penetrating, probing, and playing in the Black man's body.

Similarly, "Eating the Black Body" by C. V. Thompson discusses the "often-sadistic forms of sexual violence during the period of slavery and its aftermath" (2006, p. 145), documenting the "sadistic sodomizing of Abner Louima" by White police officers, a direct continuation of the racialized sexual violence that marked slave society.

The most insidious aspect of the New Jim Crow system is its symbolic production of race, how it defines the meaning and significance of Blackness in America through the institutional category of the criminal: Under Slavery, to be Black meant to be a slave. Under Jim Crow, to be Black meant to be a second-class citizen. Under Mass

Incarceration, to be Black means to be a potential criminal, a thug, a "superpredator"—categories that legitimize state violence. For this system to function, "black youth have to be labeled as criminals, and children as criminals-in-the-making" (C. V. Thompson, 2006, p. 145). This criminalization of Black childhood ensures that the violence of the system is self-perpetuating: individuals labeled as threats are more likely to be policed, arrested, and incarcerated, fulfilling the prophecy of their labeling.

The intergenerational transmission of trauma also helps explain patterns of intra-community violence. When communities are systematically deprived of resources (jobs, education, healthcare, and opportunities) and simultaneously saturated with punitive state violence, the result is not simply crime but the erosion of social cohesion and the emergence of maladaptive survival strategies.

M. Alexander argues that "what makes a neighborhood safe is the number of jobs, good schools; good opportunities for one's life" (2010, p. 110), not the number of guns or police. The withdrawal of economic opportunity from Black communities, particularly the disappearance of blue-collar jobs, created a vacuum filled by the drug trade and the violence that accompanies it. The response was not to provide resources but to wage war, treating the symptoms of structural violence as though they were pathologies of the communities themselves.

2.2. The Perpetuation of Cultural Memory

F. Marcin has conducted intercultural studies, employing the concept of "*legs culturels racialisés*" (racialized cultural legacies), to understand how the violence of slavery and Jim Crow continues to condition contemporary racial interactions (2022, p. 9 – 11). This concept, as articulated in an analysis of the Black Lives Matter movement, takes into account the mechanisms of perpetuation of stereotypes and racial prejudices that allow the violence of the past to "actualize itself" in the present as « *Les legs culturels racialisés permetytent de saisir la dimention perpetuelle et transhistorique de la volonté systemique d'annihilation du Noir, de plus en plus pernitieuse* » (F. Marcin, 2022, p. 12).

The encounter between a White police officer (Individual A) and a Black citizen (Individual B) is not, in this framework, simply a momentary interaction between two individuals. It is the meeting of cultural histories—a "*violent shock interculturel*" (F. Marcin, 2022, p. 10) in which centuries of racial subjugation are reenacted. The cultural and racial demarcation of Blacks inherent in the slave system has a continuous character, meaning that violence against Blacks results from a cultural and racialized demarcation dating from the slave period.

The Black Lives Matter movement, therefore, must be understood in light of the perpetuation of the racialized cultural legacies that permeate legal and institutional structures as well as social relations. It is not a new form of Black activism but a continuous struggle, (re)actualized, against a racial dialectic that prevents mutual understanding and the possibility of building society together.

One of the critical mechanisms enabling the reproduction of violence is historical amnesia the collective forgetting of the severity and persistence of racial trauma. This willful ignorance has been institutionalized in the discourse of "colorblindness", the claim that racism is a thing of the past and that contemporary racial disparities must therefore be explained by individual failings rather than systemic inequality. Alexander demonstrates how this national cognitive dissonance on racial issues "leads us to search

for any explanation other than race to explain this mass incarceration of young African American men" (M. Alexander, 2010, p. 113).

This "colorblindness" serves a crucial function: it allows the criminal justice system's racially disparate outcomes to be normalized as the result of "individual bad choices" rather than recognized as the product of structural racism. If 80% of those incarcerated for drug offenses are Black and Latino, it appears "normal" and not the result of discrimination, a perception that would be impossible if the percentage were 100% (M. Alexander, 2010, p. 198 – 199).

The argument advanced in this chapter establishes that violence against and within African American communities is not a departure from the American project but its foundational logic made manifest. The structures of slavery, Jim Crow, and mass incarceration are not discrete historical periods but episodes in a continuous system of racialized social control. The trauma generated by this system is transmitted across generations through psychological, economic, and institutional mechanisms, perpetuating cycles of violence that serve to maintain white supremacy.

Michelle Alexander's conceptualization of the New Jim Crow reveals how mass incarceration has reproduced the social position of African Americans as a subordinate caste, while J. L. DeGruy's Post Traumatic Slave Syndrome explains how this structural position becomes internalized and embodied—manifested in the psychological, behavioral, and community-level outcomes of intergenerational trauma (2005, p. 109). The concept of racialized cultural legacies demonstrates how the violence of the past continues to condition present-day interactions through unconscious stereotypes and institutional practices.

The question that remains is whether the United States can confront this legacy. Alexander's work emphasizes that "ending racism is essential to ending systems that are built out of it" and that this requires the capacity "to see and value the humanity in one another" (M. Alexander, 2010: p. 198). J. L. DeGruy similarly insists that healing requires African Americans to "view their attitudes, assumptions, and behaviors through the lens of history" (2005, p. 110) a process that cannot occur without widespread acknowledgment of the continuity of racial violence.

The Black Lives Matter movement, as the most recent iteration of this struggle, must be understood not as a demand for new rights but as a demand for the recognition of an old reality: that the violence against Black bodies in America has never ended, but has only transformed, adapting to the demands of each historical moment while maintaining its essential function of maintaining white supremacy.

This cultural dynamic has a transnational dimension that recent studies have brought to light. The edited volume Swift to Wrath: Lynching in Global Historical Perspective, by W. Carrigan and C. Waldrep (2013), invites us to completely rethink the history of collective violence by placing American lynching in a global context, deconstructing American exceptionalism.

3. The International Dimension: Colonialism and Global Legacies

The violence inflicted upon African Americans cannot be understood as a solely domestic phenomenon. Rather, it forms an integral part of a global history of anti-Black racism shaped primarily, but not exclusively, by European colonialism and imperialism. This chapter examines how the international dimension of violence against African Americans operates through two interconnected frameworks: first, as

a colonial legacy that reproduces patterns of domination across borders; and second, as a traumatic expression whose roots lie in the post-slavery "afterlife" that continues to structure Black existence globally.

The parallels between American racial violence and international atrocities have also been analyzed within the framework of international relations, highlighting the failure of international and domestic legal systems to protect African Americans. The "gothic-blues voice"—a voice blending gothic aesthetics and blues expression—constitutes an improvised and ritualized response to the economy of slavery, used continually to explicate the Black experience of loss and disconnection, offering a comparative perspective on post-slavery violence on a global scale.

3.1. The Colonial Foundations of Anti-Black Violence

To fully appreciate the nature of violence in African American culture, we must view it as a node in a global network of racialized violence. The United States' history of slavery is inseparable from the broader history of European colonialism. The justifications for African enslavement—the creation of a "racial hierarchy" with Blackness at the bottom—were the same justifications used to colonize Africa, Asia, and the Americas. This ideology was an international project, disseminated by Western intellectuals and enshrined in international law (S. N. Grovoqui, 1996).

Critical Race Theory illuminates how law defines the "spectrum of domination and subordination that constitutes race relations" (I. H. López, 2006, p. 18). Colonial law, in particular, translated ideas about race into material societal conditions that confirmed and entrenched racial hierarchies. The legal construction of the enslaved person as property, as "outlawed cargo", constituted what Giorgio Agamben terms a "state of exception": positioned outside the law yet subjected to its violent disciplining power.

F. Fanon's work is paramount here. In The Wretched of the Earth, he analyzes the violence of the colonial system and the psychological toll it takes on the colonized. He posits that colonial violence is a "constellation" that systematically destroys the culture and psyche of the colonized people, forcing them into a state of inferiority (F. Fanon, 1963, p. 17). The violence of the colonizer leads to either the internalization of that violence (depression, suicide, intra-communal violence) or a violent liberation struggle. This framework applies directly to the African American experience. The "internalized" violence that Fanon described manifests as the health disparities, the drug epidemics, and the interpersonal strife that plague marginalized communities.

Conversely, the African American struggle for civil rights has historically been connected to decolonization movements worldwide. Figures like Malcolm X drew explicit parallels between the plight of African Americans and the struggles of colonized people in Algeria, Ghana, and the Congo (M. Marable, 2011, p. 390 – 450). The Black Power movement of the late 1960s was deeply influenced by global anti-colonial thought. The violence of the state against Black Panthers, often led by COINTELPRO, was mirrored by the violence of colonial regimes against independence movements (W. Churchill and J. V. Wall, 2002, p. 101 – 158). This shared experience of oppression and resistance links the Black American community to the international Black diaspora.

3.2. Psychological Legacies of Slavery Across the Hemisphere

The psychological consequences of slavery have been documented across the Western Hemisphere, demonstrating the international scope of post-slavery trauma. A comprehensive collection of essays examining these legacies found common patterns in Brazil, the United States, Belize, Jamaica, Colombia, Haiti, and Martinique.These shared psychological legacies include: Color prejudice and self/community disdain, Denial of trauma, Black-on-Black violence, Survival crime, Child beating, Underlying African spirituality and use of music/dance as community psychotherapy.

Crucially, the effects on descendants of slave owners include a belief in white supremacy, dehumanization of self and others, and gun violence. This finding reveals that the traumatic expression of violence operates on both sides of the racial divide, perpetuating cycles of harm across generations and national boundaries.

Indeed, the United States' history of violence against Black people, as the American Historical Association notes, is part of the global history of anti-Black racism and violence shaped primarily, but not exclusively, by European colonialism and imperialism (F. Fanon, 1963, p. 17). This global dimension means that the violence experienced in one location reverberates across borders, creating what scholar S. Hartman term a transnational "afterlife of slavery." (2007, p. 6).

Furthermore, the "war on terror" has added a new dimension to this international dynamic. The globalized narrative of the "dangerous Black or Brown body" transcends borders. The same logic that justified the killing of Trayvon Martin justified the torture of prisoners at Abu Ghraib. The racialized perception of the "other" as threatening is a global currency of power, allowing state and private violence to be sanctioned. This reinforces the idea that the violence in African American culture is not a domestic issue but a manifestation of a global system of white supremacy, a "racial contract" that subjugates non-white populations worldwide (C. W. Mills, 1997, p. 11).

The comparative analysis of racial authoritarian violence in the United States and Brazil reveals the transnational character of anti-Black state violence. Drawing on Hartman's afterlife of slavery and Michael Dawson's concept of "linked fate," (M. C. Dawson, 2001) scholars have examined how "the processes of racialization and the racial logics of subordination have and continue to shape the contours of Black life in the United States and in Brazil" (J. C. Swift, 2024, p. 1)

The concept of "linked fate" captures the diasporic understanding that Black communities across the Americas share a common experience of racial authoritarian violence. The death of George Floyd, for instance, had "political, transnational, and symbolic impacts" (J. C. Swift, 2024, p. 2) that resonated across borders, creating what the study terms "Diasporic understandings of linked fate" (J. C. Swift, 2024, p. 2).

Anti-colonial activists have long recognized the international dimension of violence against African Americans and have sought to leverage international human rights frameworks to challenge it. The Civil Rights Congress, founded by William Patterson, delivered a UN petition in 1951—led by Paul Robeson—to "investigate the U.S. government for violating the human rights of Black citizens who 'suffer from genocide" (H. O. Patterson, 1982, p. 5).

This petition was never taken up by the UN due to pressure from U.S. officials, but it "did receive international attention, especially among Cold War rivals of the U.S.

and anti-colonialists around the world" (K. G. Muhammad, 2024, p. 2). This episode reveals both the potential and the limits of international human rights mechanisms for addressing racial violence—a pattern that continues today.

The Organization of African Unity issued a historic Resolution on Racial Discrimination in the United States at its first assembly meeting in 1964. More recently, the African Union Commission rejected the "continuing discriminatory practices against Black citizens" (M. F. Mahamat, 2020, p. 17) of the United States in response to the police killing of George Floyd. These international condemnations demonstrate that the violence against African Americans has long been recognized globally as a human rights violation requiring international response.

This connection between domestic and foreign violence is not coincidental but structural (S. Booker, 2020, p. 2). The same racial logics that justify police violence against African Americans inform U.S. policy toward African nations.

Conclusion

The violence that permeates African American culture is a complex, painful, and deeply misunderstood phenomenon. This paper has argued that to interpret it as a cultural pathology is to fundamentally misread history. Rather, it is a traumatic expression, a visible symptom of an invisible wound that has been festering since the first slave ships arrived. It is the echo of the whip, the ghost of the lynch mob, and the shadow of the prison cell. We have traced this trajectory, examining how the overt violence of slavery and Jim Crow transformed into the structural violence of the modern carceral state and the psychological violence of intergenerational trauma.

The focus on an international framework is crucial for contextualizing this suffering. The American experience is not exceptional but a specific iteration of a global logic of racial capitalism and colonialism. The violence inflicted upon George Floyd by a Minneapolis police officer was not just a failure of American policing; it was a reenactment of the violence that sustained the British Empire, the French colonial system, and the apartheid regime in South Africa. Recognizing this interconnectedness demands a response that is equally global and radical.

Healing from this trauma requires more than just policy reform; it requires a reckoning with history on a massive scale. Reparations, as T. Coates (2014) has powerfully argued, are not just about money but about the acknowledgment of a debt, a theft that continues to yield interest in the form of suffering. It requires the decolonization of the mind, as Fanon prescribed, and the active dismantling of the systems that perpetuate racial injustice.

This paper does not claim to offer a simple solution to a centuries-old problem. But it does insist that the solution must begin with a diagnosis. Until we understand violence in African American culture as a post-slavery, traumatic expression of international violence, we will continue to treat the symptoms while the disease rages on. The path forward lies in truth-telling, in restorative justice, and in building a world where the logic of racial hierarchy is finally and completely annihilated. The culture of survival that has sustained Black Americans for over four hundred years contains within it the seeds of this new world, a world grounded not in violence, but in a just peace.

References

ALEXANDER Michelle, 2010, *The New Jim Crow: Mass Incarceration in the Age of Colorblindness*, New York, The New Press.

BANDES Susan, PRYOR Marie, KERRISON Erin, and GOFF Phillip Atiba, March 25, 2019, "The Mismeasure of Terry Stops: Assessing the Psychological and Emotional Harms of Stop and Frisk to Individuals and Communities", *Behavioral Sciences & the Law*, vol. 37, Issue 2, p. 176 – 194.

BLACKMON Douglas, 2008, *Slavery by Another Name: The Re-Enslavement of Black Americans from the Civil War to World War II*, New York, Anchor Books.

BOOKER Salih, June 12, 2020, "America's Disdain for Black Lives Extends to Africa", a Washington, D.C.-based publication. Atlantic Council/*https://www.atlanticcouncil.org › uploads › 2020/11.Pdf* Accessed on June 20, 2026.

BRIANT Jerry, 2003, The book *Born in a Mighty Bad Land: The Violent Man in African American Folklore and Fiction* was written, Indiana, Indiana University Press**.**

BRUCE La Marr Jurelle, 2024, *Black Nightmare Imaginary: Popular Music, Collective Trauma, and the Intransigence of Antiblack Violence*, Maryland, University of Maryland.

CARRIGAN William and WALDREP Christopher, 2013, *Swift to Wrath: Lynching in Global Historical Perspective*, Virginia, University of Virginia Press.

CHURCHILL Ward and WALL Jim Vander, 2002, *Agents of Repression: The FBI's Secret Wars Against the Black Panther Party and the American Indian Movement*, Boston, South End Press.

COATES Ta-Nehisi Paul, 2014, "The Case for Reparations", *The Atlantic*, Volume 313, Issue Number 5, p. 54 – 71.

DAWSON Michael Carl, 2001, *Black Visions: The Roots of Contemporary African-American Political Ideologies*, Chicago, University of Chicago Press.

.

DEGRUY Joy Leary, 2005, *Post Traumatic Slave Syndrome: America's Legacy of Enduring Injury and Healing*, Oregon, Uptone Press.

ELLIS Aimé, 2011, *If We Must Die: From Bigger Thomas to Biggie Smalls*, Michigan**,** Wayne State University Press.

FANON Frantz Omar, 1963, *The Wretched of the Earth*, New York, Grove Press.

FREUD Anna, 1937, *The Ego and the Mechanisms of Defence*, London**,** Hogarth Press.

GUSSOW, Adam, 2002, *Seems Like Murder Here: Southern Violence and the Blues Tradition*, Chicago, University of Chicago Press.

GALTUNG Johan, 1969, "Violence, Peace, and Peace Research" *Journal of Peace Research*, Volume 6, Issue 3, p. 167-191.

GROVOQUI Siba N'Zatioula, 1996, *Sovereigns, Quasi Sovereigns, and Africans: Race and Self-Determination*, Minnesota, University of Minnesota Press.

HARTMAN Saidiya, 2007, *Lose Your Mother: A Journey Along the Atlantic Slave Route*, New York, Straus and Giroux.

LOPEZ Ian Haney, 2006, *White by Law: The Legal Construction of Race*, New York, New York University Press.

KELLEY Robin Darnell Givens, 1997, *Yo' Mama's Disfunktional: Fighting the Culture Wars in Urban America*, Boston, Beacon Press.

MAHAMAT Moussa Faki, May 29, 2020, "Statement of the Chairperson following the murder of George Floyd in the USA", the headquarters of the African Union, Addis Ababa. Chatham House/https://www.chathamhouse.org › default › files.pdf. Accesssed on June 14, 2026.

MARABLE Manning, 2011, *Malcolm X: A Life of Reinvention*, New York, Viking Press.

MARCIN Freddy, 2022, *Black Lives Matter* ou le combat face aux legs culturels racialisés in *Archipélies*, Issue 13, p. 1 – 14.

MILLS Charles Wade, 1997, *The Racial Contract*, New York, Cornell University Press.

MOYNIHAN Daniel Patrick, 1965, *The Negro Family: The Case for National Action*, Washington D. C. Office of Policy Planning and Research.

MORRISON Toni, 1992, *Jazz*, New York**,** Alfred A. Knopf.

MUHAMMAD Khalil Gibran, March 4, 2024, "Making a Movement: Global D, ecolonization and the Resurgence of White Nationalism." Carr Center for Human Rights Policy, *Institutional Antiracism and Accountability Project*, Harvard Kennedy School/https://www.hks.harvard.edu › carr

MUHAMMAD Khalil Gibran, 2010, *the Condemnation of Blackness: Race, Crime, and the Making of Modern Urban America*, Massachussetts, Harvard University Press.

PATTERSON Horace Orlando, 1982, *Slavery and Social Death: A Comparative Study*, Massachussetts, Harvard University Press.

ROSE Tricia, 1994, *Black Noise: Rap Music and Black Culture in Contemporary America*, Hanover, Wesleyan University Press.

ROTHSTEIN Richard, 2017, *the Color of Law: A Forgotten History of How Our Government Segregated America*, New York, Liveright Publishing.

SWIFT Jaimee Carl, May 31, 2024, "I Thought I Was Going to Die like Him, Racial Authoritarianism and the Afterlife of George Floyd in the United States and Brazil", *Social Sciences*, Volume 13, Issue 6, p 1 – 13.

THOMPSON Carlyle Van, 2006, *Eating the Black Body: Miscegenation as Sexual Consumption in African American Literature and Culture*, New York, NY Peter Lang. WELLS Ida Bell, 1892, *Southern Horrors: Lynch Law in All Its Phases*, New York, the New York Public, [Self-published pamphlet].

WILLIAMS Eric Eustace, 1944, *Capitalism and Slavery*, North Carolina, University of North Carolina Press.

YEHUDA, Rachelle et *al*., 2016, "Holocaust Exposure Induced Intergenerational Effects on FKBP5 Méthylation", *Biological Psychiatry*, Volume 80, Issue 5, p. 372-380.

VIOLENCE CONJUGALE ET NORMES SOCIOCULTURELLES : ANALYSE CLINIQUE QUALITATIVE EN CONTEXTE TOGOLAIS

Marodegueba BARMA
Université de Lomé, Togo

Kaka KALINA
Université de Lomé, Togo

Bassantea Lodegaena KPASSAGOU
Université de Lomé, Togo

Kodzo Jude GUEDE
Université de Lomé, Togo
&
Angélique DUSABE
Université de Lomé, Togo

Reçu : 13/07/2026 **Évalué** :19/07/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Les violences conjugales s'inscrivent dans un ensemble de normes socioculturelles susceptibles d'en favoriser l'émergence, la banalisation et le maintien. Cet article propose une analyse clinique qualitative des normes socioculturelles impliquées dans les violences conjugales à partir de récits de cinq femmes victimes suivies au One Stop Center d'Adidogomé à Lomé. Les données ont été recueillies à l'aide d'entretiens cliniques semi-directifs et analysées selon une méthode d'analyse de contenu thématique. Les résultats mettent en évidence le rôle prépondérant des normes de domination masculine, de la valorisation du maintien du couple, de la stigmatisation de la séparation et de la dépendance économique dans la persistance des violences conjugales. Ces normes contribuent à l'intériorisation de la violence par les victimes et à leur maintien dans des relations abusives, malgré la souffrance psychique engendrée. L'étude souligne la nécessité d'approches cliniques et préventives intégrant explicitement la dimension socioculturelle dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.

Mots-clés : Violences conjugales, normes socioculturelles, genre, étude qualitative, Togo.

DOMESTIC VIOLENCE AND SOCIOCULTURAL NORMS : A QUALITATIVE CLINICAL ANALYSIS IN THE TOGOLESE CONTEXT

Abstract : Domestic violence is embedded within a set of sociocultural norms that can contribute to its emergence, normalization, and perpetuation. This article presents a qualitative clinical analysis of the sociocultural norms involved in domestic violence, based on the accounts of five female victims treated at the One Stop Center in Adidogomé, Lomé. Data were collected through semi-structured clinical interviews and analyzed using a thematic content analysis method. The results highlight the predominant role of norms of male dominance, the emphasis on maintaining the couple, the stigmatization of separation, and economic dependence in the persistence of domestic violence. These norms contribute to

victims' internalization of violence and their continued presence in abusive relationships, despite the psychological suffering caused. The study underscores the need for clinical and preventive approaches that explicitly integrate the sociocultural dimension into the care of women who are victims of domestic violence.

Keywords : Domestic violence, sociocultural norms, gender, qualitative study, Togo.

Introduction

Les violences conjugales constituent un phénomène clinique complexe, situé au croisement du psychique, du relationnel et du socioculturel. Elles recouvrent un ensemble de conduites répétées de domination et de contrôle tant sur les plans physiques, psychologiques, que sexuels ou économiques, exercées par un partenaire intime et susceptibles d'entraîner des atteintes profondes au fonctionnement psychique des victimes (OMS, 2013). La clinique des violences conjugales met classiquement en évidence des tableaux marqués par l'anxiété chronique, la dépression, les troubles dissociatifs, les états de stress post-traumatique complexes ainsi qu'une altération durable de l'estime de soi et du sentiment de continuité identitaire (J.L. Herman, 1992, p. 121 ; C.A. Courtois et J.D. Ford, 2013, p. 84).

Si les conséquences psychopathologiques des violences conjugales sont aujourd'hui bien documentées, leur compréhension clinique demeure incomplète lorsqu'elle se limite à une lecture strictement intrapsychique ou symptomatique. De nombreux auteurs soulignent la nécessité d'inscrire la souffrance psychique des femmes victimes dans un cadre plus large, intégrant les déterminants relationnels et socioculturels qui participent à la chronicisation des situations de violence (L.L. Heise, 1998, p. 263 ; B. Lachaux, 2015, p. 42). Les normes sociales et culturelles ne constituent pas un simple décor contextuel : elles organisent les représentations du lien conjugal, du féminin et du masculin, et influencent profondément les processus psychiques d'acceptation, de justification ou de tolérance de la violence.

Dans les sociétés structurées par des rapports de genre hiérarchisés, la domination masculine tend à être naturalisée et intégrée aux représentations inconscientes du couple et de la famille. Cette organisation symbolique peut favoriser l'intériorisation, par les femmes, de positions subjectives marquées par la soumission, la culpabilité et le sacrifice de soi, au détriment de la reconnaissance de la violence subie comme telle (P. Bourdieu, 1998, p. 28). Sur le plan clinique, ces normes peuvent contribuer à l'installation de mécanismes défensifs spécifiques, tels que le déni, la minimisation, la rationalisation ou encore l'identification à l'agresseur, décrits dans les situations de violence traumatique chronique (S. Ferenczi, 1933/2004, p. 125 ; J.L. Herman, 1992, p. 121). Toutefois, l'intériorisation des normes socioculturelles ne s'effectue presque jamais de manière totalement homogène ou passive. Les récits des femmes victimes de violences conjugales révèlent également des mouvements de tension, de résistance psychique et d'ambivalence face aux attentes sociales imposées. Ces femmes demeurent marquées par des conflits intrapsychiques complexes, dans lesquels coexistent souffrance, attachement, désir de reconnaissance et de préservation de soi.

En Afrique, et notamment au Togo, les normes culturelles relatives au mariage, à la

maternité, à la fécondité et à la cohésion familiale occupent une place centrale dans la construction de l'identité féminine. Le mariage y est investi d'une forte valeur symbolique et sociale, engageant non seulement les individus mais également les familles et les lignages. Dans ce cadre, la séparation conjugale peut être vécue comme une transgression majeure, génératrice de honte, de rejet social et d'insécurité économique, en particulier pour les femmes (R. Jewkes et *al*., 2010, p. 233). Sur le plan psychique, ces contraintes peuvent renforcer la dépendance affective et matérielle, entraver les capacités de symbolisation de la violence et limiter les possibilités subjectives de rupture, malgré l'intensité de la souffrance éprouvée.

Ainsi, le maintien dans une relation conjugale violente ne peut être compris uniquement comme un déficit de ressources personnelles ou un manque de motivation au changement. Il s'inscrit souvent dans une économie psychique complexe, où les injonctions socioculturelles s'articulent aux processus traumatiques, aux liens d'attachement insécures et aux atteintes narcissiques induites par la violence répétée (M.A. Dutton et L.A. Goodman, 2005, p.746 ; B. Lachaux, 2015). La violence conjugale devient alors un organisateur du lien et du fonctionnement psychique, rendant toute décision de séparation psychiquement coûteuse et parfois vécue comme impossible.

Au regard de ces considérations, une interrogation centrale émerge : de quelle manière les normes socioculturelles participent-elles au maintien des violences conjugales et comment s'articulent-elles aux processus psychiques des femmes victimes dans le contexte togolais ? Si les conséquences psychopathologiques des violences conjugales sont aujourd'hui largement documentées, les mécanismes par lesquels les normes sociales et culturelles sont intériorisées et viennent structurer l'expérience subjective des femmes demeurent encore insuffisamment explorés, notamment dans le contexte togolais.

Dans cette perspective, la présente étude s'inscrit dans une démarche qualitative clinique visant à comprendre comment les femmes victimes donnent sens à leur expérience de la violence et à mettre en évidence les processus psychiques et socioculturels qui participent à son maintien. Plus précisément, elle cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quelles normes socioculturelles relatives au couple, au mariage et aux rapports de genre émergent des récits des femmes victimes de violences conjugales ?
- Comment ces normes sont-elles intériorisées et mobilisées dans leur compréhension de la violence vécue ?
- De quelle manière ces normes interagissent-elles avec les processus psychiques (culpabilité, emprise, dépendance, ambivalence, stratégies d'adaptation) susceptibles d'influencer le maintien dans la relation violente ?

Le présent article est structuré en trois parties. La première présente la méthodologie adoptée, les participantes ainsi que les procédures de collecte et d'analyse des données. La deuxième expose les principaux résultats issus de l'analyse thématique des entretiens cliniques. Enfin, la troisième discute ces résultats à la lumière des approches psychodynamique, psychotraumatique et interculturelle afin de mieux comprendre les processus par lesquels les normes socioculturelles participent au maintien des violences conjugales dans le contexte togolais.

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces questions de recherche, une démarche qualitative à visée clinique et compréhensive a été privilégiée. Cette approche permet d'accéder aux significations que les participantes attribuent à leurs expériences, tout en mettant en lumière les processus psychiques et les déterminants socioculturels impliqués dans le maintien des violences conjugales. La section suivante présente les choix méthodologiques ayant guidé cette recherche.

1. Méthode et participants

Cette recherche s'inscrit dans une démarche qualitative, avec une approche clinique à visée compréhensive et exploratoire. La méthode d'étude de cas multiples a permis d'analyser les dimensions subjectives, relationnelles et socioculturelles en jeu chez les femmes victimes de violences conjugales.

Cinq femmes victimes de violences conjugales, âgées de 25 à 45 ans, suivies au One Stop Center d'Adidogomé à Lomé, ont participé à l'étude. Ces femmes bénéficiaient d'un accompagnement psychologique et psychosocial. Les participantes ont été recrutées selon une technique d'échantillonnage raisonné, fondée sur la pertinence clinique des situations vécues au regard des objectifs de la présente recherche.

Ce mode d'échantillonnage visait non pas une représentativité statistique, mais une exploration approfondie des vécus subjectifs liés aux violences conjugales dans leur complexité psychique et socioculturelle. Le nombre restreint de participantes s'inscrit dans la logique des recherches qualitatives cliniques privilégiant la richesse des récits, la profondeur des entretiens et l'analyse compréhensive des trajectoires individuelles.

Les participantes présentaient des profils conjugaux et familiaux variés, avec des durées d'exposition aux violences allant de trois à cinq ans au moins et ayant visité le centre pour un accompagnement depuis au moins un mois. Ont été incluses dans l'étude les femmes majeures (≥ 18 ans), ayant vécu des violences conjugales répétées et présentant une stabilité émotionnelle suffisante pour participer à un entretien clinique approfondi. Les femmes présentant une détresse psychiatrique aiguë ou des troubles sévères compromettant les capacités d'élaboration verbale ou de participation normale à l'entretien ont été exclues.

Une fois les participantes sélectionnées conformément à ces critères, il convenait de recueillir des données permettant d'appréhender la complexité de leurs vécus subjectifs et des dynamiques relationnelles en jeu. Les outils et les modalités de recueil des données sont présentés ci-dessous.

1.1.Outil et procédure

Les données ont été recueillies à l'aide d'entretiens cliniques semi-directifs portant sur :

-l'histoire conjugale ;

-les représentations du couple et du mariage ;

-les réactions de l'entourage face aux violences ;

-les raisons du maintien ou de la rupture de la relation.

Les participantes ont bénéficié d'un à trois entretiens cliniques selon les besoins de l'accompagnement et la disponibilité des participantes. Les entretiens, d'une durée moyenne de 60 à 90 minutes, ont permis un approfondissement progressif des récits et

une meilleure compréhension des dynamiques psychiques, relationnelles et socioculturelles impliquées dans les expériences de violence.

Les entretiens ont été enregistrés, retranscrits puis analysés selon une méthode d'analyse de contenu thématique. Une attention particulière a été portée aux modalités d'expression, surtout émotionnelle, aux contradictions du discours ainsi qu'aux processus de justification de l'acte, de banalisation ou de minimisation observés au cours des entretiens. De plus l'analyse ne s'est pas limitée au contenu manifeste des récits, mais a également pris en compte les mouvements subjectifs et les dynamiques psychiques sous-jacentes aux discours des participantes. L'approche logico-sémantique a, pour ainsi dire, permis d'articuler les dimensions narratives, affectives et socioculturelles impliquées dans l'expérience des violences conjugales chez les participantes de la présente étude.

Compte tenu de la sensibilité des expériences relatées et de la vulnérabilité psychique des participantes, la mise en œuvre de cette recherche s'est accompagnée d'une attention particulière aux exigences éthiques propres à la recherche clinique.

1.2.Considérations éthiques

Les considérations éthiques ont été de rigueur selon les principes de la recherche en psychologie clinique, notamment le consentement libre et éclairé, la confidentialité des données, l'anonymisation des récits et le respect de la vulnérabilité psychique des participantes. Une vigilance particulière a été portée aux risques de réactivation émotionnelle liés à l'évocation des expériences traumatiques, avec possibilité d'orientation ou de soutien psychologique complémentaire si nécessaire.

Les données ainsi recueillies et analysées ont permis d'identifier plusieurs dimensions récurrentes témoignant de l'influence des normes socioculturelles sur les expériences conjugales des participantes. Les principaux résultats sont présentés ci-dessous selon une organisation thématique issue de l'analyse de contenu.

2. Résultats

Les résultats obtenus ont été catégorisés de manière thématique afin d'offrir une meilleure lisibilité et compréhension des dynamiques étudiées. Pour garantir l'anonymat des participantes, des prénoms d'emprunt (prénoms d'enquête) leur ont été systématiquement attribués.

2.1. Normes de domination masculine

Les participantes décrivent un modèle conjugal asymétrique, fondé sur la supériorité masculine et l'autorité absolue de l'homme sur la femme. Dans ce contexte, la violence est parfois perçue comme un moyen légitime de « correction » ou de contrôle, ce qui contribue grandement à sa banalisation. Mme Sika (31 ans, coiffeuse et commerçante, non instruite, mariée traditionnellement), victime de violences plurielles, illustre cette domination à travers l'arbitraire de son conjoint : *« Il m'a insultée devant ses employés, m'a traitée de malpolie et d'insoumise, il m'a chassée. »* Cette volonté de contrôle s'exprime également par un isolement social forcé, comme le précise Mme Abla, une commerçante divorcée de 61 ans : *« Il m'interdisait de parler aux voisins, même ma famille ne savait pas où je vivais. »* La domination s'étend jusqu'à la sphère de l'intime et du corps. Mme Adjo (38 ans, revendeuse non instruite, mariée traditionnellement) confie à ce sujet *: « Quand il est saoul, il m'oblige à avoir des relations sexuelles. »*

Le pouvoir décisionnel unilatéral de l'homme affecte aussi l'autonomie

socioprofessionnelle de la femme. C'est le cas de Mme Afi, une secrétaire de 30 ans au niveau BTS mais actuellement sans emploi, qui relate l'arrêt brutal de son activité : *« Il a décidé de fermer le bar sans m'informer. »* Enfin, Mme Yawa, une jeune ménagère de 26 ans vivant en concubinage, met en exergue la récurrence et la spontanéité des accès violents de son partenaire : *« Dès qu'il y avait une discorde, il réagissait par la violence. »*

Ces verbatims mettent en évidence une organisation conjugale inégalitaire, structurée par une norme de pouvoir masculin légitimé, où l'homme s'arroge le droit de décider, de contrôler, de punir et de disposer du corps, des activités ainsi que des relations de sa partenaire. La domination masculine s'exprime à la fois de manière explicite (violences physiques, sexuelles, interdictions) et symbolique (disqualification, humiliation, dénigrement).

Au-delà des rapports de domination qui structurent les interactions conjugales, les récits mettent également en évidence l'influence des normes sociales qui valorisent le maintien du couple, même lorsque celui-ci devient le lieu d'une souffrance importante.

2.2.Valorisation du maintien du couple

Le maintien du lien conjugal, même au prix de souffrances extrêmes, est fortement valorisé par l'entourage familial et social. La séparation reste quant à elle associée à l'échec, à la honte et à la stigmatisation, renforçant la pression morale exercée sur ces femmes.

Mme Adjo exprime cette injonction sociale et son intériorisation du lien sacré du mariage : *« C'est ton mari un point, un trait ; il t'épousera vaille que vaille. »* Elle ajoute, guidée par le modèle de la famille nucléaire idéale et l'espoir d'un changement : *« Le bébé doit profiter de la chaleur de ses deux parents… Je veux, coûte que coûte, que ce mariage fonctionne… Même s'il y a encore des problèmes, je resterai… J'espère encore qu'il me reviendra. »* Pour d'autres participantes, les enfants constituent le principal ancrage qui empêche la rupture. Mme Sika affirme ainsi :*« Si je suis encore là, c'est surtout pour mes enfants. »*

Le maintien du couple apparaît ici comme une valeur centrale et sacrificielle, jugée parfois supérieure à la préservation de l'intégrité psychique et physique de la femme. Portée par l'entourage familial, la communauté et les normes traditionnelles, cette valorisation s'impose aux victimes comme une véritable obligation morale.

Ces injonctions au maintien de la relation ne demeurent pas uniquement externes. Elles sont progressivement intériorisées, et contribuent à l'émergence d'un sentiment de culpabilité qui modifie le rapport des femmes à elles-mêmes et à la violence subie

2.3. Culpabilité et intériorisation de la violence

Les femmes interrogées rapportent un fort sentiment de culpabilité, continuellement alimenté par les représentations sociales. Ce blâme intériorisé entrave l'identification de la violence comme telle et freine les démarches de recherche d'aide. Mme Yawa évoque ce ressenti douloureux face aux conflits survenus dès le début de sa grossesse : *« Je me suis sentie coupable de cette situation. »* Ce doute permanent pousse les victimes à assumer une part de responsabilité qui ne leur incombe pas, à l'instar de Mme Sika qui déclare : *« J'ai accepté ses excuses… Je reconnais mes torts. »* De son côté, Mme Afi exprime des regrets teintés d'autodépréciation quant à la gestion des

tensions conjugales : *« J'aurais dû temporiser pour que cela ne dégénère pas… Quand je revois ma propre vie, je me fais pitié. »*

Enfin, le sentiment de culpabilité est parfois exacerbé par l'incapacité à répondre aux attentes culturelles, notamment la maternité. Mme Abla lie directement son absence de descendance à ses difficultés conjugales : *« Le fait de ne pas concevoir est la cause de mon malheur. »* Elle rappelle au passage le poids des représentations sociales de la femme en Afrique : *« En Afrique, c'est quand tu accouches que l'homme t'aime et te considère. »*

Ces discours traduisent une culpabilité internalisée, où la responsabilité de l'agression

est déplacée de l'auteur vers la victime elle-même. Ce mécanisme d'auto-accusation, caractéristique des situations d'emprise conjugale, constitue un puissant facteur de maintien de la relation abusive.

Si les processus psychiques participent au maintien des violences conjugales, ils

s'articulent également à des contraintes matérielles qui limitent concrètement les possibilités de rupture. Les témoignages soulignent notamment le rôle déterminant de la dépendance économique.

2.4. Dépendance économique et vulnérabilité sociale

La dépendance financière s'impose comme un facteur central du maintien des femmes sous le joug des violences. L'absence d'autonomie économique paralyse les possibilités de fuite ou de rupture et accentue le sentiment d'impuissance. L'accès à l'emploi est souvent le premier levier confisqué par le partenaire violent. Mme Afi témoigne de ce contrôle, alors même qu'elle participait activement aux charges du ménage : *« Il m'a interdit de travailler… J'ai payé la chambre avec mon salaire. »* Pour Mme Yawa, l'absence de revenus propres la place dans une situation de précarité et de soumission totale face aux décisions du conjoint : *« Il est le seul à apporter l'argent, quand il le décide. »*

Les projets professionnels et les investissements des femmes sont parfois sacrifiés au profit de la relation, comme le déplore Mme Sika : *« J'ai cassé mon atelier pour venir vivre avec lui. »*

Dans d'autres configurations, le partenaire recourt à la destruction directe des moyens de subsistance de la femme pour asseoir son pouvoir. Mme Adjo confie : *« Il a détruit toute ma marchandise… Aujourd'hui, je ne fais plus mon commerce. »*

Cette privation de ressources matérielles et financières mène fréquemment à une précarité résidentielle majeure, résumée ainsi par Mme Abla :*« Je n'avais pas de domicile. »* La dépendance économique s'analyse donc comme un outil stratégique de domination et de séquestration sociale, réduisant considérablement la marge de manœuvre des victimes. Qu'il s'agisse de l'interdiction d'exercer, de la destruction des outils de production ou de l'asphyxie financière, ces pratiques participent à une désorganisation systématique de l'autonomie des femmes.

Les résultats mettent en évidence l'entrecroisement de facteurs psychiques, relationnels et socioculturels dans le maintien des violences conjugales. Leur portée dépasse toutefois la simple description des expériences rapportées et invite à une interprétation clinique fondée sur les principaux cadres théoriques mobilisés dans cette recherche. La discussion suivante propose ainsi une mise en perspective des résultats

au regard des travaux en psychologie clinique, en psychotraumatologie et en psychopathologie interculturelle.

3. Discussion

Les résultats de cette étude mettent en évidence le rôle structurant des normes socioculturelles dans le maintien des violences conjugales. Ces normes constituent de véritables matrices de sens qui orientent les perceptions, les attitudes et les comportements des femmes, tout en agissant comme des contraintes intériorisées (R. Kaës, 2012, p. 81). La domination masculine, la sacralisation du couple, la culpabilité intériorisée et la dépendance économique forment un système cohérent, qui organise à la fois le lien conjugal violent et le fonctionnement psychique des victimes. Elles participent ainsi à la production d'affects de culpabilité, de honte et d'impuissance, renforçant l'intériorisation de la violence et limitant les possibilités de rupture.

3.1. Domination masculine et organisation symbolique du lien conjugal

La domination masculine observée dans les verbatims peut être comprise comme l'inscription, au sein du lien conjugal, d'un ordre symbolique hiérarchisé, dans lequel l'homme occupe une position d'autorité légitimée par les normes culturelles. Cette configuration n'est pas seulement sociale ; elle est intériorisée par les sujets et vient structurer les positions subjectives respectives dans le couple (R. Kaës, 2012, p. 81). Sur le plan clinique, cette domination agit comme un cadre normatif intériorisé, réduisant la capacité des femmes à nommer la violence comme injuste et illégitime. Elle participe à une désubjectivation progressive, où la femme cesse d'être sujet de désir et de décision pour devenir objet de contrôle. Cette configuration favorise l'installation d'un traumatisme chronique, caractéristique des violences conjugales répétées (R. Coutanceau et M. Salmona, 2016, p. 67).

Ces résultats s'inscrivent dans la perspective théorique développée par Pierre Bourdieu (1998, p. 28), pour qui la domination masculine repose sur des structures symboliques profondément intériorisées, contribuant à la naturalisation des rapports de pouvoir. Dans cette optique, la violence conjugale ne se réduit pas à un dysfonctionnement individuel, mais relève d'un système social qui légitime implicitement les inégalités de genre. Cette analyse est corroborée par Lori Heise (1998, p. 263), dont le modèle écologique montre que les violences conjugales résultent de l'interaction entre facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux, les normes de genre occupant une place centrale à l'échelle macrosociale.

Les violences verbales, physiques et sexuelles rapportées traduisent un effondrement de la fonction tierce et de la loi symbolique, au profit d'un exercice de la toute-puissance. Dans ce contexte, le partenaire violent se situe dans une position de maîtrise omnipotente, tandis que la femme est assignée à une place d'objet soumis, disponible et contrôlable. Cette dynamique rejoint les analyses psychanalytiques du lien d'emprise, dans lequel la violence constitue un mode d'organisation du rapport à l'autre plutôt qu'un simple passage à l'acte isolé (F. Hirigoyen, 1998, p. 112 ; P.C**.** Racamier, 1992, p. 279).

Ces résultats entrent en résonance avec les travaux de Lenore Walker (1979, p. 55) sur le cycle de la violence, qui met en évidence les processus d'emprise psychologique et de répétition. Toutefois, notre analyse permet d'élargir cette perspective en montrant que ces mécanismes intrapsychiques sont étroitement soutenus par des normes

socioculturelles valorisant la soumission féminine, la préservation du lien conjugal et le silence autour des conflits familiaux, légitimés socialement et conférant à la violence une valeur de « correction » ou de rappel à l'ordre conjugal. La souffrance psychique qui en résulte est d'autant plus difficile à symboliser qu'elle s'inscrit dans un cadre normatif partagé, réduisant les possibilités de contestation subjective.

Si la domination masculine constitue le socle des rapports de pouvoir observés dans les récits, son maintien est également soutenu par un ensemble de normes valorisant la permanence du lien conjugal. Il importe dès lors d'examiner la manière dont cette sacralisation du couple participe aux conflits intrapsychiques des victimes.

3.2. Sacralisation du couple, surmoi culturel et conflits intrapsychiques

La valorisation du maintien du couple, même au prix de la souffrance, peut être comprise comme l'expression d'un surmoi culturel fortement contraignant (S. Freud, 1930, p. 84). Les injonctions familiales et sociales (« c'est ton mari », « le bébé doit profiter de ses deux parents ») fonctionnent comme des commandements surmoïques, imposant le sacrifice de soi au nom de la norme conjugale. Ce surmoi culturel entre en conflit avec les éprouvés traumatiques, générant une culpabilité massive et une inhibition de l'agir. La femme se trouve alors prise dans une tension entre le désir de protection psychique et corporelle, et la crainte de la transgression sociale. Cette dynamique favorise des processus de clivage (R. Roussillon, 2015, p. 119), permettant de maintenir l'illusion d'un couple « valable » tout en tolérant des violences répétées. Cliniquement, cette norme favorise des conflits intrapsychiques majeurs : entre souffrance vécue et devoir conjugal, entre désir de protection et peur de la rupture sociale. Elle contribue à la chronicisation de la violence, en retardant ou empêchant les décisions de séparation. Le couple devient alors un objet idéalisé, au prix d'un effacement subjectif de la femme.

Le couple en Afrique, n'est pas pensé comme une entité strictement individuelle mais comme un fait social total (M. Mauss, 1925, p. 37), engageant la lignée, les ancêtres et l'ordre communautaire (I. Sow, 1977, p.64). La rupture conjugale ne menace donc pas seulement le lien à l'autre, mais également l'inscription symbolique du sujet dans son groupe d'appartenance. Les données empiriques disponibles à l'échelle internationale confirment ces observations. Le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (2013) souligne que dans de nombreux contextes, une proportion significative de femmes considère certaines formes de violence conjugale comme justifiées, notamment en cas de non-conformité aux rôles de genre. Cette tolérance sociale contribue à retarder le recours aux services de soutien et à renforcer le maintien dans des relations violentes. De plus, des recherches menées en Afrique subsaharienne (M.A. Koenig et *al.*, 2003, p. 134 ; S. Lawoko, 2008) mettent en évidence le poids des normes communautaires et familiales dans la régulation des conflits conjugaux, souvent au détriment de la sécurité et de l'autonomie des femmes. Cet état de fait entrave les processus de subjectivation et complique les trajectoires de résilience.

L'intériorisation de ces prescriptions culturelles ne demeure pas sans effets sur le fonctionnement psychique. Elle favorise notamment l'installation de mécanismes défensifs marqués par la culpabilité et l'auto-dévalorisation.

3.3. Culpabilité, identification à l'agresseur et atteintes narcissiques

Les discours de culpabilité observés chez les femmes interrogées peuvent être interprétés comme des manifestations d'une identification à l'agresseur, mécanisme décrit dans la clinique du traumatisme (S. Ferenczi, 1932, p. 125). En intériorisant le regard dévalorisant et accusateur du partenaire violent, la femme tente paradoxalement de maintenir un lien psychique avec lui et de préserver une cohérence interne. Cette culpabilité peut être comprise, d'un point de vue psychopathologique, comme un mécanisme défensif visant à préserver un minimum de cohérence psychique : se sentir coupable vaut parfois mieux que reconnaître l'abandon, l'injustice radicale ou la cruauté du partenaire. Toutefois, cette intériorisation favorise une atteinte narcissique profonde, une baisse de l'estime de soi et une tolérance accrue à la violence.

Cette culpabilité fonctionne également comme une tentative de restauration narcissique : si la violence est ma faute, alors elle est maîtrisable. Toutefois, ce mécanisme entraîne une désorganisation narcissique progressive, marquée par une dépréciation de soi, un sentiment d'indignité et une inhibition des capacités de projection dans l'avenir. Cette culpabilité est renforcée par des normes sociales attribuant aux femmes la responsabilité de la réussite conjugale, de la stabilité familiale et de la fécondité. L'échec du couple est alors vécu comme un échec identitaire, venant fragiliser l'image du moi et renforcer la tolérance à la violence.

À ces processus psychiques s'ajoutent des contraintes matérielles qui renforcent l'emprise exercée par le partenaire violent. L'analyse de la dépendance économique permet ainsi de compléter la compréhension des mécanismes de maintien des violences conjugales

3.4. Dépendance économique, lien d'emprise et angoisse de survie

La dépendance économique observée dans les situations analysées constitue un support concret de l'emprise psychique. En psychanalyse, l'emprise est entendue comme un mode de relation dans lequel l'autre devient indispensable à la survie psychique et matérielle, rendant toute séparation vécue comme une menace vitale (M. Enriquez, 1984, p. 93).

La perte d'autonomie financière, la destruction des activités professionnelles et l'insécurité matérielle alimentent une angoisse de survie, qui s'articule aux angoisses archaïques de perte d'objet (R. Spitz, 1965, p. 147). Cette configuration favorise une régression psychique, limitant les capacités de mentalisation et de symbolisation de la violence. Cliniquement, cette précarité économique alimente l'angoisse de survie, la peur de l'errance et le sentiment d'impasse, contribuant à maintenir les femmes dans des relations violentes malgré la conscience du danger. Elle renforce également le sentiment d'impuissance acquise, fréquemment observé chez les victimes de violences conjugales prolongées (M.E. Seligman, 1975, p. 82).

Cette absence de ressources économiques est aggravée par la faiblesse des dispositifs de protection sociale et par la stigmatisation des femmes séparées. La dépendance ne relève donc pas uniquement d'une fragilité individuelle, mais d'une vulnérabilité structurelle, inscrite dans l'organisation sociale.

L'ensemble de ces dimensions montre que les violences conjugales ne relèvent ni

exclusivement de déterminants individuels ni uniquement de facteurs socioculturels. Elles s'inscrivent dans une dynamique psychotraumatique où les processus psychiques et les cadres culturels interagissent continuellement. Cette articulation mérite une discussion spécifique.

3.5. Articulation psychotraumatologique et interculturelle

L'ensemble de ces éléments recueillis met en évidence que le maintien des violences conjugales s'inscrit dans une économie psychique traumatique, où les normes socioculturelles fonctionnent comme des organisateurs du lien et du psychisme. Le traumatisme n'est pas seulement lié aux actes violents eux-mêmes, mais également à l'impossibilité de les symboliser et de les reconnaître comme tels dans l'environnement social (R. Janoff-Bulman, 1992, p. 58).

Cette articulation invite à une clinique qui ne se limite pas à la prise en charge du symptôme, mais qui intègre un travail de déconstruction des normes intériorisées, de restauration narcissique et de réinscription du sujet dans une position de parole et de désir. Elle souligne également la nécessité d'une clinique psychologique culturellement informée, attentive aux enjeux symboliques, familiaux et communautaires qui traversent l'expérience des femmes victimes de violences conjugales (M.R. Moro, 2004, p. 143 ; T. Nathan, 1986, p. 77).

Les analyses précédentes montrent que les normes socioculturelles ne constituent pas un simple contexte de la violence conjugale, mais participent activement à son maintien en influençant les représentations, les processus psychiques et les trajectoires des femmes. Ces constats permettent de dégager plusieurs enseignements cliniques et préventifs qui sont synthétisés dans la conclusion suivante.

Conclusion

Cette étude met en lumière l'influence déterminante des normes socioculturelles dans la persistance des violences conjugales au Togo. Elle souligne la nécessité de stratégies de prévention et de prise en charge intégrant une transformation des représentations sociales, en complément du soutien psychologique individuel. Une approche strictement individualisante risque de psychologiser la violence et de sous-estimer les contraintes structurelles pesant sur les victimes.

À l'inverse, une approche contextualisée permet de mieux comprendre les ambivalences, les stratégies d'adaptation et les résistances observées chez les femmes. Les résultats de la présente étude soulignent également que les violences conjugales ne peuvent être appréhendées uniquement sous le prisme d'une succession d'actes violents, mais comme une expérience relationnelle et symbolique, qui risque fortement et de manière durable, de transformer le rapport de la victime à elle-même, aux autres et aux normes sociales qui organisent son existence. La lutte contre les violences conjugales ne peut être effective sans une remise en question des normes culturelles qui les soutiennent. Une telle approche se veut essentielle pour favoriser des issues positives de la violence et soutenir les processus de résilience à long terme.

Références bibliographiques

BOURDIEU Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.

COURTOIS Christine A. et FORD Julian D., 2013, *Treatment of Complex Trauma*, New York, Guilford Press.

COUTANCEAU Roland et SALMONA Muriel, 2016, *Violences conjugales et famille :* Impensés, traumatismes et transmission, Paris, Dunod.

DUTTON Mary Ann et GOODMAN Lisa A., 2005, « Coercion in intimate partner violence », *Journal of Interpersonal Violence*, 20(6), pp. 743–762.

ENRIQUEZ Micheline, 1984, *Aux carrefours de la haine : Paranoïa, détresse et emprise*, Monographies de la Revue française de psychanalyse.

FERENCZI Sándor, 2004, *Confusion de langue entre les adultes et l'enfant (1933)*, Paris, Payot.

FREUD Sigmund, 1930, *Le Malaise dans la culture*, Paris, PUF.

HEISE Lori L., 1998, « Violence against women: An integrated, ecological framework », *Violence Against Women*, 4(3), p. 262–290. DOI : 10.1177/1077801298004003002.

HERMAN Judith Lewis, 1992, *Trauma and Recovery*, New York, Basic Books.

HIRIGOYEN Marie-France, 1998, *Le harcèlement moral*, Paris, La Découverte.

JANOFF-BULMAN Ronnie, 1992, *Shattered Assumptions: Towards a New Psychology of Trauma*, New York, Free Press.

JEWKES Rachel, LEVIN Jonathan et PENN-KEKANA Loveday, 2010, « Gender inequalities and intimate partner violence », *Social Science & Medicine*, 70(2), pp. 231–239. KAËS René, 2012, *Les alliances inconscientes*, Paris, Dunod.

KOENIG Michael A., STEPHENSON Rob, AHMED Saifuddin, JEJEEBHOY Shireen J. et CAMPBELL Jacquelyn, 2003, « Individual and contextual determinants of domestic violence in North India », *American Journal of Public Health*, 93(1), pp. 132–138.

LACHAUX Bernard, 2015, *Les violences conjugales*, Paris, Dunod.

LAWOKO Stephen, 2008, « Predictors of attitudes toward intimate partner violence: A comparative study of men in Zambia and Kenya », *Journal of Interpersonal Violence*, 23(8), pp. 1056–1074.

MAUSS Marcel, 1925, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année Sociologique*.

MORO Marie Rose, 2004, *Psychothérapie transculturelle des enfants et des adolescents*, Paris,Dunod.

NATHAN Tobie, 1986, *La folie des autres : Traité de psychiatrie clinique de l'autre*, Paris, Dunod.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), 2013, *Global and regional estimates of violence against women*, Genève, OMS.

RACAMIER Paul-Claude, 1992, *Le génie des origines : Psychanalyse et psychoses*, Paris, Payot.

ROUSSILLON René, 2015, *Agonie, clivage et symbolisation*, Paris, PUF.

SELIGMAN Martin Elias Peter, 1975, *Helplessness: On Depression, Development, and Death*, San Francisco, W.H. Freeman.

SOW Ibrahima, 1977, *Psychiatrie dynamique africaine*, Paris, Payot.

SPITZ René, 1965, *Le premier an de la vie de l'enfant*, Paris, PUF.

WALKER Lenore Edna, 1979, *The battered woman*, New York, Harper & Row.

LA SITUATION DE HANDICAP À L'ÉPREUVE DE L'INSTITUTIONNALISATION PROLONGÉE DES ENFANTS À LA POUPONNIÈRE PUBLIQUE DE BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Navouon FANNY
Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo
Côte d'Ivoire

Reçu : 11/08/2026 **Évalué** :15/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Cette étude analyse les facteurs et les conséquences du séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké. Une approche mixte, descriptive et analytique, a été menée du 18 mai au 20 juillet 2026 auprès de 86 enfants et de participants issus de la pouponnière et de la communauté. Les résultats montrent que sur 58 enfants en situation de handicap, 50 (86,25 %) ont dépassé trois ans. La stigmatisation, les représentations sociales négatives, la précarité familiale, les difficultés d'adoption et l'insuffisance des dispositifs alternatifs favorisent leur maintien institutionnel, fragilisant leur développement et leurs liens familiaux.

Mots-clés : Handicap, institutionnalisation prolongée, enfants, pouponnière.

THE SITUATION OF CHILDREN WITH DISABILITIES IN THE CONTEXT OF PROLONGED INSTITUTIONALIZATION AT THE PUBLIC NURSERY IN BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Abstract: This study analyzes the factors and consequences of the indefinite stay of children with disabilities at the Bouaké public nursery. A mixed-methods approach both descriptive and analytical was conducted from May 18 to July 20, 2026, with 86 children and participants from the nursery and the community. The results show that of the 58 children with disabilities, 50 (86.25%) were over three years old. Stigmatization, negative social perceptions, family instability, adoption difficulties, and the lack of alternative care options contribute to their continued institutionalization, undermining their development and family ties.
Keywords: Disability, long-term institutionalization, children, nursery.

Introduction

Dans les sociétés contemporaines, la protection de la petite enfance constitue un enjeu majeur de politique sociale. Cette question revêt une importance particulière pour les enfants en situation de handicap, confrontés à des vulnérabilités sociales, économiques et culturelles susceptibles de compromettre leur accès aux soins, à l'éducation, à la protection familiale et à l'intégration sociale. En Côte d'Ivoire, ces enfants restent exposés à la stigmatisation, à la marginalisation, à l'abandon et à des formes prolongées d'institutionnalisation.

Les représentations sociales du handicap contribuent à renforcer cette vulnérabilité. Selon E. Goffman (1975), le stigmate désigne un attribut socialement disqualifiant susceptible de conduire à la discrimination et à la mise à distance de l'individu. Dans plusieurs contextes africains, le handicap est également associé à des croyances

surnaturelles. F. P. Kacou, A. Doukouré et A. A-P. Atsé (2016, p. 144) montrent notamment que certaines difformités peuvent être interprétées comme la manifestation d'un malheur ou d'une rupture avec les entités surnaturelles. B. Tchable (2012, p. 116) relève, pour sa part, que dans la culture moba au Togo, certaines représentations du handicap mental renvoient à la transgression d'interdits et à une sanction surnaturelle. Ces perceptions peuvent contribuer à la dévalorisation de l'enfant et à son exclusion de l'environnement familial et communautaire. À cette dimension symbolique s'ajoutent les contraintes économiques. Selon l'UNICEF (2013), les enfants vivant dans la pauvreté figurent parmi ceux qui sont le plus souvent privés d'éducation et de soins de santé. Cependant, ceux qui sont à la fois pauvres et en situation de handicap ont encore moins de chances d'accéder à ces services. Cette vulnérabilité est particulièrement préoccupante lorsque l'enfant est durablement séparé de son milieu familial. Les travaux de A. Guedeney et I. Dupong (2021, p. 3), s'appuyant notamment sur les observations de Spitz, montrent que la séparation prolongée du jeune enfant d'avec sa figure maternelle peut affecter les liens d'attachement et avoir des répercussions sur son développement global. Pour les enfants en situation de handicap, dont les possibilités d'intégration sont déjà fragilisées, la prolongation du séjour institutionnel constitue donc un enjeu important.

En Côte d'Ivoire, les pouponnières publiques ont vocation d'assurer une prise en charge temporaire des enfants privés de soutien familial, dans la perspective d'une réinsertion familiale, d'un placement ou d'une adoption. Pourtant, à la pouponnière publique de Bouaké, certains enfants en situation de handicap connaissent un séjour indéterminé. Ce constat révèle un décalage entre la vocation transitoire de l'institution et la réalité vécue par ces enfants. Il conduit à s'interroger sur les facteurs qui contribuent à cette institutionnalisation prolongée et sur ses conséquences pour leur développement et leur intégration familiale et sociale. Ce paradoxe ne saurait être expliqué uniquement par les caractéristiques individuelles de l'enfant ou par son handicap. Il invite plutôt à interroger l'articulation entre les représentations sociales du handicap, la stigmatisation, la précarité familiale, l'affaiblissement des liens sociaux et les contraintes institutionnelles susceptibles de limiter les possibilités de réintégration familiale.

Dès lors, la question principale qui guide cette étude est la suivante : quels sont les facteurs sociaux, économiques, culturels et institutionnels qui expliquent le séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké ? Cette interrogation principale conduit à poser les questions secondaires suivantes : quelles représentations sociales et culturelles du handicap contribuent au prolongement du séjour de ces enfants ? Dans quelle mesure les conditions socioéconomiques des familles et l'affaiblissement des liens familiaux influencent-ils leur réintégration dans le milieu d'origine ? Enfin, quelles sont les conséquences de ce séjour prolongé sur leur développement et leurs possibilités d'intégration familiale et sociale ?

L'objectif général de cette étude est d'analyser les facteurs sociaux, économiques, culturels et institutionnels associés au séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké, ainsi que les conséquences de cette institutionnalisation prolongée sur leur développement et leurs possibilités d'intégration familiale et sociale.

Pour analyser ce phénomène, l'étude s'appuie principalement sur la théorie de la stigmatisation développée par E. Goffman (op.cit.). Cette théorie permet de comprendre comment certaines caractéristiques socialement disqualifiées peuvent produire des mécanismes de rejet, de marginalisation et de mise à distance. Dans le cas des enfants en situation de handicap, les représentations associant le handicap à la différence, à l'incapacité, à la malédiction ou à une sanction surnaturelle peuvent contribuer à leur disqualification sociale et fragiliser leur réintégration familiale. Cette approche est complétée par la perspective de l'exclusion sociale, qui permet d'appréhender la marginalisation comme le résultat de l'interaction de plusieurs facteurs sociaux, économiques, culturels et institutionnels.

Cette étude entend ainsi contribuer à l'enrichissement des travaux socio-anthropologiques portant sur le handicap, l'exclusion sociale et la protection de l'enfance en contexte africain. Elle vise également à fournir des éléments susceptibles d'aider les acteurs institutionnels et les décideurs publics à améliorer les mécanismes de prise en charge, de réinsertion familiale et d'intégration sociale des enfants en situation de handicap en Côte d'Ivoire.

L'exposé de ce travail partira d'abord de la méthodologie utilisée, ensuite les résultats de terrain et enfin ces résultats trouveront leurs interprétations en fonction des recherches antérieures dans une discussion.

1. Cadre méthodologie et théorique

L'étude a été réalisée à la pouponnière publique de Bouaké. Le choix de cette pouponnière s'explique par son statut d'établissement public contrairement aux deux autres privées. Cette structure accueille un nombre important d'enfants vivant avec un handicap et constitue un cadre approprié pour cette étude.

Il s'agit d'une étude mixte, à visée descriptive et analytique. Cette approche a permis d'une part de décrire les caractéristiques des enfants et les facteurs liés à la non-adoption des enfants vivant avec handicap. D'autre part, il s'est agi de recueillir les perceptions et les expériences des professionnels impliqués dans leur prise en charge. L'étude s'est déroulée du 18 Mai au 20 Juillet 2026.

Pour le volet quantitatif, un échantillonnage exhaustif a été réalisé sur l'ensemble des dossiers des 86 enfants hébergés à la pouponnière publique de Bouaké durant la période de l'étude. Pour le volet qualitatif, tout le personnel était concerné sauf les absents pendant la période de collecte et ceux ayant refusé de participer. Un échantillonnage raisonné a été utilisé afin de sélectionner les professionnels disposant d'une expérience et de connaissances sur le processus d'adoption et la prise en charge des enfants vivant avec un handicap. Ainsi, 01Directeur, 01Assistant social, 01 Maître d'éducation spécialisé, 01 agent de santé et 04 mères institutionnelles ont été interrogés. 10 personnes ont été enquêtées accidentellement dans les rues de Bouaké sur leur perception sur l'adoption des enfants avec handicap. Au total, 104 personnes ont été concernées par l'étude.

Tout ce travail a été fait suite à une autorisation obtenue auprès de la direction de la Pouponnière publique de Bouaké ainsi que des autorités compétentes du Ministère en charge. Le consentement libre et éclairé des participants a été recueilli avant les entretiens. L'anonymat et la confidentialité des données ont été garantis durant toutes les étapes de la recherche.

La collecte des données qualitatives a été réalisée au moyen d'entretiens semi-directifs. Ceux-ci ont été intégralement retranscrits, puis codés, regroupés en catégories et organisés en thèmes. Les données ont ensuite fait l'objet d'une analyse visant à mieux comprendre les facteurs associés à la non-adoption et ses conséquences. Les données quantitatives collectées à partir de questionnaire ont été saisies et analysées à l'aide du logiciel Epi info.

L'analyse de la non-adoption des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké s'appuie sur deux principales approches théoriques. La théorie de la stigmatisation de E Goffman (1975) éclairant ainsi les raisons pour lesquelles plusieurs familles abandonnent, hésitent à reprendre leurs enfants placés en institution ou refusent de les intégrer pleinement dans la communauté. Cette théorie de Goffman est complétée par la théorie des représentations sociales de S. Moscovici (1961) qui met en évidence le rôle des croyances et des normes sociales dans l'évaluation des valeurs des personnes. L'ensemble de ces approches offre un cadre d'analyse pertinent pour identifier les facteurs associés influençant le développement et l'intégration sociale des pensionnaires. Alors, comment se présentent les résultats ?

2. Résultats

Une présentation des caractéristiques socio-démographiques de l'ensemble des enfants accueillis à la pouponnière publique de Bouaké est primordiale. La répartition par sexe, par type d'handicap et la durée du séjour à la pouponnière sont les variables prises en compte dans cette étude.

2.1. Répartition générale par sexe des enfants de la pouponnière

À l'issue de l'enquête, le 20 Juillet 2026, la pouponnière publique de Bouaké comptait 86 enfants dont 38 filles et 48 garçons représentés sur la figure1.

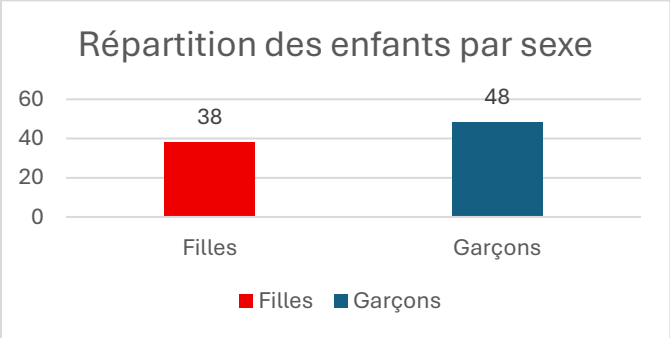


Figure 1 : Répartition des enfants par sexe

Source : Données de la pouponnière publique de Bouaké à la date du 20 juillet 2026

Il ressort de ce graphique qu'il y'a une prédominance de garçons (48) que de filles (38) accueillis en pouponnière. Cette différence a-t-elle une relation avec les proportions par sexe des enfants en situation de handicap ?

2.2. Répartition des enfants selon la situation de handicap

Sur les 86 enfants, 58 sont en situation de handicap, soit 67,44% de la population totale représentés comme suit sur la figure 2.

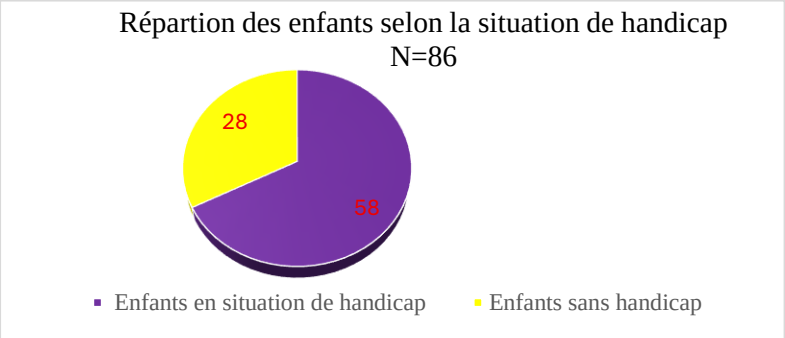


Figure 2 : Répartition des enfants selon la situation d'handicap
Source : Données de la pouponnière publique de Bouaké, 2026

Cette répartition des enfants selon leur situation de handicap montre que sur l'effectif des 86 enfants, 58 sont en situation de handicap, soit 67,44% contre 32,56% qui ne présentent pas de handicap. Ces résultats mettent en exergue une prédominance des enfants en situation de handicap dans l'effectif des enfants résidents à la pouponnière. A ce sujet, un assistant social fait savoir sa crainte en ces propos : « le nombre d'enfants en situation de handicap augmente toujours. Difficile de faire sortir un. A cette allure, il n'y aura plus de place pour les sujets saints ». Cette crainte relève de l'absence d'alternative spécialisée de prise en charge des enfants en situation de handicap en Côte d'Ivoire. Cet état de fait interroge sur le type de handicap dans cette pouponnière.

2.3. Répartition par type de handicap

Les 58 enfants handicapés à la pouponnière se présentent comme suit dans la figure 3.

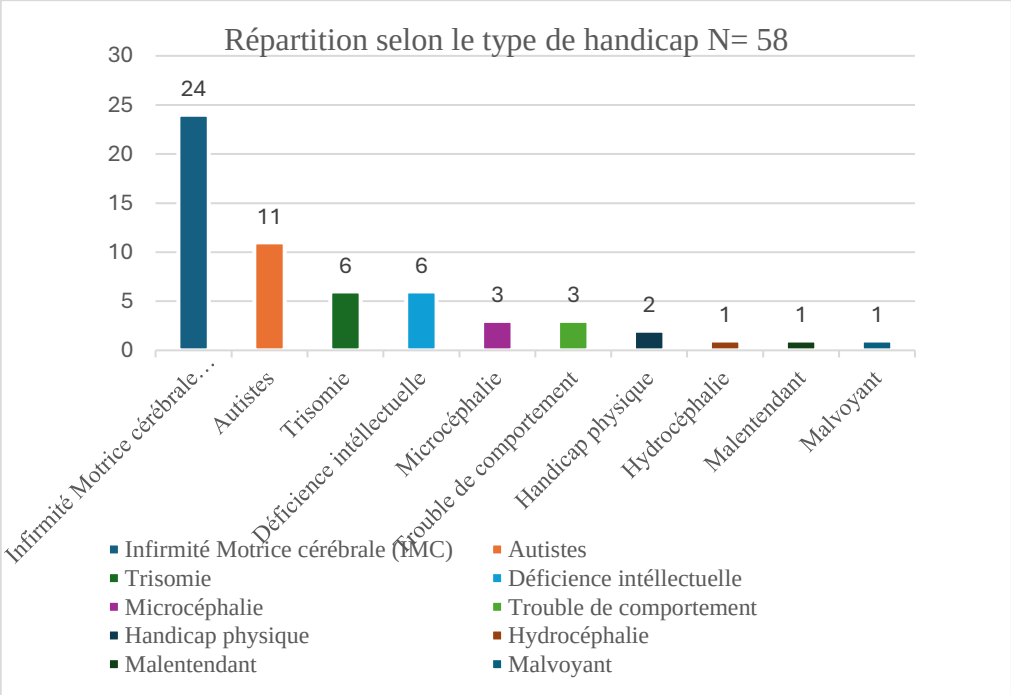


Figure 3 : Répartition des enfants selon le type d'handicap
Source : Archives de la pouponnière publique de Bouaké, 2026

Les résultats révèlent une forte prédominance des cas d'Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) avec 24 enfants, suivis des troubles du spectre autistique avec 11 cas. Ces deux catégories représentent plus de la moitié des enfants en situation de handicap observés à la pouponnière. Les cas de trisomie et de déficience intellectuelle occupent également une place importante avec 6 cas chacun. Les autres handicaps restent faiblement représentés avec 3 respectivement pour les microcéphalies et les troubles de comportement. Le handicap physique suit avec un effectif de 2. L'hydrocéphalie, le malentendant, la déficience visuelle compte chacun 1.

Cette forte présence d'enfants atteints d'IMC et d'autisme s'explique par la complexité de leur prise en charge. Ces enfants sont le plus souvent dépendants. Ils nécessitent souvent une assistance permanente, des soins médicaux spécialisés réguliers avec une importante ressource financière. À ce propos une mère d'enfants a dit :

> « Nulle ne souhaite avoir un enfant handicapé dans sa descendance. Lorsque je suis enceinte, j'ai peur d'accoucher d'un handicapé. Quand tu as un enfant handicapé, tu peux plus travailler, il faut s'en occuper seul. Nul ne te vient en aide. Même les enfants fuient ton enfant. Personne ne joue avec lui afin que tu aies du temps pour soi-même. Il me serait difficile de m'engager dans une adoption d'un tel enfant » (mère d'enfant vivant dans une cour commune, entretien semi-directif, 2026).

Il ressort de cet entretien que l'enfant en situation de handicap est loin d'une source de richesse comme se veut dans les sociétés africaines. L'enfant en situation de handicap est source de difficulté, de précarité. Lui-même sujet d'exclusion, ses géniteurs en payent le prix avec les regards et la marginalisation. C'est cette existence de difficultés sociales qui explique la présence majoritaire des enfants handicapés dans la pouponnière. Une fois admis en pouponnière, le parent se voit débarrasser d'une charge de trop. Les représentations négatives du handicap, l'assistance permanente de l'infortuné, source de l'inactivité du parent en charge, la marginalisation, sont entre autres les facteurs favorisant le maintien prolongé de ces enfants en institution.

2.4. Répartition des pensionnaires en situation d'handicap selon l'âge

Il est à noter que l'âge des enfants handicapés correspond à leur temps passé à la pouponnière de Bouaké. Ils y sont admis à moins d'un an. Ils se répartissent comme suit selon l'âge dans la figure 4.

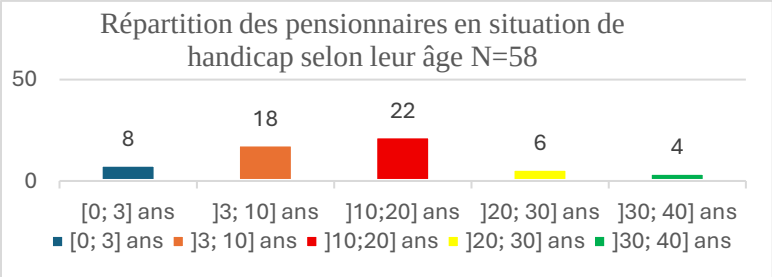


Figure 4 : Répartition des pensionnaires en situation de handicap selon leur âge
Source : Archives de la pouponnière de Bouaké, 2026

Plus des 2/3 (50 : 86,25%) des pensionnaires en situation de handicap sont au-delà de l'âge de 3 ans (âge maximum pour rester en pouponnière). Ces 50 pensionnaires dont l'âge dépasse l'âge pour rester en pouponnière représentent 58,14% de l'effectif total des 86. Cette répartition met en évidence une réalité particulière de la pouponnière publique de Bouaké : ayant pour mission première d'accueillir les enfants de moins de

trois ans, la majorité des pensionnaires dépasse cet âge. La plus âgée compte à ce jour 38 ans.

Ainsi, le handicap apparaît ici comme un facteur susceptible de prolonger considérablement la durée du séjour institutionnel. La pouponnière devient au fil du temps un lieu de vie permanent pour certains pensionnaires faute de solutions de réinsertion familiale, d'adoption, de structures spécialisées ou de dispositifs d'accompagnement adaptés.

En Afrique, tout est mis en œuvre pour avoir un enfant mais pas tout type d'enfant. Il doit répondre aux normes sociétales. Tout individu qui ne répond pas à ces normes se voit attribuer une autre origine. A ce sujet, un quinquagénaire a dit ceci :

> « Chez nous, les enfants malades de la pouponnière ne sont pas des humains. La nuit lorsque tout le monde dort, ils se transforment en des espèces terrifiantes comme serpent. Ils n'apportent que malheur dans la famille, car ils font partie du monde des mauvais génies pour nuire à l'homme » (un homme de 50 ans, Entretien semi-directif, 2026).

Le handicap de façon générale est stigmatisé. Ceux de la pouponnière pour la plupart souffrant d'infirmité motrice cérébrale revêt un accent particulier. Comme tout handicapé, il perd son identité, jusqu' à son statut d'humain. Il est attribué aux génies, aux serpents, suscitant un sentiment épouvantable. Cette représentation du handicap éloigne les victimes des chances d'une réintégration familiale harmonieuse.

Destinés à transiter à la pouponnière, pour être adoptés, la quasi-totalité des enfants handicapés reste en pouponnière sans connaitre l'affection familiale, ce qui n'est pas sans conséquence sur les pensionnaires.

2.5. Conséquences de la non-adoption des enfants avec handicap

La situation des enfants non-adoptés vivant permanemment dans les pouponnières sont sources de conséquences à plusieurs niveaux.

2.5.1. Conséquences sur le développement de l'enfant

Les enfants vivant avec handicap séjournant longtemps en pouponnière sont en proie à une carence de développement sur plusieurs dimensions qui ne peut passer sous silence. Le séjour prolongé en institution compromet le développement affectif, cognitif, social et physique des pensionnaires. Selon S.Tereno (2007, p. 166) : « les individus avec des histoires insécures sont ainsi potentiellement plus susceptibles de former des relations affectives de non-support et facilement perturbées, et perdent ainsi des recours importants contre le stress et la psychopathologie ». Un enfant en situation de handicap qui vit longtemps en institution, sans relation stable avec une figure parentale ou un adulte de référence, peut développer un attachement insécure. Cette insécurité affective peut également influencer son développement émotionnel et social. Par ailleurs, pour C. Charazas, (2014 p.20), selon une étude de R. Spitz, au-delà de trois mois de séparation avec leur mère, on note chez ces enfants une diminution du quotient de développement de 25 points en moyenne des enfants en institution. Plus le temps institutionnel est long pour un enfant, plus son développement physique, psychologique et émotionnel est à risque. Le cas des enfants vivant avec handicap est plus prononcé du fait qu'ils nécessitent déjà de l'aide permanente.

2.5.2. Conséquences sur l'environnement institutionnel

Le séjour prolongé des enfants avec handicap dans la pouponnière accroît les coûts de prise en charge d'autant plus que les enfants sont spéciaux et leurs soins médicaux sont spéciaux. En plus de l'augmentation du coût financier, les ressources humaines et

matérielles sont mises à rude épreuve. La non-adoption des enfants avec handicap augmente leur nombre en institution diminuant les chances d'accueil des nouveaux nécessiteux. La pouponnière construite pour être un centre de transit, dévient une résidence permanente voire définitive des pensionnaires avoisinant quarante ans de vie. Ces pensionnaires abandonnés dans la pouponnière deviennent des références pour les plus petits enfants qui les copient par imitation. A ce propos, un Maître d'éducation spécialisée soutient que :

> « Les enfants sans handicap qui ont grandi aux côtés des enfants en situation de handicap à la pouponnière sont très difficiles à encadrer. Ils ont eu comme norme de référence le comportement des plus âgés qui sont handicapés. Moins nombreux et moins âgés que les handicapés, les enfants sans handicap copient les comportements des handicapés. On remarque que par rapport à leurs camarades qui vivent dehors, ils sont en retard sur le plan intellectuel. Leurs résultats scolaires en disent long » (MESP, 17 ans d'expérience, Entretien semi-directif, 2026).

Ces propos de cet agent spécialisé d'éducation laissent entendre que les conséquences du séjour prolongé des enfants avec handicap ne sont pas visibles que seulement pour eux mais aussi sur les enfants sans handicap. Leur cohabitation compromet le développement intellectuel des sans handicap surtout si ces derniers sont plus petits et en nombre réduit. L'homme est le fruit de son environnement.

3. Discussion

Les résultats de cette étude mettent en évidence une situation particulièrement préoccupante à la pouponnière publique de Bouaké : une structure initialement destinée à accueillir de jeunes enfants connaît la présence prolongée de nombreux enfants en situation de handicap, dont certains dépassent largement l'âge pour rester à la pouponnière. Le handicap apparaît ainsi au cœur de cette dynamique d'institutionnalisation durable.

3.1. La forte présence des enfants en situation de handicap : une vulnérabilité qui dépasse l'enfant

Les résultats montrent que, sur les 86 enfants accueillis à la pouponnière publique de Bouaké au 20 juillet 2026, 58 sont en situation de handicap, soit 67,44 %. Ce résultat ne signifie toutefois pas nécessairement que les enfants en situation de handicap sont davantage abandonnés que les enfants sans handicap. Il peut traduire une plus faible probabilité de sortie de l'institution des enfants en situation de handicap. Du fait de leur stigmatisation, ils ont moins de chance d'adoption ou de réinsertion familiale que les non handicapés.

Cette interprétation rejoint l'approche proposée par N. E. L. Meyongo (2024, p.23). La stigmatisation envers les personnes handicapées se fait sur la base d'un étiquetage préalable de leurs différences spécifiques, d'une mise à l'écart volontaire ou implicite en raison de leur appartenance, de leurs caractéristiques individuelles ou de leur performance à jouer un rôle social tel qu'il est socialement attendu**.** Dans cette perspective, la situation observée à Bouaké peut être comprise comme le produit de l'interaction entre le handicap de l'enfant et les limites de son devenir dans un monde matérialiste. Ainsi, la forte proportion d'enfants handicapés observée à la pouponnière pourrait être interprétée comme le résultat d'un processus d'accumulation institutionnelle au fil du temps, entraînant progressivement leur surreprésentation. Les

parents supportent difficilement le handicap des enfants, d'où l'abandon. Le cas des IMC à la pouponnière est révélateur.

> La famille au sein de laquelle naît et se développe une personne présentant une déficience intellectuelle (DI) a été et est encore aujourd'hui considérée comme une famille en souffrance, voire ayant un fonctionnement pathologique. Une vaste littérature a été consacrée à l'impact de l'annonce d'une déficience aux parents montrant que ceux-ci connaissent une période de sidération puis passent par diverses « phases » pour se reconstruire (INSERM, 2016, P.107).

Les parents des enfants vivant avec déficience intellectuelle évaluent déjà le coût en temps, financier, surtout social de la prise en charge de l'enfant. Car la présence de ce type d'enfant demande une réorganisation familiale avec plus de temps accordé à l'enfant déficient intellectuel. Ces éléments permettent de mieux comprendre le témoignage de la mère interrogée : « Quand tu as un enfant handicapé, tu peux plus travailler, il faut s'en occuper seul. Nul ne te vient en aide ». Ainsi, le handicap devient une épreuve familiale lorsque les dispositifs de soutien ne permettent pas aux parents de concilier prise en charge de l'enfant, activité professionnelle et vie sociale, d'où l'abandon en institution.

3. 2. Les représentations sociales et la stigmatisation du handicap : fondement d'une institutionnalisation prolongée

Sur les 58 pensionnaires en situation de handicap, 50 soit 86,25 %, ont plus de trois ans, alors que la pouponnière a pour vocation d'accueillir des enfants de moins de trois ans. Cette situation révèle un important décalage entre la vocation initiale de la pouponnière et les trajectoires réelles des pensionnaires. Cet abandon des enfants handicapés trouve son fondement dans le jugement que font les communautés du handicap. Le Rapport SSI, (2021, P.27) stipule que :

> D'un point de vue socio-anthropologique, la question des enfants en situation de handicap met mal à l'aise. D'après les personnes interrogées, en raison des croyances ancestrales, l'enfant en situation de handicap est perçu comme un fardeau, une punition, un "démon". Traditionnellement, on pense qu'il porte malheur. Il s'agit d'une croyance dans laquelle grandissent de nombreux enfants, une forte stigmatisation subsiste encore aujourd'hui autour de l'enfant handicapé et de sa famille.

Cette représentation des enfants en situation de handicap est de source culturelle, difficile à changer ou effacer. Les données à l'échelle mondiale indiquent à cet effet que les enfants handicapés sont exposés à un risque de violence accru, par rapport aux enfants non porteurs d'un handicap. Ils sont 3,7 fois plus susceptibles de subir une quelconque forme de violence (UNICEF, 2021, p.12). Selon, l'UNICEF, l'institutionnalisation est reconnue aujourd'hui comme une forme de violence par de multiples conventions et déclarations de l'ONU qui défendent le droit à la famille pour tous les enfants. Cependant, les enfants handicapés sans soutien parental continuent d'être placés en institution dans toutes les régions du monde et sont souvent exclus des efforts visant à fournir une protection de remplacement de qualité. Le cas de Bouaké apparaît donc particulièrement significatif avec plus de la moitié des enfants qui dépasse l'âge normal dans la pouponnière.

3. 3. De la pouponnière à la résidence pour personnes âgées : quelles conséquences ?

Les résultats de cette étude révèlent que les 50 enfants sur les 58 en situation de handicap, soit 86,25 %, ont dépassé cet âge. Cette réalité transforme progressivement la nature de la pouponnière.

En premier lieu, comme conséquence de la résidentialisation de l'institution, la pouponnière fait une rupture avec sa vocation première. Il a donc eu « dérive de la vocation institutionnelle. C'est ce que J. Bohte et J. K. Meier (2000) ont appelé « *goal displacement*[1] » tiré des travaux de R K. Merton. Le déplacement des buts désigne le processus par lequel une organisation s'éloigne progressivement de sa finalité initiale au profit d'objectifs nouveaux ou de fonctions qui prennent une importance croissante dans son fonctionnement. La nouvelle fonction de résidence permanent répond bien à ce concept. La pouponnière tend ainsi à devenir un lieu de résidence durable pour des personnes qui auraient dû être orientées vers d'autres dispositifs adaptés à leur âge et à leurs besoins. Il s'agit moins d'un changement formel de mission que d'un déplacement progressif de sa fonction dans la pratique. Dès lors les besoins affectifs, éducatifs, sociaux, médicaux et professionnels évoluent avec l'âge et nécessitent de nouvelles réponses plus adaptées.

En deuxième lieu, on peut assister à une rupture possible des liens familiaux et sociaux. Le passage de l'enfance à l'âge adulte dans une institution peut également avoir des conséquences sur les relations familiales et sociales. Par constat, les enfants qui ont grandi à la pouponnière publique de Bouaké sans maintien régulier et durable des relations avec leur famille, le lien familial s'est progressivement affaibli. Cette situation est particulièrement préoccupante chez les enfants en situation de handicap, avec la pouponnière comme seul repère.

M. Dozier et al. (2012) soulignent à cet égard que les jeunes enfants ont besoin de relations régulières et stables avec un nombre restreint de personnes investies dans leur bien-être et que, lorsque cela est possible, le maintien de l'enfant dans sa famille ou le recours à des formes de prise en charge familiale constitue une alternative préférable à l'institutionnalisation. Cette perspective permet de comprendre que la prolongation du séjour institutionnel ne constitue pas seulement une question de durée de prise en charge : elle peut également affecter la continuité des relations affectives et familiales de l'enfant. Dans le cas des enfants handicapés accueillis à la pouponnière publique de Bouaké, cette problématique apparaît d'autant plus importante, que l'absence de solutions de réintégration familiale ou de prise en charge communautaire peut conduire à une dépendance durable envers l'institution. L'UNICEF (2024) souligne d'ailleurs que les enfants handicapés sont particulièrement exposés à la séparation familiale et à l'institutionnalisation lorsque les familles ne disposent pas des services de soutien nécessaires pour assurer leur prise en charge à domicile. Toutefois les enfants vivant sans handicap dans un tel milieu, éprouvent des difficultés d'observation et d'apprentissage dans l'acquisition des comportements selon la théorie de Bandura (F. Henri et P. Plante, 2024, p.3). L'enfant apprend notamment à travers les modèles présents dans son environnement. Par conséquent dans un environnement comme la

[1] Français : « Déplacement des buts ».

pouponnière publique de Bouaké, où bon nombre de référents souffrent d'IMC, l'environnement ne semble pas propice à un développement global harmonieux.

Conclusion

Cette étude, dans une approche socio-anthropologique combinant les méthodes qualitatives et quantitatives s'est intéressée à l'institutionnalisation prolongée des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké. L'analyse des données recueillies s'est appuyée sur les théories de la stigmatisation et de l'approche de l'exclusion sociale.

Les résultats montrent que le séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké constitue une problématique à la fois sociale, familiale et institutionnelle. Sur les 86 enfants étudiés, 58 (67,44 %) sont en situation de handicap. Parmi ces derniers, 50 (86,25 %) ont dépassé l'âge réglementaire de trois ans, révélant un écart important entre la vocation temporaire de la pouponnière et la réalité d'une résidence devenue durable. Ces résultats mettent ainsi en évidence l'influence combinée de la situation de handicap, de la vulnérabilité familiale, des difficultés de réintégration et des contraintes liées aux dispositifs de protection de l'enfance.

La situation observée à Bouaké souligne dès lors la nécessité de renforcer la prévention de l'abandon, l'accompagnement social et économique des familles ainsi que les mécanismes de réintégration familiale et d'adoption. Le développement de dispositifs alternatifs et communautaires de prise en charge apparaît également nécessaire afin de limiter l'institutionnalisation prolongée. La protection de ces enfants devrait prioritairement garantir leur droit à une vie familiale, affective et sociale stable, dans un environnement adapté à leurs besoins et respectueux de leur dignité.

Références bibliographiques

BOHTE John et MEIER Kenneth J., 2000, «Goal Displacement: Assessing the Motivation for Organizational Cheating». *In Public Administration Review*, 60(2), pp.173–182.

CHARAZAS Claire, 2014, *La carence psychosociale précoce en institution : évolution à long terme. Médecine humaine et pathologie.* 149 pages, in https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01089159/document, consulté le 01/08/2026.

COLLIN Jonathan , DARGÈR Christophe et DUBUIS Alexandre , 2024, *Stigmates et (ré)actions sociales : introduction, dans Les Politiques Sociales*, in https://shs.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2024-2-page-4?lang=fr, consulté le 08/08/2026.

DOZIER Mary, ZEANAH Charles H., WALLIN Allison R. et SHAUFFER Carole, 2012, « Institutional Care for Young Children: Review of Literature and Policy Implications »,
In Social Issues and Policy Review, 6(1), pp.1–25.

GOFFMAN Eving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Les Éditions de Minuit.

GUEDENEY Antoine et DUPONG Irene, 2021, « La lente prise en compte de la dimension de l'attachement de l'enfant hospitalisé en pédiatrie et en protection de l'enfance. Une brève histoire de l'hospitalisme et de la reconnaissance des besoins

d'attachement des jeunes enfants, en l'Europe et aux États-Unis », *Académie nationale de médecine,* BANM 637 pp.1-7

HENRI France et PLANTE Patrick, 2024, *Comprendre l'apprentissage social selon Bandura ?,* in https://fr.scribd.com/document/789574071/apprentissage-social-de-l-enfant#google_vignette, consulté le 08/08/2026.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (Inserm), 2016, *Déficiences intellectuelles. Collection Expertise collective. Montrouge*, Les éditions Inserm, rue de Tolbiac, Paris, 1157 pages.

KACOU Fato Patrice, DOUKOURE Daouda, ATSE Achi Amédée-Pierre, 2016, « Nosologie Des Enfants Dits Atypiques Dans La Société Baoulé (Côte d'Ivoire) », in *European Scientific Journal* édition vol.12, No.26, pp. 135-149.

MEYONGO NDJANA Etienne Lionel, 2024, *Marginalisation des personnes vivant avec un handicap moteur à Yaoundé i et participation au développement communautaire*, mémoire de master en science de l'éducation, Centre de recherche et de formation doctorale en sciences humaines, sociales et éducatives, Université de Yaoundé I, Cameroun 144 pages.

MOSCOVICI Serge, 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Presses Universitaires de France.

RAPPORT SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL, 2021, *Évaluation du système de protection de remplacement pour les enfants en situation de handicap en côte d'ivoire*, in https://iss-ssi.org/storage/2023/10/SSI_Rapport_Cote-dIvoire-Final.pdf, consulté le 07/08/2026.

TCHABLE Boussanlégue, 2012, « Le handicap mental à travers les discours populaires dans la culture moba au Togo », *Synergies Algérie*, n°17, pp : 113-131.

TERENO Susana, SOARES Isabel, MARTINS Eva, SAMPAIO Daniel et CARLSON Ellizabeth, 2007, « La théorie de l'attachement : son importance dans un contexte pédiatrique », *Devenir 2007/2*, Volume 19, pp. 151-188.

UNICEF, 2013, *Les enfants handicapés, parmi les plus marginalisés du monde*, in https://www.unicef.fr/article/les-enfants-handicapes-parmi-les-plus-marginalises-du- monde/ consulté le 09/08/2026.

UNICEF, 2021, *Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance (2021-2030)* in https://www.unicef.org/media/107566/file/Child%20Protection%20Strategy%20document_FINAL_FR.pdf.pdf, consulté le 09/08/2026.

UNICEF, 2024, *In Focus: Ending the Institutionalization of Children and Keeping Families Together*, in https://www.unicef.org/eca/reports/focus-, consulté le 09/08/2026.

ABSENTÉISME AU TRAVAIL CHEZ LES OUVRIERS DES ENTREPRISES PRIVÉES D'ABIDJAN SELON LE STYLE DE MANAGEMENT ET LA SOCIALISATION ORGANISATIONNELLE

Néné BA TRAORÉ
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire

Simon Konan KOUAMÉ
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire
&

Lamine COULIBALY
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire

Reçu : 29/06/2026 **Évalué** :04/07/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : L'absentéisme au travail s'est imposé comme un défi majeur pour les organisations contemporaines, agissant comme un révélateur des dysfonctionnements managériaux et du climat social ou encore comme un véritable baromètre de la santé sociale d'une entreprise. Considéré comme la rupture d'un équilibre entre les exigences professionnelles et le bien-être individuel, l'étude de l'absentéisme dans le présent travail vise à l'expliquer, par le biais de facteurs psychologiques tels que le style de management et la socialisation organisationnelle chez des ouvriers des entreprises privées. Cette recherche porte sur un échantillon de 120 ouvriers de sexe masculin, âgés de 30 à 35 ans avec une ancienneté d'au moins 2 ans. Le questionnaire utilisé permet de recueillir des données traitées au moyen de l'analyse de variance multivariée (Anova) à partir du logiciel SPSS. Il ressort de cette recherche que les ouvriers soumis au management autocratique s'absentent plus que leurs pairs soumis au management participatif. Par ailleurs, les résultats montrent que les ouvriers qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle s'absentent plus que leurs collègues qui la réussissent. Il en résulte dans ce cas que la prévention contre l'absentéisme au travail doit prendre en compte le style managérial et la socialisation organisationnelle.

Mots clés : Absentéisme, management, socialisation organisationnelle, ouvriers.

WORKPLACE ABSENTEEISM AMONG BLUE-COLLAR WORKERS IN PRIVATE COMPANIES IN ABIDJAN. THE ROLE OF MANAGEMENT STYLE AND ORGANIZATIONAL SOCIALIZATION

Abstract : Absenteeism in the workplace has become a major challenge for contemporary organizations, acting as a revealer of managerial dysfunctions and the social climate, or even as a true barometer of a company's social health. Considered as a disruption of the balance between professional demands and individual well-being, the study of absenteeism in this work aims to explain it through certain psychological factors such as management style and organizational socialization among workers in private companies. This research

focuses on a sample of 120 male workers, aged 30 to 35, with at least two years of seniority. The questionnaire used allows for the collection of data processed using multivariate analysis of variance (ANOVA) with SPSS software. This research reveals that workers subjected to autocratic management are absent more often than their peers subjected to participative management. Furthermore, the results show that workers who do not successfully integrate into the organization are absent more often than their counterparts who do. This research suggests that preventing absenteeism in the workplace must consider both management style and organizational integration.

Keywords : Absenteeism, management, organizational socialization, workers.

Introduction

Depuis plus d'une décennie, l'absentéisme au travail connaît une progression constante dans la majorité des secteurs d'activité, atteignant ainsi des seuils qui interpellent tant les organisations privées que publiques. Amplement traité sous un angle purement statistique ou encore médical, ce phénomène s'est transformé au fil du temps en un défi stratégique majeur organisationnel. L'absentéisme se définit comme toute absence qui aurait pu être évitée par une prévention adaptée ou une organisation du travail différente. Il recouvre des réalités hétérogènes, aussi les recherches en sciences sociales et de gestion, ainsi qu'en psychologie du travail de C. Trontin & al. (2010, p.1-6) et M. Thévenet (2011, p. 36-37) démontrent que l'absence est souvent la réponse d'un individu à un déséquilibre entre ses attentes et la réalité de son environnement professionnel. Dès lors, l'absentéisme ne peut être réduit à une simple défaillance individuelle.

L'absentéisme constitue une préoccupation majeure pour de nombreuses entreprises, qu'il s'agisse de grandes multinationales ou de petites et moyennes entreprises. Comprendre et gérer efficacement l'absentéisme sont essentiels pour maintenir la productivité des entreprises. Aussi, dans le monde professionnel, l'absentéisme n'est pas seulement une préoccupation opérationnelle, elle est aussi financière. Les entreprises perdent chaque année des milliards en raison des journées de travail perdues et aussi des coûts dissimulés de l'absentéisme. Ces coûts ne sont pas toujours immédiatement visibles. Ils peuvent inclure la perte de productivité, le surmenage des employés en poste, les retards dans les projets, ou même des coûts supplémentaires pour le recrutement et la formation de remplacements temporaires. Au-delà des pertes financières qui sont directes, l'absentéisme peut également avoir un impact sur le moral et l'engagement des autres employés. Si certains travailleurs s'absentent fréquemment, cela peut entraîner une charge de travail accrue pour les autres, pouvant éventuellement mener à un burnout ou à un désengagement. De plus, cette situation peut créer des tensions au sein des équipes, car elles doivent compenser l'absence de leurs collègues, ANACT (2015). Quels sont donc les facteurs explicatifs de ce phénomène ? A. Courtais (2007, p.21-23) regroupe les facteurs de l'absentéisme en deux catégories. Il s'agit des facteurs extrinsèques (capital humain) et des facteurs intrinsèques (facteurs organisationnels). Les facteurs extrinsèques correspondent aux caractéristiques démographiques et culturelles de la population professionnelle considérée (A. Courtais, 2007, p.21-23). Pour l'auteur, la démographie rencontrée dans une entreprise apporte un certain nombre d'information concernant le risque d'absentéisme. Trois critères majeurs sont énumérés dans la notion de démographie, à

savoir le genre, l'âge et la situation professionnelle du travailleur. Les facteurs culturels, individuels et collectifs vont à leur tour faire varier le risque d'absentéisme. L'ensemble des facteurs démographiques et des facteurs culturels évoqués sont autant d'éléments qui déterminent le profil du phénomène de l'absentéisme professionnel. Au-delà de ces facteurs, A. Courtais (op.cit) incriminent également certains autres, intrinsèques. Dans ce contexte, l'auteur estime que trois types de facteurs influencent l'absentéisme des travailleurs. Il s'agit des facteurs liés à l'organisation, les facteurs relatifs au sens de l'action et les facteurs liés au positionnement des acteurs. De ce qui précède, il serait logique de se poser les questions suivantes : Dans quelle mesure l'organisation du travail, le style de management et la qualité de la socialisation organisationnelle constituent-ils des leviers déterminants dans l'émergence ou la prévention de l'absentéisme ? L'absentéisme est-il le symptôme d'un désengagement profond ou une stratégie d'adaptation face à des contraintes professionnelles ou personnelles croissantes ? Pour répondre à ces questionnements, nous formulons les hypothèses suivantes qui seront soumises à l'épreuve des faits.

Hypothèse 1 : Les ouvriers des entreprises privées d'Abidjan soumis au management autocratique s'absentent plus que leurs collègues soumis à un management participatif.

Hypothèse 2 : Les ouvriers des entreprises privées d'Abidjan qui réussissent leur socialisation organisationnelle s'absentent moins que leurs pairs qui ne parviennent pas à réussir leur socialisation organisationnelle.

Hypothèse 3 : Les ouvriers des entreprises privées d'Abidjan soumis au management autocratique et qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle s'absentent plus que leurs collègues soumis au management participatif et qui réussissent leur socialisation organisationnelle.

De façon générale, cette étude vise à déterminer l'effet de la socialisation organisationnelle et du style de management sur l'absentéisme au travail chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. De manière spécifique, elle se fonde sur trois objectifs. Le premier vise à montrer le lien existant entre le style de management et l'absentéisme chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. Le deuxième vise à analyser la relation entre la socialisation organisationnelle et l'absentéisme au travail chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. Le troisième examine l'effet conjugué du style de management et de la socialisation organisationnelle sur l'absentéisme chez les ouvriers des entreprises privées d'Abidjan.

Dans le cadre de ce travail, nous recourons à deux théories, la théorie X et Y de Mc Gregor (1960, p. 246) et celle de l'influence sociale de G. N. Fischer (2020, p.117-158) celles-ci permettent de comprendre, de saisir et d'interpréter les réalités sociales ou les comportements sociaux par les biais desquels nous essayerons d'expliquer le processus d'absentéisme. Dans sa théorie, D. Mc Gregor (1960, p. 246) oppose deux styles différents de management, ce sont les formes X et Y, celles-ci sont basées sur la perception des employés. Dans la théorie X, le management est autoritaire, supposant ainsi que les employés n'aiment pas travailler, évitent les responsabilités qui nécessitent une contrainte. Adaptée à cette étude, la théorie X et Y de Mc Gregor pourrait expliquer que les travailleurs ont tendance à s'absenter du travail lorsqu'ils sont soumis à des contraintes professionnelles et lorsque certains de leurs besoins, notamment psychologiques ne sont pas satisfaits. Parmi ces besoins, nous pouvons citer les

responsabilités professionnelles, l'autonomie, la participation aux prises de décisions, la réalisation de soi, etc. Ainsi, la présence de ces conditions pourrait considérablement augmenter le degré d'engagement ou non de l'individu vis-à-vis de son travail. La théorie de l'influence sociale quant à elle, explique comment les pensées, les comportements ou les sentiments d'un individu sont modifiés par la présence réelle, imaginaire ou implicite d'autrui. L'influence à ce moment, s'exerce principalement à travers trois mécanismes distincts selon le degré de pression et la nature de la relation sociale.

Notre démarche s'articule autour de trois parties, la méthodologie mise en œuvre dans cette recherche, les résultats obtenus et la discussion.

1.Méthodologie

Notre étude a été menée dans la ville d'Abidjan, elle porte sur des ouvriers issus des entreprises privées d'Abidjan. Il faut noter que la ville d'Abidjan dispose de plusieurs zones industrielles, celles de Vridi, de Treichville, de Koumassi et de Yopougon. Ces zones industrielles renferment des industries de tous genres, à savoir des industries textiles (Uniwax, Vlisco, etc.), des industries de BTP (Setao, Bouygues, Jean Lefebvre, et le suisse Holcim, Colas etc.), des industries de métaux et de construction (Sotaci), des industries chimiques (Sivop, Gdk, Gandour, Siprochim, Dream Cosmetics), agroalimentaires (Nestle, Palm-ci, Gma, Solibra, Nouvelle brasserie de Côte d'Ivoire, Blohorn, Ciprem-ci etc.), énergétiques (Bollore) etc. De cette population issue des différentes industries, entreprises, est extrait un échantillon, construit au moyen du plan factoriel. Le principe de cette technique d'échantillonnage est de définir des combinaisons de modalités de toutes les variables et de constituer des groupes de sujets de telle sorte que chaque groupe représente l'une des combinaisons. L'échantillon retenu compte 120 ouvriers de sexe masculin, âgés de 30 à 35 ans avec une ancienneté d'au moins 2 ans. Les groupes expérimentaux construits sont équivalents de sorte que la répartition des sujets est équitable pour les groupes en présence. Ainsi, les groupes constitués sont : M1S1 ; M1S2 ; M2S1 ; M2S2 avec 30 personnes par groupe. Cette répartition est illustrée par le tableau suivant :

Tableau I : Condition expérimentale correspondant au plan factoriel

		STYLE DE MANAGEMENT (M)		
		Autocratique	Participatif	Total
SOCIALISATION ORGANISATIONNELLE (S)	Socialisation organisationnelle réussie	$G_1 : M_1S_1$ N=30	$G_2 : M_2S_1$ N=30	60
	Socialisation organisationnelle non réussie	$G3 : M_1S_2$	$G_4 : M_2S_2$	60
	Total	60	60	120

Dans ce tableau, le premier groupe représente 30 ouvriers soumis au management autocratique et qui réussissent leur socialisation organisationnelle. Le deuxième groupe est relatif aux ouvriers soumis au management participatif et qui réussissent leur socialisation organisationnelle. Le troisième groupe fait référence aux ouvriers soumis au management autocratique et qui ne réussissent pas leur socialisation

organisationnelle. Le quatrième groupe a trait aux ouvriers soumis au management participatif et qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle. Le questionnaire utilisé dans cette recherche est composé de quatre principales parties. La première concerne les informations biographiques. La deuxième porte sur le style de management. La troisième partie évalue la socialisation organisationnelle. Quant à la quatrième partie, elle traite de l'absentéisme des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. Pour parvenir à l'obtention des données statistiques, nous procédons à un traitement des informations recueillies au moyen du logiciel SPSS qui a permis l'utilisation de l'analyse de variance multivariée (ANOVA). Dans le cadre de cette étude, l'analyse de variance multivariée (ANOVA) nous servira à comparer les groupes de sujet, à évaluer l'influence isolée et combinée des différents facteurs explicatifs à l'étude sur la variable dépendante. Cela revient à dire que nous parviendrons à travers celle-ci à évaluer l'effet isolé et combiné du style de management et de la socialisation organisationnelle sur l'absentéisme au travail. Autrement dit, il s'agit dans ce cas d'expliquer les fréquences d'absentéisme professionnel chez les travailleurs soumis à l'étude.

2. Résultats

Nos résultats se déclinent en deux points.

2.1. Absentéisme au travail selon le style de management

L'étude de l'absentéisme au travail chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan selon le style de management a permis d'obtenir les résultats contenus dans le tableau suivant :

Tableau II : Résultats de l'analyse multivariée relative à l'influence du style de management sur l'absentéisme au travail

Management autoritaire Moyenne (Mx) de l'absentéisme au travail	Management participatif Moyenne (Mx) de l'absentéisme au travail	DDL	F	Significativité	Seuil de probabilité
38,5	34,36	1	3,4	S	.05

L'analyse de variance multivariée nous a permis d'obtenir une valeur F= 3,4 supérieure au seuil de probabilité .05 (F=3,4, S <. O5). Cela indique qu'il y a une différence significative entre le taux d'absentéisme des ouvriers du privé d'Abidjan qui exercent sous l'influence d'un management autoritaire et ceux qui sont soumis à un management participatif. La comparaison des moyennes permet de justifier cette différence significative. En effet, les ouvriers soumis au management autocratique enregistrent un taux moyen d'absentéisme professionnel (Mx= 38,5) supérieur à celui de leurs collègues soumis à un management participatif (Mx= 34,36). Ces résultats obtenus confirment notre hypothèse qui stipule que les ouvriers soumis au management autoritaire pratiquent l'absentéisme que leurs collègues soumis au management participatif. Ce résultat indique que le management influence significativement l'absentéisme chez des travailleurs des entreprises privées d'Abidjan. La théorie X et Y que nous utilisons pourrait justifier cette assertion. Le fait de réaliser les tâches sans

pouvoir les structurer selon ses propres volontés et valeurs empêche le travailleur de se réaliser et de s'épanouir convenablement, une telle réalité est susceptible de générer alors chez ce dernier un sentiment d'inutilité et dans le même élan l'adoption de comportements déviants comme l'absentéisme. Au-delà, l'adoption des attitudes typiques au harcèlement, caractérisées par différentes sortes de pressions exercées par les managers, et la monotonie des tâches constituent un véritable frein à la motivation d'être assidu au travail. Outre ces facteurs explicatifs, un autre élément s'avère important, notamment le manque de communication entre les travailleurs et la hiérarchie. En clair, la communication dans une organisation permet à tous les salariés d'évacuer les sentiments négatifs ressentis dans le travail, mais aussi de faire des suggestions relatives à l'aménagement du système de travail. Pourtant certaines organisations proscrivent souvent la communication, engendrant de façon progressive des tensions entre collègues et fragilisant la motivation générale de l'entreprise. Ce manque motivationnel crée à son tour de l'absentéisme matérialisé par des arrêts maladie, des retards au poste et bien d'autres comportements qui permettent à l'employé de se soustraire pendant un moment de son cadre de travail jugé désormais aliénant. Il faut noter en revanche que les raisons qui expliquent l'assiduité des ouvriers soumis au management participatif sont multiples. Ce management leur confère une latitude décisionnelle et surtout une capacité d'organisation personnelle du travail. Cette situation a pour conséquence de booster la motivation d'être présent au travail. Par ailleurs, la participation de ces travailleurs aux prises de certaines décisions dans l'organisation permet de développer chez eux le sentiment d'être indispensables à l'organisation.

2.2. Absentéisme au travail selon la socialisation organisationnelle

L'analyse de variance multivariée nous a permis de présenter le tableau suivant.

Tableau III : Résultat de l'analyse de variance multivariée liée à l'effet de la socialisation organisationnelle sur l'absentéisme

Socialisation orga. réussie (Mx) de l'absentéisme	Socialisation orga. non réussie (Mx) de l'absentéisme	DDL	F	Significativité	Seuil de probabilité
36,15	42,01	1	5,27	S	.05

L'utilisation de l'analyse de variance multivariée permet d'obtenir une valeur (F=5,17, S<.05) permettant d'affirmer l'existence d'une différence significative entre le taux d'absentéisme professionnel chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan qui réussissent leur socialisation organisationnelle et leurs pairs qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle. En effet, les ouvriers des entreprises privées d'Abidjan qui réussissent leur socialisation organisationnelle enregistrent un taux moyen d'absentéisme (Mx=36,15) inférieur à celui des travailleurs qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle (Mx=42,01). Nous pouvons ainsi déduire que la socialisation organisationnelle exerce une influence sur l'absentéisme professionnel chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle les ouvriers des entreprises privées d'Abidjan

qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle s'absentent plus que leurs pairs qui la réussissent. A travers la théorie de l'influence sociale, cette réalité pourrait se justifier par les difficultés d'intériorisation de la culture organisationnelle et des valeurs partagées en son sein. Les normes qui régissent l'organisation sont parfois en contradiction avec les valeurs propres à l'ouvrier. Cette contradiction génère le plus souvent chez l'ouvrier une dissonance cognitive, dont la manifestation est susceptible d'engendrer l'adoption d'une spirale d'inconduite qualifiée de pratique absentéiste. Outre ce facteur, l'absence de stage d'immersion des ouvriers et le manque de formation conduisent souvent à adopter l'absentéisme pour couvrir une sorte de difficulté de maîtrise des tâches. En effet, le manque de connaissance lié à la réalisation des tâches peut amener le travailleur à se sentir inutile et faible par rapport à ses collègues. Cette représentation quasi négative de soi le pousserait à fuir son environnement de travail. A cela, s'ajoute l'existence de relation précaire entre le travailleur et ses collègues, autrement dit l'absence de relations interpersonnelles, celle-ci représente un élément catalyseur dans l'apparition de l'absentéisme professionnel. Les conflits interindividuels au sein de l'organisation rendent morose l'ambiance entre les collaborateurs. Face à une telle ambiance défavorable, l'individu se sent malheureux au travail, par conséquent la seule alternative qui lui reste est de passer bien moins de temps sur son lieu de travail. Au contraire, l'assiduité des ouvriers qui réussissent leur socialisation organisationnelle s'explique par plusieurs facteurs. Nous pouvons estimer que l'intégration des normes et valeurs de l'organisation par le travailleur favorise son intégration sociale et lui permet de travailler sans crainte. Cette réalité créé sa fidélisation avec ses collègues et créé également un sentiment d'appartenance. Cette situation lui permet un épanouissement certain, mais également d'éviter les éventuels conflits et certaines erreurs professionnelles.

L'utilisation de l'analyse multivariée dans le traitement des données permet d'obtenir le tableau ci-dessous, celui-ci ressort les effets combinés des deux variables indépendantes sur la variable dépendante.

Tableau IV : Effet combiné du style de management et de la socialisation organisationnelle sur l'absentéisme chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan

Management autoritaire et socialisation organisationnelle non réussie (Mx) de l'absenteisme	Management et socialisation organisationnelle réussie (Mx) de l'absentéisme	DDL	F	Significativité	Seuil de probabilité
38,16	31,96	1	6,4	S	.05

L'utilisation de l'analyse de variance multivariée a permis d'obtenir une valeur de F équivalant à 6,4. Cette valeur est significative au seuil de probabilité .05. La comparaison des moyennes montre que les ouvriers soumis au management autoritaire et qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle totalisent un score moyen de l'absentéisme au travail (Mx=38,16) qui est supérieur au score moyen de l'absentéisme de leurs collègues qui sont soumis au management participatif et qui réussissent leur socialisation organisationnelle (Mx=31,96). Les résultats de cette étude

ont permis de démontrer l'hypothèse selon laquelle les travailleurs soumis au management autoritaire et qui ne réussissent pas leur socialisation organisationnelle s'absentent plus que leurs pairs soumis au management participatif et qui réussissent leur socialisation organisationnelle. Autrement dit, les résultats de l'étude ont permis de prouver l'effet combiné des deux facteurs (style de management et la socialisation organisationnelle) sur l'absentéisme au travail chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. Cette réalité pourrait se justifier par le fait que toutes les contraintes que génèrent le management autocratique et les difficultés liées à la socialisation organisationnelle mettent l'ouvrier dans l'incapacité d'adopter des comportements souhaités par l'organisation, à savoir la présence à son poste de travail pendant ses heures de travail. Il y a dans ce contexte un manque d'engagement dans l'accomplissement de ses obligations professionnelles.

3. Discussion

G. Bouville (2011, p. 41-50) a mené en 2011 une étude avec pour objectif d'analyser les facteurs organisationnels influençant les différentes formes d'absentéisme des jeunes salariés et de comparer les résultats obtenus à ceux qui ont été obtenus en réalisant cette même étude sur des seniors. Il parvient à conclure que la monotonie contribue à augmenter l'absentéisme médical (absentéisme avec fréquence faible et durée longue) des juniors tandis qu'elle contribue à diminuer l'absentéisme cumulatif des seniors. Quant à M. Dumas (2007, p.379-393) dans son étude, il vise à établir un lien entre la gestion de l'absentéisme et la gestion de la santé dans une entreprise de cosmétiques. Au terme de cette étude, il parvient à conclure que l'absentéisme est lié au stress et à la fatigue qui émanent le plus souvent des pressions hiérarchiques, du travail dans l'urgence, et de la charge et l'ambiance de travail. L'audit précise également que le travail en équipes successives engendrait une fatigue et un stress, qui expliquerait l'absentéisme de courte période. Un autre point de vue relevé par G. Bouville (op.cit) montre que le style de commandement parfois rigide de la part des chefs d'équipe semble être un antécédent de l'absentéisme. Ainsi, nous pouvons confirmer que le management est un facteur essentiel dans l'explication du phénomène d'absentéisme au travail. Quant à l'influence de la socialisation organisationnelle sur l'absentéisme, certains travaux en ont également démontré la véracité. Il s'agit de ceux de G. Bouville (2009, p.97-110) qui démontrent que la présence de moyens humains (nombre de collègues ou de collaborateurs suffisants), moyens informationnels (informations claires et suffisantes) et de moyens cognitifs (formation et adaptée), dans une organisation diminuent très fortement la probabilité de s'absenter. Ainsi, les moyens informationnels diminuent la probabilité de s'absenter sous une forme d'absentéisme cumulatif. Il soutient également que les moyens humains diminuent les chances de s'absenter sous la forme d'absentéisme médicale. En outre, les résultats de cette étude montrent clairement que certains aspects de la socialisation organisationnelle impactent l'absentéisme chez des salariés. A cette étude s'ajoute celle de H. Trembley (2007, p.62-74) qui vise à étudier l'influence des caractéristiques de la main d'œuvre sur l'absentéisme au travail causé par la maladie, ainsi que l'effet modérateur du contexte des ressources humaines sur cette relation. A la fin de cette étude, il est donné de constater que les variables de contrôles telles que les caractéristiques de la main d'œuvre influencent l'absentéisme ; elles expliquent 19 % de la variance du taux d'absentéisme chez les non-cadres. De manière plus précise, le nombre de non-cadres

fait augmenter l'absentéisme. Malgré la pertinence de cette étude, il existe également plusieurs travaux impliquant d'autres facteurs susceptibles d'engendrer le phénomène de l'absentéisme. Au nombre de ces facteurs nous avons la perception de l'iniquité, les responsabilités familiales, les facteurs individuels tels que l'âge, le sexe, l'ancienneté, la catégorie socioprofessionnelle et la situation matrimoniale (etc.). Pour en justifier, nous pouvons citer l'étude de K. E. Taky (2018) portant sur l'influence de l'iniquité perçue et des responsabilités familiales sur l'absentéisme des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. Cette étude a permis de montrer que l'absentéisme des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan est lié aux responsabilités familiales et à la perception de l'iniquité au travail. Nous pouvons également évoquer l'étude de A. Ndao (2008), dont l'objectif a été de vérifier les facteurs qui déterminent l'absentéisme volontaire au travail. Au terme de cette recherche, il ressort que l'absentéisme volontaire est lié positivement à l'ancienneté, à la situation matrimoniale, à la catégorie socioprofessionnelle et à la satisfaction au travail. Outre ces travaux, ceux de A. Mannon (2005, p.86-95) ont permis de démontrer que le sexe, l'âge, le niveau d'étude, le nombre d'enfant à charge et la perception du contrôle exercé par l'employé peuvent dans une certaine mesure accroitre l'absentéisme au travail.

Conclusion

L'absentéisme professionnel demeure encore aujourd'hui un phénomène préoccupant pour l'ensemble des acteurs du milieu professionnel. Cette inquiétude est liée au fait que ce phénomène affecte la vie du salarié, a d'énormes conséquences sur les entreprises, au-delà sur l'économie nationale. C'est à partir de cet état de fait que nous nous sommes engagés à réaliser cette étude. Dans ce contexte, notre objectif a été de mettre en évidence l'influence du management et de la socialisation organisationnelle sur l'absentéisme au travail chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. Aussi, nous nous sommes appuyés sur un échantillon de 120 ouvriers auxquels nous avons soumis un questionnaire.

Des résultats, il ressort que le management et la socialisation organisationnelle impactent de manière isolée et combinée l'absentéisme chez des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan. A travers cette étude, il est certain que le style de management et les stratégies de socialisation organisationnelle mises en œuvre au sein d'une organisation peuvent pousser le travailleur à pratiquer l'absentéisme professionnel. Par conséquent, il serait judicieux de considérer le style de management et la socialisation organisationnelle comme des facteurs prédicteurs de l'absentéisme professionnel des ouvriers des entreprises privées d'Abidjan.

Références bibliographiques

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, 2015, *10 questions sur l'absentéisme*, Lyon, Editions de l'ANACT.

BOUVILLE Gregor, 2006, « Les modèles explicatifs de l'absentéisme : question de mode ? » de Fribourg. XVIIIème congrès de l'AGRH, outils, modes et modèles, 19-22 septembre 2007, Université de Fribourg.

BOUVILLE Gregor, 2007, « L'audit social de l'absentéisme : quel regard, sur quelle mesure ? » IXème Université de printemps de l'Institut d'Audit Social, Communication, 17,18,19 mai 2007, Moscou.

BOUVILLE Gregor, 2009, « L'absentéisme : une relation à l'âge modérée par l'implication », *En âge de travailler*. *Recherches sur les âges au travail coordonné*, pp. 97-110.

BOUVILLE Gregor, 2011, « L'absentéisme au travail : un révélateur d'un mal organisationnel », *L'état des entreprises*, pp. 41-50.

COURTAIS Anne, 2007, *De la maitrise de l'absentéisme au développement du présentéisme*, Mémoire, Ecole Nationale de la Santé Publique, Rennes.

DUMAS Marc, 2007, « De la gestion de l'absentéisme à la gestion de la santé dans une entreprise de cosmétiques », Actes de colloque 21 au 23 septembre, 16ème Congrès de l'AGRH, Paris, pp. 379-393.

FISCHER Gustave-Nicolas, 2020, *L'influence sociale. Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod.

MC GREGOR Douglas, 1960, *The Human Side of Enterprise*, New York, McGraw-Hill.

MANON Albert, 2005, *L'absentéisme au travail : l'absence comme moyen de rétablir l'équité au travail lors d'iniquité perçues*, Mémoire de maîtrise en gestion des organisations, Université du Québec, Abitibi Témiscamingue.

NDAO Assane, 2008, *Les causes de l'absentéisme dans les entreprises Sénégalaises : le cas des industries chimiques du Sénégal (ICS),* Mémoire, Faculté d'économie et de gestion, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

TAKY Kossia Elodie, 2018, *Influence de l'iniquité perçue et des responsabilités familiales sur l'absentéisme chez des travailleurs des entreprises privées d'Abidjan*, Mémoire, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan.

THEVENET Maurice, 2011, « Le clair-obscur de l'absentéisme », La Lettre du Cadre Territorial, n°415, pp.36-37.

TREMBLEY Heidi, 2007, *L'influence des caractéristiques de la main-d'œuvre sur l'absentéisme au travail : l'effet modérateur du contexte des ressources humaines*, Mémoire, École de relations industrielles, Faculté des arts et sciences, Montreal.

TRONTIN Christine, Boini Stephanie, Lassagne Michel, & Rinal Sabine, 2010, « Le coût du stress professionnel en France en 2007 », Rapport de l'INRS.

THE PSYCHOSOCIAL EXPERIENCE OF PATIENTS WITH POORLY UNIONED BONE FRACTURES AND CHANGES IN TRADITIONAL THERAPEUTIC PRACTICES IN FERKÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Péyéna LOFIGUE
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Reçu : 04/08/2026 **Évalué** :15/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Abstract: This study analyses the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures and their influence on the evolution of traditional therapeutic practices in Ferkessédougou. It is based on the observation that, despite the existence of biomedical facilities, many patients continue to seek treatment from traditional healers, sometimes with complications affecting their physical, psychological and social well-being. The methodology is based on a qualitative socio-anthropological approach involving 48 respondents, using semi-structured interviews, direct observations and focus groups. The results show that the suffering experienced is leading to a gradual adaptation of traditional therapeutic practices and a growing openness to biomedicine.

Keywords: Psychosocial experience, patients, bone fractures, non-union, therapeutic practices.

VÉCU PSYCHOSOCIAL DES PATIENTS ATTEINTS DE FRACTURES OSSEUSES MAL CONSOLIDÉES ET ÉVOLUTION DES PRATIQUES THÉRAPEUTIQUES TRADITIONNELLES À FERKÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Résumé : Cette étude analyse le vécu psychosocial des patients atteints de fractures osseuses mal consolidées et son influence sur l'évolution des pratiques thérapeutiques traditionnelles à Ferkessédougou. Elle part du constat que malgré l'existence de structures biomédicales, de nombreux patients continuent de recourir aux tradipraticiens, parfois avec des complications affectant leur bien-être physique, psychologique et social. La méthodologie repose sur une approche qualitative socio-anthropologique menée auprès de 48 enquêtés à travers des entretiens semi-directifs, des observations directes et des focus groups. Les résultats montrent que les souffrances vécues favorisent une adaptation progressive des pratiques thérapeutiques traditionnelles et une ouverture croissante à la biomédecine.

Mots-clés : Vécu psychosocial, patients, fractures osseuses, mal consolidées, pratiques thérapeutiques.

Introduction

Bone fractures are now a major global public health problem due to their frequency, the functional sequelae they cause, and the psychosocial repercussions they entail. According to the World Health Organisation (2024, p. 15), several million people suffer from osteoarticular injuries each year, a significant proportion of whom go on to develop complications linked to inadequate care. From an anthropological perspective,

A. Kleinman (1980, p. 24) demonstrates that experiences of illness and recovery are embedded within cultural systems of meaning that influence individuals' therapeutic choices. Similarly, M. Good (1994, p. 67) emphasises that the suffering associated with illness extends beyond the biological dimension to affect patients' social relationships, identity and psychological well-being. More recently, P. Farmer (2020, p. 118) has highlighted the role of social inequalities and access to care in the persistence of alternative therapeutic approaches worldwide. This research reveals that poorly healed fractures are not merely medical problems, but also social experiences capable of having a lasting impact on patients' quality of life.

In Africa, traditional healing practices remain an essential component of healthcare systems. Despite advances in biomedicine, the use of traditional bone-setters continues to play a significant role in the management of bone fractures. B.U. Nwachukwu (2011, p. 22) observes that in several African countries, more than half of patients with fractures first consult traditional healers before considering hospital treatment. According to T. Yempabe (2020, p. 9), this situation can be explained by the social proximity of traditional practitioners, the lower costs of treatment and the trust placed in ancestral knowledge. More recently, B.A. Endeshaw (2023, p. 11) has highlighted that poorly healed fractures are often the result of inappropriate treatments, leading to physical disabilities, economic hardship and a deterioration in social relationships. These studies show that the persistence of traditional therapeutic practices is accompanied by gradual changes linked to urbanisation, schooling and the growing influence of biomedicine.

In Côte d'Ivoire, therapeutic pluralism has a significant influence on healthcare-seeking behaviour. Research by K.D. Diomandé (2021, p. 54) indicates that traditional healers specialising in the treatment of fractures remain widely sought-after by healthcare providers, particularly in the northern regions of the country. According to B.G. N'Guessan (2022, p. 38), patients' treatment choices are often based on cultural, economic and relational factors rather than strictly biomedical considerations. More recently, S. Sangaré and T. Koné (2024, p. 781) have demonstrated that complications arising from poorly healed fractures are a growing concern in Ivorian orthopaedic departments, particularly among patients who have undergone exclusively traditional treatments. This research highlights the need to understand malunions through a socio-anthropological approach that allows for a simultaneous understanding of the medical, social and cultural dimensions of the phenomenon.

In the Tchôlogo region, particularly in the town of Ferkessédougou, traditional treatment of fractures continues to play a significant role in the therapeutic pathways of the local population. However, contemporary social changes, the expansion of healthcare infrastructure and the increased circulation of medical knowledge are contributing to a gradual evolution in local therapeutic practices. Empirical observations carried out in the locality reveal that many patients with poorly healed fractures face chronic pain, functional limitations, difficulties in entering the labour market, as well as various forms of psychological distress and social stigma. Despite these consequences, traditional therapeutic knowledge remains highly valued and continues to evolve in contact with biomedicine.

A key question therefore arises : how do the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures contribute to the evolution of traditional therapeutic

practices in Ferkessédougou? The scientific value of this study lies in understanding the interactions between the experience of illness, sociocultural dynamics and changes in therapeutic knowledge. This research draws primarily on A. Kleinman's theory of healthcare systems (1980, p. 24), which enables an analysis of the relationships between traditional medicine and biomedicine. It also draws on the theory of social representations developed by D. Jodelet (1989, p. 53), according to which collectively constructed representations shape behaviours, perceptions of illness and care practices within a social group. This approach appears particularly relevant for understanding the meanings attributed to poorly healed fractures and the treatment choices made by the patients and their families. The central hypothesis posits that the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures are driving a reconfiguration of traditional therapeutic practices in Ferkessédougou, through the integration of new care strategies, new forms of therapeutic legitimisation and new interactions with biomedicine. The study is structured in three parts : methodology, results and discussion.

1. Methodology

This study adopts a qualitative approach with a socio-anthropological focus, aiming to understand the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures and the evolution of traditional therapeutic practices in Ferkessédougou, in the Tchôlogo region. The qualitative approach was chosen for its ability to capture the meanings, perceptions and lived experiences of social actors. As highlighted by N.K. Denzin and Y.S. Lincoln (2018, p. 43), qualitative research provides insight into social realities through the interpretations that individuals give to their experiences. The fieldwork took place over a four-month period, from June to September 2025, in several neighbourhoods of the city of Ferkessédougou known for the prevalence of traditional therapeutic practices and the diversity of social profiles encountered. The investigations were carried out in the Commerce, Résidentiel, Lanviara, Kôkô, Gare and Château neighbourhoods, where several traditional practitioners specialising in the traditional treatment of fractures are based, alongside modern healthcare facilities.

The study population comprises patients with poorly healed bone fractures, traditional practitioners, healthcare professionals and key informants involved in the care process. Sampling is of the purposive or intentional type, in accordance with the recommendations of M.Q. Patton (2015, p. 264), according to which respondents must be selected based on their ability to provide relevant information on the phenomenon under study. The sample comprises forty-eight (48) respondents distributed as follows: twenty (20) patients with poorly healed bone fractures, ten (10) traditional practitioners specialising in the treatment of fractures, six (6) healthcare workers practising in the city's hospitals, six (6) family members of patients, and six (6) community leaders or key informants. This diversity of stakeholders allows for a better understanding of the medical, social, cultural and psychological dimensions associated with the phenomenon under study.

Data were collected using three complementary techniques. Firstly, semi-structured interviews were conducted with all respondents to gather their perceptions, experiences and views regarding poorly healed fractures and traditional therapeutic practices. According to R. Quivy and L. Van Campenhoudt (2017, p. 173), semi-structured interviews encourage participants to express themselves freely whilst allowing the

researcher to steer the discussion towards the research themes. Secondly, direct observation enabled us to understand the interactions between therapists, patients and families in traditional healthcare settings. Finally, two focus groups, each comprising eight participants, were organised to highlight collective patterns of perception and interpretation of malunited fractures. The data collected were subjected to a thematic analysis inspired by the approach proposed by V. Braun and V. Clarke (2021, p. 331), which involves identifying, classifying and interpreting recurring themes emerging from the respondents' discourse.

The analysis of the results draws primarily on the theory of healthcare systems developed by A. Kleinman (1980, p. 24), which helps to understand the interactions between conventional medicine, folk medicine and biomedicine in patients' treatment pathways. It also draws on D. Jodelet's theory of social representations (1989, p. 53), according to which collective perceptions shape behaviours, attitudes and social practices related to illness and healing. The combination of these two theoretical frameworks provides a relevant analytical framework for understanding how the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures influence contemporary transformations in traditional therapeutic practices in Ferkessédougou. Having presented the methodological framework of this study, we shall now set out the main findings from the fieldwork.

2. Results

The results of this study highlight the multiple dimensions of the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures, as well as the changes observed in traditional therapeutic practices in Ferkessédougou. Analysis of the accounts gathered from patients, traditional healers, families, health workers and community leaders has identified five key themes.

2.1. The physical experience and daily suffering of patients with malunited fractures

The results show that malunited bone fractures are experienced by patients as a painful and long-lasting ordeal. They limit physical abilities, disrupt daily activities and profoundly alter the patient's relationship with their body. A patient met in the Kôkô district explains:

"Since my leg healed crookedly, I can no longer walk for long. Every step is a struggle and I feel pain even at night" (Patient, aged 42, Kôkô).

This account shows that a malunited fracture is not merely an anatomical sequela. It also becomes a constant source of suffering that accompanies the patient in their movements, activities and even moments of rest. Night-time pain reflects the onset of a chronic condition that prevents the patient from returning to a normal life. The injured body thus becomes a constraining body, daily reminding the patient of the limitations *imposed by the poor bone healing. One woman interviewed also emphasizes :*

"Before my accident, I used to sell at the market every day. Now I can no longer stand for long periods and I often have to ask my children for help" (Female patient, aged 35, Retail).

This account highlights the shift from economic independence to dependence on family members. Physical limitations directly affect commercial activities, which require mobility, stamina and the ability to stand for long periods. The patient, who

was once the household's breadwinner, gradually becomes dependent on her children, which can lead to feelings of worthlessness and a weakening of her status within the family. A healthcare worker at the Ferkessédougou Regional Hospital explains:

"We often see patients who arrive several months after undergoing traditional treatment. Some have significant deformities that severely restrict their mobility" (Healthcare worker, aged 39, Ferkessédougou Regional Hospital).

This comment highlights the consequences of delayed access to biomedical care. When patients arrive late at hospital, the possibilities for correction become more difficult and sometimes costly. The physical deformity then appears to be the result of a care pathway marked by hesitation, financial constraints or an initial reliance on traditional treatment.

2.2. Psychological distress, social stigma and loss of self-esteem

The data collected show that poorly healed fractures also cause significant psychological distress. This distress is linked to how others perceive them, a loss of independence, and a sense of personal worthlessness. One patient states :

"When people watch me struggling to walk, I feel ashamed. I even avoid certain events because I don't want to draw attention to myself" (Patient, aged 51, Inpatient).

This quote reveals that the patient's pain is not merely physical. The difficulty in walking becomes a visible sign of vulnerability exposed to social judgement. In a context where ceremonies and community gatherings play a significant role, avoiding public places reflects a strategy to protect oneself from shame. The patient gradually withdraws from social life in order to escape the stares, comments and sometimes the pity of others. One young woman interviewed states :

"Since my accident, I feel useless. I depend on others for many things and that causes me emotional distress" (Female patient, aged 29, Inpatient).

This account shows that physical dependence leads to a profound loss of self-esteem. The patient no longer sees herself merely as someone who is ill, but as someone whose ability to fulfil her social and family roles has been diminished. The feeling of uselessness reflects the rupture between her former life, characterised by independence, and her current life, dominated by dependency. A family member notes :

"My brother has become very quiet. He used to take part in everything in the family, but now he often stays alone in his room" (Family member, aged 46, Lanviara).

This quote shows that psychological suffering is sometimes observed by those around the patient through changes in behaviour. Silence, isolation and withdrawal from family life appear as signs of emotional distress. The poorly healed rift therefore transforms the patient's place within the family, as the person who used to participate in discussions and decisions gradually becomes absent from communal life.

2.3. The role of the family and social networks in treatment pathways

The findings reveal that treatment choices are not solely a matter of the patient's individual decision. They are strongly influenced by the family, neighbours and community networks. A patient's mother states :

"When my son broke his arm, the whole family decided we should take him to the traditional healer because he had already treated several people in the village" (Patient's mother, aged 54, Gare).

This quote shows that seeking treatment from a traditional healer is a collective decision. The family acts as a guiding force in treatment choices, particularly when the patient is young or financially dependent. The choice of healer is based on their reputation, built on accounts of successful cures shared within the community. One patient explains :

"I wanted to go to hospital but my uncles insisted that I first consult a traditional healer well-known in the region" (Patient, aged 37, Château).

This account highlights the tensions between individual will and family authority. The patient was considering biomedical treatment, but the final decision was influenced by his uncles, who were regarded as authority figures. The course of treatment thus appears to be the result of family negotiations in which age, kinship and power dynamics play a decisive role. A community leader states :

"When someone is injured, neighbours often give advice and recommend therapists they know" (Community leader, 58, Retail).

This quote highlights the role of the neighbourhood in the circulation of therapeutic information. The injury becomes a community matter, where everyone offers a solution based on their own experience or that of a relative. This solidarity can support the patient, but it can also lead to conflicting advice and delay access to appropriate medical care.

2.4. The persistence and social legitimacy of traditional therapeutic practices

Despite the complications observed in some patients, traditional therapeutic practices remain highly valued in Ferkessédougou. Their legitimacy is based on family tradition, cultural roots, social proximity and affordability. A traditional healer from the Lanviara neighbourhood states :

"Our parents have always treated fractures here. This knowledge has been passed down to us and many people are cured thanks to us" (Traditional healer, 62, Lanviara).

This account highlights the inherited nature of traditional therapeutic knowledge. The traditional healer bases his legitimacy on the long history of the practice and on intergenerational transmission. The treatment of fractures is not presented as an improvised activity, but as recognised knowledge, time-tested and validated by collective memory. One patient states :

"Even though my treatment took time, I remain confident in traditional medicine because it is part of our culture" (Patient, aged 44, Kôkô).

This verbatim account shows that trust in traditional medicine does not depend solely on the speed or immediate effectiveness of the treatment. It is also rooted in cultural identity and a sense of belonging to a familiar healthcare system. Even when the treatment is lengthy or imperfect, it retains significant symbolic value. A woman interviewed in the Commerce district explains:

"Many people prefer to start with traditional healers because they are accessible and charge less than the hospital" (Woman interviewed, aged 41, Commerce).

This comment highlights the weight of economic constraints in therapeutic choices. The accessibility of the traditional healer refers not only to geographical proximity but also to the possibility of negotiating payment or paying in instalments. The use of

traditional treatment thus appears as a social strategy adapted to families' limited resources.

2.5. The evolution of traditional therapeutic practices under the influence of biomedicine

Finally, the results show that traditional therapeutic practices are not set in stone. They are undergoing changes linked to patients' experiences, criticism of traditional treatments, and increasing interaction with biomedicine. One traditional practitioner states :

"Nowadays, when a fracture is serious, we sometimes ask the patient to have an X-ray before coming back to see us" (Traditional practitioner, aged 55, Château).

This quote demonstrates a gradual openness to biomedical diagnostic tools. X-rays are incorporated as a means of better assessing the severity of the fracture. The traditional practitioner does not abandon their knowledge, but seeks to supplement it with technical information from modern medicine. This reflects a form of therapeutic hybridisation. Another traditional practitioner states :

"We work more closely with families to monitor the patient's progress and avoid certain complications" (Traditional practitioner, aged 50, Gare).

This account shows that patient follow-up is becoming a more significant aspect of traditional treatment. Families are involved in monitoring changes in pain, swelling or mobility of the affected limb. This shift indicates that traditional practitioners are adapting their practices in response to observed complications and patients' new expectations. A health worker explains :

"Some traditional healers now refer patients to us when they realise the situation is beyond their capabilities" (Health worker, aged 42, Ferkessédougou Regional Hospital).

These comments reveal the emergence of an indirect collaboration between traditional healers and biomedical health workers. The practice of referring patients to hospital shows that some traditional healers recognise the limits of their own treatment. This recognition can reduce the risk of serious complications and pave the way for complementarity between the two healthcare systems. One patient finally states :

"Today, I think you need to combine the advice of the doctor with that of the traditional healer to have a better chance of recovery" (Patient, aged 48, Lanviara).

This account clearly expresses a logic of therapeutic pluralism. The patient does not perceive biomedicine and traditional medicine as two opposing systems, but as two resources that can be combined. This attitude reflects a shift in perceptions of healthcare in Ferkessédougou, where patients now seek to draw on multiple forms of knowledge to improve their chances of recovery.

Overall, analysis of the results shows that the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures are contributing to a gradual shift in traditional therapeutic practices in Ferkessédougou. Physical pain, psychological distress, economic dependence, social stigma and experiences of complications are fostering the emergence of new care strategies, characterised by a growing openness to biomedicine, without, however, calling into question the central role of traditional therapeutic knowledge in care pathways. In light of these findings, it is now appropriate to conduct an in-depth analysis by comparing them with existing work in the scientific literature.

3. Discussion

The findings of this study highlight the importance of the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures in understanding the changes in traditional therapeutic practices in Ferkessédougou. To grasp the analytical significance of these findings, they should be compared with existing research in the socio-anthropology of health, social orthopaedics and the anthropology of therapeutic pluralism. The discussion is organised around the five main themes emerging from the analysis of the empirical data.

3.1. The physical experience and daily suffering of patients with poorly healed fractures

The results of this study show that poorly healed bone fractures are experienced by patients as long-term physical suffering, characterised by chronic pain, reduced mobility and limitations in daily activities. This observation is consistent with the analyses of B.U. Nwachukwu (2011, p. 21), who emphasises that ‘complications arising from traditional treatments for fractures can lead to deformities, joint stiffness and prolonged functional disabilities’. This quote helps us understand that a poorly healed fracture is not merely a biomechanical abnormality; it becomes a profound impairment of the patient’s ability to function. In Ferkessédougou, the patients interviewed describe persistent pain, difficulties walking, working or standing for long periods. These situations reflect a transformation of the body into a space of constraint, as the patient no longer has free use of their physical abilities.

Similarly, D.O. Odatuwa-Omagbemi (2018, p. 427) notes that ‘the most common complications associated with traditional treatments for fractures are pseudarthrosis, malunion, stiffness and functional deformities’. This analysis sheds light on the findings of this research, particularly when healthcare workers mention the late arrival of certains patients at hospital after several months of traditional treatment. Poor healing thus appears to be the result of a treatment pathway characterised by delays, the absence of early radiological diagnosis and, at times, exclusive reliance on traditional healers. However, this situation should not be interpreted as a simple rejection of the hospital. It also reflects economic constraints, the proximity of traditional healers and social perceptions of therapeutic efficacy. Thus, patients’ physical suffering reveals the limitations of a fragmented healthcare system, in which therapeutic interventions are not always coordinated.

3.2. Psychological distress, social shame and loss of self-esteem

The findings also indicate that poorly healed fractures cause significant psychological distress. Patients report feelings of shame, social withdrawal, loss of self-esteem and a sense of worthlessness. These findings are consistent with the work of M. Good (1994, p. 67), who states that ‘the suffering associated with illness cannot be reduced to the biological body, as it also affects identity, social relationships and the way one inhabits the world’. This quote helps us understand that physical pain becomes a social and moral experience. In Ferkessédougou, patients do not suffer solely because they are in pain ; they also suffer because their impaired bodies are exposed to the gaze of others. Limping, deformity or difficulty moving become visible signs of vulnerability, likely to cause shame and isolation.

Furthermore, A. Kleinman (1988, p. 31) shows that 'the experience of illness transforms the patient's daily life by disrupting their relationships, obligations and self-image'. This perspective sheds light on the comments of patients who feel useless or dependent on their loved ones. A poorly healed fracture becomes a crisis of identity, as it alters the patient's place within the family and the community. Someone who used to work, take part in ceremonies or shoulder responsibilities may become dependent, withdrawn or socially withdrawn. Consequently, poor healing is not merely a medical complication ; it becomes a situation of psychosocial vulnerability. This interpretation demonstrates that all fracture management should incorporate psychological and social support, particularly when the after-effects become visible and long-lasting.

3.3. The role of the family and social networks in treatment pathways

The findings reveal that patients' treatment choices are not strictly individual. They are strongly influenced by family, neighbors and community networks. This observation is consistent with the analysis by A. Kleinman (1980, p. 50), who states that 'decisions regarding care are part of a social system in which family, relatives and traditional healers play a decisive role ". This quote helps to interpret the findings from Ferkessédougou : the decision to consult a traditional healer is often made or recommended by parents, uncles, neighbours or people who have already experienced this type of care. The patient therefore does not act alone; they are caught up in a network of advice, obligations and solidarity.

In the same vein, J.P. Olivier de Sardan (2021, p. 84) emphasises that 'health practices in Africa are often shaped by practical norms, that is to say, informal social rules that guide everyday behaviour'. This approach helps to explain why some patients turn to traditional healers even when they initially consider going to hospital. Therapeutic decisions are subject to family and community norms that value the experience of elders, the local reputation of the healer, and the memory of past cures. Thus, recourse to traditional medicine is not merely a matter of medical belief; it is also a socially expected practice. This situation highlights the importance of social networks in building therapeutic trust. However, these same networks can sometimes delay recourse to biomedical care when community advice becomes overwhelming or when the family favours traditional treatment exclusively.

3.4. The persistence and social legitimisation of traditional therapeutic practices

The results show that traditional therapeutic practices remain highly valued in Ferkessédougou despite the complications observed. This persistence can be explained by cultural roots, transmission within families, social proximity and the affordability of traditional healers. This analysis is consistent with the work of B.U. Nwachukwu (2011, p. 23), who states that 'traditional fracture practitioners continue to be sought out because of their proximity, affordability and the cultural trust they enjoy'. This reality sheds light on the findings of this study: patients do not turn to traditional practitioners solely because they are unaware of biomedicine, but because these practitioners meet specific social, economic and symbolic expectations.

Similarly, E.B. Card et al. (2020, p. 4) show that 'patients recognise the advantages of traditional bone-setters in terms of availability, lower cost and a close personal relationship'. This perspective helps to explain the enduring trust that the people of Ferkessédougou place in traditional treatments. The traditional healer is not merely a caregiver; they are also a socially close figure, speaking the patient's language, sharing

their cultural references and sometimes accepting flexible forms of payment. This closeness creates a therapeutic relationship based on trust and familiarity. However, this social legitimacy can also mask the risks associated with the lack of standardised training, X-rays or biomedical monitoring. The discussion therefore reveals an ambivalence : traditional practices meet real needs, but they can lead to complications when practised without coordination with health facilities.

3.5. The evolution of traditional therapeutic practices under the influence of biomedicine

Finally, the findings suggest that traditional therapeutic practices are not static. They evolve gradually as a result of patients' experiences, biomedical criticism and increasing interactions between traditional practitioners and healthcare workers. This observation is consistent with the analyses of E.B. Card et al. (2020, p. 7), who state that 'collaboration between traditional bone-setters and healthcare professionals can reduce complications and improve patient referral'. This quote helps to explain the significance of the new practices observed in Ferkessédougou, particularly when certain traditional practitioners ask patients to have an X-ray or refer them to hospital in the event of a serious fracture. These behaviours reflect a gradual recognition of the limitations of traditional care.

In the same vein, M.R. Askew et al. (2024, p. 3) emphasise that 'the careful integration of traditional bone-setters into African health systems requires dialogue, training and a clear definition of when to refer patients. This analysis helps interpret the changes observed in this study. In Ferkessédougou, some traditional practitioners no longer systematically place themselves in opposition to biomedicine. They are gradually incorporating elements of the biomedical system, notably X-rays, monitoring of complications and referral to health centres. This development reveals a therapeutic hybridisation, in which patients and practitioners seek to combine the resources available. However, this hybridisation remains fragile, as it depends on local relationships between health workers and traditional practitioners, mutual trust, and the existence or otherwise of institutional frameworks for collaboration.

In short, the discussion shows that the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures are a significant factor in the transformation of traditional therapeutic practices in Ferkessédougou. Chronic pain, social stigma, dependence on family, economic hardship and experiences of complications are gradually forcing those involved to reconsider treatment approaches. The results thus confirm the central hypothesis that patients' psychosocial experiences are driving a reconfiguration of traditional therapeutic practices through the integration of new care strategies, new forms of legitimisation and new interactions with biomedicine.

Conclusion

The aim of this study was to analyse the psychosocial experiences of patients with poorly healed bone fractures and their influence on the evolution of traditional therapeutic practices in Ferkessédougou. The results show that patients face chronic pain, psychological distress, socio-economic difficulties, as well as situations of family dependency and social stigma. These experiences are contributing to a gradual shift in therapeutic behaviours and the practices of traditional healers. Thus, the central hypothesis that patients' psychosocial experiences promote a reconfiguration of

traditional therapeutic practices is broadly confirmed. This research contributes to advancing knowledge in the socio-anthropology of health by highlighting the interactions between suffering, social representations and transformations in therapeutic knowledge. However, the study remains limited by its localised nature and the relatively small size of its sample. Future research could compare several regions of Côte d'Ivoire and analyse the possibilities for sustainable collaboration between traditional healers and biomedical practitioners in the management of fractures.

References

ASKEW Matthew Robert & CARD Eric Benjamin, 2024, *Traditional bone setters and integration into African health systems*, London, Routledge.

BRAUN Virginia & CLARKE Victoria, 2021, *Thematic analysis : a practical guide*, London, Sage Publications.

CARD Eric Benjamin, LEWIS Courtney Anne & HARRISON Michael James, 2020, *Traditional bone setting and fracture care in sub-Saharan Africa*, New York, Springer.

DENZIN Norman Kent & LINCOLN Yvonna Sessions, 2018, *The Sage handbook of qualitative research*, Thousand Oaks, Sage Publications.

DIOMANDÉ Koffi Désiré, 2021, *Médecine traditionnelle et recours aux soins en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Presses Universitaires de Côte d'Ivoire.

ENDESHAW Belaynesh Assefa, 2023, *Traditional bone setting practices and fracture complications in Africa*, Addis-Abeba, Addis Ababa University Press.

FARMER Paul Edward, 2020, *Fevers, feuds and diamonds : Ebola and the ravages of history*, Berkeley, University of California Press.

GOOD Byron Joseph, 1994, *Medicine, rationality and experience : an anthropological perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.

JODELET Denise, 1989, *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France.

KLEINMAN Arthur, 1980, *Patients and healers in the context of culture : an exploration of the borderland between anthropology, medicine and psychiatry*, Berkeley, University of California Press.

KLEINMAN Arthur, 1988, *The illness narratives : suffering, healing and the human condition*, New York, Basic Books.

N'GUESSAN Bernard Georges, 2022, *Pluralisme thérapeutique et comportements de recours aux soins en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Harmattan Côte d'Ivoire.

NWACHUKWU Benedict Ugochukwu, 2011, *Traditional bone setters and contemporary fracture care in Africa*, Lagos, University of Lagos Press.

ODATUWA-OMAGBEMI Douglas Oghenero, 2018, *Complications of traditional bone setting in West Africa*, Benin City, University of Benin Press.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2021, *La revanche des contextes : des mésaventures de l'ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2024, *Rapport mondial sur les traumatismes et les incapacités physiques*, Genève, Organisation mondiale de la santé.

PATTON Michael Quinn, 2015, *Qualitative research and evaluation methods*, Thousand Oaks, Sage Publications.

QUIVY Raymond & VAN CAMPENHOUDT Luc, 2017, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.

SANGARÉ Souleymane & KONÉ Tiémoko, 2024, *Complications des fractures osseuses traitées traditionnellement en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Presses Universitaires de Côte d'Ivoire.

YEMPABE Toudou, 2020, *Médecine traditionnelle et prise en charge des fractures en Afrique de l'Ouest*, Ouagadougou, Presses Universitaires du Burkina.

INTERMÉDIATION IMMOBILIÈRE ET MOBILITÉ SOCIALE À BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Sogo Jacques BLÉ
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Reçu : 17/08/2026 **Évalué** :19/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : À Bouaké, l'intermédiation immobilière et foncière ne mobilise plus uniquement des jeunes sans emploi. L'enquête met au jour un espace d'activité investi aussi par des étudiants, des fonctionnaires et des salariés du secteur privé. À partir d'une enquête qualitative menée entre décembre 2024 et mars 2025, puis entre avril et août 2026, l'article analyse 105 entretiens et des observations conduites auprès des différents acteurs du secteur. Il montre que l'entrée dans l'intermédiation répond certes aux difficultés d'accès à l'emploi, mais également à la recherche de revenus complémentaires, de possibilités d'investissement et de formes d'autonomisation économique. Les commissions issues des locations et des ventes, ainsi que les rémunérations en lots, peuvent être converties en financement des études, en parcelles, en logements ou en agences immobilières. Cette conversion demeure toutefois inégale : elle dépend de la position occupée dans les réseaux, de la réputation acquise et de la capacité à accéder rapidement à une information fiable. L'intermédiation apparaît ainsi comme une économie relationnelle où se combinent possibilités d'accumulation, incertitude des revenus et concurrence pour le contrôle de l'information.

Mots-clés : Intermédiation immobilière, mobilité sociale, accumulation économique, réseaux relationnels, Bouaké.

REAL ESTATE INTERMEDIATION AND SOCIAL MOBILITY IN BOUAKÉ (IVORY COAST)

Abstract: In Bouaké, real estate and land intermediation is no longer confined to unemployed youth. The fieldwork reveals an activity also pursued by students, civil servants and private-sector employees. Based on a qualitative study conducted from December 2024 to March 2025 and from April to August 2026, this article draws on direct and participant observation and on 105 semi-structured interviews. The findings show that entry into intermediation responds not only to difficulties in accessing employment, but also to the search for additional income, investment opportunities and economic autonomy. Rental and sales commissions, as well as payments in land plots, may be converted into educational funding, land ownership, housing or real estate agencies. Such conversion, however, is neither automatic nor equally accessible: it depends on actors' position within networks, their reputation and their capacity to obtain reliable information quickly. Real estate and land intermediation thus constitutes a relational economy combining opportunities for accumulation with income uncertainty, competition and unequal prospects for social mobility.

Keywords: Real estate intermediation, social mobility, economic accumulation, social networks, Bouaké.

Introduction

Dans plusieurs quartiers de Bouaké, des hommes circulent de concession en concession, téléphone à la main, échangent avec un propriétaire, conduisent un visiteur vers une maison ou indiquent l'emplacement d'un terrain mis en vente. Leur présence est devenue familière. Ils connaissent les logements disponibles, les propriétaires susceptibles de vendre et les projets de lotissement. Cette banalité apparente dissimule pourtant un travail de collecte d'informations, d'entretien des relations et de négociation dont les effets dépassent la simple mise en contact entre vendeurs et acquéreurs.

L'enquête ne devait pas initialement porter sur les démarcheurs. Elle visait le fonctionnement des agences immobilières à Bouaké. Les premières observations ont cependant fait apparaître, autour de ces structures, des acteurs qui correspondaient mal à la figure du jeune chômeur généralement associée au démarchage : étudiants, fonctionnaires, salariés du privé et commerçants participaient, à des degrés divers, à la recherche de locataires, à la vente de maisons ou à la négociation de terrains. Ce décalage entre l'image préalable de l'activité et les profils effectivement rencontrés a conduit à déplacer l'objet vers l'univers social de l'intermédiation immobilière et foncière. Ce déplacement a été renforcé par des récits de trajectoire. Certains étudiants déclaraient payer leurs dépenses universitaires grâce aux commissions ; d'anciens démarcheurs expliquaient avoir ouvert une agence ; d'autres disaient avoir obtenu leur première parcelle en rémunération d'une opération de lotissement. Ces parcours ne permettent pas de nier la précarité qui caractérise une partie du secteur. Ils invitent plutôt à interroger ensemble deux dimensions souvent séparées : la vulnérabilité des intermédiaires et les possibilités d'accumulation auxquelles certains accèdent.

La question n'est donc pas seulement de savoir comment l'intermédiation compense l'absence d'emploi. Il s'agit également de comprendre pourquoi des personnes déjà salariées y consacrent leurs soirées, leurs week-ends ou leurs congés, pourquoi certains étudiants en font un projet professionnel et dans quelles conditions des commissions, des lots ou des relations peuvent être convertis en patrimoine. Deux questions structurent dès lors la recherche : comment l'intermédiation immobilière et foncière à Bouaké se constitue-t-elle en espace d'opportunités économiques et de mobilité sociale ? Quelles inégalités limitent ou différencient les possibilités d'ascension offertes par cette activité ?

Cette interrogation prend sens dans un contexte d'intensification des lotissements et des transactions. Sur le terrain, plusieurs acteurs soulignent qu'une information obtenue avant les concurrents peut décider de l'issue d'une vente. Mais l'information ne produit pas mécaniquement un revenu : encore faut-il qu'elle soit crédible, qu'elle circule dans un réseau mobilisable et que l'intermédiaire inspire confiance aux parties. L'objet analysé est donc moins l'information isolée que les conditions sociales de sa transformation en valeur économique. Les travaux consacrés aux marchés immobiliers et fonciers ivoiriens ont montré le rôle des démarcheurs dans l'accès au logement à Abidjan (Soumahoro et N'Goh, 2016) et les effets ambivalents des agences immobilières sur le marché locatif de Bouaké (Afforo et al., 2022). À une échelle plus large, les recherches sur les marchés fonciers africains insistent sur les droits, les arrangements institutionnels et les asymétries d'information qui encadrent les

transactions (Lavigne Delville et al., 2001 ; Colin et Woodhouse, 2010 ; Boone, 2014). Ces analyses expliquent la fonction des intermédiaires dans la circulation des biens et la sécurisation relative des échanges. Elles renseignent moins directement la manière dont les intermédiaires eux-mêmes construisent une trajectoire économique à partir de cette position.

Cadre théorique de l'étude

L'analyse articule deux perspectives complémentaires. La notion d'encastrement de M. Granovetter (1985) permet d'abord d'examiner la manière dont les transactions prennent forme dans des relations de parenté, de voisinage, de travail et de recommandation. Dans cette perspective, l'information immobilière n'est pas une ressource isolée : sa valeur dépend du réseau dans lequel elle circule et de la confiance accordée à celui qui la transmet. La théorie des capitaux de P. Bourdieu (1986) permet ensuite d'étudier la conversion éventuelle de ces relations en ressources économiques, puis en patrimoine. Le cadre théorique retient ainsi une chaîne de conversion — relation, information, transaction, rémunération et investissement — dont chaque étape peut réussir, échouer ou donner lieu au contournement de l'intermédiaire. L'hypothèse est que la mobilité sociale dépend moins de la seule participation au secteur que de la position occupée dans les réseaux, de la réputation acquise et de la capacité à faire reconnaître son rôle dans la transaction.

L'article déplace donc l'analyse de la seule fonction marchande de l'intermédiaire vers les usages sociaux de cette position. Il examine les portes d'entrée dans l'activité, les formes de rémunération, la concurrence autour de l'information et les trajectoires qui conduisent - ou ne conduisent pas - à l'acquisition d'un patrimoine et à la reconnaissance sociale. L'hypothèse est que l'attractivité de l'intermédiation ne résulte pas uniquement du chômage. Elle tient aussi à la possibilité, socialement distribuée, de convertir une information relationnellement obtenue en commission, puis éventuellement en patrimoine. Cette conversion n'est ni automatique ni accessible à tous : elle dépend de la qualité des réseaux, de la réputation, de l'expérience et de la place occupée dans les chaînes de transaction.

Pour répondre à ces questions, l'article présente d'abord la démarche méthodologique, puis les résultats relatifs aux portes d'entrée dans l'activité, à la valeur économique de l'information, aux formes de rémunération et aux trajectoires de mobilité. La discussion met enfin ces résultats en relation avec les travaux consacrés à l'encastrement, au capital social et aux économies informelles.

1. Méthodologie

Cette recherche est issue d'observations commencées à Bouaké à la fin de l'année 2024. L'objet initial portait sur le rôle des agences dans les transactions locatives. La présence récurrente d'étudiants, de fonctionnaires et de salariés exerçant comme démarcheurs autour des agences et sur les sites de lotissement a progressivement conduit à élargir l'enquête à l'ensemble de l'intermédiation immobilière et foncière.

1.1. Périodes et terrains d'enquête

L'étude repose sur une approche qualitative. Le terrain a été mené du 9 décembre 2024 au 31 mars 2025, puis du 16 avril au 13 août 2026, par le chercheur principal et quatre anciens étudiants en sociologie expérimentés dans les enquêtes de terrain. La collecte a combiné des observations directes dans les agences, sur les sites de lotissement, pendant les visites de terrains et dans les espaces de négociation, ainsi que

des séquences d'accompagnement des intermédiaires lors de leurs prospections. Ces accompagnements ont permis d'observer les pratiques au-delà des déclarations, sans que les enquêteurs interviennent dans les décisions commerciales.

Des parcours de repérage ont été réalisés à Adjéyaokro, Ahougnansou 1, Ahougnansou 2 ou N'Dakro, Air-France 2, Air-France 3, Beaufort, Sokoura, Broukro 1, Broukro 2, Commerce, Houphouët-Ville, Kennedy, Kôkô, N'Gattakro, Nimbo, CIDT, Tchèlèkro et Tolla, sans prétendre couvrir l'ensemble de Bouaké. En l'absence d'un registre administratif unifié et actualisé, l'enquête ne permet pas d'établir le nombre exact d'agences et de structures immobilières. Cette limite tient notamment au caractère informel, mobile ou temporaire d'une partie des structures repérées.

1.2. Population enquêtée et échantillonnage

Les participants ont été sélectionnés par choix raisonné, puis par diversification progressive des profils jusqu'à saturation thématique. Au total, 200 personnes ont été observées dans des situations de prospection, de visite ou de négociation. Indépendamment de ces situations, 105 personnes ont participé à un entretien semi-directif : 27 démarcheurs et agents immobiliers, 15 étudiants, 9 fonctionnaires et salariés, 22 promoteurs immobiliers et lotisseurs, 15 propriétaires fonciers, ainsi que 17 responsables d'agences et anciens démarcheurs. Les 200 personnes observées ne constituent donc pas un second échantillon d'entretiens ; les 105 participants correspondent exclusivement au corpus d'entretiens analysé.

1.3. Collecte, traitement et analyse des données

Avant chaque entretien et chaque accompagnement, les participants ont reçu une explication verbale sur l'objectif de la recherche, l'usage scientifique des informations et leur liberté de refuser de répondre ou d'interrompre leur participation. Leur consentement éclairé a été recueilli verbalement. Les noms et les éléments directement identifiants ont été retirés lors de la transcription. Les transcriptions, les notes d'entretien et les carnets de terrain ont été conservés sous une forme anonymisée dans un espace sécurisé accessible uniquement à l'équipe de recherche.

Les entretiens ont été retranscrits puis codés dans leur ordre de réalisation, de E001 à E105. Les verbatims ont été reproduits aussi fidèlement que possible ; seules des corrections mineures de syntaxe ou de ponctuation ont été apportées pour en faciliter la lecture, sans modifier le sens des propos. L'analyse thématique a porté sur les trajectoires, les mécanismes de rémunération, les usages des réseaux et les formes d'accumulation. Les scènes observées ont servi à contextualiser et, lorsque cela était possible, à confronter les déclarations. Les montants et les patrimoines qui n'ont pas pu être vérifiés par des pièces comptables ou foncières sont traités comme des données déclaratives.

Cette démarche permet d'analyser les mécanismes relationnels de l'intermédiation, mais non d'en mesurer la fréquence à l'échelle de la ville. Les résultats sont donc présentés comme des trajectoires et des configurations observées plutôt que comme une estimation statistique de l'ensemble du secteur.

2. Résultats

Les résultats sont organisés en sept sous-sections. Elles retracent successivement l'entrée dans l'activité, le rôle de l'information, les mécanismes d'accumulation, le

passage à l'entrepreneuriat, la diversité des profils, les formes de mobilité sociale et, enfin, les incertitudes qui traversent le secteur.

2.1. De la recherche de locataires à l'intermédiation foncière : les portes d'entrée dans l'activité

À Bouaké, l'entrée dans l'intermédiation immobilière et foncière se présente rarement comme le résultat d'un choix professionnel clairement planifié. Dans la plupart des récits recueillis, elle apparaît plutôt comme une activité découverte progressivement, à partir d'un service rendu, d'une recommandation ou d'une occasion saisie dans l'entourage. Certains enquêtés y sont arrivés en cherchant eux-mêmes un logement ; d'autres ont accompagné un parent, un ami ou un collègue dans une démarche locative avant de comprendre que cette mise en relation pouvait produire un revenu. Dans plusieurs trajectoires, la location constitue la première porte d'entrée. Le démarcheur repère une maison libre, contacte le propriétaire, puis recherche un locataire. Lorsque l'accord est conclu, il reçoit une commission, parfois du propriétaire, parfois du locataire, ou des deux selon les arrangements. Un ancien démarcheur devenu responsable d'agence raconte :

> « Au départ, je n'étais même pas dans l'immobilier. Un ami m'a demandé de lui trouver quelqu'un pour louer une maison. J'ai trouvé le locataire et le propriétaire m'a donné quelque chose. Après ça, j'ai commencé à chercher d'autres maisons. Petit à petit, les gens ont commencé à m'appeler quand ils avaient une maison vide. » (Responsable d'agence immobilière, 34 ans, entretien E001, N'Gattakro, 18 décembre 2024).

Ce récit revient sous des formes différentes chez plusieurs enquêtés. L'apprentissage ne passe pas d'abord par une formation spécialisée, mais par la pratique quotidienne : connaître les quartiers demandés, comprendre les attentes des propriétaires, savoir négocier avec les locataires, éviter les clients jugés peu fiables et construire progressivement une réputation. Dans ce processus, les premiers clients viennent souvent de la famille, du voisinage, des amis ou d'anciens clients satisfaits.

Sur le terrain, la recherche des maisons de location apparaît aussi comme une école pratique du marché immobilier local. Les démarcheurs apprennent à rechercher les sites dans la ville, à identifier les maisons en construction ou vacantes, à reconnaître les propriétaires disposés à négocier et à comprendre les différences de prix entre quartiers. Cette connaissance pratique devient ensuite une ressource pour accéder à des activités plus rentables. Il faut pour cela parcourir la ville et en faire une cartographie des quartiers ; les différencier entre ceux résidentiels et les populaires ; entre ceux en construction et ceux pleinement habités. Certains démarcheurs affirment qu'après six mois, ils ont une nette maîtrise de la cartographie de la ville. Pour d'autres, il faut encore plus de temps car pour eux, la ville de Bouaké est vaste et les attentes des clients sont très variées.

Cependant, tous les acteurs ne restent pas longtemps dans la location. Beaucoup la décrivent comme une activité utile pour commencer, mais limitée financièrement. Les commissions sont souvent modestes et dépendent du rythme irrégulier des locations. C'est ce qui pousse progressivement certains démarcheurs vers la vente de maisons, des lots de lotissement et des transactions foncières. Comme l'explique un étudiant engagé dans cette activité depuis trois ans :

> « Quand tu fais seulement les maisons, tu peux gagner un peu d'argent, mais ce n'est pas pareil que les terrains. Quand tu vends un terrain, la commission peut changer beaucoup de choses. C'est pour ça que beaucoup de démarcheurs cherchent maintenant les terrains. » (Étudiant démarcheur, 21 ans, entretien E002, Tchèlèkro, 03 janvier 2025).

Ainsi, l'entrée dans l'intermédiation foncière ne constitue pas toujours une rupture. Elle prolonge souvent un apprentissage commencé dans le marché locatif, à partir des relations, de l'expérience et de la circulation de l'information.

L'apprentissage acquis dans la location ne devient toutefois une ressource économique que lorsque l'intermédiaire accède à des informations exploitables. La section suivante examine cette transformation.

2.2. L'information comme ressource économique

Lors de nos premières visites dans les agences immobilières de Bouaké, nous pensions que l'essentiel de l'activité reposait sur la capacité des démarcheurs à convaincre les clients ou à négocier les prix. Mais, au fil des observations, un autre élément s'est imposé. Dans les discussions informelles comme dans les entretiens plus approfondis, les acteurs revenaient constamment sur une même préoccupation : être informé avant les autres. À plusieurs reprises, nous avons observé des démarcheurs interrompre une conversation pour répondre immédiatement à un appel téléphonique. Après quelques minutes d'échange, certains quittaient précipitamment l'agence pour vérifier une information concernant une maison vacante ou une parcelle récemment mise en vente. Ces réactions traduisaient l'importance accordée à la rapidité de circulation de l'information dans ce milieu. Un après-midi dans une agence du quartier Air-France 3, un échange particulièrement tendu a retenu notre attention. Deux démarcheurs se disputaient au sujet d'un propriétaire qui souhaitait vendre rapidement un terrain. L'un accusait l'autre d'avoir utilisé une information obtenue lors d'une conversation privée pour contacter directement le vendeur. Derrière cette dispute apparaissait une réalité fréquemment rencontrée sur le terrain : dans ce secteur, l'information constitue souvent une ressource aussi précieuse que le bien lui-même. Un démarcheur rencontré dans ce quartier résumait cette situation en ces termes : « Ici, celui qui gagne n'est pas forcément celui qui a l'argent. C'est celui qui apprend les nouvelles avant les autres. » (Démarcheur, 27 ans, entretien E003, Air-France 3, 17 avril 2026).

Dans la pratique, plusieurs démarcheurs donnent parfois l'impression de vendre autant des renseignements que des terrains. Leur activité consiste à repérer les opportunités, à identifier les propriétaires disposés à vendre, à anticiper les projets de lotissement ou encore à connaître les zones susceptibles de prendre de la valeur dans les années à venir.

Toutefois, cette vision n'est pas partagée par tous. Un responsable d'agence rencontré dans le quartier Commerce estimait que l'information seule ne suffisait pas. Selon lui, plusieurs démarcheurs disposent des mêmes renseignements mais ne réalisent aucune transaction faute de crédibilité auprès des clients. Comme il le soulignait : « la confiance est très importante dans les affaires et dans ce domaine, elle est capitale parce que c'est elle qui fait la réputation de l'agent. Détenir l'information est un atout sérieux, mais il faut aussi être crédible aux yeux des clients. » (Responsable d'agence immobilière, 35 ans, entretien E004, quartier Commerce, 27 avril 2026).

Cette remarque rappelle que l'information n'agit jamais isolément. Elle tire sa valeur de sa combinaison avec des relations sociales, une réputation et une capacité à convaincre les différents acteurs impliqués dans la transaction.

La maîtrise de l'information ne suffit pas : encore faut-il qu'elle débouche sur une rémunération. Il convient donc d'examiner les commissions, les lots et les usages qui en sont faits.

2.3. Commissions, lots et revenus : les mécanismes d'accumulation

Les revenus de l'intermédiation immobilière et foncière restent un sujet sensible. Au début des entretiens, plusieurs acteurs évitent de donner des montants précis. Certains répondent avec humour, d'autres changent de sujet, comme si parler des commissions revenait à dévoiler une partie cachée du métier. Mais au fil des échanges, les principales formes de rémunération apparaissent plus clairement. Dans la location, les gains proviennent surtout de la mise en relation entre propriétaires et locataires. Le démarcheur peut recevoir une commission du propriétaire, un mois de loyer du locataire ou une somme négociée entre les parties. Pour les nouveaux entrants, ces revenus constituent souvent les premiers gains. Un jeune démarcheur rencontré à Kennedy explique :

> « Quand j'ai commencé, je faisais seulement les locations. Une maison aujourd'hui, une autre la semaine suivante. Ce n'était pas beaucoup, mais à la fin du mois, ça faisait toujours quelque chose. » (Étudiant démarcheur, 21 ans, entretien E005, Kennedy, 01 mai 2026).

Les acteurs plus expérimentés considèrent toutefois que les véritables opportunités financières se trouvent dans la vente de maisons et surtout dans les transactions foncières. Les commissions y sont plus élevées et peuvent représenter une part importante du prix du bien vendu. Le taux de 10 % revient fréquemment dans les discours, même si les arrangements varient selon les acteurs et les situations. Un responsable d'agence du quartier Commerce revient sur son parcours :

> « Les locations m'ont appris le métier, mais c'est avec les terrains que j'ai commencé à avancer. Une seule vente pouvait rapporter plus que plusieurs mois de locations. » (Responsable d'agence, 41 ans, entretien E006, quartier Commerce, 03 mai 2026).

Dans les opérations de lotissement, une autre forme de rémunération attire particulièrement les démarcheurs : le paiement en nature. Certains obtiennent un lot après avoir vendu plusieurs parcelles à des clients. Plusieurs enquêtés évoquent la règle selon laquelle un lot peut être attribué après la vente de quatre lots. Cette pratique permet à des acteurs disposant de peu de ressources financières d'accéder progressivement à la propriété foncière. Un ancien étudiant devenu responsable d'agence raconte :

> « Mon premier terrain, je ne l'ai pas acheté. Je l'ai obtenu grâce à mon travail dans un lotissement. À cette époque, je n'avais pas les moyens d'acheter un terrain. Aujourd'hui, c'est ce terrain qui m'a permis de construire et de continuer mes activités. » (Responsable d'agence immobilière, 38 ans, entretien E007, quartier CIDT, 07 mai 2026).

Les commissions et les lots ne sont donc pas seulement des revenus ponctuels. Ils ouvrent des possibilités d'investissement : achat de parcelles, construction de logements locatifs, acquisition d'un véhicule, financement d'un commerce ou

ouverture d'une agence. Dans cet univers, posséder soi-même un terrain ou une maison devient aussi une preuve de crédibilité professionnelle. L'accumulation économique se construit ainsi par petites étapes, au rythme des transactions réussies.

Ces formes de rémunération ouvrent, pour certains acteurs, la possibilité de stabiliser l'activité et de passer du démarchage à l'entrepreneuriat immobilier.

2.4. Du démarcheur à l'entrepreneur immobilier : des trajectoires de promotion économique

À première vue, le démarcheur semble être un simple intermédiaire chargé de mettre en relation propriétaires, locataires et acquéreurs. Pourtant, les parcours recueillis montrent que cette activité peut devenir le point de départ d'une trajectoire plus large. Certains acteurs passent progressivement du statut de démarcheur à celui de responsable d'agence, de promoteur ou d'organisateur d'activités immobilières. Plusieurs responsables d'agences rencontrés disent avoir commencé avec peu de moyens. Leur premier capital n'était pas un bureau, mais un téléphone, une moto, un carnet d'adresses et une connaissance pratique des quartiers. L'un d'eux se souvient :

> « Au commencement, je passais mes journées à parcourir les quartiers. Je notais les maisons à louer, les terrains à vendre et les numéros des propriétaires. Je n'avais pas de bureau. Je recevais les clients sous un arbre ou dans un maquis. » (Responsable d'agence immobilière, 44 ans, entretien E008, N'Dakro, 11 juin 2026).

L'ouverture d'un local marque souvent un tournant. Avoir une agence visible rassure les clients, attire de nouveaux partenaires et donne une apparence plus professionnelle à l'activité. Dans plusieurs agences observées, les responsables parlent avec fierté de leur passé de démarcheur. Cette expérience est présentée comme une forme d'école pratique du métier. Un responsable d'agence installé à Air-France 2 explique :

> « Quand quelqu'un arrive aujourd'hui dans mon bureau, il voit seulement la beauté de l'agence. Il ne sait pas que j'ai commencé en cherchant des locataires à moto sous le soleil. C'est ce travail qui m'a permis d'arriver là. » (Responsable d'agence immobilière, 39 ans, entretien E009, Air-France 2, 18 juin 2026).

Cette progression ne repose pas toujours sur un investissement financier important au départ. Elle s'appuie plutôt sur l'accumulation de relations, d'informations et d'expériences. Les anciens clients deviennent parfois des partenaires. Les propriétaires satisfaits recommandent le démarcheur. Les réseaux construits au fil du temps élargissent les opportunités. Dans une agence du quartier Nimbo, une scène illustre cette dynamique. Un responsable répartit les zones de prospection entre de jeunes démarcheurs. Avant leur départ, il leur rappelle : Le responsable d'agence résume cette promesse devant de jeunes recrues : « Moi aussi j'ai commencé comme vous. Si vous êtes sérieux et patients, vous pouvez avoir votre propre agence un jour. » (Responsable d'agence immobilière, 40 ans, entretien E010, Nimbo, 20 juin 2026).

Ces paroles, prononcée devant de jeunes recrues, montre que l'activité porte aussi un imaginaire de promotion sociale. Toutefois, cette trajectoire ascendante ne concerne pas tous les acteurs. Certains restent pendant longtemps dans une position fragile, sans bureau fixe ni revenus réguliers. Mais pour ceux qui parviennent à stabiliser leurs réseaux et à accumuler des ressources, l'intermédiation devient un véritable espace de promotion économique.

Les trajectoires entrepreneuriales ne rendent cependant pas compte de tous les engagements. La diversité des profils rencontrés conduit à interroger les usages étudiants, salariés et administratifs de l'activité.

2.5. Au-delà du chômage : étudiants, fonctionnaires et salariés dans l'économie de l'intermédiation

L'un des résultats les plus intéressants de l'enquête concerne la diversité des profils engagés dans l'intermédiation immobilière et foncière. Avant le terrain, cette activité pouvait être perçue comme un refuge pour des jeunes sans emploi. Cette réalité existe, mais elle ne suffit pas à expliquer l'ampleur du phénomène observé à Bouaké. Parmi les enquêtés figurent aussi des étudiants, des enseignants, des agents de l'administration publique, des salariés du secteur privé, des commerçants et des retraités. Cette diversité montre que l'intermédiation ne relève pas uniquement de la survie économique. Elle constitue également une activité complémentaire, un espace d'investissement et parfois une voie d'ascension sociale. Pour les étudiants, les commissions permettent de payer les frais universitaires, le transport, le logement ou certaines dépenses personnelles. Mais certains finissent par considérer cette activité comme plus prometteuse que leur future insertion professionnelle. Un étudiant en fin de cycle raconte :

> « Au début, je cherchais seulement un moyen d'avoir un peu d'argent pour mes dépenses. Après quelques ventes de terrains, j'ai compris que ce secteur pouvait m'offrir davantage que ce que j'imaginais. Aujourd'hui, même si je termine mes études, je compte rester dans ce domaine. » (Étudiant démarcheur, 27 ans, entretien E011, Tolla, 21 juin 2026).

Chez les fonctionnaires et les salariés, la logique est parfois différente. Il ne s'agit pas toujours de quitter l'emploi principal, mais de compléter un salaire jugé insuffisant pour réaliser certains projets. Un agent de l'administration publique, rencontré après ses heures de service, explique : « Mon salaire me permet de vivre, mais il ne me permet pas toujours de réaliser certains projets. Avec les commissions, j'ai pu acheter un terrain et commencer la construction de ma maison. » (Agent administratif, 33 ans, entretien E012, quartier Beaufort, 22 juin 2026).

Les relations professionnelles, les collègues, les anciens camarades d'école ou les associations deviennent alors des canaux d'information. Les frontières entre emploi principal et activité secondaire se brouillent progressivement. Plusieurs enquêtés reconnaissent consacrer une part importante de leur temps libre aux visites de terrains, aux appels téléphoniques et aux négociations.

Derrière cette implication se trouve aussi un imaginaire de réussite. Les récits d'anciens démarcheurs devenus propriétaires d'agences circulent beaucoup dans le milieu. Ils entretiennent l'idée selon laquelle l'immobilier peut offrir des possibilités d'ascension plus rapides que d'autres secteurs. Un salarié du privé le formule ainsi : « Quand tu vois quelqu'un qui était démarcheur il y a quelques années et qui possède aujourd'hui une agence, des terrains et des voitures, forcément cela donne envie d'essayer. » (Salarié du privé, 48 ans, entretien E013, quartier Kôkô, 01 juillet 2026).

L'intermédiation immobilière et foncière apparaît donc moins comme une activité réservée aux chômeurs que comme un espace d'opportunités ouvert à des acteurs aux statuts sociaux variés.

Cette pluralité des engagements invite à examiner plus directement les formes de mobilité sociale que les acteurs associent à l'intermédiation.

2.6. L'intermédiation immobilière et foncière comme espace de mobilité sociale

Au-delà des revenus immédiats, l'intermédiation immobilière et foncière permet à certains acteurs de transformer progressivement leur position sociale. Les commissions issues des locations, des ventes de maisons et des transactions foncières ne servent pas seulement aux dépenses quotidiennes. Elles financent aussi des projets fortement valorisés localement : acheter un terrain, construire une maison, ouvrir une agence, acquérir un véhicule ou soutenir la famille.

Dans les récits recueillis, la possession d'un terrain revient souvent comme un premier signe de réussite. Plusieurs enquêtés affirment que l'activité leur a permis d'accéder à un patrimoine qu'ils n'auraient pas pu obtenir aussi rapidement avec leur seul emploi principal. Un ancien démarcheur devenu responsable d'agence résume son parcours :

> « Quand j'ai commencé, je n'avais rien. Aujourd'hui, j'ai plusieurs terrains. Ce n'est pas venu d'un seul coup. Chaque commission m'a permis d'avancer un peu. Quand une opportunité se présentait, j'essayais d'acheter un lot ou une parcelle. » (Responsable d'agence immobilière, 35 ans, entretien E014, quartier Houphouët-Ville, 07 juillet 2026).

Les rémunérations en lots jouent un rôle important dans ce processus. Certains démarcheurs obtiennent des parcelles en contrepartie de leur participation à la commercialisation de lotissements. D'autres utilisent les informations dont ils disposent pour acheter des terrains dans des zones encore peu valorisées, mais qu'ils pensent prometteuses. À ce niveau, la frontière entre intermédiaire et propriétaire devient parfois floue. Les changements observés ne sont pas seulement économiques. Ils touchent aussi à la reconnaissance sociale. Plusieurs acteurs expliquent que leur réussite dans l'immobilier a modifié le regard porté sur eux par leur entourage. Ils sont davantage sollicités pour des conseils, des recommandations ou des mises en relation. Dans une discussion collective, un acteur résume cette évolution :

> « Quand les gens savent que tu travailles dans les terrains, ils pensent que tu as des relations et des opportunités. Même ceux qui ne te considéraient pas avant viennent maintenant te chercher. » (Responsable d'agence immobilière, 42 ans, entretien E015, Ahougnansou 1, 10 juillet 2026).

Tous les acteurs ne partagent cependant pas cette vision optimiste. Quelques démarcheurs rencontrés dans les quartiers périphériques estiment que les récits de réussite largement diffusés dans le milieu immobilier masquent parfois les difficultés réelles du métier. Selon eux, plusieurs intermédiaires abandonnent après de longs mois sans transaction importante. D'autres restent dans une position instable, dépendante des opportunités et des réseaux. Cette nuance est importante. L'intermédiation immobilière et foncière produit bien des trajectoires de mobilité sociale, mais celles-ci ne sont ni automatiques ni uniformes. Certains parviennent à convertir l'information et les relations en patrimoine. D'autres restent exposés à l'irrégularité des revenus, à la concurrence et aux incertitudes du marché.

Les trajectoires ascendantes ne doivent toutefois pas masquer les échecs, les rivalités et l'irrégularité des revenus qui structurent également ce marché.

2.7. Un marché d'opportunités, mais aussi d'incertitudes et de rivalités

L'intermédiation immobilière et foncière est souvent présentée par les enquêtés comme une activité porteuse d'opportunités. Pourtant, le terrain révèle une réalité plus contrastée. Derrière les commissions importantes et les récits de réussite, le secteur reste traversé par une forte concurrence, des rivalités et une grande incertitude. Dans les agences visitées, les démarcheurs protègent leurs contacts, leurs clients et leurs informations. Une maison disponible, un terrain à vendre ou un projet de lotissement peuvent rapidement devenir l'objet d'une compétition. Celui qui détient l'information cherche à l'utiliser avant qu'elle ne soit connue des autres. Un jeune démarcheur rencontré à Broukro 1 résume cette situation : Un jeune démarcheur rencontré à Broukro 1 résume cette contrainte : « Ici, il faut être rapide. Si tu dors sur une information, quelqu'un d'autre va prendre le client avant toi. » (Jeune démarcheur, 26 ans, entretien E016, Broukro 1, 01 août 2026).

Les tensions apparaissent aussi dans les relations entre démarcheurs. Certains évoquent des clients récupérés par d'autres intermédiaires, des commissions non partagées ou des désaccords après une transaction. Lors d'une observation dans une agence, deux démarcheurs se disputent au sujet d'une vente de terrain. Chacun affirme avoir joué le rôle le plus important dans l'opération. La scène montre la difficulté à établir clairement la propriété d'un client ou d'une information dans un marché largement informel. L'incertitude concerne également les revenus. Contrairement à un emploi salarié, les gains ne sont pas réguliers. Un démarcheur peut effectuer plusieurs déplacements, accompagner des clients, visiter des terrains et ne rien gagner au final. Au quartier Sokoura, un étudiant exerçant également comme agent immobilier explique : Un étudiant devenu agent immobilier explique : « Il y a des moments où tu fais beaucoup de déplacements sans rien gagner. Tu peux passer des semaines à suivre un client et, à la fin, il achète ailleurs. » (Étudiant et agent immobilier, 28 ans, entretien E017, quartier Sokoura, 04 août 2026).

Malgré ces difficultés, beaucoup restent dans l'activité. Les périodes sans revenus sont souvent présentées comme une étape normale du métier. L'espoir d'une transaction importante entretient l'engagement des acteurs, même lorsque les gains tardent à venir. Derrière l'image parfois valorisée du démarcheur devenu propriétaire d'agence, l'enquête révèle donc une réalité plus contrastée. Certains acteurs parviennent effectivement à transformer les commissions en patrimoine et à améliorer durablement leurs conditions de vie. D'autres restent confrontés à l'irrégularité des revenus, à la concurrence et à l'incertitude des transactions. Entre espoirs d'ascension sociale et risques permanents d'échec, l'intermédiation immobilière et foncière apparaît ainsi comme un univers où les opportunités et les fragilités coexistent en permanence.

3. Discussion

Au début de cette recherche, nous pensions trouver dans l'intermédiation immobilière et foncière une activité principalement exercée par des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Cette première lecture n'était pas entièrement fausse. Plusieurs démarcheurs rencontrés sont effectivement entrés dans le secteur après une période de chômage ou à la suite d'expériences professionnelles peu satisfaisantes. Mais, au fil de l'enquête, cette interprétation s'est révélée trop étroite. La présence régulière d'étudiants, de fonctionnaires, de salariés du privé, de promoteurs et de

responsables d'agences nous a conduit à revoir notre manière d'appréhender cette activité. Tous n'y entrent pas pour les mêmes raisons et tous n'espèrent pas en retirer les mêmes bénéfices.

Chez les étudiants, les premières commissions servent souvent à couvrir des dépenses immédiates : transport, logement, alimentation ou frais liés aux études. Pour les salariés et les fonctionnaires, les attentes sont différentes. Il s'agit moins de remplacer le salaire que d'obtenir les ressources nécessaires à l'achat d'une parcelle, à la construction d'un logement ou à la préparation de la retraite. Quant aux démarcheurs les plus expérimentés, plusieurs envisagent l'activité comme une étape vers la création d'une agence ou la constitution d'un patrimoine foncier. L'intermédiation ne peut donc pas être réduite à un simple refuge contre le chômage. Selon la position et la trajectoire de chacun, elle peut être un moyen de subsistance, une activité complémentaire ou un véritable projet d'ascension économique.

Derrière cette diversité, un même mécanisme revient pourtant dans les récits et les scènes observées : l'accès à l'information. Connaître une maison disponible, apprendre qu'un propriétaire souhaite vendre ou être informé suffisamment tôt de l'ouverture d'un lotissement peut donner un avantage décisif.

Nous avons toutefois constaté qu'une information, même exacte, ne produit pas automatiquement un revenu. Elle doit arriver au bon moment, être transmise à une personne intéressée et être jugée crédible. L'intermédiaire doit également parvenir à faire reconnaître sa participation à l'opération. Plusieurs enquêtés ont raconté avoir trouvé un client ou signalé une parcelle avant d'être finalement écartés de la transaction. Dans ces situations, le contact existe, l'information circule et la vente peut même être conclue, sans que celui qui a initié la rencontre reçoive nécessairement sa commission.

Ces observations donnent un contenu concret à la notion d'encastrement développée par M. Granovetter (1985). À Bouaké, la transaction immobilière ou foncière ne se déroule pas à l'extérieur des relations sociales. Elle s'appuie sur des recommandations, des liens familiaux, des relations professionnelles, des voisinages et des réputations construites au fil du temps. Bien souvent, l'intermédiaire ne commence pas avec un bureau ni avec un capital financier important. Il commence avec un téléphone, une connaissance pratique des quartiers et quelques personnes susceptibles de lui transmettre des informations. Ce sont ces ressources, modestes en apparence, qui lui permettent d'entrer dans le secteur.

Le retour sur le terrain nous a néanmoins conduit à nuancer une vision trop positive des réseaux. Les relations créent de la confiance, mais elles ferment aussi certaines portes. Celui qui connaît des propriétaires, des lotisseurs ou des personnes informées en amont accède plus facilement aux transactions importantes. Celui qui ne dispose que de quelques contacts reste souvent cantonné aux locations, dont les commissions sont moins élevées. Le passage de la location à la vente de maisons, puis au foncier, traduit cette hiérarchie. La location constitue généralement un espace d'apprentissage : le nouveau venu découvre les quartiers, apprend à négocier et commence à se faire connaître. Mais tous ne franchissent pas l'étape suivante. Certains demeurent pendant plusieurs années dans les opérations les moins rémunératrices.

Les intermédiaires réduisent ainsi certaines asymétries d'information entre propriétaires et acquéreurs, comme l'ont montré J.-P. Colin et P. Woodhouse (2010) ainsi que P. Lavigne Delville et al. (2001). Ils indiquent les biens disponibles,

rapprochent les parties et facilitent parfois des échanges qui n'auraient pas eu lieu sans leur intervention. Pourtant, le terrain révèle une situation plus ambivalente. L'intermédiaire tire également sa valeur de l'inégale circulation de l'information. Il peut choisir de la transmettre immédiatement, de la réserver à certains clients ou de la retenir jusqu'à ce qu'une meilleure possibilité se présente. L'asymétrie d'information est donc à la fois une difficulté qu'il contribue à résoudre et l'une des conditions de son activité.

La présence des étudiants rend cette ambivalence particulièrement visible. Pour certains, les commissions permettent de poursuivre les études dans de meilleures conditions. Pour d'autres, les gains obtenus, ou simplement espérés, déplacent progressivement les projets professionnels vers l'immobilier. Nous avons longtemps considéré cette implication comme une réponse provisoire aux difficultés économiques de la vie universitaire. Plusieurs récits montrent cependant qu'elle peut devenir un apprentissage professionnel et modifier durablement les aspirations.

Le rapprochement avec les travaux de K. Hart (1973) est ici éclairant, à condition de ne pas considérer l'économie informelle comme un univers homogène. Une même activité n'a pas le même sens pour l'étudiant qui cherche à payer son loyer, pour le salarié qui veut acheter une parcelle et pour l'ancien démarcheur qui souhaite ouvrir une agence.

Le cas des fonctionnaires et des salariés confirme également que l'intermédiation ne procède pas toujours de l'exclusion du salariat. Certains disposent d'un emploi stable, mais estiment que leur revenu mensuel ne permet pas de réaliser rapidement certains projets. Ils utilisent alors leurs collègues, leurs anciens camarades ou leurs relations administratives comme premiers réseaux de prospection. Cette pluralité des engagements rejoint l'analyse de K. Meagher (2010) sur les possibilités d'accumulation présentes dans certaines économies informelles.

Elle mérite toutefois d'être nuancée. Entre la possibilité d'accumuler et l'accumulation effective, l'écart reste important. Beaucoup d'appels, de déplacements et de négociations n'aboutissent à aucune rémunération. La rémunération en lots constitue sans doute la forme la plus visible de conversion du travail d'intermédiation en patrimoine. Certains acteurs déclarent avoir reçu une parcelle après avoir contribué à la commercialisation de plusieurs lots. Dans ce cas, le bien autour duquel s'organise la transaction devient lui-même la contrepartie du travail réalisé.

Cette modalité peut permettre à un intermédiaire ne disposant pas initialement du capital nécessaire d'accéder à la propriété foncière. Elle alimente aussi les récits de réussite qui circulent dans le secteur. Rien ne permet toutefois d'affirmer que ces trajectoires sont fréquentes. L'enquête les documente à partir des expériences racontées par les acteurs, mais elle ne mesure pas leur proportion dans l'ensemble du marché immobilier et foncier de Bouaké.

La notion de conversion du capital social en capital économique proposée par P. Bourdieu (1986) aide à comprendre ces parcours. Cette conversion ne se fait cependant ni directement ni sans incertitude. Un contact doit d'abord fournir une information utile. Cette information doit ensuite conduire à une rencontre, puis à une transaction. Enfin, la participation de l'intermédiaire doit être reconnue au moment de partager la commission. À chacune de ces étapes, celui-ci peut être contourné, remplacé ou simplement oublié. Le capital social ouvre donc des possibilités, mais il ne garantit ni le revenu ni la mobilité sociale.

Les analyses de Soumahoro et N'Goh (2016) ont montré que les démarcheurs se maintiennent dans l'accès au logement en dépit des prescriptions qui encadrent leur activité. Les données recueillies à Bouaké permettent de prolonger cette réflexion. Les démarcheurs restent dans le secteur parce qu'ils répondent à des besoins pratiques, mais aussi parce que l'activité entretient une promesse d'ascension. Les récits d'anciens démarcheurs devenus propriétaires ou responsables d'agences sont largement commentés. Ils donnent du sens aux périodes sans revenu et encouragent les nouveaux entrants à persévérer. Nous ne savons cependant pas combien abandonnent après plusieurs transactions infructueuses. Les histoires de réussite sont plus facilement racontées que les sorties silencieuses du secteur.

L'étude rejoint également les résultats d'Afforo et al. (2022) sur les emplois et les possibilités économiques liés aux agences immobilières à Bouaké. Elle montre toutefois que l'essentiel de l'activité ne se joue pas uniquement dans l'espace visible de l'agence. Une partie décisive du travail se déroule dans les appels téléphoniques, les visites de quartiers, les rencontres informelles, les recommandations et les négociations autour du partage des commissions. C'est dans ces espaces moins visibles que s'apprennent les règles du métier, que circulent les informations et que se construisent les écarts entre les trajectoires.

L'intermédiation immobilière et foncière apparaît ainsi comme une économie relationnelle profondément inégale. Les réseaux facilitent les transactions et produisent de la confiance, mais ils permettent également à certains acteurs de contrôler les informations les plus rentables. Quelques intermédiaires parviennent à transformer leurs commissions en parcelles, en logements ou en agences. D'autres restent dépendants des petites locations et connaissent de longues périodes sans revenu. La mobilité sociale existe donc bien dans cet univers, mais elle demeure incertaine. Elle dépend moins de la seule volonté individuelle que de la place occupée dans les réseaux, de la réputation acquise, du moment où l'information est obtenue et de la possibilité de convertir un gain ponctuel en investissement durable.

Conclusion

Dans un contexte marqué par l'intensification des transactions immobilières et foncières à Bouaké, cette recherche visait à comprendre comment l'intermédiation devient un espace d'opportunités économiques et de mobilité sociale, mais aussi quelles inégalités limitent cette possibilité. L'analyse a articulé l'encastrement des transactions de M. Granovetter (1985) et la conversion des capitaux de P. Bourdieu (1986). Elle s'appuie sur des observations et 105 entretiens semi-directifs réalisés entre décembre 2024 et mars 2025, puis entre avril et août 2026.

Les résultats montrent d'abord que l'activité ne constitue pas uniquement un refuge pour des jeunes sans emploi. Elle attire aussi des étudiants, des fonctionnaires et des salariés qui recherchent un complément de revenu ou souhaitent accélérer un projet patrimonial. L'information n'acquiert toutefois une valeur économique que lorsqu'elle circule au bon moment dans un réseau mobilisable, qu'elle est reconnue comme fiable et que la contribution de l'intermédiaire est admise lors du partage de la commission. Les commissions et les rémunérations en lots peuvent alors financer les études, l'acquisition d'une parcelle, la construction d'un logement ou l'ouverture d'une agence.

Cette mobilité reste cependant conditionnelle. Les récits de réussite coexistent avec les transactions avortées, les commissions contestées et les longues périodes sans revenu. L'intermédiation apparaît ainsi comme une économie relationnelle stratifiée : les réseaux facilitent la confiance et les échanges, mais ils distribuent inégalement l'accès aux informations et aux opérations les plus rentables. L'échantillonnage raisonné et le caractère principalement déclaratif des revenus et des patrimoines ne permettent pas de mesurer la fréquence de ces trajectoires dans toute la ville. Une recherche ultérieure devra confronter ces résultats à des données administratives, contractuelles et quantitatives, notamment sur les prix, les rémunérations en lots et les différences entre quartiers.

Cette enquête avait, au départ, pour ambition de comprendre la place des démarcheurs dans le fonctionnement du marché immobilier à Bouaké. Le terrain nous a progressivement conduits plus loin. L'intermédiation immobilière et foncière ne concerne pas seulement des jeunes sans emploi cherchant un moyen de subsistance. Nous y avons rencontré des étudiants qui financent une partie de leurs études, des fonctionnaires et des salariés en quête d'un revenu complémentaire, mais aussi d'anciens démarcheurs devenus responsables d'agence ou propriétaires fonciers. Derrière une même activité se trouvent donc des situations et des attentes très différentes.

L'un des principaux enseignements de la recherche concerne la place de l'information. Apprendre qu'une maison est disponible ou qu'une parcelle est mise en vente ne suffit pas à produire un revenu. Encore faut-il obtenir cette information à temps, convaincre de sa fiabilité, trouver un acquéreur et faire reconnaître son intervention au moment du partage de la commission. C'est dans cette succession d'étapes que les relations sociales prennent toute leur importance. Elles facilitent la mise en contact et créent de la confiance, mais elles peuvent aussi permettre à certains acteurs de contrôler les occasions les plus rentables ou d'écarter d'autres intermédiaires de la transaction.

Les parcours recueillis montrent que les commissions et les rémunérations en lots peuvent parfois être transformées en frais d'études, en parcelles, en logements ou en agences. Ce passage du démarchage au patrimoine constitue l'une des découvertes importantes de l'enquête. Il ne concerne cependant pas tous les acteurs. À côté des réussites largement racontées existent des semaines de prospection sans rémunération, des ventes qui échouent, des clients qui changent d'intermédiaire et des commissions qui ne sont jamais versées. Nous ne savons pas non plus combien de personnes quittent silencieusement l'activité après plusieurs échecs. Les trajectoires les plus visibles ne doivent donc pas faire oublier celles qui restent précaires ou s'interrompent.

L'intermédiation apparaît finalement comme une économie profondément relationnelle. Elle ne consiste pas uniquement à rapprocher un vendeur et un acheteur. Elle repose sur un travail quotidien de recherche d'informations, d'entretien des contacts, de déplacement, de négociation et de construction d'une réputation. Ce travail peut ouvrir une voie de mobilité sociale, mais cette possibilité demeure inégalement distribuée. Elle dépend de la position occupée dans les réseaux, de la qualité des informations obtenues, de la confiance acquise et de la capacité à transformer un gain ponctuel en investissement durable.

Cette lecture doit néanmoins rester limitée aux matériaux recueillis. L'échantillonnage raisonné permet de mettre au jour des mécanismes et de comprendre

des trajectoires ; il ne permet pas d'en mesurer la fréquence dans l'ensemble de la ville de Bouaké. De plus, les revenus, les commissions et les patrimoines ont été principalement appréhendés à partir des déclarations des enquêtés. Même lorsque ces récits ont été confrontés aux observations et aux témoignages d'autres acteurs, ils n'ont pas toujours pu être vérifiés à l'aide de documents comptables, contractuels ou fonciers.

Ces limites ouvrent plusieurs pistes de recherche. Il serait utile d'examiner plus précisément les effets de l'intermédiation sur les prix et sur l'accès au logement, ainsi que les arrangements utilisés par les acteurs pour sécuriser leurs commissions. Une comparaison entre les intermédiaires ayant constitué un patrimoine, ceux qui demeurent dans les petites transactions et ceux qui ont abandonné l'activité permettrait également de mieux comprendre ce qui transforme une occasion ponctuelle en véritable mobilité sociale. C'est probablement dans l'étude conjointe des réussites, des échecs et des parcours interrompus que pourront être saisies les inégalités les moins visibles de ce marché.

Références bibliographiques

AFFORO Guy Matthieu Ettien, SANGARÉ Nouhoun & KOFFI Brou Émile, 2022, « Les agences immobilières dans l'accès aux logements locatifs à Bouaké (Côte d'Ivoire) : opportunité ou contrainte ? », *Collection Recherche et Regards d'Afrique*, vol. 1, n° 1, février 2022, p. 464–488.

BOONE Catherine, 2014, *Property and Political Order in Africa: Land Rights and the Structure of Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

BOURDIEU Pierre, 1986, « The Forms of Capital », dans John G. Richardson (Ed.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York, Greenwood Press, pp. 241–258.

COLIN Jean-Philippe & WOODHOUSE Philip, 2010, « Introduction: Interpreting Land Markets in Africa », *Africa*, vol. 80, n° 1, pp. 1–13, DOI : 10.3366/E0001972009001235.

GRANOVETTER Mark, 1985, « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, pp. 481–510, DOI : 10.1086/228311.

HART Keith, 1973, « Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 11, n° 1, pp. 61–89, DOI : 10.1017/S0022278X00008089.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, TOULMIN Camilla, COLIN Jean-Philippe & CHAUVEAU Jean-Pierre, 2001, *Negotiating Access to Land in West Africa: A Synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land*, Londres, International Institute for Environment and Development.

MEAGHER Kate, 2010, *Identity Economics: Social Networks and the Informal Economy in Nigeria*, Woodbridge, James Currey.

SOUMAHORO Kando Amédée & N'GOH Nana, 2016, « Logiques sociales du maintien des "démarcheurs urbains" dans l'accès au logement à Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Sociétés & Économies*, n° 9, pp. 23–41.

(RE) PRÉSENTATION DE L'ABSURDITÉ DU CRIME DE MEURTRE : UNE RÉFLEXION À PARTIR DES CHANSONS « MURDER IN USA » ET « DIALLO »

Koffi Mélaine-Anicet Victorien KOUAKOU
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

Résumé : Il n'est aucune société en ce monde où il n'est commis de crime de meurtre. Chaque société a en effet son lot de criminel(le)s. Cela passe même pour presque normal que des crimes de meurtre soient commis dans nos sociétés. Autrement dit, l'absurdité aurait été que les établissements pénitenciers pour criminels de nos sociétés soient désemplis voire vides. Le meurtre est un fait social, une vérité sociologique. Des enquêteurs résolvent des crimes, trouvent leurs responsables et éclairent sur leurs mobiles et motifs. La vie en commun ou sociale, de cette façon, semble avoir accepté de composer avec le crime de meurtre en le saisissant comme possibilité ou capabilité humaine, quoiqu'il soit condamné par la Loi civile qui oblige le coupable à purger une peine prononcée par un tribunal et un juge. Il y a pourrait-on dire une normalité presque du crime de meurtre. Cependant, cette normalité-banalité du crime n'est pas sans question, puisqu'au final en partant souvent des mobiles et motifs du crime de meurtre une question demeure : pourquoi au juste les hommes tuent leur prochain ? Il y a une absurdité dans un tel acte chez l'homme d'autant que les motifs et mobiles ne tiennent absolument pas la route, quand on prend de la distance critique. C'est l'objectif général de la présente réflexion qui entend justement à partir de la théorie de la représentation – qui sous-entend une mise à distance – aboutir à l'idée de l'absurdité du crime de meurtre. Comment donc, à partir de représentation en chanson ou encore représentation musicale du crime de meurtre, le phénomène apparaît-il comme une chose absurde ?
Mots-clés : Absurdité – crime – meurtre – représentation musicale.

(RE)PRESENTING THE ABSURDITY OF MURDER : A REFLECTION BASED ON THE SONGS « MURDER IN USA » AND « DIALLO »

Abstract : There is no society in the world where murder is not committed. Indeed, every society has its share of criminals. It is even regarded as almost normal for murders to be committed in our societies. In other words, it would be absurd if the prisons for criminals in our societies were half-empty or even completely empty. Murder is a social phenomenon, a sociological reality. Detectives solve crimes, track down those responsible and shed light on their motives and reasons. Social life, in this sense, seems to have come to terms with the crime of murder by viewing it as a human possibility or capacity, even though it is condemned by civil law, which requires the guilty party to serve a sentence handed down by a court and a judge. One might say that there is a certain normality to the crime of murder. However, this normality – or banality – of the crime is not without its questions, since ultimately, when we consider the motives and reasons behind murder, one question remains : why, exactly, do people kill their fellow human beings ? There is something absurd about such an act on the part of a man, particularly as the reasons and motives do not hold water at all when viewed from a critical distance. This is the overall aim of the present discussion,

which seeks, precisely by drawing on the theory of representation – which implies a sense of detachment – to arrive at the idea that the crime of murder is absurd. How, then, does the crime of murder come across as absurd when depicted in songs or musical performances ?
Keywords : Absurdity – Crime – Murder – Musical representation.

Introduction

Depuis Sigmund Freud, avec la théorie de l'inconscient, le regard sur l'homme a changé de manière significative. De celui qui serait psychologiquement et moralement conscient en sorte que rien ne lui échapperait, en termes de pensée et d'acte, nous sommes passés au pôle de celui pour lequel, au contraire, presque toute la vie psychique est obscurité à lui-même. Doté soi-disant du phare de la conscience censé éclairer tous ses actes – selon ce qu'avait toujours prôné le rationalisme – cela n'était en réalité qu'une vaine prétention. La conscience elle-même en réalité n'est qu'un épiphénomène ; elle n'est que secondaire dans le processus psychique d'élaboration des pensées et d'exécution des actes chez l'homme. Ainsi, l'homme a cessé d'être perçu uniquement comme un être rationnel et conscient, pour être aussi saisi comme un sujet inconscient fait de pulsion de mort qui échappe très souvent à son contrôle.

Ce nouvel éclairage freudien sur l'homme – une rupture avec la conception classique et exclusivement angélique de l'homme – le présentant comme ayant en lui une bonne somme d'agressivité, capable de crime à l'égard de son semblable (S. Freud, 2013, p. 276-277), est d'un réalisme factuel, tant les chiffres statistiques du taux de criminalité dans nos sociétés sont alarmants. L'être humain est, en effet, un véritable loup pour son *alter ego* au sens littéral de l'expression hobbesienne « l'homme est un loup pour l'homme » (T. Hobbes, 2010, p. 77) ; une formule consacrée en philosophie qui résume les relations intersubjectives parfois conflictuelles en société.

De nuit comme de jour, des actes de crime de meurtre sont enregistrés à travers le monde. Tout se passe comme si ôter la vie à un autre homme, lui donner la mort, est un fait presque normal. Le phénomène du meurtre fait partie structurante de nos sociétés, et cela malgré les deux puissants appareils répressifs de l'État que sont l'appareil judiciaire et l'institution pénitentiaire. Il y a, de fait, toujours des jugements pour crime dans nos tribunaux et des peines d'emprisonnement pour homicide y sont constamment prononcés. Mais ce qui paraît absurde – au sens camusien de ce qui n'a pas de congruence du tout[1]– avec le crime de meurtre, ce sont les mobiles ou les motifs. En effet, s'il n'est bien sûr aucun mobile ou motif en soi qui puisse justifier un acte de meurtre, c'est néanmoins davantage choquant quand on considère les mobiles ou les motifs de ce crime en eux-mêmes, et qu'on réalise qu'ils sont si insignifiants pour pouvoir vraiment conduire à un crime de meurtre. Autrement dit, des mobiles ou motifs tout à fait banals qui amènent des individus à tuer leurs semblables. Voilà ce qui semble absurde dans l'acte du crime de meurtre et que la présente réflexion entend relever par le prisme de la théorie de la représentation, notamment avec les chansons *Murder in USA* et *Diallo*.

[1]https://www.philomag.com/articles/labsurde-chez-camus-cest-quoi « l'absurde chez Camus, c'est quoi ? », Nicolas Tenaillon, 18 Octobre 2025.

Ainsi, la question principale qu'elle engage est : comment, à partir d'une représentation de meurtre, les chansons *Murder in USA* et *Diallo* donnent-elles à apprécier le caractère absurde de l'acte de crime de meurtre ? Pour répondre à cette question, le tour de ces interrogations spécifiques s'impose : De quoi exactement le crime est-il le nom ? Quels sont les visages du crime de meurtre ou les formes de crime de meurtre ? Représenter le crime de meurtre, n'est-ce pas s'éloigner de la réalité même de ce crime ou est-ce au contraire l'acte par lequel se dé-voile sa vérité en tant que telle ? Quelles histoires de crime de meurtre racontent les chansons *Murder in USA* et *Diallo* ? La méthode qui sera d'usage dans la présente réflexion est celle d'ordre analytico-herméneutique. Et le plan consistera à éclairer d'abord conceptuellement le vocable de crime, à examiner les différentes formes sous lesquelles se manifeste le crime, ensuite à théoriser ce qu'est la représentation du crime, enfin à faire l'herméneutique des chansons *Murder in USA* et *Diallo*, qui représentent musicalement des actes de crime de meurtre.

1- Approche conceptuelle de la notion de crime

Des occurrences latines *crimen* et *criminis*, selon le *Dictionnaire Français Larousse*, qui renvoient à l'idée d'accusation, le mot crime relève d'une infraction punit par la loi sous la forme de réclusion ou de détention. Mais, pour apprécier au mieux le concept et le creuser, un philosophe des plus importants de l'histoire des idées philosophiques est à convoquer, à savoir le philosophe allemand de *l'Aufklärung* (du siècle des Lumières) Emmanuel Kant. En effet, ce penseur allemand est incontournable dans la saisie du concept de crime parce qu'il a théorisé un concept important – et cela en en faisant « un traitement inédit jusqu'alors » (T. Ezoua, 2004, p. 9) – qui est la dignité humaine.

Ă vrai dire, on ne saurait parler de crime sans faire allusion à la dignité humaine d'autant plus qu'un acte criminel est un tort qui est fait à l'encontre de cette valeur « sainte ». Quand un homme est tué, c'est certes en premier lieu sa vie qu'on voit enlevée mais c'est surtout à sa dignité d'être humain qu'on a porté un coup. En d'autres termes, c'est parce qu'au préalable sa dignité d'humain a été niée que l'acte de crime contre sa vie a été perpétré. Tordre le cou à la dignité humaine est pour ainsi dire, en un style kantien, la condition transcendantale[2] du crime. En outre, le crime – comme le traduit un titre d'ouvrage du Sociologue français Émile Durkheim (*Le crime, un phénomène normal*) – c'est quelque chose qui fait partie des mœurs des sociétés. Or, il se trouve qu'Emmanuel Kant a respectivement écrit *Fondements de la métaphysique des mœurs* et *Métaphysique des mœurs*. C'est dire à quel point il est tout à fait de raison ou encore de droit de fonder conceptuellement le crime à partir de ce penseur de Könisberg.

Dans *Métaphysique des mœurs*, Emmanuel Kant (2020, pp. 10736-10737), en effet, définit l'acte de crime comme « une transgression volontaire, c'est-à-dire qui a la conscience d'être une transgression » ; la [transgression] elle-même renvoyant selon lui à « un acte contraire au devoir » (2020, p. 10736) ; le [devoir] étant « une action à laquelle on est obligé » (2020, p. 10731) ; et l'[obligation] étant relative à « la nécessité qu'imprime à une action libre un impératif catégorique de la raison » (2020, p. 10728). Le crime est donc un acte posé par un sujet qui désobéit en toute conscience à la loi de

[2]Condition transcendantale, chez Emmanuel Kant, renvoie à la condition de possibilité. C'est-à-dire ce qui rend une chose possible.

l'impératif catégorique qui est d'agir selon son statut ontologique d'être vivant raisonnable. L'une des trois formulations d'ailleurs de cette loi de l'impératif catégorique chez Emmanuel Kant, dans *Fondements de la métaphysique des mœurs*, est : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen » (1984, p. 150).

Ainsi, la notion de crime renvoie conceptuellement à un acte volontaire du sujet contre la loi de l'impératif catégorique – par extension contre sa propre nature d'être raisonnable –, contre sa propre humanité et celle aussi de la victime ; négation de sa propre dignité d'être humain et de celle de la personne tuée. En tant que tel, le crime est le nom de ce qui est indigne et qui est à punir par la loi. C'est la raison pour laquelle, quoiqu'étant fervent défenseur de la dignité humaine et de l'humanisme, Emmanuel Kant (1994, pp. 154-155) suggère que l'acte de meurtre soit puni juridiquement par la mort du coupable dans un esprit de la loi du talion.

Mais, étant un fait réel, le crime de meurtre, acte indigne et condamnable devant la loi morale de l'impératif catégorique, a plusieurs visages pour ne pas dire plusieurs manifestations. Quelles sont-elles et par quoi sont-elles caractérisées ?

2- Des épiphanies ou manifestations du crime de meurtre

Laurent Assoun (2004, p. 26) distingue trois types de manifestations d'acte criminel de meurtre, à savoir l'acte criminel occasionnel, l'acte criminel par habitude et l'acte criminel par passion ; une distinction qu'il fait sur la base d'un croisement des approches sociologique de l'École française (avec Emile Durkheim pour référence) et juridico-pragmatique de l'École viennoise du phénomène du crime. Il s'agit, avec ces deux Écoles, de ne pas concevoir l'acte de crime sous un angle anthropologique de l'atavisme – ainsi qu'il est fait par l'École italienne (avec pour figure de proue Cesare Lombroso) – mais de l'aborder comme un acte qui a des déterminants sociaux et qui relève de la logique de l'instruction et du dépistage (2004, p. 26), c'est-à-dire la recherche du profil de la personnalité criminelle, du mobile du crime et de l'aveu de culpabilité. En d'autres termes, le crime n'est pas un acte d'un criminel-né, plutôt un acte d'un individu qui évolue dans une société dont l'influence n'est pas à négliger, qui cultive des habitudes et qui agit surtout sous l'effet de passions. C'est pourquoi le crime peut avoir une épiphanie de type occasionnel ou accidentel, de genre habituel, et d'espèce passionnelle.

L'acte de crime de meurtre en son biais occasionnel ou accidentel c'est lorsque l'auteur du crime ne l'a pas vraiment prémédité, et qu'il l'a commis sous l'effet d'influences extérieures. Ce peut être, par exemple, des conjonctures d'une pression financière, d'un état d'ébriété (un abus de drogue ou d'alcool), d'une agression physique, d'une erreur de jugement (une bavure policière), etc. Le coupable, quand c'est ainsi, peut bénéficier d'une peine avec circonstances atténuantes. En certaines même situations, celui-ci est acquitté lorsqu'il est avéré qu'il a agi dans le cadre d'une stricte légitime défense de sa vie en tant qu'être humain qui a droit à la vie.

C'est totalement différent pour ce qui concerne l'acte de crime de meurtre en sa forme habituelle, puisque l'auteur du crime de meurtre est non seulement un récidiviste mais il y a aussi le caractère prémédité du crime. Ă la limite, c'est comme si celui-ci prend du plaisir à tuer au point qu'il y a une appétence particulière chez lui à re-produire le meurtre, tout en se trouvant parfois même des motifs qui sont, à ses yeux, tout à fait

légitimes. C'est le cas d'une catégorie de criminels qui se pensent investis de la mission juste de suppression de vie d'individus tiers. Alors qu'en réalité, sous le couvert d'une pseudo justice, ces sujets criminels, par habitude, commettent ces homicides sur la base de leurs propres plaisirs – plaisirs malsains – à tuer.

Quant au crime de meurtre en sa qualité passionnelle, il relève d'un acte – ainsi que l'indique le qualificatif de « passionnelle » – dont la cause d'effectuation est la passion, en l'occurrence l'amour, la haine, la jalousie, la colère, etc. Le sujet est certes acteur responsable du meurtre mais il est aussi passif, étant donné que c'est rongé de l'intérieur par la passion qu'à l'extérieur il en arrive à commettre l'irréparable en ôtant la vie à son semblable. Quoiqu'étant un être doué d'une conscience morale et psychologique, lui permettant de juger ses actions, de les anticiper, et de savoir quels mobiles passionnels les portent, celui-ci, par une « perte » momentanée du contrôle, laisse libre cours à un instinct ou une pulsion de mort. Et, dans l'immense majorité des cas, il ou elle, après-coup, se sent pris d'un énorme remords. Le coup de sang intérieur a fait couler du sang d'un autre à l'extérieur. La passion calmée, il réalise qu'il vient d'ôter à un autre sa vie et que son acte, sans appel, est condamné par la loi. Il y a en ce sens acte de crime de meurtre par passion.

Ainsi, l'acte de crime sous la forme de meurtre a trois épiphanies ou manifestations empiriques, en l'occurrence occasionnelle, habituelle et passionnelle. Ce sont ces épiphanies d'ailleurs qui sont l'objet de représentations artistiques. Toutefois, en les représentant, n'est-ce pas nous décaler de deux degrés de leur vérité comme Platon pense le geste de représentation artistique ou est-ce nous faire apprendre davantage sur le crime de meurtre par la *mimésis* ainsi que le théorise Aristote ?

3- Représentation de l'acte du crime de meurtre : prisme platonicien vs aristotélicien

En philosophie de l'art, deux conceptions sont connues pour être des antithèses l'une par rapport à l'autre. Il s'agit des réflexions platonicienne et aristotélicienne sur l'art. Leur point de désaccord antithétique est dans leurs approches respectives de la représentation (*mimésis*).

Pour Platon, un philosophe idéaliste, la représentation est chose qui éloigne de deux mesures de la réalité vraie. En effet, opposant monde sensible et monde intelligible, en partant du principe que ce qui est réellement réel relève du monde intelligible (monde des Idées) dont le monde sensible (monde des Images) n'est que la copie, la représentation selon Platon est acte de copie du monde sensible qui est lui-même déjà copie du monde intelligible. Donc, c'est une copie de la copie ; une imitation de ce qui est imitation, c'est-à-dire du monde sensible. En ce sens, il y a éloignement de deux moments de la vérité. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de son utopie de Cité juste (*callipolis*) dans la *République*, Platon (2008, pp. 3736-373) n'admet pas les artistes dans la Cité car ils éloigneraient – par leurs représentations – les citoyens de la vérité.

Or, chez Aristote, la représentation est une chose naturelle chez l'homme et est le moyen par lequel celui-ci apprend et connaît en prenant du plaisir. En effet, dans son œuvre *Poétique*, il re-définit positivement l'acte de la représentation tout en précisant sa double motivation chez l'homme. Elle tient de deux faits, selon lui, chez l'homme, à savoir celui d'y être naturellement porté depuis l'enfance – quand il y recourt dans son acte de connaître – et celui d'y trouver une délectation (1980, p. 43). Ce faisant,

Aristote exprime un lien intime entre la représentation, la connaissance et le plaisir chez l'homme. La représentation est en ce sens un acte de connaître qui inclut du plaisir. Il l'exprime justement dans ce passage de la *Poétique* :

> Nous avons plaisir à regarder les images les plus soignées des choses dont la vue nous est pénible dans la réalité, par exemple les formes d'animaux parfaitement ignobles ou de cadavres ; la raison en est qu'apprendre est un plaisir non seulement pour les philosophes mais également pour les autres hommes (mais ce qu'il y'a de commun entre eux sur ce point se limite à eu de chose) ; en effet si l'on aime à voir des images, c'est qu'en les regardant on apprend à connaître et on conclut ce qu'est chaque chose comme lorsqu'on dit : celui-là, c'est lui. (1980, p. 43)

Cette conception aristotélicienne de la représentation rompt avec la conception négative – platonicienne – de la représentation qui la saisit comme simple acte d'imitation de ce qui est en soi-même imitation (le monde sensible). La *Mimésis* au sens aristotélicien ne renvoie pas à imiter quelque chose, mais à représenter le nécessaire que voile l'expérience ; autrement dit à manifester la vérité d'une chose ou d'un fait par sa représentation. Et, c'est justement dans ce sens aristotélicien de la représentation que nous abondons dans cette réflexion portant sur la représentation de l'absurdité du crime de meurtre. Car, il s'agit d'analyser deux représentations de crime de meurtre dans les chansons *Murder in USA* de l'artiste nigériane Asa et *Diallo* de l'artiste américain Wyclef. Quels crimes de meurtre sont représentés dans ces chansons ? Quelle herméneutique de ces chansons – qui ont rapport à l'acte de crime de meurtre – faire pour démontrer l'absurdité que peut revêtir un acte d'homicide ?

4- *Murder in USA* et *Diallo* : de l'absurdité du crime de meurtre en chanson

Il existe dans la grande bibliothèque musicale mondiale une pléthore de chansons qui font cas de crime de meurtre. Si elles sont toutes dignes d'intérêt d'études pour mettre en saillie l'absurdité qu'il y a dans l'acte de tuer son *alter ego*, notre choix s'est cependant porté sur deux chansons des genres de la Soul Music et de la musique Rap, notamment *Murder in USA* de la chanteuse nigériane Asa et *Diallo* de Wyclef Jean. La Soul Music et le Rap sont des musiques de culture noire américaine ; elles sont nées, en effet, pendant la période de la politique de ségrégation des noirs aux États-Unis d'Amérique. Elles ont été, de fait, des musiques porteuses de la lutte de l'émancipation des noirs aux États-Unis d'Amérique ; des musiques donc porte-voix de la revendication pour le respect des droits et de la dignité du Noir dans une Amérique à institution blanche[3]. Alors comment dans ces titres *Murder in USA* et Diallo, qui appartiennent à ces deux genres que sont la Soul music et le Rap, est mise en chanson l'absurdité de l'acte de crime de meurtre ?

[3]https://www.radiofrance.fr/francemusique/l-histoire-de-la-revolte-dans-la-musique-afro-americaine-i-temoigner-pour-survivre-7686185 Consulté le 28 Septembre 2026.

ASA, *Murder in USA*, sur l'Album *Lucid* sorti le 11 Octobre 2019



Figure 1. Photographie de Asa

It all happened so fast i can't recall
[Tout est arrivé si vite, je ne me souviens plus]
Police men everywhere nowhere to run
[Des flics partout, nulle part où fuir]
It took awhile but i came out of hiding with my hands
[Ça a pris un moment, mais je suis sorti de ma cachette les mains en l'air]
They say, if you know what's good for you comme on with your hands up
[Ils disent, si tu sais ce qui est bon pour toi, sors les mains en l'air]
I've been running
[J'ai couru]
Can't run no more
[Je ne peux plus courir]
Got blood on my hands yeah
[J'ai du sang sur les mains, ouais]
Who's gonna save me now ?
[Qui va me sauver maintenant ?]
I shot my lover and i ran away
[J'ai tiré sur mon amant et je me suis enfui]
Commited murder in the USA
[J'ai commis un meurtre aux États-Unis]
Who's gonna help me now ?
[Qui va m'aider maintenant ?]
I shot my lover and i ran away
[J'ai tiré sur mon amant et je me suis enfui]
I didn't mean it to go this way
[Je ne voulais pas que cela se passe comme ça]
No no no
[Non non non]
It all happened so fast we can't undone
[Tout est arrivé si vite, on ne peut pas revenir en arrière]
We'd just made love and it was so pure
[On venait de faire l'amour et c'était si pur]
And them my phone started ringing
[Et puis mon téléphone a commencé à sonner]
You saw a name and got crazy
[Tu as vu un nom et tu es devenu fou]

Nothing i said was true you chose i didn't love you
[Rien de ce que j'ai dit n'était vrai, tu as choisi, je ne t'aimais pas]
Now i'm in trouble
[Maintenant je suis dans le pétrin]
Big big trouble
[Un gros gros pétrin]
Got bood on my hands yeah
[J'ai du sang sur les mains, ouais]
(….)
I shot my lover and i ran away
[J'ai tiré sur mon amant et je me suis enfui]
Oh no no no
[Oh non non non]
Baby i didn't mean it go this way
[Bébé, je ne voulais pas que ça se passe comme ça]
(…..)

Asa – de son véritable nom Bukola Elemide[4] – est une artiste franco-nigériane dont les chansons sont très appréciées par les mélomanes de la Soul music. Ses titres comme *Jailer* ou *Bibanke* sont à ce titre fréquemment joués sur les ondes de radio, et cela pour le plus grand bonheur des auditeurs et auditrices qui ont connaissance de sa musique ; surtout le titre *Jailer* qui est celui par lequel Asa est tout de suite identifié et identifiable dans l'univers musical tant il est très populaire. Se risquer même à dire que ce titre est sa signature identitaire musicale ne serait pas une contrevérité. Mais, les chansons de Asa ont surtout les oreilles des mélomanes pour ce qu'elles racontent – ce qu'elles content en chanson – comme histoires.

Dans ce titre *Murder in USA*, il s'agit d'une scène de ménage de couple qui finit par un crime de meurtre commis par l'un des amants. En effet, dans le clip[5], s'étant rencontrés par fait d'un heureux hasard – disons par un coup de foudre dans le langage amoureux – un jeune homme et une jeune femme se lient d'une passion amoureuse. Tout semble parfait, comme dans tous les débuts en amour. Seulement, très vite, les masques vont tomber et les personnalités se révéler pour ce qu'elles sont en vérité, à cause d'un simple appel et d'un nom qui va apparaître sur l'appareil téléphonique de l'homme que la femme va trouver soupçonneux et étrange.

Voulant bien voir le nom qui affiche, en s'emparant du téléphone, elle reçoit une gifle de la part de son amant. Quand vient son tour de recevoir un appel, celui-ci étrangement veut satisfaire sa curiosité de savoir qui peut bien appeler sa bien-aimée. Dans une dynamique de Loi de Talion, celle-ci refuse sous prétexte qu'il ne lui a pas permis cela quand elle était animée de pareille envie lorsqu'il avait reçu un appel téléphonique des plus mystérieux. Pris de colère, l'amant décide à nouveau de la rouer de coup de poings.

Visage tuméfié, et couvert de sang, avec un sentiment de [Y en a marre d'être traitée ainsi], elle sort de la chambre avec une arme à feu qu'elle pointe sur son amant allongé sur l'un des fauteuils au salon et surpris de la voir tenir un revolver et d'être tenu en joue. Entre la dissuader de tirer et lui arracher l'arme des mains, l'irréparable

[4] https://www.universalmusic.fr/artistes/30482507254 Consulté le Mardi 05 Octobre 2026.
[5] https://www.youtube.com/watch?v=Ug4g4ZXomVU&list=RDUg4g4ZXomVU&start_radio=1 Clip de *Murder in USA*, consulté le 05 Octobre 2026.

va se produire ; un coup de feu accidentel en pleine poitrine de celle-ci ; elle s'écroule sur le tapis du salon et perd peu à peu la vie sous les yeux effarés de l'amant qui est complètement dépassé par les évènements. Il vient de commettre un crime de meurtre par passion et par accident. Les agents de police arrivent sur les lieux et l'amant est arrêté, menottes aux poignets, conduit au poste de police.

Dans cette fiction musicale, Asa aborde un phénomène récurrent dans nos sociétés qui est la violence dans le couple. Mais, ici, la spécificité c'est le crime de meurtre qui en découle et dont le caractère absurde est donné à voir dans une représentation musicale. Un simple appel téléphonique en effet pousse deux individus, censés se porter en amour l'un et l'autre, à se comporter violemment jusqu'à en arriver à la mort par un coup de feu accidentel sur l'un des deux amants. Pourtant, comme le chante Asa, ils venaient « de faire l'amour et tout était si pur ». L'acte de crime de meurtre commis est tout aussi bien accidentel qu'il est absurde. Ă preuve, l'amant n'en revient même pas. Une simple querelle de couple qui se termine par une poitrine, un cœur, un dos troué d'une balle mortelle ; sa bien-aimée, son amoureuse, celle qu'il appelle affectueusement « bébé » est au sol sans vie. Quelle absurdité, si tel est que ce drame aurait pu être évité en s'ouvrant l'un à l'autre dans la confiance et sans acte de violence ; surtout pour deux personnes amoureuses.

C'est certes là une fiction écrite musicalement par Asa. Mais le fictionnel a pour ceci de correspondre au réel la plupart du temps. Autrement dit, le fictionnel est par moment le réel qui est mis en fiction. De fait, il advient des crimes de meurtre par passion amoureuse sur fond de mésentente, méfiance, et surtout de violence à l'encontre de l'être aimé. De l'amour au crime, il n'y a de toute évidence aucune raison logique, aucune cohérence. Cela est tout à fait absurde. Pourtant, telle est la réalité dans nos sociétés humaines. Et c'est ce que cette chanson de Asa – *Murder in USA* – exprime par cette représentation musicale d'un crime de meurtre passionnel.

Wyclef Jean, *Diallo*, sur l'Album *The Ecleftic : 2 Sides II a Book*, sorti en 2000



Figure 2. Photographie de Wyclef Jean

Connu pour avoir été un membre du groupe Hip-Hop The Fugees, faisant du Rap, de la Soul et du Reggae, Wyclef Jean est un artiste musicien d'origine haïtienne où il est né avant d'émigrer aux États-Unis d'Amérique. Il va y grandir et plus précisément dans la ville de New-York à Brooklyn.[6] C'est d'ailleurs un drame – un crime de meurtre sur

[6] https://africultures.com/personnes/?no=4056 Consulté le 05 Octobre 2026.

un homme noir – dans cet espace urbain qui va lui inspirer le titre *Diallo* qu'il chanta en duo avec l'étoile sénégalaise Youssou N'dour.

Boy i am so tired
[Putain, je suis tellement fatigué]
I'll be glad when i get inside the house
[Je serai content quand je serai à l'intérieur de la maison]
Oh i dropped my keys
[Oh j'ai fait tomber mes clés]
Oh What this bright light
[Oh c'est quoi cette lumière brillante ?]
My God they must gonna rob me
[Mon Dieu, ils vont me voler]
Who these people with them all at they gonna rob me
[Qui sont ces gens-là, ils vont me voler]
I'm gonna take out my wallet to make sure they just get the money
[Je vais sortir mon portefeuille pour être sûr qu'ils prennent juste l'argent]
Oh it's police (Whew)
[Oh c'est la police]
I feel so much better
[Je me sens beaucoup mieux]
I will show them, i have my ID
[Je vais leur montrer, j'ai ma carte d'identité]
So they know i am a good people
[Pour qu'ils sachent que je suis une personne bien]
Follow by a rapid flurry of gunshoots
[Suivi d'une rafale rapide de coups de feu]
(…)
Forty-one shoots by Diallo's side
[Quarante et un balles à côté de Diallo]
(…)
But he didn't have no piece sir
[Mais il n'avait pas d'arme, monsieur]
(…)
Diallo, Diallo, you told me the murder was an error
[Diallo, Diallo, tu m'as dit que le meurtre était une erreur]
(…)

Dans ce titre, il est question d'un jeune Guinéen nommé Amadou Diallo, immigré aux États-Unis, âgé de 23 ans, et tué à la descente de son travail, alors qu'il s'apprêtait à monter dans sa voiture pour regagner son domicile et sa famille, par quatre policiers blancs croyant qu'ils avaient à faire à un noir voyou et voleur de voiture. Nous sommes en effet le 04 février 1999, soit plus d'un siècle après l'abolition de l'esclavage des noirs aux États-Unis et trente années après la fin officielle de la ségrégation raciale dans la société américaine promulguée le 02 Juillet 1964[7], Amadou Diallo est criblé de balles policières parce qu'il est noir. Tout, dans l'imaginaire des policiers, tient dans un syllogisme absurde suivant : Tout noir est suspect (A. Badiou, 2015, p. 95), or Amadou Diallo est un noir – qui plus est le soir à côté d'un véhicule –, il est alors à arrêter pour empêcher un vol. Seulement, Amadou Diallo est loin lui de s'imaginer que

[7] Le Civil Rights Act de 1964 signé par le Président Lyndon B. Johnson.

ces policiers l'ont déjà condamné à mourir sur la base de préjugé sur le noir qui serait un bon à rien et un voleur par essence.

En fait, ce qui est de l'ordre de l'absurdité même dans cette « bavure » policière de crime de meurtre sur la personne d'Amadou Diallo c'est qu'ayant cru au départ qu'il a à faire à des agresseurs, au point de sortir son portefeuille pour leur remettre tout le contenu afin que sa vie soit sauve, pour ensuite apercevoir les uniformes de policiers, il s'est senti en sécurité ; il eut l'idée de vouloir leur faciliter la tâche en mettant en évidence sa carte d'identité de citoyen des États-Unis d'Amérique. Et ce fut là son « erreur », car les agents de police ont cru qu'il faisait sortir une arme ; eux qui déjà dans leur esprit étaient « persuadés » qu'il est un voyou, un voleur de voiture. Ils n'hésitèrent pas ainsi, mécaniquement, à faire feu de quarante et un balles pour neutraliser le voleur qu'il est qui était en passe d'ouvrir le feu sur eux parce qu'il venait d'être pris sur le fait de vol. C'est après-coup qu'ils se rendirent compte qu'ils avaient commis un meurtre par erreur et qu'Amadou Diallo tentait juste de sortir sa carte d'identité citoyenne. Sur un préjugé, sur un détail, Amadou Diallo est mort ; des policiers censés assurer la sécurité et protéger les vies des citoyens contre les criminels l'ont tué et ont commis un crime de meurtre par « erreur ». Quelle absurdité !

Ainsi, s'il est sans aucun conteste que l'acte de crime de meurtre n'ait rien de rationnel, rien de cohérent, rien de logique, parce qu'absolument rien ne peut vraiment le justifier – mis à part celui commis en cas de légitime défense dans une situation d'agression par un tiers – les chansons *Murder in USA* et *Diallo* des artistes Asa et Wyclef témoignent à travers ces représentations de type fictionnel et d'inspiration de fait dramatique réel l'absurdité du crime de meurtre. Celui-ci, une fois commis, ne repose en réalité sur rien de probant quand il est interrogé de plus près. Pourquoi avoir tué son amant ? Pourquoi avoir tué Diallo ? En raison de querelle amoureuse qui pouvait ne pas avoir lieu ; parce que le geste de sortie de la carte d'identité a été amalgamé à une sortie d'arme à feu étant donné la couleur noire de peau du sujet.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, rappelons que l'objectif était de montrer à partir de la théorie de la représentation l'absurdité que revêt très souvent l'acte du crime de meurtre. Nous avons pu voir, à la faveur d'une analyse de ses épiphanies, que le crime de meurtre est rentré dans la catégorie de choses banales ou presque normales, puisqu'il est un fait de notre quotidien. Il n'est guère surprenant pour aucune conscience en ce XXI^{e} siècle qu'un meurtre ait été commis par un individu sur un tiers. Car, étant capable sous une forme ou une autre d'ôter la vie à son semblable, c'est indéniable que l'homme est un être de pulsion de mort. Cependant, il reste que ce geste banal de tuer son prochain a quelque chose d'absurde dès lors que le regard distancié considère les mobiles ou les motifs. Ă travers la théorie de la représentation, notamment aristotélicienne, nous avons pu mettre en évidence avec l'herméneutique des chansons *Murder in USA* et *Diallo* des artistes Asa et Wyclef Jean, que parfois les motifs et mobiles ne valent rien en eux-mêmes, tant ils sont contingents voire sans importance. Dans *Murder in USA*, un meurtre est commis par le fait d'une querelle amoureuse ; dans *Diallo*, le meurtre résulte d'un préjugé sociétal existant à l'encontre des personnes noires de peau. Ces deux représentations de meurtre ont montré que les mobiles et les motifs parfois de crime de meurtre sont absurdes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les coupables de crime de meurtre en viennent à éprouver parfois des remords.

Ils ou elles se rendent compte en effet que l'acte de crime de meurtre commis est totalement absurde. Celui-ci pouvait être évité à condition de se donner les moyens d'un dialogue avec l'autre ou d'une patience vis-à-vis de lui ; d'où le biais de l'absurdité du crime de meurtre. Le ou la responsable du crime de meurtre – avant que celui-ci ne soit commis bien sûr – pensait avoir toutes les « raisons » d'ôter la vie à l'autre. Une fois le forfait commis, toutes ces raisons volent en éclats, et face aux faits, la conscience qui gronde en lui ou en elle fait entendre la seule vérité qui soit : Quelle absurdité d'avoir commis ce meurtre !

Références bibliographiques

ARISTOTE, 1980, *La Poétique*, trad. Roselyne Dupont-Roc et Jean Lallot. Paris, Edition Seuil.

ASSOUN Laurent, 2004, « L'inconscient du crime. La criminologie freudienne », in *Revue Recherches en psychanalyse*, pp. 23-39.

EZOUA Thierry, 2004, « La dignité de l'homme selon Kant », in *Revue Ivoirienne de Philosophie et culture, le KORE, n°34*, pp. 28-42.

FREUD Sigmund, 2010, *Malaise dans la Civilisation*, trad. Aline Weill. Paris, Editions Payot et Rivages.

HOBBES Thomas, 2010, *Du Citoyen*, trad. Philippe Grignon. Paris, Edition Garnier Flammarion.

KANT Emmanuel, 2020, *Métaphysique des mœurs*, in Œuvres complètes d'Emmanuel Kant, trad. Charles Wolf. Paris, Editions Arvensa.

KANT Emmanuel, 1984, *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, trad. Victor Delbos. Paris, Edition Delagrave.

PLATON, 2008, *La République*, in Œuvres complètes sous la Direction de Luc Brisson. Paris, Garnier Flammarion.

Webographie

- https://www.philomag.com/articles/labsurde-chez-camus-cest-quoi
- https://www.radiofrance.fr/francemusique/l-histoire-de-la-revolte-dans-la-musique-afro-americaine-i-temoigner-pour-survivre-7686185
- https://www.universalmusic.fr/artistes/30482507254
- https://www.youtube.com/watch?v=Ug4g4ZXomVU&list=RDUg4g4ZXomVU&start_radio=1
- https://africultures.com/personnes/?no=4056

Discographie

ASA, 2019, « Murder in USA » [Chanson], Album *Lucid*.

WYCLEF Jean, 2000, « Diallo » [Chanson], Album *The Ecleftic : 2 Sides II a Book*.